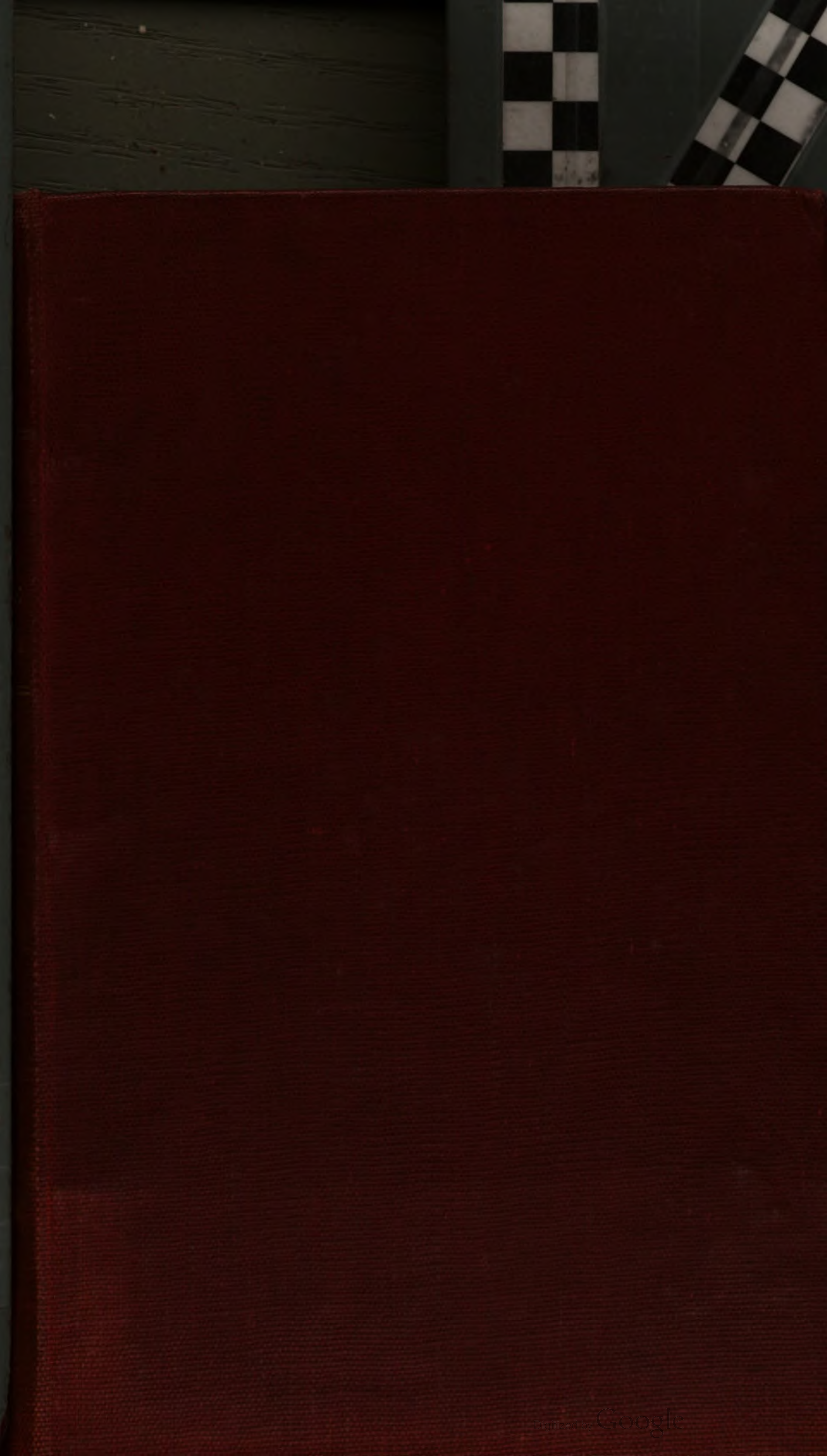
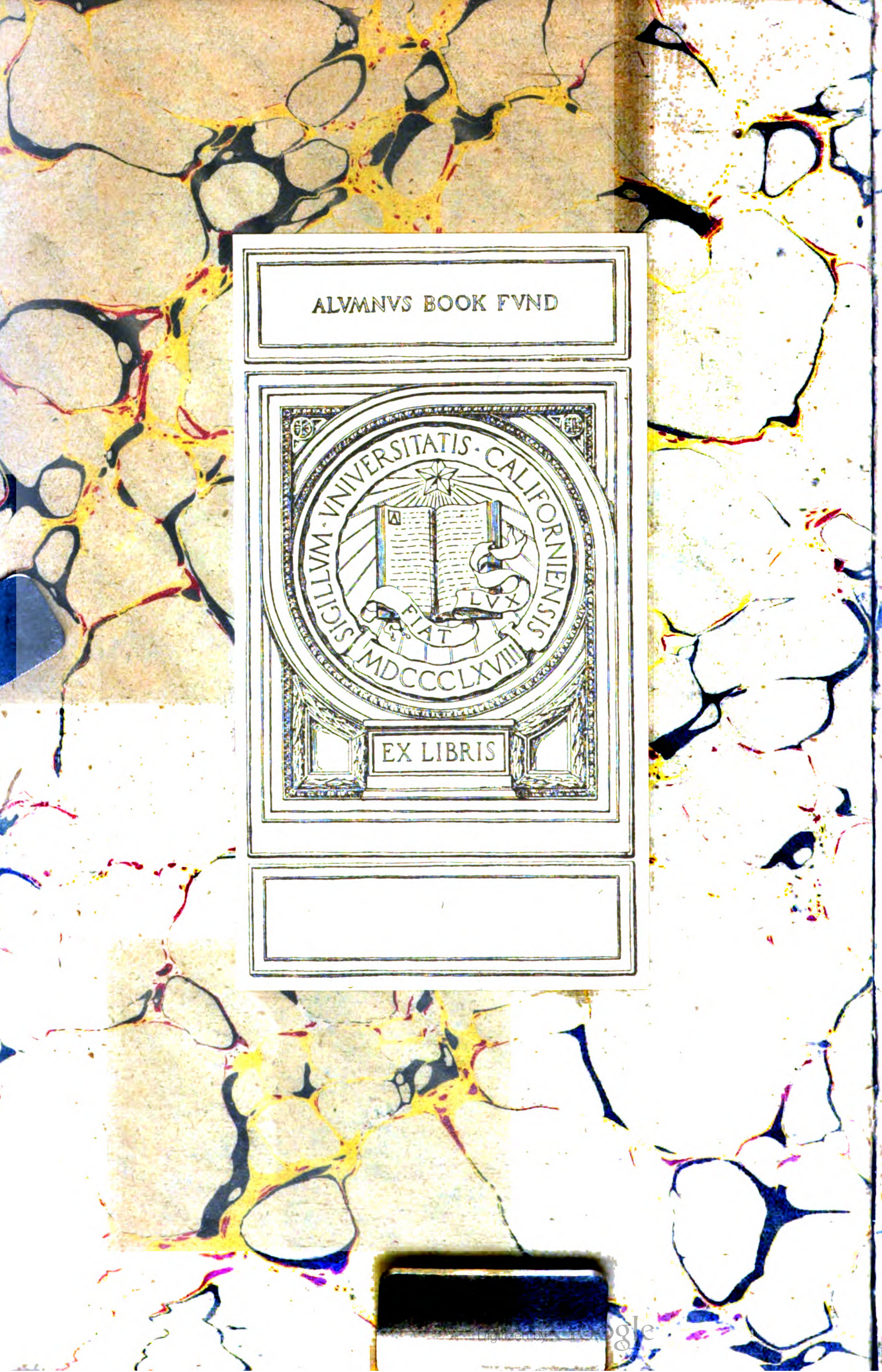
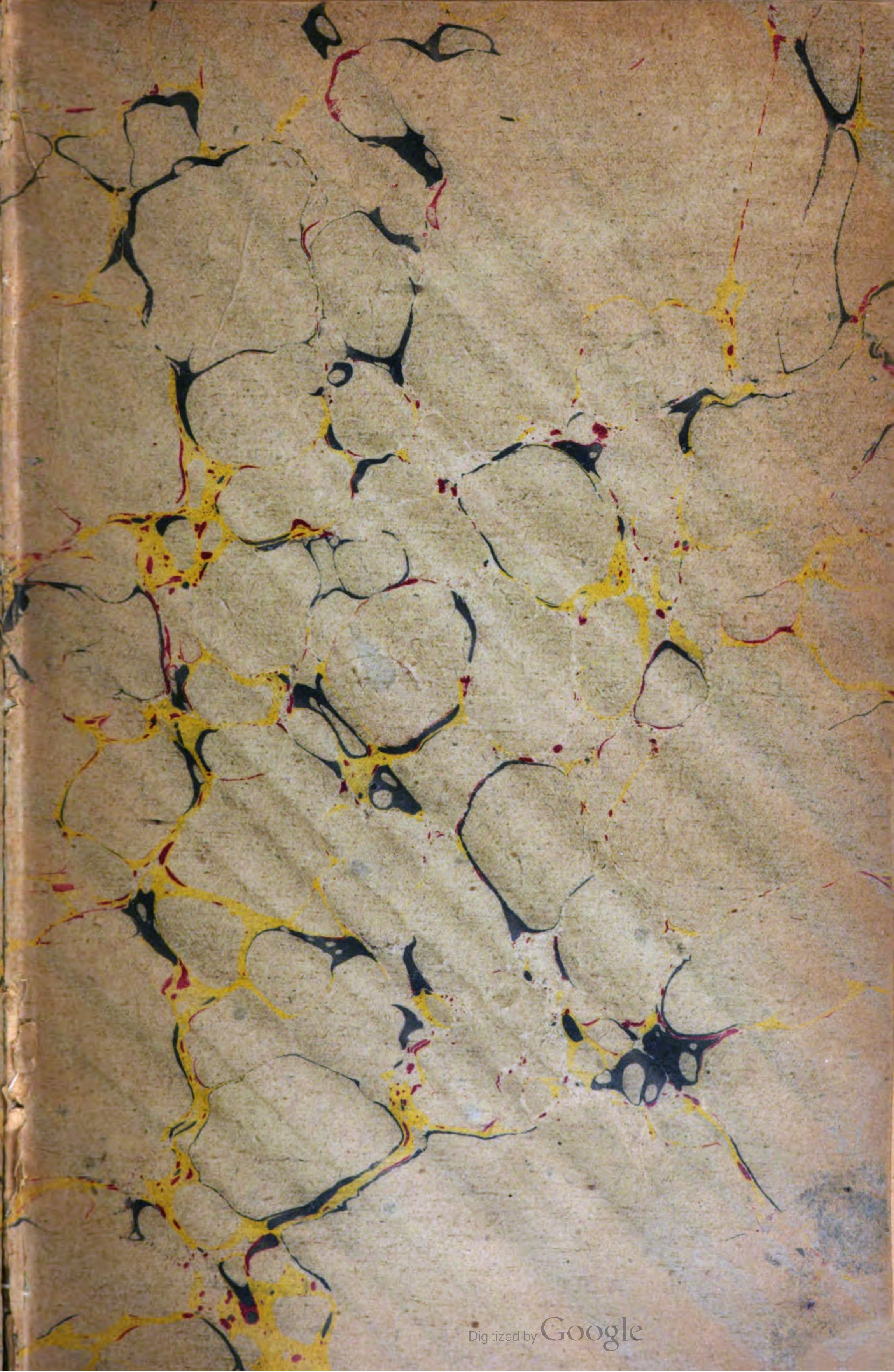



ALVMNVS BOOK FVND
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



HISTOIRE

DE LA

POLITIQUE EXTÉRIEURE

de la France

Il a été tiré de cet ouvrage quinze exemplaires sur papier de luxe.

HISTOIRE

DE LA

POLITIQUE EXTÉRIEURE

de la France

---

par Pierre CORBIN

Licencié ès-Lettres et en Droit

TOME I

LES ORIGINES

ET

LA PÉRIODE ANGLAISE

(jusqu'en 1483)

Librairie Alphonse Picard et Fils

Auguste PICARD Succ[r]

Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

82, RUE BONAPARTE. - PARIS

Sub invoc. caris. patris.

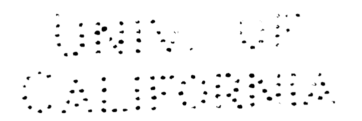
A Monsieur Gabriel Hanotaux,
de l'Académie Française
Ancien Ministre des Affaires Etrangères.

Puisque vous avez bien voulu accepter, permettez-moi de vous dédier cet ouvrage. Pauvre offrande à un historien tel que vous, si ce n'était celle du fils d'un ami, et qui sait ce que l'amitié vous remplit de bonté, d'indulgence, de bienveillante sollicitude.

Mon travail n'a rien d'une œuvre d'actualité. S'il a quelque valeur intrinsèque, il peut servir à l'étude complète de nos questions de politique extérieure. Pourtant dans les conjonctures présentes, il me semble qu'il peut avoir aussi une utilité plus directe, plus spéciale au moment. Ce premier volume, après avoir parlé des Origines, traite particulièrement de notre conflit avec l'Angleterre au Moyen-Age. C'est alors l'affaire capitale de nos rois. Ce gros conflit s'apaise en fin du XV[e] *siècle. Mais il en reste néanmoins une opposition assez grave d'intérêts, opposition qui dans la suite a rouvert souvent les luttes violentes, opposition qui dure toujours. Les deux pays ont de grands intérêts immédiats contraires. Actuellement, nous sommes en chaude amitié avec l'Angleterre, et comme nous faisons ordinairement en amitié : nous nous donnons si complètement que nous nous en oublierions nous-mêmes. Il me semble que vous approuvez toutes les amitiés françaises, mais que vous voulez qu'elles profitent en dernier lieu surtout à la France. Mon ouvrage pourra peut-être servir votre manière de voir si juste, si positive. Je sens que mon œuvre manque tellement de titres à mériter près de vous, que je m'efforce de lui en trouver ; et il me semble que c'en pourrait être un.*

PIERRE CORBIN.

30 Juin 1912.



INTRODUCTION

L'Histoire de notre politique extérieure, des origines à nos jours, quelle immense entreprise ! C'est une œuvre peut-être téméraire ; elle est certainement très utile. Tandis que les relations de peuple à peuple se multiplient intensément et que les peuples prennent à la direction de ces relations une part de plus en plus active, j'ai pensé qu'il manquait, en France, un ouvrage expliquant les origines et le développement des questions de politique étrangère actuelles.

Ouvrage exclusivement du point de vue français ; car il en existe qui dispersent leur effort sur l'ensemble de la politique extérieure des différents Etats ; et ouvrage prenant loin les questions, à leur vraie source, jusqu'aux débuts de notre histoire ; ouvrage formant le pendant — oh ! essai timide de former le pendant — pour notre politique étrangère, à ces admirables études de nos institutions politiques intérieures, de MM. Viollet, Glasson, etc. J'estime, comme ces éminents historiens, qu'il n'y a point de crainte de remonter trop haut en semblable matière. La vision complète des questions facilite leur compréhension. Et, indubitablement, certains problèmes actuels sont nés avec l'aurore de nos temps historiques.

Je présente aujourd'hui le tome Ier. Mon ouvrage se composera en tout de trois volumes. Le tome Ier comprend d'abord les origines, c'est-à-dire la gestation de nos questions de politique extérieure aux temps gaulois proprement dits, gallo-romains et barbares. J'ai passé rapidement là-dessus. Arrivé à l'accession des Capétiens, je m'y suis solidement embossé. Non point que l'événement en soi ait été d'une réelle importance, mais parce qu'il faut se constituer une culée d'autant plus forte qu'on jette un pont plus large sur l'histoire. Or, il n'y a guère de

France avant ce temps-là, et, après, il reste encore dix siècles d'histoire à parcourir.

Alors, je me suis mis attentivement à étudier le développement de notre politique étrangère pendant les cinq siècles de ce que l'on est est convenu d'appeler le Moyen-Age. Ces cinq siècles forment, à mon sens, la Période Anglaise de notre histoire extérieure. Les origines et la Période Anglaise composent le premier volume. Expliquons-nous sur cette qualification de Période Anglaise, qui se réfère à une conception qui m'est personnelle du développement de notre politique étrangère, et que je vais exposer ici. Cette conception me semble juste et digne d'être retenue. Elle est digne d'être retenue, car elle explique à quel point de notre développement nous sommes actuellement. Ce dont il faut se pénétrer, c'est que le principe primordial, l'axiome fondamental de notre politique étrangère est l'idée de nos frontières naturelles. Elle s'est fait très tôt jour dans la conscience des Gaulois, et après la tourmente barbare qui l'avait obscurcie, a resurgi presque immédiatement dans la conscience française. Notre esprit classique, c'est-à-dire épris de raison et de clarté, a trouvé que la nature s'était mise comme elle-même en frais de logique à notre égard, qu'elle semblait nous avoir préparé une place bien distincte sur la surface du globe : compartiment délimité par l'Atlantique, le Rhin, le Jura, les Alpes, la Méditerranée et les Pyrénées. Nous voyons en ce compartiment une unité géographique que nous voulons remplir de toutes les aspirations de notre âme amoureuse d'unité. Ceci dit, au sortir de la période barbare, nos rois Carolingiens ou Capétiens, avec le sentiment plus ou moins net du motif qui les y poussait, se précipitaient vers l'Est où la France, en s'éveillant, se découvrait fortement entamée, quand à l'Ouest, au onzième siècle, les Anglais cherchèrent à se créer à nos dépens un empire continental et à nous ravir nos frontières de l'Océan, autrement importantes pour l'activité de notre vie. Nous opérâmes un changement de front, et tout en reprenant à l'Empire, à l'occasion, certains morceaux, nous nous efforçâmes, de toute notre vigueur, à jeter les Anglais à la mer. Ce fut notre occupation principale et obstinée pendant plus de quatre siècles. En fin de compte, nous obtînmes le résultat désiré. Dans ces conditions, n'est-ce pas à bon droit que j'ai dénommé cette période période anglaise ?

A la fin du quinzième siècle, libérés de l'Angleterre, qui

s'absorbe dans les agitations intérieures pour près de deux cents ans, nous nous retournons sur l'Allemagne qui déborde toujours au-delà du Rhin et des monts. Ce sont deux siècles de batailles continuelles avec l'Empire. Ces deux siècles constitueront la matière du tome II, et ce que, conséquemment, j'appelle la Période Allemande de notre politique étrangère.

Avec le dix-septième siècle, l'Angleterre rentre en lice. Ses révolutions sont terminées. Elle a la liberté à nouveau de regarder hors de son île. Et elle constate que la France, à l'Est, a continué sa marche victorieuse, que pour les pays entre Meuse et Rhin, puis Saône-Rhône et Jura-Alpes, elle a pratiquement partie gagnée, et qu'elle est même sur le point de l'emporter aux Pays-Bas, l'Allemagne ne semblant plus pouvoir offrir une résistance sérieuse. Et remarquez, en passant, que si, à la fin du quinzième siècle, l'Angleterre a si facilement abandonné la lutte, c'est qu'elle constatait que l'Allemagne, revivifiée, pouvait jusqu'à un certain point la remplacer contre nous sur le continent. Voyant au dix-huitième siècle l'Allemagne faiblir, elle vole à son secours et se jette dans la mêlée ; car elle ne veut pas plus que l'Allemagne, que nous devenions maîtres des Fandres et de la Belgique. Elle a retenu de sa longue conflagration médiévale avec nous un double principe : d'abord celui d'équilibre européen, par lequel toute puissance qui rompt cet équilibre sur le continent, devient dangereuse pour elle-même, l'Angleterre ; le second, qu'elle ne doit laisser s'incorporer à aucune autre grande puissance les territoires des Pays-Bas, juste en face de chez elle, et qui la serrent de trop près. Le second n'est qu'une des conséquences du premier, celle qui importe le plus à l'Angleterre. Les Pays-Bas ne sont, en effet, menacés d'absorption que par la France ou l'Allemagne, c'est-à-dire les deux seules puissances qui, jusqu'ici, aient tour à tour visé à l'hégémonie en Europe. Et chaque fois que l'une ou l'autre est dans une de ces crises d'hégémonie, la répercussion la plus ordinaire s'en fait sentir dans ces régions des Pays-Bas, sur lesquelles chacune cherche à étendre la main. Il est vrai encore que la France, plus que l'Allemagne, en vertu de l'axiome de ses frontières naturelles, est acharnée à cette besogne. Pendant le dix-huitième siècle et la plus grande partie du dix-neuvième siècle, c'est elle qui a le plus menacé ces territoires. Aussi, est-ce contre elle que l'Angleterre a davantage lutté à ce sujet. L'Allemagne, naturellement, prêtait le plus souvent

dans ces occasions, son concours à l'Angleterre. Depuis deux siècles que nous nous efforçons de faire pour le Nord ce à quoi nous sommes parvenus pour le reste de notre territoire, c'est-à-dire à joindre nos frontières naturelles, nous rencontrons l'Allemagne et l'Angleterre, unies ou séparées, le plus ordinairement unies, pour nous empêcher de progresser. Et il faut bien le dire, jusqu'ici elles y sont parvenues victorieusement.

Ces deux derniers siècles forment la Période Anglo-Allemande de notre histoire extérieure ; ils constitueront le dernier volume de mon travail.

Nous sommes toujours en plein dans cette période anglo-allemande, et les conditions difficiles où nous nous trouvons, la feront peut-être encore durer longtemps. Il ne faut jamais désespérer de notre pays, mais il faut avouer que notre position est particulièrement délicate.

Résumons toute notre façon d'envisager l'histoire de notre politique extérieure, pour mieux nous faire comprendre : la vague anglaise déferle à l'Ouest, nous la refluons ; l'Allemagne a débordé à l'Est, nous la repoussons; quand nous arrivons au dernier stade de notre développement, à celui qui consiste à nous parfaire au Nord, nous trouvons l'Allemagne et l'Angleterre qui s'y donnent la main pour nous barrer le chemin, et nos progrès, de ce côté, sont insensibles.

Depuis deux siècles donc, en gros, nous marquons le pas. Notre développement purement français est à peu près stationnaire. Sans doute nous nous sommes trouvés coincés vers les Flandres entre l'Allemagne et l'Angleterre ; mais nous avons aussi commis de lourdes fautes et rompu inconsidérément avec les traditions qui nous avaient le mieux réussi jusqu'alors. Il y a eu un premier brisement avec ces traditions en fin du dix-septième siècle. C'est une chose fort connue que Louis XIV a transformé le caractère séculaire de notre monarchie. D'une monarchie démocratique, dans le meilleur sens du mot, c'est-à-dire travaillant pour tous et avec tous, il a fait une monarchie aristocratique. Jusqu'à lui, la monarchie avait gouverné par le moyen de la classe dirigeante qui n'était pas l'aristocratie. La classe dirigeante, c'était cette partie de la nation, large, incessamment renouvelée, qui allait de la bourgeoisie moyenne en en prenant un bon morceau jusqu'à l'aristocratie exclue ; c'étaient les commerçants et industriels, les magistrats, la plupart des officiers de

l'armée, les intendants, en somme presque toute la bourgeoisie et la noblesse petite et moyenne, tous gens d'éducation et d'instruction sérieuses, sélection, sans nul doute, mais très ouverte de la nation, et qui obligée au travail parce qu'elle n'était qu'aisée, y conservait sa moralité. Ils formaient tous les cadres de la machine royale depuis les postes les plus élevés, ministres et conseillers, jusqu'aux emplois les plus médiocres. Conscients des réalités, des difficultés de l'effort, ils n'avaient incité leur prince qu'à une politique modérée, prudente, très savante, à petit jeu. Les résultats, on les connaît; ces gens-là ont fait de la France, pendant tout le temps de leur gouvernement, la première puissance d'Europe. La royauté, qu'ils servaient, s'était faite, de tout cœur, bourgeoise avec eux. Bourgeoise, quel plus beau qualificatif pour cette royauté, alors que de nos jours on décerne cette épithète avec tant de mépris. Cette royauté était bourgeoise parce qu'elle avait le sentiment exact et si honorable des peines qu'elle demandait aux moyens et aux petits pour l'ascension commune, et qu'elle ne voulait pas crever la bonne bête qu'ils étaient. Royauté bourgeoise, c'était son titre de gloire, ce qui l'avait faite unique en Europe, à côté de l'Angleterre aristocratisée à cause des excès despotiques de ses princes, et de l'Allemagne embourbée dans la féodalité.

Louis XIV a attiré la noblesse à la cour pour l'avoir mieux sous sa main. C'est la noblesse qui, surtout, a appréhendé la royauté. Je n'insisterai pas sur le fait, communément étudié. La royauté est devenue désormais aristocratique. La haute noblesse, la vraie aristocratie, entourant le trône, a saisi le pouvoir et a dirigé presqu'à elle seule les destinées du pays. L'aristocratie, — définissons bien ce terme : j'entends par aristocratie cette portion vraiment quintessenciée de la nation, lourde de vieille gloire et de richesse, au plus quelques centaines de familles, — l'aristocratie qui ne connaît pas la prudence parce qu'elle a trop de bonheur, qui n'a jamais appris la valeur du travail, a gouverné comme elle pouvait, autrement dit très mal. Elle a gouverné en quête d'aventures, au hasard de coteries et par façon de pirouettes. Elle a fait fi des leçons du passé ; elle n'a même pas voulu se donner la peine de les apprendre. Une aristocratie dans une nation est plus un élément économique que politique. La nôtre, par son gouvernement au XVIIIe siècle, a tout gâché, intérieurement et extérieurement. Et lorsque le pays a été trop las, il a balayé l'incapable, et à la fois, la royauté qui se l'était adjointe.

Par réaction, par réaction des derniers excès, la Révolution française, si bienfaisante et si remarquable à tant d'égards, a voulu faire table rase de tout le passé, sans distinction. Elle s'est flattée de fonder de toutes pièces un monde nouveau. Elle s'est inspirée d'un fâcheux état d'esprit qui a faussé toute la pensée française longuement après : qu'il était possible aux hommes d'une génération de tout renouveler d'une question, d'établir entre hier et aujourd'hui un brisement complet, de créer à volonté pour les cadres de notre vie des ères nouvelles. Il n'y a pas d'ère nouvelle. Il faut laisser l'ère, être et n'être, que ce qu'elle est, une commodité de computation. Depuis sa naissance, l'humanité n'a jamais eu, dans un moment donné, une transformation rapide et si totale de ses conditions d'existence, qu'elle ait pu estimer à bon droit que le jour présent était sans rapport avec la veille.

Presque tout le XIXe siècle, le peuple français, ivre d'idéal, a voulu changer la face du monde. Il s'est proposé d'instituer la justice sur la terre. Après des agitations nombreuses et désordonnées, il a connu une grande douleur. Un peuple voisin, à qui il avait enseigné la bonne nouvelle, a écouté la leçon, mais pour l'appliquer à nos dépens. Les Allemands, en faisant leur unité en 1871, nous enlevèrent une très chère partie de nous-même. La douleur est la meilleure institutrice de l'homme. La nation française s'est repliée sur elle-même et elle a songé. Elle a songé, elle a peiné, elle a travaillé ; et la bienfaisante fructification de la douleur s'est opérée. Nous avons renoué les vieilles traditions françaises. Oh ! qu'on ne s'y trompe pas, qu'on ne me jette pas à la tête ce mot de vieilles traditions ; je n'entends rien de réactionnaire, de réacteur, comme on dit même. Ce ne sont pas avec les fils des derniers temps de l'ancien régime qu'on a renoué, fils trop souvent pourris ou dégénérés. On a renoué avec ceux qui, autrefois, bien avant, s'étaient tissés de la plus pure, de la plus vraie substance française.

C'est l'honneur de la Troisième République de se livrer à cette œuvre de rattachement. A vrai dire, elle le fait sans conscience claire de son travail, ou comme avec honte, en sourdine. Elle sent qu'elle remonte certains courants de la Révolution, et elle ne veut pas l'avouer. Comme si la Révolution, encore une fois, n'avait pas fait d'assez grandes choses pour qu'on en puisse dire aussi les erreurs, et comme si les erreurs dans lesquelles

elle était tombée, n'avaient pas été motivées pour une grande part par les fautes du dernier mode aristocratique de la Royauté.

Quoi qu'il en soit, et c'est un fait ordinairement constaté, de même que c'est à nouveau la classe dirigeante à la formule de l'ancienne bonne Royauté qui gouverne, de même intérieurement et extérieurement les meilleures traditions se renouent présentement. A l'intérieur, la liberté d'association — si malheureusement amputée cependant au point de vue religieux — renaît, décuplant les forces de l'individu, et la décentralisation s'opère, permettant à l'individu de les développer aux lieux des conditions les plus favorables.

Extérieurement, par l'alliance franco-russe, entre autres exemples, le même travail s'accomplit. Là aussi, d'ailleurs, il n'est qu'à ses débuts. Il reste beaucoup de bonnes traditions d'autrefois qui ont été perdues et qu'il faut relever. Il y a même des enseignements qui n'ont jamais été tirés de la vieille leçon des choses et qu'il faut extraire et utiliser. A étaler toute l'histoire de notre politique extérieure, j'ai pensé que cette opération s'accomplirait mieux. Mon but est très élevé, bien élevé, présomptueux. Mais j'estime qu'on ne doit jamais se laisser arrêter, même par la crainte du ridicule, quand on a le désir de servir son pays.

Inutile de dire que si j'ai divisé mon travail suivant les grandes phases de la question primordiale de notre politique extérieure, cela ne m'a pas empêché d'étudier tout le reste de notre activité dans les autres parties du monde les plus lointaines.

LIVRE PREMIER

Les Origines
(Jusqu'en 987)

CHAPITRE PREMIER

Période gauloise et gallo-romaine

SOMMAIRE

L'idée de nos frontières naturelles, déjà entrevue par les Gaulois de la Gaule indépendante, se précise et s'affirme dans la conquête romaine. — La conquête romaine fait de la Gaule un pays latin. — Quelques conséquences.

ARTICLE PREMIER

Les premières sources

Les Français ont une aptitude naturelle à la diplomatie, que Frédéric II de Prusse admirait fort. Il est juste de la rattacher aux qualités ethniques de la souche gauloise. Cette heureuse disposition s'est clarifiée, disciplinée par la romanisation de la Gaule, puis nationalisée et longuement exercée par le développement progressif de la puissance française. Elle est enfin devenue cette intelligence française, si nette des conditions politiques mondiales,

et si admirablement servie par un art de sociabilité et de conversation qui nous est à réputation.

Le Gaulois avait l'esprit curieux. César dit qu'il était avide de nouveautés et disposé à l'imitation (1). D'autres écrivains anciens comme Strabon, Polybe, confirment ses termes. Le Gaulois partageait pour beaucoup cette qualité avec les autres membres de la famille aryenne, à laquelle il appartenait. Il en avait l'intelligence ouverte, capable et éprise de progrès: les Romains lui empruntèrent de nombreuses inventions: l'usage de la marne, des tonneaux en bois, des charrues à roues, etc. Comme les Grecs, les Romains, les Germains et les Slaves, il était agité par l'esprit d'aventure. Les Gaulois sont venus de l'Ouest de la Perse, ils ont tourné la mer Noire et piqué droit sur l'Océan, à travers la Pannonie, la Rhétie, la Gaule et la Bretagne. Ils ont eu leur grand empire avec Sigovèse; ils ont poussé des pointes jusqu'en Espagne, en Italie, en Macédoine, en Bithynie, jusqu'à Delphes même. C'est de l'une de ces excursions, sans doute, qu'ils ont rapporté le druidisme (2), autre acquisition de leur curiosité et preuve de leur aptitude aux spéculations assez élevées.

Leur sociabilité est notée par les historiens anciens d'une façon plus accentuée. Il semble bien que cette qualité ait été un des traits dominants de leur caractère. Les Gaulois, à la conquête de César, ne sont plus groupés par tribus comme les Germains, mais par nations. Ces nations sont des corps politiques assez importants. Elles ont entre elles des relations nombreuses et sont liées réciproquement par des traités, extrêmement variés, d'alliances ou de clientèles. D'ailleurs, et bien que qualifiés d'athrooi par Strabon (3), — ce qu'ils sont dans la guerre, impétueux, téméraires et sauvages — ils ont commercé facilement avec Massalie (4); la pénétration grecque s'est étendue profondément à l'intérieur des Gaules. Nous savons que les Gaulois aimaient donner et recevoir des festins. Leur existence se dépensait en expéditions de guerres ou de chasses et en banquets animés. Leur coquetterie est un fait communément constaté. Hommes et femmes rougissaient leurs cheveux. Les Gauloises blanchissaient leur teint en se lavant

(1) César. VIII. 22.
(2) Peut-être a-t-il été apporté en Bretagne par les Phéniciens.
(3) Strabon. Géog. L. IV. Chap. 4.
(4) Marseille.

le visage avec de la bière et donnaient de l'éclat aux lèvres en usant de vermillon. La coquetterie, née du désir de plaire et de se distinguer parmi les autres, est un produit de la vie de société. L'Eduen Divitiacus, lorsqu'il vint à Rome demander le secours du Sénat, fut apprécié de ses hôtes pour la finesse de son esprit et la douceur de son commerce : au témoignage même de Cicéron (1).

Ce qui a surtout frappé les anciens, c'est l'aptitude spéciale de nos ancêtres à la parole, leur amour de l'éloquence. Bavardage pour les uns, ou éloquence véritable selon Caton et Suétone, peu importe. ils aimaient et savaient parler. C'est une autre preuve de leur sociabilité, et la raison peut-être de leur mobilité et de leur esprit de division. Ils discutent jusqu'aux dispositions de guerre. Ce ne leur fut certainement un élément de force, mais cette disposition à la parole, policée par l'éducation et disciplinée par les cultures grecque et latine, devait produire l'art de la conversation.

La curiosité et la sociabilité incitent aux relations internationales ; l'art de la conversation donne la maîtrise dans ces relations.

Malheureusement, la mobilité de l'esprit gaulois, qui a frappé tous les anciens, déjà même avant César, devait vicier bien souvent toutes ces belles qualités. Et quels que soient les dons de clarté, de sociabilité, de finesse, dont la nature nous ait pourvus, leurs heureux effets ont été fréquemment faussés, sinon entièrement annulés, par notre instabilité. Les grandes idées directrices de notre politique étrangère, comme je le montrerai bientôt, se sont dégagées dès la première heure de notre histoire. Elles ne sont pas encore réalisées. Sans doute notre situation continentale nous exposait à des contingences plus nombreuses et plus lourdes que pour l'Angleterre par exemple. Mais il n'en semble pas moins vrai qu'avec la vigueur de notre tempérament et les éminentes qualités de notre esprit, nous aurions dû en parfaire l'exécution plus tôt, si trop souvent la belle unité de notre politique n'avait été traversée par de fantasques lubies qui nous ont chaque fois coûté bien cher.

Car, en effet, le principe fondamental de notre politique étrangère, le concept des frontières naturelles de la Gaule et par suite de la France est déjà dans l'âme gauloise. Il n'y a pas eu de patriotisme gaulois au sens élevé de celui d'Athènes, ou de Rome,

(1) De divinis. I. 1.

ou de la France moderne par exemple. La révolte de Vercingétorix fut une manifestation, entre autres, des dissenssions intestines qui agitaient nos ancêtres. Vercingétorix, Arverne fut d'abord un ambitieux personnel ; il chercha à utiliser les divisions des deux grands groupements qui prétendaient à l'hégémonie de la Gaule: Eduens ou Arvernes. Il suffit que les Eduens eussent été les amis de Rome pour que les Arvernes en devinssent les ennemis. Dans la suite, les concours offerts à Vercingétorix furent nombreux et prirent la physionomie d'une levée générale contre l'envahisseur romain. Mais il ne semble pas qu'alors même les Gaulois aient agi à l'appel d'un patriotisme réel. Ils voulaient conserver leur indépendance mutuelle et ils s'unirent pour rejeter le maître possible qui survenait. Ils obéirent au sentiment de garder le pays de Gaule, riche en métaux et forêts, au sol fécond, pour eux seuls. La Gaule avait déjà été entamée au Sud par la Province et Massalie; ils n'entendaient pas composer davantage avec d'autres envahissements quels qu'ils fussent. L'ambition d'un des leurs, l'Eduen Dumnorix, avait permis la migration des Helvètes, dont ils n'avaient pas tardé à se repentir. Les Eduens avaient réclamé l'aide de Rome pour refouler les Helvètes; de même les Séquanes et les Trévires, dans la suite, avaient usé de César pour se débarrasser d'Arioviste et des Germains et leur fermer la frontière du Rhin. Mais ils n'entendaient pas plus partager la Gaule avec César qu'avec Arioviste ou Orgétorix. Particulièrement deux passages des Commentaires expriment de façon claire que nos ancêtres avaient la perception assez nette de la configuration générale du compartiment gaulois. Le Ier (L. I. Chap. XXI): après une réunion générale de la Gaule Celtique, Divitiacus explique à César comme la frontière du Rhin, frontière de Gaule, est menacée par l'établissement d'Arioviste sur la rive gauche. Le second (L. II. Chap. IV): les Rémois renseignent le général romain sur la Belgique avant l'expédition qu'il y doit faire, et ils lui déclarent que la Gaule va effectivement jusqu'au Rhin aussi pour le Nord, mais que de ce côté les Belges, des Germains, ont depuis peu passé le fleuve et reflué les populations gauloises. Enfin, de la lecture entière des Commentaires, il ressort l'impression que César décrit la Gaule, non par lui-même, mais par ce qu'il a entendu dire des habitants; sans compter que fort visitée des commerçants Grecs et Latins, elle avait dû être déterminée par ceux-ci mêmes pour le monde romain, et que

César semble avoir dirigé ses campagnes avec l'aisance que donne une notion déjà assez précise du terrain des opérations. Si donc il définit la Gaule (1), le pays limité par le Rhin, le Jura, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, c'est que sans nul doute c'était le sentiment des Gaulois.

La conquête morale de la Gaule par Rome fut rapide. En 25 après Jésus-Christ, il n'y avait que 1.200 légionnaires pour assurer la tranquillité intérieure du territoire entier. Rome avait su respecter les susceptibilités de l'indépendance gauloise; les avantages matériels et moraux de la civilisation romaine achevèrent de gagner les vaincus. Peut-être même se virent-ils avec satisfaction protéger contre le péril germain par la science militaire des Romains; d'autant qu'amollis par leur séjour déjà long sur une terre facile et leur voisinage de civilisations avancées, ils avaient pu craindre d'autres vainqueurs qui ne se seraient pas contentés d'étendre sur eux l'imperium, mais les auraient dépossédés et chassés.

En tout cas, la domination romaine fortifia chez le Gaulois le sentiment de ce qu'étaient les limites des Gaules; et plus particulièrement du côté de la Germanie. Le Rhin devint le fossé formidablement défendu contre les Barbares. Ses bord furent hérissés d'ouvrages militaires considérables; déjà sous Auguste, de 25 légions, qui veillaient sur la paix romaine, 18 campaient au Rhin. Acquis de cœur à la civilisation de leurs vainqueurs, les Gaulois prêtèrent toute leur attention à cette défense. Ils s'engagèrent nombreux dans les légions, mais particulièrement dans celles du Rhin. L'empire dut abandonner au 3e siècle l'idée de protéger la rive gauche de ce fleuve par des établissements avancés sur celle de droite; les aigles romaines furent obligées de repasser le Rhin. Dès lors tous les regards de Gaule furent tournés dans l'angoisse vers la frontière de l'Est; d'autant qu'avec la décadence de l'empire, les coups des Germains, Kattes, Francs, Burgondes, se faisaient plus répétés, plus rudes, et plus heureux. Au 4e siècle, de nombreuses bandes forcèrent les gardes ou filtrèrent pour ravager et s'établir. La terreur du Barbare plus sensible par là-même, fut à son comble. Et plus l'empire craquait de toute part, surtout au Danube, en Pannonie,

(1) M. Viollet est d'un avis opposé : La définition de la Gaule telle que César l'a donnée, est une invention des Romains, de César. Instit. polit. T. I. p. 4.

en Illyrie, plus les Gaulois se cramponnaient à la défense naturelle que leur formait le Rhin.

D'autre part la configuration générale de la Gaule s'était précisée pour ses habitants par les réformes politiques et administratives que le vainqueur avait introduites. Au début de la conquête, il y avait eu plusieurs Gaules inégalement traitées par César, Octave et ses successeurs immédiats. La Narbonnaise, plus favorisée, jouissait du droit latin; l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique (1) étaient soumises les unes et les autres à une diversité très habile de statuts. Mais peu à peu les différences de traitement disparurent, à partir de Néron et surtout de Vespasien. Les faveurs furent prodiguées, la cité romaine accordée assez communément. Puis vint l'édit de Caracalla (212), qui fit de tous les membres de l'empire des citoyens romains. Cet édit unifia par conséquent la Gaule, ne lui laissant que la singularité de sa géographie. Elle ne fut plus que la province de Gaule, soumise au système ordinaire politique des cités, et définie comme grande division de l'empire, par ses seules frontières naturelles. Mais ces frontières lui procuraient les caractères bien marqués d'un compartiment particulier de l'univers romain. Et la Gaule du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, pénétra profondément l'esprit de tous ses habitants. Dans la tétrarchie, le César d'Occident gouverna la Gaule et l'Espagne, mais l'une et l'autre désignées telles qu'elles résultaient de la nature des choses. Dans le concilium Galliæ, qui se réunit annuellement à Lyon, puis à Arles, les députés gaulois des 60 cités, à s'interroger de leurs origines diverses, apprirent à se faire une idée d'ensemble de leur patrie provinciale. Si bien que de leur défense contre les Barbares comme de leur situation dans l'empire, les Gaulois se pénétrèrent chaque jour davantage de ce qui formait la configuration territoriale de leur pays. L'idée de nos frontières naturelles, sourdie dans la conscience gauloise à la considération seule des lieux, éclairée, épurée et confirmée par la domination romaine, va peser sur l'histoire entière de la Gaule et par suite de la France, de toute la force qu'elle puise de son antiquité même. L'ambition de tous ceux qui recueilleront le soin de présider à nos destinées, sera de reconquérir les frontières na-

(1) Cette division tripartite subit bientôt une légère transformation : les Gaules Aquitaine, Celtique et Belgique devinrent Séquanaise, Lugdunaise et Belgique.



turelles et de les défendre une fois retrouvées. Ils auront avec eux la masse entière du pays, communiant dans les mêmes aspirations.

Une autre conséquence de la conquête romaine fut d'acquérir la Gaule au monde latin. La Gaule y adhéra de toute son âme, par un acte d'amour et de volonté, puisqu'en somme le nombre des Romains qui se sont fixés sur notre sol est fort restreint. Avant les campagnes de César, la population de notre pays était déjà mélangée comme races : des Ibères au Sud, des Gaulois assez purs dans la Celtique ou fortement pénétrés de Germains dans la Belgique. D'une façon générale, d'après César même et Strabon, le Gaulois se rapprochait plutôt du Germain. Rome a fait de tout ce monde des Latins de cœur et d'esprit. Pour cette conquête morale, elle a usé de ses procédés habituels. Elle a divisé pour régner, et s'est attachée par des faveurs les classes dirigeantes.

D'abord elle établit une hiérarchie savante de droits entre les nations gauloises : les Eduens, amis et alliés, les Rèmes et les Carnutes, fédérés ; les Arvernes, Bituriges, Trévires, Suessions, libres, etc... Puis, peu à peu, ces nations se fondirent les unes dans les autres ; il n'en resta plus qu'un morcellement général en 60 cités groupées administrativement en 3 grandes provinces : la Séquanaise, la Lugdunaise et la Belgique (sous Octave). Ainsi, tout en conservant une apparente individualité par le Concilium galliæ ou une façon d'indépendance par les pouvoirs représentatifs des villes, son amour-propre sauvegardé, la population gauloise, émiettée de fait, subissait plus facilement la direction romaine.

L'aristocratie indigène fut gagnée par des faveurs, des honneurs, des droits spéciaux. César accepta le patronage des familles qui devinrent Juliennes. La légion Alauda, complètement gauloise, reçut toute entière la cité romaine. Les notables de la Province qui se dévouèrent à sa cause dans la campagne d'Espagne, furent admis au Sénat. Ce fut une émulation générale parmi l'aristocratie gauloise pour conquérir des situations dans l'organisation romaine. Dans cette intention, toute la jeunesse, délaissant l'antique enseignement des Druides (1), se précipita dans les écoles créées à Augustodunum, Tolosa, Arelatæ, Vienna, etc. Massalie fut un centre fameux d'éducation. Ces barbares de la veille mirent leur

(1) Cet abandon des Druides fut une de leurs principales raisons de rancune contre Rome. D'où les persécutions contre eux.



fierté à se pénétrer des sciences et littératures grecques et latines. Leur esprit ouvert facilita cette assimilation. Leur pensée ne tarda pas à se mouler sur celle du vainqueur. Dès le Ier siècle de notre ère, avec Varron, Gallus, Petronius, Votenius, J. Africanus ou Valerius Asiaticus, les Gaulois brillèrent dans l'éloquence, les sciences, les lettres et bientôt la politique.

Le reste de la population, artisans et paysans, subit d'abord l'influence de ses chefs naturels, les membres de la noblesse; pour autant que l'institution si générale et si vigoureuse encore des clientèles facilitait l'exercice de cet ascendant. Pour les petits et les grands, les avantages matériels qu'apporta la civilisation romaine, furent un nouveau titre de reconnaissance et d'attachement envers ceux qui en étaient les dispensateurs. L'agriculture, attentivement protégée par Rome, prit un essor considérable. Le commerce par son développement rapide accrut la richesse et introduisit le bien-être. La Gaule entière naquit à la vie intellectuelle, artistique et aisée. Il y eut bien sept soulèvements gaulois de 30 ans avant J.-C. à 70 de notre ère, mais glissant presque tout de suite à des révoltes purement fiscales. Avant la fin du Ier siècle, la Gaule est romaine d'esprit et de cœur.

Dès lors elle participe avec intensité à l'activité de l'empire. Elle fait et défait des empereurs tout comme une autre: Vindex (68) fut l'auteur de la rébellion de Galba; puis les légions du Rhin se déclarèrent successivement pour Verginus, Vitellius; le batave Civilis, en 69, prétendit former une sorte d'empire romain de la Gaule, mais il fut abandonné des Gaulois qui préférèrent décidément le vrai, le grand empire de Rome. L'âge d'or du IIe siècle les lia encore plus étroitement aux dispensateurs de la *pax romana*. Il n'y eut même jusqu'aux revers et angoisses des IIIe et IVe siècles qui, faisant sentir particulièrement à la Gaule les bienfaits de la communauté romaine, n'aient consacré définitivement dans la lutte son attachement désormais inaltérable au monde latin. Boulevard le plus menacé, elle vit successivement Constance, Constantin, Julien, venir diriger et organiser sur son territoire même la résistance aux Barbares. Et comme géographiquement déjà, elle était un trait d'union entre l'Italie et la Bretagne ou l'Espagne, sorte d'antichambre de la latinité occidentale, elle retira de ces diverses circonstances un sentiment plus intense de ses devoirs latins et l'énergie plus guerrière de les remplir. Cette latinisation de la Gaule a eu une répercussion considérable sur

notre attitude au Moyen-Age, en face du Saint-Empire Germanique, et depuis, à l'heure actuelle encore, fait de nous dans le monde, politiquement et intellectuellement, la première des nations latines.

Sa latinisation ne fit cependant pas perdre à la Gaule le senti ment de son individualité propre. L'organisation régulière du Concilium galliæ, contribua à faire prendre conscience aux Gaulois de leur personnalité nationale, si j'ose m'exprimer ainsi. Bien que cette assemblée n'ait pas joué de rôle politique et, par conséquent, comme je l'ai dit précédemment, ait faiblement influencé les destinées du pays, elle eut à émettre des vœux, expression des aspirations ou des intérêts gaulois collectifs. Ce Concilium galliæ n'était pas une création de Rome; il existait, semble-t-il, avant César; mais c'était une institution irrégulière, pour circonstances exceptionnelles, et encore, où les dissensions des nations gauloises devaient causer de nombreux vides. L'Empire le réunit annuellement, et à Lugdunum, qui, s'étant développé rapidement, fut bientôt la magnifique métropole des Gaules. Si bien qu'à une assemblée nationale, s'ajouta l'expression synthétique d'une capitale — ce qu'ils n'avaient jamais eu — pour entretenir chez les Gaulois et y affirmer leur individualité. Les groupements en nations ayant disparu, la conception de la Gaule devint plus large, plus élevée. La division en province fut purement artificielle. Il n'y eut plus en vérité que les 60 cités, 60 départements en quelque sorte, formant les parties d'un tout, dont la conscience avait pénétré chacun: la Gaule. Dans la suite, le déplacement du Concilium, de Lyon à Arles, fit entrer plus complètement dans la collectivité gauloise un pays qui s'en était tenu toujours un peu à l'écart, avec dédain, la Narbonnaise. L'organisation de la Tétrarchie, en divisant l'empire, et en relâchant officiellement les liens de la vaste communauté romaine, dut favoriser les particularismes. La Gaule et l'Espagne devinrent le lot du César d'Occident. Il en naquit une individualité occidentale, qui fut la transition de la vaste unité de l'univers romain aux royaumes francs et vandales; sans compter que les obstacles naturels qui se dressaient entre l'Espagne et la Gaule, et la nécessité de défenses égoïstes, firent de cet empire d'Occident, dès le temps même des tétrarques, une réalité seulement administrative, mais où les personnalités de la Gaule et de l'Espagne s'étaient, chacune, dégagées tout entières. Aussi, la Gaule latine, lorsqu'elle constatera l'irrémédiable destruction du

monde romain préférera-t-elle reprendre ses destinées particulières et se les préparer à elle seule.

Bien plus, isolée désormais par le brisement de l'Empire, elle se dressera en face des vrais successeurs des empereurs, les Pontifes de Rome, et en vertu même des principes qu'elle a puisés dans sa latinisation. De son passage sous le joug romain, la Gaule a conservé la conception de la religion fonction d'Etat.

Le druidisme, mélange de spiritualisme assez élevé et de rites sanguinaires, disparut, en somme, assez facilement et rapidement, sous l'action de Rome. Les persécutions contre les Druides furent nécessitées par leur opposition turbulente aux Romains qui avaient rabaissé leur situation dans les Gaules. Les Druides profitèrent des mécontentements causés par la fiscalité romaine pour se créer des concours populaires. C'est ce qui décida sans doute Rome à les réduire énergiquement. On ne parle plus guère du Druidisme au 2[e] siècle. L'aristocratie, pour flatter le vainqueur, s'était ralliée rapidement aux cultes de Rome; d'autant que les distinctions officielles ne pouvaient se briguer qu'avec l'obligation de sacrifier aux dieux romains ou tout au moins à un polythéisme indigène analogue à celui des vainqueurs. Cette adhésion aux cultes de Rome fut facilitée par l'existence concomitante au druidisme d'un polythéisme gaulois, très généralement répandu, surtout dans le populaire, et qui ne demanda pas mieux que de prendre la première place (1). Ainsi le peuple, par vieille habitude, l'aristocratie par ambition, adorèrent les dieux, les uns et les autres cherchant même à l'envi à identifier les divinités gauloises avec les romaines, comme si cela les anoblissait. Et comme cette transformation concorda avec la naissance du culte des empereurs et aussi de César, la religion des dieux en reçut une force nouvelle par l'encouragement bien naturel que lui accordèrent Auguste et ses successeurs, et aussi et surtout par le souvenir grandiose et cher qu'avait laissé Jules César. Dès le I[er] siècle, la presque généralité des Gaulois pratiqua donc la religion romaine. Cette communion dans le culte des dieux se synthétisa dans les pompes lugdunaises du Concilium galliæ.

Les Gaulois s'habituèrent à considérer, avec les Romains, la religion comme un des aspects de l'activité publique, politique, et par conséquent comme relevant essentiellement de l'Etat. Les

(1) Voir Fustel de Coulanges. La Gaule Romaine. p. 110 et s.

familles et les corporations avaient leurs petits dieux dont le culte était servi par le chef de famille ou de communauté. Pour les grands dieux, dont la majesté ne pouvait s'accorder qu'aux immenses intérêts de la collectivité romaine, et dont la protection était si nécessaire pour le cours heureux des événements, il était naturel pareillement que ce fussent les détenteurs de la puissance publique qui veillassent à se les concilier. Du premier magistrat de la République au plus infime, il appartenait de gagner les bienveillances divines pour le bon rendement de leurs fonctions.

Le christianisme ne pénétra qu'assez tardivement en Gaule, vers le milieu du IIe siècle. Sans doute fut-il introduit beaucoup plus tôt, vers 75 probablement, mais il ne dut guère se répandre. Au IIe siècle il s'est diffusé assez largement dans les villes; les premières persécutions qui aient eu leur répercussion dans notre pays, eurent lieu sous Marc Aurèle (177). Au IIIe siècle encore, le peuple des campagnes était presque totalement païen. En somme, le christianisme n'atteignit un développement assez ample dans les Gaules qu'en même temps qu'il triomphait avec Constantin dans l'empire (304). Mais alors, fortement soutenu par l'Etat, qui pas plus pour lui que pour le pagananisme ne comprenait la neutralité, il se présenta toujours aux yeux du peuple gaulois comme une manifestation, allomorphiée sans doute, de la puissance publique. Les chrétientés s'étaient d'ailleurs organisées suivant la distribution administrative romaine, en vicariats, diocèses, cités, etc., et l'élection des clercs par les communautés complétait l'analogie entre l'organisation religieuse et l'impériale, puisque les fonctions de la cité étaient aussi soumises à l'élection et que le magistrat qui en résultait avait été jusqu'alors autant prêtre qu'administrateur. En Gaule, plus particulièrement, au IVe siècle, le Concilium galliæ se transporta de Lyon à Arles; mais Arles, qui devenait ainsi le chef-lieu politique du pays, pour cette raison même, probablement, accueillit les conciles chrétiens gaulois. Si bien qu'en toutes ces manifestations, plus la religion nouvelle se développait, plus elle semblait purement et simplement se substituer à l'ancienne dans sa fonction d'Etat. Suivant la séculaire conception romaine, religion, puissance publique, continuaient à paraître le double aspect d'une même chose. Et lorsque l'empire, sous la poussée des Barbares, se morcela en grands et petits Etats nouveaux, la religion, bien qu'universelle de principe, se brisa en morceaux découpés tout naturellement aux cadres de ces Etats.

Dans la Gaule indépendante, les gouvernements vont se réclamer de l'opinion romaine, d'ailleurs communément admise par les foules, et voudront avoir la haute main sur le christianisme: première cause de perturbations, d'ailleurs intérieures, parce que les clercs qui ont accepté l'aide éminente de l'Etat, tant qu'ils avaient intérêt à le faire, voudront conquérir une indépendance absolue, sinon même renverser les termes du binôme et mettre l'Etat sous leur dépendance. Plus tard, à l'époque de la Papauté triomphante, de ce qu'ils auront conservé la pure tradition romaine, nos rois et les régimes qui leur succéderont n'admettront pas: 1° la prééminence des pouvoirs religieux sur les civils; 2° l'ingérence, tout au moins sans contrôle, de la puissance pontificale de Rome, puissance en somme externe, à l'intérieur de nos frontières.

Ainsi, du tempérament même de la race, influencé par une conquête matérielle et morale, et de la nature des lieux sont nés, dès les origines de la Gaule, les principes directeurs de l'activité internationale française. De notre propre fonds nous étions portés à la pratique heureuse de la diplomatie. De la considération intelligente de la géographie, nous avons tiré, dès cette époque reculée la conception du champ terrestre qui semblait dévolu à notre activité. Par contrainte retournée en acte d'admiration, nous nous sommes assimilé une des plus brillantes civilisations humaines et nous avons lié partie avec la grande collectivité qui de race ou d'amour y avait aussi participé. La théorie des frontières naturelles, notre volonté de développer notre propre individualité, le sentiment d'une communauté d'histoire, de cœur et d'esprit avec la latinité, voilà les premières idées fondamentales que nous nous découvrons avant la naissance même de nos destinées particulières. Mais ces racines profondes dans le passé expliquent justement leur intensité encore dans notre âme moderne. Dans la suite des siècles, l'histoire de notre politique étrangère consistera dans l'étude du jeu quelquefois complexe des combinaisons diplomatiques, variant aux conditions changeantes des temps, mais selon ces principes directeurs.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents :

ATGIER. — Ethnologie comparée des Gaulois. 1895.
BERTRAND. — La religion des Gaulois. 1897.
BOUCHER-LECLERC. — Manuel des Institutions romaines.
DURUY. -- Histoire des Romains. 1885.
DOTTIN. — La religion des Gaulois. 1898.
FUSTEL DE COULANGES. — La Gaule romaine. Histoire des instit. polit. de l'anc. France. 1889.
GUIRAUD. — Les Assemblées provinciales de l'Empire romain. 1887
HOLMS. — Cesar's conquest of Gaul. Londres. 1899.
JULLIAN. — Du patriotisme gaulois. 1902.
JULLIAN. — Comment la Gaule est devenue romaine. 1902.
JULLIAN. — Recherches sur la religion gauloise. 1903.
JULLIAN. — Histoire de la Gaule. 1908.
LAFONT. — Les origines de la nationalité française. Essai sur les Celtes. 1901.
LAMBIN. — Histoire de France. La Gaule primitive.
LEFEBVRE. — Les Gaulois, origines et croyances. 1900.
PETITOT. — Origine et migration des peuples de la Gaule jusqu'à l'avènement des Francs. 1894.
RENEL. — Les religions de la Gaule avant le christianisme. 1906.
SCHUBER. — Les établissements francs. 1894.
Am. THIERRY. — Histoire des Gaulois. 1877.
DE VALROGER. — Les Celtes. La Gaule celtique. 1879.
VIOLLET. — Histoire des institutions politiques et administratives de la France. 1890.

CHAPITRE II

Période barbare

SOMMAIRE

Du brisement de l'Empire romain sous l'effet des invasions barbares, naît la France. — Evolution vers la féodalité. — Les gouvernements barbares font remonter vers le Nord le centre politique français, qui se fixe dans le bassin de la Seine. Tout l'axe politique de l'Europe occidentale remonte d'ailleurs aussi vers le Nord. — Effet de ce déplacement de l'axe politique européen et des partages carolingiens : éclosion de la question lotharingienne. — La conception antique de la Religion fonction d'Etat pèse sur les premières relations qui s'établissent entre le Christianisme et l'Etat. — La Société chrétienne qui couvre toute l'Europe, fait éclore un genre nouveau de société humaine, la société des Etats ; de là, la diplomatie.

ARTICLE PREMIER

La naissance de la France

La tourmente barbare occasionna l'effondrement de l'empire et enfanta l'Europe moderne, dans laquelle la France. La dislocation du monde romain, déjà fortement commencée depuis cent cinquante ans, se précipita à partir du V[e] siècle. De ce temps, jusque vers l'an mil, pour l'Occident tout au moins, l'organisme impérial agonise, meurt et se dissocie jusqu'à sa plus simple molécule. Par un reflexe paradoxal, l'idée impériale, gagnant de nouveaux

peuples, conquiert la Germanie, restée invaincue, et menace ainsi la chétive individualité que la France s'est créée peu à peu.

L'immensité même du monde romain était une cause de dissociation. Quelle qu'ait été l'étonnante homogénéité de l'Empire — qui fut surtout morale — il eut été extraordinaire qu'une partie ou l'autre de cette énorme agrégation, pour une cause quelconque, en quelqu'instant, ne se fût soulevée contre le gouvernement central et n'ait cherché à reprendre une apparence de destinée particulière. Ainsi les révoltes de Civilis, Gordien, Tétricus. Pour échapper à une dissociation presque fatale, en un aussi grand corps, trois conditions particulièrement eussent été nécessaires: 1° Un gouvernement central stable et fort; 2° Un traitement égal de toutes les parties de l'empire; 3° L'expansion continue de la domination romaine.

La transmission du pouvoir impérial fut, dès les premiers temps de l'Empire, une source de troubles. Avant même l'Empire, à l'époque de sa gestation confuse, nous trouvons déjà les luttes d'Antoine et d'Octave. C'est qu'en fait, jusqu'à sa fin, la puissance impériale sera une dictature à vie. Le pouvoir du prince est monarchique, ou plutôt le devient assez rapidement; après le siècle de l'âge d'or, le despotisme impérial tourne à l'axiome du bien public. Mais monarchie non héréditaire; car dans cette monarchie, il n'est pas de règle précise pour la succession. Ou l'empereur adopte son successeur éventuel, où il prend son fils comme héritier. Ce sont les cas normaux, si l'on peut dire. Et le Sénat — rapidement dépouillé de son autorité — ne fait bientôt plus qu'enregistrer la décision impériale. Une telle dictature devait tenter les ambitions, et sa transmission incertaine les encourager aux audaces. De là les intrigues d'Agrippine, Néron, Nerva, Galba, ces fins de principats si répétées dans leurs sanglantes tragédies, et surtout au 3e siècle, tous ces empereurs de séditions militaires: car dans ces conditions naturellement, là où est la force, là est le droit à l'empire. Et alors ce sont les incessantes révoltes prétoriennes, puis les rébellions espagnoles, gauloises, ce régime permanent, en genre d'institution légale, des pronunciamentos militaires. Le pouvoir est énervé; il devient et il est toujours la chose d'une faction. C'est l'anarchie dans le gouvernement, le trouble perpétuel dans l'empire. Les provinces s'en trouvent opposées les unes aux autres. Les liens qui les unissent dans la trame romaine, sont relâchés. Dioclétien croit y remédier et les

ressaisir vigoureusement par la Tétrarchie. Il quadruple la puissance impériale pour la rendre plus sensible et plus voisine aux parties les plus excentriques de l'empire. Mais cette Tétrarchie ne fait qu'augmenter en proportion arithmétique les causes de troubles: quatre sièges s'offrent désormais aux compétitions. Et puis c'est une division officielle de l'empire, surtout en deux, l'Augustat d'Orient, et celui d'Occident. Alors les deux morceaux ne tardent pas à connaître des antagonismes. Rome, reléguée au 2° rang, est jalouse de Constantinople. A partir du Ve siècle, la lutte sourde déclarée entre le Pape et l'empereur de Constantinople, dans les questions religieuses, accroît encore cette opposition de l'Occident et de l'Orient. Un gouvernement sans force qui ne peut retenir la dislocation de l'empire, si même il n'y pousse inconsciemment, tel se présente ce pouvoir central impérial.

Si l'unité morale du monde romain à la grande époque demeure comme je l'ai dit un sujet d'admiration, il ne faut cependant l'exagérer. Les hommes des siècles troublés qui suivirent immédiatement la disparition de ces beaux âges, se les figurèrent plus heureux et d'une solidarité plus parfaite qu'ils ne furent. Ce sont ces hommes qui ont tant exalté la communion des différentes nations dans la Pax Romana. En réalité, jusqu'à l'édit de Caracalla, les inégalités de traitement dans l'empire étaient très nombreuses; et dans la suite comme avant, les provinces contribuèrent à l'entretien et aux plaisirs de Rome et de l'Italie, puis de Constantinople. Les habitants de ces dernières régions constituèrent une caste d'oisifs qui vécut aux dépens du reste de l'empire, en le méprisant. Mais les provinces en conçurent à leur tour une amertume jalouse. Sidoine Apollinaire marque parfaitement cet état d'esprit. Accablés d'impôts, les provinciaux se dépitaient d'être ainsi pressurés pour la subsistance et les jouissances d'une population qui ne rappelait plus qu'un grand souvenir; et avec leur exagération habituelle, les écrivains de la décadence s'exprimaient: « Quidam romani (inveniuntur) qui malint inter barbaros pauperem libertatem quam inter romanos tributiarum sollicitudinem. » (1) Ces inégalités ne rendirent jamais absolument étroits les sentiments de solidarité romaine par où l'empire aurait pu se sauver. A mon sens le monde provincial romain ne connut pas de patriotisme à l'acception surtout que le Français de la France

(1) Orose VII. 41. éd. Zangemeister. 1882. p. 554.

unitaire par exemple lui donne, et qu'a possédé le Romain de Rome; ce monde provincial ressentait plutôt un orgueil commun de participer à une civilisation remarquable. Mais ce sentiment était de valeur négative dans des siècles troublés. L'Italie fut laissée à elle seule dans sa défense contre les Wisigoths, et surtout fut abandonnée de ses propres provinces occidentales; car ce fut de Constantinople que lui vinrent les secours. La plus jeune capitale d'Orient avait intérêt à ne pas laisser dénouer tout à fait les liens qui l'unissaient à Rome, berceau de la tradition impériale: n'en était-elle pas l'héritière substituée?

Enfin l'Univers Romain ne tarda pas à se figer aux limites qu'avaient su lui conquérir les ancêtres des grands âges. Avec le genre de populations qui l'entouraient, populations instables, frémissant de convoitises à l'abondance du monde impérial, la conquête perpétuelle était une loi inéluctable de son existence. Après le II[e] siècle, l'empire reste stationnaire. L'aisance, l'oisiveté, avaient rapidement affaibli la vigueur du soldat romain et tari les sources de son recrutement. La République déjà avait été obligée de renouveler les rangs de ses légions, d'abord des esclaves et étrangers de Rome, puis des volontaires espagnols et gaulois. L'Empire prit à sa solde jusqu'aux barbares. Ainsi, tandis qu'il se proclamait l'Univers, il devenait de moins en moins capable de trouver en lui les éléments de sa défense, et pour entretenir un reste de vigueur, il devait recourir à ces peuples indociles qui s'agitaient en dehors de ses frontières, et dont sa vanité semblait nier l'existence. L'armée romaine, diminuée de patriotisme et de valeur, fut, dès le III[e] siècle, incapable de conquêtes nouvelles. Et comme la défensive porte en elle la défaite, dès le milieu de ce siècle, les postes avancés en Germanie, en Hercynie, je ne parle que de l'Occident, durent reculer jusqu'aux solides défenses naturelles: le Rhin et le Danube. Là même, les légions plus occupées à faire de la politique qu'à combattre les ennemis de l'empire, faussèrent souvent leur garde pour participer aux troubles intérieurs. Les Barbares, ayant conservé dans leur indépendance farouche leurs qualités guerrières, s'enhardirent à cette retraite des Romains. Fascinés par la richesse de l'empire, ils mirent toute leur audace à en forcer les frontières. Ils se glissèrent par petits paquets à l'intérieur, s'installèrent, offrant même quelquefois à Rome de devenir ses défenseurs contre de nouvelles invasions. Mais cette endosmose continue du monde romain

n'avait pas renouvelé sa vigueur; elle avait, au contraire, comme dilué sa cohésion, introduit un état de perturbation chronique d'où résultait une mortelle anémie générale.

Ainsi, en fin du IV[e] siècle, par la division tétrarchique, l'affaiblissement du pouvoir central, les germes de discorde jetés entre les différentes parties de l'empire, la dénationalisation de l'armée, et l'audace croissante des Barbares, l'œuvre de dislocation était diffusément préparée.

Les troubles de la fin du IV[e] siècle sont d'une part synthétiques de ces motifs divers de désagrégation et symptomatiques à la fois des changements que cette désagrégation entraînera. En 395 Théodose meurt, laissant Constantinople à son fils Arcadius et Rome à son autre fils Honorius. Considérons particulièrement l'Occident. Honorius a une certaine valeur; mais il est le prisonnier de son armée. Il est proprement entre les mains du général Stilicon. Stilicon est barbare et commande à des soldats barbares. Voilà le gouvernement et la défense de l'empire. Les Wisigoths pressent l'Italie. Honorius et Stilicon n'ont pas trop de toutes leurs forces pour lutter contre ces envahisseurs. Ils abandonnent à elles-mêmes l'Espagne et la Gaule. Et celles-ci, souffrant les mêmes maux des invasions, galvanisent leur défense personnelle en prenant chacune un empereur: la Gaule Constantin, l'Espagne Maxime. Les groupements renaissent tels qu'ils résultaient avant la conquête romaine de la nature des choses. L'Italie, l'Espagne, la Gaule, tendent à reprendre leur individualité.

La Gaule, depuis près d'un siècle et demi, avait reçu, par petites fractions de nombreux Barbares. Ils s'étaient établis par ilôts dans la masse gallo-romaine, un peu sur tout le territoire, particulièrement vers l'Est comme de juste. L'hospitalitas avait réglé leur installation. En fin du IV[e] siècle, ces ilots commençaient par se rejoindre entre eux; d'ailleurs ces étrangers s'étaient fondus dans les indigènes. C'est alors que profitant de la faiblesse de l'empire, poussés par des causes encore obscures (1), les Barbares envahissent en masse le monde romain. En Gaule, battus par Stilicon, les Wisigoths, avec l'autorisation de Rome, vont s'établir dans la Septimanie. Les Francs, depuis longtemps installés aux bouches du Rhin, dans le Nord de la Belgique, prononcent leur mouvement vers le Sud. Farouches, ils poussent les popula-

(1) Mouvement des Huns.

tions devant eux et ne s'y assimilent pas. D'autres tribus franques passent encore de Germanie sur la rive gauche du Rhin vers Cologne. Enfin, en reconnaissance de services rendus, les Burgondes reçoivent la Savoie, et à l'appel des Gallo-Romains terrorisés par les brigandages wisigoths, s'étirent de la Provence à l'Aar. Les uns et les autres subissent nominalement la souveraineté de Rome. Durant le V[e] siècle, tandis que les empereurs d'Occident subissent en Italie les pires désastres, cette souveraineté de jour en jour plus vague s'efface jusqu'à la disparition presque totale. Entre les établissements des Francs, Burgondes et Wisigoths, qui ont conservé leurs coutumes et leurs institutions et ont observé plus ou moins les règles de l'hospitalitas dans leur installation, a subsisté un gouvernement romain. Mais ce gouvernement prend le ton sur les royaumes barbares qui l'entourent, et il est le royaume bien indépendant d'une famille gallo-romaine, celle de Syagrius. En somme, vers la deuxième moitié du V[e] siècle, la Gaule est divisée en quatre genres de royaumes: le Franc, le Gallo-Romain, le Burgonde et le Wisigoth. La domination romaine n'est plus qu'un mot en Gaule; la Gaule poursuit à nouveau la voie de ses destinées particulières; divisée même en quatre tronçons, elle ne retrouve son unité que pour repousser de nouveaux envahisseurs: tels les Huns aux Champs Catalauniques; ou bien quand un chef de guerre heureux réussit à la remettre toute entière sous sa loi: tel Clovis, abattant Syagrius, Gondebaud et Alaric II.

Voilà donc la séparation accomplie d'avec l'empire, de fait tout au moins. Mais la famille Mérovingienne, qui a reçu la dignité consulaire, se considère seulement comme en gérant une portion. Les descendants de Clovis sont des gouverneurs de province, comme dit Fustel de Coulanges (1); ils le sont héréditairement, ils ont l'esprit d'indépendance, et ils portent en outre le titre barbare de roi, mais ce ne veut rien dire sur la réalité légale de cette indépendance. Persuadés du rôle qu'ils jouent encore dans le grandiose cadre romain, ils le comprennent seulement avec leur conscience de barbare, à leur façon germanique. Ils sont rois dans l'empire, et rois d'une chose privée comme en Germanie. La notion de l'Etat, être impersonnel et perpétuel, tuteur de la foule anonyme, les dépasse. Ils ont conservé l'administration romaine,

(1) Fustel de Coulanges. L'invasion germanique. p. 507.

les vicaires, les comtes, etc. Ils eussent d'ailleurs été incapables de concevoir et de créer une nouvelle machine gouvernementale. Là-dessus, les Mérovingiens se sont superposés en propriétaires; ils administrent cet immense territoire comme leur patrimoine. Ils le divisent entre leurs héritiers comme un bien privé.

Mérovingiens et Carolingiens (1) partagent à leur gré leurs royaumes ou leurs empires. Les quatre fils de Clovis eurent chacun leur lot. Charlemagne a trois fils et pense aussi à diviser entre eux l'héritage; Louis le Débonnaire opère franchement la division entre ses enfants. La Gaule n'est plus seulement détachée de l'empire; elle est à son tour disloquée, lotie à la convenance de ses princes. Les familles de Clovis et de Pépin ont augmenté de la Germanie, puis de l'Italie et de la Suisse leur domaine primitif de Gaule. Tout cela est taillé en morceaux; et de ces partages résulte une division assez stablement tripartite de l'Occident. Déjà, avec les quatre fils de Clovis, si l'on ne tient compte du royaume méridional de Clodomir, nous trouvons sans les mots une Neustrie, une Austrasie, et une Germanie. Dans la confusion des partages ultérieurs, quel que soit le nombre des participants, ces trois régions s'élaborent et se continuent distinctes. Les fils de Louis le Débonnaire consacrent de façon définitive le fractionnement triple. De la portion occidentale se dégage la France indépendante.

Lorsque les Capétiens prennent la royauté, la mouvance française correspond en grande ligne à la Neustrie, mais c'est encore une souveraineté nominale; la faiblesse des Mérovingiens et Carolingiens et les malheurs des temps ont créé la féodalité, qui a rongé la puissance royale. Clovis avait été un chef d'armée heureux; il s'était taillé un grand royaume, et il avait imposé par la force sa dynastie aux populations. Le pouvoir royal se transmit à ses premiers descendants par la seule puissance de l'hérédité. Mais l'Etat Mérovingien, sorte de patrimoine privé se transmettant comme un vulgaire héritage, engendra les cupidités et les rivalités des successions ordinaires. Chaque prince voulut grossir son lot. Violents, rudes, grossiers, ils recoururent entre eux à la guerre ou à l'assassinat pour augmenter leur part de celles de

(1) Si Charlemagne a recréé l'empire d'Occident et a eu le sentiment de l'indépendance qu'il s'y donnait, il n'en a pas plus approfondi les divers éléments de la notion d'Etat.

leurs frères ou cousins. Ces querelles firent naître tout un trafic de concours: comte ou évêque puissant de l'adversaire que l'on s'attachait à prix d'or; fidélités douteuses que l'on fixait par des libéralités. La situation des grands, noblesse et clergé, en fut transformée. De fonctionnaires obéissants, ils devinrent alliés indispensables. Ils se taillèrent la part du lion dans l'Etat. Dès la fin des luttes de Frédégonde et Brunehaut, en 614, les Grands sont en mesure de faire peser la valeur de leur concours à la royauté.

D'où venait cette aristocratie? Comment s'était formée sa puissance? Par la constitution de la grande propriété, la disparition de la classe moyenne sous le faix des impôts, la misère croissante du peuple, peu à peu de l'antique société gauloise, sous l'Empire même, une aristocratie influente s'était dégagée. Pour parfaire par la conquête morale celle de ses armes, César d'abord, puis ses successeurs, s'étaient attachés à se concilier la noblesse: politique des autorités naturelles, reprise par Napoléon Ier. L'empire avait accordé de nombreux honneurs à cette noblesse et avait travaillé à consolider et accroître même sa situation sociale. La dignité sénatoriale, quelquefois effective — c'est-à-dire répondant à l'exercice de cette fonction à Rome —, ou le plus souvent purement honorifique (pour rappeler en particulier un ancêtre qui avait été vraiment sénateur), largement décernée, avait constitué une aristocratie romanophile et disons même le mot romanomane. L'éducation de ses membres se parachevait à Rome ou en Italie (1). Pépinière des fonctionnaires impériaux, ils poursuivaient le cours des honneurs souvent à Rome et en Italie. Avocats ou écrivains de talent, ils allaient presque tous à Rome ou en Italie faire consacrer leur réputation. Et de ces longs séjours dans la péninsule, ils avaient rapporté le goût des villes et l'engouement de la richesse immobilière. Les villes véritables, au sens où nous les comprenons, sont en Gaule une importation de la conquête romaine. Et la grande propriété, sinon exactement le régime des latifundia, en fut aussi un produit.

La fiscalité impériale (sollicitudo tributiarum) fit disparaître les classes moyennes et poussa les hommes libres pauvres au patronage. Les esclaves avaient été peu nombreux dans la Gaule indépendante. Avec l'empire, dans les campagnes, le petit propriétaire

(1) Ou en Grèce, ce qui procède du même esprit et aboutit au même résultat.

accablé par l'impôt et les charges militaires concomitantes, ne trouva de refuge que dans le colonat. Par contrat il abandonna son lopin à un riche; il perdit une ombre de liberté, il fut attaché *ad infinitum* à sa terre; mais du patron il reçut la tranquillité, personnellement il échappa au fisc et il garda la possession de son ancienne propriété. A ceux qui s'entêtaient sur leurs terres libres, il était bien difficile de ne pas contracter de dettes, et pour avoir souvent tardé, bientôt la proie de leurs créanciers, ils tombaient dans un quasi-esclavage qui se changeait peu après en véritable esclavage. A la ville le peuple, après s'être mieux défendu, au bas empire succombait aussi sous les mêmes maux. Et la classe moyenne, presqu'uniquement citadine, forcée aux charges municipales onéreuses — décurionat, duumvirat, etc. — subit un sort également lamentable. Tous ses efforts tendaient à échapper à ces honneurs dispendieux et obligatoires. Les deux derniers siècles de l'Empire sont remplis d'édits qui ont pour but de retenir dans sa situation la classe moyenne. Malgré tout, elle glissait entre les doigts de l'administration. D'une part et naturellement elle cherchait surtout à s'élever, à gagner le port de la dignité sénatoriale où s'achetaient les faveurs impériales et, suivant l'injustice éternelle, des exemptions ou des réductions d'impôts. D'autre part, le plus souvent, cette classe moyenne, pressurée, ruinée, s'abîmait dans le peuple. D'où les dettes la jetaient en pâture aux riches.

En fin du quatrième siècle, voilà donc l'état social: le peuple et une aristocratie; entre les deux plus rien. Et l'aristocratie tient en main presque tout le peuple. Ce fut donc la noblesse qui eut le plus à souffrir des partages de l'hospitalitas lors des invasions. Mais c'est ce qui explique aussi, avec le petit nombre des envahisseurs (4 ou 500.000 au plus) pourquoi l'installation des Barbares fut si aisément supportée; leur établissement n'affecta pas la grande masse du pays.

Les rois, en conservant les cadres et le personnel de l'Empire, furent entourés de ces grands propriétaires laïques et ecclésiastiques où se recrutaient les fonctionnaires impériaux. Car l'Eglise régulière ou séculière, si influente en ces temps troublés, s'était aussi constitué d'immenses domaines. Outre que les évêques appartenaient souvent à d'opulentes familles, tel Grégoire de Tours, l'élévation à l'épiscopat valait la possession des biens considérables inhérents au siège apostolique lui-même. Les luttes

intestines des familles mérovingienne et carolingienne accrurent encore l'influence des grands ; sur le domaine royal qui n'était que l'ancien domaine impérial, les princes prirent l'habitude de récompenser les services ou d'acheter les concours. Ce fut une véritable dilapidation du domaine royal. Les majores du temps romain devinrent les pairs. Après les luttes de Frédégonde et de Brunehaut, en 614, la noblesse imposa à la royauté de se faire reconnaitre par les grands à l'avènement de chaque prince nouveau.

Bientôt l'équilibre fut rompu. L'aristocratie, gorgée de biens, domina la royauté appauvrie. En particulier, les hauts dignitaires de la cour (1) furent les véritables maîtres des royaumes. Sénéchal, connétable, et surtout le maire du palais. Si bien que la Maison Mérovingienne, s'alanguissant dans l'impuissance, une grande famille, s'étant assuré du consentement des autres grandes familles et de l'Eglise, se substitua à cette dynastie dégénérée. Mais les Carolingiens — et ce fut la consécration solennelle d'un système que la force avait seule imposé aux Mérovingiens — ne furent plus des souverains par la grâce de Dieu, si j'ose dire, mais par la volonté des grands. Et comme les successeurs de Charlemagne imitèrent tristement la politique et les querelles de la dynastie précédente, les membres de l'aristocratie toujours et plus en plus gorgés de bénéfices, virent augmenter démesurément leurs biens et leur influence, tandis que se dégradaient en raison inverse les puissances impériales et royales.

Parallèlement le malheur des temps parachevait l'œuvre d'affaiblissement de la royauté en conduisant petit à petit aux liens personnels de la féodalité. L'invasion des Barbares avait naturellement jeté la perturbation dans la vie de l'Empire. Déjà les filtrations des troisième et quatrième siècles avaient troublé de façon permanente l'ordre intérieur. L'organisation périphérique des légions avait dû être changé en dispersement général des forces militaires sur tout le territoire de l'empire. Les grandes invasions augmentèrent cet état de troubles. Ces migrations de plusieurs centaines de milliers d'individus étaient longues à se fixer. Quelques portions de ces masses, irréductibles à la vie sédentaire, continuèrent une vie de brigandage. La culture romaine se perdant, la moralité générale baissa ; la violence régna maî-

(1) Dont les Mérovingiens s'étaient entourés à l'image de l'empereur.

tresse. Les guerres fratricides des Mérovingiens accrurent le désordre. L'anarchie se fit chronique. Puis survinrent les Normands au huitième siècle, pour mettre à son comble la confusion. Ils ne tardèrent pas à détruire tous les effets de la bienfaisante accalmie de Charlemagne. Et ce furent les horreurs des neuvième et dixième siècles, qui resteront peut-être les plus douloureux de l'humanité.

Alors, sous la menace constante du pillage et de la mort, les pauvres gens se serrèrent autour des puissants. La maison de pierre du riche, sa villa, devint le refuge en cas de péril. Le patron se transforma en seigneur. Les anciens grands propriétaires, fonctionnaires de l'administration impériale, puis mérovingienne, puis carolingienne, ne recevant plus que rarement dans ces temps troublés les instructions du pouvoir central, durent d'abord y suppléer de leur propre autorité; puis ils en prirent l'habitude, puis ils se trouvèrent bien de cette indépendance. Déjà puissants en face de l'empereur ou roi, par les libéralités impériales ou royales, ils allèrent jusqu'à rejeter l'autorité centrale. Il semble bien que la fonction des comtes, vicaires, etc., ait été d'abord annuellement renouvelable, puis seulement révocable en cours de plus long exercice (1); avec les Carolingiens, elle se fait viagère, puis héréditaire. Et les grands arrachèrent à la royauté la reconnaissance de cette hérédité des offices pour, peu après, la forcer encore à déclarer que les bénéfices, eux aussi, cesseraient d'être révocables. Souvent, en octroyant ces bénéfices, le roi avait accordé le droit de justice sur la terre bénéficiaire. La violence et le désordre généraux avaient conduit à un état de guerre permanent, et par suite à la guerre privée. Au milieu de cette confusion, les seigneurs usurpèrent le droit de frapper monnaie. Un à un, le roi reconnut ces abus. Droits de justice, de guerre et de frapper monnaie, le plus infime seigneur possède à l'égal du roi les principaux attributs de la souveraineté. Une coutume germanique qui a gagné tout le monde d'Occident, a établi une immense hiérarchisation de liens personnels qui va du serf au seigneur, du seigneur à son suzerain le comte ou le duc, du suzerain au roi. Mais la suzeraineté vague, lointaine, le plus souvent médiate du roi, ne vaut que ce que vaut la conscience du vassal. Et riche conscience que la sienne en ces temps de ruse et de violence

(1) Viollet. Instit. polit. de la France. T. I. p. 448.

universelles! Le vassal, au contraire, tient solidement et de près ses ressortissants. Il est le maître de sa seigneurie, et sa seigneurie lui donne une réelle puissance. La puissance du roi, illusoire dans son faisceau de suzerainetés, n'est elle-même effective que dans les terres, les comtés, les seigneuries que le roi possède en propre. Le seigneur et le roi sont l'un et l'autre un chef d'Etat. Et ainsi la Gaule romaine, qui s'est détachée par la force des choses de l'Empire, est émiettée en d'innombrables petits Etats. Ce sera une véritable politique étrangère que pratiqueront les Capétiens à répéter sur les Seigneurs les éléments de l'ancienne puissance royale et rétablir la France comme était la Gaule. Six siècles de misère ont rendu la Gaule à elle-même; sous le nom de France elle a conquis son indépendance; mais c'est l'indépendance et la faiblesse (1).

Cette indépendance est d'autant plus précaire que l'Idée Impériale, jalouse des libertés individuelles, est toujours vivante. Le mirage de l'Empire universel hante tous les politiques du Moyen Age. Les Mérovingiens ont cru continuer de servir l'Empire. Les Carolingiens, incités par l'ambition pontificale, ont voulu le rétablir à leur profit. Ils se prétendent héritiers des Césars et les souverains éminents du monde Occidental.

De même que les royaumes Burgondes, Wisigoths, Francs et le gouvernement romain du cinquième siècle en Gaule relevaient encore de l'empire, de même Clovis et sa dynastie sont toujours persuadés d'être les serviteurs de Rome et de Constantinople. Serviteurs indépendants, sans doute, mais qui, à l'occasion, et quand cela ne les gêne pas, viennent encore prêter leur concours à la défense générale de la communauté. Les princes mérovingiens, sur les appels des empereurs et des Papes, vont en Italie combattre Lombards et Saxons: en 575, 584, 588, 590. Charles Martel noue les longues relations d'amitié entre sa famille et la papauté, en répondant à l'appel de Grégoire III contre les Lombards. Clovis avait porté le titre de consul que lui avait donné l'empereur Anastase. Ses descendants reçurent aussi des distinctions impériales dont ils se montrèrent très fiers. Les Institutes de Justinien furent appliquées en Gaule. Après que le pape Zacharie eut, en 751, autorisé le changement de dynastie,

(1) En effet les Capétiens ne possèdent en propre que les comtés de Paris, Senlis, Orléans, Dreux.

Etienne II, chassé d'Italie par les menées impériales, et réfugié en France, oignit roi solennellement Pépin et le fit en même temps Patrice des Romains, titre qu'avaient porté jusqu'alors les exarques de Ravenne. En somme, d'une façon ininterrompue jusqu'à Charlemagne, dans l'idée des gens du temps, l'Empire avait continué de vivre après la déposition de Romulus Augustule. La seule différence avec le passé, c'était qu'il n'y avait plus qu'un empereur, celui de Constantinople. L'autorité impériale en fut seulement plus vague, ce qui était au goût indépendant de ces rois barbares, et ce qui leur avait permis de ne pas l'avoir encore rejetée définitivement. Cette souveraineté si légère leur servait juste à se rattacher à une tradition grandiose.

La politique des Papes de Rome, ambitieux de leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs séculiers et de leur primauté dans l'Eglise, enleva l'Occident à l'autorité, jusqu'alors ou nominale ou intermittente des empereurs de Constantinople, mais pour recréer un empire d'Occident avec Charlemagne (800). Cette résurrection de la dualité occidentale et orientale n'était nullement une atteinte portée à l'idée impériale. C'était le renouvellement d'une division comme administrative qui avait été longuement, depuis Dioclétien, celle de l'empire. D'ailleurs Charlemagne fut reconnu empereur d'Occident par celui de Constantinople. Ses successeurs, affaiblis par leurs luttes fratricides, furent traités par l'Orient en frères inférieurs. Mais ce dédain leur importait médiocrement. De fait, et dans les régions soumises à leur influence, leur titre n'en subissait aucune tare. Charlemagne, poursuivant les campagnes entamées depuis Clovis en Germanie, avait reculé les limites de son empire jusqu'à la Baltique. Louis le Débonnaire reçut tout l'héritage, mais pour le partager entre ses enfants: Lothaire fut empereur, Louis et Charles rois. Il établit en faveur de l'empereur une vague prééminence. En cas de péril commun pour l'empire, l'empereur, aidé des rois ses frères, devait diriger la défense. En fait, jusqu'aux Otton, les pâles successeurs de Charlemagne dans la dignité impériale n'y gagnèrent qu'une illusoire primauté. Mais les Otton, qui se sont constitué en Germanie une puissance vigoureusement organisée, changent la situation. Le Saint Empereur Germanique, une des moitiés de Dieu sur la terre, prétend à l'empire temporel du monde. Heureusement qu'alors la faible personnalité des rois de France retient à peine ses regards. Bientôt le successeur des Otton va entrer dans la que-

relle des Investitures avec le Pape. Ces démêlés se poursuivront plusieurs siècles. Alors la prétention impériale à l'hégémonie universelle troublera peu les Capétiens qui reconstitueront leur puissance dans l'inattention et une sorte de dédain des maîtres de l'empire. Ce n'est que plus tard, en fin du XIIIe siècle, que le Saint-Empire Germanique, déçu du côté de l'Italie, commencera à s'inquiéter du développement de la puissance française pour, au XVIe siècle, entamer avec nous ces longues luttes par lesquelles il veut nous imposer sa prédominance. Cette séculaire débellation ultérieure n'en trouve pas moins sa cause dans la permanence de l'idée impériale aux temps barbares et médiévaux et dans les conquêtes mêmes que cette idée a faites en Germanie.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

BECQUET. — La Gaule avant et pendant les invasions.
DOHU. — Les rois de Germanie. 1894.
DIGOT. — Histoire du royaume d'Austrasie.
DRAPEYRON. — Essai sur les origines, le développement et les résultats de la lutte entre la Neustrie et l'Austrasie. 1888.
FUSTEL DE COULANGES. — L'Invasion germanique. Instit. polit. de l'anc. France.
FUSTEL DE COULANGES. — Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne.
GABY. — La famille à l'époque mérovingienne. 1901.
GLASSON. — Hist. du droit et des instit. de la France.
GENGEL. — Hist. de l'empire franc. 1908.
J. HAVET. — Du partage entre les romains et les barbares chez les romains et les wisigoths.
KLEINCLAUSZ. — L'empire carolingien. 1902.
KOEHNE. — Les lois franques. Heidelberg. 1906.
LA PAQUERIE. — La vie féodale en France du IXe au XVe s. 1901.
LAUER. — Louis IV d'Outre-Mer. Bib. de l'éc. des Htes-Etudes. 1899
LAVISSE. — La fondation du St-Empire. *Rev. des Deux-Mondes.* 25 mai 1888.
LEHUÉROU. — Hist. des instit. mérovingiennes. 1842.
LEHUÉROU. — Hist. des instit. carolingiennes. 1843.

LONGNON. — Atlas hist. de la France. 1889.
LOT. — Les derniers Carolingiens. Bib. de l'éc. des Htes- Etudes. 1891.
LOT et HALPHEN. — Annales de l'hist. de France à l'époque carolingienne. 1909.
MONOD. — Du rôle de l'opposition des races dans la dissolution de l'empire romain. Annuaire de l'éc. pratique des Htes-Etudes. 1896.
MONOD. — Etudes critiques sur les sources de l'hist. carolingienne. 1898.
MUHLBACHER. — Hist. d'Allemagne sous les Carolingiens. Stuttgard. 1896.
PARISOT. — Les origines du royaume franc de Lorraine. 1898.
POUPARDIN. — Le royaume de Provence sous les Carolingiens. 1901.
POUZET. — La succession de Charlemagne et le traité de Verdun. 1890.
SCHULTZE. — Le royaume franc-mérovingien. 1896.
J. SERVENS. — La Neustrie sous les Mérovingiens.
VIOLLET. — Hist. des instit. polit. de la France. T. I.

ARTICLE II

Déplacement vers le Nord de l'axe politique occidental

La puissance Mérovingienne, puis la Carolingienne, firent monter vers le Nord le centre de l'activité politique de tout l'Occident. Pour la France, il en résulta le relèvement, jusqu'au bassin parisien, de son centre nouveau d'activité, et l'éclosion de la question Lotharingienne.

Sous l'empire, Lyon surtout, puis Valence, furent le plus longuement les métropoles gauloises. Les nécessités seules de la résistance aux barbares, quand encore la ligne du Rhin était le boulevard de l'empire, firent choisir passagèrement Lutèce par Julien, puis Aurélien, comme siège de leur gouvernement; on dirait mieux: comme quartier général de leur commandement. Devant les grandes invasions, le centre administratif et religieux de la Gaule fut transporté à Arles. Il fuyait devant le désordre et se réfugiait dans la Septimanie, une des plus vieilles greffes de la civilisation romaine, et avec la Provence, la Catalogne et le pays d'Alexandrie, un des plus beaux ornements de l'empire. Le V[e] siècle, avec les royaumes burgonde, wisigoth, franc et romain, amena la dislocation de la Gaule et fit disparaître son foyer provincial. Clovis, en la subjuguant de nouveau toute entière, recréa autour de sa personne un centre gaulois d'activité. La cour mérovingienne, calquée sur l'impériale, redevint le cerveau de l'administration romaine conservée.

Franc, venu de ces pays de Somme où, depuis près de deux siècles, les siens étaient établis, Clovis fit en homme du Nord le choix de sa capitale. Malgré toutes ses conquêtes au Sud et à l'Est, il la maintint à Paris. Et comme Clovis était un roi énergique, ce fut le déplacement effectif, en même temps que c'en était le renouvellement, du centre politique gaulois vers le Nord. Les successeurs de Clovis transportèrent à leur gré le siège de leur cour: Metz, Orléans, Soissons, Reims, Paris (1), etc. Ils se partagèrent l'héritage familial; ils créèrent des royaumes à leur fantaisie, mais avec capitales dans le Nord. Particulière-

(1) Lavisse. Hist. de France. T. II. p. 117 et s.

ment pour la Neustrie, le noyau de la France future, le centre gouvernemental continua de graviter dans le bassin parisien. Les partages carolingiens, en renouvelant une Neustrie, malgré l'extension prise par l'empire d'Occident, conservèrent ce centre parisien. Les derniers Carolingiens, rois de France, sont fixés à Laon. Ce furent des voisins de ces Carolingiens, les Robertiens ducs de France, qui les supplantèrent dans la royauté. Des voisins seuls avaient pu remarquer leur faiblesse et envier un titre qui, à trois cents kilomètres au Nord ou au Midi, ne correspondait plus qu'à une vague souveraineté. Ce fut une simple substitution entre hommes du Nord, qui consacra l'établissement du centre politique français dans le bassin de la Seine : les Robertiens prirent Paris définitivement pour capitale.

Lyon avait été un choix admirable pour la domination romaine. Situé au confluent de deux grandes vallées, il était surtout une sorte de tête de pont pour l'Italie même, au tiers environ de tous les points extrêmes de la Gaule. Secours rapides à envoyer. Coups faciles à asséner aux plus excentriques régions de la conquête. Le relèvement de notre centre politique jusqu'au bassin Parisien eut une répercussion considérable sur notre histoire. A faire élection d'une ville du Sud, la royauté franque aurait connu la courte destinée des Wisigoths et des Burgondes .Elle se serait vite amollie aux civilisations avancées du Midi ; elle eut sans doute péri rapidement sous les coups d'autres envahisseurs venus du Nord. En tout cas, il est peu probable qu'elle eût jamais été capable de reprendre le chemin du Septentrion jusqu'aux bouches du Rhin et dans la Germanie. Aurait-elle tenté l'effort qu'il serait allé mourir à la Loire ou à la Seine au plus. Elle serait restée une puissance du Midi, toute au mirage des terres plus méridionales encore, l'Italie surtout, l'Espagne aussi. Elle se serait mêlée aux luttes pontifico-impériales ou aux croisades ibériques contre le musulman. Prenant pied dans les péninsules, à cheval sur les Pyrénées ou les Alpes, elle serait demeurée incertaine de ses destinées, vaguant aux hasards d'une politique développée par les accidents seuls de l'histoire, sans que la géographie la confirme. Le choix du bassin parisien fit échapper la royauté franque aux dangers et de ce contact d'une civilisation raffinée et de cette attraction exercée par les terres du Sud. Elle garda toute sa vigueur militaire. Cette rudesse lui donna la victoire sur les Wisigoths et les Burgondes et lui permit même la première réaction du monde romain

si l'on peut encore dire, contre le flot barbare. Clovis et ses successeurs commencèrent la conquête de la Germanie. Le bassin parisien est le véritable centre physique de la Gaule. Il est au point convergent des deux routes vers le Midi : les plaines alluvionnaires de l'Ouest qui, tournant le plateau central, mènent à Bordeaux et Toulouse ; les vallées de la Saône et du Rhône qui ouvrent un long couloir jusqu'à la Provence et le Languedoc. Et si le Midi n'échappait point ainsi à l'emprise et à la direction du nouveau foyer gouvernemental, cette position septentrionale postait admirablement la puissance mérovingienne pour la reprise des contrées du Nord qui parfont le compartiment gaulois. Lyon était le chef-lieu indiqué de la Gaule romaine. Paris est la capitale d'une Gaule maîtresse d'elle-même, qui va des bouches du Rhin à celles du Rhône, et pour qui la frontière de l'Est à ne trouver que le Rhin comme plus solide barrière, est cependant encore la plus vulnérable du système général et réclame toute la vigilance de ceux qui président à sa destinée.

Ces considérations que devait dégager l'avenir, sont confuses dans la conscience de Clovis et de ses successeurs, si même elles ne leur ont complètement échappé. S'ils firent choix du bassin parisien pour siège de leur gouvernement, ce choix fut dicté par leur seule personnalité franque. Les Francs — tous les écrivains de l'époque s'accordent à le proclamer — sont de naturel farouche et attachés à leur genre de vie grossier et rude. Les forêts sombres de la Belgique, des Ardennes et de la Somme retiennent leur cœur, auquel elles rappellent les fourrés inextricables de leur Batavie originaire. La richesse et la civilisation du Midi excitent leur cupidité et les incitent à ces expéditions de pillage, l'occupation traditionnelle du Germain. Mais c'est pour, lorsqu'ils sont chargés de butin, revenir en jouir et se reposer dans leurs bourgades du Nord. En fin du IV[e] siècle, alors que le monde barbare tout entier se précipite à la curée de l'empire, les Francs cédant au mouvement général, avancent vers le Sud. Combien peu ! A peine lancés, ils hésitent à dépasser les lisières de leurs forêts et s'arrêtent au bord des plaines de la Seine, définitivement retenus par l'amour de leurs bois incléments. Voilà Clovis tout expliqué ! Ce petit roi franc, chef de quelques milliers de guerriers, prononce le mouvement vers le Sud, conquiert peu à peu le Centre, puis le Midi, puis le Nord et l'Est de la Gaule. Il se taille un grand royaume, mais il en reste le roi à Paris. Et de

là, insensible aux séductions des terres méridionales parce qu'elles lui parviennent plus vagues, moins captivantes dans leur éloignement, il comprend que les terres du Nord et de l'Est impartissent mieux au genre de son activité, et il écoute l'appel de la patrie primitive, en commençant la conquête de la Germanie.

Le relèvement du centre gouvernemental gaulois avec les Mérovingiens fut donc la cause efficiente des campagnes en Germanie. Les Carolingiens, autres gens du Nord, suivirent l'exemple. Toute la Germanie passa sous leur loi, et avec, l'Italie, l'Autriche et la Suisse. La Gaule ne fut plus qu'une partie de l'empire. Le centre de ce monde nouveau avait suivi la marche vers le Nord-Est. Le pays entre Meuse et Rhin, Metz, Aix-la-Chapelle, Cologne, en était devenu le centre éminent. Sous l'empire romain ces régions de marche, abondamment pourvues de légions, avaient connu une grande prospérité commerciale et avaient été un foyer brillant de civilisation artistique. Dans la suite les campagnes avaient beaucoup souffert des Barbares; les villes, s'abritant derrière leurs remparts, avaient continué leur activité commerciale et intellectuelle, avec un certain ralentissement naturellement. Les Pépins et surtout Charlemagne, qui se piquait de renouveler l'empire dans sa puissance et sa civilisation, en venant fixer dans ces pays le siège de leur gouvernement, attisèrent le foyer qui jeta dans ce monde occidental du Nord un incomparable éclat. L'Austrasie fut la perle de l'empire carolingien. Elle était le trait d'union entre le monde Neustrien et le Germanique, l'intermédiaire nécessaire pour leurs échanges. De telles situations sont toujours admirablement propices au développement du commerce et à la culture des esprits: ainsi les Flandres, plus tard, entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Quand Louis le Débonnaire partagea son empire entre ses trois fils, Lothaire, l'empereur, reçut naturellement l'Austrasie et en plus une large bande de territoires allant de la mer du Nord à la botte italienne: la Meuse, la Saône et le Rhône d'un côté, le Rhin et les Alpes Juliennes de l'autre en gros traçaient la bordure. Charles le Chauve avec la France, et Louis avec la Germanie, formaient les deux ailes de l'empire. Cette division eut été parfaite, la position centrale de Lothaire, remarquablement choisie, si Charles et Louis avaient été des lieutenants et non des pairs, non des cohéritiers maîtres aussi souverains de leur part que l'empereur. La combinaison des tribunaux fraternels était illusoire. Le royaume de Lothaire dont les

limites se doublaient rarement de véritables obstacles naturels, si même la plupart du temps il ne chevauchait sur les plus hautes montagnes d'Europe, le Jura et les Alpes, s'offrait en création artificielle à l'envie de ses voisins; le royaume de France ne le valait point, moins encore celui de Germanie. Pour comble de malheur, il subit plus que ses voisins, et plus vite, les désastreux effets des partages carolingiens: les trois fils de Lothaire le divisèrent à nouveau. Ils se combattirent entre eux. Sans attendre ces luttes fratricides, Charles le Chauve et Louis le Germanique avaient communié dans leurs appétits à Strasbourg, et sur le dos de la Lotharingie. Les partages et les querelles de la suite enhardirent leurs successeurs. Les derniers Carolingiens de France s'épuisent à s'emparer de la Lotharingie. C'est à profiter de cette faiblesse que les Robertiens se glissent dans leur place. Mais conscients de l'impuissance royale à de si hautes visées, les Robertiens ramènent leur ambition persévérante à reconquérir leur propre royaume sur l'usurpation et l'indocilité de leurs vassaux. Pendant ce temps les empereurs de Germanie, surtout les Otton, plus vigoureusement organisés, résolvent toute la question à leur bénéfice. Le royaume de Lothaire des bouches de la Meuse à celles du Rhône et à l'Italie passe sous leur souveraineté et devient terre d'empire.

Le relèvement du centre politique gaulois jusqu'au bassin de la Seine, et la question de Lotharingie sont donc intimement liés. C'est la remontée du gouvernement mérovingien qui a permis l'ouverture de la Germanie à la civilisation, c'est à son tour la création d'un empire germanique qui a fait naître la question lotharingienne: ce sera à nouveau la position septentrionale de Paris qui, plus tard, avec le renouvellement de la puissance française, incitera les Capétiens à reviser la solution Ottonienne. Paris est le centre de la France telle qu'elle résulte de la nature des choses, et telle que les Gaulois l'ont pressentie, César définie et les Romains organisée. Paris veut la ligne des Alpes et du Rhin comme frontière. Toute autre limite en deçà le presse et le met en danger. De là sont nées les luttes pour la reprise des Pays-Bas, de la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, etc., sur les puissances anglaise, ou germanique, luttes qui les unes et les autres, pour une grande part durent encore.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

CALMETTE. — La diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve.

P. FOURNIER. — Le royaume d'Arles et de Vienne.

PARISOT. — Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens. 1898.

POUPARDIN. — Le royaume de Provence sous les Carolingiens. 1901

ARTICLE III

La France et l'Eglise jusqu'aux débuts du Moyen-Age

L'Eglise joue le premier rôle dans l'histoire des temps barbares et du Moyen-Age. Son action est considérable et universelle. Sur les ruines générales et renouvelées, elle est le seul monument solide et permanent. Dans les ombres où s'agitent les conscience, elle seule tient un flambeau dont les lueurs refoulent les ténèbres des passions humaines ou consolent les effroyables misères de la multitude. Elle enseigne la vraie foi, et elle administre avec les princes; elle dit les grandes espérances, et elle fait ou défait les dynasties. Ce rôle prépondérant, sans analogue dans les siècles, découle pour l'Eglise de l'antique conception de la religion fonction d'Etat.

L'Etat et la Religion ne font qu'un dans les sociétés antiques. L'Etat gouverne les hommes, mais quels peuvent être les bienfaits de son action si les dieux ne sont pas favorables à la cité. Comme je l'ai montré précédemment, dans le jeu de la puissance romaine, l'Eglise s'est simplement substituée à l'ancien polythéisme officiel. Justinien et ses successeurs se considèrent maîtres du christianisme comme leurs prédécesseurs l'ont été des cultes païens. Et l'Eglise, encore douloureuse des persécutions que ce même empire dirigeait contre elle naguère, faible de jeunesse et de ses épreuves, accepte avec reconnaissance la puissante protection impériale. Quel plus éclatant succès que de coucher sur les positions mêmes tenues jusqu'alors par le grand ennemi, le paganisme! Et quels nouveaux moyens et plus formidables de s'assurer tous les fruits de la victoire! L'évêque obéit avec respect aux prescriptions impériales et concourt avec empressement à la marche des affaires publiques. Il administre la cité, juge de concert avec les fonctionnaires véritables. L'empereur poursuit la ruine des schismes et du paganisme. Il oblige ses fonctionnaires à embrasser le christianisme. Il confirme les élections épiscopales, il autorise ou suscite les conciles, il opine en affaire de dogme s'il n'ordonne. Il veille à la doctrine et fait servir la force de l'Etat à en maintenir l'unité. Il est bien, comme devant, ce person-

nage sacro-saint, supérieur à toutes les puissances humaines, spirituelles ou temporelles, maître de la terre et délégué du ciel.

L'évêque de Rome, à la chûte de l'empire d'Occident, en 395, et dans la perturbation des invasions, ne reçut plus qu'une direction incertaine, intermittente de l'autorité impériale. Le représentant de l'empereur, l'exarque, s'était établi à Ravenne: position heureuse d'où il surveillait et dirigeait l'Italie, tout en la couvrant contre les barbares et en maintenant sa liaison avec Constantinople. Malheureusement les efforts des Goths, Vandales et Lombards brisaient souvent sa défense, et tandis que la tourmente fondait sur l'Italie, le Pape dans Rome isolée, prenait entre ses mains tous les services administratifs de la cité. Le successeur de Saint-Pierre, dernier orgueil d'une ville qui avait été la capitale du monde, renouvelait une autorité qui s'évanouissait dans la confusion et l'éloignement. Il menait la résistance, dirigeait l'anno, il veillait à l'exécution des travaux publics (1). En un mot, il gouvernait Rome. Cette situation n'était faite pour choquer ni le gouvernement impérial ni les gouvernés de Rome. Dans tout l'empire les évêques concouraient au fonctionnement de la puissance publique. Dans Rome n'avait-on toujours vu cette intime liaison de la Religion et de l'Etat pour la conduite des affaires? De jour en jour la position du Pape se faisait plus solide, sa situation plus considérable. Il souffrit de la désinvolture avec laquelle l'empire le traitait, exigeait sa soumission. L'absolutisme impérial en matières religieuses (la double nature du Christ — les icones), le froissa dans sa conscience de pasteur et le sentiment de la puissance qu'il s'était créée. La partialité de l'empereur en faveur du patriarche de Constantinople entretint chez lui une irritation permanente et le toucha dans son ambition la plus chère, la prétention à la primauté apostolique. Après les grandes difficultés à ce sujet du 7e siècle, Grégoire II et Grégoire III au 8e connaissaient encore les tracasseries impériales.

Le Pape est las. L'Occident a facilement accepté la primauté du pontife romain. En ces pays de l'Ouest, tout militants encore dans leur apostolat, le clergé éprouve comme un besoin de se serrer autour de la chaire de Saint-Pierre. Et puis la gloire toujours fascinatrice de Rome aide à recevoir une autorité qui y a établi son siège. La Gaule, après les victoires de Clovis sur les Burgon-

(1) Duchesne. Les premiers temps de l'Etat pontifical, p. 8.

des et Wisigoths ariens, et la conversion de ce prince au catholicisme, ne tarde pas à subir entière la discipline romaine. L'Angleterre et l'Irlande écoutent respectueusement les conseils et les enseignements du Pape; et c'est lui qui dirige avec une sollicitude pressante la conversion de la Germanie (1). De tous ces pays d'Occident monte vers le successeur de Pierre un concert d'adoration et de dévouement. Il en sent le poids et l'utilité. Déjà, en 584, il a eu recours aux Francs contre les Lombards. Ses appels à leur intervention se sont fréquemment renouvelés. Mais maintenant sa rancœur est contre Constantinople, foyer d'hérésie et de crime. Les tracasseries de l'empire et les rivalités irréductibles du patriarcat deviennent d'autant moins supportables, que s'est grandie davantage sa situation dans l'Occident et dans Rome. Cette suprématie même à laquelle défère l'Occident, n'est-elle pas illusoire dans la dépendance de l'autorité impériale grecque, aussi despote au religieux qu'au civil? Léon III profite des désordres de l'Impératrice Irène, de la vacance de l'exarquat, des ambitions respectueuses de Pépin le Bref pour secouer définitivement le joug de l'empire. Il fait Pépin roi, patrice de Ravenne, et en reçoit la souveraineté de Rome.

La donation de Pépin fait du Pape un roi, mais quel roi! un roi qui veut renouveler par lui toute la grandeur de la tradition romaine! un roi, l'un des plus chétifs des pays d'Occident, mais celui qui, par l'espèce de sa royauté, est une menace à la liberté de tous les autres: son gouvernement, selon la volonté divine, ne doit-il être celui du genre humain? Cette donation établit en droit, pour Léon III, un pouvoir temporel que, de fait, il exerce depuis longtemps. Mais s'il a voulu être souverain, constaté et proclamé tel, c'est pour se libérer de tous les souverains. Dans la formule de l'Etat romain les termes avaient été: la Religion fonction d'Etat, mais servant à l'Etat. Depuis trois siècles, les Papes, sans la changer, travaillaient à remonter la part de la Religion jusqu'à l'équilibre avec l'Etat. Cet équilibre, voilà ce qu'était la donation de Pépin. Et l'on trouvait dans les évangiles la consécration de la formule transformée, mais non bouleversée, et surtout non encore transposée: Rends à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Ce n'était pas la séparation des pouvoirs que cette formule exprimait. Le Pape n'enlève pas aux rois le contrôle et

(1) Lavisse et Rambaud. Hist. Générale. T. I, p. 294 et s.

le concours de leurs épiscopats. Pépin, comme ses prédécesseurs mérovingiens, confirmera les évêques, réunira les synodes, suivra et dirigera attentivement toute l'activité religieuse de ses Etats; et sa direction ne sera pas une ingérence. Le Pape ne songe pas à lui en retirer le droit. Mais le Pape songe, par cette donation, à se soustraire, lui, à l'influence de tous les rois, même de l'empereur. Il fait un empereur, Charlemagne, pour échapper aux menées de l'autre, celui de Constantinople. Et il se pose immédiatement en face de sa créature dans la situation de ses desseins: le *Servus servorem Dei* vaut César. Il se fait renouveler la donation de Pépin, il oint l'empereur qui le confirme. Le Pape et l'Empereur sont les deux moitiés de Dieu sur la terre. L'Etat et la Religion sont toujours intimement unis; ce sont les deux aspects d'une même puissance. Mais au lieu de s'identifier sur une seule personne, ils sont également distribués entre le Pape et l'Empereur, chacun pour sa part ayant un morceau du civil et du religieux.

Equilibre bien instable et qu'il était presque impossible de conserver, puisque l'antique conception romaine sur les relations de la Religion et de l'Etat présidait toujours au nouvel ordre de choses. Le Pape, l'Empereur, les deux moitiés de Dieu sur la terre, formule d'expédient, puisque le Pape se faisait roi pour sa suprématie religieuse et que l'Empereur continuait d'user largement de la religion pour sa suprématie politique.

Ils avaient trouvé l'un et l'autre une séparation des pouvoirs qui n'était pas dans leur intention, et qui ne pouvait pas y être puisqu'ils n'auraient pu la concevoir. Et le seul effet de cette sorte de compromis fut de faire sentir plus rapidement à chacun d'eux tout ce qu'il perdait personnellement à son égalité avec l'autre.

L'ambition des Papes, c'est la domination universelle. Le Christ a institué son Eglise pour qu'elle établisse le règne de Dieu par toute la terre; et il lui a donné pour chef suprême le Pape. Le Pape détient cette mission comme un dépôt sacré. Le succès l'exalte dans la poursuite du but; les revers, les désastres mêmes, le trouvent soumis aux décrets de la Providence, mais confiant toujours dans la victoire dernière et plein de courage à reprendre le combat. La Religion reconnue par l'Etat, subordonnée à lui; la Religion égale l'Etat; voilà les conquêtes passées pour Léon III. La Religion subordonnant l'Etat; voilà les conquêtes à venir. La péréquation du pontificat et de l'empire n'était qu'un subterfuge destiné à illusionner l'empire. Charlemagne n'est pas long à

pénétrer les arrière-pensées du Saint-Siège. Déjà son élévation surprise à l'empire, dans la nuit de Noël (800), le décontenance et le mécontente. Il craignait quelque tour de cette façon; et il sent que la Papauté vient de marquer un point: elle a fait l'empereur. Charlemagne, pour annuler les effets de cet avantage, tient la main à confirmer l'élection pontificale. Mais, lui mort, bientôt, dans la confusion carolingienne, la Papauté reprend la suite de ses succès. Etienne IV se passe de la confirmation impériale. La confirmation se transforme en simple information. Le Pape! l'Empereur, les deux représentants de Dieu sur la terre, toujours sans doute! mais le Pape est la tête et l'Empereur le bras, et le Pape doit l'emporter de toute l'éminente dignité du spirituel. D'ailleurs, par spirituel, n'entendez point que le Souverain-Pontife ne se propose que la direction des âmes. Il comprend par spirituel toute l'activité de son cerveau, aussi bien la gouvernation politique des hommes que celle de leurs intérêts éternels. Il veut être le président d'une république de rois dont l'Empereur serait son premier serviteur, l'exécuteur ordinaire de ses volontés. Supérieur aux gouvernements localisés, il serait le gouvernement par excellence, et un gouvernement, un vrai, maniant les corps et les esprits.

Mais alors dès que l'empire avec les Otton a reconstitué sa puissance, l'Empereur et le Pape se trouvent opposés. L'Empereur subjugue un temps la Papauté. Puis c'est la longue querelle des Investitures, les infinissables démêlés des Guelfes et des Gibelins. L'Empereur et le Pape en sortent l'un et l'autre meurtris et défaits. Le rêve de domination universelle éminente de l'un et de l'autre est brisé. De la puissance politique universelle que le Pape a voulu se constituer, il ne lui reste plus guère que la donation de Pépin. Cette maigre souveraineté lui servira à renforcer seulement son indépendance en face des gouvernements. Car de sa défaite qu'il accepte momentanément et sans entêtement, il veut tirer le meilleur parti. Le temporel mondial lui échappe: qu'il se saisisse, en attendant, du spirituel. Et le Saint-Siège donne à la formule: rends à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, son acception moderne. Il divise l'activité des hommes et il se réserve pour sa part la direction de leurs intérêts éternels. Dès lors tous ses efforts tendent à se faire reconnaître dans les Etats le monopole du gouvernement des âmes. L'action pontificale de-

vient intense, souple, enveloppante, variée dans ses moyens et aussi immense que la terre elle-même. Réformation des ordres monacaux, réorganisation de la discipline générale; concile de Trente; évangélisation de l'Asie, de l'Amérique, de l'Afrique; œuvre du denier de Saint-Pierre. Mais les Etats ont conservé, presqu'entier, l'ancien esprit de l'étatisme romain. Les rois veulent être maîtres chez eux de tout et de tous. Ils trouvent insupportables les prétentions transformées du Pontife, et attentatoires à leurs droits à tous, au lieu de ne menacer que ceux de l'empereur. La levée de boucliers sera générale. Ce sera la réforme, le protestantisme allemand (cujus region, cujus religion), l'anglicanisme, le gallicanisme (1), la nécessité de concordats où seront dosées avec circonspection les exigences de chacun. D'ailleurs, la théorie de la Papauté est inchangée. Elle est celle du Syllabus qui s'inspire de la pure doctrine antique: intimité étroite de la Religion et de l'Etat servant à la Religion, fin éminente de l'activité humaine. Les accrocs à la doctrine, les concordats, la reconnaissance de l'entière indépendance des Etats, concessions passagères qu'elle a dû faire aux circonstances hostiles! mais elle tient haut et ferme les principes intégraux. Elle en attend toujours la réalisation: les Etats gouvernant les peuples sous son inspiration.

Ces considérations débordent la période particulièrement étudiée. Mais elles étaient nécessaires pour faire comprendre la situation spéciale que la France s'est créée dans la catholicité.

Les royaumes burgondes, wisigoths et francs, qui se partageaient la Gaule, n'avaient fait que se superposer au cadre administratif impérial sans déranger son économie. L'unification mérovingienne, comme nous l'avons montré, ne rompit pas avec cette pratique. Elle conserva le mécanisme de l'empire. Au temps de Clovis, les divisions en provinces et diocèses s'étaient perdues; il ne restait plus que celles en cités, avec les comtes ou les ducs à leur tête. L'Eglise avait exactement modelé sur l'impériale son organisation. Le roi mérovingien trouva dans chaque cité l'évêque à côté du comte. En cette période troublée, cette diarchie exerçait confusément la direction de la circonscription. D'ailleurs l'empire, à ne pouvoir imaginer une séparation quelconque des pouvoirs civil et religieux, avait éparpillé au hasard des circonstances sur

(1) Un mode du gallicanisme. Le gallicanisme est plus complexe et d'origine plus ancienne.

le comte et l'évêque ses délégations administratives et s'était servi de l'un et de l'autre comme d'un double et même système de gouvernement. Les fonctions de l'un et de l'autre se pénétraient, l'évêque surtout participait au civil. Il est probable que dans la perturbation générale cet étayage mutuel des deux autorités n'était pas superflu pour qu'il en subsistât l'ombre d'une. En tous cas, l'autorité centrale devait se trouver souvent inefficace, débordée, annulée, au milieu de ces allées et venues incessantes de hordes indociles; l'ascendant moral seul de l'évêque pouvait apporter un frein aux violences matérielles déchaînées et continuer d'imposer une apparence de discipline administrative à cette immense confusion. Clovis se convertit au catholicisme, entre autres mobiles, pour s'attacher dans ses guerres contre les Wisigoths et Burgondes ariens, l'appui du clergé catholique. Les vœux des évêques catholiques soumis à ces royautés schismatiques, précédèrent ses victoires; leurs concours y contribuèrent et consolidèrent l'œuvre réfectrice de la Gaule mérovingienne. La communion des Francs et des Gallo-Romains en fut facilitée. Enfin sa royauté se grandit aux yeux de tous du caractère sacré dont l'acte de Saint-Remi l'avait parée, et elle se trouva par là-même plus semblable à la puissance impériale dont elle voulait être une émanation. Comme précédemment, Clovis administra avec les comtes et les évêques. Sa cour fut largement ouverte aux conseillers ecclésiastiques; car dans le fléchissement général de la culture intellectuelle, en dehors des clercs, il commençait à être difficile de rencontrer des personnes instruites. Et les évêques comme les comtes subissent son autorité. Les Mérovingiens confirment les élections épiscopales; quelquefois, ils nomment tout seuls, sans autre consultation. Certains évêques protestent. Finalement, tout le monde s'incline, car si le roi viole un peu les règles canoniques, il ne viendrait à personne l'idée de lui contester tout droit dans le domaine religieux. L'Eglise de la période barbare et du Moyen-Age est pénétrée de l'incessante intervention divine dans les événements de ce monde, les bouleversements sociaux auxquels elle assiste, les élévations et les chutes soudaines des puissances humaines. Elle aurait garde de contrarier ses manifestations. La dynastie Mérovingienne, qui s'est imposée d'elle-même, plus que la Carolingienne ou Capétienne entachées d'élection, revêt un caractère sacré qui s'impose aux respects des clercs. Le roi Mérovingien en a conscience; car il est le protecteur des

intérêts chrétiens. Il veille à l'observance des prescriptions religieuses, à la pureté de la foi, à la réunion des synodes. Il entreprend la campagne de Germanie, qui est autant une croisade qu'une conquête. Enfin, il est déférent envers le Siège de Pierre. Rome et la grandeur chrétienne l'éblouissent. Il se prête volontiers aux desseins de la primauté romaine. Il laisse s'établir, entre ses évêques et le Pape, toute une correspondance de consultation respectueuse et de direction paternelle. Et, répondant à l'appel du successeur de Saint-Pierre, il passe en Italie, au sixième siècle, à différentes reprises, pour prêter son concours au Saint-Siège et à l'Empire, qui souffrent des Goths et des Lombards.

Plus que pour les laïques, le domaine royal mérovingien s'épuise en libéralités aux évêques et aux abbés. Les aristocraties civile et religieuse, fortifiées par ces prodigalités mêmes, haussent le ton dans la discussion des affaires publiques. A partir du septième siècle, elles mènent les princes, l'Etat, et ont imposé leur participation dans l'avènement des rois: ils doivent être acclamés par les pairs. Evêques et grands ont partie liée, ce qui est tout naturel, la royauté étant leur maître à tous. A toutes les révolutions qu'ils suscitent, les suppressions violentes, les dépositions forcées et les accessions anormales, le rôle du clergé est de passer un ton d'inspiration divine qui les fait admettre communément. Mais de cette anarchie mérovingienne s'est élevée la puissance des Pépins. Le Pape est exactement tenu au courant des affaires franques. Ses relations sont étroites avec les clergés de Gaule et de Germanie. Les ordres réguliers, ses troupes fidèles, couvrent tout l'Occident. Sa position en Italie est intenable entre les exigences de l'empire et les turbulences lombardes. Il veut se libérer des unes et des autres. Quel pays plus capable de l'y aider, où le clergé lui soit plus dévoué et l'influence de ce clergé plus considérable sur la conduite des affaires, que la Gaule! Mais aussi quel principat plus dégénéré, plus impuissant que celui des Mérovingiens. Il souscrit à l'ambition de Pépin le Bref, le fils du glorieux vainqueur des Sarrazins à Poitiers, le vigoureux héritier de cette énergique lignée des maires du palais austrasiens; il fait tomber ses derniers scrupules à supplanter Childéric III et se conformer aux vœux des grands. Puis l'ayant appelé en Italie pour réduire les Lombards, il l'oint roi solennellement; et doublant les liens de sa gratitude par le patriciat de Ravennes, il le rend en même temps et par ce fait même, complice de sa sécession à

l'Empire grec. Enfin, consolidant son indépendance, il se fait octroyer Rome en toute souveraineté. Echange de bons procédés par lesquels le Pape et le roi lient leur sort l'un à l'autre, mais où le Pape à avoir plus donné, même en donnant le bien d'autrui, a conscience de la supériorité qu'il acquiert, et dont ses successeurs vont bientôt vouloir abuser.

Quoi qu'il en soit, de cette substitution les Carolingiens furent reconnaissants à la Papauté. Leur dynastie fut plus que la précédente chère à l'Eglise: c'était Dieu qui avait fait l'une, c'était l'Eglise qui faisait l'autre. Charlemagne fut comme une réplique de David (1). Plus que jamais la confusion du civil et du religieux fut consommée intimement. Evêques et comtes sont, les uns comme les autres, des serviteurs de l'Etat carolingien; peut-être même les évêques jouissent-ils d'une certaine primauté. Charlemagne, l'empereur des Francs, est le soldat du Christ: dans ses possessions, il fait observer strictement les lois religieuses; il convertit rudement à la foi romaine les populations païennes du Danube, de Saxe et de Danemark. *Gesta Dei per Francos!* L'Eglise et l'Etat francs sont étroitement unis.

Dans la suite, les ambitions des Papes et des Empereurs s'opposent. La lutte est longue, âpre. Mais la dislocation de l'Empire s'est opérée, et la France a repris la liberté de ses destinées particulières. Sa branche carolingienne s'étiole, épuisée par des ambitions démesurées sur la Lotharingie ou étouffée par la croissance de la grande féodalité. L'influence de l'Eglise est prépondérante. D'une part, ses évêques sont devenus, eux aussi, de grands féodaux, de puissants seigneurs avec qui, matériellement, le pouvoir royal doit compter. D'autre part, leur autorité morale est d'un poids énorme: c'est pour ainsi dire la seule qui reste. Ils font courber devant eux les fronts des premiers personnages, du roi lui-même. Ils déposent, relèguent dans les couvents les princes incapables, et leur intervention légitime ces coups de force aux yeux de la masse. Tandis que le pouvoir royal s'effrite tous les jours dans ses attributs souverains au bénéfice de la féodalité, les droits de rendre justice, de frapper monnaie, de faire la guerre usurpés ou arrachés, ils sont les seuls à remonter le courant. Sans doute, à l'occasion, ils consolident leur puissance de ces épaves royales: les droits de rendre justice, de frapper monnaie par

(1) Viollet. Instit. polit. de la France. T. I, p. 263 et s.

exemple ; mais ils introduisent par leur ascendant la paix de Dieu pour atténuer la misère générale et restreindre les abus de la violence. Ils se mettent avec le droit contre la force, aidant au resaisisement de l'autorité royale ou tout au moins prenant à leur compte une partie de ses anciens attributs. Ils sont fermes dans leurs desseins ; ce sont les seuls à penser un idéal et à essayer de le réaliser. Ils sont prudents, circonspects en général, hardis à l'occasion, et francs révolutionnaires. Leur puissance est comme le sabre de Monsieur Prudhomme, qui fait et défait les gouvernements. Les Robertiens tergiversent près d'un siècle à se saisir définitivement de la royauté. C'est qu'ils sentent un reste de sympathie de l'Eglise pour les Carolingiens, et ce qu'ils redoutent avant tout, c'est de l'indisposer. Hugues le Grand et Hugues Capet travaillent longuement à gagner ses faveurs et à la détacher de leurs rivaux. Et ce n'est qu'assuré de son concours (1) qu'Hugues Capet se décide à consommer la substitution, bien que Charles de Lotharingie, son compétiteur, soit loin d'être le plus mauvais de sa race. Hugues devient roi par l'Eglise et par les Grands. De là l'intimité de la nouvelle maison royale et du clergé. Les Capétiens ont compris l'influence décisive de la religion dans leur élévation. Et comme pour plusieurs siècles encore, et plus que jamais à cause de la longue faiblesse carolingienne, l'autorité royale résulte d'une quasi élection des Grands, ecclésiastiques et laïques, la nouvelle dynastie s'attache à conserver les faveurs de l'Eglise pour maintenir et consolider sa position. D'ailleurs, le Pape qui n'a rien objecté à l'initiative de l'archevêque Adalbéron, tout entier sous le joug de l'Empire, est heureux de cette gratitude dévouée, précieuse à l'occasion. Et puis, aux yeux du chef de la catholicité, sa dilection particulière pour la royauté de France s'établit sur ce qualificatif de France même, si plein de souvenirs grandioses, pour le monde chrétien d'Occident. *Gesta Dei per Francos!* Les Francs, le pays des Francs, la puissance franque, c'est Clovis, le roi des Francs, rendant à la discipline catholique la Gaule entière, c'est sa lignée divinement catholique secourant dans le malheur le Pape en Italie ou entamant l'immense conversion de la Germanie, c'est la greffe carolingienne sur le robuste tronc de la puissance franque, féconde en la liberté pontificale et sa primauté. Et cette maison Carolin-

(1) Voir plus loin. p. 86 et s

gienne, créature du Pontife romain, a pu étendre prodigieusement sa domination, fonder un nouvel univers dans lequel la Gaule, la France, désormais, n'entre plus que pour partie sans y être même la tête; la France n'en reste pas moins le berceau de cette puissance franque chère au Saint-Siège, et qui en se renouvelant sous une branche Carolingienne ou la dynastie Capétienne, redevient et demeure la terre de prédilection des Papes (1). De ce concours de circonstances, la France est la fille aînée de l'Eglise. Nous verrons et nous savons combien cette situation spéciale dans la chrétienté a exercé d'influence sur notre histoire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

ALLARD. — Hist. des persécutions dans l'empire romain. 1894. 1903.
BEUGNOT. — Hist. de la destruction du paganisme en Occident.
BOISSIER. — La fin du paganisme. 1891.
DUCHESNE. — Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule. 1890.
DUCHESNE. — Fastes épiscopaux de l'anc. Gaule. 1894-1900.
DUCHESNE. — Les premiers temps de l'Etat pontifical. 1898.
DUCHESNE. — Hist. ancienne de l'Eglise. 1907 à 1908.
DUCHESNE. — Origines du culte chrétien. 1909.
FUNCK. — Hist. de l'Eglise. 1892.
HEFELE. — Hist. des conciles. 1909.
IMBART DE LA TOUR. — Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIIe siècle. 1890.
LAPATIE. — L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne. Le Pape Jean VIII. 1895.
LOENING. — Le droit religieux dans le royaume mérovingien. 1878.
PINGAUD. — La politique de Saint Grégoire le Grand. 1877.
RENAN. — Hist. des origines du christianisme.
SERESIA. — L'Eglise et l'Etat sous les rois francs au VIe siècle. Gand. 1888.
VIOLLET. — Hist. des institutions polit. de la France.

(1) Tout ceci est vrai, surtout après la fin de la querelle des Investitures entre la France et la Papauté, et alors que cette dernière et l'empire continuent une lutte pleine d'âpreté.

ARTICLE IV

La Société chrétienne des Etats.

Sur le reste de la terre qui semble plongé dans l'obscurité, presque même inexistant, l'Empire romain, jusqu'au cinquième siècle, se détache, seul, dans l'éclat et l'orgueil de sa civilisation. Vers l'an mil, de son brisement est résultée une société d'Etats.

La cité antique n'a d'égard et de droit que pour ses citoyens. Hors d'être citoyen, pas de salut. L'état de règle avec l'étranger, c'est l'hostilité. A la rigueur, les traités peuvent établir un droit des gens; mais sans traité, c'est l'inimitié. Si, peu à peu, avec les progrès de la civilisation, la position faite à l'étranger à l'intérieur, et les relations extérieures avec les autres cités se font plus douces, le principe primitif domine encore le droit et étouffe toute autre conception à cet égard. Des états de fait se sont créés, mais non des états de droit. La Cité romaine se développe prodigieusement. Elle garde d'abord et longtemps, pour quelques-uns, les quelques dizaines de mille habitants de Rome, le privilège des droits complets du citoyen et de gouverner le reste du monde. Puis, noyée sous le flot des peuples qu'elle a conquis, elle doit leur céder, petit à petit, l'égalité avec elle-même. L'édit de Caracalla consacre l'endosmose de la cité romaine par son univers. Mais encore, hors son univers, il n'est rien pour elle. L'Empire est le monde, le seul qui compte. Le reste des hommes, ce sont les barbares, et avec eux la lutte sans merci. Le barbare est pour l'homme de l'Empire romain, ce qu'est le roumi au musulman, ou l'infidèle au chrétien du Moyen-Age; pis encore. Les Barbares sont hors la loi. Tous les procédés sont bons à leur endroit. En règle ordinaire, une débellation impitoyable; des expéditions en Afrique, en Asie, en Germanie, qui consistent à tout détruire, à tout exterminer, à déporter les milliers de vaincus dans les contrées inclémentes ou désertées de l'Empire. La guerre est atroce avec eux; la ruse, la mauvaise foi, les moyens militaires infernaux. Si d'occasion, l'on traite, c'est par nécessité, par condescendance qui n'engage à rien. Le Barbare doit exécuter à la

lettre le contrat. Mais Rome peut et doit le déchirer à son bon plaisir. Dans le monde ancien, l'Etat Romain seul existe.

Les invasions et la période tourmentée qui va du cinquième siècle au onzième siècle, casse en morceaux le grand corps impérial, fragments instables, changeants, entités aux existences éphémères, Burgondie, Lombardie, Austrasie, Neustrie, Lotharingie, Francie, Saint Empire Germanique, etc., auxquels ne s'applique qu'une règle commune, l'émiettement successif et indéfini des morceaux jusqu'à la molécule seigneuriale. Nous avons vu ce que l'Europe Carolingienne est devenue au X[e] siècle (on dirait mieux au XI[e] siècle), une poussière d'Etats de fait. A la personne isolée de l'Empire romain, ignorant et méprisant les relations avec le reste de l'humanité, a succédé une société d'Etats innombrables. Le fait des relations d'Etat à Etat devient normalement établi, sinon d'une pratique organisée. Les relations naissent en droit au lieu d'être une nécessité plus ou moins acceptée de la la contingence humaine. Pourquoi?

Ces Etats sont nés dans l'Etat romain ou dans le nouvel empire qui prétend le renouveler pour l'Occident; et ils ont la conviction de continuer entre eux l'antique communauté. Si les individus de cette végétation féodale sont ombrageux sur leur indépendance et toujours prêts à la défendre la lance à la main, ils mettent néanmoins leur orgueil à se rattacher à la grande famille impériale et à en affirmer les traditions inrompues. Raison plus efficiente: une religion jeûne, vigoureuse, et qui s'est mise hardiment en la place apparente de l'empire même, a recréé une unité avec tous ces éléments épars. Tous les membres chrétiens du monde médiéval sont les fils d'une même mère, l'Eglise, et cette mère met tout son soin à les retenir sous sa discipline, et à les rapprocher les uns des autres. Une politique pontificale, adroite, insinuante, active, forte, travaille incessamment sur la grande trame occidentale à en établir l'unité. L'empire romain s'est changé en société chrétienne.

De là une transformation profonde dans l'histoire du monde, une espèce presqu'inconnue de relations entre les hommes, des relations de groupements à groupements, le commencement d'une science nouvelle, celle de la diplomatie. Sans doute, Rome avait négocié, traité avec les cités et royaumes étrangers. Nécessité de sa faiblesse à l'origine, de circonstances défavorables dans la suite. Mais sa conception du monde et son orgueil l'aveuglaient

sur la considération qu'elle croyait devoir accorder aux autres souverainetés. Elle ne comprenait que la sienne, et ses ambassades éphémères n'allaient qu'imposer sa suprématie aux gouvernements indépendants qui l'entouraient, ou travailler à la préparer. A son entendement, l'univers lui était subordonné de droit, sinon tout entier de fait.

L'Europe Occidentale du Xe siècle, c'est l'antinomie la plus complète de cette situation. Les Etats sont innombrables, d'une indépendance ombrageuse, et tout à la fois liés entre eux par un enchevêtrement de liens comme peut être l'humanité n'en reverra plus.

L'influence germanique fut certainement très individualiste. C'est elle qui amena pour une grande part la féodalité. Malgré ce que paraît contredire la vie des Germains en tribu, leur conception élevée de l'honneur singulier, la personnalité des liens dont était tissée leur existence sociale et jusqu'à leur droit successoral, exaltaient l'individu. Le duel est une de leurs importations. Les expéditions de pillage où se dépensait presque toute leur activité nationale, se faisaient en bandes où chefs et soldats s'étaient unis personnellement les uns aux autres, les uns eu égard aux autres. Le partage égalitaire des héritages jusques aux classes nobles et souveraines manifestait la valeur de chaque membre de la famille dans la communauté familiale et servait à la lui conserver. Nous avons vu qu'en outre, le droit successoral germanique avait précipité la dislocation du corps romain. D'abord les grands royaumes ou empires de Clovis et de Charlemagne s'en étaient morcelés. Ensuite, les compétitions des héritiers, l'affaiblissement des princes dans ces rivalités, avaient facilité l'accroissement de puissance des grands. Si bien que l'ensemble de ces circonstances produisit la société féodale du Xe siècle suivant la forme directrice de l'individualisme germain. Tous ceux qui le purent, cherchèrent à se donner le maximum de personnalité en devenant chefs de l'Etat-Seigneurie.

Les voilà donc ces Seigneurs couvrant l'Europe occidentale comme une nuée. Le sentiment d'honneur dont ils sont imbus, exalte chez eux l'idée d'indépendance. Regardez comme le plus souvent ils dépensent leur vie. C'est à la guerre. Par la guerre ils cherchent à défendre leurs possessions et leur personnalité contre les cupidités des voisins. Par la guerre ils veulent accroître la somme de leur puissance, affirmer et augmenter leur indépen-

dance. Malgré la hiérarchisation infinie de leur société et la multiplicité des contrats qui les lient, ils sont en lutte perpétuelle de seigneur à comte, de comte à duc, de duc à roi. C'est une frénésie d'autonomie qui les tient. Le but constant de leur politique, la fin de tous leurs efforts, c'est l'obtention de leur liberté complète. Pour le seigneur, liberté complète, c'est tendre à la suzeraineté. Pour les grands suzerains, les rois, c'est veiller étroitement à maintenir leur égalité souveraine réciproque, produit de la pratique carolingienne: égalité d'Etat à Etat, quelle chose nouvelle! Antinomie spécifique de la transformation du monde européen! égalité! Coexistence de plusieurs souverainetés! et reconnaissance réciproque de cette existence même! La voilà bien la société d'Etats.

Car, et c'est là un autre phénomène singulier et nouveau, ces Etats trépidants d'ambition et d'indépendance, n'ont nullement l'intention de chacun vivre sur eux-mêmes. Ils ne veulent s'enfermer dans leurs limites comme dans une tour d'ivoire. Ils n'ont pas la hauteur des Etats anciens qui ne connaissaient qu'eux-mêmes et ignoraient le reste du monde. La fragmentation de la société féodale a transformé la mentalité des hommes: l'Etat unique, l'Etat universel, l'Etat avec un grand E, comme autrefois il y avait eu l'Urbs et l'Astu, leur apparaît comme une chose désirable, mais à ne réussir ni les uns ni les autres à l'objectiver, ils constatent simplement la réalité plus complexe et s'y résignent. Etats nombreux, ils sont! ils vivent en société d'Etats! Pour autant que la communauté chrétienne et les grands souvenirs de l'empire romain les y incitent activement. Les grands suzerains, rois ou empereurs, sont en mutuelles conversations, en innombrables tractations, la puissance de leurs vassaux leur faisant d'ailleurs fréquemment une obligation de solidariser leur suzeraineté contre des vassalités indociles. Quant aux ducs, comtes, vicomtes, seigneurs, ces affamés d'indépendance, soumis aux liens hiérarchiques de leur mouvance respective, ils peuvent tendre à rejeter toute contrainte, tout devoir de vasselage qui les gêne, ils n'en sont pas moins les uns et les autres ligotés dans le réseau formidablement serré de la féodalité et qui, tout compte fait, s'impose à eux. Que sont-ils, en effet, sinon pour la plupart des fonctionnaires ou des grands propriétaires médiatisés; et de l'ancienne hiérarchie administrative résulte toujours pour eux une échelle infiniment graduée de subordination. Ils sont liés par degré

les uns aux autres, et ces liens sont exprès ou manifestés par des signes extérieurs patents (1). Droits et devoirs, tout est nommément spécifié, dans un sens ou dans l'autre soit du seigneur vers son comte ou duc, soit du roi vers ses feudataires grands et petits. Toute cette vie contractuelle entretient une activité singulière de relations. Les Etats-Seigneuries sont en perpétuel commerce les uns avec les autres, et la guerre elle-même qui a ses règles, par ses incessantes conventions, ses trêves, ses défis, etc., est encore une occasion de multiplier la vie sociale.

Quelle est donc l'espèce de leur société? Cette société d'Etats suzerains et vassaux n'est pour ainsi dire pas une société de personnes morales, c'est une société d'hommes en chair et en os, et d'hommes qui n'ont de différence avec le reste de l'humanité que parce qu'ils sont propriétaires d'une souveraineté. La puissance publique romaine avait été impersonnelle, anonyme, produit d'une haute intellectualité généralisatrice. Les Germains ont importé avec leurs invasions une conception plus terre à terre de la chose publique. Celui qui la possède, le roi, le chef, l'a comme un patrimoine, à la manière dont son sujet est propriétaire d'un cortis. Les formes personnelles de leur vie sociale conduisaient à cette conception. Cette façon de voir a transformé comme nous l'avons vu le monde ancien dans les bouleversements mérovingiens et carolingiens de ces cinq siècles. Au Xe siècle l'identification de l'Etat et de son bénéficiaire est si complète, que celui-ci ne sait plus distinguer entre la chose publique et la privée. Cela est vrai même pour les souverainetés avec apparence d'élection comme le roi de France, souverainetés où il semblerait que l'antique conception subsiste. Mais un roi de France, nous l'avons constaté, n'a guère d'autre puissance que celle qui lui vient de ses fiefs immédiats, comtés de la Brie, Beauce, du Beauvaisis et du Valois, duché de France; son autorité sur le reste de ses grands vassaux est illusoire. Et dans ces seigneuries du roi comme dans celles de tous les autres seigneurs, la confusion du public et du privé est consommé.

Il en résulte que cette société d'Etats se met à participer aussi au mécanisme de la vie privée. Le seigneur qui est à peu près le seul propriétaire (2) de la féodalité, use de ses biens

(1) En fin du XIe siècle les rapports féodaux deviennent écrits.
(2) Expression impropre, mais laquelle employer ?

comme un simple particulier ancien et moderne. Et avec le bien, il décide de la destinée de ses sujets, possesseurs à titre précaire et attachés étroitement à la glèbe. Il vend, donne, achète des fiefs, il en hérite directement ou médiatement. De là toute une politique — car c'en est une puisque de fait il s'agit d'Etats — de mariage, d'héritage, de commerce qui est un changement total avec celle de l'Etat romain, aux procédés plus quintessenciés sinon plus moraux. Les royautés antiques qui avaient vécu avant la domination de Rome ou en marge de son empire, seules avaient connu des pratiques analogues. La guerre, la cession par traité, sont toujours des moyens fréquents d'acquisition de territoires. Mais les combinaisons matrimoniales et successorales sont aussi fort en honneur. Et comme ces seigneurs, comtes, ducs, rois et empereurs font un total innombrable, quel enchevêtrement fatal des conditions politiques européennes ! Les suzerainetés et les vassalités se croisent, se superposent, formant des écheveaux inextricables, source féconde des conflits futurs.

D'autant que la matière gouvernable est amorphe au point de vue politique. Le patriotisme, pour elle, est un mot vide de sens. Il n'y a plus qu'un grand ressort, formidable d'ailleurs, le religieux, mais il est commun à tous ces débris de la latinité et à plus encore, puisque la Germanie s'est ajoutée à la grande communauté civilisée. Or tous ces débris sont là, vivant d'une existence indépendante les uns à côté des autres, et dans des agitations antagonistes. Il faut bien dire que les énormes populations de l'empire romain n'avaient pas eu elles-mêmes de véritable patriotisme, mais plutôt avec une certaine reconnaissance à ceux qui la leur avaient importé, une sorte de vanité à faire partie de la grande et éblouissante civilisation impériale. Force négative qui n'avait pu empêcher la dislocation du Ve siècle. Chaque compartiment ethnique, géographique ou historique de l'empire, dans cette crise anarchique, avait songé trop à lui-même, retrouvant tout naturellement sa tradition particulière qui ne s'était jamais réellement fondue dans la grande tradition romaine. De plus, la transformation de la société impériale, qui avait détruit peu à peu la classe moyenne, ne laissant plus en face les uns des autres, qu'une aristocratie infiniment condensée et immensément riche, et d'autre part une multitude misérable livrée pieds et poings liés à la cupidité des grands, cette transformation avait largement contribué à enlever l'idée patriotique du cœur des masses. Il y a un minimum

de bonheur qu'il faut que donne la patrie pour qu'on l'aime. Et l'abrutissement matériel et moral est une mauvaise condition à la combustion de cette flamme pure d'idéal. Les petits connurent leur patron; mais la cité, le gouvernement, les bienfaits de la forme sociale n'allèrent pas éclairer les abîmes de leur existence. Ils ne surent qu'une chose, l'étroite relation qui les unissait au maître; et le développement progressif ultérieur des liens personnels dans toute l'économie sociale affirma cette notion. Puis les malheurs devinrent si grands, l'humanité fut si douloureusement contrainte de reployer ses horizons, chacune de ses molécules de les limiter à son existence propre, étroite, chétive, égoïste, qu'une idée générale d'intérêt commun dépassant le village, la bourgade, la circonscription féodale fut totalement perdue (1). Pour autant que le droit social, cette fois, s'accordait avec les conditions de fait pour renforcer ce sentiment: chaque seigneur fut légalement et réellement l'α et l'ω de ses sujets. Enfin à l'intérieur même de la seigneurie, la situation si différenciée du seigneur par rapport à ses vilains et ses serfs, ne permettait pas à ceux-ci l'illusion de coopérer à la gestion de la communauté, tuait en eux mêmes la notion d'intérêt commun qui est la substance du patriotisme pour ne laisser dans leur cœur que la conviction de leur servitude et sa nécessité aussi dans les malheurs des temps. Ils étaient la propriété d'un homme, et non les citoyens d'une cité, même pas les sujets d'un prince.

Société innombrable d'Etats féodaux. Activité désordonnée des seigneurs et des princes au gré de leurs fantaisies, sans le contrepoids des masses. Enchevêtrement inextricable de la carte d'Europe. Telle est la situation du monde germano-latin au X[e] siècle (2).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

Boutaric. — Le régime féodal. Rev. des Quest. Hist. t. 18. 1875.
Flach. — Les origines de l'ancienne France.
Glasson.— Hist. du droit et des institutions politiques de la France.
La Paquerie. — La vie féodale en France du IX[e] au XV[e] s. 1901.
Viollet. — Hist. des institutions politiques de la France.

(1) Le point de vue religieux est laissé de côté naturellement.
(2) Je répète que ce tableau est plus exact pour le milieu du XI[e] siècle.

LIVRE SECOND

Période Anglaise

(987-1483)

CHAPITRE PREMIER

Reconstitution de la France sur la grande féodalité

SOMMAIRE

Reconstitution intérieure

La signification de l'avènement des Capétiens en 987. — Les Capétiens déjouent les calculs des Grands. — Louis VI abat la petite féodalité sur le domaine royal. — Fort d'un domaine bien obéi et de l'appui des clercs, le roi prend le dessus sur la grande féodalité. — Pour masquer le déplacement de puissance à son avantage, le roi use de la politique apanagiste. — Quelques bénéfices d'abord de cette politique ; désastreux mécomptes dans la suite. — La royauté supprime les grands apanages et porte en même temps les derniers coups à la grande féodalité. — En fin du XVe siècle, la France royale est à peu près reconstituée.

ARTICLE PREMIER

Avènement des Capétiens

Le changement dynastique de 987 n'ouvre pas une période historique nouvelle. C'est en pleine évolution d'une société qu'il s'accomplit et il est un accident de cette évolution: le monde Carolingien glisse à la féodalité, qui ne sera harmonieusement constituée, que vers la fin du XIe siècle. Au Xe, le duel entre la royauté et la haute aristocratie laïque ou ecclésiastique se poursuit. La victoire des grands s'accentue, mais le roi se défend encore vaillamment. Malheureusement, pour cette défense, la royauté s'affaiblit toujours par les libéralités qui en sont la condition même. Et grands officiers et prélats continuent de croître en puissance, indépendance et ambition. Les résistances du pouvoir royal ne leur font que mieux sentir la nécessité de le brider une bonne fois. Et dans cette fin, tandis que ces anciens fonctionnaires tendent à l'hérédité, ils cherchent à rendre purement élective la royauté, inversion des conditions normales par laquelle ils veulent asseoir définitivement leur régime. Durant tout ce Xe siècle, ils font passer la dignité royale de la maison Carolingienne à la Robertienne; c'est sans nul doute avec le ferme propos qu'elle ne soit la dernière du genre, qu'ils opèrent la révolution de 987. Mais justement, ce qui fait l'événement singulier, c'est que leurs calculs seront déjoués. La famille Capétienne conservera désormais pour elle seule la royauté; et si le mouvement est trop formidable, qui entraînera le monde de l'an mil vers la féodalité, du moins lorsque l'évolution sera achevée, les Capétiens mettront au service de l'autorité royale des moyens qui étaient venus à manquer aux Carolingiens. Par là et par les aptitudes remarquablement politiques de leur race, ils ressaisiront la puissance de l'Etat et en cinq siècles reconstitueront l'unité territoriale française.

Pourquoi et comment s'est opérée cette révolution?

Le clergé en général, tant en France qu'au dehors, était de plus en plus favorable au principe de l'élection des rois. Le pouvoir royal est pour lui de droit divin (concile de Paris 829). Mais en un sens singulièrement différent de l'acception moderne. Ce n'est pas dans l'obscure élaboration de l'hérédité que ce droit

divin se détermine, c'est dans le choix des grands, clercs ou laïques, choix qui se fixe par les qualités de celui qui en est l'objet ; et l'intervention divine est d'avoir départi ces dons exceptionnels à l'élu et inspiré aux électeurs le choix qu'ils ont fait. Voici ce que dit l'archevêque Adalbéron à l'assemblée de Senlis (987) : « La royauté ne s'acquiert pas par droit héréditaire. On ne doit y élever que celui qui se distingue non seulement par la noblesse de sa naissance, mais aussi par la sagesse de son esprit » (1). La participation du haut clergé à l'élection et l'onction sainte, selon le geste de l'évêque Rémi, garantissent et manifestent ce caractère divin. Parallèlement à l'ambition du Pontife Romain qui veut, par l'élection de l'empereur, élever peu à peu sa suprématie sur l'empire et par suite sur le monde, le clergé de France espère ainsi saisir la royauté et la diriger à son entendement. Son entendement n'est pas d'ailleurs hostile à la puissance de la royauté. Choisir le roi, sans doute, pour la meilleure défense des intérêts religieux ; mais élu, que ce roi soit fort pour véritablement exercer cette défense. Le clergé, presque tout ce qu'il y a d'instruit dans le monde Carolingien, a conservé la tradition romaine de l'Etat : l'Etat doit être un et fort. Le principal reproche que les clercs adressent à la dynastie carolingienne, c'est justement sa faiblesse ; faiblesse qu'ils considèrent comme irrémédiable ; irrémédiable parce que cette dynastie n'a presque plus de ressources et parce qu'elle pratique un système de gouvernement à ce point déplorable que s'il lui en revenait, elles seraient dilapidées et reperdues aussitôt. Gerbert, dans une lettre, exprime que l'assemblée de Senlis a élu Hugues Capet « pour faire revivre la dignité royale presque morte aux yeux des Français » (2). Maintenant qu'il n'est plus rien à attendre de la folle prodigalité carolingienne parce qu'elle a tout dissipé, tout son domaine et presque toute sa puissance, maintenant qu'aristocraties laïque et ecclésiastique n'ont plus à voisiner dans une commune curée, le clergé constate sa propre faiblesse au milieu des passions déchaînées des grands feudataires civils : ses intérêts sont violentés, ses devoirs les plus sacrés contrariés. Il comprend la nécessité d'un pouvoir central puissant, régorganisateur, allié naturel de l'Eglise — principe d'ordre — contre les appétits anarchiques des féodaux.

(1) Richer IV. 2.
(2) Œuvres de Gerbert. Olleris, p. 92 et 166.

Et non seulement les pauvres princes carolingiens sont inaptes à tenir ce rôle nécessaire, qui est au reste celui de tout gouvernement, mais encore, comme pris de folie, à pressentir leur ruine prochaine, ils s'agitent et frappent sans distinguer évêques et comtes, distribuant les coups à tort et à travers sur les ennemis irréconciliables et les amis en possibilité. Car si les derniers Carolingiens sont profondément vigoureux, ce qui est indéniable, ils sont peu politiques, ce qui l'est encore plus. Dans tous ces Grands, clercs et laïques, ils ne voient que d'anciens serviteurs gorgés de leurs biens, usurpateurs de leurs droits. Sans s'avouer que leurs propres prodigalités et leur imprévoyance les ont surtout conduits à leur position misérable, ils veulent des uns et les autres à la fois tirer justice : incapables de sérier les mauvais des pires dans la poursuite de la victoire finale. Lothaire II de France, par des caveçonnades maladroites, entre en lutte avec son clergé ; le clergé se hâte de chercher appui auprès d'Hugues Capet, et quand la réconciliation intervient par le duc de France en 980, les résultats sont nuls pour le roi, mais les défiances et rancunes ont profondément pénétré le monde ecclésiastique. C'est qu'aussi le clergé n'est plus dans la seule dépendance du roi ; les comtes et les ducs, pêle-mêle avec les autres usurpations, ont saisi le plus souvent le droit de confirmer les élections épiscopales dans leurs domaines : ils tiennent en leurs mains la vie politique, administrative, économique, financière, judiciaire — et religieuse de leurs sujets. Si bien que les grands féodaux sont les maîtres de leurs évêques, et ceux-ci pensent trop souvent sur les intérêts du royaume de la façon que le fait leur comte ou leur duc.

Or l'aristocratie laïque est désireuse elle aussi d'établir le principe électif de la royauté. La puissance d'une aristocratie exclut celle d'une monarchie et bat en brèche sa transmission héréditaire, d'où le système monarchique tire particulièrement sa force. L'élection du prince permet les choix inférieurs, les compromis louches. Le candidat royal adule ses électeurs avant son élévation, et après, il leur est lié par les marchés plus ou moins honorables qui en ont été la condition. L'élection est un principe de faiblesse pour un pouvoir absolu. Et la faiblesse de la royauté, c'était alors ce que voulaient les Grands. Tendance générale : en 1002 meurt Otton III et l'Empire devient électif pour 4 siècles ; c'est la féodalité maîtresse de l'Allemagne, avec ses agitations d'ambitions médiocres et égoïstes ; longue anarchie qui fait encore

à l'heure actuelle l'Allemagne féodale. Ces aristocraties allemande ou française d'ailleurs, ne songent pas à se libérer définitivement de l'empire ou la royauté par leur suppression pure et simple. Il y a une tradition impériale ou royale trop vivante, d'un caractère trop religieux, pour qu'ils poussent jusque-là leur audace. Mais puisqu'il faut un roi, que ce roi soit le soliveau de la fable, et l'élection passée en règle, seule, le leur fournira. Voilà donc l'objet de la lutte entre l'aristocratie et la royauté durant tout ce X[e] siècle. La royauté, si débilitée soit-elle, se défend encore énergiquement. Elle fait appel à toutes ses ressources, et comme elle n'en a plus guère que de morales, elle se réfugie dans la tradition pour organiser sa défense. Elle se rappelle que naguère ces feudataires insolents étaient les fonctionnaires révocables et, au plus, viagers de l'Etat carolingien. Dans le présent, l'hérédité des grandes charges se pratique ordinairement. Mais hérédité de fait, non de droit. Le droit du roi de révoquer aux bénéfices est toujours admis; sa faiblesse le met hors d'état de l'exercer, mais c'est la règle, et d'occasions exceptionnelles durant ce siècle, il l'a quelquefois pratiquée. Cette menace encore suspendue sur leur tête n'est faite que pour exaspérer les grands, les inciter à attaquer plus vigoureusement l'autorité royale et, sur sa débilité viagère, établir normalement leur puissance héréditaire.

La confusion qui règne dans les esprits, sur la transmission du pouvoir royal, facilite leurs menées. Il n'y a pas de règle d'hérédité; ce n'est plus l'hérédité barbare pure et ismple, et ce n'est encore la succession monarchique. A moitié chemin de l'une à l'autre, les hommes de ce temps ont comme perdu la notion de principes. Ils résolvent les cas échéants au bonheur des circonstances. Charles, fils de Louis d'Outre-Mer, n'a rien eu de son père, et cependant le partage semble encore la norme du droit carolingien. Les Otton sont empereurs comme descendants de Charlemagne par les femmes; pourtant une descendance purement masculine existe. Charles de Lorraine est écarté en 987, entr'autres raisons parce qu'il n'est que l'oncle de Louis V. Et les électeurs lui substituent Hugues Capet, qui n'a pas une goutte de sang de Charlemagne. Hugues Capet accepte tout franchement la royauté; or Hugues le Grand a blâmé son père, Robert I[er], d'avoir supplanté un carolingien. Désordre, incohérence, facteurs propices aux solutions extraordinaires.

Mettant à profit cette confusion, dans les coups qu'ils portent

à la royauté, les Grands, clercs ou laïques, utilisent la famille la plus qualifiée pour servir leurs desseins. Cette famille, c'est la famille Robertienne. Elle est la plus puissante du royaume ; ses domaines sont immenses : ils sont au cœur de la France et enserrent de leur étreinte formidable les rares débris des possessions carolingiennes. Les Robertiens ont la sympathie populaire : le grand Robert est l'illustre vainqueur des Normands. Par trois fois, les Grands ont substitué des Robertiens aux Carolingiens : Eudes (888-898), Robert (921-923), Raoul (923-936). Tant que le principe électif n'est passé en loi, il semble que ce soit un titre de plus qui s'attache aux Robertiens, que les occasions déjà fréquentes où ils ont été, de tenir le trône. Les Grands profitent de cette circonstance, laissant à l'avenir le soin de développer le principe électif dans toutes ses conséquences.

Enfin un dernier élément est intervenu dans cette révolution dynastique : l'antagonisme des mondes germanique et français (1). Disons d'abord que cet antagonisme n'a pas eu sur les événements une influence aussi marquée que les aspirations du clergé et les appétits de l'aristocratie. N'y voyez point ensuite d'opposition nationale ; bien gros mot pour un sentiment encore imprécis, qui n'a pas très conscience de soi-même, mais qui existe et qui est compréhensible. Chacun de ces mondes a sa langue, la romane et la germanique. Le serment de Strasbourg nous les fait saisir un siècle plus tôt : déjà en 842, les deux gouvernements ne parlent plus le même langage ! On sait tout ce qu'il naît de difficultés, d'animosités à ne pas se comprendre. La glorieuse tradition de Charlemagne pourrait réunir les deux peuples, mais à poursuivre désormais chacun leur destinée, cette commune tradition est au contraire l'occasion de conflits, de froissements. Chacun se proclame seul à la continuer, et tire de sa vanité des prétentions humiliantes pour l'autre. L'empire, sans chercher à l'exercer, prétend à la domination universelle, et le roi de France, par ce mot même de France, affirme qu'il est le seul et vrai continuateur de l'illustre domination née avec Clovis. Le principal reproche que les Français élèveront contre Charles de Lorraine sera la vassalité qu'il a déférée à l'Empereur pour son duché. Adalbéron aura soin

(1) Luchaire parle longuement des menées allemandes en Lorraine, de l'espèce de réaction qu'en semble l'élection d'Hugues Capet, mais nie l'antagonisme des deux pays. Hist. des instit. monarch. T. I, p. 21 et s.



d'appuyer sur cette sorte d'indignité. L'hostilité germano-française, ainsi alimentée déjà fortement par des causes morales, se concrétisait encore dans la lutte autour de la Lotharingie. Les Carolingiens d'Occident n'avaient pas accepté de voir la Lotharingie passer à l'Allemagne. Depuis, ils n'avaient cessé leurs entreprises sur la Lorraine. Je ne dis pas que cette revendication s'était faite nationale, pour reprendre un mot qui va au delà de ma pensée. C'était plutôt affaire pure de la famille Carolingienne. Les grands s'intéressaient peu à ce litige qui dépassait leurs ambitions du moment, et ils n'entendaient participer aux actions qui en résultaient, que dans les étroites limites d'une nécessité absolue. D'autant qu'ils pouvaient craindre tout accroissement de puissance pour le roi Carolingien, et les répercussions probables sur leur propre situation. Mais je ne mets pas en doute que d'esprit, platoniquement, ils ne devaient s'associer par un certain point d'honneur occidental aux revendications de leurs princes. Avec Lothaire II, de France, ce conflit avait pris une grande acuité. De 974 à 977, Otton II et Lothaire s'étaient combattus continuellement. En 977, était intervenue une passagère réconciliation dont une des conditions avait été l'élévation de Charles, frère de Lothaire, au duché de Basse-Lorraine ; heureuse combinaison qui semblait toute à l'avantage d'Otton, puisque l'Empereur avait expressément spécifié qu'il donnait ce duché à Charles pour l'opposer aux envahissements du roi de France. Charles avait d'abord rempli les espérances d'Otton ; mais il n'avait pas tardé à pactiser avec Lothaire. Et l'empereur pouvait craindre d'avoir mis proprement le loup dans la bergerie. Si bien que Charles de Lorraine, oncle de Louis V, qui mourait en 987 sans descendance directe, Charles, l'héritier tout indiqué de son neveu, se trouvait à la fois antipathique aux Français par sa vassalité envers l'Empire et suspect aux Allemands par ses affinités françaises.

Telles étaient les tendances générales au moment de la mort de Louis V.

Ce fut un intrigant dans un mauvais cas, qui fit de cette circonstance, mon Dieu ! toute ordinaire, un changement de dynastie. L'archevêque de Reims Adalbéron était Lorrain. En 969, Lothaire avait cru faire œuvre politique en l'appelant à Reims : il se flattait par là sans doute de gagner des sympathies en Lorraine et de s'y ménager des intelligences. Adalbéron, tout dévoué à Otton, pénétré d'influence germanique, n'avait accepté ce poste

que pour mieux servir le prince de sa dilection. Lothaire n'avait pas tardé à constater l'erreur de ses calculs. En 984, comme le roi de France s'allie à Henri de Bavière, compétiteur d'Otton II, Adalbéron en prévient de suite l'Empereur et menace même le roi sur ses derrières par une entente positive avec Hugues Capet. En 984-985, Lothaire reprend ses intrigues lorraines; il s'empare deux fois de Verdun. Adalbéron use de son influence dans sa province natale pour y mener une campagne d'opposition. Lothaire, édifié sur le compte de son archevêque, le cite à son tribunal, pour l'assemblée de Compiègne de mai 985. Mais Adalbéron représente probablement à Hugues Capet le danger de laisser ainsi frapper un membre de l'aristocratie et le décide à marcher à la tête d'une troupe armée sur l'assemblée : l'assemblée se dissout précipitamment et Adalbéron est sauvé. Incorrigible, dès 986, comme Lothaire recommence ses menées dans l'Est, l'archevêque de Reims poursuit son œuvre de délation et fait prévenir par Gerbert l'impératrice Théophano. La mort de Lothaire suspend la punition de son crime. Mais Louis V, fils et successeur de Lothaire, est décidé d'en finir avec ce serviteur perfide. Refusant les avances d'Adalbéron, il se met tout entier à préparer le châtiment. Il liquide les difficultés avec l'Allemagne pour couper la retraite à l'infidèle. Il s'attache étroitement Hugues Capet, empêchant ainsi le retour de la diversion violente de 985. Alors, traînant même avec lui le duc de France, qui suit de mauvaise grâce, mais dont il veut surveiller la conduite, il pique droit sur Reims, bouscule les gens de l'archevêque et le contraint à jurer de se présenter à son tribunal en mars 987; Adalbéron fournit des otages. Il est perdu. Les remises de l'Assemblée qui ont lieu par deux fois, ne font que reculer l'heure du châtiment. Quand soudain, le 1 ou 2 mai, dans une chasse, Louis V meurt par accident. Circonstance providentielle! Chance inespérée! mais dont il convient de savoir tirer parti. Et Adalbéron saura en tirer parti. En un tour de main, ses batteries sont dressées : il faut 1° écarter tout candidat Carolingien ; 2° faire élire un Grand, dont la gratitude lui assurera l'impunité. L'héritier le plus désigné, c'est Charles de Lorraine, oncle du défunt roi; mais tout Carolingien de France reprendra sans doute l'œuvre de justice commencée par Lothaire, poursuivie par Louis, et deux fois, comme par miracle, interrompue. D'autre part, Charles est duc de Lorraine; roi de France, il aura tôt fait d'abstraire son duché de la vassalité impériale, et ce serait la solution

française du litige qui triompherait: Adalbéron, si dévoué aux intérêts d'Otton III, se refuse à une telle éventualité. Au contraire, prendre un membre de l'aristocratie, l'élever jusqu'à la royauté, c'est flatter les aspirations du clergé, avancer les ambitions de la grande féodalité; par là-même, c'est s'assurer l'absolution de l'Assemblée. Et le roi qui en naitra, tout plein de reconnaissance pour l'auteur de son élection, tiendra la main à ce que les Grands lavent Adalbéron de son accusation. Enfin, il est à croire que ce sera enterrer définitivement la question de Lorraine, si foncièrement Carolingienne. Le candidat de l'archevêque de Reims est tout indiqué: Hugues Capet, le féodal le plus cher aux Français, le plus aimé du clergé, et un des plus puissants du royaume. Tous deux sont aussi vieux compagnons de ruses et de luttes. En moins des dix jours qui suivent la mort de Louis, Adalbéron, absous, fait écarter Charles, élire et reconnaître roi Hugues Capet. Et le 3 juillet 987, il le sacre à Reims.

Hugues fut communément accepté. Ses liens d'amitié ou de famille avec presque toute la haute féodalité, facilitèrent sa reconnaissance. Sa puissance convainquit les récalcitrants: Albert de Vermandois, faisant mine d'opposant, changea de visage et de façon devant les troupes que le roi réunissait à sa frontière. Des intrigues allemandes suscitèrent à Hugues, dès l'année suivante, les revendications armées de Charles de Lorraine. Mais, après une fortune diverse, en 991, il s'empara de Charles, à Laon, et le prétendant mourut en prison en 993. Dans la suite, à deux reprises, (1) des mariages vinrent infuser aux veines capétiennes le sang carolingien et comme identifier les deux races. En somme, la substitution s'était opérée facilement, et de façon générale Hugues Capet possédait la royauté comme l'avait tenue la dynastie précédente.

Cependant, il y avait quelque chose de changé. La race nouvelle avait des qualité plus politiques, un art plus délicat des hommes, un sens plus exact des réalités: les Carolingiens avaient été, surtout dans les derniers, trop exclusivement militaires, intrépides, vigoureux, tenaces, mais la cervelle étroite, semble-t-il. La famille Capétienne avait encore une puissance personnelle, un domaine direct considérable, et cette puissance, mise au service de l'Etat, allait permettre de le reconstituer: quelle différence avec la misère carolingienne, maitresse de domaines dispersés et ché-

(1) Louis VII et Philippe Auguste.

tifs. Hugues Capet a été diversement jugé. Il nous semble un prince de premier ordre, et surtout très représentatif de sa race. Soldat sans doute, mais peu enclin à risquer sur la carte d'une bataille les résultats laborieux de ses combinaisons diplomatiques. Les Capétiens ont été, comme lui, médiocrement guerriers. Braves sans folie, ils sont le plus souvent mauvais généraux: Louis VI, Philippe Auguste, Saint Louis, François Ier, Henri IV, Condé, sont les grandes figures militaires de leur lignée: ils ont personnellement rencontré rarement la victoire (1). Ils se sentent plus solides au politique; leur adresse, leur intelligence des hommes et des choses sont, à cet égard, remarquables. Les plus mauvais participent aux grandes pensées de la dynastie, et s'ils ne les développent, les tiennent pour le moins en état. Hugues est calculateur, prévoyant: il a empêché Lothaire de châtier Adalbéron en 985; quel précédent contre l'aristocratie! Il est conscient des puissances à ménager: la royauté avec laquelle il s'empresse de se réconcilier après cette algarade; — le clergé, dont il est le constant ami, l'appui fidèle dans les mauvais jours, le serviteur déférent à l'occasion; — l'Empire dont il a été voir le chef à Rome, en 981, Otton II; — la Papauté, à laquelle dans le même déplacement il a fait hommage de son filial respect. Il est virtuose de la politique familiale, ouvrière des acquisitions pacifiques dans l'avenir, ménagère d'influence au présent: mari d'Adélaïde de Poitou, beau-frère des ducs de Normandie et d'Aquitaine, parent des comtes de Vermandois. Il est rapide dans ses décisions, constant dans ses desseins: il saisit, sans balancer, l'occasion de 987 et, après, poursuit avec persévérance, vigoureusement, la stabilisation de son régime. La suite des Capétiens a fort souvent retrouvé de ses qualités; quelques-uns les ont portées à la perfection. Mais de plus que ces aptitudes intellectuelles et morales, la nouvelle famille apportait au service de la royauté la puissance d'un patrimoine fort étendu. Hugues était un des premiers feudataires du royaume: en titre honorifique, il était déjà duc de France, ce qui faisait de lui en quelque sorte le chef de l'aristocratie du Nord, vague prééminence qui comportait peut-être plus d'autorité que nous ne le croyons; il était en tout cas comte de Paris, Senlis, Orléans, Dreux, abbé laïque de Saint-Martin-de-Tours et de Saint-Germain-des-Prés. C'était là la source d'une force réelle, d'une richesse assez consi-

(1) Excepté le Grand Condé.

dérable en hommes et en choses: sur ce domaine au moins, il n'y avait plus de grands féodaux pour faire écran et ne laisser passer jusqu'à la royauté qu'une illusoire souveraineté. Le grand feudataire s'était fait roi, et le roi reprenait vigueur de tout ce que le féodal lui apportait. Les possessions capétiennes étaient enfin heureusement situées: d'abord au cœur du royaume, renouvelant l'heureuse fortune de la primitive domination mérovingienne; ensuite, elles étaient assez ramassées; sans être d'un seul tenant, les morceaux voisinaient suffisamment pour se prêter un mutuel appui: surtout nulle terre éloignée ne distrayait l'attention du Capétien et ne dispersait son effort.

Ces conditions nouvelles ont permis qu'au temps favorable les Capétiens aient recréé la puissance française.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

GLASSON. Hist. du droit et des instit. de la France.
LOT. — Les derniers Carolingiens. 1890.
LOT. — Etudes sur le règne d'Hugues Capet. 1903.
LUCHAIRE. — Hist. des instit. monarch. de la France sous les premiers Capétiens. 1890.
LUCHAIRE. — Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs. 1892.
MONOD. — Etudes sur l'hist. d'Hugues Capet. Rev. hist. t. 28. 1885.
VIOLLET. — Hist. des instit. politiques de la France.

ARTICLE II

Le premier siècle des Capétiens.

En somme, tandis qu'il faut encore un siècle à la désagrégation féodale pour arriver à son comble et se présenter alors dans une sorte d'harmonie générale, l'entrée en jeu des Capétiens marque immédiatement un principe de rénovation sociale: telle la chétive trouée bleue qui s'ouvre au fort même de l'orage, et qui déchirera, l'heure venue, l'immensité des nuages pour le retour du ciel radieux. Solidement appuyée à sa puissance patrimoniale, la nouvelle dynastie en cinq siècles reconstitue une France: réelle opération de politique étrangère au milieu de l'indocilité des vassaux. Les quatre premiers Capétiens conservent la royauté en l'état où ils l'ont reçue. De Louis VI à Saint Louis, c'est la grande période de reconstitution nationale. Dans les deux siècles qui suivent, la politique apanagiste tâche à compléter l'œuvre par des foyers disséminés d'influence et d'expansion françaises. En fin de compte, avec le seizième siècle, le royaume de France, puissance véritable, est créé; la féodalité, poussière de souverainetés turbulentes, y est à peu près morte. Notre politique s'exerce désormais dans le jeu des grands Etats: c'est l'époque moderne.

Quand Hugues Capet saisit la royauté, elle dévalait rapidement à sa ruine. L'autorité du prince, si rayonnante deux siècles auparavant, pâlissait devant les usurpations et les violences des Grands. Le territoire français s'infiltrait aux menées de l'Empire ou tendait à se dissocier en la décomposition féodale. Les quatre premiers Capétiens ont arrêté la chute de la royauté. Ils ont conservé, au point où ils l'avaient prise, son autorité morale. Ils ont maintenu dans son intégrité la mouvance française. Ils ont enfin vaillamment défendu leur patrimoine propre, instrument même de leur heureuse résistance, et ils l'ont transmis intact, même légèrement augmenté, à leurs successeurs.

A la fin du dixième siècle, l'autorité du roi tendait à ne plus avoir aucune valeur positive. Nul ne discutait le caractère exceptionnel, sacré de son office; nul ne se refusait à sa suzeraineté. Mais on ne voulait pas qu'il eut de droit; on voulait lui arracher

jusqu'à ses derniers pouvoirs. Situation purement honorifique, voilà ce qu'on entendait faire de la royauté. Et il faut dire que les Grands n'avaient que trop bien réussi; la royauté semblait mortellement atteinte, et l'éligibilité paraissait devoir lui porter le dernier coup. Les Capétiens se mirent résolument en travers des manœuvres aristocratiques. N'ayant bientôt plus à craindre les compétitions Carolingiennes, ils s'attachèrent à conserver la royauté dans leur famille. Le succès couronna leurs efforts; et ils gardèrent par là à l'institution royale cette force incomparable de la stabilité héréditaire. Dès 987, profitant d'une requête du comte Borel de Barcelone, qui réclamait un second roi pour diriger et galvaniser la défense de l'Espagne citérieure, Hugues Capet associe son fils Robert à la couronne; Lothaire avait agi de même en 979 pour Louis V. Hugues rencontra de nombreuses oppositions. Les barons ne célèrent pas leur hostilité. Le comparse d'hier, (1) Adalbéron de Reims, refusa tout net de s'y prêter; mais Hugues eut recours à l'amicale influence de l'évêque Arnoul d'Orléans pour faire accepter à une assemblée cette association au trône. Robert renouvela la manœuvre pour son aîné Hugues (1017), puis à la mort de ce dernier, pour Henri (1026). Henri, Philippe, Louis VI, Louis VII prirent la même précaution: de leur vivant le prince héritier participa à la couronne. Philippe Auguste rompit le premier avec cette pratique: 1° parce que l'hérédité était désormais normalement établie; le principe à nouveau n'était plus discuté; 2° parce que très autoritaire, il entendait ne partager le pouvoir avec personne. Le but n'avait pas été atteint sans peine. A chaque consultation, les féodaux marquaient leur mauvaise humeur, et le clergé ne se montrait pas mieux disposé. « L'avis presque unanime de l'épiscopat, écrivait après l'assemblée de 1026 l'évêque Odolric d'Orléans à son collègue Fulbert de Chartres, était que l'on ne permît pas qu'un prince royal fût couronné du vivant du roi. » (2) Le duc Guilhem V d'Aquitaine s'abstint d'assister au couronnement d'Henri. Et, au commencement du siècle suivant, Louis VI aura des difficultés avec les ducs de Normandie, de Bourgogne et le comte d'Anjou.

D'imposer ainsi leur hérédité était d'autant plus difficile que les règles de cette hérédité étaient plus incertaines. Sans doute le

(1) Lot. Les derniers Carolingiens. p. 216.
(2) Historiens de France. T. X, p. 504.

fait seul de l'association au trône marquait qu'Hugues Capet et ses successeurs ne voulaient plus diviser la puissance royale entre leurs enfants. Hugues Capet n'avait pu que constater les avantages de cette indivisibilité aux précédents Carolingiens; et c'est probablement la raison pour laquelle il adopta cette nouvelle pratique. Mais encore restait-il à fixer celui des enfants qui recueillerait, à lui seul, la royauté? Cet héritier serait-il désigné par le seul bon plaisir du père? ou automatiquement serait-il tel numéro de ses fils, et dans ces conditions invariablement l'aîné, indication la plus naturelle? Hugues avait associé l'aîné; Robert et les autres firent de même. Mais primogéniture de fait, non encore de droit, et qui prêtait par là même aux intrigues de l'aristocratie. Sous Robert, Henri, Philippe, les Grands soutinrent les revendications des cadets. Ces manœuvres échouèrent. La primogéniture fut régulièrement pratiquée tout le XIe siècle, et elle devint aux siècles suivants un principe de la monarchie capétienne.

L'organisation des régences en cas de minorité compléta le nouveau système de l'hérédité royale; car la régence était la conséquence de l'hérédité. La première occasion se présenta de fort bonne heure, pour Philippe Ier. Mais son père avait pris toutes précautions dans l'éventualité de sa mort. Dès 1059, il l'avait associé au trône malgré son jeune âge. Et la tutelle, il l'avait confiée au comte Baudouin V de Flandre, son beau-frère et vassal très puissant. Cette première régence se passa plus tranquillement que beaucoup d'autres dans la suite. Cet étayage du trône où n'était assis qu'un enfant, par un groupe de personnages imposants dut intimider les malintentionnés. En somme, dans ce premier siècle, et sous presque tous ses aspects, l'hérédité monarchique s'organise. Avec une rare pénétration et un admirable sentiment de continuité, chacun de ces Capétiens dirige l'évolution du système nouveau.

L'indivisibilité royale avait sa contre-partie pleine de périls, si proche d'un état de choses où la royauté s'était partagée comme n'importe quel patrimoine: qu'allait-on faire des autres héritiers? surtout qu'allait-on faire pour les autres héritiers? Lothaire II avait bien tout pris de la succession paternelle, sans rien laisser à son frère Charles, mais Charles avait été un élément de troubles. Les Capétiens, le plus généralement, ne renouvelèrent pas la faute. Ils recoururent à l'apanagement ou partage atténué. L'aîné, le roi, garda la part du lion, mais il en fit une

aux autres membres de la famille. La pratique de l'apanage est de la première heure capétienne; procédé de circonstance, comprenons le toujours bien, et non établi à son départ suivant des principes directeurs clairement projetés. Hugues Capet donne la Bourgogne à Henri son frère cadet; il le fait sans doute pour maintenir la concorde familiale. Robert constitue apanage de son vivant: Henri, le second de ses fils, reçoit en 1002, à la mort de son grand'oncle, le même duché de Bourgogne. Après la mort de Robert, Henri lutte longuement contre les entreprises de ses frères Robert et Eudes. En 1033, grâce aux alliances de l'empereur Conrad II et du comte d'Anjou, il vient à bout de celui-ci, et paye sa réconciliation avec l'autre en 1034, de la Bourgogne. Philippe I[er] donne à son frère Eudes le comté de Vermandois, quand il devient vacant par la mort du comte Raoul. Louis VI fait de son fils Henri l'archevêque de Reims, de Robert le comte de Dreux, de Philippe l'archevêque de Paris, de Pierre le sire de Courtenay. Bon gré, mal gré, l'institution s'organisait et fut désormais, pour un temps, comme une règle de l'hérédité capétienne. Ce fut à son commencement une heureuse combinaison. Outre qu'elle était la condition de la primogéniture et qu'elle réservait la situation du roi, situation hors de pair, que le partage ordinaire aurait trop affaiblie, elle servait encore à masquer les progrès de la royauté et à flanquer le domaine du roi, de foyers rayonnant de son influence. Au milieu de l'hostilité générale des féodaux et alors qu'ils acceptaient déjà avec assez de mauvaise grâce la chétive supériorité royale, l'apanagement des nouvelles acquisitions du roi dérobait l'accroissement de la puissance Capétienne. A abandonner à un frère la Bourgogne et le Vermandois, le roi semblait perdre aussitôt que gagner. Bienfaisante illusion qui cachait le déplacement des forces au profit de la royauté. Enfin les apanages furent des centres de rayonnement capétien; comme tels, ils furent surtout utilisés dans la suite, à partir de Saint-Louis. Toutefois, dès ce temps, la branche bourguignonne apporta généralement un appui fidèle; les comtes de Vermandois furent particulièrement les piliers de la politique royale dans le Nord.

Hérédité, primogéniture, régence et même apanagement, dans ce que l'apanagement réduisait la situation des frères cadets, que de transformations apportées à la machine royale! L'art achevé de ces premiers Capétiens fut d'avoir l'air de ne rien changer et de continuer en tous points les dynasties précédetnes. Le sacre

surtout servit cette œuvre d'illusion. (1) Par lui ils se rattachèrent étroitement aux traditions mérovingienne et carolingienne. Par lui ils en apparurent comme les légitimes sucesseurs. Ils eurent soin de ne rien innover sur cette matière et de lui maintenir tout son antique caractère. Autant qu'ils purent, le sacre ne cessa pas d'avoir lieu à Reims, son illustre berceau. Toute sa signification sainte lui fut conservée. D'abord cette consécration divine était la dernière distinction qui différenciait désormais leur autorité de celle de leurs vassaux. Ensuite, à être seuls à recevoir avec le clergé l'Onction Sainte, la façon de sacerdoce que prenait leur fonction les rapprochait de l'innombrable milice qui pratiquait véritablement le service de Dieu.

Le clergé et les premiers Capétiens furent intimement alliés. Ils le furent comme devaient l'être fatalement deux hautes autorités morales. Ces deux autorités, différentes en objet, en vinrent dans le malheur des temps à presque s'identifier; la puissance publique chercha à se revivifier de son caractère sacré; et la puissance religieuse, malmenée dans le désordre général, tendit à faire revivre par elle-même des principes de gouvernement. Les Capétiens rompirent sans retour avec la politique taquine des derniers de leurs prédécesseurs; ils eurent garde d'indisposer le clergé. Ils se l'attachèrent par mille faveurs, de grands égards et un choix habile de ses chefs. Hugues Capet fut l'ami des séculiers et des réguliers; Robert pencha davantage vers les réguliers, mais pour mieux saisir les séculiers. Philippe fut un affreux simoniaque; entendons-nous; c'est le point de vue de Rome: le clergé français regardait d'un œil moins sévère une autorité si accommodante aux ambitions. En un mot ces princes possédèrent parfaitement leur clergé. Le roi et le clergé, à être seuls à rayonner encore d'une force morale, ne se diminuaient donc pas en se chicanant. Ils se complétaient l'un et l'autre au contraire merveilleusement. Les clercs, si multipliés par tout le royaume, semblaient la nouvelle machine administrative du roi, puisque son personnel laïque était venu à lui manquer. Ils faisaient entendre d'un bout à l'autre du pays, des paroles de raison, d'ordre, des incitations élevées; faible concert, étouffé dans le tumulte des violences féodales, mais dont la note pure disait encore à quelques-uns les principes vrais, et cela réservait et préparait l'avenir. Car le roi

(1) Luchaire. Hist. des inst. mon., t. 1 p. 66 et s.

nommait encore à beaucoup d'évêchés, surtout au Nord de la Loire. Et si refoulée soit-elle, son action était toujours prépondérante sur l'épiscopat. La nouvelle dynastie, par le fait même qu'elle se faisait dynastie, semblait contrarier un des vœux les plus chers du monde religieux : l'éligibilité du prince. Sans doute. Mais cette antinomie n'était réelle qu'aux époques de changement de règne. La période critique passée, le clergé se serrait autour de la royauté, sans rancune. Au fond à quel mobile obéissait-il dans son désir d'élire le roi, au mirage de fortifier par là la royauté. Battu sur ce point, il savait bien qu'à tout prendre il était encore préférable pour lui de soutenir la royauté que la bouder. Sa défection aurait nui à lui-même autant qu'au roi. L'alliance, en définitive, ne subissait nulle atteinte de ces malaises passagers. Le roi prenait ses conseillers les plus intimes dans le clergé : Hugues, l'évêque Arnoul d'Orléans ; Robert, l'archevêque Léotheric de Sens et l'évêque Fulbert de Chartres. Il usait largement de son clergé pour son œuvre politique : Hugues appuie l'archevêque de Tours qui cherche à faire comprendre la Bretagne dans son ressort ; la Bretagne échappait à l'influence royale. Robert fait ravager par l'évêque Hubert de Langres les terres du comte de Blois qui sont sur son diocèse. De leur côté, seuls ou le plus souvent aidés du roi, les clercs attaquent vigoureusement les détestables déréglements de la société féodale. En 989 — remarquez la date — ils se liguent pour la paix de Dieu. Encouragés par le demi-succès de leur entreprise, ils la transforment en trêve de Dieu (environs de 1027). Première limitation de la guerre privée, usurpation la plus désastreuse des féodaux. Et ces organes de paix publique et de gouvernement, institués par l'initiative du clergé, la royauté ou les patronne de suite ou ne tarde pas à les protéger, en constatant tous les bienfaits.

Un autre succès de ces Capétiens fut de maintenir dans son intégrité l'étendue de la suzeraineté royale. En dépit des apparences, leur souveraineté éminente fut reconnue d'un bout à l'autre du royaume, et aussi fortement d'un bout à l'autre du siècle. Cette souveraineté sera quelquefois beaucoup plus discutée dans la suite pour certaines parties. Le royaume d'occident formait alors un compartiment à peu près certain. Ce compartiment allait du comté de Flandre à la marche d'Espagne (l'un et l'autre inclus), et de l'Océan à la Meuse et au Rhône. Hugues, Robert, Henri et Philippe défendirent énergiquement ce territoire, soit contre les

intrigues du dehors, soit contre les ambitions dissolvantes du dedans. La faiblesse carolingienne avait encouragé les menées de l'Empire sur la Bourgogne et les Flandres. L'infiltration allemande était menaçante: témoin, les agissements d'Adalbéron de Reims. Hugues Capet s'attaqua résolument à ces intrigues. D'abord à Reims il supprima en un tour de mains sa créature Arnoul qui complotait avec l'Empire. Il le maintint en prison. La mort de l'impératrice Théophano et les troubles qui en résultèrent, lui permirent de reprendre définitivement position dans la place. Ses successeurs mirent à Reims des serviteurs éprouvés et surveillèrent étroitement leurs parents du duché de Bourgogne. Les évêques ou abbés d'Autun, Mâcon, Tournai, Savigny, furent encore leurs agents dévoués dans toute cette région. L'action allemande fut décidément repoussée de ce côté. Au Nord, elle avait plus profondément pénétré; le mal était plus grand. La puissance du comte de Flandre rendait l'opération capétienne plus délicate. Nos rois recoururent à l'insinuante et pacifique politique des mariages pour refluer l'influence impériale. Hugues maria ses filles Edwige au comte de Hainaut et Gisèle au sire Hugues d'Abbeville. Robert épousa Rosala de Provence, veuve du comte de Flandre, puis en dernier lieu Constance de Provence. Il maria sa fille Adèle à Baudouin V de Flandre. Ces alliances multiples firent regagner le terrain perdu. La Flandre tourna plus ordinairement les yeux vers son suzerain et subit davantage l'ascendant du roi. Ces questions impartissent aussi d'ailleurs aux relations de la France et de l'Empire, et je les traiterai plus complètement d'autre part.

A l'intérieur, le Capétien veilla à ne pas laisser se dénouer davantage les liens déjà fort relâchés qui unissaient les grandes vassalités à la royauté. Les féodaux ne déniaient pas la suzeraineté du roi; mais ils voulaient que ce fût une supériorité inefficace. Ils entendaient que ce soit un mot, pas un fait. Leurs aspirations devaient avoir quelque chose de paradoxal. Ils étaient membres du royaume d'Occident; ils se réclamaient de ce titre; mais ils se refusaient à ce que cette qualité impliquât pour eux quelque devoir que ce fût, qu'elle leur valut l'ombre d'une discipline. Malgré ces tendances et cet état d'esprit, je crois néanmoins que la cohésion du royaume était plus grande que nous ne l'imaginons. Les Capétiens utilisèrent très fermement tous les moyens que leur fournissait la tradition, et qui leur restaient, pour maintenir cette cohésion. Sur un point, ils essuyèrent une défaite:

reprenant certaines velléités d'énergie des Carolingiens, ils voulurent remonter la pente de l'hérédité des fiefs. C'était sur la question qui leur tenait le plus à cœur et de la façon la plus désagréable pour eux, faire sentir aux féodaux l'action royale. Henri exerça encore le droit d'indignité contre le comte Galéran II de Meulan, le sire de Pithiviers. Quand les comtes de Blois et d'Anjou furent en guerre, il retira Tours au premier pour le donner au second. Mais ce sont vraisemblablement les dernières mesures du genre. D'ailleurs la cause était déjà perdue du temps des Carolingiens. Du moins ces quatre Capétiens maintinrent assez strictement les obligations féodales proprement dites: devoirs d'ost, de conseil. Suivant l'objet de la campagne ,tantôt les uns, tantôt les autres, ducs de Normandie, d'Aquitaine, Bourgogne, Gascogne, comtes de Flandre, Champagne, Blois, Bretagne, Anjou, Toulouse, Barcelone, remplissent leurs devoirs militaires. Ils sont toujours les grands domestiques du palais du roi: sénéchal, chancelier, bouteiller, connétable, chambrier; et ils exercent leurs charges, sources d'honneur et de profit. Ils forment le conseil du roi. Le roi ne peut légiférer pour le royaume qu'avec eux. Sous Philippe encore, les diplômes royaux sont contresignés par des feudataires éloignés; et les relations de ce roi et du duc d'Aquitaine par exemple sont excellentes. Enfin la juridiction du roi semble avoir une sorte de monopole des conflits mixtes entre féodaux laïques et ecclésiastiques, et des causes criminelles où l'accusé est un baron. En conservant à ces institutions un reste de vie, les quatre premiers Capétiens ont réussi à maintenir leur royaume dans sa physionomie générale.

S'ils ont ainsi pu arrêter la décadence rapide de l'autorité royale et maintenir l'intégrité territoriale, ils eurent toute conscience qu'ils le devaient à la force qu'ils tenaient de leur patrimoine propre. Ils mirent tout leur soin à le garder intact. Ils évitèrent les folles prodigalités de leurs prédécesseurs et ils repoussèrent toutes les tentatives ambitieuses de leurs voisins. Folles prodigalités, il faut s'entendre. Ils multiplièrent les inféodations de 2e et 3e ordres, nécessité dans ces continuels guerroiements, pour se constituer une troupe de fidèles. Mais si l'on se souvient que Louis V ne possédait plus guère en propre que Laon, le Capétien ne retomba pas dans la faute carolingienne. Il eut garde d'établir en son lieu et place, sur ces comtés de Paris, Melun, Orléans, etc., propriétés de ses aïeux, un nouveau grand féodal le

renouvelant quand lui, Robertien, n'était encore que duc de France. Il comprit que sans un domaine privé, un domaine respectable, la royauté n'était qu'un leurre. Il resta roi et grand féodal. Pour défendre leur patrimoine, ces rois capétiens usèrent en général de la politique d'équilibre. Ils veillèrent à ce qu'aucun de leurs vassaux n'acquît une telle puissance qu'il ne devint dangereux aux autres. Robert manœuvra pour empêcher le comte Eudes de Blois de s'élever à l'Empire, Guilhem V d'Aquitaine de devenir roi d'Italie. C'est la puissance intrinsèque de la Normandie, accrue de la conquête anglaise, qui décida Henri et Philippe à entamer la conflagration longuement séculaire. Plus particulièrement deux périodes se distinguent dans cette lutte politique des premiers Capétiens: une première contre les comtes de Blois, une seconde contre les ducs de Normandie. L'une dans son caractère principal (1) finit sous Henri qui voit débuter l'autre.

Ces comtes de Blois étaient des aventuriers vigoureux, féodaux à dents longues, prêts toujours à guigner le bien du voisin et surtout à intrigailler contre la royauté. Les Capétiens pour les tenir en respect, les enserrèrent dans une double alliance: les comtes d'Anjou, les ducs de Normandie. Hugues Capet épouse Adélaïde de Poitou. Robert rompt quelque temps l'intimité des deux familles, pendant l'intermède de Berta, veuve du comte de Blois. Mais il revient bientôt à l'amitié traditionnelle. D'autre part les descendants du grand Robert et du normand Rollon entretiennent séculairement une cordiale union. Hugues est beau-frère du duc de Normandie. Robert II est l'ami fidèle des ducs Richard II et Richard III. Grâce à cette triple étreinte, l'agitation blésoise fut contenue. Robert ne réussit pas cependant à empêcher le comte de Blois de s'emparer de la Champagne et de prendre ainsi le domaine Capétien entre deux feux. C'est une faute qu'on lui a gravement reprochée. On a sans doute été injuste. D'estoc et de taille il a rudement travaillé pour saisir lui-même la Champagne. La partie militaire perdue, il a cherché très intelligemment à prendre sa revanche par la diplomatie. Il a proposé au duc de Normandie, choix qu'il pensait heureux, d'être arbitre du litige: c'était reposer la question toute entière et rouvrir tous les espoirs. Politique prudent, il entendit être à l'avance

(1) Elle continue accessoirement dans la deuxième période et après.

assuré d'une sentence favorable. Le vassal s'y refusa. Nous toouchons probablement le nœud de l'affaire. Robert rencontra tout le temps du débat — période militaire ou diplomatique — une certaine opposition chez les féodaux, jalouse et ombrageuse de l'éventuel accroissement. Naturellement la position du domaine royal fut empirée. Du moins Robert et les suivants ne la laissèrent pas entamer. Avec Henri la guerre de Normandie prit la première place, et les démêlés avec la maison de Blois-Champagne, s'ils durèrent encore longtemps, en furent plutôt un reflet.

Le roi Henri fut certainement un homme d'une autre valeur qu'on ne le représente ordinairement. Les contingences de sa situation furent effroyables. Continuer la guerre blésoise dans les fâcheuses conditions qui pesaient depuis Robert, et résister à la grandeur Normande, Normandie et Blois s'étant naturellement retrouvés contre la royauté. Il semblait que la royauté Capétienne dut en périr. Non seulement Henri lui conserva l'existence, mais c'est à peine si le domaine fut affecté. Ce fut lui, dira-t-on, qui chercha, suscita la lutte normande. Meilleure preuve de son sens politique affiné, et de son courage. La Normandie, rudement organisée par ses ducs, solidement en leurs mains, était de tout temps un danger. Ses ambitions étaient à redouter parce qu'elle avait la force de les satisfaire. C'étaient des circonstances heureuses — souvenir de la lutte commune contre la royauté carolingienne — qui avaient permis aux Capétiens de prolonger sous leur royauté une amitié qui ne se comprenait plus; habileté probable aussi pour endormir une puissance dangereuse. Mais avec un duc comme Guillaume le Conquérant, aussi déterminé, c'était une autre affaire. Le péril devenait instant. Voilà pourquoi le coup d'œil d'Henri fut parfaitement sûr. Remarquez que d'abord, il continue la traditionnelle amitié avec le jeune duc Guillaume. Il tient sa promesse: il le fait reconnaître au Val des Dunes (1047). Mais il n'est pas long à s'apercevoir qu'il a couvert un aiglon. Avec un grand esprit de décision, il veut l'étouffer encore jeune. Il se ligue à l'Anjou, la Bourgogne, l'Auvergne, la Champagne, l'Aquitaine. Il est battu à Mortemer (1054) et à Varaville (1057). Témoignage des incapacités militaires capétiennes, et aussi du développement déjà formidable de la puissance normande. Dix ans plus tard, la descente en Angleterre confirmait encore la perspicacité d'Henri. Ainsi commençaient ces guerres presque millénaires, cet antagonisme franco-anglais qui se projette sur toute notre

histoire. Ces luttes seront étudiées avec toute l'ampleur qu'elles méritent. Ne les examinons, pour le moment, qu'en fonction de la politique de nos rois vis-à-vis de leurs vassaux. Le développement de la puissance Normande fut une fatalité. Quand Henri commença de voir clair, et de l'attaquer résolument, il était déjà trop tard. Philippe ne fut pas plus responsable du surcroit prodigieux de force que valut à la dynastie Normande la conquête Anglaise. Il était mineur alors. En tout cas, Philippe, grand, reprit sans hésitation la politique paternelle. Ce fut un rude adversaire de Guillaume le Conquérant et de Guillaume le Roux. Trente ans constamment à cheval, il mena la lutte contre la Normandie et ses alliés. Philippe et Henri transformèrent, aux conditions nouvelles, le système de leurs alliances: l'Anjou d'un côté, la Flandre de l'autre. Ils pratiquaient toujours la prise en flanc. Philippe passa sans vergogne du parti de la comtesse Richilde de Flandre à celui de Robert le Frison, son compétiteur heureux, et il en épousa la pupille Berta. Il lui fallait la Flandre, et il sut la garder à ses côtés. Si bien qu'en fin du XI[e] siècle Philippe tenait tête victorieusement à ses adversaires. Ses acquisitions étaient petites, mais des plus avantageuses: Vexin, Vermandois, Valois. Bastions avancés de son domaine à l'Ouest et au Nord.

Moralement et matériellement, en fin du XI[e] siècle, les Capétiens conservaient toutes les positions de leur royauté.

La monnaie de cette défense fut la constitution de la petite féodalité. Le Capétien paya de bénéfices secondaires, de petites inféodations, les services et les fidélités. Nécessité générale. Pour toutes leurs entreprises désordonnées, les grands féodaux furent obligés d'en passer par la même générosité. Ce fut une végétation immense qui couvrit le sol du royaume. Par là, le système féodal fut complet: arrière-vassaux, moyens vassaux, grands vassaux, roi. Ce fut comme une harmonie. Malheureusement ces petits feudataires, qui avaient poussé dans le domaine royal, avaient repris l'évolution des plus gros. De viagers, ils étaient passés à l'hérédité. Et l'hérédité leur avait donné l'indépendance. Maintenant dans leurs châteaux ou plessis en nids d'aigles au-dessus des routes, ou qui se miraient sur les voies fluviales, brigands de grands chemins, pilleurs d'églises et d'abbayes, incendiaires de bourgs, ils jetaient la terreur par les pays, ils se moquaient du roi, le menaçaient, l'attaquaient et l'avaient quelquefois mis à mal. Excédés déjà, Robert, Henri, Philippe, avaient essayé d'y remédier. Robert

avait bousculé les châtelains de Yèvres en Orléanais, Déols en Berri, Gallardon en Beauce. Philippe avait bataillé contre Hugues de Dammartin, Hugues du Puiset, Simon de Valois, le sire de Montlhéri. En fin du XI[e] siècle, cette nouvelle anarchie était à son comble. Les grands féodaux et le roi étaient débordés par elle. Sous peine d'asphyxie, il fallait absolument balayer ces parasites. Ce sera l'œuvre de Louis VI, et alors commenceront des temps nouveaux pour la royauté et la société françaises.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

D'Arbois de Jubainville. — Hist. des comtes de Champagne.
De Certain. — Arnoul, évêque d'Orléans. 1852.
Glasson. — Hist. des instit. de la France.
Lex. — Eudes II de Blois. 1892.
Luchaire. — Instit. monarch.
Luchaire. — Manuel des instit. franç.
Monod. — Etudes sur l'hist. d'Hugues Capet.
Monod. — L'éveil du sentiment national en France au XI[e] s. 1903.
Pfister. — Etudes sur le règne de Robert le Pieux. 1885.
Prou. — L'acquisition du Gâtinais par Philippe I[er].
Soehnée. — Henri I[er]. Position des thèses de l'école de Chartres. 1891.
Viollet. — Instit. polit. de la France.

ARTICLE III

L'attraction Capétienne.

La guerre anglaise valut à la monarchie capétienne ses plus belles reprises. Ce fut presque la moitié de la France d'alors qu'elle procura. Pourtant l'on peut dire que cette forme de répétition ne fut pas normale, selon les procédés ordinaires de nos princes pour la reconstitution interne du royaume. Elle fut une nécessité, et c'est de grand cœur que les Capétiens s'y plièrent. Cette nécessité des circonstances fut le caractère public, international, si l'on peut employer ce terme, que prit dès le début et que garda cette séculaire conflagration. La lutte avait commencé entre Henri Ier et Guillaume le Bâtard, encore seulement duc de Normandie. Si Guillaume et ses successeurs le fussent simplement restés, ces démêlés auraient conservé les aspects des agitations féodales pures que nous décrirons plus loin, et l'accession normande se serait opérée au mode ordinaire des autres reprises capétiennes, en raison d'un titre pacifiquement obtenu et pacifiquement ou militairement réalisé. Mais la conquête de l'Angleterre donna au prince normand un caractère particulier. Il fut grand vassal du roi de France et souverain à la fois d'un état assez considérable. Henri Ier avait entamé la lutte avec Guillaume parce qu'il trouvait la puissance normande déjà bien dangereuse; qu'était-ce alors que s'y était ajoutée la force de la conquête anglaise? sans compter que cette royauté d'Angleterre était une incitation à rejeter toute discipline sur le continent. Voilà pourquoi cette débellation inexpiable, qui a d'abord pour objet de dissocier la Normandie de l'Angleterre, puis qui, devant l'insuccès des efforts, prend nettement l'aspect de guerre étrangère. Guerre étrangère où la raison de lutter est l'intérêt supérieur des deux causes considérables en présence: tous autres motifs sont prétextes et en général mauvais prétextes. Les résultats de la lutte sont ceux de la guerre étrangère: acquisitions ou pertes de provinces entières. La reprise des provinces anglaises fut donc uniquement l'œuvre du fer.

Je n'étudierai pas présentement les péripéties de la guerre anglaise. Nous avons dit qu'elle méritait une place à part, une

place hors de pair. Elle fut l'affaire capitale de ces quatre siècles, et établissons bien ce point, tous les autres modes de l'activité capétienne sont subordonnés à elle. Ils en subissent tous les réactions. Ils ne sont pas toujours en fonction d'elle, surtout certaines répétitions pacifiques; mais ils sont tous ralentis, arrêtés ou accélérés par elle. L'objet de la lutte alla toujours croissant jusqu'au jour où, subitement, il échappa presque totalement aux mains anglaises, et les Capétiens le recueillirent. Nous ne rapporterons ici que les faits intéressant particulièrement la reconstitution du royaume, et encore dans les grandes lignes. Sous Louis VII, Henri II d'Anjou épouse Aliénor d'Aquitaine; en 1154 Henri devient roi d'Angleterre. C'est le commencement des grandes possessions anglaises sur le continent: Normandie, biens d'Anjou, terres d'Aquitaine. Les possessions du Plantagenet vont de la Manche au Rhône et à Bayonne. La Bretagne depuis 1113 gravite dans l'orbe anglais. Les ducs d'Aquitaine prétendent à la suzeraineté des comtes de Toulouse, et un moment Henri II d'Angleterre a reçu l'hommage de Raymond V. Sous Louis VII ce développement colossal anglais a failli anéantir radicalement la puissance capétienne. Depuis lors, en d'incessantes alternatives, heur et malheur ballottent tour à tour les adversaires. Victoires presque radicales de Philippe-Auguste et de Louis VIII, recul stupide du traité de 1258 sous Saint-Louis. Nouvelle marche en avant sous Philippe III et IV. Puis la Guerre de Cent ans. Les revers de Philippe VI, les désastres de Jean le Bon. L'amputation formidable de Brétigny: Comtés de Montreuil, de Guines et de Ponthieu, Poitou, Saintonge, Angoumois, Limousin, Périgord, Agenais, Quercy, Rouergue, Bigorre (1359). Succès de Charles V. Années néfastes de Charles VI. Même le traité de Troyes (1420), qui dans la lettre fait passer toute la France sous le pouvoir du roi d'Angleterre. Enfin Jeanne d'Arc et Charles VII, la libération du territoire. A ne tenir compte que des provinces qui vinrent à la couronne du vassal anglais, voici ce qu'en somme ces guerres rapportèrent: Ponthieu, comté de Guines, de Montreuil-sur-Mer, Normandie, comté du Perche, vicomté de Beaumont, Anjou, Maine, Poitou, comté de la Marche, Saintonge, Angoumois, Limousin, vicomté de Limoges, Périgord, Guyenne, Gascogne.

Le procédé normal de reprise capétienne fut contractuel, pacifique. C'était le procédé dans l'ordre des choses internes. Hors les limites de leurs possessions directes, les Capétiens reconsti-

tuèrent leur royaume sur de grands vassaux. Dans les idées du temps, ces grands vassaux avaient une situation légitime; leurs possessions féodales étaient possessions de droit. Pour autant qu'en fin du XI[e] siècle les rapports si compliqués de la société féodale deviennent de droit écrit. Ils se définissent exactement dans une vaste tractation formelle, minutieuse. Le comte ou le duc avait une possession d'état, de laquelle il eut été injuste de faire table rase. Les époques les plus violentes sont quelquefois celles où la lettre du droit contient le plus les esprits. Et ceux-ci apportent souvent même alors une ardeur de raffinement à la respecter. Le roi dans le seul but de refaire sa puissance, de rétablir l'unité du royaume, n'a pas le droit de dépouiller purement et simplement le grand vassal dont il ambitionne les possessions. Il faut ici distinguer nettement. Le roi extirpe radicalement de son domaine les petits féodaux, les seigneurs brigands, parce que leur usurpation toute récente est flagrante; il est patent que ces châtelains outrepassent leurs droits et méconnaissent leurs devoirs. Ou bien encore, entre grands vassaux, entre le roi et de grands vassaux peuvent s'élever des contestations qui seront vidées dans la guerre, mais ces contestations sont de droit. La guerre est alors l'expression de ce qui l'a beaucoup motivée dans l'ordre privé. Elle est le jugement de Dieu; son issue et ses résultats sont de l'espèce judiciaire. C'est dans ces conditions que le roi, pour faire valoir ses titres, a eu souvent à entrer en luttes avec ses grands féodaux. Mais sans titre, pour seule raison d'Etat — notion fuligineuse alors — ou toute autre raison infiniment moins noble, le roi n'a pratiquement jamais saisi la terre d'un vassal.

Ce mode de reprise était dans le goût des Capétiens, disons mieux, selon le génie de leur race. Les Capétiens ont l'amour des formes contractuelles; ils aiment la diplomatique, les manœuvres politiques, les successives et savantes conventions où s'élaborent les titres futurs. Remarquez comme bientôt le chancelier (1), l'homme des conseils, des chartes, des ordonnances, devient le premier personnage de l'Etat. Remarquez comme leur Parlement est plus vite organisé que leur armée, qui ne s'ordonne qu'au

(1) Au XII[e] siècle, tandis que les autres grands offices deviennent purement honorifiques ou disparaissent même, le chancelier prend une place insigne dans la machine royale. Viollet. Instit. polit. de la France. T. 2. p. 104 et s.

XV[e] siècle. Plus tard, dans le jeu de la politique étrangère véritable, considérez comme le roi s'entourera de tout un appareil juridique pour soutenir ses prétentions; l'étalage des titres ne sera pas seulement pour les autres, mais pour lui-même : Louis XIV chérira ses chambres de réunion. Le trait singulier de leur génie fut la préparation et la recherche de ces titres. Profitant de la situation exceptionnelle que leur fournissait la royauté, ils ont mené d'innombrables intrigues, ils ont multiplié les tractations d'où pouvait sortir la grandeur de leur maison. Il est vrai que pour ainsi dire mathématiquement, tôt ou tard, la royauté devait voir converger en ses mains toutes les vassalités. Car les maisons vassales ne pouvaient espérer qu'une éphémère destinée comme il en va toujours même d'une suite de personnes humaines, tandis que la royauté devait connaître la sorte de pérennité dont jouissent les personnes morales nécessaires. Encore fallait-il pratiquer une politique qui ne laisserait pas s'abîmer complètement l'autorité royale, et lui conserverait toujours une certaine valeur. Le mérite de la troisième race fut de faire gagner la partie à la royauté très rapidement, en quatre siècles. Pour y arriver, nos rois, de Louis VI à Saint-Louis, ont soigné tout spécialement le développement de leur autorité. Et quand elle fut bien rayonnante, ils en récoltèrent des fruits nombreux et sérieux.

Louis VI héritait de ses pères d'une royauté qui, en droit, d'étendue et de profondeur, gardait une certaine autorité. En fait, c'était plus une dignité qu'un pouvoir. Les grandes vassalités étaient des sortes de souverainetés où ne pénétrait que par instant l'influence royale. Les petites rongeaient sur le domaine la puissance capétienne. Pour atteindre celles-là, il fallait d'abord se débarrasser de celles-ci : la besogne pressante était la police du domaine, réservoir d'hommes et d'argent pour le roi. Une œuvre, presqu'aussi nécessaire et urgente, était d'améliorer et réformer l'instrument de la volonté royale : l'organisme de sa cour. Il fallait travailler en sorte que cet organisme apparût à tous les ressortissants du royaume, comme un gouvernement, le gouvernement, quelque chose de plus et d'autre que ces foyers d'agitations égoïstes et inintelligentes, les curicules ducales ou comtales. Le premier objet de l'activité royale devait être la refonte du double instrument de sa puissance, celui où se digérait sa pensée, sa cour; celui qui exécutait ses décisions, sa force armée et financière.

Louis VI, beau et grand chevalier, à la figure agréable, pâle,

vigoureusement découplé, assez bon soldat, politique médiocre, entreprit résolument la police du domaine. Ce furent les forteresses du sire de Montmorency, du comte de Beaumont-le-Roger, du sire de Luzarche et Chambley, du comte de Mantes, du sire de Monthléry, du sire de Mouchy-le-Châtel, du sire de Rochefort et Châteaufort, du sire de Crécy et Gournay, du comte de Corbeil, du sire du Puiset, qui tour à tour subirent ses assauts et durent reconnaître sa loi ou s'abîmèrent dans la poussière. Devant cet abatis formidable, se rouvrirent à la sécurité les routes d'Etampes, Orléans, Melun, ou de la Beauce et du Chartrain, ou de la Loire et du Berri. Et refleurirent l'agriculture et le commerce. La royauté retrouva des hommes et de l'argent. Cette opération fut presqu'exclusivement au mérite de Louis VI. Dès 1125, elle est à peu près terminée. Il laissa à ses successeurs un domaine sûr et bien obéi. Cette reprise du domaine entraîna une réorganisation de sa gestion. A des temps plus heureux, plus prospères, il fallut refaire peu à peu des cadres administratifs plus perfectionnés. Pour cette administration du domaine, le roi eut recours à des gens du domaine même, nobles de deuxième catégorie, clercs de condition moyenne. Le roi reconnut bien vite l'excellence des services de ce personnel nouveau : zèle, dévouement, obéissance, compétence. La comparaison fut fâcheuse pour les grands féodaux qui avaient jusqu'à présent surtout composé sa cour : d'eux, arrogance et ignorance. Petit à petit, le roi élimina ceux-ci, et multiplia et éleva ceux-là. D'abord il laissa glisser les grandes charges féodales à n'être plus que des fonctions purement honorifiques. Puis, d'héréditaires, il les fit viagères. Puis on les supprima tout bonnement : ce fut l'œuvre de Philippe-Auguste ; sénéchal, chambrier, et même chancelier dans son caractère antique. Le roi n'eut plus que le chancelier nouveau style, premier fonctionnaire de l'Etat après lui, mais fonctionnaire, et le connétable, qui prit à certains égards la place du sénéchal, généralissime de ses troupes, mais toujours fonctionnaire. En dessous, masse nombreuse, s'était organisée la cour. La police du domaine avait rendu vigueur à la royauté ; forte, la royauté répandait son action ; ce rayonnement attirait les affaires à la cour ; la cour voyait son autorité croître avec la multiplication des affaires ; et cette autorité servait à son tour à faciliter la diffusion de l'autorité royale. Le rendement intense développa, perfectionna incessamment l'organe. Les curiales se spécialisèrent, virent s'étendre leur compé-

tence. Le roi, enchanté de la besogne qu'ils lui faisaient, restreignait à leur gré la part d'influence des grands au gouvernement. Les grands ne furent bientôt plus consultés que pour les grosses guerres, les croisades. Aux curiales tout le reste, c'est-à-dire presque tout. La composition même des curiales subit une heureuse transformation. D'abord presque tous chevaliers, militaires, sous Louis VI, ils sont mêlés plus de civils sous Louis VII et Philippe-Auguste. Avec Saint-Louis, ils sont presque tous civils, ou ecclésiastiques ce qui est la même chose : or les affaires que traitait la cour, étaient presqu'exclusivement civiles. Philippe-Auguste fixe à Paris le siège du Parlement, jusqu'alors troupe nomade à la suite des déplacements royaux. Aux prévôts héréditaires, pour l'administration des possessions royales, il superpose les baillis, ses fonctionnaires toujours révocables. Ainsi, autour du Capétien des XII[e] et XIII[e] siècles, la sorte de smalah des rois barbares se transforme, retourne à la cour impériale romaine ; la cour capétienne redevient l'appareil d'un gouvernement, et ce gouvernement pousse par le royaume les organes réguliers et nécessaires à son action. Il prend l'aspect de puissance publique, il s'élève à une hauteur incomparable au-dessus des petites gouvernations provinciales. Il devient un centre de fascination, d'espérance.

Bien maître de sa puissance patrimoniale et admirablement servi par un instrument gouvernemental qui d'ailleurs s'améliore chaque jour, le roi peut désormais pratiquer activement la pénétration plus ou moins pacifique du royaume par son autorité.

Cette pénétration fut étrangement facilitée par l'universel renouveau du monde occidental. Aux XII[e] et XIII[e] siècles, les hommes se ressaisissent. Après deux cent cinquante ans de misère si profonde que l'humanité avait paru sur le point d'y sombrer définitivement, à l'heure même des désordres les plus effroyables, des violences inouïes, de la désagrégation la plus achevée, quelques voix, des voix d'église, s'étaient élevées. Elles n'avaient pas lancé seulement la malédiction sur les atrocités du siècle ; elles avaient affirmé la nécessité d'une réformation radicale. Plus particulièrement dans l'ordre de choses qui leur tenait le plus à cœur, les choses religieuses, elles avaient clamé les moyens de réforme et rudement bataillé pour les appliquer. La clameur descendit jusqu'aux masses. Ce fut le réveil, le réveil total. Tous, saisis, se redressèrent. Une même âme, reprise d'idéal, désireuse de joie, les repénétra en entier. Leur corps et leur pensée, gonflés de for-

ces longtemps refoulées, frémirent au souffle nouveau et s'ébattirent d'une agitation éperdue. Réveil est le terme. Ce fut comme après un horrible assoupissement, un cauchemar détestable. Les hommes ne s'élancèrent guère à la recherche de nouveautés. Ils rappelèrent ardemment les temps qui avaient précédé l'effroyable sommeil; ils s'accrochèrent aux traditions qu'on leur en disait, aux mirages de paix, d'aisance et de bonheur qu'on leur en rapportait. Les temps de Charlemagne semblèrent l'époque héroïque de la chrétienté, et ceux de l'empire romain l'âge d'or de l'humanité. Il parut que la société parfaite serait celle qui brûlerait de la flamme militante du grand Empire d'Occident, et se mouverait dans le cadre politique romain. De là cette double refloraison de la littérature, les poésies du chanoine Hilaire, les histoires de Suger, et les Chansons de Roland, de Pelérinage Charlemagne. De là cet engouement à creuser les institutions carolingiennes et les romaines. Les études du droit retrouvent une faveur singulière. L'école de Bologne est fameuse; la jeunesse universelle s'y précipite. Avignon, Toulouse, Montpellier, Angers, Toul, Orléans, ont des facultés célèbres aussi et abondamment fréquentées. La scolastique même du XIIIe siècle est comme le ruminement par l'humanité des grandes choses retrouvées au XIIe. Aux gens des campagne qui dans la relative sécurité qui naît, poussent à nouveau le sillon et retrouvent l'aisance, ou des villes qui ressortent spontanément aux pieds des châteaux des seigneurs intelligents ou des monastères tutélaires parce que l'agriculture revivifie le commerce, à toute cette population laborieuse qui, elle surtout, se félicite des temps nouveaux et s'est prodigieusement multipliée dans l'accalmie, l'affranchissement (1) et l'aisance, les hommes de science, les écolâtres, les légistes, proclament que l'unique remède est une gouvernation à la romaine. Certains iront jusqu'à prôner le rétablissement d'un empire universel, soit sous l'empereur allemand, soit sous le Pape, et alors les foules frémissantes, milices de la chrétienté, croiront renouveler l'unité romaine à déferler sur l'Asie-Mineure en hordes infiniment bariolées et cependant amalgamées par l'inspiration pontificale. Les réalistes du temps, ceux qui ne s'abandonnent pas à la chimère d'un

(1) L'affranchissement des serfs commence en fin du XIe siècle, est intense aux XIIe et XIIIe. Il n'y a presque plus de serfs au début de la Guerre de Cent Ans.

univers chrétien, ne projettent pas si loin les cadres de leurs désirs. Ils disent ou on leur dit que le roi est un des reflets légitimes du grand miroir impérial brisé. Même ceux illuminés de la sainte folie, les fanatiques de croisades, de pélerinages, ceux qui rêvent sous l'égide du Pape d'une résurrection de l'univers romain, admettent le lotissement des royaumes et tiennent les royautés pour des sortes d'héritières véritables des césariats antiques. Le roi, le roi, est sur toutes les lèvres. Les hommes de science publient qu'il est le gouvernement, ou plutôt qu'il devrait l'être, que les malheurs sont venus de ce que son autorité a été diminuée, corrodée par les empiétements féodaux, qu'il faut lui rendre son pouvoir légitime. Sans savoir exactement quoi, parce que les droits des uns et des autres sont bien mêlés dans leur esprit et qu'il ne leur viendrait pas à l'idée de dénier ou même contester les droits des féodaux, les petits attendent pourtant quelque chose. Ils attendent quelque chose de quelqu'un. Et ce quelqu'un, comprenant le sens de la formidable fermentation, se penche vers elle et la dirige en l'exprimant clairement. Le roi et le peuple se tendent mutuellement les bras. C'est l'historique alliance du Tiers et de la royauté qui se noue.

Le clergé, naturellement, continua de servir le roi. Il avait été des premiers à publier la nécessaire autorité du prince; c'était lui qui avait fait jaillir l'étincelle à laquelle le monde d'Occident s'était embrasé tout entier. Ce fut lui surtout qui véhicula l'idée royale. La réforme et les croisades avaient encore élevé la situation des clercs. Ils se trouvaient au premier plan. Le monde entier avait les yeux fixés sur eux, et toute parole tombée de leurs lèvres touchait plus profondément l'esprit des populations. Ils parlèrent pour le roi. Ils le firent d'autant plus volontiers, que la traditionnelle protection des Capétiens se faisait avec Louis VI plus attentive encore, plus active, pour eux. Ce fut sur les instances que le clergé lui prodiguait, pour lui rappeler qu'il était la puissance publique, la force de l'ordre, le droiturier et naturel seigneur des opprimés, que Louis VI entreprit la police des châtelains. Les religieux, églises et monastères, souffraient particulièrement des déprédations féodales. Le roi eut garde de fermer l'oreille à leurs prières. Aux requêtes pressantes de l'archevêque de Sens, des abbés de Saint-Denis, Fleuri, Saint-Aignan, Saint-Père de Chartres, Saint-Jean-en-Vallée, Louis VI châtie le sire du Puiset. En 1108-1109 il guerroie contre Aimon II de Vaire-Vo-

clu qui ravage le prieuré de Saint-Pourçain. En 1122, il oblige l'armée du comte Guilhem VI d'Auvergne à évacuer la cité et l'église épiscopale de Clermont. En 1126 il brûle Montferrand et réduit le comte à la paix. C'est pour la défense des pauvres et des religieux violentés qu'il est par les quatre chemins du Nivernais, Bourbonnais, Auvergne, Velay, Vermandois, Flandre. D'ailleurs, dans ces opérations, les clercs ne restent pas les bras croisés; ils offrent eux aussi un concours actif au roi : « Louis VI, dit Orderic Vital, réclama l'assistance des évêques de toute la France pour réprimer la tyrannie des brigands et des séditieux. Alors les évêques instituèrent en France la communauté populaire afin que les prêtres accompagnassent le roi aux sièges et aux batailles avec leurs bannières et leurs paroissiens » (1). De proche en proche on se répéta la conduite généreuse du roi, sa protection si efficace. Plus le roi se manifestait ainsi comme puissance publique, plus les clercs se serrèrent autour de lui, l'applaudissant de revenir à la saine tradition qu'eux-mêmes n'avaient jamais cessé de proclamer. Des points les plus éloignés du royaume, ils entrèrent en relations avec son autorité, ils lui confièrent leurs misères, ils lui demandèrent sa protection. Le roi ne voulait que l'accorder. Très loin pour eux il fit sentir son action; et quand les circonstances étaient défavorables, quand vraiment les appels venaient de contrées trop lointaines, il ne décourageait pas, il veillait surtout à maintenir le contact établi, il offrait qu'on se servît au moins de son nom comme d'une garantie tutelaire. Autant qu'il pouvait, il cherchait à se rattacher immédiatement toutes les églises du royaume. Louis VI accorde des privilèges à l'église d'Avallon en Bourgogne. Sa chancellerie légifère pour l'église de Maguelonnne, en Languedoc. Sous Louis VII, les évêchés de Thérouanne, Arras, Tournai, Cambrai et Toul essayent de passer à la France. Louis VII soutient en Auvergne le chapitre et les bourgeois de Brioude contre le comte. Il est le défenseur de Notre-Dame du Puy et incarcère ses dévastateurs, les vicomtes de Polignac (1173). En 1161, l'évêque Aldebert de Mende vient rendre hommage au roi qui l'en remercie par l'octroi des droits régaliens. Il prodigue les faveurs aux évêchés de Maguelonne (1156-1161-1179), Narbonne (1157-1165), Nîme (1157), Uzès (1156), Lodève (1162), Agde (1173), aux

(1) Orderic Vital. I. II.

abbayes de Toulouse (1155), Villemagne (1156), Saint-Guilhem-du-Désert (1162), Saint-Gilles (1163): droits temporels et régaliens. Au fond, c'était des cadeaux à bon marché, car il donnait ce qu'il n'avait plus. Qu'importe, tout le monde était content. L'union de l'église et de la royauté était plus intime que jamais. C'est dans le clergé que les rois prennent de plus en plus leurs légistes et leurs conseillers. Suger gouverne le royaume pendant que Louis VII est en croisade. Sous Saint-Louis et Philippe IV la cour est presqu'exclusivement ecclésiastique. Voilà donc le clergé tout entier au service du roi. Et de ces clercs les uns dirigent sa chancellerie ou y travaillent, et relèvent les justes prétentions de sa puissance. Les autres, armée innombrable disséminée par le royaume, répandent la vraie doctrine de gouvernement et souvent, pour leur propre compte, la font mettre en pratique.

En somme, ces octrois de privilèges témoignaient de l'infiltration royale dans les vassalités. Ils étaient autant de soustractions opérées au détriment des suzerainetés provinciales. Les églises qui en obtenaient le bénéfice, ne dépendaient plus que du roi et du pape. L'exemple fut contagieux. D'abord il toucha les clients ordinaires du clergé: les petits, associés aux religieux dans la protection royale, se mirent à la réclamer chaque jour davantage. Ils accueillirent surtout les enseignements des clercs qui disaient que le roi seul ramènerait l'ordre et le bonheur. Peu à peu ils communièrent tous dans l'attente de sa bienfaisante action. Le roi eut garde de les décevoir. Il fut l'allié du mouvement communal sur les terres d'autrui, car chez lui, il était décidé à ne pas laisser entamer son autorité (1). Seigneurs laïques et ecclésiastiques étant défavorables à la révolution, le roi leur força la main. Louis VI prête son concours à la commune d'Amiens (1113-1117), qui appartient à quatre seigneurs différents, et desquels il n'est pas. S'il se laisse aller en 1110 à accorder une charte à Mantes, c'est qu'il vient de la récupérer sur son frère Philippe, fils de Bertrade. Louis VII soutient la commune de Reims parce qu'il est en lutte avec le comte de Champagne. Laon, Noyon, Beauvais, Compiègne, Soissons, Tournai, Corbie, Saint-Riquier, Sens, Auxerre, Saint-Omer, trouvent appui près de lui. En 1187, après l'entrevue d'Ivois avec l'empereur Frédéric, Philippe-Auguste oc-

(1) Luchaire. Les communes françaises, p. 264 et s.

troie une charte aux habitants de Tournai. Les gens du Tiers, encouragés par cette bienveillance, demandent au roi de contresigner les contrats communaux délivrés par les vassaux, garantie qu'ils y prennent contre la mauvaise foi des bailleurs. Ces appels variés à son intervention le conduisent à proclamer bientôt que lui seul a le droit de créer une commune sur tout le territoire du royaume. Et le voilà maître de nombreuses et grosses collectivités, ruches bourdonnantes d'activité commerciale, sources de richesse et foyers de son rayonnement! Villes, établissements, pays entiers, simples personnes prennent d'autres moyens de s'avaliser de la puissance royale: sauvegarde, garde, pariage. Par la sauvegarde, le roi accorde le droit d'évocation jusqu'à lui. Philippe-Auguste l'a prodigué: Saint-Satur en Berri (1182), Saint-André, Conches en Bourgogne (1186-1189), les Mureaux près Nantes (1188), Escurolles en Auvergne (1189), Illier l'Evêque près Evreux (1217), Périgueux (1204), Limoges (1213), Montpellier (1215). Le pariage procure au roi, en retour de sa protection, moitié de l'autorité et des revenus: Cusset (1184), Augi (1186), Wacquemoulin (1190), Dizi, Villeneuve d'Hénouville (1196), Concressault (1182), Beaumont (1204). Les personnes reçoivent la bourgeoisie royale, par où l'on devient protégé particulier du roi et justiciable seulement de ses gens. Les tabellions royaux couvrent le territoire et doublent le plus souvent leurs collègues seigneuriaux; ou bien ils contresignent les contrats pour leur conférer la garantie royale, ou bien ils rédigent seuls, se libérant d'autres concours. Le mouvement gagne les classes plus élevées. La petite et moyenne noblesse accourt au service du roi. Elle peuple son armée et sa chancellerie. Les croisades et les guerres ont ruiné beaucoup de petits nobles, et sans plus désormais que leur honneur, leur dévouement ou leur épée, ils viennent les offrir au roi dont le nom emplit toutes les bouches. D'autres, des féodaux de second ordre, d'une certaine importance, épris d'indépendance, trouvent lourde la chaîne immédiate qui les lie au comte ou duc, et, supprimant la maille intermédiaire, transportent directement au grand suzerain un hommage qui leur semble plus lâche à s'en aller si loin. Généralement quelqu'avantage plus sérieux récompense leur inspiration, argent, terres, droits que le roi leur accorde. En 1204, Hélie de Périgord rend hommage à Philippe-Auguste pour son comté. Bertrand de Gourdon en fait de même pour sa seigneurie.

La grande féodalité se minait. Elle se défendait aussi vigoureusement qu'elle pouvait. Certains de ses membres, à l'exemple du roi, avaient balayé le brigandage de leurs domaines, et ainsi, concentré leur force. Le plus souvent cette opération était venue trop tard; la royauté avait pris une avance considérable et profitait de son avantage contre eux. D'ailleurs leur situation était difficile. Leur propre sol vacillait sous leurs pas. Leurs gens étaient presqu'autant de complices de la cause royale. Ce furent bientôt les œuvres vives de la féodalité qui furent attaquées. Ces droits de quasi-souveraineté, ces démembrements de la puissance publique qui tenaient tant au cœur des grands vassaux, furent entamés, corrodés: droits de rendre jutice, de faire la guerre, de frapper monnaie. Justice seigneuriale ou ecclésiastique, de même origine, de semblable méfait, reçurent les premiers coups de Louis VI et Louis VII. L'art délicat de nos rois fut même de les opposer et de les faire se dévorer entre elles. Les baillis royaux et la cour accueillirent tous les appels, les suscitèrent. Ils revendiquèrent les cas royaux, les cas affectant tellement l'intérêt public qu'ils semblaient évidemment compéter au roi. Mais cas royaux, dénombrement des cas royaux, définition du cas royal, chose bien difficile et les gens du roi tiraient le plus possible sur la définition. Entre les féodaux importants, le roi se proclama arbitre et juge naturel. Il se réserva leurs litiges réciproques ou familiaux. En 1103 la cour juge le procès pendant entre le comte Mathieu de Beaumont et Hugues de Clermont. En 1115 Louis VI force le sire de Bourbon à obéir à son arbitrage. En 1113 le différend qui oppose la comtesse de Flandre à son fils Baudouin VII, est résolu à la cour. En 1150 Louis VII ordonne le duel judiciaire entre Jean I[er] de Ponthieu et Bernard IV de Gamaches. Quand, en 1191, meurt le comte de Flandre, Philippe-Auguste préside à la transaction qui intervient entre la maison de Hainaut et Louis, son propre fils, le futur Louis VIII. Le comte Baudouin de Hainaut reçoit le comté de Flandre, et Louis les évêchés d'Arras, Thérouanne, l'Artois et le Vermandois. Dans la querelle entre les d'Avesne et les Dampierre, au sujet de la succession Flandre-Hainaut, Saint-Louis prononce ainsi: la Flandre aux Dampierre, le Hainaut aux d'Avesnes. Pourtant le Hainaut est terre d'empire. Par engouement des choses carolingiennes, une cour des pairs même s'organise pour les grands féodaux; avec Saint-Louis un seul pair siégeant aux côtés du roi valide la sentence. Cette justice éminente entraîna une

autre conséquence; elle diminua le nombre des guerres privées; tous ces procès de la grande et moyenne féodalité qui se liquidaient au tribunal royal, ne se seraient, autrement, résolus que dans la guerre. L'Eglise avait commencé la campagne contre le droit de guerre privée; elle en avait restreint l'exercice par les institutions de la paix et la trêve de Dieu. Avec elle, le roi s'était élevé contre les désordres chroniques de ces guerres, dont pâtissait surtout le pauvre monde, et il s'était associé à ses mesures. Il avait, de plus, recommandé la pratique de l'asseurement, par quoi un noble, en procès avec un seigneur plus puissant, remettait la défense de ses intérêts aux mains d'un autre féodal plus puissant encore, et qui assurait le cours régulier de l'instance. Saint Louis établit la Quarantaine le Roi. Des ordonnances nombreuses tendirent à diminuer la fréquence des guerres. Saint Louis les interdit même tout à fait (1258). Edit peu écouté, mais peu était déjà quelque chose et l'indice de temps nouveaux. Ce fut, semble-t-il, Philippe Auguste qui s'attaqua le premier aux privilèges monétaires des féodaux. Il profita de circonstances favorables, de secours qu'on lui demandait, d'avantages qu'il remportait, pour insinuer sa monnaie dans les autres fiefs. Elle y entrait sur le pied d'égalité; meilleure que la seigneuriale surtout que son pouvoir de circulation était plus vaste, elle avait tôt fait de la chasser. Sauf dans les grandes vassalités, la monnaie royale se répandait vivement partout le royaume. Philippe VI consacra la reprise par des édits où il se réservait à lui seul le droit de frappe. Enfin, brochant sur le tout, la royauté entendit imprimer sa direction politique à la France entière. Jusqu'alors les ordonnances n'étaient appliquées que chez les grands vassaux qui les avaient contresignées. Philippe Auguste saisit les occasions pour imposer sa loi, même là où le féodal n'était pas intervenu à sa confection. Il profita de ce que la Champagne et la Bourgogne étaient en quenouille, aux mains de veuves, pour y faire appliquer ses édits comme chez lui (1). A l'inverse, le roi proclama que lui ne subissait la loi de personne; déjà Louis VI déclara que, si le roi pouvait être vassal, il ne rendait pas hommage. Tous les grands actes de la vie des comtes ou ducs durent être approuvés par le capétien. Le roi autorisait leurs donations, leurs testaments, leurs mariages. Il présidait particulièrement

(1) Viollet. Instit. polit. de la France. T. II, p. 193.

aux liquidations de successions. Quand Charles de Danemark mourut sans laisser d'enfant, Louis VI fit élire, en Flandre, son vieil ami Guillaume Cliton. Quand le comte Baudouin de Flandre partit en criosade, Philippe Auguste se fit remettre ses filles pour en surveiller l'éducation. Louis VII ne fut pas obéi quand il voulut annuler le mariage d'Henri Plantagenet avec Aliénor d'Aquitaine. Mais, en 1232, lorsque Thibaut de Champagne tenta d'épouser la fille du grand ennemi de la royauté, Mauclerc de Bretagne, Blanche de Castille le lui interdit. Il se hâta d'obtempérer et d'accepter Marguerite de Bourbon, d'une famille de vieux amis des Capétiens. Cette précellence indiscutable à laquelle s'élevait peu à peu l'autorité de nos rois, ne fut pas sans susciter des jalousies, des réactions. Au début de chaque règne, en général, pendant les minorités, la féodalité essayait des retours offensifs. Le plus souvent, ses succès furent éphémères, et la liste des victoires royales s'allongeait sûrement et continuement. Pourtant en 1214, la levée des rancunes fut particulièrement dangereuse: les barons du Nord et de l'Ouest firent alliance avec l'empereur et le roi d'Angleterre pour briser le formidable essor des Capétiens. La coalition fut réduite à Bouvines et à la Roche-aux-Moines. Un siècle plus tard, après tous les progrès de Saint Louis et Philippe le Bel, la noblesse chercha à réduire la puissance royale. De 1314 à 1320, elle profita de la brièveté des règnes pour réparer ses défaites. Elle usa de manœuvres maladroites. De longues et nombreuses ordonnances fixèrent les droits de chacun, mais elles en fixèrent surtout pour le roi. La royauté devenait véritablement désormais une puissance publique. Son autorité était réelle.

Alors la royauté fut une force d'attraction. Les masses amorphes du dixième siècle, transformées depuis la fin du onzième, impatientes de progrès et d'ordre, subirent son action. Sans doute, les choses de la politique pure les touchaient peu encore. Mais certaines larges questions, concernant la religion, l'amélioration de leur sort, les remuaient profondément. Elles donnèrent leur cœur à la royauté qui leur manifestait tant de sollicitude. Un souffle plus large s'éleva de toute part et franchit les petites frontières féodales. Peut-être pas encore patriotisme, peut-être pas encore sentiment national. Dans les âmes confuses, une grande espérance fut mise en le roi, et cette communauté d'attente créa une communion publique. Les populations toulousaines

marquent nettement à leur comte Raymond V le mécontentement que leur cause, l'hommage qu'il a prêté au roi d'Angleterre Henri II. Elles proclament leur sympathie pour le roi de France. Dans le Nord et dans l'Est, sur ces bandes de domination imprécise qui courrent entre France et Empire, l'attirance royale est puissante. Les peuples des villes et des campagnes sont fascinés par la grandeur française. Leurs regards s'attachent à la brillante lumière qui monte dans la presqu'universelle grisaille européenne. Ils demandent à graviter dans son orbe. La petite et moyenne noblesse subissent l'hypnotisme général. Quand des circonstances survenaient qui obligeaient ces petits féodaux à se dessaisir de leur patrimoine, ils se tournaient invinciblement vers le roi comme le personnage le plus riche, le plus qualifié, le plus capable, de reprendre leurs domaines. A de variables conditions. ils s'en défaisaient entre ses mains. Un autre sentiment encore les animait, celui de voir leurs propriétés aller grossir une grande puissance humaine; c'était comme une meilleure façon de les quitter. Les grands féodaux eux-mêmes n'étaient pas insensibles à cette sorte de vanité et d'attendrissement. Tant qu'ils pouvaient tant qu'ils s'en reconnaissaient la force, ils luttaient contre la royauté, ils voulaient la tenir en échec. Mais quand l'existence de leur maison semblait à jours comptés, quand des événements défavorables les obligeaient à douter de l'avenir réservé à la puissance féodale que des ancêtres et eux avaient créée, ils faisaient retour sur eux-mêmes et regardaient d'un autre œil la royauté. Elle leur apparaissait comme le port où leur œuvre, leurs possessions, trouveraient le salut et une longue suite encore de jours heureux. La royauté était toujours prête à satisfaire leurs désirs. Souple, attentive, variée, elle jouait de combinaisons infinies. Elle savait qu'il fallait un abondant ensemencement de titres pour que quelques-uns produisissent les fruits espérés. Cette conquête contractuelle et pacifique était dans le fort des Capétiens. Ce n'était point que pour réaliser le droit, ils ne dussent à l'occasion vigoureusement batailler; ce n'était même point qu'ils attachassent grande importance à la valeur du titre. Un titre et leur ambition s'ajoutant, c'était tout ce qu'il leur fallait pour poser leurs revendications et s'autoriser de la lance à les appuyer. Satisfaction que réclamait instamment leur conscience de chrétien, d'ailleurs plutôt souple.

Profitant des départs en croisade, des gênes de féodaux, des

vacances de fiefs, de félonies, le roi achète, transige, saisit. Bourges (1098) avec Philippe I. Comté de Clermont (1218), seigneurie de Nogent l'Erembert (1219), Issoudun (1221), Comté d'Alençon (1221), Comté de Beaumont-sur-Oise (1223) avec Philippe Auguste. Comté du Perche avec Louis VIII. Comté de Chartres (1286), seigneurie de Beaugency (1291), Comté de Bigorre (1292), Montpellier (1293), Vicomté de Lormagne, Auvillars (1302) avec Philippe le Bel. Les unions familiales procurent les plus belles acquisitions. Ce qui se comprend. La maison capétienne ne pouvait chercher alliance que dans de grandes lignées. Le duc Guillaume X d'Aquitaine, sentant venir la mort, et inquiet sur l'avenir de sa fille et de ses possessions, recommande à ses barons d'unir son enfant au fils du roi, le futur Louis VII. Le mariage se conclut; mais Louis VII, en 1152, commit la folie de divorcer; les possessions d'Aliénor d'Aquitaine allèrent grossir la puissance continentale des Plantagenet; du moins, les terres d'Aquitaine entrèrent dans l'enjeu de la guerre anglaise et nous revinrent à sa terminaison. Ce fut sans doute au même mobile qu'obéissait le comte Philippe de Flandre lorsqu'il accordait à Philippe Auguste sa nièce Elisabeth: il lui concédait en dot Arras, Saint-Omer, Aire, Hesdin, et comme il était sans enfant de son union avec une princesse capétienne comtesse de Vermandois, il promettait à sa nièce, si nul rejeton ne lui survenait, de lui donner tous ses biens. Pourtant, à la mort du comte de Flandre, Philippe Auguste composa. La comtesse de Hainaut sœur du défunt, réclamait sa part. Le roi fit intervenir une transaction. La comtesse de Hainaut eut la Flandre. Le futur Louis VIII, du fait de sa mère, reçut les évêchés d'Arras, Thérouanne, l'Artois et une partie du Vermandois; en 1212, dans une sorte de guet apens dressé à Lens au comte Ferrand, nouvel époux de Jeanne de Flandre, il sut encore arracher ce qui restait dû de la dot de sa mère: Aire et Saint-Omer. La pièce toute entière avait échappé; du moins un gros morceau en revenait à la couronne. Ces provinces du Nord étaient alors les plus opulentes de l'Europe. Dans le Midi, peu après, le prestige de la puissance royale valut un nouvel et gros accroissement. Les pays du Languedoc et du Toulousain étaient envahis par l'hérésie albigeoise. Le comte Raymond VI de Toulouse, léger et dissolu, semblait favorable à l'hérésie. Le Pape prononça la déchéance du comte et offrit ses biens à Philippe Auguste, comme à l'autre

terme nécessaire de cette substitution et à l'autorité la plus qualifiée pour réduire le mouvement hétérodoxe. Philippe Auguste refusa nettement. Il dénia au Pape le droit de déposer ses vassaux et le revendiqua pour lui seul. Fort occupé par la guerre anglaise, il déclina d'aller commander la croisade contre les Albigeois. Un ami de Philippe Auguste, le comte Simon de Montfort, accepta de la conduire. Il s'empara du Languedoc et du Toulousain. Mais il mourut prématurément (1218). Son fils Amaury ne le valait pas. Le succès déserta ses armes. Désespéré, il offrit au roi tous les droits qu'il tenait de son père. Invincible attraction qu'exerçait la royauté! Philippe Auguste les accepta, mais sans les relever. Louis VIII, plus docile aux suggestions des clercs, prit personnellement la direction de la croisade. Son rude succès à Avignon décida tout le Midi à se soumettre. Louis VIII mourut en revenant de son expédition (1226). La lutte reprit et continua entre le comte Raymond VII et les armées royales. En avril 1229, par l'intermédiaire du légat Franzipani, un accord intervint (traité de Paris). Raymond cédait définitivement au roi les sénéchaussées de Beaucaire et Carcassonne. Sa fille Jeanne épousait Alphonse, frère de Saint Louis, et devait hériter de tous ses biens s'il ne lui survenait pas de mâle. En 1271, à la mort d'Alphonse, le Toulousain entier tomba aux mains de Philippe III.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

D'Arbois de Jubainville. — Hist. des comtes de Champagne.
Berger. — Hist. de Blanche de Castille. 1895.
Berger. — Les dernières années de Saint Louis. 1902.
Boutaric. — Marguerite de Provence. Rev. des quest. hist., t. 3. 1867.
Boutaric. — Saint-Louis et Alphonse de Poitiers. 1870.
Cantellieri. — Philippe II Auguste, roi de France. 1899.
Gantru. — La France sous Philippe-Auguste. 1897.
Hirsch. — Etudes sur l'histoire du roi Louis VII de France. 1892.
Hutton. — Philip Augustus. Londres. 1896.
Le Nain de Tillemont. — Vie de Saint-Louis. 1847.
Luchaire. — Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne. 1890.
Luchaire. — Les communes françaises. 1890.

ARTICLE IV

Les apanages.

Par les grands apanagements, l'attraction de la famille capétienne devint intense. La royauté elle-même en profita peu.

Comme je l'ai déjà dit, l'apanage est de la première heure capétienne (1). Forme atténuée du partage carolingien, il réservait la situation du roi. L'apanagement fut ordinairement pratiqué par la troisième dynastie. Ce n'était cependant point une règle de son hérédité. Mais sous la pression des cadets, les rois eurent le plus souvent la main forcée pour en créer. Quand ils purent se dérober, ils le firent: ainsi Henri I pour son frère Eudes. Et de façon presque générale, les premiers Capétiens donnèrent le moins possible. Louis VIII a commencé les grands apanages; c'est ce qui a fait dire souvent que les apanages, tout court, ont commencé avec Louis VIII. L'importance de ses dotations ont frappé l'esprit de ses contemporains; les historiens dans la suite s'y sont laissé tromper et ont répandu l'erreur. Constatons en passant qu'Hugues Capet et Henri ont constitué déjà de grands apanages: première et deuxième maisons capétiennes de Bourgogne. Ce fut néanmoins l'exception pour les onzième et douzième siècles.

Pourquoi de grands apanages? furent-ils créés avec des vues politiques, assez courtes d'ailleurs? Nullement. Louis VIII dota plus généreusement ses puînés parce que la matière successorale était plus large. Avec Philippe Auguste et lui-même, les possessions capétiennes avaient quadruplé. Dans le patrimoine ancien, les cadets recevaient une part congrue par rapport à l'aîné, et surtout proportionnée à l'étroitesse de l'héritage. Grossi le patrimoine, Louis VIII augmenta le lot des puinés. Et ceux-ci en devinrent des féodaux de premier ordre.

Le grand apanagement fut-il un bien et était-il une nécessité? Il n'y a aucun doute: ce fut une faute énorme, source de mécomptes et de graves accidents pour la royauté et la France. Conséquences qu'il était facile de prévoir! La meilleure preuve que

(1) L'apanage était déjà dans l'air carolingien.

c'était une faute, c'est qu'il n'y eut que les moins bons de nos princes pour y tomber. Philippe Auguste avait déjà considérablement augmenté le domaine royal : il continua les apanagements secondaires de ses prédécesseurs. Louis VIII, prince mystique ; Jean le Bon, le grand chevalier sans plus ; Philippe le Bel, qui a été un faible jusqu'à un certain point ; Charles VI, un fou, furent les octroyeurs d'apanages magnifiques. Charles V, si réfléchi, et Charles VII, si durement appris, eurent garde de renouveler l'erreur. Louis XI n'en créa que l'épée sur la gorge. Les conséquences désastreuses de la politique apanagère étaient de rétablir d'une main ce qu'on détruisait de l'autre : la grande féodalité. Quelles que fussent les réserves faites au profit de la royauté (retour à la couronne, la descendance mâle défaillant — réserve de certains droits de garde, justiciabilité, frappe), elle reconstituait ces puissantes maisons, qui avaient causé et suscitaient encore tant de difficultés à l'autorité royale. Après quelques degrés descendus dans l'échelle familiale, ces princes apanagistes ne devaient plus sentir la rigueur de leurs devoirs capétiens, et il était fatal, qu'un jour ou l'autre, ils se laissassent aller au fil de leurs ambitions égoïstes : ce fut proprement ce qui arriva, comme nous le verrons ultérieurement. Conséquence d'autant plus déplorable que le grand apanagement n'était pas une nécessité ! Les fils puînés de Louis VI n'avaient pas murmuré contre les situations secondaires qui leur avaient été faites. Jusqu'au treizième siècle le précédent était bien établi ; il n'y avait qu'à le suivre. Et la royauté aurait continué d'être, flanquée de ces féodalités capétiennes secondaires qui ne trouvaient mieux dans leur faiblesse, qu'à se serrer autour du puissant tronc familial. Mignet a pensé que le régime des apanages avait été une heureuse transition de la désorganisation féodale à la centralisation royale (1). Disons d'abord que les créateurs d'apanages n'ont pas imaginé de les instituer et de les utiliser dans cette fin. Je crois de plus que c'est une inversion des choses. Au treizième siècle, début de la période des grands apanagements, l'unité du royaume était beaucoup plus instante qu'elle ne le fut deux siècles plus tard quand ils disparurent. L'intense révolution qui avait commencé au douzième siècle, était surtout réorganisatrice, réfectrice

(1) Mignet. Formation territoriale et politique de la France. Mém. de l'Ac. des Insc. et Belles Lettres. T. II, p. 610.

des anciens grands corps sociaux, dans lesquels la chrétienté se plaisait à croire qu'auparavant l'humanité avait rencontré le bonheur. C'était une folie d'unification, d'empire universel. On ne rêvait que communion générale. En France, plus particulièrement, la hauteur incomparable à laquelle Saint-Louis avait porté la royauté, l'offrait dans un éclat fascinateur aux regards des multitudes les plus éloignées. L'appétit frénétique de bonheur dans une Paix chrétienne se satisfaisait partiellement aux espoirs qu'une autorité si indiscutée, si respectée du pape même et de l'empereur, devait être bien proche de réaliser cette Paix. Car la royauté de Saint-Louis rayonnait au-delà des frontières de France et exaltait les cœurs étrangers. Ce qu'il y a de certain, c'est que chez nous elle avait gagné toutes les âmes et créé une vaste conscience royaliste; pour autant que les masses, depuis plus d'un siècle, s'attachaient chaque jour davantage à une royauté qui leur manifestait fidèlement son bienveillant intérêt. Il n'y avait donc nul besoin de régime transitoire. Les provinces étaient prêtes à recevoir la direction royale. Tout au plus le gouvernement royal aurait-il pu recourir à l'intelligente dispersion de ses parlements comme il le fit deux siècles plus tard; mesure par laquelle il inclinait plus près son autorité sur des populations nouvellement venues à sa loi directe, et donnait une satisfaction aux vanités locales. En fin du XV[e] siècle au contraire, quand disparaissent les apanages, il est indéniable que la communauté occidentale s'est brisée irrémédiablement. Et elle s'est brisée non seulement dans ces grands corps qui vont former l'Europe moderne. Mais parce que l'apanage, en les désordres et les anarchies qu'il a suscités, a été une des causes efficientes de ces cassements (ajoutez-y la guerre de Cent ans, les progrès des Musulmans, et le Grand Schisme), les cassements se sont opérés aussi aux limites plus étroites des apanages, qui sont devenus des individualités animées d'une vie propropre, d'orgueils et de jalousies localisés. Bourguignons, gens de Guyenne, Bretons, Flamands, gens d'Artois, etc., sont renforcés dans leurs petits patriotismes. Les uns échapperont pour toujours, et les autres ne rentreront sous la gouverne commune qu'après des révoltes, des agitations assez longues, et avec une aigreur non dissimulée.

Le seul avantage de la politique des grands apanagements fut de multiplier les centres d'attraction capétienne. Et alors, bien que les créateurs d'apanages l'eussent été uniquement dans un désir

d'équité paternelle mal placée, d'autres parmi nos rois ont justement distingué les quelques avantages à tirer de ces constitutions. Ils ont vu intelligemment dans les princes apanagistes des instruments d'expansion familiale. Et ils ont mis toute leur habileté à leur faire produire le plus possibe. Saint-Louis, Charles V qui dans les fondations apanagères, n'ont fait qu'exécuter les volontés paternelles et qui ont eu d'autant plus de mérite à s'y conformer qu'ils étaient hostiles à ces munificences (Charles V supprima par édit, en 1374, l'institution des apanages), se sont servis du moins de leurs frères comme de force d'agrégation capétienne. Ils ont tout particulièrement soigné leur établissement. Ils leur ont cherché les riches héritières. Car les prétentions de ces puînés, élevés au rang de féodaux de premier ordre, pouvaient désormais se porter sur les filles des plus grandes maisons. Grands féodaux, rois, empereur étaient gens d'à peu près égale situation. Quand autrefois ces cadets Capétiens ne recevaient que des apanages secondaires, ils avaient dû modérer leurs ambitions et rechercher seulement les unions dans le même degré féodal. Le roi avait été alors le seul grand centre d'attraction capétienne. Le grand apanagement équivalait les cadets au roi; les uns et les autres devenaient de puissantes forces centripètes. C'était au fond accroître le danger qui naissait du grand apanage même. Le grand apanagiste était redoutable parce qu'il était un bien gros sujet du roi. S'il augmentait encore sa puissance dans d'avantageuses unions, que ne devait-on craindre d'une vassalité si formidable? Ce qu'il y a de curieux c'est que Saint-Louis et Charles V n'ont pas aimé les gros apanagements parce qu'ils y ont justement vu un retour à la grande féodalité, et que, par une contradiction bizarre, ils ont favorisé le développement des apanages dans ces heureux mariages qu'ils ont négociés pour leurs frères. Ils ont eu tous deux la main forcée par les événements. Ils n'ont pas voulu laisser échapper de beaux morceaux qui passaient à leur portée, en dépit des dangers que l'opération comportait.

Il y eut trois grandes créations d'apanages: pour les fils de Louis VII, les fils de Philippe le Bel, les fils de Jean le Bon. Suivant les instructions de son père, Saint-Louis donna à ses frères: Robert le comté d'Artois, Alphonse le comté de Poitiers, Charles le comté d'Anjou. Son œuvre personnelle fut de les établir richement. Alphonse épousa la fille du comte Raymond VII de Toulouse. Union stérile; en 1271, à la mort d'Alphonse, comtés

de Poitiers et de Toulouse faisaient retour à la couronne. Le mariage de Charles avec Béatrice de Provence fut plus laborieux. Le comte Bérenger de Provence pour sceller sa réconciliation avec le comte de Toulouse, lui avait promis sa fille. Saint-Louis mit tout en œuvre pour empêcher cette union. La mort de Bérenger et l'intervention du Pape vinrent heureusement faire tomber ces projets, et Béatrice apporta à Charles le comté de Provence. Charles accepta ultérieurement le trône de Naples, et de ses descendants montèrent encore sur celui de Hongrie. Robert dut épouser Marie de Flandre qui mourut prématurément. Philippe le Bel donna le Poitou à son deuxième fils Philippe, le comté de la Marche à Charles le 3e, et surtout laissa son frère Charles réunir au modeste Valois l'Anjou, le Maine, le Perche et le comté d'Alençon. Sur ces assises, il travailla à préparer l'avenir. Philippe épousa Jeanne de Bourgogne (comté), et Charles, Blanche de Bourgogne (comté). Les morts rapides et successives des fils de Philippe le Bel firent réaccéder à la couronne les provinces apanagées. Leurs veuves et leurs descendances féminines emportèrent à d'autres destinées les dots escomptées. La couronne retrouva par Philippe VI les terres des Valois.

Jusqu'ici et comme par miracle, les apanagements avaient rapporté quelques avantages sans grosse contrepartie d'inconvénients. Ils avaient eu la carrière trop courte pour montrer tout ce qu'ils pouvaient faire, surtout en mal. Malgré le sérieux avertissement qu'avait donné Charles le Mauvais (1), Jean le Bon créa à nouveau des apanages. Philippe reçut le duché et le comté de Bourgogne qui venaient de faire retour par la mort de Philippe de Rouvre, dernier descendant de la deuxième maison capétienne de Bourgogne. Jean eut le Berri, et Louis l'Anjou. Charles V mit toute son activité à unir Philippe son frère, à Marguerite, fille unique de Louis de Male. Il redoutait un mariage anglais avec le comte de Cambridge. Pour décider Louis de Male, Charles V promit de donnner personnellement à son frère cent mille francs, plus Lille, Douai et Orchies : de ces villes, par contre-lettre, il stipulait le retour avec Philippe. Philippe épousa Marguerite. Par succession paternelle, elle apporta au duc de Bourgogne les comtés de Flandre, Nevers, la Marche ; elle était encore héritière du Brabant. Louis d'Anjou, par l'entremise du pape, re-

(1) Charles le Mauvais n'était que pour partie un apanagiste.

çut la succession de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence. Jean avait d'immenses possessions dans le centre de la France. Ainsi la même cause, le grand apanage, reproduisait les mêmes effets, développement rapide et luxuriant des branches apanagistes. Mais les temps qui suivirent, au lieu d'étrangement favoriser la royauté comme aux deux cycles précédents, laissèrent une course plus longue aux dynasties apanagistes. Deux événements qui n'avaient rien d'exceptionnel — une minorité, depuis 9 règnes il n'y en avait pas eu — la démence du roi, depuis 20 générations, l'hérédité était saine, — leur firent accomplir un bond prodigieux. Les ducs de Berri, Anjou, Bourgogne, profitèrent de la minorité de Charles VI pour mettre la puissance royale au service de leurs ambitions. Berri s'emplit les poches dans le Midi. Anjou puisa dans le trésor royal pour monter son armée et avancer ses affaires en Italie. Bourgogne entraîna le jeune roi à Roosebecke (1382) pour y châtier ses futurs sujets, et en 1388 à cette ridicule équipée de Gueldre dont le profit immédiat n'était que pour la duchesse de Brabant, et le lointain, pour Marguerite de Male. Les Marmousets interrompirent trop courtement cette exploitation de la royauté. La folie de Charles VI ramena les ducs au gouvernement; Louis d'Orléans, frère du roi, nouveau grand apanagiste que Charles VI avait créé en dépit de l'ordonnance de son père de 1374, vint prendre place à leur côté et mêler ses appétits aux leurs. Ce fut dès lors une ardente compétition parmi ces princes pour s'emparer chacun plus particulièrement du pouvoir et en user à son contentement. Une haine, née de la femme, opposa surtout Louis d'Orléans à Philippe de Bourgogne. Dans les affaires intérieures, pour les choses anglaises, sur toutes les questions, la rivalité s'élevait. L'un prenait toujours le contre-pied de l'autre. En Italie, Louis cherchait-il à se tailler un établissement, Philippe lançait à Gênes Boucicaut qui, à la barbe du duc d'Orléans, l'enlevait pour le roi (1393-1396). Louis y répondait en s'enfonçant comme un coin dans les possessions de Bourgogne: l'empereur Wenceslas cédait au duc d'Orléans une partie du Luxembourg (1402); le duc de Gueldre se faisait son vassal; et le margrave de Bade lui dévouait une chaude amitié. De là le meurtre de Louis en 1407 par Jean sans Peur, fils de Philippe, l'anarchie des Armagnacs et des Bourguignons, les progrès des Anglais, l'assassinat de Jean sans Peur à Montereau (1419), et le traité de Troyes (1420) où, à l'instigation du nouveau duc

de Bourgogne, Philippe le Bon, le royaume de France passait à la maison d'Angleterre.

Philippe le Bon est d'un plus bel appétit que ses devanciers. Son père et son aïeul, princes vigoureux, ont valu à leur maison une extraordinaire fortune. Des autres dynasties apanagistes, celle de Bourgogne se détache avec une avance considérable. Ses possessions sont immenses, ses ressources énormes: duché et comté de Bourgogne, comtés de Charolais, Nevers, Rethel, Artois, Flandre, seigneurie de Malines, grosses terres en Champagne. Philippe le Bon n'entend plus être seulement un grand personnage dans l'Etat; il veut se créer un Etat à lui. Par successions habilement ménagées, il attend et saura recueillir le Luxembourg d'Elisabeth de Goerlitz (1425), le Hainaut, Hollande, Zélande de Jacqueline de Brabant (1433), le Limbourg, Basse-Lorraine, Brabant, pays de Louvain (1430). En 1421 il achète le Namurois du margrave Jean II. Maître en fait ou en expectative de territoires qui vont de la Saône à la mer du Nord, sauf interruption de la Lorraine et de la Champagne, il ne se laisse pas aveugler par la colère, et dès les premiers temps de son accession, s'en tient à la politique la plus favorable à ses visées. Il a inspiré le traité de Troyes, mais il refuse d'être régent de France pour Henri VI (1421). Il n'entend pas s'engager à fond de ce côté. Son ressentiment, la situation septentrionale de ses possessions, la part importante qu'il a prise aux conventions intervenues dans les dernières années de Charles VI le penchent de trois quarts vers les Anglais. Mais l'on s'aperçoit que très vite il n'a pas voulu leur succès complet. Il a compris le bénéfice qu'il pouvait retirer de cette interminable conflagration où s'épuisaient les deux partis, où lui même paraissait à chacun des deux adversaires le facteur nécessaire de la victoire définitive. Bientôt les troupes bourguignonnes n'ont plus secondé que mollement les opérations anglaises; puis le duc les a retirées presque totalement pour les employer aux Pays-Bas ou ailleurs à ses seules affaires personnelles. Puis il a écouté les objurgations du duc de Savoie, des légats pontificaux, et il a accordé trêves sur trêves au dauphin (à partir de 1424). Aux gens de Charles comme d'Henri, il laisse espérer ce qu'ils désirent. Il a garde de se découvrir réellement. Des uns et des autres il se fait payer le plus cher possible. Il leur arrache les concessions, les places, les arrondissements qui lui conviennent. Lorsque Jeanne d'Arc a ramené la fortune dans les

armes françaises, c'est alors que sa politique apparait nettement. Il ne veut pas se décider pour Charles VII; il perpétue cette division anglo-française qui lui réussit si bien. Tandis que les deux adversaires continuent à s'entretuer,ne vient-il pas encore par la victoire de Bulgnéville qui fait entrer la Lorraine sous son influence, d'augmenter la cohésion de son grand duché. Il persiste trois, quatre ans, à louvoyer des uns aux autres. Enfin, quand les avantages remportés par Charles VII diminuent par trop la situation des Anglais sur le continent, il se détermine à la paix de Saint-Vaast (1435). Mais le roi a acquitté le prix de cette paix: comtés de Mâcon, d'Auxerre, Châtellenie de Bar-sur-Seine, châteaux de Péronne, Montdidier, Roye, les villes de la Somme sauf Saint-Amand et Tournai. Surtout sa vie durant, Philippe le Bon était exempté de tout hommage, foi, serment envers le roi: premier pas vers l'indépendance totale.

Dès lors, de la part de la royauté, c'est une lutte de près d'un demi-siècle contre les apanages, plutôt sournoise et détournée contre la maison de Bourgogne, vigoureuse, impitoyable contre les autres apanagistes.

C'est tout le système, ce sont tous les apanages qui apparaissent à Charles VII comme dangereux. Il sait à quoi s'en tenir sur les bienfaits de l'institution. Il a vu les apanagistes à l'œuvre; il n'a trouvé en eux qu'égoïsme, cupidité effrénée, et sourde ou insolente ambition de l'indépendance. Princes d'Orléans et Anjou et Bourbon et Alençon, ou de Bourgogne, c'est tout un. Ils ne font même qu'un avec les dynastes de Bretagne, Armagnac, Albret, Foix, les derniers représentants de la grande et vraie féodalité. Tous, à combattre pour ou contre Charles VII, n'y ont cherché que l'avancement de leur propre chose. Princes d'Anjou, des accroissements vers le Maine, le centre de leurs possessions françaises; Bourbon, Alençon de grasses récompenses à l'heure du triomphe. Tout de même, le duc de Bretagne a passé des Anglais au roi de Bourges suivant le profit, et Richemont, le connétable de France, a servi son maître avec l'arrière-pensée de se tailler un domaine sur la Loire. C'était bien la peine que la royauté ait tant lutté contre les grands feudataires, et à force d'habileté et d'énergie, les ait réduits au petit nombre qu'ils étaient devenus, pour les multiplier à nouveau dans l'apanagement. Sans compter que les apanages ont pris une croissance luxuriante; ils étouffent la royauté; tous les jours ils réduisent sa domination directe. La mai-

son d'Orléans détient: duchés d'Orléans et de Valois, comtés de Blois, Dunois, Soissons et Beaumont-sur-Oise. Celle d'Anjou: duché d'Anjou, comtés du Maine, de Provence, duchés de Bar et de Lorraine, prétentions sur les deux Siciles. Celle de Bourbon: duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, comtés du Forez, Clermont en Beauvaisis, seigneurie de Beaujeu, comtés de la Marche, Castres, Vendôme. Celle d'Alençon: duché d'Alençon et comté du Perche. C'est la portion congrue pour le roi! Et les apanagistes sont emportés comme dans un vent de folie; une frénésie de s'étendre, s'étendre toujours les agite. Triste folie qui a même gagné le prince que son intérêt de demain devrait le plus retenir aux côtés du roi: le Dauphin lui-même. Il trouve la succession trop longue à vênir; il est impatient d'avoir, de commander, et de régner; et se mêlant aux autres mutins, s'il ne parvient à jeter bas son père pour se mettre à sa place, il en arrache le gouvernement du Dauphiné qui lui est comme un apanage, en avance sur la grande hoirie.

C'était au milieu de cette fringale générale que se trouvait le roi. Sa politique fut nette, sage, ferme, avisée. Faire deux lots, le duc de Bourgogne d'un côté, tout le reste des apanagistes de l'autre; empêcher ceux-ci de s'appuyer sur celui-là, et tout au moins ceux-ci, aux moments propices, les réduire impitoyablement. Quelle qu'ait été l'illusion qu'eût longtemps gardée Charles VII sur Bourbon et Alençon, le mécontentement qu'ils montrèrent après 1435, de ne pas avoir été récompensés à leur entendement, et les intrigues auxquelles ils se livrèrent, lui ouvrirent les yeux sur leur désintéressement. Néanmoins il continua tout bonnement sa guerre à l'Anglais, sans trop prêter attention à leurs récriminations. Il ne semblait pas très inquiet à leur égard. Il ne leur accordait que ce qu'il voulait, peu d'ailleurs. Et il travaillait aux différentes réformes qui devaient rendre la vigueur à son autorité: Pragmatique Sanction, ordonnances sur les finances, réorganisation de l'armée (1439), etc. Les princes s'unirent pourtant aux Ecorcheurs, mécontents des ordonnances militaires, et, entraînant le Dauphin, s'insurgèrent véritablement contre le roi en 1440. Les ducs de Bourbon, Alençon, Bretagne, les comtes de Dunois, Vendôme, la Trémoille, tels étaient les rebelles. Charles VII fut plutôt surpris du mouvement. Il ne croyait probablement pas qu'ils eussent été si loin. Cependant il agit rapidement et énergiquement. Avec Richemont il fonce sur les insurgés, soumet le Centre et

le Poitou, refoule en Auvergne le duc d'Alençon et le Dauphin les traque dans leurs forteresses et les contraint à demander pardon. Maître du mouvement, il n'abuse pas du succès. Il a peur de rejeter les ligueurs dans les bras du duc de Bourgogne, qui peut-être s'inquiéterait d'une répression un peu rude frappant des personnages semblables à lui. Charles VII est très clément. Louis reçoit le gouvernement du Dauphiné, Bourbon une pension de 15.000 livres, tous les autres sont amnistiés. Dès 1441 les princes et la noblesse rentrent en fermentation. Mais les circonstances sont plus graves: le duc de Bourgogne s'est joint aux mécontents. Charles est plus prudent que jamais: il a garde de brusquer, il travaille avec circonspection, il dissout; il élimine d'abord le duc de Bourgogne, puis détache doucement les autres membres un à un, par des bienfaits, des concessions. Il a surtout peur que cette coalition, qui contenait un élément si dangereux, ne se reforme. Orléans reçoit une grosse pension, René d'Anjou obtient une réduction de la rançon qu'il doit à Philippe le Bon, François de Bretagne ne prête plus que l'hommage simple. Mais quand l'attention du duc de Bourgogne est décidément reportée ailleurs, alors sans pitié frappe le roi. Sa justice est rapide, énergique, inexorable. En 1443 Jean IV d'Armagnac refuse de payer l'impôt: le Dauphin court le châtier, prend le gouvernement du comté jusqu'en 1445, époque à laquelle Charles veut bien le lui rendre; quand, en 1460 son fils Jean V sera surpris à comploter avec l'Anglais, le Parlement le bannira perpétuellement et prononcera la confiscation. En 1456, le duc d'Alençon est convaincu d'intrigue avec l'Anglais: il est arrêté par Dunois, jugé par la cour des pairs à Vendôme (26 août 1458), et condamné à mort; le roi lui fait grâce mais le garde en prison à Loches et saisit le duché.

Louis XI était un esprit fin, souple, fertile, aux visions singulièrement neuves. Il avait une perception juste des nécessités. Il ne s'élançait pas à la poursuite de chimères irréalisables. Mais son ambition était gloutonne, et lorsqu'elle avait trouvé l'objet qui la déclanchait, les facultés si remarquables de ce roi devenaient comme paralysées dans la sorte de fringale, qui alors le possédait, de se satisfaire immédiatement. Il distinguait le but à atteindre, mais la hâte qu'il avait de le toucher, viciait l'exécution. Son choix était averti des fins de sa politique, trouble des moyens pour y parvenir. Sa gloutonnerie le conduisait à du brouillonnage. On ne doit pas être pressé en politique. « Le temps et moi », a

dit Mazarin qui ressemblait sous quelques rapports à Louis XI, mais avec un sens profond de la valeur du temps. Le temps cependant prodigua ses faveurs à Louis, et il eut dû mieux l'apprécier et s'en servir: les guerres des Deux Roses, les morts de Charles de Berri, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne Louis eut une chance effrenée. Il trouva toujours à point la circonstance exceptionnelle pour réparer en partie les fautes lourdes qu'il avait commises. Et l'on se demande ce que la royauté capétienne fût devenue, si les orages qu'il avait soulevées, avaient développé toutes leurs forces de destruction. Nous l'avons vu, Dauphin, trop pressé de succéder à son père. Ce fut chez l'ennemi mortel de cette couronne de France qu'il attendait, sur les terres de Philipppe le Bon qu'il apprit qu'elle lui parvenait. Il sacrifia d'abord à ses anciennes amitiés. Il relaxa le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac. Mais il eut vite fait de reconnaître en la grande féodalité et les apanagistes les ennemis de sa nouvelle autorité. Il en revenait à l'opinion de son père. Mais il n'en prit encore la manière. Tous ces princes, ces grands le gênaient, leur indocilité l'exaspérait. Il voulut les réduire en un tour de main. Charles avait adopté la méthode de les maîtriser au fil des occasions, profitant de grosses fautes ou d'isolements propices. Louis XI leur chercha noise pour plus vite en avoir raison, et il les provoqua tous à la fois. Maison de Bourgogne ou les autres, il ne fit pas de distinction. Avec le duc de Bretagne, il réveille la question de l'hommage et revendique l'exercice de la régale sur les évêchés bretons. Il reprend le gouvernement de la Normandie au comte de Charolais, son ennemi juré il est vrai, mais ne doit-il prévoir la prochaine accession de Charles au duché de Bourgogne; Philippe le Bon se fait vieux, et que ne peut-il redouter de la haine du Téméraire? Aussi recueille-t-il bientôt une vaste ligue de la noblesse, qui s'inquiète des arrière-pensées royales et qui s'irrite aux provocations. François de Bretagne, Charles de Charolais, le comte de Saint-Pol, les ducs de Lorraine et de Bourbon, Dunois, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret sont les rebelles. Le duc de Berri, frère du roi, est leur chef nominal, et le bien public la fin prétendue de l'agitation. Heureux dans le Midi, Louis XI l'est peu dans le Nord contre Charles de Charolais; il est obligé d'en passer en octobre 1465 par les stipulations de Conflans et de Saint-Maur. Voici comment il paye son irréflexion: retour des villes de la Somme — il ve-

nait à peine, à grande peine, de les recouvrer — comtés de Boulogne et de Guines au Téméraire; comtés de Montfort et d'Etampes au duc de Bretagne (ces comtés sont aux portes de Paris); la connétablie au comte de Saint-Pol; aux moindres comparses des places fortes et des pensions; enfin et surtout, au duc de Berri, la Normandie en apanage. Ainsi ses vainqueurs le contraignaient à retomber dans la pratique néfaste. Et à quel apanagement l'obligeaient-ils? à celui de cette Normandie, qui unissait les terres de Bretagne à celles de Bourgogne: sur trois faces les féodaux l'enserraient? La royauté était ramenée à près de trois siècles en arrière.

Le plus dangereux était, que leur commun intérêt continuait d'unir tous ces princes et féodaux entre eux. Ils étaient en état de paix armée contre la royauté. Louis XI était tout quinaud. Il para au plus pressé. Très habilement il manœuvra à rompre la coalition. Il gagna: l'un, le duc de Bourbon en lui créant une sorte de vice-royauté dans le Centre et le Midi; un autre, Jean de Calabre qu'il paya grassement. Puis il profita d'une brouille entre les ducs de Bretagne et de Berri pour s'attacher le premier par 120.000 écus d'or et saisir au second la Normandie: les Etats-Généraux de Tours (avril 1468) proclamèrent l'inaliénabilité de cette province. Alors il se retourna sur François de Bretagne et le força à la paix d'Ancenis (septembre 1468). Malheureusement il commit l'étourderie de Péronne, il se jeta dans la gueule du loup. Le duc de Bourgogne en profita pour l'obliger à constituer la Champagne en apanage au duc de Berri, nouvelle façon d'unir ses territoires de Bourgogne à la Flandre. C'était presque toute la besogne antérieure de Louis XI qui était à recommencer: avec décision et opiniâtreté il se remit à l'œuvre. Dès qu'il fut sorti du guêpier, il fit annuler par une assemblée des notables, à Tours, les conventions de Péronne. Il acheta les conseillers de son frère; par l'intimidation et la persuasion il décida le duc de Berri à échanger la Champagne contre la Guyenne et l'envoya promener ainsi à l'autre bout de la France. Fort à propos même, en 1472, se rendant dans son nouvel apanage, le duc de Berri mourut. Louis ressaisit immédiatement la Guyenne. Il s'en prit ensuite à François de Bretagne qui avait relevé la tête après Péronne. Il le força à faire trêve. Pendant ce temps il contenait au Nord le duc Charles en d'indécisifs guerroiements.

Louis XI a dès lors complètement profité de la rude expé-

rience que ces dix années lui ont apportée. Et il en revient point par point à la politique de son père. Expectative pure pour le duc de Bourgogne : il signe trêves sur trêves avec lui. Il détourne son attention des affaires intérieures françaises par d'incessantes complications qu'il lui suscite, dans ses propres domaines ou sur son flanc oriental. A tout prix il achète la neutralité anglaise. Libre chez lui, sans rien brusquer, autant que possible un à un, il ressaisit les princes et les féodaux et leur fait mordre la poussière. Le duc d'Alençon, qui intrigue avec l'Anglais, est mis en prison (juillet 1471), et y meurt. Son fils, le comte du Perche, reste en prison jusqu'à la fin du règne. Le comte d'Armagnac, conspirant à nouveau avec le comte de Foix et le sire d'Albret, parvient à ressaisir sa capitale de Lectoure ; pour se défendre, il s'appuie sur l'Aragon. Les milices de Languedoc le cernent dans Lectoure, et il périt dans le sac de la ville (1473). Le roi René d'Anjou, après la mort de son fils Jean de Calabre, écrit son testament : il donne le duché de Bar à sa fille, mariée au duc de Lorraine René II, l'Anjou et la Provence à son neveu Charles du Maine. Louis XI n'entend pas être ainsi évincé. Il saisit le Barrois et l'Anjou (1474) comme suzerain, s'attache par des privilèges importants les bourgeois d'Angers, fait décréter par le Parlement son oncle, le roi René, de prise de corps, et le somme de comparaître. Effrayé, le roi René abandonne toutes ses velléités de résistance, rejoint son neveu à Lyon et dispose en sa faveur du Barrois et de l'Anjou. Rien n'est stipulé pour la Provence qui semble devoir revenir tacitement à Charles du Maine. Charles d'ailleurs ne porte aucun ombrage à Louis ; sa santé est délicate, et le roi recueillera un jour ou l'autre tout ce qu'il pourra posséder. En juillet 1480 meurt René ; en décembre 1482 c'est le tour de Charles du Maine. Le duc Jean II de Bourbon est étroitement surveillé par les gens du roi ; il doit constituer en dot à son frère Pierre la seigneurie de Beaujeu, qui joint ses domaines à ceux du Téméraire, et Pierre épouse Anne, fille aînée de Louis XI. Louis d'Orléans, chef de la maison, est en but à la même surveillance et épouse Jeanne, sœur cadette d'Anne. Le connétable de Saint-Pol est décapité en décembre 1475. Jacques d'Armagnac subit le même sort en 1477.

La lutte particulière contre la maison de Bourgogne est étudiée dans lee chapitre des relations avec l'Allemagne. Le lecteur est prié de s'y reporter. Louis XI parvint à ressaisir des dépouilles

de Charles le Téméraire : la Bourgogne, les comtés de Mâcon, Avesnes, Charolais, et par le projet de mariage en 1482 du dauphin Charles avec Marguerite de Bourgogne, l'Artois et la Franche-Comté. Le mariage n'eut pas lieu, et Charles VIII rendit ces deux dernières provinces à Philippe le Beau, frère de Marguerite. De plus en 1526-1528 François I[er] dût abandonner la suzeraineté sur la Flandre. Ainsi, à l'aurore des temps modernes, la France subissait une sérieuse amputation au Nord.

Le fils de Louis XI, Charles VIII, n'épousa pas Marguerite de Flandre, parce que sa sœur Beaujeu préféra pour lui l'union avec Anne de Bretagne. Et ainsi fut réunie à la couronne l'indépendante Armorique. Anne de Beaujeu, suivant les recommandations de son père, prit la direction du gouvernement à l'avènement de Charles VIII. La disparition de Louis XI, la jeunesse du roi ranimèrent les passions et les espérances des Grands. Ils crurent à un retour de fortune. Un mouvement assez vaste de réaction se prononça contre le règne précédent. Le peuple aussi était mécontent des impositions lourdes que lui avait maintenues Louis, malgré les promesses. Anne devant l'agitation générale jeta du lest. Elle renvoya quelques serviteurs de son père : Commines ; Dorziat qui fut battu de verges ; Coictier, dépouillé de ses biens. Olivier le Daim fut pendu. Le comte du Perche sortit de prison ; les enfants de Saint-Pol et d'Armagnac eurent quelques restitutions. Le duc d'Orléans, qui voulait la régence, devint président du conseil royal. Le duc de Lorraine récupéra le Barrois. Malgré ces satisfactions accordées au sentiment public, l'agitation continuait et croissait. Elle était surtout menée et entretenue par le duc François de Bretagne, grand pêcheur en eau trouble de son naturel particulier déjà et suivant la politique traditionnelle de sa maison. Il intriguait avec Louis d'Orléans, les Anglais. Anne de Beaujeu résolut de s'attaquer à l'âme même du mouvement. Elle profita des dissentiments qui séparaient le duc François II de ses vassaux, pour conclure avec ceux-ci le traité d'Ancenis (octobre 1484). Anne leur promettait son aide pour renverser Landais, le conseiller de François qu'ils haïssaient. Les seigneurs bretons promettaient de reconnaître Charles VIII à la mort de leur duc. Le pacte s'exécuta. Les vassaux de François attaquèrent Landais, s'en saisirent et le pendirent. Et le duc dut faire la paix avec la France. Mais humilié par ce coup de force, il chercha bientôt à se venger. Il souffla la guerre folle : ducs d'Orléans, de Lorraine, Alain d'Albret

en faisaient partie. Louis d'Orléans en était le chef nominal. Anne de Beaujeu piqua droit sur le midi, le soumit. Elle avait eu l'adresse de susciter en Angleterre le prétendant Henri Tudor, qui, avec ses subsides, avait renversé Richard III. La Trémoille battit à Saint-Aubin-du-Cormier (27 juillet 1488) les troupes de François. Le duc d'Orléans fut pris. Le duc de Bretagne paya tous les frais de la guerre au traité de Sablé: il fut contraint de renvoyer les étrangers, remit aux Français les forteresses qui ouvraient ses Etats, et s'engagea à ne pas marier sa fille unique sans approbation du roi. Très affecté par ces désastres successifs, il mourut quelques temps après.

Anne, sa fille, n'avait que douze ans. Le mariage de cette petite personne volontaire et indépendante était une grave affaire. La Bretagne, plus anciennement et plus continûment que la Bourgogne, avait liée partie avec l'Anglais. Elle intégrait à la France; mais dès les débuts du XII[e] siècle, de la lutte contre la puissance anglo-normande, elle avait de plus en plus dégagé son indépendance à profiter de la rivalité. D'une part elle avait grossi sa situation à jouer la bascule entre les deux adversaires et à vendre au plus offrant son infixable alliance. D'autre part elle avait pris l'habitude de surtout aller à l'Anglais parce que son véritabe suzerain était le roi de France. Pendant la guerre des deux Jeannes, le parti Montfort qui devait l'emporter, s'était appuyé exclusivement sur l'insulaire comme l'autre l'avait fait sur le Français. Dans la seconde partie de la guerre de Cent ans, durant l'éclipse française, naturellement et plus que jamais, elle avait gravité dans l'orbe anglais. Au renouveau de nos armes, quand nous eûmes bouté les gens d'Henri VI hors le continent, elle en revint à la politique de bascule. Mais se voyant pressée par la puissance française dont les succès étaient presque radiciaux, inquiète pour ses libertés, elle guignait d'autant plus du côté de la Grande Ile. Elle intriguait perpétuellement avec elle; son duc s'y fournissait en conseillers et militaires; elle soutenait et excitait toutes les agitations intérieures. Elle était un ferment dangereux dans le royaume, et elle apparaissait comme le boulevard naturel de l'Angleterre sur le continent. A la mort de François, la puissance bourguignonne était effondrée. Ce qu'il en restait aux mains des descendants du Téméraire n'avait plus que l'intérêt de compléter heureusement au Nord le royaume. Il ne s'y mêlait aucun intérêt vital pour la puissance française. En tous cas, la question anglaise, la question

primordiale pour nos rois, n'avait rien à y voir. Les Flandres avaient un certain temps marché avec l'Angleterre. Mais elles n'y avaient cherché que le moyen de défendre leur aisance et leurs libertés. Bientôt elles avaient reconnu que la guerre était le plus gros fléau pour leur commerce. Et elles s'étaient exceptées des hostilités. Elles avaient gardé la neutralité et la paix. C'était à quoi elles se tenaient. Elles voulaient la paix. Et pas plus pour des ambitions françaises qu'anglaises, elles ne sortiraient de leur activité pacifique. Il n'y avait plus à craindre que ces régions ne servîssent de tête de pont aux entreprises des Insulaires. La Bretagne, qui dans l'Angleterre voyait un instrument et une garantie d'indépendance, était donc autrement redoutable. Puisque la question anglaise restait pour nos princes celle qui primait toutes les autres, le règlement heureux pour nos intérêts de la succession bretonne devait être recherchée par n'importe quelle voie. C'est ce que fit Anne de Beaujeu sans hésiter dans l'exécution.

La Dame de Beaujeu était fine, souple, fertile, telle son père. Elle avait plus de fermeté dans le dessein et de prudence dans la réalisation. C'était toute l'intelligence de Louis XI, mais virilisée. Elle aussi portait plus confiance aux négociations qu'aux expéditions. Mais quand la nécessité du fer s'était montrée, elle s'y résignait de bon gré, sans atermoyer à des lâchetés. Pour cette affaire de Bretagne elle se trouvait en face d'un jeu double de compétitions. La prétendue, qui, fidèle au tempérament de son pays, recherchait l'union qui sauvegarderait le plus son indépendance. Les prétendants, rois d'Aragon, d'Angleterre, Maximilien d'Autriche, Alain d'Albret, qui, outre le beau parti, considéraient l'avantageuse situation de la Bretagne pour y tailler une croupière au roi de France; les Bretons pensaient aussi à l'un des leurs, un Rohan, pour épouser leur jeune duchesse: solution qui, à tout prendre, était la plus habile, parce qu'elle réservait l'indépendance de la Bretagne sans trop exciter les défiances du suzerain. Tout ce monde avait fait coalition contre la France. Anne de Beaujeu, elle, voulait pour son frère la fille de François II, parce que l'intérêt premier de la royauté l'exigeait. Elle élimina Rohan, le plus dangereux, celui qui était sous la main, qui satisfaisait le plus ses compatriotes, en gagnant les principaux chefs bretons. Elle gagna encore Alain d'Albret. Des rois d'Aragon et d'Angleterre, ou éloigné ou occupé, elle se moqua. Restait Maximilien le plus sérieux désormais, et qui n'avait eu déjà que trop de

bonheur dans ce genre d'affaires contre la politique française. Anne de Beaujeu espéra par des concessions l'écarter aussi. Elle lui offrit de reconnaître la tutelle qu'il exerçait pour son fils Philippe sur les Flandres : appui moral assez avantageux pour l'autorité de Maximilien qu'on contestait. Maximilien accepta. Il négocia avec elle ; mais pendant ce temps il négociait aussi avec Anne de Bretagne, qui avait toujours eu de la préférence pour cette combinaison. Maximilien était un protecteur puissant des libertés bretonnes ; c'était encore un mari dont les possessions propres étaient lointaines, qui ne serait pas gênant dans le duché, et qui lui laisserait à elle-même toute son indépendance. L'accord étant fait, Maximilien épousa secrètement par procuration (décembre 1490) la duchesse Anne. Dès que la Dame de Beaujeu en eut été informée, elle eut tôt fait, avec son ordinaire décision, de dresser ses contre-batteries. Cette union était trop dangereuse pour le royaume pris entre Bretagne et Flandre, et alors que la Bretagne était l'habituel débarquement des Anglais. En un tour de mains, une assemblée de théologiens et de juristes annule le mariage parce qu'il n'a pas reçu le consentement royal. La Trémoïlle ramène son armée dans le duché et l'occupe, moitié protecteur, moitié conquérant. Le duc d'Orléans, sorti de prison et réconcilié avec ses cousins, introduit les français dans Rennes. Alors Anne de Beaujeu, maîtresse de la situation, brisant le projet d'union avec Marguerite de Flandre, conduit activement le mariage breton. Charles VIII vient lui-même poser sa candidature. Il fait une entrée publique à Rennes, y célèbre ses fiançailles ; puis au château de Langeais, en Touraine, s'accomplissent les noces (6 décembre 1491). Le contrat de mariage renfermait la réunion de la Bretagne à la France (15 novembre 1491). Si la nouvelle reine mourait avant le roi ou les enfants qui surviendraient, elle leur transmettait ses droits. Veuve, elle ne pouvait se remarier qu'avec le roi futur ou son héritier présomptif. Aucune garantie ne fut stipulée pour les libertés traditionnelles de la Bretagne ; mais six mois après la réunion, sur remontrances des Etats bretons, Charles VIII accorda l'octroi gracieux de privilèges : autonomie de la justice, maintien des formes fiscales.

Sur cette opération, Charles VIII saisit personnellement le pouvoir. Le règne de la Dame de Beaujeu était passé. Son départ marquait la fin de tout un temps. De la coalition qui s'était formée contre la France autour de la succession de Bretagne, Charles fit

comme la liquidation. Et cette liquidation semblait celle de toute la période qui venait de se terminer. Avec l'Angleterre la paix d'Etaples (novembre 1492); avec l'Aragon le traité de Barcelone (janvier 1493 — par où il rendait à Ferdinand le Roussillon et la Cerdagne); avec Philippe le Beau le traité de Senlis (1493 — où il restituait la Franche-Comté et l'Artois, dot de Marguerite.) Il liquidait pour avoir les mains libres en Italie, et s'y lancer à corps perdu. Nouveaux temps, nouvelles activités.

En cette fin du XV[e] siècle une masse française est reformée. Ce n'est pas que l'institution des apanages y ait beaucoup contribué. En eux-mêmes ils ont eu de brillantes destinées. Certains comme ceux d'Anjou ou de Bourgogne, ont porté la floraison capétienne jusqu'en Sicile et Hongrie ou jusques aux confins du Rhin inférieur. De possessions nouvelles pourtant, ils n'ont guère rendu que la Provence et le Toulousain. Maigre récolte surtout à côté de l'abondante poussée qu'ils avaient eue. Mais c'était justement leur magnifique développement qui avait empêché la royauté de tirer tout le profit. Leur croissance parasite avait anémié d'autant l'autorité royale, et les ressources qu'ils puisaient dans leurs domaines extérieurs, les avaient encore fortifiés pour lutter contre elle. Car devenus vigoureux, ils n'avaient plus voulu que s'échapper; ils avaient employé tous les moyens, même les plus coupables, pour y arriver; ils avaient été la source de maux effroyables pour la royauté. Si bien que la royauté n'avait plus songé au profit escompté; elle n'avait plus pensé qu'à sauver le capital. Elle avait alors rudement bataillé contre eux. Elle en sortait saine et sauve. D'apanages, il n'en existait pour ainsi dire plus. Celui de Bourbon devait être repris à la trahison du connétable, et Louis XII allait créer le dernier pour sa fille la duchesse d'Orléans. L'institution était et s'était condamnée. C'était bien fini. La royauté devait s'estimer heureuse, après avoir réussi à arracher toutes ces plantes mauvaises, de s'en tirer à si bon compte. Car, en somme, elle avait rattrapé tout ce qu'elle avait constitué.

Enfin, malgré toutes les perturbations de ces deux derniers siècles, le royaume formait un bloc. Bloc respectable, qui s'était ramassé, perdant au Nord les Flandres, au Sud le comté de Barcelone avec Cerdagne et Roussillon, sur les limites de 987. Mais la France s'offrait en organisme homogène, uni comme il n'y en avait pas encore un seul en Europe. Et la royauté y exerçait une autorité qui lui revenait en puissance, l'une et l'autre singulières

pour l'époque. Cette avance si favorable sur les autres pays, nous la devions à la sagacité, l'opiniâtreté et l'habileté de nos princes. En cinq siècles, la famille capétienne avait accompli ce que d'autres n'ont pas encore réussi à faire. Pour les temps modernes qui allaient s'ouvrir, elle nous avait armés de singuliers avantages.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

De Barante. — Hist. des ducs de Bourgogne.
De Beaucourt. — Hist. de Charles VII. 1881. 1891.
Benoist. — La politique de Charles V. 1886.
La Borderie. — Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488. 1877.
La Borderie. — Pierre de Brezé. 1908.
Boutaric. — La France sous Philippe le Bel.
Breuils. — La campagne de Charles VII en Gascogne ou une conspiration du Dauphin, 1496. 1895.
Chazaud. — Mariage de Pierre de Beaujeu. Bibl. de la Soc. d'émulation de l'Allier. 1870.
De Cherrier. — Hist. de Charles VIII. 1868.
Couderc. — Charles IV. Bibl. de l'Ecole des Chartes. 1886.
Dufayard. — La réaction féodale sous les fils de Phil. le Bel. Rev. hist. t. 54 et 55. 1894.
Dupin. — Des apanages en général. 1827.
Dupuy. — Hist. de la réunion de la Bretagne à la France. 1880.
Fierville. — Le cardinal de Jouffroy. 1870.
Forgeot. — Jean Balue. 1895.
J. Forster Kirk. — Hist. de Charles le Téméraire. 1866.
Havet. — Mémoire adressé à la dame de Beaujeu sur les moyens de réunir la Bretagne. Rev. hist. Juillet 1884.
Jarry. — Louis et Charles d'Orléans. 1889.
Langlois. — Le règne de Philippe III le Hardi. 1887.
Lecoy de la Marche. — Le roi René. 1875.
Leroux de Lincy. — Vie d'Anne de Bretagne.
Luchaire. — Alain le Grand, sire d'Albret. 1877.
De Mandrot. — Ymbert de Batarnay. 1886.
De Mandrot. — Louis XI, Jean d'Armagnac et le drame de Lectoure. Rev. hist. t. 38. 1898.

Marchodier. — Les Etats Généraux sous Charles VII. 1904.
De Maulde. — La diplomatie au temps de Machiavel. 1892 93.
De Maulde. — Hist. de Louis XII.
De La Mure. — Hist. des ducs de Bourbon.
Navarre. — Louis XI en pèlerinage. 1908.
Pelicier. — Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu. 1882
Pirenne. — Hist. de Belgique.
Dom Plancher. — Hist. de Bourgogne. 1781.
Perret. — Louis Malet de Graville. 1889.
Petit. — Charles de Valois. 1900.
Petit-Dutaillis. — Hist. polit. de la France aux XIVe et XVe siècles. Rev. de synthèse historique. 1902.
De Reilhac. — Jean de Reilhac. 1886.
Renvoisé. — Louis X. Biblioth. de l'Ecole des Chartes. 1889.
Sée. — Louis XI et les villes. 1891.
Thibaut. — La jeunesse de Louis XI. Mém. pour le diplôme d'études supérieures. Fac. des Lettres de Paris. 1897.
De Vaucel. — Essai sur les apanages.
Vallet de Viriville. — Hist. de Charles VII et de son époque. 1862, 1865.
Viollet. — Instit. polit. de la France.

CHAPITRE II

Les relations avec la Papauté

SOMMAIRE

Lors de l'avènement des Capétiens, la Papauté subit l'influence germanique. — A cause de la question lotharingienne, les rois de France sont hostiles au Saint-Siège, soumis à l'Empire. — Les Capétiens continuent à cet égard les derniers Carolingiens. — La querelle des Investitures rapproche finalement la France du Saint Siège, qui est entré en lutte surtout avec l'Empire. — L'alliance de la France et de la Papauté devient étroite. — La Papauté, qui prétend à la domination universelle, et qui, grâce à la France, fait avancer rapidement ses ambitions, devient bientôt suspecte à la France même. — Philippe le Bel brise l'envolée du rêve pontifical et étend la main sur la Papauté. — La captivité de Babylone. — Le Grand Schisme, résultat de la lutte d'influence franco-germanique autour de la Papauté, la France et l'Allemagne voulant chacune posséder le Saint-Siège. — La Papauté sort affaiblie du Grand Schisme, mais libérée de toute influence. — La France, qui ne peut croire à cette libération complète, et qui regrette que le Saint Père se refuse à des réformes demandées par tous, se réfugie dans un statut d'exception : la Pragmatique Sanction. — Variations de la Pragmatique au XV[e] siècle. — La France et le Saint-Siège se réconcilient dans le Concordat de 1517.

ARTICLE PREMIER

Période d'hostilité
987-1104

Les Capétiens ont considéré du même œil que les derniers Carolingiens, la Papauté. Les derniers Carolingiens ont bien en général malmené leur clergé ; les Capétiens, au contraire, l'ont comblé de bienfaits et d'égards. Mais sur le premier de tous

les clercs, les uns et les autres se sont accordés; ils ont eu à son endroit la même attitude et tenu la même conduite. Ils ont fait le départ, en le Pape, de sa double personnalité et pour chacune ont observé les mêmes principes directeurs. Le personnage religieux, le *servus servorum Domini*, obtiendra assez facilement des concessions du roi Capétien, rencontrera chez lui une déférence empressée. Ce personnage là est d'ailleurs surtout soigné pour l'autre, le personnage politique. Le personnage politique importe principalement. Il n'est pas trop de répéter que dans ces temps le Pape est une puissance politique incomparable. Lui-même y prétend et y tend. Le reste des hommes, les princes, le constatent et ont soin d'en tenir compte. Nous avons vu, dans la société barbare, quelle grande force le sacrement de pénitence mettait aux mains des clercs; quelle force alors devait être celle du chef de tous ces clercs, le vicaire de Jésus-Christ lui-même en ce monde! La période militante des prétentions pontificales était passée; l'époque triomphante était venue; la primauté du siège romain n'était plus discutée; le débat ne portait désormais que sur le dosage de la centralisation pontificale: le débat dure encore. Mais que le Pape fût un évêque qui était quelque chose de plus que les autres, de plus même presque sans nul élément de comparaison, personne n'en doutait.

Les donations de Pépin avaient consacré l'éminente situation du Pape. Aiguisée, l'ambition du Souverain Pontife avait bientôt tendu à dominer le monde et l'Empereur. Dans l'association pontifico-impériale qui était née avec l'empire carolingien, la Papauté n'avait vu que le moyen d'arriver à la suprématie totale, politique et religieuse, la gouvernation supérieure de l'univers. Elle y avait aussitôt travaillé, tenace, souple, vigoureuse. Nicolas Ier avait publié et exalté le rôle hors de pair du vicaire romain, sa prééminence sur tous les pouvoirs civils, y compris celui de l'Empereur; l'Empereur devait être le bras de la Papauté; et la Papauté avait droit à cette supériorité de toute la précellence de la tête sur le bras, de la direction spirituelle sur la force matérielle. De fait, la puissance politique pontificale était devenue considérable. Sous les empereurs faibles, les prétentions romaines avaient réussi à balancer les impériales. Depuis les Otton si vigoureux, l'Empire avait mis la main sur la Papauté.

Mais la conjoncture n'en était que plus grave. L'Empire et la Papauté, à s'opposer, se diminuaient, s'affaiblissaient; l'une en

la main de l'autre, les deux puissances s'ajoutaient, s'additionnaient, et donnaient un total formidable. Car l'Empereur utilisait celui qu'il tenait en sa dépendance, à ses propres fins de domination universelle; et le Pape conservait une force de rayonnement à peine entamée par l'asservisssement.

Ce côté politique de la personne pontificale intéressait par dessus tout le roi de France. Le roi de France avait beaucoup à craindre de la sujétion du Pape à l'Empereur. Lui qui n'avait jamais admis les prétentions à la domination universelle du Pape ou de l'Empereur isolé, devait être l'ennemi de la conjonction de l'un et de l'autre, conjonction qui ne servait qu'à fortifier la position de l'un, l'Empereur.

Pour l'indépendance totale de la France que son roi affirmait, et pour la question de Lotharingie qui, en ces IXe et Xe siècles, était l'affaire primordiale de notre politique franchement extérieure et opposait ordinairement le royaume de l'Ouest à la Germanie, il importait particulièrement de dénouer cette subordination pontificale. Le Capétien fut, comme son prédécesseur Carolingien, l'adversaire irréductible du Siège Romain sous l'emprise impériale. Lorsqu'il distingua la possibilité de faire échapper le Pape à l'empereur, il n'hésita pas sur les sacrifices, il abandonna quelques-unes de ses prérogatives pour acheter l'alliance pontificale (1104). Une longue période d'entente s'en suivit (1104-1285); la France fut le refuge et l'aide de l'évêque de Rome dans sa lutte contre l'Empereur. Mais les succès exaltèrent l'ambition pontificale qui devint insupportable à toutes les puissances séculières. Philippe le Bel brisa l'envolée de l'orgueil romain et profita de l'étourdissement où son coup d'audace avait jeté la Papauté pour la ravir, la fixer en son royaume et l'exploiter au mieux des intérêts françaais (1285-1378). Trois quarts de siècle, nos rois furent à leur tour comme les détenteurs de la puissance pontificale. Les Papes pourtant se ressaisirent; ils voulurent s'abstraire de la France comme ils avaient fait de l'Allemagne. Leur retour à Rome fut surtout l'occasion d'une crise aigue de compétition entre les deux grosses influences qui se disputaient la Papauté: d'où le Grand Schisme (1378-1418). Dans un sens, la Papauté sortit de cette crise avec une position meilleure. Elle connut la liberté. Mais sa puissance politique était aux trois quarts brisée, et sa puissance morale fortement touchée. Le roi de France ne pouvait comprendre que le Saint-Siège eût gagné définitivement l'indépendance. Près

d'un siècle il refusa d'y croire et d'y souscrire dans un concordat, et s'en tint au statut de défiance qu'il avait donné seul à son clergé, la Pragmatique Sanction (1418-1517).

Depuis le commencement du Xe siècle, Carolingiens de France et Empereurs étaient en délicatesse. Le roi de France, évincé de la Lotharingie, n'acceptait pas cette frustration d'héritage. Les derniers Carolingiens avaient multiplié les entreprises pour réparer la malheureuse éviction. Le règne de Lothaire II, particulièrement, n'avait été qu'une longue hostilité avec les Otton. Tout ce qui était germanique, tout ce qui semblait germanique, éveillait naturellement une antipathie en France. Or, la Papauté, sous la main de l'Empereur, apparaissait comme germanique. Effectivement, elle ne l'était que trop. Le Pape, assujetti aux Otton, dégénéré, affaibli dans les agitations Crescentiennes, acceptait facilement de faire le jeu de la politique impériale. Il favorisait les intrigues allemandes dans toute cette large bande de terre, débris de l'ancien royaume de Lothaire, que se disputaient France et Germanie. Le Pape, hors de France et d'Italie, possédait toujours une influence considérable, surtout naturellement dans l'ordre des choses religieuses. Il se servait de cette influence pour peupler au goût de l'Empereur les grandes situations ecclésiastiques de ces pays. Les relations de Lothaire II et Louis V de France sont froides avec le Pape.

Selon la tradition Mérovingienne le roi de France avait en droit une autorité étendue sur son clergé. C'était un souverain au politique et presque au religieux. Et le successeur du baptisé de Saint Rémi avait non seulement le droit de surveiller, de diriger la vie religieuse dans ses possessions, mais il en avait même le devoir de par le caractère sacré dont s'entourait la naissance de la royauté franque. Les derniers Carolingiens avaient les mêmes prérogatives que leurs devanciers. Mais ils s'étaient aliéné leur clergé. Le clergé régulier leur en voulait de leur hostilité aux pontifes romains, ses directeurs vénérés ; il supportait impatiemment leurs violences, leurs exactions, il s'irritait des abbés trop souvent laïques et peu recommandables qu'ils lui imposaient, de l'obstacle qu'il devinait, sentait en eux, pour la réforme, objet de ses vœux. Le clergé séculier, et surtout dans son sein les hauts dignitaires, grands bénéficiers, étaient irrités contre le roi Carolingien, des procédés brusques, fantasques, dont il usait avec eux ; car ces bénéficiers, gros féodaux au genre des

laïques, étaient traités, de même que ceux-ci, en ennemis par le roi, en usurpateurs de sa puissance.

Comme ces propriétaires qui, ayant perdu la presque totalité de leurs richesses par leur faute, en veulent surtout aux autres de leur infortune et se rendent insupportables à tous ceux qu'ils approchent, les derniers Carolingiens, qui avaient eux-mêmes dilapidé leur puissance familiale, aigris de la maigre position à laquelle ils s'étaient réduits, s'en prenaient à tout le monde de leurs mécomptes. Ils frappaient à tort et à travers féodalité et clergé français, Empire et Papauté. Le résultat fut la déchéance de la dynastie à Senlis. L'avènement des Capétiens semblait un mouvement de réaction.

Réaction éphémère; qui ne pouvait être qu'ainsi. Aux yeux des personnages les plus actifs mêmes de la substitution, c'était une substitution pour continuation, Les Capétiens prenaient la suite des Carolingiens, comme ceux-ci avaient fait des Mérovingiens. Toutes les nécessités de leur nouvelle charge s'imposèrent aux Capétiens. Hugues et ses successeurs durent être en termes difficiles avec le Pape à cause de la question allemande. Le seul changement durable fut l'intimité de la nouvelle dynastie avec son clergé. Et encore distinguons pour les premiers temps. Hugues et Robert sont en communion étroite avec réguliers et séculiers, peut-être plus avec les réguliers pour mieux se rendre maîtres des séculiers. Henri et Philippe qui, grâce à leurs devanciers et par leur propre simonie, ont bien en main l'épiscopat, luttent contre les réguliers, zélateurs de la réforme, et plus généralement contre tous les réformateurs. A combattre la réforme, l'antagonisme pontifical s'échauffe, jusqu'au moment où le roi constate que le mouvement a séparé le Pape et l'Empereur, et, trop heureux de cette dissociation, il se rapproche du Souverain Pontife. La séculaire alliance de la maison Capétienne et de la Papauté s'inaugure: fin du règne de Philippe Ier.

Le duc de France, Hugues Capet, était l'ami des clercs (1). Il était l'ami des séculiers parce que lui et eux étaient gens de même façon, des féodaux soumis aux mêmes exigences et tracasseries royales. L'archevêque de Tours suivait exactement les directions de son suzerain. L'évêque Arnoul d'Orléans, le plus savant prélat de l'époque, une autorité parmi ses confrères, avait

(1) Lot. Les derniers Carolingiens, p. 115 et 116.

déféré à Hugues un attachement fidèle. Hugues lui avait restitué, en 975, l'abbaye de Saint-Jean. En général les évêques du domaine Capétien étaient dévoués à leur duc. L'archevêque Adalbéron de Reims, sommité ecclésiastique du royaume ne jouait dans ses intrigues que de compte à demi avec Hugues. Gerbert, écolâtre d'Adalbéron, avait fait l'éducation de Robert, fils du duc des Francs. Le rayonnement des écoles françaises: Chartres, Laon, Angers, Cluny, Reims, était intense par toute la France, et même l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Hugues avait surtout l'affection des réguliers. Il était généreux, déférent à leur endroit. Il les soutenait autant qu'il pouvait contre les tyrannies des évêques et des avoués. C'était flatter leur plus chaud désir ou leur plus grand sujet d'orgueil: le rattachement direct au Pape. Ils subissaient malaisément les gouvernations épiscopales, eux, plus purs, soumis à ces évêques qui n'étaient que trop souvent les modèles de tous les vices. La corruption même générale, ecclésiastique et laïque, avait amené chez eux une soif de réformation sociale, de régénération.

Depuis un siècle, on parlait dans les monastères, de la nécessité de passer un souffle purificateur sur les pestilences de la chrétienté. La grande abbaye de Cluny semblait avoir monopolisé le mouvement. Le duc de France était en relations suivies avec les illustres abbés de Cluny, Maïeul et Odilon. Il déférait à leur apostolat de rénovation. Il le soutenait. Une des grandes causes de la dégradation des mœurs monastiques était la laïcisation des chefs d'abbayes, nouvelle forme de la folie bénéficiaire. Contre la laïcité des abbés s'élevaient violemment les réformateurs. Hugues abdiqua ses propres dignités d'abbé de Saint-Martin de Tours et d'abbé de Saint-Denis, puis fit élire des ecclésiastiques. Il rendit la liberté d'élection aux monastères de ses domaines. Il appuya le mouvement un peu partout (1). Son nom était chéri des moines. Et puis une circonstance l'auréolait encore à leurs yeux. En 981, il avait rendu visite au Pape dont ils voulaient être les milices sacrées. Si bien qu'en 987 l'intrigue germano-cléricale réussit. Hugues fut porté d'un mouvement unanime à la royauté. Action complexe, imprévoyante chez certains, parce que l'amitié Capétienne ne leur pouvait durer longtemps, mais il en est toujours ainsi dans les coalitions d'opposition. L'opposition cimente les éléments les plus hétérogènes, jusqu'au succès.

(1) Luchaire. Hist. des Instit. monarch. Tome II, p. 85 et s.

Effectivement, le succès en désagrégea quelques-uns. Le roi Hugues continua sa diligente sollicitude au clergé. Il fut bientôt conduit à devenir à son tour l'ennemi de Rome et de l'Empire qui venaient d'aider à le porter au trône. Le changement de dynastie marquait un succès à l'actif de l'intrigue germanique. L'impératrice Théophano, tutrice d'Otton III, voulut poursuivre l'avantage et précipita son action. Elle lâcha le prétendant Charles de Lorraine contre Hugues. Elle désirait l'anarchie en France pour en profiter. Puis, au milieu de l'agitation qui en résultait, elle médita de faire nommer à Reims, où Adalbéron venait de mourir (989), le prêtre Arnoul, de la famille Carolingienne. Arnoul était tout disposé à faire des avances à la nouvelle dynastie. Hugues se laissa facilement abuser. Il crut accomplir un coup de maître à s'attacher un personnage en qui coulait l'ancien sang royal et qui, de plus, avait jusqu'alors vécu à Laon, le centre des entreprises de Charles. Bien que Gerbert, le grand écolâtre, le bras droit de défunt Adalbéron, eût paru tout désigné, la recommandation royale se fixa sur Arnoul qui fut élu et consacré. Mais, comme l'avait escompté Théophano, Arnoul retourna bien vite au parti familial. Grosse défection pour Hugues ! Charles, Arnoul, c'était presque tout le nord-est de la France qui se détachait de la direction royale et inclinait à l'influence allemande, défilée derrière eux. Hugues découvrait un peu tard comme il avait été dupé. Du moins il tira bénéfice de la leçon. Sa propre élection, la suscitation de Charles, la candidature d'Arnoul procédaient toutes de l'intrigue germanique.

C'était fini des bons rapports avec l'Empire ; l'hostilité chronique reprenait, et la tradition carolingienne se renouait. Son premier acte de défense fut de saisir Reims, puis, au concile de Senlis (990), il fit enjoindre à la Papauté de condamner Arnoul. Il ne s'illusionnait pas d'ailleurs sur ce qu'il pouvait attendre de Jean XV. Le Pape était toujours, comme ses prédécesseurs, l'homme-lige de l'Empereur. De sa part il ne fallait espérer un acte de si grande indépendance. Se mettre en travers de la politique impériale, même pour une juste cause porter une condamnation qui servirait la France et desservirait l'Allemagne, le Pape en était incapable. Aussi, quand, en 990, Hugues se fut emparé à Laon de Charles et d'Arnoul, se décida-t-il à se passer du Saint-Siège et à régler lui seul le sort de l'archevêque de Reims. Il convoqua le concile de Saint-Basle (juin 991)

et y fit comparaître Arnoul. Il n'y avait pas de doute: c'était attenter gravement aux prérogatives pontificales et courir sûrement à une rupture; depuis un siècle il était de règle que les archevêques ne fussent justiciables que de la cour de Rome. A Saint-Basle, les réguliers, écolâtres, moines, surtout Abbon, défendirent les droits du Souverain Pontife. Les évêques et archevêques, particulièrement Arnoul d'Orléans, soutinrent la compétence gallicane. Leurs arguments consistaient principalement en invectives à l'abjection du Siège romain. Arnoul d'Orléans prononça un véritable réquisitoire contre le Pape (1). En fin de compte, Arnoul de Reims fut déposé; le roi le maintint en prison. Gerbert fut nommé en sa place. Ainsi la bonne entente de la royauté et de la Papauté n'avait pas duré deux ans, et la dynastie capétienne en revenait, là encore, à la politique des prédécesseurs: hostilité ouverte ou sourde à l'égard du Saint-Siège, esclave de l'Empire. Prévenu de ces incorrections par un ami du prétendant carolingien, le comte Héribert de Vermandois, Jean XV se hâta de fulminer. Il déclara qu'Arnoul, en tant que métropolitain, avait été déposé illicitement; il suspendit les membres du concile de Saint-Basle et jeta l'interdit sur le diocèse de Reims. Hugues se maintint énergiquement sur ses positions. Le Pape sommait les évêques et archevêques de comparaître à des conciles qu'il désignait; le roi leur faisait défense expresse de sortir du royaume. A Rome, Aix-la-Chapelle, Mouzon, en Allemagne et en Italie, d'incessantes assemblées ecclésiastiques vitupéraient contre les illégalités de Saint-Basle; le roi gardait Arnoul en prison et conservait Gerbert au siège de Reims. Les séculiers soutenaient vigoureusement le roi; et les réguliers, parce qu'il continuait à leur prodiguer les marques d'affection, ne tournaient pas en animosité violente leur désapprobation incontestable. Hugues demeura ferme jusqu'à sa mort (997).

L'épiscopat conseilla à Robert de persévérer dans l'attitude paternelle. Dès le début de son règne, Robert se montra hésitant. C'était un caractère moins bien trempé que son père. Puis, ayant épousé sa cousine Berta et n'ayant pu faire valider son mariage par le Pape, il caressa l'espoir d'échanger la régularisation de son union contre sa soumission pour l'affaire Arnoul. Le Pape le laissa relaxer Arnoul; Arnoul fut rétabli à

(1) Lot. Etudes sur le règne d'Hugues Capet, p. 403.

Reims, et Gerbert dut passer au service de son ancien élève Otton III (997). Grégoire V n'en reconnut pas davantage le mariage de Robert. Sylvestre II, l'ancien Gerbert, confirma de nouveau la nullité. En 1001, Robert fut contraint d'abandonner Berta. Finalement la Papauté l'emportait sur toute la ligne; mais ce long différend laissa de la rancœur en France et surtout dans l'épiscopat. Robert, lui, entretint encore d'assez bonnes relations avec le Saint Père (1). En 1010 il se rendit à Rome pour y implorer son divorce avec Constance. En 1027 il soutint les fulminations de Jean XIX contre l'évêque de Mâcon qui revendiquait l'autorité spirituelle sur Cluny. De fait l'enchantement de 987 était passé, même pour le roi. Le pieux Robert déférait aux volontés pontificales; le roi de France reprochait au Pape d'être l'instrument de l'Empire. En 1023 même, l'empereur et le roi eurent une entrevue à Ivois pour y causer du rétablissement de la paix dans l'Eglise et de la réforme du clergé: conversation sans résultat. Mais cette entrevue est expressive de l'arrière-pensée royale. Toute réforme ne pouvait s'accomplir qu'en libérant le monde religieux des ingérences civiles; lisez mieux, en séparant la Papauté de l'Empire. L'empereur devina les secrets desseins de Robert; c'est pourquoi la conférence n'aboutit pas. Conclusion générale: la France était toujours hostile à la Papauté assujettie à l'Empire.

Comme je l'ai dit, les relations d'Hugues et Robert, par contre, avec leur clergé, continuèrent d'être excellentes. Séculiers et réguliers de France devaient chérir une dynastie dont l'avènement, pour une grosse part, était leur œuvre. Les séculiers apportaient à cet attachement la contribution spéciale de leur gallicanisme. On était dans une grande heure de gallicanisme. La lutte entre le roi et la Papauté, autour de l'affaire Arnoul, avait indubitablement enchanté les évêques, et ils avaient approuvé cordialement l'attitude de leur souverain. Le gallicanisme comporte une certaine opposition envers Rome et comme une soumission préférentielle au gouvernement de la France. Hugues et Robert veillaient en outre au recrutement de l'épiscopat. L'affaire Arnoul-Gerbert est symptomatique. En 1010 Robert impose Thierri au siège d'Orléans, en 1028 son candidat à celui de Chartres; il établit son frère naturel Gauzlin à l'archevêché de Bourges. Plus ordinaire-

(1) Pfister. Etudes sur le règne de Robert le Pieux, p. 41 et s.

ment le roi prenait grand soin de maintenir son autorité sur l'épiscopat ou l'y insinuer. Son intimité particulière avec les réguliers se proposait, entre autres, ce but. Les réguliers l'aidaient dans les luttes qu'il avait à soutenir contre les évêques indociles (1). Evêques trop fréquents, parce qu'évêques grands féodaux. Le monde monastique, lui, n'en avait pas voulu à Hugues de son hostilité contre Rome. Malgré tout, il aimait le prince Capétien qui lui prodiguait les largesses temporelles, et facilitait l'avancement de la réforme tant désirée. Les apôtres ardents du mouvement, Maïeul, Odilon de Cluny, Guillaume de Saint Bénigne, entretenaient la plus chaude amitié avec Hugues ou Robert.

Le résultat de ces deux règnes fut qu'Henri eut bien dans la main l'épiscopat. Même il le mena avec la plus parfaite désinvolte. Il exploita les évêchés comme toutes autres parties de son domaine. La simonie fut sa règle, et celle aussi de Philippe Ier. On vendait les places au plus offrant. L'enchère était patente, avouée, presque proclamée. A Tours, Philippe imposait, sans consultation, le diacre Raoul; à Meaux, Gauthier; à Orléans, Jean II. A Laon, il installait de force son candidat Ingelmann. A dire vrai ces pratiques n'étaient pas une innovation, mais elles n'avaient jamais présenté un caractère aussi systématique. Le roi avait beau jeu: les règles traditionnelles d'élection favorisaient étrangement son intrusion simoniaque. Régulièrement, à la vacance d'un siège, on prévenait le roi, qui renvoyait l'autorisation d'élire; il y joignait le plus souvent une recommandation pour tel ou tel candidat. Après l'élection, la notification pour la confirmation du prince. Finalement en suite du sacre et contre le serment de fidélité, l'investiture royale par la crosse et l'anneau, et la délivrance des régales. La recommandation, la confirmation, l'investiture! que d'occasions pour le roi d'imposer son choix ou de faire sentir son opposition toute puissante. Henri et Philippe profitaient de ces privilèges pour en battre monnaie. Leur excuse était que les guerres nombreuses qu'ils durent soutenir asséchaient rapidement le trésor. La conséquence la plus évidente fut de remplir l'épiscopat de gens méprisables. Sans doute ces gens tenaient avec le roi, et encore; une fois en possession de leur siège, le plus souvent ils rejetaient toute discipline; ils devenaient de purs et francs féodaux; et le roi trouvait en face de

(1) Pfister. Etudes sur le règne de Robert le Pieux, p. 305.

lui, en ennemis, ses créatures d'hier. Aux yeux de la masse surtout, leurs mœurs, leur cynisme, paraissaient scandaleux. Tels Guifred de Cerdagne, archevêque de Narbonne (1016-1079), qui faisait argent de tout son domaine, ou l'évêque de Langres, Hugues de Breteuil. Ils avaient plusieurs femmes, beaucoup d'enfants; ils tenaient commerce de leurs droits, ils étaient chefs de bandes, écumaient, rançonnaient, brûlaient, égorgeaient. Triste choix de la royauté! C'était de ces exagérations de système comme il en va généralement quand le système est condamné. Exagérations qui, suivant la complexité ordinaire des choses, sont effets et causes du mouvement qui donnera le coup de mort et apportera la résurrection. Henri et Philippe multipliaient les procédés simoniaques à sentir la réforme les talonner, et ces procédés simoniaques exaltaient et répandaient l'esprit de réforme.

La réforme était une invention des moines. Dès la fin du IX[e] siècle, au milieu de la désolation et de la déliquescence générales, des esprits purs avaient proclamé la nécessité de régénérer la société chrétienne si l'on ne voulait son anéantissement. Rari nantes de l'idéalisme. Ces quelques lueurs de belles âmes s'étaient éveillées dans l'ombre viciée des cloîtres. Elles avaient grandi; l'entourage qui s'y était fasciné, était venu grossir et alimenter la flamme; l'incendie s'était vite propagé par les monastères. En 910, le duc Guilhelm d'Aquitaine fondait, en collaboration avec le bénédictin Bernon, le couvent de Cluny. Ce rude féodal, qui avait plus bataillé que prié sans doute, voulait au moins que son œuvre pie servit mieux que lui les desseins de Dieu. Il l'excepta aussitôt de toute subordination laïque, l'immédiatisa au Pape, et pour renforcer encore l'indépendance de sa création, il l'établit près de Mâcon, dans ces terres de domination disputées entre France et Allemagne et par conséquent de domination imprécise: par là elle échappait aux deux grandes puissances civiles du siècle. Cluny ne tarda pas à synthétiser le mouvement de réforme. La formule de sa fondation devint la formule de rénovation: abstraire les religieux des pouvoirs laïques. En ce X[e] siècle la revendication spéciale des réformateurs fut la suppression des abbés laïques, la liberté des élections monastiques: en un mot, comme première étape de la libération totale des clercs, les réguliers réclamaient leur libération particulière. Pour y parvenir ils s'exceptèrent des disciplines diocésaines, multipliant les immédiatisations, et exhortèrent les princes et les féodaux à seconder leurs

efforts. Certains de ces derniers y déférèrent, particulièrement les Capétiens. Nous avons vu comme Hugues avait favorisé la réforme chez lui et avait usé de sa puissance pour la faire progresser chez les autres. Robert suivit l'exemple de son père. Si bien qu'en ce début du XIe siècle, l'influence des réguliers était devenue énorme : la pureté de leurs mœurs, l'excellence de quelques-uns d'entr' eux, leur valaient une situation insigne au milieu de la dégradation générale. Si noble, la vie monastique attirait les âmes nombreuses qui, dans l'imperceptible aurore des temps meilleurs, se reprenaient à des aspirations élevées. Les grands ordres se multipliaient, nichant leurs monastères aux replis solitaires de l'Europe : Calmadules (1018), Vallombrosa (1038), Fontevrault (1099). La France était leur terre d'élection et poussait drû la moisson monachienne. Ayant presque désormais partie gagnée pour eux, les réguliers voulurent alors la réforme pour le reste des clercs. Ils la voulaient de la même espèce que la leur : la libération des ingérences laïques. Ils la clamaient aux quatre coins de la Terre. Et était tellement haute la position qu'ils avaient atteinte, que leurs clameurs impressionnaient les masses et imposaient aux puissances séculières. Dès le début du XIe siècle, les conseils des princes délibéraient sur la réforme. En 1023, Robert a une entrevue, à Ivois, avec l'empereur, pour en discuter. Les conciles ont leurs portes forcées, et la question y est posée (Latran 1023, Limoges, Bourges, 1031). La réforme est toute française, mais elle trouve bientôt des auxiliaires de plus en plus nombreux dans les clercs italiens qui souffrent du despotisme impérial. La Papauté, asservie, désire sa délivrance. Elle fait alliance avec le mouvement, et comme il convenait à sa situation éminente, en prend elle-même la direction.

Henri Ier et Philippe Ier trouvent donc en face d'eux la réforme organisée, Pape en tête. Le roi de France s'appuyait sur son clergé séculier, le Pape sur les réguliers. La lutte commença bientôt. Henri ne voyait pas encore ce qu'il gagnerait à la réforme, et constatait surtout qu'elle lui ferait échapper une source abondante de bénéfices. Le Pape avait un but un peu personnel, s'affranchir de la tutelle impériale ; mais il comprenait qu'il ne pouvait borner là l'activité régénératrice et que, pour profiter lui-même de la puissance du mouvement, il devait lui laisser toute son ampleur. Les moines de France, qui formaient la partie la plus nombreuse, la plus ardente, et peut être la plus distinguée de la réforme,

n'auraient pas admis que l'état de choses français ne fut lui-même changé et amélioré. Le Pape et ses compagnons proclamèrent la nécessité d'une rénovation universelle, France, Angleterre, etc., autant qu'Allemagne et Italie, et y travaillèrent. Cependant le Souverain Pontife, dans sa lutte contre le roi de France, mit des nuances qui la différenciaient de sa rude bataille contre l'empereur. Personnellement il introduisit des ménagements; il tenait, en cas de revers avec l'empereur, à se réserver des concours. Ce faisant, il entr'ouvrait la porte à une alliance qui s'opéra soudain dans le fort du combat et sur le dos de l'Allemagne.

La partie importante se joua autour de l'épiscopat. Resterait-il avec le roi et lui permettrait-il une résistance victorieuse? ou passerait-il à l'ennemi, amenant la royauté à composition? Quand la période héroïque commença avec l'avènement de Léon IX, l'épiscopat presque tout entier était fidèle au roi et hostile à la réforme. Ces évêques, produits satisfaits de la simonie, ne pouvaient que soutenir le grand trafiquant de leurs dignités. En 1049, au concile de Reims, qui ouvrait la grosse bataille, Léon IX, venu personnellement, ne rencontrait guère que des abbés. L'épiscopat français avait été le premier à éveiller la défiance d'Henri et à l'indisposer contre le Pape. Le roi, sur leurs représentations, interdit à ses évêques de s'y rendre, et il fut obéi. Léon IX répondit en excommuniant les rebelles; et l'évêque de Langres, Hugues de Breteuil, le triste sire dont j'ai parlé, trop voisin du concile, fut obligé d'y comparaître. Ce qui prouve dès cette époque la puissance du mouvement. La Papauté poursuivit l'attaque sans désemparer; elle multiplia les conciles: Rouen (1050), Toulouse (1056), Tours (1060). On y tonnait contre la simonie. Les légats pontificaux, émanations toutes puissantes du Vicaire Romain, apportaient à l'exécution de leur mission la plus grande énergie; ils frappaient intrépidement. En 1056, Hildebrand, légat, déposa six évêques; en 1058, le cardinal légat Humbert mit le roi de France au ban de l'Eglise. Jusqu'alors la défense royale avait été vigoureuse, elle aussi; l'épiscopat s'était peu laissé entamer. Henri gardait ses positions. Mais, mourant, il passa la couronne à un enfant. Et la Papauté en profita pour avancer sa cause. Elle avait, d'ailleurs, une chance effrénée. Un mineur aussi était monté sur le trône impérial: Henri IV. Nicolas II saisit cette dernière occasion pour émanciper les élections pontificales de l'ingérence de l'aristocratie romaine et des rois allemands: le concile de Latran (1059) don-

nait aux seuls cardinaux-évêques le droit d'élire le Pape. Alexandre II, pendant la minorité de Philippe, intervint à tout propos dans les affaires religieuses françaises. Il déposa de nombreux évêques. L'épiscopat se débanda. Il ne fut pas trop que Philippe saisissant enfin le pouvoir, apportât une singulière vigueur à rétablir l'influence royale. Il renoua la tradition paternelle; lui aussi fit commerce cyniquement des évêchés; car c'était un rude batailleur qui avait besoin de beaucoup d'argent; et il voulait encore par là reprendre autorité sur l'épiscopat. Il réussit d'ailleurs; les défections se ralentirent et les retours se multiplièrent. La querelle redevint particulièrement âpre. Grégoire VII, prenant la tiare en 1073, s'empressait de condamner véhémentement le roi. Philippe n'en marqua pas moins l'année suivante un succès: le concile de Paris fit opposition franche aux desseins du Pape. La victoire de Canossa rendit l'avantage à Grégoire. L'humiliation de l'empire donnait à réfléchir aux rois. La personnalité éminente de Grégoire, les vertus singulières et la puissante intellectualité des zélateurs de la réforme — cardinal Humbert, Pierre Damien, Placide de Nonantola, Geoffroi de Vendôme, Honorius d'Autun — impressionnaient. Malgré tout, Philippe se gardait à l'obédience de Grégoire (affaire de l'antipape Guibert). Le bien possède une force d'insinuation incomparable dans les âmes. Les défections recommencèrent parmi les évêques. Les fidèles du roi diminuaient encore aux exécutions que pratiquait la Papauté. Enfin la vigueur d'Urbain II décida de la victoire. Français, il connaissait admirablement le terrain de la lutte. L'activité qu'il déploya fut prodigieuse (1). En 1096 il sème les conciles sur son passage: Limoges, Poitiers, Angers, Tours, Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Avignon. Il presse l'ennemi, ne lui laisse un instant pour se remettre; il le harcèle partout à la fois. Son audace est déconcertante. C'est avec Urbain que le conflit entre la France et la Papauté atteint sa plus grande intensité; ce pape est plus souvent en France qu'aucun de ses prédécesseurs. C'est du royaume même qu'il va jeter défi et condamnation à Philippe I[er]. Car Philippe vient de commettre une grave erreur de tactique. Il a personnellement prêté le flanc à l'adversaire. Jusqu'alors il avait défendu ce qui pouvait être les droits de la royauté; ses mœurs n'avaient

(1) Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther. T. I., p. 91.

pas été édifiantes, sans véritablement contrevenir aux prescriptions formelles et publiques de la loi religieuse. Mais, en 1091, il épouse sa cousine Bertrade; il devient indiscutablement, selon les idées de l'époque, justiciable de l'Eglise. Il se met publiquement, vis-à-vis d'elle, en mauvaise posture et ne sait-il pourtant que la volonté de son aïeul, en semblable circonstance, a été brisée par la Papauté, et que l'échec s'en est gravement répercuté sur l'autorité royale toute entière? Le précédent ne pouvait que fâcheusement impressionner ses partisans et considérablement encourager ses adversaires. Sans doute ses positions sont encore fortes. Ce sont les évêques de Troyes et de Meaux qui ont béni son mariage. Mais cette faute permet à Urbain II de redoubler la violence de ses attaques; Urbain a garde de ne pas foncer sur le point faible de la défense royale. Il est intraitable. En 1094, au concile d'Autun, il somme Philippe d'abandonner Bertrade et l'excommunie. En 1095 il renouvelle l'excommunication à Clermont en Auvergne. Inlassablement il frappe l'ennemi de l'arme que l'ennemi lui a fournie: Tours (1096), Poitiers (1101). Il est certain désormais que Philippe perd du terrain. Ses amis s'égrènent rapidement. Les populations tournent à la cause des réformateurs. Elles réprouvent le scandale royal. La société civile en suite de la religieuse, est en mal de rénovation. Les masses sont reconnaissantes aux clercs des bienfaisantes institutions de la Paix et la Trêve de Dieu. Elles s'unissent à eux dans les associations de paroisse, une des formes originaires de la commune. Se reprenant à l'idéal, les foules écoutent ravies les ardentes exhortations de la croisade (1096) et se précipitent en flots tumultueux à l'instigation de la Papauté sur les routes du Saint-Sépulchre. Elles trouvent que le roi méconnaît ses devoirs à se tenir à l'écart de la sainte folie. Philippe lui-même n'a plus confiance. Il sent que légitimement le Pape a barre sur lui pour son mariage. Il est troublé par les forces chaque jour grossissantes de la réforme et l'illustration des réformateurs. Il se fait vieux, il est malade, et il appréhende l'heure du jugement céleste. Enfin quelle que soit la rigueur qu'ait exercée Urbain à son endroit, quelle qu'ait été l'âpreté de la lutte qui l'oppose au Pontificat romain depuis le début de son règne, il n'est point cependant sans remarquer les nuances de ménagement que lui réserve continuement la Papauté. Il est excommunié personnellement, mais il n'y a que sa personne de frappée. Le Souverain Pontife a toujours remis de lancer l'in-

terdit contre lui et sur son royaume: et l'interdit, c'est son effroi. Il a pu en juger les désastreux effets en Allemagne. C'est le Pape enlevant Dieu à toute une portion de la terre, les églises fermées, la plupart des sacrements suspendus. Alors autour de celui qui en est l'objet, le vide se fait. Et le front courbé, en maudit, on se rend à Canossa. La Papauté lui a épargné malgré tout ce suprême châtiment. Et même en elle, derrière l'autorité qui le frappe, il sent à son égard comme une indulgence qu'il rebute, une sympathie qui voudrait s'ouvrir.

Le Pape — Grégoire VII, Victor III, ou Urbain II — apporte des atténuations pour toute la France. En 1075 Grégoire a défendu, conformément au synode romain, le mariage des évêques; il a retardé pour notre pays l'application de cette constitution jusqu'après Canossa (Synode d'Autun). Avant de frapper définitivement l'archevêque Manassès de Reims, il a longuement temporisé. Il n'a agi qu'avec circonspection contre Bérenger de Tours. Il est hors de doute que le fort de l'attaque pontificale est l'empire. Henri IV et le clergé allemand voilà les grands ennemis du Siège Romain, les irréconciliables! Quel combat entre eux depuis un quart de siècle, quel acharnement, quelle opiniâtreté!

Philippe Ier n'a point difficulté à deviner que la Papauté le ménage pour se le réserver dans sa lutte contre l'empire. Or le roi de France, lui aussi, est ennemi de l'empire. Entre le royaume de l'Ouest et la Germanie, c'est l'éternel, séculaire, chronique conflit: duchés de Lorraine, Reims, Bourgogne, etc.! Sur le dos de l'Allemagne ne siérait-il pas que France et Papauté s'accordassent et que le Capétien achetât, de la perte de quelques privilèges, la dissociation de l'Empire et du Souverain Pontificat, objet si ancien de la politique française? La résistance de Philippe mollit. Il cède au Pape; il abandonne Bertrade et il est probable que dès les derniers mois d'Urbain II un accord intervint sur la question des Investitures. A l'avènement de Pascal II, Philippe se reprit et ramena un temps Bertrade à son foyer (1), mais il dût se soumettre à nouveau. Et en 1104, au Concile de Paris fut scellée définitivement la paix entre la Royauté française et la Papauté.

La solution était venue par l'intermédiaire d'un tiers parti, le parti modéré, dont le représentant le plus distingué était Yves de

(1) Rocquain. La cour de Rome... etc. T. I. p. 106.

Chartres. La transaction fut pleine de mesure. De fait le Roi perdait peu. Sur la théorie, le Pape obtenait satisfaction. Philippe Ier renonçait à l'investiture par la crosse et l'anneau; mais il gardait la recommandation, la confirmation, le serment de fidélité; lui et ses successeurs ne se firent pas faute d'user de ces droits pour diriger étroitement le recrutement de leur épiscopat (1). La réforme avait en somme réduit la simonie (surtout pour le haut clergé), supprimé le mariage des évêques. La valeur morale des clercs s'était accrue, et il était à attendre de cette valorisation un accroissement d'autorité. En ce qui concernait la France même, la suppression de l'investiture par la crosse et l'anneau n'impliquait pas une grosse victoire à l'actif de la Papauté. C'était d'ailleurs parce que ce n'était pas une grosse victoire que la transaction avait été possible. Le Roi de France n'avait jamais prétendu à une prééminence sur le Pape. Il lui suffisait que ses droits de César et les droits de Dieu se respectassent mutuellement sur un pied d'égalité. Mais la solution française de la querelle était un précédent pour la grande solution qui intéressait particulièrement le Souverain Pontife. C'était comme un arrêt de jurisprudence qui préparait la législation désirée. Un accord avec Henri I d'Angleterre servit encore de précédent (Concordat de Londres, 1107). Enfin en 1122 le but véritable de la politique pontificale fut atteint. Le Concordat de Worms consacrait pour l'Allemagne à peu près les mêmes stipulations que pour la France et l'Angleterre. Mais alors, là, c'était une réelle victoire. La suppression de l'investiture impliquait pour l'Empereur un renoncement à l'hégémonie universelle, à sa supériorité sur le Pape. Elle semblait même produire comme un renversement des vieilles prétentions et introduire la suprématie pontificale.

(1) Imbart de la Tour. Les élections épiscopales en France du IXe au XIe siècle, p. 439 et s.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

AUERBACH. — La Politique française de la Cour romaine, depuis la mort de Jean IX à l'avènement d'Alexandre II. 1893.
BURGERETTE. — Grégoire VII et la Réforme du XIe siècle. 1905.
DELARC. — Saint Grégoire VII et la Réforme de l'Eglise au XIe siècle. 1892.
ESMEIN. — La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres. 1889.
HEFELE. — Hist. des conciles. 1909.
LANGERON. — Grégoire VII ou les origines de l'ultramontanisme. 1870.
MASSIUS. — Les rapports de Grégoire VII avec ses légats. 1907.
MEME. — La conception de Grégoire VII sur l'office du prince dans les rapports avec les princes de son temps. 1907.
MONOD. — Essai sur les rapports de Pascal II et de Philippe I. 1907.
PIGNOT. — Hist. de l'ordre de Cluny. 1848.
ROCQUAIN. — La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther. 1893.
VINCENT. — The age of Hildebrand. 1897.
VOIGT. — Hist. du Pape Grégoire VII et de son siècle, traduit par l'abbé Iager. 1892.

ARTICLE II

L'Alliance contre l'Empire.
(1104-1285)

Voici pour deux siècles (XIIe et XIIIe), la Papauté s'appuyant solidement et continûment sur la France afin d'asseoir et accroître ses avantages sur l'Empire. Mais en fin du XIIIe siècle, la France se lasse d'avoir surtout servi à avancer les immenses ambitions de Rome et d'en subir les façons despotiques: un mécontentement, inversement et parallèlement à l'alliance, monte chez nous contre la Papauté. Philippe-le-Bel, d'un coup hardi, brise les rêves orgueilleux du Souverain-Pontife.

Toute union humaine, des personnes de chair et d'os ou morales, comporte deux périodes: l'une où l'on s'y donne tout entier; une seconde où l'on réfléchit aux avantages du contrat, où on les discute d'abord en soi-même, puis avec l'autre partie: alors vite survient la mort de l'union. Au XIIe siècle, dans la lutte, l'alliance franco-pontificale se resserre chaque jour. Au XIIIe siècle, petit à petit, elle se dénoue.

Dès après 1104, le rapprochement franco-pontifical prend sa signification anti-allemande. Déjà on pouvait distinguer que les derniers séjours d'Urbain II en France visaient plutôt sa lutte contre Henri IV que celle contre Philippe I. En 1107, tandis que Pascal II est en France, reçu avec les plus grands honneurs par Philippe et Louis VI, il suspend (Concile de Troyes) plusieurs prélats allemands et fulmine contre les simoniaques: et l'on sait où se trouve le foyer de l'infection. Quand l'Empereur (1111) descend en Italie, vient à Rome, force le Pape à le couronner et à lui céder sur le fond de la querelle, c'est un long frémissement par toute la France, d'indignation contre les violences impériales et de réprobation contre la faiblesse pontificale. Louis VI dirige personnellement la réparation (1). Il réunit à Vienne, en terre d'Empire, mais si voisine de ses Etats, un Concile (1112), où les prélats français et italiens font annuler les con-

(1) Luchaire. Hist. des instit. mon. T. II., p. 256.

cessions arrachées au Saint-Siège; et c'est l'évêque d'Angoulême, Gérard, qui lit les décisions de l'assemblée. L'antagonisme s'exalte. En 1114-1115, le légat Conon, ennemi avéré de l'Empire, jette l'anathème sur Henri V, de Beauvais, Soissons, Reims, Châlons. Le royaume du Capétien semble le boulevard avancé de la Papauté d'où elle prend à revers le monde germanique et lui assène des coups plus rapprochés. Gélase II, en 1118, traqué par Henri, fait voile vers la France et meurt l'an d'après à Cluny. La France, quand elle n'est l'appui lointain du Successeur de Pierre, en devient le refuge. C'est qu'en effet dans la Chrétienté de ce temps, Empire et Royaume de l'Ouest sont les deux puissances qui retiennent vraiment l'attention. Ce sont les deux gros états, de tradition et de fait. D'autant que l'œuvre de police interne entreprise par Louis VI, a considérablement grandi la position royale. Le Souverain-Pontife vient frapper à un asile qui saura le faire respecter. Mais ce n'est le compte de l'Empire. Cette fuite de la Papauté en France lui apparaît comme le signe trop manifeste de la Papauté qui lui échappe. Et qui lui échappe pour aller à un autre. Il ne constate que surabondamment les bénéfices retirés par la France de son alliance avec le Saint-Siège. Alors lui aussi veut avoir un Saint-Siège. Et il en revient à la pratique des Antipapes.

Voilà pour presque un demi-siècle, un Grand Schisme avant la lettre, un Grand Schisme intermittent. A Gelase II, Henri V oppose Grégoire VIII. La Papauté, la bonne, n'en devient que plus française. A la mort de Gélase, on élit l'archevêque Gui de Narbonne (Calixte II), fils d'un comte de Bourgogne et parent de Louis VI. Calixte vit presque toujours en France. Ce qui n'est pour combler le fossé qui sépare France-Papauté de l'Empire. Le Concordat de Worms (1122), est une accalmie fugitive. D'ailleurs les prétentions pontificales, bondissant au succès, repartent pour une plus haute envolée, qui est à nouveau la suprématie universelle du Pape; et naturellement c'est encore l'Empire que le Souverain Pontife trouve en premier adversaire devant lui. En 1130, nouveau Schisme: Innocent II et Anaclet. Louis VI laisse la parole à son clergé; mais le clergé et le roi ne sont qu'une pensée et un seul cœur. L'Assemblée d'Etampes se prononce pour Innocent. Sur lui s'était déjà sans doute fixé le choix du roi. Quand Innocent vient en France, Louis VI et Suger lui font un accueil magnifique. Le Concile de Reims (1131) déféra solennellement à

Innocent l'obédience française; et le Pape en remerciement sacra personnellement le roi désigné Louis VII. Eugène III (1147) remet de ses propres mains l'étendard de Saint-Denis à Louis VII et bénit son départ pour la Croisade. En 1159, Alexandre III est élu Pape; l'Allemagne lui oppose Victor IV. La France et l'Angleterre reconnaissent Alexandre au Concile de Toulouse (1160). Aussi deux ans plus tard, serré de près par Frédéric Barberousse, ce Pontife se réfugie-t-il en France, et à Montpellier excommunie l'Empereur et l'Antipape. A Couci-sur-Loire, Louis VII et Henri II Plantagenet accourent le saluer respectueusement. Dans un grand concile à Tours, Alexandre renouvelle son excommunication. Il reste dans le royaume jusqu'en 1165, puis regagne l'Italie.

France et Papauté s'en donnaient de tout cœur à combattre l'Empire. Sans voir bien loin, sans même y chercher, elles s'étayaient mutuellement dans la lutte. Pontifes et Rois de France, gens pieux, considéraient surtout le bénéfice de la religion. Accessoires étaient les autres avantages. Et cependant ces avantages étaient réels, appréciables. Le Saint-Siège avait indubitablement partie gagnée sur l'Empire. Son autorité morale s'était accrue considérablement. Pour les foules il émergeait au-dessus des gouvernations laïques et en droit sa présidence de la Chrétienté tendait à paraître fondée. Quant au roi de France, avec le concours de la Papauté, il avait refoulé l'infiltration germanique insinuant l'Est de ses Etats, et, en suite du reflux, il avait même glissé son influence dans la Bourgogne et la Lorraine. Le Concile de Vienne (1112), souffle un vent d'indépendance sur ces régions (1). En 1113-1114, Louis VI obtient que l'évêché de Noyon-Tournai (titulaire à Noyon), ne soit pas dédoublé; ce qui permet à l'influence française de demeurer à Tournai, terre d'Empire. En 1121, le Roi arrête le Pape qui allait se prononcer pour la primatie de Lyon, ville impériale, sur Sens, ville française. En 1124, il empêche de réunir l'évêché d'Arras à celui de Cambrai, ville d'Empire.

L'alliance change d'aspect avec Philippe-Auguste et Innocent III. Pour ainsi dire brusquement. En suite de l'union d'amour, c'est celle de la raison. Mais où la raison dit de rester et d'en prendre à son aise à la fois. Philippe et Innocent ont chacun leur valeur morale. Philippe vaut d'autres bons chrétiens; Innocent a

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne. 1292-1378. Introd. p. 30.

la foi et les vertus de son état. Par dessus tout, l'un et l'autre sont des politiques. L'idéalisme du XIIe siècle meurt à leurs pieds. Les prétentions pontificales ne sont plus pour Innocent l'expression d'un mysticisme ardent qui rêve de diriger en un concert immense l'adoration de l'univers chrétien. C'est la puissance pour elle-même qu'aime Innocent. Il abuse les autres de grands mots; il s'en abuse peut-être aussi. Mais son ambition est réaliste. C'est un politique qui veut gouverner des hommes, tous les hommes. Sa gouvernation entend beaucoup être de ce monde. Quant à Philippe, avec une intelligence et une fermeté égales, il sait qu'il a plus été fait que l'autre pour mener un royaume de ce monde; et il s'y tient solidement. Coïncidences curieuses de l'histoire qui plantent en face d'un Philippe-Auguste un Innocent III, et d'un Philippe-le-Bel un Boniface VIII!

L'alliance se relâche aux réflexions de Philippe II et d'Innocent. Orgueilleux des victoires successives de la Papauté, Innocent voudrait transformer l'alliance en lien de subordination pour la France, établir même chez l'ami son système de prédominance. Philippe comprend qu'il est temps de s'inquiéter pour la royauté française aussi des prétentions romaines. L'Empire, après deux cents ans d'éligibilité et la rude bataille que le Saint-Siège lui livre depuis un siècle, est profondément ébranlé. Aux frontières de l'Est, les menées germaniques n'ont plus rien de redoutable; le sens même de l'infiltration en Bourgogne et Lorraine s'est retourné en faveur de la France. Enfin il est un point nouveau qui mérite attention et dicte de la réserve. La guerre anglaise devient de plus en plus la grande affaire capétienne. Serait-il habile, par une conduite trop ordinairement hostile, de rejeter définitivement l'Empire aux bras de l'Angleterre? Déjà sous Louis VII (1157), la menace d'une entente anglo-germanique a été fort grave. La conjoncture de 1214 a plus encore fait sentir la nécessité de ménager l'Allemagne. Aussi l'alliance de la France et du Saint-Siège perd-elle un peu chaque jour de son caractère foncièrement antigermanique. Dans les affaires allemandes, Innocent et Philippe ne tardent pas à tirer chacun de leur côté. En 1208, quand meurt inopinément Philippe de Souabe, Otton de Brunswick lui succède à l'Empire. Parent de Jean-Sans-Terre, Otton s'accorde bientôt avec l'Angleterre. Philippe lui suscite immédiatement un rival, d'abord le duc de Brabant, puis Frédéric de Hohenstaufen, petit-fils d'Henri VI. Le Pape reste d'abord fidèle à Otton. Et voilà le

roi de France et le Vicaire du Christ en deux camps opposés au sujet de cet Empire qui était autrefois la raison de leur union. Lorsqu'Otton voulut enlever la Pouille à Frédéric de Hohenstaufen, qui la détenait comme roi de Sicile, Innocent passa à Frédéric. Dans la suite, Innocent et Frédéric, resté seul Empereur, bataillèrent longuement. Philippe-Auguste soutint généralement le Saint-Siège.

Contradiction étonnante, le pieux Louis IX devait encore plus distendre l'alliance. Il allait s'éloigner d'une Papauté qui se conduisait si peu chrétiennement vis-à-vis de l'Empire. Saint Louis, le beau grand chevalier aux cheveux blonds, brûlait d'une foi ardente. Sa conscience exacte l'incitait souvent à des décisions politiques plutôt malheureuses; elle lui faisait discerner sûrement tous ceux qui ne s'inspiraient pas d'une religion aussi pure dans la gouverne de leur vie. Parmi ceux-ci, il était désolé de rencontrer le Pape. Il était désolé, mais il constatait franchement et se conduisait en conséquence. Il agissait avec indépendance à l'égard du Souverain-Pontife. N'était-ce pas un devoir de sa mission sainte de roi? Et ainsi le plus pieux de nos princes contribua pour une grosse part à éloigner de la puissance française la menace de la prépotence pontificale. La leçon, venant d'un tel maître, ne fut pas perdue, surtout qu'elle n'était pas neuve.

L'infinissable querelle de l'Empire et de la Papauté lassait. Il était évident qu'elle se prolongeait par la faute de la Papauté. Le Vicaire du Christ n'y montrait qu'orgueil et intransigeance. Il n'apportait pour la dénouer aucune de ces qualités évangéliques qu'il prêchait aux autres hommes. La rivalité paraissait singulièrement longue entre Frédéric et le Saint-Siège: trop longue en ce long règne impérial. Les adversaires s'exaspéraient dans les moyens de lutte. La Papauté abusait des armes spirituelles, anachronisme déjà dans un siècle qui commençait à en être excédé. Saint Louis, d'accord avec ses barons, rejeta franchement les propositions de Grégoire IX: la couronne impériale pour son frère, le comte Robert d'Artois, qu'on voulait opposer à Frédéric. La déposition de Frédéric ne lui semblait pas assez justifiée. Il avait scrupule à admettre qu'un tel châtiment, d'ordre spirituel en quelque sorte, fut employé dans un demêlé où s'entrechoquaient des ambitions trop visiblement temporelles. Le désaccord s'aggrava avec Innocent IV. En 1244, traqué par Frédéric, Innocent demanda refuge à Saint Louis. Le roi se déroba derrière un refus de ses

barons (1). Le Pape se rendit à Lyon. Là il tint un Concile où il excommunia l'Empereur. L'attitude des ambassadeurs français à ce Concile fut pleine de réserve, disons même de froideur. Pourtant quand en 1247 Frédéric marcha sur Lyon pour s'y saisir du Pontife, Louis, qui déplorait les extrémités de l'un et de l'autre, se prépara avec une armée à défendre Innocent IV. La révolte de Parme arrêta la marche impériale.

La réserve du roi se changea bientôt en rancœur. Pour sa croisade qui lui tenait tant à l'âme, Louis eut voulu jeter sur l'Infidèle une Europe unie, une chrétienté dans laquelle harmonieusement Pape et Empereur eussent coopéré à l'entreprise. De 1246 à 1248, il multiplia les tentatives de réconciliation. Il échoua par la mauvaise volonté patente du Saint-Siège. Ce lui fut enfin une amertume vraie quand il partit en Orient et qu'Innocent détourna les pélerins frisons de la divine expédition pour les jeter égoïstement sur Frédéric. Les masses s'en affligèrent elles aussi, mais de plus, en conçurent du ressentiment. Elles accusaient formellement le Saint-Siège d'avoir tout fait pour retarder le départ de la Croisade par crainte d'affronter seul l'Empire. Et après l'insuccès de l'expédition, elles en rejetèrent la faute majeure sur la Papauté. En lui-même, Saint Louis n'en garda nul ressentiment à Innocent. Il n'en conserva qu'un regret pieux de voir le Pape faillir à sa mission, et une défiance un peu générale à son égard. En 1252, Innocent offrit pour Charles d'Anjou la couronne de Naples. Manfred, bâtard de Frédéric, la détenait. Conrad, son frère légitime, était à l'Empire et continuait la bataille paternelle contre le Saint-Siège. Innocent se trouvait trop entouré de Hohenstaufens, et il désirait introduire en Italie la grande royauté de l'Ouest pour l'y opposer aux turbulences germaniques: il entrevoyait même dans l'avenir un jeu de bascule qui eût été tout au profit de son indépendance et de sa puissance. Saint Louis refusa net (1253). En 1264, à de nouvelles propositions pontificales, sans revenir positivement sur sa première décision, il laissa cependant son frère accepter les offres romaines. Il observa une sorte de neutralité bienveillante en l'occurrence, permettant pour l'expédition la levée d'hommes et d'impositions ecclésiastiques dans ses Etats. Mais, en fait, c'était une neutralité, et il faut remarquer qu'Innocent IV n'était plus le promoteur de

(1) Berger. Saint-Louis et Innocent IV, p. 28.

l'affaire. Saint-Louis continuait de se tenir en marge des démêlés pontifico-impériaux.

L'alliance sembla retrouver son ancienne vigueur avec Philippe III. Philippe se laissa tenter aux mirages romains. En 1273 il brigua la couronne impériale. Il fit part de ses désirs au Souverain Pontife, et dans l'intention de le gagner à sa candidature, il entama des négociations pour lui restituer le Comtat-Venaissin, selon les stipulations caduques d'un traité de 1228. Le Pape prit d'une main le cadeau royal et travailla de l'autre à faire élire Rodolphe de Habsbourg, par crainte qu'une double puissance si colossale fut réunie sur une même tête. Philippe III, s'il eut connaissance de cette perfidie, n'en livra pas moins Avignon (1274). Après les Vêpres Siciliennes (30 mars 1282), il se laissa entraîner aux suggestions de son oncle le roi de Naples et de Martin IV, et il accepta pour son second fils, Charles de Valois, la couronne de Pierre III d'Aragon. Indirectement le roi reprenait part activement aux querelles de la Papauté avec l'Empire (1). Aux conditions, pourtant, qu'on mettait à la libéralité, Philippe III aurait pu peser à qui s'en allaient les plus gros bénéfices. Les couronnes de France et d'Aragon ne pourraient jamais être réunies; conquis, l'Aragon devrait verser tribut au Saint-Siège. Philippe avait en somme beaucoup à travailler, gagner à la pointe de l'épée tout un royaume, et il travaillait surtout pour le Souverain Pontife. Sans plus réfléchir, et avec l'assentiment des notables (assemblées de Bourges 1283, Paris 1284), il accepta, et se lança tête baissée dans l'entreprise. L'expédition connut d'abord quelques succès et fut en définitive malheureuse. En 1285, Philippe mourait à Narbonne. Son fils, débutant par une liquidation si malaisée, comprit la valeur des cadeaux romains. Pour une foule d'autres raisons d'ailleurs, qui tour à tour levaient et grandissaient depuis deux siècles, l'alliance franco-pontificale n'avait plus qu'une apparence de vie.

Les causes de mésintelligence sourdent dès la première heure de l'alliance. Mais elles sourdent dans la satisfaction générale du raccommodement: Pape, roi, clergé, peuple français, prennent en bonne humeur les petits froissements. Il y a des heurts aux cours les plus harmonieux. Or, entre la religion et la royauté,

(1) La question méditerranéenne était alors reflexe de la question impériale. Voir chap. V, art. I, p. 427.

c'est l'amitié, mais une amitié qui s'est scellée sans définir véritablement les situations respectives. Chacun tire un peu à soi dans le cadre général de l'entente. De là des excès que ressentent encore faiblement ceux qui les subissent, tout à la joie de la réconciliation. Mais l'avenir, à les accentuer, à tempérer le premier transport, réservait de les rendre plus sensibles jusqu'à ce qu'ils devinssent intolérables. La victoire de la réforme avait considérablement accru la situation du clergé français. Cet accroissement résultait encore de l'intimité retrouvée avec la puissance royale. En ce début du XIIe siècle, les clercs apparaissaient vraiment comme des fonctionnaires capétiens. Les milices ecclésiastiques formaient le gros des armées royales. Les évêques exécutaient en façon de préfets les ordres du pouvoir central. (Lettres de Pierre de la Châtre à Suger). La royauté qui cherchait à ressaisir la direction effective du pays, utilisait tous les moyens d'y parvenir. Elle favorisait l'extension des autorités épiscopales. Elle les opposait aux autorités féodales laïques. En particulier même, elle se prêtait à ce que la justice ecclésiastique empiétât sur la seigneuriale. Et les conquêtes de la justice ecclésiastique semblaient des victoires indirectes de la royauté, puisque les Eglises prenaient le mot d'ordre auprès d'elle. Mais naturellement ces empiétements, le roi n'y applaudissait que chez les autres. Il devenait plus circonspect quand ils le touchaient. Sur son propre domaine, Louis VI lutta contre les envahissements de l'officialité. Le roi, comme nous l'avons vu, n'avait guère perdu aux transactions qui avaient clos, en France, la querelle des investitures. Il avait énormément gagné à renouveler son alliance avec le clergé et à en nouer une avec la Papauté. Il usa de ces conjonctures favorables pour élargir le jeu de sa politique. Il continua de surveiller de près le recrutement de son épiscopat. En 1118-1119, Louis VI impose Gilbert à Tours. En 1140, Louis VII refuse de confirmer Grimoard, élu à Poitier (1). Le roi profita des bonnes dispositions du monde religieux pour en soutirer de l'argent. En 1146, quand Louis VII préparait sa croisade, il reçut du pape l'autorisation de lever un impôt sur la chrétienté et le clergé. Il est probable que dans les années qui suivirent, grâce à ce précédent, il tenta ou émit la prétention de puiser à nouveau

(1) Imbard de la Tour. Les élections épiscop. du IXe au XIIe s., p 446.

aux richesses des clercs. En 1163, le concile de Tours se plaignit formellement. Le concile général de Latran (1179) réglementa que nulle levée d'impôt ecclésiastique ne pourrait avoir lieu à l'avenir sans le consentement de l'épiscopat et du clergé (2).

La Papauté, elle, fut la grosse bénéficiaire de l'alliance de 1104. Elle rayonnait d'un éclat incomparable. Sur les métropolitains abaissés, elle élevait sa direction presqu'immédiate des évêques. Peu à peu elle transforma les élections épiscopales à l'image des siennes propres : les éléments laïques étaient écartés. Les voyages *ad limina* prenaient plus de rigueur. Les conciles un peu importants étaient présidés par ses légats ou par elle-même. Elle multipliait les occasions de pourvoir directement aux bénéfices. Sa grandeur même, en bien des choses, la conduisait à l'abus. Le clergé et le roi se plaignirent du nombre excessif de favoris romains dont s'emplissaient les grandes situations du royaume. Elles se peuplaient de trop d'étrangers, d'italiens. De 1141 à 1143 se déroula la grave affaire de la Châtre : Innocent II avait nommé directement au siège archiépiscopal de Bourges son ami Pierre de la Châtre ; Louis VII refusa d'agréer cette désignation incorrecte ; une guerre véritable en résulta ; l'archevêché fut mis en interdit ; le comte Thibaut de Champagne se fit le champion de la Papauté ; finalement le roi céda, surtout parce qu'un nouveau Pontife Célestin II avait ceint la tiare. Enfin la Papauté, en se réservant la rémission de certaines fautes et en s'instituant la sorte de tribunal des rois, travaillait à s'excepter de toutes les puissances humaines et à en gagner la gouvernation éminente. C'était son intention manifeste. Non seulement elle ne s'en cachait pas, mais peu à peu elle publiait plus hautement ses prétentions. En 1076, les sujets de l'empereur Henri IV sont déliés de la fidélité ; en 1080 cet empereur est déposé ; en 1079 Boleslas de Pologne est excommunié comme meurtrier de Saint-Stanislas ; en 1120 Louis VI obtient par Calixte II que Guillaume Etheling, héritier présomptif d'Angleterre, lui rende hommage pour la Normandie ; Henri II Plantagenet est excommunié pour le meurtre de Thomas Becket ; en 1177, quand Louis VII paraît succomber sous les coups du roi d'Angleterre, le Pape force à la paix d'Ivri. Le roi de France, par le fait de son alliance avec le Pape, avait plutôt à se féliciter de ces interventions. Mais elles

(2) Viollet. Hist. des instit. polit. de la France. T. II, p. 402.

donnaient à réfléchir. Le temps n'était pas loin où Philippe I, Henri Ier, Robert le Pieux et Hugues avaient lutté contre le Saint-Siège, et le Saint-Siège n'avait pas alors la situation qu'il s'était acquise depuis. Cette prééminence du Vicaire Romain devait inquiéter. Et voilà comment, mêlées aux meilleures choses, les causes de mésintelligence germaient et montaient.

Le malaise se précisa dans tous ses caractères sous Philippe-Auguste. Une personnalité si marquée ne devait laisser infiltrer davantage et s'aggraver ces symptômes de gêne, d'autant qu'ils se multipliaient. Il devait les considérer en face et leur appliquer énergiquement le traitement convenable. Avec un coup d'œil aigu, il saisit que pour lutter contre une puissance morale comme le Saint-Siège, ou plus généralement la Religion, il fallait asseoir la défense royale sur la large base de l'opinion publique. Philippe-Auguste fut véritablement le premier à s'appuyer sur le sentiment public et à le cultiver. Philippe-le-Bel ne fera que reprendre en proportion plus vaste la politique de son aïeul. Au vrai, Philippe II s'assura plutôt le concours de la noblesse et du clergé; nous le verrons tout à l'heure. Pourtant la bourgeoisie, sans que peut-être il en ait véritablement cherché les suffrages, lui dévoua son affection et sa fidélité.

Il y avait un siècle déjà qu'avec tâtonnement et imprécision, Royauté et Tiers-Etat se tendaient les bras l'un vers l'autre. Philippe Auguste noua résolument l'alliance. Il favorisa le mouvement communal. Et de ce qu'en ce douzième siècle, continument, la bourgeoisie dans sa bataille pour les franchises s'était butée à l'épiscopat ou aux grands abbés, elle inversait sa reconnaissance au roi, de rancune pour le clergé. Les succès éclatants de Philippe sur l'Angleterre remuaient la masse et la jetaient par la gloire à la royauté. Par contre, encore, les échecs répétés des croisades refroidissaient le zèle du peuple et insinuaient un doute dans sa confiance absolue d'autrefois en la Papauté. La scolastique naissait et ratiocinait. L'Université de Paris, depuis la fin du douzième siècle, s'élaborait peu à peu. L'esprit critique s'élevait. Le droit romain enthousiasmait; on le creusait, le triturait, l'interprétait toujours, finalement, en faveur de la royauté. Les légistes qui s'y passionnaient étaient des clercs moyens ou des chevaliers, presque de la bourgeoisie. Toute une trame se tissait solide entre les classes moyennes et la personne royale. Les conquêtes ininterrompues de Louis VIII, Louis IX,

Philippe III, sans qu'elles fussent pour ainsi dire ternies de revers, les accroissements considérables du domaine pendant tout le XIII[e] siècle, l'organisation quasi-méthodique du gouvernement royal, le bond étonnant accompli par le commerce et l'industrie, la prospérité, la sécurité, l'aisance générales, tout cela jetait la foule à l'adoration de son prince. Enfin le prince fut un temps la splendide et pure figure de Saint-Louis. Je n'insisterai jamais assez sur la fascination qu'il a exercée. Il a ravi les masses. C'était comme un roi du Testament qui s'en revenait. Mais alors son autorité dépassa celle de la Papauté, et j'entends, en choses de religion. La Papauté continuait d'être la première autorité de la chrétienté. Politiquement son rôle grandissait tous les jours. Pourtant, voilà, on la trouvait un peu trop politique. Et déjà l'on estimait que ce n'était point absolument son affaire. Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Martin IV impressionnaient par la vigueur de l'attaque et la grandeur véritable qu'ils donnaient à leur despotisme. On distinguait qu'ils n'étaient plus agités seulement de cette sainte frénésie, qui chez leurs prédécesseurs des XI[e] et XII[e] siècles avait captivé les multitudes. A Innocent IV, âpre, calculateur, personnel, s'opposait la claire et rayonnante charité de Louis IX. On savait bien que le roi de France ne détenait pas régulièrement l'autorité suprême en article de foi ; moralement c'était comme s'il la possédait. Par ses deux croisades, il relevait la tradition pontificale du XII[e] siècle ; mais c'était lui seul qui semblait la relever, sans le Pontife Romain. L'échec même de ces entreprises se retourna contre le Saint-Siège. Le peuple estima que la Papauté avait failli dans l'aide qu'elle devait, sinon même ourdi quelque traîtrise. La défaite d'un roi si pieux, si vaillant, ne pouvait être imputée qu'à l'œuvre d'un Ganelon, et ce Ganelon, on l'étiquetait à Rome. Quand, en 1258, Saint-Louis rétrocéda aux Anglais plusieurs provinces par le traité de Paris, un large mouvement de réprobation se dessina. Les barons particulièrement. On se souvint que sous Louis VIII les légats pontificaux avaient appuyé des revendications anglaises similaires ; on pardonna l'équité du roi ; mais on fit remonter jusqu'au Pape la faute d'un acte si impolitique. L'indépendance générale dont fit preuve Louis IX à l'égard du clergé et de son chef suprême, détendit l'obéissance étroite qu'avaient pratiquée jusqu'alors à l'endroit des autorités religieuses les populations. Elles ne surent plus très bien qui détenait la dernière raison. Et à ne pouvoir décider,

elles penchèrent à l'accorder au roi, plus voisin, plus admiré. Somme toute, la haute personnalité religieuse de Saint-Louis dressa pour les masses dans cette fin du XIII[e] siècle, la royauté française en face de la Papauté (1). — Le clergé lui-même souffre, se lamente et se mécontente. Il gémit particulièrement des impositions incessantes qui s'abattent sur lui. En 1188, pour la croisade, avec l'assentiment du clergé, Philippe-Auguste perçut des contributions ecclésiastiques; dans les années qui suivirent, il continua d'en lever à lui tout seul. Le monde religieux se lassa, s'inquiéta, et en 1215 le Concile de Latran réglementa la question: pour la levée de toute imposition ecclésiastique, il fallut désormais le consentement préalable du Saint-Siège et du Clergé (2). Mais le consentement du clergé quand le Saint-Siège avait parlé, que cela pouvait-il signifier, sinon que le clergé n'avait plus rien à dire. C'était remettre à brève échéance la clef des trésors ecclésiastiques aux mains seules du Pape. L'événement ne tarda pas à se réaliser. Dès 1218 Honorius III autorisait, presque seul, Philippe-Auguste à percevoir un vingtième des revenus du clergé; c'était pour inciter Philippe à marcher contre les Albigeois; le roi envoya effectivement son fils Louis dans le Midi. Bientôt Papauté et royauté s'entendirent comme larrons pour vider la bourse des clercs. Saint-Louis, pour ses pieuses entreprises, fut un bourreau d'argent, et surtout de l'argent ecclésiastique. Première croisade: levée d'un vingtième et d'un dixième; — deuxième croisade: pendant trois ans, à partir de 1267, levée d'un décime; — expéditions de Charles d'Anjou en Italie (1262-1263): levée de décimes. Les guerres aragonaises de Philippe III furent à nouveau l'occasion de pressurer les clercs. Ceux-ci étaient excédés. Sur leurs plaintes, Saint-Louis, qui était pourtant le grand bénéficiaire de ces impositions, dut faire des représentations à Innocent IV (1247) (3). En 1267, à la levée du décime pour la croisade

(1) Saint-Louis est l'arbitre universel. Arbitre en 1263 avec le Pape entre les bourgeois de Lyon et le chapitre. Arbitre entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, Henri III d'Angleterre et ses barons. Dans un autre ordre d'idées, Saint-Louis fut considéré ultérieurement comme l'auteur d'une Pragmatique, d'ailleurs fausse. Il fallait un ancêtre à l'institution, c'est sur lui qu'on tomba.

(2) Viollet. Instit. polit. de la France. T. II. p. 403.

(3) Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther. T. II, p. 113.

de Tunis, nombre d'églises murmurèrent; celle de Reims refusa catégoriquement de subir ces exactions et déclara qu'elle préférait être excommuniée (1). Le népotisme pontifical aigrissait encore le clergé. L'Eglise de France se peuplait d'étrangers, d'italiens favoris des Papes. Innocent IV abusa véritablement. L'ambassade que Saint-Louis envoya en 1247, portait des réclamations à ce sujet. Enfin, l'éternelle querelle des réguliers et séculiers se poursuivait: les séculiers se désolaient des exemptions toujours croissantes d'abbayes; ils déploraient de voir ainsi sans cesse diminuer leur autorité et leurs revenus. L'épiscopat personnellement reprochait à la cour de Rome de diviser pour régner, d'accueillir tous les appels lancés à tort et travers par les chapitres; ce qui énervait la discipline. — Les barons manifestaient ouvertement leur hostilité au clergé et au Pape. C'était chez eux qu'avait surgi initialement l'irritation contre les empiètements des tribunaux ecclésiastiques. Les seigneurs avaient souffert avant le roi et plus que lui, de l'élargissement successif de leur juridiction. Mais ils s'étaient butés à la sorte d'entente clérico-royale sur ce point, et leurs réclamations n'avaient eu presque aucun succès. Philippe Auguste, dès le début de son règne, prit ombre davantage de ces empiètements; il en découvrit les dangers véritables. En 1180 il lutta contre le tribunal de l'archevêque de Sens. Cette offensive royale enchanta la grande féodalité qui se serra autour du gouvernement. Aussi quand Innocent III menaça Philippe d'interdit (1202), parce qu'il reprenait la guerre anglaise à l'appel des seigneurs poitevins, le duc de Bourgogne et onze autres puissants barons soutinrent énergiquement le roi contre les intimidations pontificales. Encouragée par la bienveillance royale, à son tour l'aristocratie engagea la bataille. En 1205 elle demanda une réglementation des juridictions; la royauté lui donna satisfaction. Malgré ces avertissements les tribunaux ecclésiastiques ne se corrigeaient en rien. Plus on discutait sur les limites de leur compétence, plus ils les étendaient imprudemment. D'ailleurs les populations se prêtaient volontiers à leur jeu. Les populations préféraient de beaucoup les tribunaux d'Eglise plus certains, plus doux. En 1225, l'agitation des barons recommença. En 1235 nouvelle crise. Elle fut particulièrement violente en 1246. Dans une

(1) Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther. T. II, p. 180.

sorte d'accès d'anticléricalisme, cette année-là, ils formèrent une ligue, s'unirent aux ennemis de la Papauté, à l'empereur Frédéric II, principalement; le but de l'association était de résister aux envahissements du monde ecclésiastique, surtout en matière de juridiction. Innocent IV pria Saint-Louis de le défendre contre cette ligue, de la dissoudre chez lui. Saint-Louis en eut garde. Il avait lui-même de nombreuses difficultés avec les officialités. Bien au contraire, il fit porter par l'ambassade de 1247, au Pape, un résumé des griefs du monde laïque. En fait, la noblesse se débattait à faux; le plus gros danger menaçant ses privilèges judiciciaires, c'était la royauté elle-même, qui allait manger justice des clercs et justice des seigneurs. La justice du roi s'organisait, se précisait de jour en jour. Les rouages se multipliaient, la machine totale devenait formidable. Le Parlement royal, avec Saint-Louis, se dégageait comme une forme universellement supérieure de juridiction. Le Parlement conduisit désormais la bataille. Nous avons vu que le roi s'était associé déjà à la lutte entreprise par les barons; c'était ses officiers qui désormais la menaient. L'étude passionnée du droit romain y poussait. Les travaux de Beaumanoir faisaient autorité. Saint-Louis et lui réglementèrent longuement la question des compétences ecclésiastiques. En 1274, Philippe IV continua cette réglementation. Comme le concile de Bourges (1276) sous la présidence d'un légat pontifical avait conféré au clergé une sorte de pouvoir juridique universel de peccato, le Parlement déclara traître tout clerc qui tenterait d'exécuter ou publier la décision. En 1282, le Parlement retira à l'abbaye d'Igny le droit de porter à l'Eglise les affaires de son temporel. — Le roi, au reste, avait d'innombrables motifs de rancune ou d'inquiétude. Intérieurement la personne du Pape devenait envahissante; et les clercs quand ils n'en pâtissaient, prenaient trop fidèlement modèle sur lui: par la réserve pénitentiaire, la convocation des conciles œcuméniques, la notion déjà dégagée d'infaillibilité, les appels en cour de Rome, l'octroi direct de bénéfices dans le monde entier, l'obligation des voyages *ad limina,* le contrôle de la simonie dans les élections, la confirmation des évêques et archevêques, l'envoi des légats, la direction générale de l'Inquisition, l'édifice monarchique pontifical se construisait. Et monarchie qui, sur la carte religieuse, entendait jouer aussi la partie politique. Philippe-Auguste, condamné par le Pape pour abandonner sa femme Ingeburge et se remarier avec Agnès de Méranie, luttant longuement, déses-

périment (1195-1213), et bien qu'ayant réussi à gagner les évêques de Noyon, Beauvais, Chartres, Orléans, Auxerre, Thérouanne, Meaux, Laon, Troyes, obligé de se soumettre: c'était bien; la Papauté accomplissait son office, et, après réflexion, le roi devait le reconnaître. Mais l'intervention pontificale avait plutôt tendance à s'exercer à moins bon droit. Après le meurtre du légat Pierre de Castelnau (1208), Innocent IV déposa Raymond VI et transféra son comté de Toulouse à Philippe Auguste. Le roi refusa de mener la croisade contre les Albigeois (occupé par l'Angleterre il refusait depuis 1204); en outre, et particulièrement, il dénia au Pape le droit de transférer la couronne d'un de ses vassaux et le revendiqua pour lui seul. Dans une émeute à Beauvais (1234), Blanche de Castille intervint parce que l'évêque Miles de Nanteuil n'avait pas su défendre les bourgeois contre la populace. La reine saisit l'évêché. Miles, le métropolitain et le Pape interdirent le diocèse. Blanche n'en eut cure, et le deuxième successeur de Miles fut obligé de céder. A Reims, autre intervention du roi entre les habitants et leur archevêque. Celui-ci frappa d'interdit les domaines capétiens de son diocèse. Le Pape agita la menace de ses censures apostoliques. Louis ne se laissa pas intimider, rendit la sentence et déclara nulle l'excommunication prononcée injustement. En 1263, l'assemblée du clergé demanda au roi de soutenir ses excommunications. Le roi accepta, mais à condition d'en connaître et apprécier préalablement les motifs. Les clercs refusèrent. Louis brisa là, la négociation. Extérieurement, la Papauté devenait un péril manifeste pour les gouvernements. En ce qui concernait la France d'abord, les interventions pontificales dans le conflit anglais froissaient et causaient de la rancœur. Dans les premières années de Philippe-Auguste, elles s'étaient déjà exercées à contre-temps. Le roi, à son retour de croisade, passant à Rome et demandant au Pontife de le relever des serments qui l'empêchaient d'attaquer les terres de Richard Cœur de Lion, fut dépité du refus (1191) qu'il rencontra; il est vrai que la Papauté n'avait pas tort. Mais en janvier 1198, Innocent III, pour la lutte contre les hérétiques, força les deux adversaires à une trêve; elle fut subie de mauvaise grâce par Philippe II, ainsi que la paix qui s'en suivit (1199). En 1200, toujours à propos de la guerre anglaise, le Pape jeta l'interdit sur le royaume. Le roi défendit de le publier et chassa les évêques qui contrevinrent à ses ordres; pourtant il se soumit (1201). Dès

1202, Philippe recommençait les hostilités, et à de nouvelles injonctions du Saint-Siège, répondit hardiment que cela ne regardait pas la Papauté. Lorsque même le Souverain Pontife semblait faire une faveur à la France, une circonstance quelconque marquait le plus généralement la désinvolture avec laquelle il traitait tous les gouvernements: à la vacance de l'évêché de Cantorbery, le roi d'Angleterre avait refusé d'agréer Etienne Langton, nommé directement par le Pape; ce dernier délia les Anglais de la fidélité et transmit à Philippe-Auguste la couronne de Jean sans Terre; le roi de France répondit à l'appel pontifical et fit ses préparatifs d'invasion; quand Innocent, s'étant remis avec Jean, défendit brusquement à Philippe de les continuer. Jean sans Terre, dans ces circonstances, fit hommage de son royaume au Saint-Siège (1213). Dès lors, et pour près d'un demi-siècle, la Papauté montra une réelle partialité en faveur des Plantagenet. Après Bouvines, Innocent s'interposa pour ses nouveaux vassaux. En 1215, le futur Louis VIII accepta des barons anglais la couronne de Jean, qui venait de déchirer la Grande Charte. Le Souverain Pontife excommunia Louis et était sur le point d'en faire autant pour Philippe, quand il mourut (1216). Le Saint-Siège appuya vigoureusement auprès de Louis VIII les revendications d'Henri III d'Angleterre; Henri réclamait le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Normandie enlevés par Philippe-Auguste. Et comme je l'ai dit, le traité de Paris (1258), qui semblait répondre tardivement aux invitations du Vicaire Romain, parut encore inspiré par lui. Ce traité fut mal accueilli par la population. Plus généralement, l'élévation prétendue et effective de la puissance pontificale au-dessus des royaumes et empires, les manifestations de jour en jour plus significatives de cette prééminence, devenaient une menace à l'indépendance et à la tranquillité des princes. La Papauté paraissait disposer des couronnes. Alexandre III érigeait le Portugal en royaume et le donnait au duc Alphonse. En 1180, c'était l'interdit sur l'Ecosse, en 1200 sur la France, en 1208 sur l'Angleterre; en 1212, c'était la déposition de Jean sans Terre, en 1245 de Frédéric II. En 1275, l'empereur de Constantinople se soumettait au Pape. En 1277 Jean XXI défendait à Philippe III d'attaquer la Castille. En 1283, Martin IV déposait Pierre III d'Aragon et donnait son royaume au fils de Philippe III. Ce qui visait plus particulièrement la France qui presque seule avait conservé à l'égard du Saint-Siège sa liberté totale, la Pologne, le royaume de

Kiew, la Hongrie, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Aragon, le Portugal, la Dalmatie, le duché de Bohême, la Moravie, le Danemark, la Poméranie, les Deux Siciles, Chypre, Malvoisie, la Provence, Maguelonne, Montpellier, presque les deux empires relevaient temporellement du Pape. Le monde chrétien semblait déférer à sa présidence. La France, qui affirmait séculairement, indomptablement son indépendance absolue, sentait le danger de ce flot montant de vassalités et s'en exaspérait. Tout concourait à agiter le royaume d'un immense mécontentement à l'égard du Souverain Pontife. Echecs des croisades, empiètements des juridictions ecclésiastiques. impositions excessives des clercs, partialité pour l'Angleterre, tout à tort ou à raison retombait finalement sur la personne du Pape. Et tel était le long réquisitoire que le pays entier dressait à son endroit.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

Berger. — Saint-Louis et Innocent IV. 1893.
Bunger. — Rapports de Saint-Louis avec le Saint-Siège (1254-1264). 1896.
Caro. — Les rapports d'Henri VI avec la cour romaine (1190-1197). 1902.
Darais. — La soumission de la vicomté de Carcassonne par Simon de Montfort et la croisade contre Raymond VI. 1884.
Davidson. — Phil. Aug. et Ingeburge. 1888.
Deslandres. — Innocent IV et la chute des Hohenstaufen. 1907.
Frantz. — La grande lutte entre l'Empire et la Papauté sous Fréd. II 1903.
Folz. — L'emp. Fréd. II et le Pape Innocent IV. 1905.
Fournier. — Les officialités au Moyen-Age. 1880.
Gerdon. — Innocent III the great. 1907.
Gutschow. — Innocent III et l'Angleterre. 1904.
Hampe. — Urbain IV et Manfred (1261-1264). 1905.
Hefele. — Hist. des conciles.
Heidmann. — Le Pape Clément IV. 1903.
Kuebel. — L'emp. Fred. II et le Pape Honorius III. 1905.
De Laforge. — Alexandre III ou Rapports de ce Pape avec la France. 1905.

LUCAS. — King John and Pope Innocent III. The Month. 1879.
LUCHAIRE. — Innocent III et la croisade des Albigeois.
LUCHAIRE. — Innocent III, la Papauté et l'Empire. 1907.
MARTEL. — Maurice de Sully (1160-1196), étude sur l'administration pontificale pendant la 2e moitié du XIIe siècle. 1890.
ROCQUAIN. — La cour de Rome, etc.
ROCQUAIN. — La Papauté au Moyen-Age. 1881.
STOPPER. — Vie du Pape Jean XXI. 1898.
VACANDARD. — Saint-Bernard et la royauté française. Rev. des quest. hist. t. 49. 1891.
WALTER. — La politique pontificale sous Grégoire X. 1894.
WEBER. — La lutte entre Innocent IV et Fréd. jusqu'à la fuite du Pape à Lyon. 1900.

ARTICLE III

Anagni. — La captivité de Babylone
1285-1378

Il était donc possible, probable même, qu'une crise intervînt entre la puissance pontificale et la France. Philippe le Bel et son entour d'une part, Boniface VIII d'autre part la déclanchèrent.

La personnalité de Philippe le Bel est assez mystérieuse. Invisible et présente, insaisissable et présente, vaudrait-il mieux dire; c'est ainsi qu'elle m'apparaît. Voilà pourquoi il est si difficile d'exprimer le caractère de ce prince; en eut-il même? à mon opinion et jusqu'à un certain point, oui. C'est un homme de second plan; comprenons bien, je n'écris pas de second ordre. Il appartient à cette sorte de gens qui répugnent à s'agiter sur la scène, mais qui ont leur action dans la coulisse. Ils impriment à la pièce entière sa direction générale; ils ont des goûts, des affinités, des antipathies certaines suivant lesquels ils se mènent parmi les choses, et ils les mènent. Ce sont des indolents, des nonchalants. Philippe eut ainsi une influence de permanence. Mais ce fut à cela que sa volonté se borna. Il voulut, sans se donner la peine de chercher comment. Et sur la manière, il s'en rapporta à son entourage qui s'était naturellement élaboré en raison de lui, c'est-à-dire, à un entourage d'hommes violents, audacieux: attraction habituelle des énergiques sur les mous. Ces audacieux furent les acteurs de premier plan: Flotte, Nogaret; ils poussèrent toute la machine; ils préparèrent les moyens, proposèrent, au besoin imposèrent et appliquèrent. Ils eurent donc un rôle considérable; ce ne furent point des marionnettes. Ils furent l'expression active et précise d'une volition vague; ils en furent la force galvanisatrice. Mais c'est ce qui fait qu'à bien compter, maître et ministres ont égale importance: ceux-ci ne purent agir que parce qu'ils agissaient dans le sens de celui-là. On a heureusement rapproché Philippe le Bel de personnages comme Louis XIII ou Guillaume Ier empereur d'Allemagne; sans compter que toute cette période a réellement une allure bismarckienne. Grand, bien fait, blond,

Bel suivant le deuxième type de la race capétienne (1), Philippe était pieux. Piété consciente comme on dirait de nos jours. Il n'aurait jamais voulu pour un péché grave et personnel risquer de mourir sous l'anathème pontifical; pour toutes autres choses de sa fonction, il se moquait des foudres romaines. Cette liberté d'esprit, il la devait à ce qui était déjà une sorte de tradition de nos rois au XIIIe siècle (sauf pour Philippe III son père), et à son entourage de légistes. Philippe IV avait reçu la couronne fort jeune, en cet âge indistinct où l'on règne d'ordinaire sans gouverner. Déjà dans le cercle de sa belle-mère la reine Marie, éprise des choses de l'esprit, il avait trouvé nombre de princes allemands, amoureux aussi d'élégance et d'intellectualisme; de ce commerce il avait retiré une sorte de dilettantisme. La cour fut la réelle éducatrice du prince. Et la cour était peuplée de légistes. Ils imprègnaient le roi d'autoritarisme civil. Son idée dominante durant son règne fut le développement de sa puissance royale; et si, de lui-même, par taquinerie, hors de propos, il ne devait rechercher les occasions de conflit avec le Saint-Siège, indubitablement à une provocation il saurait répondre avec résolution par l'acceptation de la bataille.

Les dix premières années du règne furent sans histoire. On liquida l'aventure d'Aragon. Manifestement elle n'intéressait pas le roi; il n'avait qu'un désir: la terminer. De l'équipée il semblait bien garder quelque défiance à l'égard des générosités romaines. Pourtant, pour sa liquidation laborieuse, il rencontra le concours très empressé de Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV. En 1290, à l'assemblée de Saint-Germain avait pris fin une discussion entre réguliers et séculiers au sujet du droit de confession et d'ensevelissement; la solution, favorable aux réguliers, avait laissé quelque amertume chez leurs adversaires. Rien là cependant d'inquiétant. Tout paraissait calme. Il est vrai que la seule accession d'un Pontife comme Boniface VIII menaçait cette tranquillité. Les élections pontificales devenaient de plus en plus agitées aux factions du monde romain, entre les Colonna et les Orsini. Quand Nicolas IV était mort (1292), il avait fallu deux ans (1294) pour arriver à désigner Pierre de Monte-Majella, homme pieux, doux, effacé. D'abord Charles d'Anjou prit sous sa coupe le nouveau Célestin IV. Puis, passant à l'ascendant du cardinal Benoit Gaetani, le

(1) Le premier type avait été plus épais.

pauvre Pape se laissa arracher son abdication (décembre 1294). Gaetani se fit élire à sa place: Boniface VIII. Et craignant un revirement de son prédécesseur, il le fit rattraper en Pouille, enfermer dans un château de Campanie et peut-être mourir (1296). C'était d'assez vilains débuts. Boniface, un Conti, neveu d'Alexandre IV, appartenait à une de ces familles aristocratiques italiennes qui fournissaient intermittemment le siège pontifical. On y apportait à embrasser la carrière ecclésiastique plus d'ambition que de vertu. Orgueil, amour du luxe, opiniâtreté, cupidité, qualités ordinaires de l'espèce. Boniface en était comme le type, le type accusé. A peine élu, le superbe Pontife, aux traits énergiques, à la taille élancée, majestueuse, faisait une entrée triomphale dans Rome (1295) et s'empressait de déclarer infâme la descendance Colonna, la faction ennemie. Encore sans doute impressionné par la grandeur française qu'il venait de contempler (1290) comme légat, il fut d'abord plein de prévenances pour Philippe. En 1294 et 1295, il lui laissa lever des décimes ecclésiastiques pour la guerre aragonaise. En 1295, par ses bons offices, la réconciliation de la France et de l'Aragon s'opérait.

Le conflit s'éleva à propos d'impositions ecclésiastiques. Ce devait être une des luttes les plus étranges de l'histoire, impressionnante et douloureuse. Par Anagni, elle allait conduire la Papauté à ce qu'on a appelé la Captivité de Babylone. La crise proprement dite comprend trois phases: 1° (1296-1303), la bataille entre Philippe et Boniface; — 2° (1303-1305) la royauté cherche à prendre avantage sur la Papauté, décontenancée par l'attentat de Nogaret; — 3° (1305-1314) Clément V, pontife français, que Philippe a su faire élire, est l'homme-lige de la France.

Il y eut une première passe de 1296 à 1297. La guerre anglaise avait recommencé en 1294; les deux rois adversaires, en 1296, avaient demandé des subsides au clergé, qui les avait accordés sous réserve d'autorisation pontificale: réserve presque de style, l'autorisation n'étant plus généralement expresse. En 1294, déjà, les choses s'étaient passées de cette manière; il est vrai que la levée de décimes avait eu lieu pour la guerre aragonaise; le Pape n'avait rien dit. En 1296, sans autre monition, sans nulle demande d'explication, brusquement, brutalement, Boniface lança la bulle *Clericis laïcos:* interdiction aux clercs de fournir de l'argent aux laïques si le Saint-Siège n'en a donné l'au-

torisation préalable. Les deux gouvernements de France et d'Angleterre, tous deux visés par la décision du Pape, furent surpris, offensés du manque d'égards, et protestèrent véhémentement. Ils comprenaient d'autant moins le coup de caveçon qu'ils pouvaient penser avoir agi régulièrement. Sans plus de forme que Boniface, Philippe répondit du tac au tac par une ordonnance (17 août 1296) qui défendait la sortie de l'or et de l'argent de ses Etats. Cette réplique exaspéra le Saint-Père. Immédiatement Boniface publia la bulle *Ineffabilis Amor*, où l'ordonnance du 17 août était qualifiée d'absurde, tyrannique, insensée. Les violences pontificales avaient ému jusqu'à la masse; elle fut blessée de la désinvolture romaine, froissée dans son patriotisme et se serra autour de son prince. Le grand conseiller de Philippe, Pierre Flotte, saisit tout l'avantage de ce mouvement d'opinion publique. C'était par des mouvement d'opinion publique que la Papauté pouvait vaincre les rois; c'était en résistant sur l'opinion publique, que les rois pouvaient faire reculer la Papauté. On reprenait les procédés de Philippe-Auguste, mais avec une autre ampleur; car la sécurité et l'aisance générales du XIII[e] siècle avaient considérablement développé l'esprit public. Pierre Flotte, auvergnat, jurisconsulte distingué, était un de ces hommes nécessaires à l'élaboration de la volonté royale. Il semble avoir été plus fin, plus habile du peuple, plus savant des formes, plus mesuré, moins hasardé que Nogaret. Il maniait admirablement le libelle et était expert aux négociations diplomatiques, qui avaient sa prédilection; c'était un esprit profondément juridique. Il inspira de nombreux écrits qu'il répandit par le royaume. Il y affirmait l'indépendance absolue de la puissance royale temporelle; pour souffler sur le gallicanisme renaissant des clercs, il manifestait l'intention gouvernementale de libérer l'Eglise de France de l'autorité monarchique pontificale. Un légiste normand, Pierre Dubois, sûr d'intéresser ainsi l'oreille du roi et celle du peuple, développa même tout un plan largement anticlérical: restriction de la justice ecclésiastique, opposition de tabellions royaux aux notaires apostoliques, suppression du célibat des prêtres, etc. Ayant ainsi bien assis sur la masse la défense royale, Pierre Flotte prit l'offensive et alla à Rome résoudre l'affaire. Là-bas, il laissa entendre au Pape la possibilité d'une déposition dans des conditions singulièrement favorables: son accession au trône de Pierre ne prêtait-elle pas à la critique? et n'était-il pas justement en conflit aigu avec les Colonna? Boniface comprit.

Il s'empressa d'apaiser l'orage. Il accorda la canonisation de Saint-Louis et par la bulle *Etsi de statu* (31 juillet 1297), adressée au clergé, à la noblesse et au peuple de France, il abandonna au roi majeur et, en cas de minorité, au conseil royal, le soin et le droit de décider souverainement quand il y aurait nécessité, de lever des impositions sur le clergé. Il renonçait formellement à toutes ses prétentions antérieures.

La deuxième passe commença en 1301. Ce fut la terrible. Depuis 1297, d'ailleurs, il n'y avait plus de confiance entre Philippe et Boniface. Le roi et ses conseillers, d'un pontife si orgueilleux et si autoritaire, appréhendaient quelque crise nouvelle. Boniface pourtant multipliait les marques d'amitié; mais on perçait facilement les motifs: continuation de sa lutte contre la maison d'Aragon, lutte qui exigeait de nombreux subsides demandés au clergé de France (1298). Et Philippe n'en prenait pas moins ses précautions pour l'avenir. En 1299, à Quatre-Vaux, il avait une entrevue avec Albert d'Autriche, compétiteur d'Adolphe de Nassau que soutenait le Saint-Siège. Cette même année, pour se concilier le clergé, le roi ordonnait aux baillis de refuser la justice aux excommuniés; en 1300 il enjoignait au bailli de Tours de laisser les laïques comparaître devant les tribunaux d'Eglise, quand la coutume les y autorisait. Il n'avait pas tort. Le jubilé de 1300, fastueux, manifestait l'immense vanité romaine; et on prêtait des propos inquiétants à Boniface dans ces circonstances; en fin 1300 on avait échangé une conversation aigre-douce au sujet des droits de l'évêque de Maguelonne à Melgueil. L'incident Saisset fut l'occasion de la crise. L'évêque de Pamiers, Saisset, ami de Boniface, se prétendant parent des comtes de Toulouse, appartenait à ce genre de méridionaux qui, dans une partie du Languedoc et sur une bande au Nord des Pyrénées, faisait une opposition irréductible aux Français et par conséquent à l'influence capétienne. Dans les derniers jours de 1300 Saisset avait reçu du Pape mission d'aller demander au roi de France la libération du comte de Flandre. Saisset s'en était acquitté en forme de sommation. La hauteur de l'envoyé pontifical avait produit à la cour une d'autant plus mauvaise impression que l'on connaissait ses sentiments hostiles, et que l'on s'inquiétait de ses intrigues dans le Midi pour le rétablissement d'un royaume de Languedoc au profit du comte de Foix. Le gouvernement de Philippe le Bel envoya secrètement deux agents royaux pour enquêter sur les menées de l'évêque de

Pamiers. Troublés par les découvertes qu'ils firent sans doute, ces agents s'empressèrent d'arrêter Saisset et de le ramener en terre du roi. Dans leur hâte ils avaient probablement outrepassé leurs pouvoirs. Car après l'assemblée de Senlis (octobre 1301) où le prélat comparut au tribunal royal, malgré l'avis des barons qui, devant son attitude arrogante, voulaient immédiatement passer condamnation, Philippe le fit remettre à son métropolitain de Narbonne. Et conformément aux conseils de ce dernier, il expédia Flotte en Italie, demander au Pape de punir Saisset et de proclamer sa déchéance comme clerc et évêque. En droit, l'arrestation était irrégulière; c'était la répétition de l'affaire Arnoul; mais avec combien d'autres formes et d'égards. Autant que Philippe le pouvait pour la sûreté de l'Etat, il sacrifiait aux privilèges du clergé. Flotte ne put rien faire entendre à Boniface. Le Pape était indigné de l'atteinte à ses prérogatives. Fâcheusement impressionné aussi probablement par les caractères tendancieux et chargés du mémoire que lui présentait l'envoyé français, le 4 décembre 1301 il ordonnait sèchement à Philippe de relâcher Saisset. En outre, il privait le roi de toute subvention ecclésiastique, le déclarait déchu du privilège contre les anathèmes pontificaux, le citait devant lui et convoquait les clercs de France en concile, à Rome, pour le 1er novembre 1302. Toujours la même précipitation, les mêmes décisions prises dans l'emportement de la colère et sans information. Et c'était le souverain le plus puissant de la chrétienté qu'il traitait si délibérément. La France avait alors une situation imposante. A Naples régnait un capétien qui prétendait encore au trône de Hongrie; en Castille les infants de la Cerda luttaient pour la reconnaissance de leurs droits; la Navarre était à la reine de France, et Charles de Valois était l'époux de Catherine de Courthenay, héritière de Constantinople. En même temps qu'il prononçait ces décisions, Boniface envoyait en France, par un légat la bulle Ausculta Fili.

L'effet général de la bulle, par toute la chrétienté, fut déplorable. Les princes s'émurent des prétentions pontificales. Pour autant que Philippe eut soin de souffler sur leurs inquiétudes. Le Pape voulut regagner l'opinion des rois et leur expédia une circulaire pour remettre au point et préciser sa pensée: il y déclarait ne vouloir en aucune façon usurper le pouvoir temporel. De très bonne heure, aussi, il eut connaissance de l'impression détestable produite en France par ses manifestes. Là encore il chercha

vivement à rattraper sa faute: dès le 13 janvier 1302 une bulle mandait à l'archevêque de Narbonne d'instruire sur place le procès Saisset « nonobstant nos lettres antérieures ». En France, et hors de France, il était trop tard; le mal était fait. Hors de France, les défiances étaient éveillées et devaient brider les sympathies, même dans la circonsance effroyable d'Anagni. En France, le gouvernement royal avait immédiatement exploité le mouvement d'opinion publique pour organiser sa défense. La bulle Ausculta Fili proclamait orgueilleusement la supériorité pontificale et qualifiait Philippe de tyran et de faux-monnayeur. Elle fut peut-être brûlée devant Notre-Dame; je ne le crois pas; ce n'est point de la la façon de Flotte. Flotte, pour faire rendre à la bulle tout son effet, en fabriqua un extrait; et l'on sait ce qu'extrait veut dire. L'extrait mettait en valeur tout ce qui devait le plus fortement émouvoir et irriter le pays. « Apprenez que vous nous êtes soumis pour le spirituel et pour le temporel..., la collation des bénéfices et des prébendes ne vous appartient en aucune manière...; si vous avez conféré quelque bénéfice, nous déclarons nulle cette collation en droit et nous révoquons tout ce qui s'est passé dans ce cas en fait...; ceux qui croiraient d'autre façon seraient réputés hérétiques. » (1) Chacun devait y trouver à accroître son irritation contre la Papauté: légistes et barons, épris de l'indépendance totale du royaume de France, aux prétentions de prédominance romaine; clercs aux appréhensions qu'on leur insinuait, de voir remettre en question la légitimité de leurs possessions bénéficiaires; peuple à toute cette arrogance pontificale qui blessait son patriotisme. De nombreux libelles, adroitement composés, travaillèrent encore l'opinion, et une réponse à la bulle Ausculta Fili, grossement narquoise, balançant ironiquement les superbes prétentions romaines, fut mise en circulation: « Que ta grande fatuité sache qu'en matière temporelle nous ne sommes soumis à personne... ceux qui pensent autrement sont fous et fats. » (2). Philippe réunit à Paris les trois ordres, le 10 avril 1302. Flotte fit l'historique de l'affaire, releva plus généralement les griefs de la France à l'égard de Boniface: oppression de l'Eglise de France, exaction et népo-

(1) Dupuy. Hist. du différend d'entre Boniface VIII et Phil. le Bel, p. 44.

(2) Dupuy. Hist. du différend d'entre Boniface VIII et Phil. le le Bel, p. 44.

tisme. La noblesse et les procureurs proclamèrent unanimement leur dévouement au roi. Les clercs furent embarrassés; ils prièrent le Pape de s'entendre avec le roi. Le gouvernement défendit au clergé de sortir du royaume pour le concile de novembre, à Rome. Le Pape reçut avec fureur les lettres de l'assemblée. Mais on peut dire que toute la masse française communiait avec Philippe dans la bataille contre le Saint-Siège: les écrits de Pierre Dubois sont expressifs de cet état d'esprit.

La défaite de Courtrai (juillet 1302) jeta le désarroi dans le camp français. Pierre Flotte, le comte d'Artois, chef incontesté de l'aristocratie, étaient restés sur le champ de bataille. L'effet moral fut immense: elle parut un décret de la Providence. Le peuple perdit foi dans la bonté de la cause royale, se prit à juger les événements; et sans manifester de l'hostilité, il resta dorénavant à l'écart de la lutte: jusqu'au procès des Templiers. La noblesse et les légistes furent eux-mêmes décontenancés, ils montrèrent quelque flottement. Le Pape, naturellement, triomphait bruyamment et soulignait la signification céleste du désastre. Moralement aussi, Philippe fut touché; pas tant qu'on le croit. Il fut surtout désemparé d'avoir perdu son conseil ordinaire. Sa volonté fut comme relâchée, sinon retournée. Il cherchait d'abord, par le duc Robert de Bourgogne, un accommodement avec le Saint-Siège. La réponse pontificale en septembre fut intransigeante et hautaine. Le roi ne faisait rien pour empêcher la sortie des prélats français qui se rendaient au concile de novembre à Rome. Le 1[er] de ce mois, le concile s'y ouvrit, comprenant vingt-neuf membres du clergé de France. C'était peu et beaucoup. Le 18 novembre, Boniface publia la bulle *Unam sanctam:* l'Eglise n'a qu'une tête; son chef, c'est le Christ; et le vicaire du Christ son successeur; il y a deux glaives, le spirituel et le temporel, l'un et l'autre appartiennent à l'Eglise... le glaive spirituel est dans la main du Pape, le temporel dans celle des rois qui ne peuvent s'en servir que pour l'Eglise (*ad nutum et patientiam sacerdotis*)... donc si le pouvoir temporel dévie, c'est au pouvoir spirituel à le juger... mais la réciproque n'est pas vraie... nous proclamons qu'être soumis au pontife romain est pour toute créature humaine une condition de salut (*omni humanæ creaturæ... omnino esse de necessitate salutis*) ». (1). La bulle était lancée au monde entier. Ce manifeste

(1) Dupuy. Différend entre Boniface et Philippe, p. 56.

superbe parut calmer le Pontife. Ayant ainsi proclamé la supériorité des Papes sur l'apparente défaite du dernier obstacle que rencontrait le Saint-Siège, il pouvait abaisser vers Philippe son indulgence. Il envoya en France le cardinal légat Lemoine; le cardinal était le frère de l'évêque de Noyon, ami de Philippe; il emportait un ultimatum en dix articles. Philippe répondait d'une manière humble, mais, remarquons, il ne se soumettait pas purement et simplement. Il éludait l'adhésion franche. Il ne voulait pas céder absolument, et il ne savait comment continuer la lutte. Le Pape refusa cette soumission. Pendant ce temps, dans les conseils, le roi nouait son intimité avec Nogaret, qui ne tardait pas à prendre auprès de lui la place de Pierre Flotte. Guillaume de Nogaret, né à Saint-Félix de Caraman, près de Toulouse, était encore un légiste; c'était la réplique de Flotte, mais la réplique outrancée. Voilà, sans doute, pourquoi il eut encore plus d'ascendant, plus de continuité d'influence sur Philippe. Il avait gravi les premiers échelons de sa fortune dans les magistratures méridionales. On sent, avec Nogaret, qu'on a fait un pas de plus vers le Midi. Il aimait aussi les campagnes de droit, les pointes et parades par libelles; il était soigneux de l'opinion publique. En tout cela, il apportait une passion plus ardente, qui, à l'obstacle, devenait de la franche violence. Dans la violence, il conservait encore la forme juridique, du moins il voulait le faire, mais quelle forme juridique! une parodie. Anagni et le procès des Templiers sont des parodies lamentables. Dès qu'il eut gagné la confiance royale, il reprit immédiatement l'offensive. Son plan fut établi sur le champ: la déposition de Boniface par n'importe quel moyen. En février 1303, à une assemblée, sa parole âpre mordait le Saint-Père, lançait la menace et découvrait un coin de sa pensée. Bientôt après, accompagné d'un italien, Mouche, de Jacques de Jasseines, notaire royal et de Thierri d'Hireçon, il partait en Italie pour la mise à exécution de ses desseins, tandis que, consommation de la rupture, l'archidiacre de Coutances, Nicolas de Bienfaite, porteur des bulles ponotificales, était arrêté à Troyes, jeté en prison et dépouillé, et que le légat devait demander ses passeports. Sur les talons de Nogaret, le roi et Guillaume de Plaisians, suppôt du Toulousain, travaillèrent la France et le reste de la chrétienté. Philippe s'unit à Wenceslas de Bohême, ennemi du Pape et d'Albert d'Autriche qui s'étaient réconciliés. On quêta l'adhésion de l'Espagne, du Portugal, de la Navarre, de l'Italie; l'approbation ne vint

guère que des communautés de Navarre et de Portugal. Les 13 et 14 juin, Philippe réunit au Louvre une assemblée où Plaisians renouvela le réquisitoire contre Boniface et lança l'appel au Concile Général. Spontanément ou sous la pression gouvernementale, tous les membres approuvèrent, sauf l'abbé de Cîteaux et l'évêque d'Autun qui furent appréhendés immédiatement. Le pays entier fut parcouru par des émissaires chargés de le gagner à la politique royale. Ils forçaient les portes des couvents et parlaient haut aux troupes monachiennes apeurées. Ils catéchisaient prévôts, maires et baillis qui devaient catéchiser leurs administrés à leur tour. Le 24 juin, une réunion en plein air de la population parisienne approuva par acclamation la conduite du roi. En fait, noblesse, procureurs, légistes, une grosse partie du clergé applaudirent sincèrement aux actes du gouvernement. Les masses furent tièdes. De son côté le Pape se réconciliait avec l'Aragon. Il relevait Albert d'Autriche des stipulations de Quatre-Vaux et lui transférait la France. Le 31 mai, par bulle, il détachait les Sept Provinces du Rhône de toute vassalité ou fidélité au roi. Ainsi de part et d'autre les coups se précipitaient; l'action se resserrait; on sentait l'approche des événements irrémédiables. Aux heures grises matinales du 7 septembre, Nogaret, qui pendant de longs mois aux alentours de Florence avait préparé son expédition, rassemblé les ennemis de Boniface, Colonna, barons romains, etc., pénétrait à la tête de 600 cavaliers et de 1.000 fantassins dans Anagni, où le Pape était venu se reposer, ignorant des dangers qui le menaçaient. Ils arrivèrent jusqu'au Pontife abandonné dans son Palais. Tandis que Colonna l'insultait et peut-être le frappait, tour à tour persuasif ou violent, inlassablement, Nogaret tentait d'arracher son abdication ou esquissait une contre-façon pitoyable de procès. Boniface conservait une attitude douloureusement digne et entêtée. Quand les Anagniens, qui avaient paru favoriser l'intrusion de la bande, se reprirent, furent émus de la position du Saint-Père, et chassèrent, le 9 septembre, le ministre de Philippe et sa troupe. Boniface resta d'abord anéanti. Une si grande épreuve avait comme vidé son âme. On le ramena presqu'inconscient à Rome. Là il se ressaisit un instant et essaya d'entamer la réparation de l'injure inouïe. Son entourage de cardinaux s'y opposa. Alors, découragé, il se laissa glisser à la mort, le 11 octobre. Le glas qui tombait sur la dépouille du Pape, sonnait aussi le glas des prétentions romaines à l'universelle domination. Depuis deux siècles la

puissance pontificale montait, montait, et se rapprochait rapidement du terme désiré. Il semblait qu'il n'y eut plus que la France à ployer pour que le Saint-Père cueillît le sceptre du monde ; et c'était ainsi, presqu'au but, qu'il échouait.

L'avortement de la tentative d'Anagni, la mort du Pape, n'étaient en soi circonstances ni favorables ni défavorables à la France. L'avenir demeurait incertain. Il était sûr que la Papauté venait de chanceler sur ses aplombs. Les reprendrait-elle ? c'était encore possible. Philippe travailla à l'en empêcher. Le roi et Nogaret eurent pour eux une chance effrénée. Un tel attentat aurait pu soulever d'horreur toute la chrétienté. Si le saint frémissement des croisades s'engourdissait, il n'était pas encore évanoui totalement. Les nations du Centre et de l'Ouest de l'Europe étaient devenues sans doute bien égoïstes, leurs gouvernements surtout. Mais n'y avait-il à craindre quelque réveil formidable de l'opinion chrétienne? ce n'aurait eu rien d'étonnant ; cela n'advint pas. L'action abominable n'eut pas de répercussion profonde en Europe. Restait en deuxième lieu que les cardinaux auraient pu chercher à donner comme successeur à Boniface une personne capable, par la vigueur de son caractère et l'habileté de son intelligence, de prendre la revanche du Saint-Siège. En neuf jours, sans à peine connaître l'impression de la chrétienté sur l'attentat, sans que Philippe ait pu intervenir, ils élisaient un frère prêcheur, doux et lettré, Nicolas Boccasini, qui devint Benoit XI. L'intention du Sacré Collège sautait aux yeux ; il voulait un accommodement avec le roi de France ; il redoutait toute aggravation de la situation. La hâte même de l'élection résultait de la crainte qu'il avait que des influences étrangères ne vinssent contrarier ses desseins. D'ailleurs, les allures cassantes de Boniface avaient indisposé nombre de cardinaux ; et beaucoup encore avaient toujours désapprouvé l'intransigeance et la hauteur de sa politique. Sans nul doute, le choix de Boccasini était réfléchi et conditionné. Tout le plan du gouvernement romain apparut bientôt : isoler les principaux acteurs du forfait par l'absolution de Philippe le Bel d'une part et quelques concessions à la faction Colonna d'autre part. Ainsi resteraient seuls, face à face avec le Saint-Siège, Nogaret et ses plus importants complices.

C'était fort habile. Et l'exécution par Benoit XI fut adroite et ferme. Malheureusement, la combinaison fut non moins bien déjouée par Philippe le Bel. Il comprit qu'en fait à frapper ses

ministres, c'était lui-même que l'on condamnerait. Il fit résolument cause commune avec eux. Ajoutez que Plaisians, Nogaret eurent soin d'user de toute leur influence dans ce sens. Lorsque Philippe revit, pour la première fois après Anagni, Guillaume de Nogaret, dans le Languedoc, il lui fit don de grands biens. Et d'autre part, il envoya une ambassade au nouveau Pape, dont faisait partie même Nogaret, pour demander le pardon de son conseiller. Benoit refusa le pardon; il ne voulut pas recevoir Nogaret. La manœuvre pontificale avait échoué. Néanmoins, la détente était certaine; France et Papauté vivaient à peu près sur un pied normal. Et le Pape en profitait pour exécuter la deuxième partie de son programme: le jugement de l'auteur de l'attentat. Tout se préparait pour le procès qui devait se dérouler à Pérouse, lorsque subitement, à point nommé, Benoit mourut (7 juillet 1304). On accusa de sa mort Guillaume; il n'y aurait rien d'impossible. Car le ministre de Philippe était décidé à empêcher la Papauté de prendre cette sorte de revanche, surtout qu'elle s'exerçait particulièrement à ses dépens. La meilleure preuve en fut l'extraordinaire activité qu'il déploya en suite de cette disparition pour s'assurer d'un Pape français. Dès qu'il eut connaissance de la mort de Benoit, il demanda à l'officialité de Paris une absolution par cautèle, autrement dit une absolution provisoire, mais qui créerait de ce chef un précédent pour la décision ultérieure qu'aurait à prendre le futur Pontife (1). De son terrain à Paris, Guillaume était absolument sûr, et par cette manœuvre, il entendait forcer la main au Saint-Siège même. Il adressa à l'officialité des mémoires explicatifs de sa conduite. Il eut soin d'y insinuer en outre une menace contre tout Pape qui voudrait reprendre l'attitude de Benoit XI (2). Le conclave, à Pérouse, fut fort embarrassé. Il délibéra des mois sans se décider. Cette perplexité prouvait que Nogaret avait touché juste. Pourtant, à la fin, ces longueurs l'énervèrent lui-même. Il voulut brusquer les événements. Il envoya, en avril 1305, à Pérouse, une ambassade assez importante, qui n'avait pas d'objet officiel bien défini. L'ambassade, en tout cas, porta au parti français des instructions en faveur de l'élection de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, et surtout — c'était le principal but visé par le gouvernement de Philippe

(1) Renan. Guillaume de Nogaret légiste. Hist. litt. T. 28, p. 275.
(2) Holtzmann. Guillaume de Nogaret, p. 127.

le Bel — jeta l'effroi dans le reste du conclave (1). Le 5 juin, Bertrand de Got était élu: Clément V. C'était un coup de maître; le choix était admirable. Le personnage était pusillanime, français. Secrètement, le gouvernement de Philippe lui avait imposé ses conditions: probablement déjà la destruction des Templiers, et sûrement l'abandon de toute action réparatrice d'Anagni. Le faible Pontife, craintif des turbulences romaines, avait discrètement découvert au roi son intention de passer les monts et de vivre en France. Naturellement, de ces stipulations et de ce dessein, le futur Pape eut garde de souffler un mot à tous les cardinaux italiens, même du bord Colonna. Et son élection fut encore facilitée de ce qu'autrefois il avait été notoirement bonifacien.

C'était la troisième phase qui s'ouvrait. La Papauté se mettait véritablement sous la main de Philippe le Bel. Elle fut comme sa prisonnière; et il en profita pour consommer sa victoire, inversement faite de la ruine définitive de la grandeur pontificale. Le Pontificat de Clément V est la vraie Captivité de Babylone. L'abaissement de la Papauté résulta d'une double opération, à laquelle la royauté française la contraignit: la suppression des Templiers et la réhabilitation de Nogaret. Le marché dans lequel s'était faite l'élection de Clément, était positif en ce qui concernait la destruction du Temple, négatif en ce qui faisait l'assurance d'abandonner la cause bonifacienne. Il en devait être ainsi deux années. Ce fut donc l'affaire des Templiers qui occupa la première le roi et le Pape. Clément et Philippe avaient tous deux de gros besoins d'argent; Philippe, pour sa politique et pour lui-même; Clément, pour le cours nonchalant de sa vie fastueuse et ses amours coûteuses de Brunissende de Périgord. L'ordre des Templiers était riche; l'ordre avait fermement soutenu Boniface. Double raison de s'attaquer à lui. Aux temps qui précédèrent et suivirent immédiatement l'élection, le Pontife et le roi furent bien d'accord pour sa suppression. Mais Clément était faible, répugnant à l'action, désireux de son repos, valétudinaire. Tout de suite après Lyon, où eut lieu son couronnement sous l'œil de Philippe le Bel, entouré d'une nombreuse et imposante clientèle princière, et où en des conversations mystérieuses l'objet des tractations antérieures fut encore agité, comme il s'était mis à pérégriner par la France, passant d'abbaye en abbaye, que ses séjours ruinaient

(1) Renan. Guillaume de Nogaret légiste. Hist. litt. T. 28, p. 286.

tour à tour, satisfait de ces ambulations somptueuses et oisives, il regretta l'effort auquel le roi le conviait, il appréhenda les obstacles à surmonter, l'opposition assez générale à vaincre. Il fut de moins en moins décidé. Il différa, éluda, se lamenta, gémit sur ses misères, espérant remettre indéfiniment ainsi l'exécution du pacte. Un an et demi se dépensa à ces atermoiements. Puis, le roi et Nogaret se fatiguèrent. En 1307, ils le mirent au pied du mur, le sommèrent de réaliser ses promesses. A quoi le Pontife essaya encore de tergiverser. Mais Nogaret le rappela rudement au fait, entama une vigoureuse campagne d'intimidation contre lui, vitupéra sa simonie et son népotisme Et, passant à l'action, il décréta l'arrestation des Templiers. Le débile pontife fut frappé de terreur ; il se vit exposé à quelque violence comme celle infligée à Boniface. Il s'empressa de céder et, dans une entrevue qu'il eut à Poitiers, en 1308, avec le roi, accorda tout ce que l'on voulut : il accepta (chose ancienne) d'internationaliser le procès, c'est-à-dire, de développer normalement l'instance ; mais encore (chose nouvelle), des propos furent échangés sur un autre mode d'envisager la vieille question Boniface : la réhabilitation de Nogaret et la condamnation de la victime d'Anagni. Voilà donc où sa pusillanimité avait conduit le Saint-Père, non seulement à livrer aux appétits du roi les Templiers, mais encore à humilier incomparablement le Siège de Pierre dans un procès de Boniface. Désormais, Philippe et ses ministres surent à quoi s'en tenir sur la profondeur de la lâcheté de Clément. Ils pouvaient tout en obtenir. Ils menèrent le Pape dorénavant l'épée dans les reins. Ils eurent avec lui un jeu fort habile. Clément avait une aussi grande terreur d'aboutir dans l'affaire des Templiers que dans le proc`s de Boniface. Ils usèrent tour à tour de l'une pour faire avancer l'autre et réciproquement. L'internationalisation du procès était un gros succès pour le roi. C'était comme une légitimation de son œuvre. Partout, en Allemagne, Angleterre, Aragon, Castille, Italie, des enquêtes commencèrent contre le Temple. Mise en goût par ces succès, l'ambition de Philippe devint dévorante. Il s'ouvrit au Pontife (entrevue de Poitiers, et après) de son désir de voir ceindre, par Charles de Valois, la couronne impériale : Albert d'Autriche venait de mourir. Cette fois, effrayé au dernier point, Clément favorisa en sous-main l'élection d'Henri de Luxembourg (1308) et se hâta de le couronner (juin 1309). Il songea même à échapper à Philippe en se réfugiant dans son

domaine d'Avignon (1309). Mais on ne se soustrayait pas ainsi à la tutelle du roi de France. Et, d'autre part, les prodigalités du Pape l'obligeaient à ménager le souverain du pays d'où il tirait ses plus abondantes ressources. Les exactions pontificales étaient prodigieuses. En 1308, le concile de Vienne s'élevait contre les dilapidations de la Cour romaine. Philippe, sur les observations de son clergé, faisait bien des remontrances à Clément, mais, en fait, il fermait plutôt les yeux, car lui-même était de compte à demi dans les opérations de la fiscalité pontificale. Les procès contre les Templiers, à l'étranger, furent tous négatifs. Grave insuccès pour le gouvernement français. En France seule on était arrivé à élever des charges. Il y avait de quoi inquiéter le roi : qu'allait-on penser de cette différence de résultats ? Philippe et Nogaret étaient mis en mauvaise posture devant l'opinion. Ils précipitèrent le double dénouement. Impérieusement, ils agirent sur le Pape. En avril 1311, ils enlèvent la bulle *Rex gloria virtutum :* sans condamner véritablement Boniface, mais après combien de boue jetée sur sa mémoire, Clément déclarait que le roi avait obéi à sa conscience ; il absolvait Nogaret et Colonna moyennant pénitence. Bientôt après, en fin 1311, s'ouvrait le concile de Vienne où ce fut le tour des Templiers. Clément présidait. Philippe, à Lyon, à la tête d'une armée, surveillait les débats. L'assemblée manifesta peu de goût pour la tâche qu'on en attendait. Avec ses troupes, le roi accourut, prit part au concile, assis aux côtés du Pape, et le Pape prononça par provision, c'est-à-dire de sa seule autorité, sans consultation de l'assemblée, la dissolution de l'ordre du Temple et transmit ses biens aux Hospitaliers. Les Templiers, eux non plus, n'étaient pas condamnés, mais c'était la même chose. Les exécutions nombreuses, odieuses, commencèrent. Les spoliations se réalisèrent. Les Hospitaliers recueillirent quelques bribes de ces dépouilles ; la grosse part s'était arrêtée au trésor royal. La décision pontificale avait un caractère universel. Les rois et les princes, qui avaient désapprouvé le procès, se retrouvèrent avec Philippe pour la curée. Suprême habileté qui empêcha la chrétienté de murmurer à la dernière abjection du Pontife Romain. Car bientôt le déplorable trio disparaissait presque en même temps de la scène du monde : Clément, Nogaret, Philippe (1314).

Une si rude épreuve devait anémier pour longtemps la Papauté et la laisser à la discrétion de la France. Jusqu'en 1378.

comme elle avait été longuement la chose de l'Allemagne, elle fut la chose de la France. Sous la rude main de Philippe le Bel, toute la machine romaine s'était trop imprégnée d'éléments français pour qu'à la disparition de Clément la Papauté pût secouer notre influence. Le Sacré-Collège s'était rempli de cardinaux français; les grandes charges, les grands bénéfices s'étaient peuplés de titulaires français ou acquis à la cause française. La Papauté continua d'être française. A l'élection du successeur immédiat de Clément V, le Sacré-Collège essaya d'échapper à l'emprise française et de faire retourner à Rome la Papauté. Entre les partis Gascons et Français les huit cardinaux italiens étaient arbitres. L'élection dura deux ans; signe des tiraillements dont elle fut l'objet. Philippe, frère du roi Louis X, dut enfermer à Lyon les membres du conclave pour qu'ils aboutissent. Cette façon vigoureuse prouvait comme la main de la France s'était appesantie sur la Papauté. Cependant, il faut noter que la Papauté tenta une légère réaction en s'établissant à demeure à Avignon, sans plus périgriner par la France à la manière de Clément: à Avignon, elle était chez elle, et, dans une faible mesure, elle pouvait se croire indépendante, et le faire croire. De fait, pour soixante-dix ans, elle fut toute française. Française dans sa tête et dans ses membres. Jean XXII (1314-1335), Jacques d'Euse, né à Cahors; à peine élu, il fit une promotion de huit cardinaux dont sept français; il créa de nombreux évêchés, dont douze en France dans la seule année 1317. Benoit XII (1335-1342), du comté de Foix. Clément VI, limousin (1342-1352); en 1343, sur dix cardinaux nommés, neuf de français. Innocent VI (1352-1362), limousin aussi. Urbain V (1362-1370), ancien abbé de Saint-Victor de Marseille. Grégoire XI (1370-1378), neveu de Clément VI; en 1371, sur une promotion de douze cardinaux, neuf français.

Française, la Papauté l'était à laisser la royauté capétienne parfaire avec rapidité sa mainmise sur le clergé. Dans ce quatorzième siècle, la justice royale acheva de s'élever victorieusement sur la seigneuriale et l'ecclésiastique. Les fils de Philippe le Bel avaient accepté, selon le désir des barons, de définir en la matière les droits de chacun, et la délimitation avait naturellement encore profité aux droits du roi. En 1329, après l'assemblée de Paris, Philippe VI défendit aux clercs de connaître des affaires civiles, et institua, en façon de lisière, l'appel comme d'abus. En 1335, défense au clergé de mettre le domaine royal en interdit

sans référence préalable à Avignon. En 1367, Charles V renouvela l'ordre de son grand'père. Sous ce règne, un notaire de la cour archiépiscopale de Lyon fut pendu par le bailli; plainte de l'archevêque; excommunication du bailli; le roi saisit le temporel du prélat, repoussa l'intervention d'Urbain V et fut inébranlable jusqu'à la mort de l'archevêque. De même à Rouen (1372); le bailli Oudart d'Artainville, pour atteinte à ses droits, intenta un procès à l'archevêque Philippe d'Alençon, cousin du roi; excommunication du bailli et de sa famille; intervention de Grégoire XI; Philippe d'Alençon dut fuir et se réfugier à Avignon, et l'affaire aussi ne se termina que par l'accession, en 1375, de l'archevêque de Narbonne au siège de Rouen. En 1376, Charles interdit aux tribunaux ecclésiastiques les affaires immobilières, possessoires et pétitoires. En général, le gouvernement royal prenait une autorité plus grande sur toute la société religieuse de France. Philippe VI affirmait son droit universel sur toutes les Eglises du royaume. En 1334, il déclarait que la régale lui appartenait, exclusivement à tous autres seigneurs. Charles V fit de même pour le droit d'amortissement. Le roi peuplait à sa volonté les évêchés, les abbayes, les bénéfices. C'était moins la simonie, un retour presque exact à l'état du onzième siècle. Le gallicanisme, pour ces raisons et en suite des démêlés de Philippe le Bel, repoussait une frondaison abondante. Sous les auspices de Charles V s'élaboraient le Défenseur de la Paix et le Songe du Vergier.

Française, la Papauté l'était à étrangement favoriser notre pays dans le jeu des nations. Elle montrait sa partialité pour nous contre l'Angleterre, dans la première période de la guerre de Cent Ans. Inversion des choses avec le siècle précédent. Dans la gestation du conflit, déjà la partialité apparaît. Comme Philippe VI empêchait la réconciliation de l'empereur Louis de Bavière et du Pape, Jean XXII multipliait les avertissements au roi de France: Louis se lasserait des procédés de Philippe et inclinerait à Edouard III. C'est ce qui arriva (1337). Alors la Papauté, passant des conseils à l'action, fit valoir à Edouard que l'empereur était anathème; elle pressa sur les évêques anglais en faveur de la paix. Et Louis, en 1338, instituait-il le roi d'Angleterre son vicaire dans la Basse Allemagne, Benoit XII défendait aux princes du Vicariat d'obéir au pseudo-lieutenant de l'empereur, et écrivait à Edouard pour lui rappeler que Louis n'était rien. Se décidant à un pas de plus (fin 1338-1339), il faisait des avances personnelles

à Louis pour le détacher de son allié. En 1340, à la révolte des Flamands, le Pape se mit ouvertement avec Philippe, pressa les rebelles de rentrer dans l'obéissance. Quand ils eurent signé leur alliance avec Edouard (25 janvier 1340), Benoit les excommunia, ce qui ennuya les Flamands. Le roi d'Angleterre dut leur mander que « la première fois qu'il repasserait, il leur mènerait prêtres de son pays, qui chanteraient messes en Flandre, voulût le Pape ou non ». La guerre déclarée, le Pontife autorisa pour deux ans la levée d'un décime sur le clergé (1340). Dès lors, la Papauté multiplia ses tentatives d'interposition entre les adversaires, et l'on sentait pour qui surtout elle le faisait. Dès avril 1340, Benoit travaille à rétablir la paix. Clément VI, à peine élu (1342), envoie un légat en Flandre pour ramener les Flamands ou les excommunier, et il fait conclure la trève de Malestroit (1343). A Avignon même, Clément préside à des négociations pour la paix définitive. Malgré ses exhortations, la guerre recommence en 1345; secrètement, le Pape envoie à Philippe des ressources sur le trésor apostolique et, après Crécy, son activité se déploie à pallier la défaite par une réconciliation; en 1352, peu avant sa mort, il cherche encore à remettre les adversaires. Innocent VI reprend aussitôt les négociations (1353); en suite de Poitiers, il écrit à l'empereur, organise l'entrevue de Metz entre le duc de Normandie, Charles IV, le cardinal Talleyrand et les évêques anglais (décembre 1356); en 1357, ses efforts aboutissent à une trêve, et, en 1359, à la paix de Brétigny, qui le navre parce qu'il n'a pas pu en adoucir les conditions. Urbain V refuse à Jean II l'autorisation de lever un décime pour le paiement de sa rançon; en sous-main, sur le trésor pontifical, il l'aide à se libérer. Et Charles V, à peine monté sur le trône, en obtient une opposition formelle au mariage du comte de Cambridge, fils d'Edouard III, avec Marguerite de Flandre, parents au troisième degré, ce qui facilite l'union de cette même Marguerite avec Philippe de Bourgogne, frère du roi; en outre, peu auparavant, Urbain avait validé le mariage de la sœur de Charles V avec Robert, duc de Bar, cousins au même degré. La guerre de revanche entamée, le Pontife revient de Rome travailler à la paix. Et Grégoire XI, qui lui succède (1370), reprend les négociations, multiplie les conférences: Calais, Bruges, etc. Si bien même qu'Edouard, en 1374, voyant la fortune changer, demande lui-même l'intervention pontificale.

Vis-à-vis de l'Empire, c'est la même chose. La partialité pontificale touchait d'autant plus l'empereur qu'autrefois elle s'était exercée en sa faveur. L'influence allemande n'avait-elle pas eu son heure? L'Allemagne mesurait par là exactement la diminution de sa puissance dans le monde. Elle s'en irritait; elle s'irritait des succès adverses. Grâce aux bonnes relations avec la Papauté, la Provence était passée à la maison d'Anjou; Lyon, le Dauphiné impartissaient à la France. Enfin, par les mariages que le Saint-Père avait singulièrement facilités, de la sœur de Charles V avec le duc de Bar et de Philippe de Bourgogne avec Marguerite de Flandre, la pénétration française dans l'ancienne Lotharingie faisait des progrès incessants. Plus mortifiante encore était l'intervention française qui, pendant des années, mettait obstacle à la réconciliation de Louis de Bavière et de Jean XXII ou Benoit XII. Voilà pourquoi les empereurs du quatorzième siècle, bien que le plus souvent issus d'une famille particulièrement amie de la France, comme Charles IV de Luxembourg, marquaient continûment quelque réserve à notre égard et à celui du Saint-Siège. En 1365, Charles IV allait supplier le Saint-Père de retourner à Rome. La Papauté d'Avignon était trop française à l'entendement germanique.

C'était un reproche universel. Tous les échecs, toutes les infortunes, que l'on pouvait inférer de loin ou de près à une action pontificale, étaient accueillis hors les pays de clientèle française par ces mots: la Papauté est à la dévotion de la France; elle est son esclave; elle ne travaille que pour elle; elle n'a d'or et d'argent que pour elle; et l'or et l'argent même qu'elle draîne chez nous, c'est pour elle. C'était une immense rancœur, naturellement plus frémissante chez de grands peuples comme l'Allemagne et l'Angleterre. Le reste du monde pourtant, qui subissait l'influence de ces deux puissances, disait hautement sa réprobation de l'abaissement pontifical. Les habitants de Rome clamaient bruyamment leur haine de l'accaparement français; les troubles prenaient dans la ville Sacrée un caractère dangereux. Urbain V comprit la nécessité d'un retour pour que ne s'entamât davantage le prestige de la Papauté. En 1366, malgré Charles V, il revint à Rome; les turbulences des routiers de France l'y avaient encore incité. Pourtant, là-bas, lassé bientôt des violences populaires, il prétexta le recommencement des hostilités franco-anglaises pour retourner à Avignon, où il mourut en arrivant (1370). Grégoire XI

se convainquit aussi rapidement de la nécessité de retransférer le Saint-Siège dans l'antique Cité de Pierre. Le roi de France multiplia les avis, les exhortations pour l'arrêter, lui dépêcha la chaude ambassade de son frère Louis d'Anjou ; Grégoire partit néanmoins en 1378, la mort le frappait à Rome. De cette circonstance allait naître le Grand Schisme.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

ALBE. — Autour de Jean XXII. Cahors, 1904.

ASAL. — L'élection de Jean XXII. 1910.

BAUDRILLART. — Des idées qu'on se faisait au XIVe siècle sur le droit d'intervention du Souverain Pontife dans les affaires publiques. Rev. d'hist. et de littér. religieuses. 1898.

BERCHEN. — Hist. du Pape Clément V. 1896.

BERCHTOLD. — La bulle Unam Sanctam et sa portée sur les relations de l'Eglise et de l'Etat. 1887.

BOUTARIC et RENAN. — Etudes sur la politique religieuse du règne de Phil. le Bel. 1899.

CHRISTOPHE. — Hist. de la Papauté au XVe s. 1863.

COULON. — Jean XXII. Lettres secrètes et annales relatives à la France. 1906.

DELISLE. — Opérations financières des Templiers. Mém. de l'Ac des Inscript., t. 33. 1889.

DUPUY. — Hist. du différend d'entre Boniface VIII et Phil. le Bel.

EITEL. — Les Etats pontificaux sous Clément V. 1906.

FOURNIER. — Les officialités au Moyen-Age.

FUNKE. — Le Pape Benoit XI. 1891.

HEFELE. — Hist. des conciles.

HOLTZMANN. — Guillaume de Nogaret. 1891.

LECLERC. — L'élection du Pape Clément V. Annales de la Faculté de philosophie de Bruxelles. 1889.

LEVILLAIN. — A propos d'un texte inédit relatif au séjour du Pape Clément V à Poitiers en 1307. 1897.

LIZERAND. — Clément V et Phil. le Bel. 1910.

MAGNAIN. — Hist. d'Urbain V et de son siècle. 1862.

OTTE. — L'œuvre des anciens biographes de Clément V. 1903.

PREGER. — La lutte politique avec l'Eglise sous Louis de Bavière. 1878.

PROU. — Etudes sur les relations polit. du Pape Urbain V avec Jean le Bon et Charles V. 1888.
RABANIS. — Clément V et Phil. le Bel. 1858.
RENAN. — Etude sur Guillaume de Nogaret. Hist. littér. t. 27 et 28.
RENAN. — Biographie de Clément V. Hist. littér. t. 28.
ROCQUAIN. — La cour de Rome, etc...
ROCQUAIN. — Phil. le Bel et la bulle Ausculta fili. Bib. de l'école des Chartes, t. 44. 1883.
REY. — La conférence de Vincennes. Mélanges. Léon Renier. 1887.
SCHIFF. — Etudes sur le Pape Nicolas IV. 1877.
SCHOLZ. — Les pamphlets à l'époque de Phil. le Bel. 1903.
SCHROBE. — La lutte de Louis de Bavière et de Fréd. d'Autriche pour l'empire. 1902.
STEINFELD. — Le Pape Nicolas IV. 1905.
DOM VAISSÈTE. — Hist. générale du Languedoc.
WENERT. — Phil. le Bel et le jugement de ses contemporains. 1905.
WENCK. — Sur l'entrevue de Clément V et de Phil. le Bel à Lyon. 1906.

ARTICLE IV

Le Grand Schisme.
(1378-1417)

« Depuis la mort du Pape Boniface, la France se gorge de l'or romain. Notre tour est venu à présent: nous voulons nous gorger de l'or français. » (1) Paroles rapportées par Diégo Martinez d'Urduna, chanoine de Tolède, témoin oculaire des troubles romains à l'élection d'Urbain VI. C'est tout le grand Schisme. Le système hostile à la France parvenant à faire passer un Pape selon son cœur; ce Pape donnant vite à regretter à l'omnipotente faction française l'élection à laquelle elle s'est laissée entraîner; et cette faction se reprenant, et élevant à son tour un Pontife de son goût. Dès lors, pour de longues années, le système allemand et le système français s'entêtant à garder chacun son vicaire du Christ, source de profit et de puissance.

Le Grand Schisme dure jusqu'en 1417. Il y a deux périodes distinctes: une période française (1378-1410) où la France, grande des victoires de Charles V et des premières années assez heureuses de son fils, mène le Schisme, soit qu'elle en poursuive la résolution par la force, ou amiablement; puis, une allemande, où l'empereur Sigismond rétablit l'unité, tandis que le prestige français s'éclipse dans les désordres cabochiens, la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, et la défaite d'Azincourt.

La période française comprend, elle-même, deux parties: 1° le gouvernement de Charles V et de Charles VI (1378-1394), incomparablement fort dans la chrétienté, entend ou espère résoudre l'affaire à sa volonté par le poids de son épée ou de son autorité diplomatique; 2° le gouvernement français (1394-1410), affaibli par les factions qu'a engendrées la folie du roi, incline à une solution amiable et prend l'initiative des moyens pour y arriver.

A mon sens, voici l'atmosphère et la contexture générale des événements qui ont fait naître le Schisme. Après Urbain V et

(1) Noël Valois. La France et le grand Schisme d'Occident. T. I., p. 10.

Benoit XI, qui ont formellement manifesté leur volonté de rétablir à Rome la Papauté, devant l'évidente diminution du prestige pontifical sous l'emprise française, le Sacré Collège presque unanimement — parti français et parti italien-allemand — est décidé à élire un Pape qui demeure à Rome et qui, s'efforçant de faire recouvrer au Saint-Siège son indépendance, lui rende son ancienne autorité. Le choix est délicat. Il faut donner des garanties à la faction hostile à la France (Italie, Allemagne, Angleterre); et, d'autre part, la faction française n'entend pas perdre sa situation éminente dans l'Eglise. L'archevêque de Bari, Barthélemi Prignano, fut assez rapidement considéré comme le personnage désiré. Italien il était, et Italien de la portion quasi française de la péninsule, le royaume de Naples. Le 8 avril 1378, Prignano fut élu sous le nom d'Urbain VI. Nom expressif de la transaction: un Pape prend le nom d'un prédécesseur dont il veut s'inspirer. Urbain VI se proposait en modèle Urbain V, pontife français, mais qui avait ramené la Papauté à Rome. Malheureusement, le vote avait été troublé et précipité par une émeute romaine. Le peuple de la Ville Sacrée avait craint qu'à nouveau ne fût élu un Pape français et avait sommé le conclave de lui donner un Pape italien. On avait d'autant plus vite et plus facilement obtempéré à ses injonctions, que l'accord était déjà fait sur Prignano et qu'il devait satisfaire la populace. Somme toute, les cardinaux avaient élu le pape de leur intention, mais le vote lui-même s'en était fait manifestement sous la pression d'un mouvement populaire (1). Les douze cardinaux français (au conclave avaient participé au total seize cardinaux) firent un retour sur la naïveté de leurs espérances; les exigences de la plèbe romaine demeuraient une chaîne pour la Papauté; et combien d'autres appétits se défilaient derrière ceux que montrait cette plèbe! Ils prièrent instamment le Pape de ramener le Siège apostolique à Avignon, et ils lui demandèrent, en outre, quelques autres garanties mal connues de ce qu'il ne partageait pas les sentiments antifrançais des Romains. Urbain se cabra, tout de suite, sans plus de forme. Le refus qu'il leur opposa, fut cassant. Il montra un caractère difficile, violent, dominateur. La faction française put mesurer toute l'étendue de sa méprise; elle avait élu un Pape nettement du parti adverse, et qui avait caché son jeu. Et comme le Pontife la menaçait de passer

(1) N. Valois. La France et le Grand Schisme. T. I, p. 11 et s.

une fournée de cardinaux italiens pour lui arracher la prépondérance dans le Collège, elle fut poussée à précipiter ses décisions afin de conserver ses avantages. Beaucoup de ces difficultés s'étaient élevées dès les premières heures qui suivirent le Conclave, car les envoyés du Pape, un chevalier napolitain et un écuyer français, Pierre de Marles, qui partirent le sixième jour pour notifier à Charles V l'élection, étaient porteurs aussi d'une commission secrète des cardinaux français : ils devaient prévenir le roi des circonstances particulières qui avaient entouré l'élection d'Urbain. Les ambassadeurs pontificaux s'acquittèrent de leur double mission en juin. Le roi, se conformant à l'avis, fit une réponse évasive. Gardant lui-même une énigmatique réserve, il laissa le pays se réjouir de l'élection et comme déférer régulièrement à l'élection du nouveau Pape. Bientôt après, en août, un ancien confesseur de la reine Jeanne de Naples, Jean de Guignicourt, venait entretenir le roi des actes et des intentions des cardinaux français, qui avaient quitté Rome en mai pour se réfugier à Anagni et, consommant la rupture, avaient signifié à Urbain d'abdiquer en raison des irrégularités du conclave. Un évêque et un frère prêcheur furent encore, dans la suite, les délégués officiels, cette fois, des cardinaux d'Anagni. Charles, sans apparemment quitter sa réserve, se mit immédiatement en action pour soutenir ceux qui ne pouvaient que lui être chers. Il écrivit probablement à la reine de Naples, la priant d'être leur appui effectif dans la péninsule (1). Puis il envoya une lettre aux Cardinaux et une autre à Robert de Genève, le candidat sur lequel les envoyés d'Anagni l'avaient sans doute pressenti. En septembre, il fit un pas de plus : dans une assemblée libre d'évêques, abbés et docteurs, il proclama ouvertement son intention d'attendre avant de décider. Ce même mois, à Fondi, les cardinaux élisaient Robert de Genève sous le nom de Clément VII ; et, le 16 novembre, une nouvelle assemblée à Vincennes lui déférait l'obédience française. Bientôt après, la signification entière du Schisme apparaissait dans chacune des résidences des deux Papes : Clément, Avignon (1379) ; Urbain, toujours Rome.

Le roi de France crut d'abord pouvoir imposer sa solution à la chrétienté. En premier lieu, par sa puissance diplomatique. C'était un leurre. N'avait-on pas vu, malgré les bruits qui cou-

(1) N. Valois. La France et le Grand Schisme. T. I., p. 99 et s.

raient sur les circonstances spéciales de l'élection, l'empereur Charles IV et l'Angleterre reconnaître rapidement Urbain? Urbain, lui-même, devant l'orage qui s'amoncelait, s'était dépêché en juillet d'accorder à Wenceslas, fils de Charles IV, le titre de roi des Romains, ce que n'avait jamais fait Grégoire XI. Ainsi s'était tissée presqu'aussitôt, entre le Pape et les gouvernements jaloux de la France, une trame solide d'intelligences. Le débat prenait immédiatement sa physionomie d'antagonisme entre deux systèmes généraux différents. Jeanne de Naples en reconnaissant Clément VII sitôt après son élection, même avant Charles V, accentuait encore ce caractère. Charles V pouvait-il espérer détourner d'un Pape qui leur convenait, pour les ramener à un Pape indubitablement français, des gouvernements qui, depuis trois quarts de siècle se plaignaient amèrement de voir la France mener à son entendement la Papauté? Il caressa cette illusion. Rien que le choix de Clément VII exprimait son espoir. Robert de Genève était de la faction limousine sans être français; atténuation heureuse de son apparence française. Il était encore parent du roi de Hongrie et de l'Empereur. D'où Charles V s'était flatté de gagner ces souverains; et, ce faisant, c'était de l'empereur qu'il avait particulièrement souci. Car il sentait que le chef de l'Empire était la clé des positions adverses. Tout son effort porta sur lui d'autant que Charles IV était mort et que Wenceslas venait de lui succéder. En février 1379, Charles de Bouville, gouverneur du Dauphin, et l'évêque de Paris allèrent négocier le mariage de Catherine de France et de Robert ,arrière-neveu de l'Electeur Palatin; un autre objet de la mission: rallier Wenceslas à la cause de Clément. Wenceslas refusa nettement; les prélats allemands avaient vigoureusement poussé à ce refus. On répéta la tentative dans la suite par un projet de mariage entre Charles VI et Anna de Luxembourg, sœur du Roi des Romains. Nouvel échec. L'Allemagne échappait définitivement. D'autres ambassades étaient parties en Angleterre, France, Espagne, etc. Elles furent heureuses ou négatives, suivant que les pays auxquels elles avaient été adressées, nourrissaient à notre endroit des sentiments amicaux ou hostiles. En somme, le point de droit importait peu dans l'affaire; le fait français déterminait seul les deux courants. Allemagne, Angleterre, Flandre, Bohême, Danemark, Suède, Hongrie, Norvège, Pologne s'en tinrent franchement à Urbain. L'Ecosse, tout de suite, puis la Castille et l'Aragon, qui avaient d'abord gardé la

neutralité, enfin, dans l'Empire, les clients de la France — comte de Genève, comte Amédée de Savoie, ducs de Lorraine, Bar, Autriche (1), — se déclarèrent pour Clément. Charles V ne pouvait plus s'illusionner sur la nature véritable du Schisme et la possibilité de l'éteindre par sa seule puissance diplomatique. Il s'accorda avec Clément VII pour reconnaître la nécessité de certaines interventions armées. Il ne s'agissait pas, évidemment, de provoquer le parti ennemi tout entier, mais d'atteindre le Schisme au cœur, d'étouffer en Italie la Papauté de Rome entre les deux bras d'un étau français et de la supprimer. Clément fit don au duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, d'un royaume d'Adria (2), dans l'Italie du Nord. Urbain se trouvait ainsi pris entre les feux doubles des royaumes de Naples et d'Adria; et, d'autre part, le royaume d'Adria couvrait contre toute intervention allemande dans la péninsule. Louis d'Anjou devait conquérir son royaume et Charles V l'y aider. En avril 1379, Clément autorisa la levée d'un décime pour l'expédition, et naturellement la levée fut particulièrement appliquée en France. Mais Jeanne de Naples, sous la pression populaire, fut contrainte de revenir à Urbain. C'était un temps d'arrêt dans l'exécution du plan clémentiste. La solution de la difficulté vint du Pape d'Avignon, en 1380: il fit prendre Louis d'Anjou comme héritier par Jeanne de Naples. retournée à la cause Clémentiste, et qui avait à lutter dans son royaume contre son neveu Charles de Duras, champion des Urbanistes. Le projet d'Adria n'était pas abandonné (3). Si bien que dans l'avenir, Louis devait se trouver à la tête des deux branches de l'étau chargé d'enserrer le Pontificat romain. Le gouvernement de Charles VI, continuant la tradition du précédent, favorisa l'expédition de Naples; en 1382, il laissa le duc d'Anjou lever une dîme, et, en 1383, lui envoya des secours militaires sous Enguerrand de Coucy. L'expédition de Louis échoua. Il mourut à Bari (1384). Charles de Duras garda Naples et s'empara de la Provence. La minorité du roi et les compétitions égoïstes de ses

(1) Leroux. Relations polit. de la France avec l'Allemagne. 1378-1460, p. 7.

(2) Ce royaume comprenait la marche d'Ancône, la Romagne, le duché de Spolète, Massa, Crabarie, les villes de Bologne, Ferrare, Ravenne. Pérouse, Todi. Durrieu. Le royaume d'Adria. Rev. des quest. hist. T. 28, p. 71.

(3) De fait il allait subir une éclipse de plusieurs années.

oncles affaiblissaient la valeur de l'aide française. Les oncles de Charles VI occasionnèrent même, en 1385, un des premiers froissements graves entre la France et la Papauté d'Avignon: ils eussent voulu s'emparer de la Provence pour Charles VI personnellement (par le moyen d'un mariage avec Marie de Hongrie; droits des Anjou de Hongrie). Ce fut le point de départ de rancunes et de défiances ineffacées. Clément s'y était opposé pour ne pas s'aliéner le fils de Louis I et par crainte d'être trop saisi dans Avignon entre la Provence et la France. Il s'empressa d'accorder à Louis II l'investiture de Naples. En 1387, l'idée d'un établissement français dans l'Italie du Nord fut reprise sous forme d'un mariage de Louis d'Orléans, frère du roi, avec Valentine Visconti de Milan. Le Pape octroya les dispenses nécessaires pour l'union et accorda à Louis: Asti et son comté, le vicariat de l'Astesan et les terres des Rimini. Quand Charles VI prit personnellement le pouvoir, la politique d'intervention armée prit un regain de vigueur. En 1389, le roi, pour marquer l'intimité revivante de son gouvernement et de la Papauté d'Avignon, alla rendre visite à Clément; il en reçut le Vicariat d'Arles, quelques désignations épiscopales de son choix et la faculté de distribuer 750 bénéfices aux clercs de ses Etats. L'expédition napolitaine fut remise sérieusement au jour. Si bien qu'en 1390 Louis II piqua sur Naples, soutenu des générosités françaises. Cette même année Charles VI projeta d'aller à la tête d'une armée rétablir Clément à Rome. En 1392 le roi reprit son dessein: le plan était un peu changé: il s'agissait à nouveau d'un royaume d'Adria (1), mais pour Louis d'Orléans; des propositions pacifiques de l'Angleterre arrêtèrent le départ. En fin 1393 il fut question d'une expédition à Naples, dirigée par le duc de Bourbon; l'an d'après, Henri de Bar conduisit des renforts français à Louis II d'Anjou. C'était les flots expirants de la politique de force. Disons pour mémoire, qu'entre temps, au cours de ces quinze années, des négociations diplomatiques avaient continué d'être menées, mais insignifiantes et surtout inopérantes. En 1394 la folie du roi ne permettait plus de compter sur la seule puissance française pour résoudre à notre bénéfice le schisme.

Le gouvernement royal pencha rapidement désormais vers une

(1) C'était le projet de 1379, moins le duché de Spolète. Durrieu. Le royaume d'Adria. Rev. des quest. hist. T. 28, p. 73.



solution amiable. La démence de Charles laissait libre cours aux factions; factions et démence affaiblissaient la France; et la France, constatant vite cet affaiblissement, rabattait de la prétention qu'elle réduirait par la force de ses seuls moyens, la brisure de la chrétienté. Enfin Charles VI lui-même, angoissé de ses maux, se demandait s'ils n'étaient point une punition céleste, et il inclinait à une voie d'entente, moins satisfaisante pour l'orgueil de sa royauté, mais plus sûre d'un résultat. On ne pouvait plus se faire d'illusion: les deux factions qui se déchiraient la chrétienté, étaient à peu près d'égale puissance et il n'y avait pas de raison pour que l'une obtempérât plutôt que l'autre à une solution imposée. Il ne restait plus que la conciliation. Mais dans cette voie encore, la France, toujours imposante bien qu'affaiblie, pouvait se tailler un rôle considérable, prépondérant, en en dirigeant les opérations. Pendant quinze ans elle mena les négociations pour l'extinction du schisme. Dès les premiers temps du Schisme quelques esprits, dans l'Université et ailleurs, avaient publié leur préférence pour des solutions amiables, et parmi elles, celle du Concile Général, si chérie du cœur gallican. Charles V avait rudement fait taire ces quelques voix. Sous Charles VI un mécontentement s'était développé dans l'Université et le clergé contre les procédés de la Papauté d'Avignon. Sans aller jusqu'à passer à l'ennemi — ce qu'ils ne pouvaient pas — ces mécontents manifestaient chaque jour plus haut leur conviction, que les moyens pacifiques seraient seuls capables d'apaiser les dissensions du monde chrétien; et la fin de ces dissenssions leur semblait aussi le terme des tribulations que leur infligeait la Papauté d'Avignon. La fiscalité de Clément était abominablement lourde. Dès 1378 il avait spontanément prorogé pour trois ans les décimes au roi de France. Après, presque continûment, ils avaient été levés, ou pour Charles VI, ou pour le Pontife. En 1385 et 1390 Clément avait même accordé au roi un demi-décime supplémentaire. Ces années-là, les rancœurs avaient été particulièrement fortes (1), et le gouvernement royal avait dû faire des représentations à Avignon. Le Pape encore, pour retenir la fidélité de ses cardinaux, était contraint de les combler de bénéfices, et ces faveurs réduisaient naturellement la part du clergé français. Ajoutez qu'en 1390 Urbain VI

(1) Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther. T. III, p. 27 et 40.

était mort et qu'il avait été immédiatement remplacé par Boniface IX: dans ces conditions le Schisme avait l'air de s'éterniser, et l'on n'en voyait pas de solution, surtout dans les procédés de force qui, depuis douze ans, donnaient leur maigre mesure. En 1391, les partisans des voies pacifiques, devenus nombreux, relevèrent la tête et se reprirent à préconiser leur manière. L'Université, amoureuse d'opposition et de premier rôle, dirigea le mouvement. Gerson, Courtecuisse, Placuel, Deschamps proclamèrent hautement qu'une entente générale de la chrétienté était la seule façon de clore le Schisme. Charles VI leur imposa silence. Pourtant, en 1392, il écouta avec bienveillance un envoyé de Boniface, le chartreux Pierre. L'année 1394 marque l'ébranlement véritable des positions royales. L'Université de Paris proposa un referendum que le roi accepta. Le referendum retint trois solutions: le concile universel, l'arbitrage, la cession des deux papes. L'Université rendit compte du résultat au roi et au Pape. Charles, travaillé par les ducs de Berri et d'Orléans et l'archevêque de Narbonne envoyé de Clément, subit un revirement, et au jour fixé pour la réponse à l'Université, il défendit qu'on en parlât. On reprit même des négociations au sujet du royaume d'Adria. La pauvre volonté royale était ballottée aux antagonismes des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Le duc d'Orléans, qui escomptait de Clément un établissement en Italie, se refusait à toute solution qui ne favorisait pas uniquement ce Pape. Et Philippe de Bourgogne, qui haïssait Louis d'Orléans à cause de son mariage avec une Visconti, appuyait les propositions de l'Université, surtout qu'elles devaient nuire au Pontife cher à son ennemi. A partir de 1395 le gouvernement royal s'en tint fermement aux voies conciliatrices. Clément était mort (1394), désemparé par le referendum .Malgré des lettres du roi pourqu'on sursît à l'élection, et qui n'avaient pas été ouvertes à temps, Benoît XIII avait été nommé. Dans sa notification Benoît fit part de son vif désir de pacification. En 1395 le roi réunit à Paris une assemblée: sept archevêques, quarante-sept évêques, seize abbés ou prieurs, des membres du Parlement, des délégués des Universités de Paris, Orléans, Angers, Toulouse y assistaient. On vota la cession. La cession était une transaction entre le parti anciennement de conciliation et la royauté, qui venait de loin aux solutions amiables. L'Université de Paris et consorts avaient des préférences pour le concile général: mais depuis quelques années, ils se

rendaient compte que cette voie rallierait difficilement la royauté, qui dans une assise universelle de la chrétienté verrait trop amoindrir son rôle. Charles VI, tant qu'à sentir la nécessité de composer, aimait mieux le faire dans des conditions qui réservaient à la France une situation éminente. La cession devait s'opérer par des négociations avec les deux Papes et les princes des deux factions; le roi de France devait les diriger, de même qu'il avait pris l'initiative du moyen. Une ambassade avec les ducs de Berri, Bourgogne et Orléans, partit à Avignon porter les résultats de la consultation. On s'aperçut que Benoît n'était pas sincère. On négocia alors avec l'Angleterre, les prélats d'Allemagne, la Navarre, la Castille, l'Aragon, l'empereur Wenceslas, la Hongrie. On espérait réaliser la cession sous la pression des princes. Pendant ce temps l'Université de Paris réclamait la soustraction d'obédience. Quant à Benoît, il se défendait en gagnant quelques universitaires, en offrant des décimes à Charles VI, en criant à l'Europe que le roi de France voulait le forcer à se démettre. L'adhésion au programme français vint d'abord de la Castille et de l'Angleterre. Des députés furent envoyés par les trois rois pour inviter encore les deux papes à abdiquer; tous deux déclinèrent (1397). Les adhésions se multiplièrent: Navarre, Naples, Hongrie, Autriche, Bavière, archevêques de Mayence, Cologne, Trèves, Wenceslas à l'entrevue de Reims avec Charles VI (1398). Au nom de tous, Pierre d'Ailly partit pour demander aux deux papes de démissionner. Avignon refusa de suite; Pierre d'Ailly n'alla pas plus loin. Dans ces conditions et sur les conclusions de l'assemblée de Paris (1398), Charles retira le 27 juillet son obédience à Benoît XIII. Deux commissaires lui notifièrent la décision. Aussitôt les Français quittèrent Avignon; tous les cardinaux, sauf trois, se hâtèrent d'écrire au duc de Berri qu'ils abandonnaient l'obédience de Benoit. Menacés par ce pape, les cardinaux s'enfuirent, puis revinrent l'assiéger. Par l'entremise du roi d'Aragon, le siège fut levé; et le roi de France prit le Pontife sous sa protection contre la promesse d'abdiquer si Boniface s'y résignait. Obtenir la cession de Benoit était déjà bien difficile; arriver à celle de son compétiteur était encore moins facile. Car derrière le Pape de Rome luimême, se dressaient les méfiances, les susceptibilités, les jalousies des princes de son bord qui craignaient d'être dupés par la France et répugnaient à toute solution venant d'elle. Si la Castille, la Navarre, le royaume de Naples avaient aisément adopté

les mêmes mesures que Charles VI, l'Angleterre refusait de nous suivre jusque-là, et les Allemands trouvant que Wenceslas s'était engagé trop avant avec nous, le déposaient. Il en résulta des atermoiements et un ressaisissement de l'opinion française. Elle avait travaillé beaucoup pour l'intérêt général; on lui répondait par des vanités et des intérêts particuliers. Elle aussi revint à Benoit, d'autant plus que le roi avait profité de la soustraction d'obédience surtout pour substituer sa fiscalité à celle d'Avignon (levée d'un décime pour l'union), que les évêques distribuaient les bénéfices à leurs seules créatures au grand détriment des gens d'Université, et qu'enfin la personnalité même du Pape se faisait touchante, à la sorte de longue détention qu'il subissait dans le Venaissin. Louis d'Orléans était l'actif défenseur de la cause avignonnaise. Après l'assemblée de 1403, il réussit à faire rendre l'obédience à Benoit. Dès qu'elle lui fut restituée, profitant d'autre part de sa liberté recouvrée pour s'enfuir à Châteaurenard, Benoît XIII laissa tomber, à son habitude, la question de la cession et recommença à pressurer l'Eglise de France. Il eut le front de réclamer tout ce qui avait été payé au roi pendant la suspension d'obédience et d'annuler toutes les collations de bénéfices. Ce fut un déchaînement général. En décembre 1403, Charles VI publia une ordonnance pour défendre son clergé et enjoignit à ses baillis de s'opposer aux voies du Saint-Siège par tous les moyens. Benoît comprit l'avertissement. Il renouvela ses promesses d'union par des bulles (janvier 1404). Puis pour près de trois ans, ce fut la comédie plusieurs fois répétées (juin 1404-1405), des conférences proposées par chacun des papes à l'autre sans nulle réalisation. La comédie n'abusa pas longtemps et exaspéra. L'Université recommença à s'agiter, mais, édifiée sur la valeur de la cession, elle en revint à préconiser le Concile général. L'assemblée de Paris (1406-1407) se prononça en faveur du concile: elle déclara en outre que l'on devait enlever à Benoît la faculté des nominations ecclésiastiques sans lui retirer toutefois l'obédience. Le roi confirma ces décisions par lettres patentes du 28 février 1407. Il arrivait donc lui-même à la solution préconisée dès les premiers instants par les vrais gallicans de son royaume. C'était encore un degré descendu dans l'hégémonie de la chrétienté. Le duc d'Orléans parvint à faire ajourner l'exécution de l'ordonnance. Un nouveau pape, à Rome, Grégoire XV, s'était engagé dans les trois mois de son élection, à nouer des négociations avec Avi-

gnon. Ce fut le chassé-croisé de Savone. Une bulle de Benoit eut beau excommunier les princes qui s'abstrairaient de sa discipline, le 25 mai, solennellement, l'obédience lui fut retirée. On incarcéra les ecclésiastiques favorables à Benoit. Dès lors, le gouvernement royal marcha résolument dans la voie du concile: le duc d'Orléans ne tardait pas à mourir. Charles VI écrivit aux cardinaux des deux collèges, les pressant de s'assembler pour la pacification de l'Eglise. Ordre fut donné à Boucicaut de s'emparer de Benoît, qui fila sur Perpignan. Les cardinaux des deux partis se réunirent à Livourne. Ils envoyèrent une lettre circulaire aux princes pour un concile général qui devait se tenir à Pise l'année suivante. Ils sollicitèrent les deux papes d'y assister: Benoît et Grégoire, cependant, cherchaient à donner le change par des convocations d'autres conciles et de nouvelles nominations de cardinaux pour combler les vides des Livournais. La grande difficulté venait encore des susceptibilités et des vanités particulières. Pour l'Angleterre et la Castille qui adhérèrent de suite au concile de Pise — la France naturellement avait été la première, — l'Ecosse, la Navarre, l'Aragon d'une part en restaient à Benoît, et les Allemands d'autre part s'accrochaient au pape de Rome. Si bien que le concile de Pise ne parut avoir travaillé qu'à porter à trois le chiffre des papes par l'élection d'Alexandre V (1409). L'anarchie des esprits était totale.L 'Allemagne surtout ne se dirigeait que par sa jalousie à notre endroit. La lutte entre Robert de Bavière et Wenceslas de Bohême était un épisode de la question. Robert s'en tenait au Pape de Rome et Wenceslas à celui d'Avignon ou de Pise dans la suite. En 1410 mourait Robert de Bavière; Jost de Moravie et Sigismond de Hongrie prétendirent à l'Empire. Ce qui faisait trois empereurs. L'irréductible hostilité à notre pays, que montrait une partie du monde chrétien, était l'obstacle presqu'insurmontable à l'union; et l'on ne pouvait voir de terme à ces divisions, si la France ne s'était abîmée dans les désordres cabochiens, les rivalités des Armagnacs et des Bourguignons, le désastre d'Azincourt, et si Sigismond, resté seul roi des Romains en 1411, n'en avait profité pour souffler la présidence des négociations à la France et poursuivre l'extinction du Schisme en satisfaisant par là les susceptibilités allemandes.

Ce fut sous l'impulsion impériale (1410-1417), que s'éteignit le Schisme. La France vit avec amertume passer à un autre cette sorte de présidence de la chrétienté. L'hostilité aux opérations ré-

solutoires en fut transposée, mais l'opposition française n'avait rien d'irréductible. La séculaire rivalité franco-allemande dominait donc toujours la question religieuse. Si Sigismond avait pris la tête des conciliaires, c'était qu'il voulait marquer par là l'abaissement de la France; et c'était aussi parce que sa direction signifiait l'abaissement français que l'Allemagne avait suivi, appuyé son chef dans sa volte-face complète. Après 1410, Sigismond s'était franchement rapproché de Jean XXIII, le successeur rapide d'Alexandre V; il avait pris la décision de tenir d'autres assises plus solennelles encore, afin de clore définitivement le Schisme. Pour publier sous quelle inspiration les événements se déroulaient désormais, il avait résolu que ces assises auraient lieu dans une ville d'empire, à Constance. Naturellement il avait rencontré une certaine opposition, surtout chez la France. Charles VI considérait avec peine comme l'Allemagne lui avait ravi la première place. Le roi ne se décida à adhérer au concile que sur les propositions d'alliance faites par Sigismond; et dans la nouvelle guerre anglaise qui se préparait, il en escomptait tous les avantages. En cette occasion il fut encore dupé. L'empereur ne tarda pas à offrir son alliance à l'Angleterre; et ce fut bientôt à celle-ci qu'il s'en tint, dénouant les liens de l'autre. Le concile s'était réuni à Constance (1414). Les délégués français étaient venus; ils avaient pris aussitôt une place prépondérante dans les délibérations: leur illustration éclipsait sans nul doute les autres représentations: d'Ailly, Gerson, Fillastre, Gentien, Porée, etc. Ce fut grâce à Gerson, qu'après la fuite de Jean XXIII, les conciliaires poursuivirent leurs travaux; Gerson les avait rassurés sur les conditions nouvelles de leurs délibérations et les avait enflammés pour l'œuvre future. Pourtant, après l'alliance devenue offensive (1416) de Sigismond avec l'Angleterre, les divisions avaient apparu dans le sein de l'assemblée, et elles devaient se perpétuer jusqu'à la fin. Les Français marquaient de la mauvaise humeur aux Allemands et aux Anglais; ils s'étaient, par contre, rapprochés des Italiens. Le concile se trouvait ainsi coupé en deux. A éteindre les hérésies (Wycleff, Huss), à déposer Jean XXIII et Benoît XIII, à accepter la renonciation volontaire de Grégoire, tout le monde fut d'accord. Mais lorsqu'il s'agit de recoudre, de reconstituer l'organisme romain jusque dans sa tête, l'antagonisme se montra, ombrageux et entêté. Français et Italiens d'une part voulaient qu'on élît le Pape d'abord et qu'on réformât l'Eglise ensuite. Allemands

et Anglais renversaient opiniâtrement les termes de la proposition. Après Azincourt et avant Montereau, les Français désiraient qu'au plus tôt on procédât à l'élection d'un Pontife. Ils se rappelaient le rôle pacificateur qu'en général avaient tenu les Papes dans la séculaire conflagration avec l'Angleterre. C'était une pacification qu'ils escomptaient de celui qu'on nommerait. Les Allemands et les Anglais se montraient plus réalistes, plus connaisseurs de l'esprit humain ; ils se défiaient de l'œuvre réformatrice entreprise sous la présidence d'un Pape, surtout que cette œuvre devait réduire, limiter la puissance pontificale. Après de longues discussions, on aboutit à une transaction. On procéda à quelques réformes particulièrement urgentes qu'on publia en 5 décrets : 1° réunion d'un concile général tous les dix ans ; 2° conduite à tenir en cas d'un nouveau schisme ; 3° profession de foi du futur Pape ; 4° règlementation des translations d'évêchés, laissées jusqu'alors à l'arbitraire pontifical ; 5° défense au Saint-Siège de s'approprier les biens des prélats décédés ou non à Rome. Peu après un 6° décret fut encore promulgué : le Pape devait, avant la fin du présent concile, accomplir l'œuvre réformatrice. En somme, le gros de la réforme était remis jusqu'après l'élévation du nouveau Pontife. On élit alors Martin V (11 nov. 1417). C'était, en tout cas, la fin du Schisme.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

BLIEMETZRIEDER. — L'idée de concile général dans le grand Schisme d'Occident. 1904.
HEFELE. — Hist. des conciles.
HIRSCH. — Le retour des Papes Urbain V et Grégoire XI d'Avignon à Rome. 1898.
KEHRMANN. — La politique religieuse de la France, de l'élection de Clément VII au concile de Pise. 1890.
MIROT. — La politique pontificale et le retour de la Papauté à Rome. 1899.
NOEL VALOIS. — La France et le grand Schisme d'Occident.
PASTOR. — Hist. des Papes. 1891.
REMKE. — La France et le Pape Jean XXIII. 1900.
ROCQUAIN. — La cour de Rome, etc...
ROCQUAIN. — Hist. des Papes au Moyen-Age.
SCHWOB. — Jean Gerson. 1858.
TSCHACKERT. — Pierre d'Ailli. 1877.

ARTICLE V

Le siècle de Pragmatique Sanction

En suite du triste égoïsme montré par les Papes durant ce grand Schisme, et, une fois l'unité du monde chrétien retrouvée, devant leur évidente mauvaise volonté à procéder à des réformes qui semblaient de première nécessité à tous, bien des Eglises particulières relâchèrent l'obéissance qu'elles avaient au Saint-Siège et se constituèrent, elles-mêmes, indépendamment de lui, des règles de vie en rapport avec leur idéal (et aussi leur intérêt). Ce fut pour la France la Pragmatique Sanction.

L'état de Pragmatique dura près d'un siècle; car il s'élabora longuement, et ensuite ce fut toujours la Pragmatique, soit qu'elle fût réellement appliquée, soit qu'elle fût rapportée par Louis XI mais en continuant de peser dans l'air.

Les causes lointaines de la Pragmatique? l'abusive fiscalité de la Papauté, son népotisme, au temps de sa grandeur son absolutisme. Puis sa diminution de prestige pendant la captivité de Babylone; parallèlement à la captivité de Babylone, le gallicanisme renaissant et prenant une force luxuriante. Ensuite c'est le grand Schisme, la réaction naturelle des esprits aux égoïsmes peu édifiants des Pontifes, et surtout les soustractions d'obédience qui en furent l'effet principal. La soustraction d'obédience a donné aux Eglises nationales l'habitude et le goût de la liberté. Leur individualité s'en est affirmée. Et tandis qu'elles demeurent vaguement de la vaste communauté chrétienne, elles deviennent fortement des Eglises particulières. Bien des intérêts particuliers s'y sont aussi trouvés satisfaits; ce qui ajoute un poids singulier aux inclinations purement morales. Dans la soustraction d'obédience, le roi de France s'est vu devenir effectivement le premier personnage religieux de ses Etats; les évêques ont disposé plus à leur gré des bénéfices de leur diocèse. Enfin quand la preuve eut été bien faite qu'il ne fallait rien attendre des Papes eux-mêmes, et que les princes chrétiens eurent décidé dans une assise générale du christianisme de résoudre le Schisme, ils ébauchèrent

une première situation de Pragmatique. Ils étaient trop imbus de l'unité chrétienne pour la déchirer, ils se conservèrent aux obédiences de leur Pape respectif; mais ils leur retirèrent pour ainsi dire toute puissance réelle dans leurs domaines. Charles VI en prit l'initiative; ce fut pour la France l'ordonnance de 1407. Le concile de Pise et les événements ultérieurs en suspendirent généralement les effets.

Nous voici en 1417. Les causes voisines? L'antagonisme franco-allemand et l'opposition rapide de Martin V aux réformes firent rétablir en mars 1418 l'ordonnance de 1407 dans son esprit. Dans les derniers moments de l'élection (nov. 1417), le groupe français avait marqué de l'hostilité à la candidature Odone Colonna (le futur Martin V). Il la considérait comme favorable à nos ennemis. Néanmoins l'élection avait eu lieu; la nation française, en même temps que les autres, avait conclu avec le nouveau Pape un concordat de 5 ans qui réglait le nombre de nos cardinaux, la quotité des annates, réserves, et la qualification des procès portables en cour de Rome. Mais dès les premières semaines, l'œuvre réformatrice du concile fut entravée par Martin. Il manifestait une volonté bien nette de l'empêcher d'aboutir. Il arriva à ses fins, et l'assemblée se sépara sans avoir rempli ses desseins. Aussitôt, Sigismond offrit au Pape de venir résider dans une ville d'empire; le gouvernement français proposa Avignon. Déclinant l'une et l'autre ouverture, Martin se retira à Rome. Les Français ne donnèrent pas à cette circonstance sa vraie signification, que je dégagerai ultérieurement. Rome leur parut une quasi solution allemande. Cet ensemble de faits valut en mars 1418 une ordonnance du genre de celle de 1407. Le concordat avait eu la vie courte. En septembre 1418, les Bourguignons, rentrant dans Paris, rapportèrent l'ordonnance de mars et rétablirent le concordat. Dans la suite, après Troyes, le gouvernement de Paris accrut encore les avantages de la Papauté. Si en 1424 Bedford confirmait les libertés gallicanes, en 1425 des lettres ne laissaient aux ordinaires et patrons que les nominations ecclésiastiques en mars, juin, septembre; tout le reste allait au Pape. Laissons ce côté de la France; et demeurons au Dauphin.

L'hostilité du Dauphin au Pape fut entretenue et quelquefois accentuée par les suspicions constantes qu'il avait que le Saint-Père favorisait ses ennemis, et par le ressentiment qu'il lui conservait de contrecarrer l'œuvre de réforme. Le Souverain Pontife pouvait déléguer en 1422 l'évêque de Bologne, Nicolas Albergati, et

plus tard le cardinal de Porto, soi-disant pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre, effectivement pour faire rapporter l'ordonnance de 1418, le Dauphin ne montrait nul empressement à le satisfaire sur ce dernier terrain. Et même après la mort de son père, il confirmait à nouveau l'ordonnance. C'est que Charles, bien que Martin affichât une apparente impartialité (refusant à Henri VI le titre de roi de France), lui reprochait de pencher réellement aux Anglais. Le Pape ne faisait rien pour qu'Henri renonçât à ses prétentions. En 1428 il accordait à Bedford un décime sur la Normandie (1). Au temps des victoires de Jeanne d'Arc, il n'élevait que de faibles protestations contre l'envoi en France des 6.000 soldats anglais destinés à combattre les Hussites. Aussi fallut-il que la situation de Charles fût bien misérable pour qu'il se décidât à rapporter (1425), malgré l'opposition du Parlement, l'ordonnance de 1418, et à accepter l'intervention médiatrice du Pape en vue d'une paix. Les entraves, que Martin V apportait aux réformes, alimentaient d'autre part l'animosité du roi et de son entourage. Cette opposition du Pape était patente, indéniable. Au concile de Pise (1423), où avait été reprise l'œuvre de rénovation, nul prélat italien ne s'était rendu pour qu'elle ne pût s'accomplir, et comme le concile s'était reporté à l'année suivante à Sienne, les membres de cette nouvelle assemblée rencontrèrent de tels obstacles qu'ils durent encore se séparer et remettre à l'an 1431, à Constance, la continuation de leurs travaux. A Sienne, les Français s'étaient violemment élevés contre l'obstruction pontificale. De cet ensemble de circonstances résulta, après les victoires de la Pucelle, une recrudescence d'hostilité française au Saint-Siège. L'ordonnance de 1418 fut ressuscitée comme si elle n'avait jamais été abrogée. Les clercs français arrivèrent de bonne heure et nombreux au concile de Bâle, qui s'était effectivement ouvert en 1431 ; et la chrétienté entière savait à quoi s'en tenir sur les véritables sentiments que Martin V ou Eugène IV, son successeur cette année-là, nourrissaient à son endroit. Le 18 décembre 1431, par bulle, Eugène crut devoir dissoudre l'assemblée et parla d'une autre réunion à Bologne pour discuter de l'union avec les Grecs ; les Pères de Bâle déjouèrent la manœuvre pontificale et déclarèrent que leurs assises ne pourraient prendre fin que de leur propre consentement ; après avoir

(1) Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther. T. III, p. 205.

consulté quelques prélats de son royaume à Bourges (26 février 1432), Charles VII adhéra formellement aux conclusions des conciliaires et envoya à Bâle une ambassade officielle sous les ordres de l'archevêque de Lyon. Aux séances de Bâle, bien que jusqu'au traité d'Arras Charles ait tenu la main à modérer la nation française, celle-ci cependant se fit remarquer par la vigueur de ses attaques contre le Saint-Siège. D'ailleurs, depuis 1434 Eugène s'était réconcilié avec les Pères de Bâle: il avait été traqué par ses ennemis jusque dans Rome. Alors l'œuvre de réforme s'accomplit, hâtive, radicale, intransigeante. On rendit aux chapitres l'élection des évêques et aux couvents celle des abbés; on supprima d'un bloc les grâces expectatives et les annates; on restreignit singulièrement les réserves; on détermina les droits des gradués d'Université; on réglementa les nominations cardinalices; on légiféra sur l'administration du temporel pontifical et même sur la direction générale du spirituel. C'était, il faut l'avouer, presque la destruction de l'édifice romain. Eugène IV refusa de sanctionner les décrets concernant les cardinaux et le Saint-Siège. Les événements se précipitèrent. La nation française dénonça (1436) bruyamment l'obstruction d'Eugène et préconisa de lui refuser toute compensation à l'abolition des annates s'il ne cessait son opposition. Autre conflit aigu sur la question du concile d'Union avec les Grecs: les Italiens voulaient, pour ce concile, une ville de la péninsule; la majorité de l'assemblée proposait Avignon; et bien que Charles VII ait déclaré se rallier à Avignon seul, le 30 mai 1437, par bulle, passant outre aux volontés des Pères, Eugène désignait une ville italienne (1). Le 14 janvier 1438 le concile suspendait le Pape; et après une audience contradictoire des envoyés de Bâle et des ambassadeurs pontificaux (5 juin 1438) dans la Sainte-Chapelle de Bourges, le 7 juillet Charles VII promulguait la Pragmatique Sanction.

En elle-même la Pragmatique avait été murement réfléchie; elle fut un acte de foi de la part de Charles VII. Pendant 6 mois, dans le grand Conseil, elle avait fait l'objet d'une abondante discussion. Ce n'était pas une œuvre née dans l'emportement de la colère; c'était le produit de la sagesse et de la science. Aux yeux de ceux qui la voulurent ou l'élaborèrent, gens de Bâle ou Italiens avaient également tort; les uns à tout détruire en un tour de main, à cou-

(1) Ferrare où se tint effectivement le pendant du concile de Bâle.

rir de gaieté de cœur à un nouveau déchirement du monde chrétien; les autres à se cramponner désespérément aux vieilles erreurs de la machine romaine, à se refuser à toute réforme selon l'universelle exigence des consciences chrétiennes. Des uns et des autres le roi de France s'exceptait; il se retirait chez lui et il y établissait une loi de son Eglise selon son cœur. Cette loi de moyennation entre les uns et les autres, c'était la Pragmatique. Sans doute il y eut d'autres considérations, plus utilitaristes, plus égoïstes; mais il faut le retenir et y insister ,le grand mobile de l'ordonnance, le principal, est moral, pieux, religieux. C'est ce qui permettra de comprendre le genre d'application qu'elle reçut sous Charles VII et l'opiniâtreté avec laquelle ce prince entendit la pratiquer. Des autres considérations, bien des anciennes subsistaient, qui avaient déjà motivé les ordonnances de 1407 et 1418, comme encore une vague suspicion de germanisme à l'endroit de la Papauté; une nouvelle s'était ajoutée, de politique intérieure. En 1438 la position de Charles était déjà très affermie, et il entamait sa lutte contre les éléments anarchiques du dedans. Par la Pragmatique il donnait satisfaction à ses vieux appuis, les Parlementaires et les clercs gallicans, et inversement il portait un coup à l'Université de Paris qu'il n'avait guère et qu'il ne pouvait avoir en bonne odeur. En effet, l'Université de Paris avait toujours eu dans son sein un parti assez considérable de gens qui tenaient pour la Papauté pure et simple, la Papauté dans sa forme traditionnelle, avec ses anciens défauts, car de ces défauts, et particulièrement la distribution à tort et à travers des bénéfices, l'Université profitait grandement. La Pragmatique remettait au roi et aux évêques la distribution des bénéfices. Voyons d'ailleurs les édictions de la Pragmatique: 1° Supériorité des conciles sur les Papes; — 2° convocation des conciles œcunémiques tous les 10 ans; — articles suivants: suppression de la fête des fous, des spectacles dans les Eglises; limitation pratique de l'excommunication; répression de l'incontinence des clercs; élection des abbés par les couvents, des évêques par les chapitres, le Pape ne gardant plus que la consécration de l'élu à Rome; interdiction de la création de nouveaux canonicats; suppression en principe des annates (pourtant la vie durant d'Eugène IV, continuation du 5e des taxes en sa faveur); réglementation des appels au Pape qui ne seront plus recevables que lorsque toutes les juridictions antérieures auront été épuisées; finalement « le roi et les princes s'abstenant de toute menace ou violence, use-

ront parfois de sollicitations bénignes et bienveillantes en faveur de personnes de mérite, zélées pour le bien de l'Etat et du royaume » (1); au total, 23 articles. En somme, c'était l'œuvre de Bâle, mais tempérée. Voilà bien ce que je disais tout à l'heure; c'était la réforme au goût du temps mise en pratique dans le royaume, mais avec mesure et sans imprudente recherche de déchirement. Et, en effet, d'abord si cette Pragmatique libérait l'Eglise de France des ingérences pontificales, elle la gardait néanmoins dans la vaste communauté catholique; fidèle aux souvenirs de 1407 et de 1418, Charles VII ne rompait pas l'obédience; il en coupait seulement certains fils. Ensuite l'ordonnance ne tarissait pas, avec la brusquerie des Pères, toutes les sources de la fiscalité romaine; elle établissait une période de transition; elle laissait à Eugène IV une partie des droits qu'il avait jusqu'alors exercés. Surtout la modération royale se manifesta dans les conseils très fermes que les envoyés de Charles donnèrent à Bâle et à Rome, après que la Pragmatique eut été publiée. Les Pères pouvaient considérer cette promulgation comme une victoire; le roi insista pour qu'ils ne se laissassent pas aller à d'irréparables décisions et qu'ils ne lançassent pas de censures qui rouvriraient les Schismes détestables. Le Pape fut instamment prié de ménager les conciliaires de Bâle. — Avec les troubles qui bouleversèrent ensuite pendant 12 ans l'Eglise, l'application même de la Pragmatique fut embarrassée. Cet embarras résultait de la modération où voulait se garder Charles VII. Car dès juin 1439, les Pères de Bâle, passant outre aux conseils de sagesse prodigués par le roi, élisaient un autre Pape, Félix V, de la maison de Savoie, et consommaient une nouvelle division de la chrétienté. Jusqu'alors Charles avait eu plutôt des préférences pour le concile; mais son horreur des déchirements schismatiques, pour lui qui les avait largement contemplés et qui y voyait une des causes de ses premiers malheurs, le rejeta, après l'élévation de Félix, vers Eugène. Car il se conserva à Eugène et il entraîna avec lui Mayence, Cologne, Trèves, le comte Palatin, l'Angleterre. Dans ces conditions, il était certain qu'on ne pouvait encore compliquer les choses par l'application stricte de la Pragmatique. Charles songea d'abord à marchander son adhésion à Eugène: contre la continuation d'obédience, il demanda la reconnaissance de l'ordonnance, et de l'ordonnance même édulcorée,

(1) Ordon. des rois de France. T. XIII, p. 274.

dépouillée des clauses particulièrement désagréables au Saint-Siège (la supériorité des conciles sur les Papes). Le Souverain Pontife, malgré tout, refusa. Le roi voulut alors pratiquer son édit purement et simplement. En 1439 et 1440 plusieurs applications en furent faites. Le gouvernement royal rencontra une résistance opiniâtre de la part du Saint-Siège. A Angers (1439) un évêque avait été élu selon la Pragmatique; le Pape nomma un autre titulaire; l'incident fit l'objet d'une correspondance aigre douce entre Eugène et le roi. Ces difficultés poussèrent, en 1441, le Souverain Pontife à favoriser Alphonse d'Aragon à Naples contre les Anjou; il en résulta un refroidissement assez sérieux. Mais Charles était décidé à ne pas aggraver la situation générale de la Chrétienté. Et devant les extravagances des Pères de Bâle, il se rapprocha d'Eugène et travailla énergiquement à résoudre le Schisme. En 1443, il parvint à remettre le Pape de Rome avec l'Aragon, la Castille et l'empereur Frédéric III. Une certaine intimité même en ressortit entre la royauté française et Eugène. La Pragmatique fut un peu laissée à l'écart. Le roi demanda au Siège Apostolique des nominations d'évêques; et le Pontife multiplia les réserves et les grâces expectatives. En 1445, Jouvenel des Ursins déplorait cet abandon de l'ordonnance. La dernière ombre qui subsistait entre Charles et Rome, venait de se dissiper: le concile italien de Ferrare s'était clos en 1445 sur l'Union avec les Grecs. L'activité du roi pour éteindre le Schisme en fut redoublée. Il se mit d'abord en relations avec le duc de Savoie pour obtenir la renonciation de Félix. Eugène était mort (1447), remplacé par Nicolas V. Un conseil fut tenu à Bourges (1447), auquel prit part l'archevêque de Trèves comme délégué des prélats allemands; on y convint des propositions à faire à Félix, à Nicolas, et aux Pères de Bâle. En juillet, à Lyon, à nouveau des conférences: l'Angleterre, la Castille, le duc de Savoie, Félix étaient venus s'ajouter aux députations des autres états. Félix demanda une double abdication, de lui-même et de Nicolas. Nicolas, furieux de cette exigence, transféra la Savoie à Charles VII (1). Remarquons l'admirable modération du roi. Ce qu'il voulait, c'était la paix de l'Eglise. Il refusa le don du Pape et recommença ses négociations. Enfin, en 1449, il aboutit. Félix, sur ses instances, se démit (avril), et le concile de

(1) De Beaucourt. Charles VII et la pacification de l'Eglise. Rev. des quest. hist. T. 43, p. 411.

Bâle se sépara. Le tout se terminait dans une transaction ménagère des susceptibilités les plus aiguës: Félix gardait une éminente situation dans l'Eglise; les Pères conservaient leurs dignités; on leur avait même passé la fantaisie d'élire à leur tour Nicolas V. Naturellement, au milieu de ces graves conjonctures, la Pragmatique avait continué d'être au second plan. — Devant les excellentes dispositions montrées par Charles VII au cours de cette triste période, la Papauté se flatta qu'elle pourrait obtenir du roi l'annulation formelle de l'ordonnance qui la taquinait tant. Elle ne fit au contraire que rallumer la discorde. La Pragmatique n'en fut que plus sévèrement appliquée; ce fut la seule grande époque de son application stricte. Ce qui sépara profondément la Papauté de la royauté française. Dès 1450 Nicolas demandait à Charles de rapporter l'ordonnance de 1438; le roi réunit une assemblée à Chartres qui se prononça pour son maintien: elle produisit même en façon d'autorité la fausse Pragmatique de Saint-Louis. En 1452, nouvelle tentative par le cardinal Guillaume d'Estouteville. Le cardinal était venu en France sous prétexte de négocier la paix avec l'Angleterre; il accorda au gouvernement français d'entamer la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Surtout il parla d'un adoucissement de la Pragmatique et offrit un concordat au genre de celui conclu avec l'Allemagne (Vienne, 1445). Une assemblée tenue en juillet 1452 à Bourges fut tout entière hostile aux propositions pontificale (1). Jean Jouvenel, archevêque de Reims, fut l'âme de la résistance. La réponse envoyée au Saint-Siège fut, qu'une transformation de la Pragmatique n'interviendrait que si un concile général était convoqué. Rome fut naturellement dépitée de ces échecs. Malgré les services tout récemment rendus, elle pencha aux ennemis de Charles VII. Elle intrigua avec le Dauphin Louis et le duc Philippe de Bourgogne. En 1456, après la victoire turque de Belgrade, une passagère amélioration eut lieu. Charles VII autorisa la levée d'un décime pour la croisade. En la circonstance, les difficultés vinrent de l'Eglise de France même; ce qui prouve combien la Pragmatique avait profondément poussé ses racines dans le pays. L'Université de Paris voulut s'opposer par tous les moyens à la levée. Les chanoines de l'église archiépiscopale d'Autun, possédés en commende par le cardinal Jean Rolin, et le cardinal

(1) Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de Réforme. T. III, p. 313.

lui-même prirent part au mouvement (1). Le décime fut perçu. Mais Charles dut déclarer en août 1457 que l'autorisation qu'il en avait donné, ne préjudiciait nullement à l'avenir aux libertés de l'Eglise gallicane. Toutes ces difficultés n'étaient pas faites pour réconcilier la France et la Papauté; d'autant que l'Université de Paris avait envoyé jusqu'à Rome sa protestation et que le Pape, fort mécontent, avait vigoureusement tancé son légat d'avoir toléré semblable démarche. Avec Pie II, l'antagonisme s'exalta; il gagna toute la ligne. Les relations du Pape avec le Dauphin et Philippe le Bon se resserrèrent encore. Louis promit publiquement d'abolir la Pragmatique. La mauvaise humeur pontificale s'accentuait à constater que l'opposition gagnait du terrain. L'Allemagne se remettait en fermentation; elle réclamait elle aussi un concile. Le 18 janvier 1460, par la bulle *Execrabilis,* Pie condamna l'appel du Pape au concile; il le déclara anathème. Charles VII releva vivement cette condamnation. Le procureur Jean Daumet, en Parlement, publia la protestation royale et renouvela la demande d'un concile. Le Pape sentit la nécessité de la prudence et se tut. Mais partout où il put manifester son hostilité à la France, il le fit. En 1460-1461, il nommait à l'évêché de Tournai le protégé de Philippe le Bon contre les désirs du Roi. En 1461 il anathémisait Jean d'Anjou qui bataillait pour Naples.

Louis XI rapporta la Pragmatique Sanction; mais il la tint en réserve, comme une menace constante au Saint-Siège. Et ainsi en tant qu'instrument de pression, on la sentit profiler son ombre d'un bout à l'autre du règne. Le but de Louis XI était précis: reprendre en main étroitement son clergé par le moyen de la Papauté, et aussi contre la Papauté; singulière antinomie, mais il mena son jeu supérieurement et il arriva à ses fins. Dans les premières années, on constate un peu de flottement: son brouillonnage naturel; et puis il n'est pas encore bien en possession de sa méthode; mais à partir de 1467, il travaille en maître. En 1461, sur le rappel de ses promesses, il abolit la Pragmatique, sans vision bien claire des résultats à obtenir. Ce n'était guère que pour prendre le contre-pied de son père, selon son naturel esprit de contradiction; sans compter que l'attitude qu'il avait adoptée comme Dauphin, l'y obligeait aussi. Il était encore ligoté par ses engage-

(1) Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther. T. III, p. 334.

ments avec tous les ennemis de Charles VII. Pourtant déjà il se promettait par l'annulation de la Pragmatique de brider son clergé; mais j'inclinerais plutôt à croire qu'il se donnait et donnait à son entourage une raison dont au fond il n'était pas très sûr. L'abolition ne se fit pas sans résistance; c'est alors qu'il sentit toute l'indépendance qu'avait procurée au clergé l'état de Pragmatique, et qu'il fut fortifié dans son opinion de vaincre cette indépendance. Il distingua désormais nettement les fins de sa politique religieuse. Parallèlement à la noblesse qu'il voulait réduire, détruire l'indépendance trop grande de son Eglise. Il était vrai que la Pragmatique avait surtout profité à l'Eglise de France; c'était la réalisation de toutes les libertés qu'elle demandait, mais libertés par où elle échappait aussi bien à la Royauté qu'à la Papauté. Car le rétablissement des élection et la réglementation des impositions rendaient en somme au corps ecclésiastique la libre disposition de lui-même. La recommandation, si dangereuse que fût une telle fissure à l'édifice des libertés gallicanes, n'était stipulée que comme une chose extraordinaire, hors des voies normales; et si la royauté s'était affaiblie, il eût été à craindre que la clause ne fût totalement rejetée. De fait, le clergé avait conquis une étonnante indépendance sous Charles VII, particulièrement dans les dix dernières années de son règne, c'est-à-dire, pendant le florissement de la Pragmatique. Que Charles ne s'en fût pas inquiété, cela se comprenait; l'ordonnance répondait trop aux sentiments dans lesquels il avait été élevé, et elle donnait satisfaction à des gens qui l'avaient fidèlement soutenu dans ses malheurs. Mais l'opposition sérieuse de 1456, à laquelle il s'était buté quand il avait accordé au Pape la levée d'un décime, était un symptôme qui devait préoccuper. Louis XI, absolutiste, ne pouvait admettre une telle indépendance. Voilà pourquoi peu après la notification qu'il fit au Saint-Siège, de l'abolition (27 novembre 1461), il travailla sincèrement avec le Pontife romain à ramener l'obéissance parmi ses clercs. En cette occasion encore, il découvrit des horizons nouveaux; il s'aperçut bientôt qu'il faisait en partie œuvre de dupe; non seulement Pie II ne lui savait aucun gré de la façon dont il avait tenu ses promesses, mais il persévérait dans son hostilité à notre endroit comme au plus beau temps de Charles VII. En Italie, le Pape continuait son appui aux ennemis des Anjou; en Bretagne, il donnait raison, à propos d'un évêché, à François II, un des féodaux les plus inquiétants pour Louis (1461-1462). Louis fit vigoureusement barre à l'inverse.

Sans rétablir positivement la Pragmatique, en 1463 et 1464, il publia des ordonnances qui s'en inspiraient fortement: il y prohibait l'exercice du droit de dépouilles et réservait au Parlement la connaissance du possessoire des bénéfices vacants en régale. En même temps, on reparlait sérieurement de concile, et il frappait les trois chefs du parti ultramontain, le cardinal de Coutances, Alain de Coëtivy, et Guillaume d'Estouteville (1). Le changement ne lui fut pas plus heureux. Le coup de barre eût le don de ranimer le gallicanisme et de l'exalter. Gallicans et ligueurs firent cause commune. Le roi se rejeta vers le Pape. En 1465, il négocia un concordat et, en 1466, il envoya Charles de Bourbon déférer une obédience solennelle au nouveau Pontife. Le 24 juillet 1467, il annula les ordonnances de 1463 et 1464. Le Saint-Siège fit remarquer au roi que l'enregistrement du Parlement manquait au décret d'abolition de la Pragmatique. Comme Philippe le Bon venait de mourir, que Charles le Téméraire l'avait remplacé et qu'il en résultait pour la royauté une situation particulièrement dangereuse, Louis eût garde de refuser. Mais dorénavant, pris pour être appris, il fut en possession de sa règle de conduite: s'entendre avec le Pape, d'abord pour avoir le Pape, ensuite pour maîtriser son clergé; mais pas trop ne fallait; donner au Saint-Siège sans excès; en sous-main tâcher de retenir le plus possible; somme toute glisser entre les uns et les autres en quête de son seul profit. Il ordonna au Parlement d'enregistrer l'annulation de la Pragmatique. En octobre 1467, le Parlement refusa. Le roi cassa le procureur général, Jean de Saint-Romain, força à l'enregistrement; mais subrepticement, il combla son procureur de bienfaits, et il entretint des intelligences avec l'opposition parlementaire (2). Résultat palbable de son apparente vigueur: dix nominations épiscopales de son goût; c'était tout ce qu'il voulait; et il en avait bien besoin au milieu de l'indocilité générale. L'orage dissipé, il reprenait de l'indépendance. Comme en 1468 la Papauté avait lancé l'anathème sur Georges Podiébrad, roi de Bohême, et ses alliés dont il était, Louis défendit de publier la bulle en France. Mais une nouvelle tourmente approchait: vers 1470, les intrigues du Téméraire, des pourparlers de mariage entre Charles de France

(1) Chassériaud. Etudes sur la Pragmatique Sanction sous le règne de Louis XI, p. 7.
(2) Rocquain. La Cour de Rome, etc... T. III, p. 391.

et Marguerite de Bourgogne mettaient le roi en mauvaise posture. Il y allait de sa vie et de sa royauté! Il redevint câlin, insinuant, docile avec la Papauté; il reparla de concordat, l'œuvre si chère au Saint-Siège. Il obtint l'opposition pontificale à l'union de son frère. En 1472, le cardinal Bessarion vint négocier le concordat; le traité fut mis sur pied: les collations ordinaires étaient partagées entre Paul II et Louis; la recommandation royale était admise pour les bénéfices consistoriaux (1). Entre temps, Charles de France mourut; le zèle royal se refroidit. Louis fut heureux de l'opposition que le Parlement manifesta à reconnaître la tractation; il l'entretint; le concordat ne fut pas exécuté. Le péril était passé. Au contraire, il laissa ses officiers reprendre l'avancement de leur œuvre gallicane, lutter avec succès (1473) contre les réserves pontificales (2). Et ainsi allèrent les choses; tour à tour soumission, indépendance. Louis pliait ou se redressait suivant les circonstances. A partir de 1475, le conflit devint aigü. Louis décida que les bulles pontificales seraient à l'avenir examinées avant leur introduction sur le sol français. En 1476, comme Sixte IV avait élevé Avignon à l'archiépiscopat et qu'il en pouvait résulter des inconvénients sérieux pour nos provinces méridionales, le roi lança contre Rome un édit de convocation conciliaire à Lyon. Le différent fut apaisé par le cardinal Julien de la Rovère, neveu de Sixte, lui-même le futur Jules II, si souple et si politique. Cependant les officiers de Louis poursuivaient leur défense de la justice royale. L'esprit gallican de la Pragmatique continuait d'œuvrer, mais en les matières seules qui profitaient au roi. Maintenant le jeu de Louis XI était parfaitement éventé par le Saint-Siège; le Saint-Siège comprenait que le roi de France ne travaillait que pour lui. Qu'importait à Louis? les résultats étaient là, acquis, solides. Il avait peuplé les prélatures à son entendement (exemple: Angers, Amiens, Reims). En 1478, l'opposition franco-pontificale s'exprimait sur un double terrain, dans l'intimité de Sixte avec Maximilien, le grand ennemi de Louis, et dans l'alliance de Louis avec Florence, l'ennemie de Sixte; le roi lançait l'ordonnance de Selommes, qui prohibait à nouveau les expectatives et demandait la réunion d'un concile général; puis il provoquait l'assemblée d'Orléans qui proclamait la

(1) Chassériaud. Etudes sur la Pragmatique Sanction sous le règne de Louis XI, p. 10.
(2) Chassériaud. Etudes sur la Pragmatique Sanction sous le règne de Louis XI, p. 11.

supériorité des conciles œcunémiques et protestait contre la fiscalité romaine. Le point le plus intéressant était, qu'à cette assemblée le clergé montra toute la soumission que le roi avait su en acquérir. Le roi possédait absolument ses clercs, et ce fut en maître incontesté qu'il parla de punir les prélats qui n'étaient pas venus à Orléans. Le but qu'il s'était proposé, était atteint; noblesse et clergé étaient domptés. De la Papauté il n'avait cure; il savait que les amorces qu'il lui tendrait à l'occasion, prendraient toujours; en 1480, il en faisait encore l'expérience, et ayant besoin du Pape, il rouvrait une nouvelle intimité, rien qu'en parlant de concordat. La Papauté lui avait servi à saisir le clergé; mais il n'avait jamais entendu composer largement avec elle; l'instrument de chantage avait été entre ses mains, sinon la Pragmatique dont il ne voulait plus, du moins l'esprit de la Pragmatique si généralement cher à la France. — La Dame de Beaujeu s'en tint à la politique de son père, pour autant qu'elle se trouvait, surtout dans les débuts de son gouvernement, à peu près dans les mêmes conditions que Louis XI en ses premières années de règne. La mort de Louis avait été l'occasion d'une réaction générale; noblesse, gallicanisme s'en donnaient à cœur joie; on croyait le temps des indocilités revenu. En 1484, les Etats de Tours furent l'écho bruyant de ces agitations. Ils réclamèrent le rétablissement de la Pragmatique et le votèrent, malgré l'opposition de quelques hauts prélats. Le mouvement était trop fort; les Beaujeu ne songèrent pas à l'attaquer de front et le rompre; ils louvoyèrent, ils atermoyèrent, attendirent l'occasion propice de remonter, et finalement remontèrent le courant. Pour ce qui était de la Pragmatique, sans la refuser positivement, ils ne contresignèrent point son rétablissement; si bien qu'elle fut comme aux premiers temps de Louis XI avant l'enregistrement du Parlement; la situation était équivoque et prêtait à toutes les combinaisons. Quand les Beaujeu eurent dompté les insubordinations, ils s'en tinrent ordinairement à la conduite de Louis XI. Selon leur intérêt, ils s'entendaient directement avec le Saint-Siège, ou ils s'inspiraient du plus pur esprit gallican. Si d'une part les Parlements arrêtaient les bulles, les Universités appelaient du Pape mal informé au Pape mieux informé, si les officiers royaux multipliaient les intrusions dans le domaine religieux, d'autre part pourtant le gouvernement français acceptait en 1491 de causer concordat avec Innocent VIII; naturellement en vain.

Sous Charles VIII et Louis XII, nouvel aspect encore de la si-

tuation pragmaticienne. La question religieuse intérieure proprement dite passa au second plan; la question italienne, de pure politique, l'absorba et dirigea toutes les relations entre la France et le Saint-Siège. La Pragmatique Sanction devint une arme de combat dans nos luttes avec la Papauté en Italie. Par une coïncidence curieuse, nos rois, en cette fin du xv[e] siècle, se prenaient à rêver d'établissement en Italie, quand justement des Papes plus réalistes songeaient à créer au Saint-Siège dans la péninsule une situation temporelle respectable. De la part de nos rois, c'était pure folie. Le point de vue pontifical était juste, en plus qu'il répondait à des ambitions souvent personnelles. Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II, Léon IX, furent plus grands au politique qu'au religieux. Ils participaient à un courant général de leur temps et particulièrement fort en Italie. Les princes chrétiens étaient saisis comme d'un vertige d'entreprises politiques. Les Papes, eux, se trouvaient en face d'un état de choses double. D'une part, ils ne voulaient pas de cette réformation totale de l'édifice romain que réclamait avec insistance et opiniâtreté le monde chrétien; ils n'en voulaient pas parce qu'elle se ferait surtout à leurs dépens, que leur autorité en sortirait limitée, amoindrie. D'autre part, ils constataient qu'en suite de la captivité de Babylone et du grand Schisme, et même qu'à se refuser à ces réformes, le prestige pontifical était entamé. Les princes et les peuples en prenaient plus librement avec l'obéissance qu'ils dévouaient au Saint-Siège. A cette diminution de leur puissance, les Papes ne se résignaient pas, et ils voulaient rétablir la grandeur romaine sans risquer de la briser irrémédiablement aux réformes. Ce fut alors qu'au spectacle des trépidations politiques italiennes, ils furent amenés à penser que la Papauté ressaisirait toute sa force à acquérir une solide puissance temporelle. Depuis 1418, la Papauté connaissait l'indépendance; elle était délivrée des influences ou germaniques ou françaises. Les temps de domination universelle semblaient s'éloigner; les Etats égaux, indépendants, la société des Etats modernes apparaissait. Avec leur sens politique avisé, les Pontifes saisissaient cette transformation, et ils voulaient faire du Siège Romain un Etat de chair et d'os aussi. Tel était le dessein qu'ils poursuivaient. Naturellement ils devaient rencontrer devant eux, en ennemis, les rois de France descendant en Italie pour relever d'anciennes prétentions. Et entre la Papauté et la France, la question religieuse intérieure allait être une des façons de se combattre.

Charles VIII s'en tint fidèlement à la Pragmatique et aux principes gallicans. C'était lui l'initiateur des équipées italiennes. Il aurait voulu, pour ses desseins, que le Pape ne reconnût pas Alphonse II roi de Naples. Alexandre VI, n'ayant pas satisfait ses désirs, fut menacé de la réunion d'un concile général. Au départ de son expédition pour l'Italie (1494), Charles, afin d'obtenir libre passage du Pape, renouvela la menace et lui fit craindre une déposition. Pendant toute la campagne, Alexandre manifesta une mauvaise volonté évidente. Quand Charles VIII fut à Rome, le Saint Père s'enferma dans le château Saint-Ange et refusa de le recevoir. Alexandre rêvait d'établissements italiens pour sa famille, surtout pour César Borgia, son fils, et les entreprises de Charles contrariaient vivement ses projets. Après l'échec de l'expédition, le Pape fut l'âme de la ligue contre Charles VIII (1495), et à son tour le menaça de l'excommunication. Louis XII eût aussi une politique particulièrement active dans la péninsule; mais ses relations avec le Saint-Siège furent changeantes, tantôt bonnes, tantôt mauvaises; et suivant leur qualité, il s'arma ou non des foudres de la Pragmatique. Il fut d'abord en bons termes avec Alexandre VI, donna à son fils César le duché de Valentinois et le maria à Charlotte d'Albret. Charles VIII avait voulu relever les droits des Anjou sur Naples; Louis XII, en tant que prince de la maison d'Orléans, prétendit reprendre ceux des Visconti sur Milan. En 1503, tandis que Louis XII marchait sur Rome, Alexandre mourait. Le cardinal d'Ambroise brigua la tiare ,mais il se buta aux oppositions de l'Espagne, de l'Empire et des Italiens. Il fit reporter ses voix sur Pie III. Pie III mourut 25 jours après son élection. Le cardinal Julien de la Rovère fut élu: c'était Jules II. Jules était le type achevé de ces Papes qui voulaient rendre au Saint-Siège son prestige par la constitution d'une sérieuse puissance temporelle. Il comprit que pour créer cette puissance temporelle, il fallait chasser d'Italie tous les envahisseurs, aussi bien Allemands que Français. Ce fut le but de tous ses efforts. En 1507, à l'annonce du succès de l'expédition française à Gênes, il restait enfermé de dépit trois jours dans sa chambre. En 1509, il était l'âme de la ligue franco-impériale contre Venise; mais dès juillet, faussant compagnie à ses alliés, il s'entendait avec Venise qui lui restituait la Romagne, et formait une ligue nouvelle — Suisse, Espagne, Naples, Italiens — contre Maximilien et Louis XII. Louis rétablit alors formellement par ordonnances plusieurs dispositions de la Pragmatique (1510);

il interdit à tout Français d'aller à Rome; il ne cacha pas son intension de déposer le Pape. Trivulce et Bayard passèrent en Italie et prirent Bologne et Ravenne. Jules, plus opiniâtre que jamais, organisa la Sainte Ligue (4 octobre 1511), où bientôt l'Angleterre venait s'adjoindre (13 novembre). Aux manœuvres du Pontife, le roi de France et l'empereur répondaient par la convocation du concile de Pise, qui reprenait la question des réformes. Jules opposa à Pise le concile de Latran, auquel participèrent l'Italie, la Hongrie, l'Espagne et l'Angleterre. Comme Maximilien entrait aussi dans la Ligue, Jules mourait (20 février 1513), et était remplacé par le cardinal de Médicis, hostile aux Français: Léon IX. Tandis que Louis XII perdait la bataille de Novare (Juillet 1513), Maximilien obtenait par le Nord une diversion des Anglais. Nous étions encore battus à Guinegate (août). Les Suisses entraient en Bourgogne. La situation était grave. La Trémoille conclut la paix à Dijon (septembre 1513). Il abandonnait l'Italie, restituait au Pape toutes les villes de son domaine. Mais avec l'intention d'une revanche, La Trémoille commença à diviser la coalition. Il se rapprocha de l'Angleterre (août 1514). Sur ce, Louis XII mourut (1er janvier 1515). François Ier reprit la campagne diplomatique entamée. Continuant les bonnes relations avec l'Angleterre, il gagna l'Empire (Paris, mars 1515). Ainsi rassuré sur sa droite et sur sa gauche, il piqua sur l'Italie. Il culbuta les Suisses à Marignan (14 septembre 1515). Léon IX fut atterré; il vit déjà le roi de France gagnant le sud de la péninsule, s'emparant de Naples et maître par conséquent de presque toute l'Italie. Il voulut à toutes forces arrêter la marche triomphale de François Ier; il n'y avait qu'une paix pour y arriver. Le 13 octobre 1515, il la conclut. Le 11 décembre, le Pape et le roi complétaient leur entente dans une entrevue à Bologne par l'ébauche d'un concordat. Deux ans après (avril 1517), le concordat était définitivement établi et ratifié. L'accord semblait être intervenu surtout comme modalité des affaires italiennes. Le roi de France sans doute s'y était beaucoup décidé pour décapiter la ligue et avoir une garantie que le Pape n'y rentrerait plus. Le Souverain Pontife lui-même avait conclu la paix et le concordat pour suspendre les progrès d'un ennemi victorieux. Mais au point de vue religieux seul, le concordat encore le ravissait; et certainement c'était le côté qui lui importait le plus. La France, la fille aînée de l'Eglise, amenait sa fâcheuse Pragmatique, cause de tant de soucis pour le Saint-Siège. Car non seule-

ment par la Pragmatique, c'était la France qui longuement avait échappé à la direction pontificale; mais encore c'était le reste de la chrétienté qui, à ce mauvais exemple, manifestait chaque jour davantage ses velléités d'imitation. En 1454, avant de passer à l'élection de Paul II, les membres du conclave même n'avaient-ils pas convenu que le futur Pontife devrait réunir un concile de réforme dans les trois ans? Il avait fallu la vigueur de Paul pour empêcher l'exécution du pacte. A la fin du XV° siècle, les rois d'Angleterre et de Portugal s'étaient mis à fronder la puissance pontificale tout comme leur cousin de France (1). Quand Alexandre VI et Louis XII avaient marqué une si grande intimité, le roi d'Espagne et l'empereur avaient pensé se retirer de l'obédience romaine. Le concile de Pise particulièrement avait été l'expression tangible de l'esprit d'opposition qui gagnait peu à peu toute la chrétienté. Alors même Maximilien avait songé à édicter lui aussi une Pragmatique (2). La Pragmatique française était comme un élément de dissociation de la chrétienté. Quels que fussent les sacrifices, sa disparition les méritait. Le concordat était pour le Saint-Siège la réglementation idéale de ses rapports avec les puissances séculières. L'accord se faisait sur le dos des Eglises nationales mêmes, et l'Etat et la Papauté y gagnaient une plus exacte obéissance. Effectivement, Léon IX avait chèrement acheté le concordat de 1517. Le roi avait réclamé la part du lion: il avait droit à presque toutes les nominations de son Eglise, et le Pape ne gardait que l'institution sans qu'il pût la refuser. Le clergé de France payait en somme tous les frais du contrat. François Ier rencontra une vigoureuse résistance du Parlement à enregistrer le traité. Je n'examinerai pas davantage le concordat; je l'étudierai plus à fond dans le volume suivant. N'ouvre-t-il pas quatre siècles d'histoire?

Le concordat était le signe des temps nouveaux. Après qu'Allemagne et France eussent chacune cherché à posséder seule la puissance pontificale, après que le Saint-Siège eût essayé de dominer l'univers chrétien tout entier, la tractation concordataire intervenait qui signifiait l'égalité des parties, — notion inconnue au Moyen Age où toute puissance n'avait rêvé que d'hégémonie universelle pour elle-même et de subordination pour les autres. Le siècle de Pramagtique, tâtonnant, instable, varié, avait en somme conduit de l'état mediéval à la situation moderne.

(1) Pastor. Hist. des Papes, T. V, p. 528
(2) Pastor. Hist. des Papes, T. VI, p. 330.

BIBLIOGRAPHIE

De Beaucourt. — Hist. du concile de Constance. 1727.
De La Borde. — L'expédition de Charles VIII. 1888.
Chassériaud. — La Pragmatique Sanction sous le règne de Louis XI. Pos. des thèses de l'école des Chartes. 1897.
De Cherrier. — Hist. de Charles VIII. 1870.
Combet. — Louis XI et le Saint-Siège. 1903.
Denifle. — Désolation des Eglises de France pendant la guerre de Cent ans. 1897.
Fierville. — Le cardinal Jean Jouffroy et son temps. 1874.
Galabert. — Les mœurs chrétiennes au XV° s. Bull. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, t. 12. 1884.
J. Guiraud. — L'Etat pontifical après le grand Schisme. 1895.
Hefele. — Hist. des conciles.
Huillard Bréholles. — Louis XI protecteur de la confédération italienne. Rev. des soc. savantes, 2° série, t. 5. 1861.
Legendre. — La vie du cardinal d'Amboise. 1725.
Le Glay. — Négoc. diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les 30 premières années du 16° siècle. Collec. des doc. inédits. 1840.
Madelin. — De conventu Bononiense. 1900.
De Maulde. — Hist. de Louis XII. 1889.
De Maulde. — Alexandre VI et le divorce de Louis XII. B. éc. des Chartes. T. 57. 1896.
Pastor. — Hist. des Papes. Trad. fse 1888.
Péchenard. — Jean Juvénal des Ursins. 1876.
De Pradt. — Les 4 concordats. 1818.
Rey. — Louis XI et les Etats pontificaux de France. 1899.
Rocquain. — Hist. de la Papauté au Moyen-Age.
Rocquain. — La cour de Rome, etc...
Sandrot. — Le concile de Pise. Rev. des quest. hist. T. 34. 1884.
Valois. — La crise religieuse du XV° s. (1418-1450). Le Pape et les conciles. 1900.
Valois. — La prolongation du Grand Schisme. Bull. de la Soc. de l'Hist. de France. 1870.
Vast. — Le cardinal Bessarion. 1878.
Vaughan. — The Medici Popes. Leo X and Clement VII. 1908.

CHAPITRE III

Relations avec l'Empire

SOMMAIRE

Origines de la question lotharingienne. — Les derniers Carolingiens de France et la question lotharingienne. — Encore à cet égard les Capétiens les continuent purement et simplement. — Au cours du XIe siècle, fin d'un premier cycle de la question lotharingienne, fin toute à l'avantage de l'Empire. — Un temps d'arrêt. — Reprise de l'activité française vers l'Est après la réconciliation avec la papauté : aide puissante que nous fournit alors la Papauté. — Nos progrès considérables en Lorraine-Arélat, tandis que l'Empire s'épuise dans les agitations intérieures et sa lutte avec la Papauté. — En fin du XIIIe siècle, l'Allemagne se réveille et s'inquiète de nos progrès dans ces régions. — L'activité française se ralentit par suite de la guerre de Cent Ans. — La troisième maison de Bourgogne renouvelle entre France et Allemagne une sorte de royaume de Lothaire. — Effondrement de la maison de Bourgogne. — Nouveau partage des dépouilles entre la France et l'Empire. — La part de la France est assez belle ; elle eût pu l'être plus encore.

ARTICLE PREMIER

La poussée Germanique
(987-1060)

La question extérieure qui semblait devoir être pour le Capétien la principale, comme elle l'avait été pour les derniers Carolingiens, était la question Lotharingienne. Elle ne s'offrait pas encore en raison du concept des frontières naturelles. Mais en aspect de

différend d'abord familial et ensuite — le terme est cent fois trop fort — national, elle tenait la première place dans les préoccupaions politiques de nos princes au xᵉ siècle. Peu attirés vers l'Espagne lointaine, accotés à la mer à l'Ouest, n'attachant pas à l'anarchie intérieure l'attention qu'elle méritait, ils n'avaient d'ambition que vers l'Est, où ils estimaient de plus avoir des droits. La question lotharingienne était donc, à l'époque du changement dynastique, la primordiale. Elle allait l'être de même pour les trois premiers Capétiens, mais pour eux dans l'ordre seul des questions extérieures. Avec Philippe Iᵉʳ la guerre anglaise, qui s'ouvrait, saisit alors la première place ; et âpre, quelquefois même comme mortelle, elle absorba presque toute notre actiivté pour près de quatre siècles et demi. Pendant ce temps la question allemande pâlit, fut éclipsée par l'autre. Elle ne fut plus qu'au second rang. Mais elle continua d'être néanmoins. Elle fut — parce qu'en dépit de l'autre querelle, elle touchait encore à des intérêts trop importants pour qu'ils puissent être négligés complètement; et d'ailleurs, malgré la guerre anglaise, nous arrivâmes bientôt à contenir l'expansion germanique en Lotharingie, à la refouler et à y introduire largement la nôtre. Elle fut aussi — parce qu'elle devint bientôt une coordonnée du différend franco-anglais; pour la France comme pour l'Angleterre, l'Allemagne s'offrit presqu'en arbitre de leur litige. Elle fut enfin — parce qu'à la faveur de la lutte anglaise, une sorte de nouveau royaume de Lothaire (grand duché de Bourgogne) s'était constitué au XVᵉ siècle entre France et Allemagne, que le développement considérable de ce grand duché ramena sur ces régions l'activité et l'attention particulières de la France et de l'Allemagne, et parce qu'à l'effondrement de l'Etat Bourguignon, la dislocation qui s'en opéra encore au profit de la France et de l'Allemagne, opposa à nouveau directement les deux vieux compétiteurs. Or, à ce moment, comme le conflit anglais à son tour languissait et se terminait, la grandeur des intérêts remis en question par la mort du Téméraire rendait à l'affaire lotharingienne la première place.

Cette période de nos relations avec l'Allemagne comprend quatre phases: 1° résistance malheureuse aux progrès allemands en Lotharingie (987-1060); — 2° la compétition franco-allemande est au point mort (1060-1180); — 3° profitant des troubles intérieurs de l'empire, et heureux du côté de l'Angleterre, nos rois prennent l'offensive dans l'Est et y marquent de nombreux et

importants succès (1180-1360); — 4° la croissance du duché de Bourgogne renouvelle totalement la question; France et Empire s'unissent contre l'intermédiaire envahissant et lui font mordre la poussière; mais le partage des dépouilles rouvre la rivalité directe (1360-1483).

La question lotharingienne qui, à partir de Philippe le Bel allait se présenter sous sa forme moderne de question de nos frontières naturelles, s'offrait aux derniers Carolingiens de France avec un aspect totalement différent. Pour eux elle était originairement d'ordre familial pur; toutefois elle finissait à intéresser de plus en plus le pays entier. L'empire de Charlemagne avait détruit la notion gauloise et romaine des frontières naturelles, en lui enlevant toute raison d'être. Le traité de Verdun (843), avait divisé l'empire en trois entre Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique. A Charles le royaume de l'Ouest, à Louis la Germanie, à Lothaire un royaume intermédiaire qui comprenait les vallées du Rhin et de la Meuse, puis du Rhône et l'Italie. En 870, au traité de Mersen, une partie du royaume de Lothaire, exactement la succession de Lothaire II de Lotharingie, fut partagée à peu près équitablement par Charles le Chauve et Louis le Germanique. Les royaumes de l'Ouest, de l'Est commençaient à remarcher l'un vers l'autre aux dépens de celui du Centre. Après l'interrègne de 7 ans consécutif à la mort du roi allemand Arnulphe, France et Germanie reprirent chacune leur indépendance; l'empire carolingien, qui avait continué théoriquement malgré toutes les triturations du IXe siècle, fut définitivement disloqué. Il est vrai que la Germanie prétendit longtemps encore à une hégémonie sur la France, comme continuant l'empire. Quoi qu'il en soit, le partage de Mersen était oublié. France et Germanie reprirent leurs menées sur les pays de Lorraine-Bourgogne, qui avaient profité des troubles de la fin du IXe siècle pour recouvrer leur indépendance et s'étaient fragmentés en nombreux royaumes. Ce fut entre elles deux une vive compétition. L'Allemagne, renouvelée dans sa vigueur avec la dynastie des Otton, et qui avait réussi à étendre la main sur l'Italie, ne tarda pas à l'emporter aussi dans le reste de l'ancien royaume de Lothaire. Les Carolingiens de France, ne pouvant accepter leur éviction, s'efforcèrent tout le Xe siècle de ressaisir l'avantage. Ils envisageaient la question toujours sous l'angle successoral. Eux, les purs Carolingiens, pouvaient-ils être ainsi réduits à la portion congrue de tout l'empire

de Charlemagne, alors que les Otton, qui ne descendaient du fils de Pépin le Bref que par les femmes, en détenaient la plus grosse partie. Cet antagonisme familial se doubla assez vite d'un antagonisme général des populations (1). D'abord la différence de langue inaugurait la divergence des deux peuples. Le serment de Strasbourg (842) manifestait déjà qu'ils ne se comprenaient plus mutuellement. Ce fut la cause efficiente de la dislocation de l'empire de Charlemagne. Quand la scission de la France et de la Germanie fut bien opérée (après Arnulphe), l'opposition des esprits s'accrut de ce que la Germanie prétendait à une suzeraineté générale en tant que continuatrice de l'Empire. Et comme elle avait mis la main sur Papauté, Pontifes et Empereurs s'unirent pour publier ces droits de prééminence. La France repoussait ces prétentions; d'autant plus encore avec les Otton, Carolingiens de demi-sang. Il ne faut pas s'y tromper. Ces démêlés autour d'une éminente suzeraineté de l'empire pesèrent lourdement dans l'antagonisme des deux pays. Nous en avons un signe certain au moment de l'élection d'Hugues Capet. A Senlis Adalbéron eut l'art et la fourberie d'appuyer sur la sorte de *diminutio capitis* qui résultait pour Charles de Lorraine de la vassalité qu'il avait prêtée à l'Empire (2). L'argument produisit une grosse impression. Cet effet prouvait que l'opposition franco-germanique était sortie de l'ordre familial pour entrer dans l'ordre général. Cette extension de l'antagonisme est d'ailleurs parfaitement compréhensible; le prince carolingien était uni par des liens personnels à une énorme quantité de serviteurs, d'officiers; et ces gens quand ils n'étaient trop grands, trop puissants, devaient adopter les passions de leur maître. Les plus grands, naturellement, se conduisaient comme les grands féodaux de tous les temps et de tous les pays; si proches du maître par la puissance, ils intriguaient contre lui jusqu'avec l'étranger. Mais des accords comme ceux d'Hugues Capet avec Otto II n'empêchaient pas chez les feudataires moyens une certaine communion d'idée entre eux et le roi; et il y avait même de gros vassaux comme le duc de Normandie (940) pour participer à l'animosité de leur suzerain contre l'Allemagne. Ainsi donc entre France et Germanie, une opposition chaque jour plus

(1) Populations, entendons-nous : une classe assez élevée de la Société.
(2) Lot. Les derniers Carolingiens, p. 208.

large montait. Ne disons pas que l'antagonisme national était né; mais il s'élaborait. — En tous cas, la Germanie, plus vigoureusement gouvernée que nous, faisait de considérables progrès en Lotharingie et infiltrait même les provinces orientales de la France. La puissante dynastie des Otton avait presque résolu à son bénéfice la question de Lorraine proprement dite. Après que la Lorraine eût connu quelques années de presqu'indépendance, Otton Ier mit la main sur elle, à la mort du duc Giselbert, son beau-frère. Contre Louis d'Outre Mer qui avait épousé Gerberge, veuve de Giselbert, et réclamait la succession de celui-ci, l'empereur installa le frère même de Gerberge, Henri. Il le tint complètement en sa dépendance. Répondant aux entreprises de Louis, il passa le Rhin, envahit notre pays, mais fut repoussé par le duc de Normandie (940). Lothaire II (de France) reprit les visées de son père, Louis d'Outre Mer. Il intervint en Lorraine en soutenant les prétentions des comtes de Hainaut. La lutte avec Otton II fut longue (974-977). A la paix, Otton imagina d'installer Charles, frère de Lothaire, en Basse-Lorraine, pour l'opposer aux agitations fraternelles. La guerre reprit bientôt entre Lothaire et Otton. En effet, peu après cette réconciliation, Lothaire songeait à s'emparer de Cambrai que son frère venait défendre pour l'empereur. A l'avènement d'Otton III, Lothaire s'allia à son compétiteur Henri de Bavière. Mais Adalbéron, archevêque de Reims, tout dévoué à l'empire, déjoua (984) ses plans, en lui créant des difficultés avec Hugues Capet. En 984-985, Lothaire recommença ses entreprises sur la Lorraine et s'empara deux fois de Verdun. Adalbéron et son écolâtre Gerbert organisèrent la résistance de la Lorraine. Lothaire voulut châtier Adalbéron de ses trahisons. En mai 985 il le fit comparaître devant une assemblée à Compiègne ,mais Adalbéron intrigua à nouveau avec son vieil ami Hugues Capet. Hugues, à la tête de 600 hommes, marcha sur l'assemblée qui se sépara précipitamment. En 986 Lothaire, inlassable, renouvelait ses tentatives sur l'Est. Avis en fut encore passé à l'impératrice Théophano par Gerbert. Lothaire meurt. Louis V lui succède et décide d'en finir avec Adalbéron, mais lui aussi meurt sur ces entrefaites... on connaît la suite. C'est l'élection de Senlis. En somme, la Lorraine était solidement aux mains de l'empire; mais les Carolingiens de France, tenaces et entreprenants, ne s'avouaient pas vaincus et multipliaient les tentatives de revanche. En Bourgogne, le succès des Otton était pres-

qu'aussi complet. Sans doute le royaume de Bourgogne était toujours indépendant, mais il penchait de plus en plus à l'influence allemande. En 937, à la mort de Rodolphe II, roi de Bourgogne, Otton I[er] s'en était fait amener le jeune fils Conrad, à sa côur. Il avait surveillé son éducation et déclaré prendre le royaume d'Arles sous sa garde. Dans la suite, naturellement, la tutelle germanique n'avait fait que s'affermir. Il était donc bien vrai que tout ce pays entre Meuse-Rhône d'un côté et Rhin-Alpes de l'autre était acquis à l'empire. Or non seulement l'influence allemande avait imprégné ces débris du royaume de Lothaire, mais elle s'insinuait même dans les régions orientales de la France. En 969, Lothaire II avait appelé au siège archiépiscopal de Reims, le lorrain Aralbéron; par ce choix, il croyait se ménager des intelligences en Lorraine. Il n'avait fait qu'installer à Reims un suppôt de l'empire. Adalbéron y tint une véritable agence de trahison et de germanisme au service des Otton. Ce fut lui qui ordonna Rothond, évêque de Cambrai, manifestement ennemi de Lothaire II (1). Nous avons vu qu'il avait entretenu avec Hugues Capet une conspiration constante pour empêcher les tentatives de Lothaire II sur la Lorraine. En 984-985-986, Adalbéron avertit Théophano de tous les mouvements et projets du roi de France, et par des émissaires, organisa lui-même la résistance en Lorraine. Enfin au nord du royaume le comté de Flandre penchait à l'Allemagne. Aussi comprend-on que les derniers Carolingiens de France aient été saisis comme d'une frénésie anti-allemande.

Telle était la situation au moment de l'élection d'Hugues Capet (987). J'ai montré que cette élection avait été l'effet d'une intrigue clérico-impériale. Hugues Capet qui semblait donc, pour une bonne part, la créature de l'Allemagne, allait-il abandonner l'attitude de ses prédécesseurs et laisser l'empire parfaire et consolider ses victoires en Lotharingie, sinon même en France?

Après quelques mois de bonnes dispositions à l'égard de l'empire, Hugues Capet fut amené comme pour la Papauté, à entrer dans les vues de ses prédécesseurs Carolingiens et à devenir à son tour un ennemi irréductible de l'Allemagne. Hugues savait à quoi s'en tenir sur la nature intime de son élévation; elle était le résultat d'un intrigant dévoué à l'Allemagne. Le choix d'Adalbéron s'était fixé sur lui parce qu'il avait été le féodal le plus en

(1) Lot. Les derniers Carolingiens, p. 112 et s.

relations avec les Otton et qu'il semblait le plus favorable à leurs desseins. Charles de Lorraine avait été écarté parce qu'il était un Carolingien pur, menace continuelle pour les Otton, et parce que, devenu roi de France et reprenant immanquablement la politique familiale, il aurait eu pour la lutte dans l'Est de singuliers avantages, ayant été duc de Basse-Lorraine. Hugues fut d'abord *le* roi au gré d'Adalbéron et de Théophano. L'archevêque de Reims, jusqu'à sa mort (988), fut en termes excellents avec le roi. Fidèle à ses amitiés politiques, il soutint le Capétien contre les entreprises du prétendant Charles. Peu après l'élection de Senlis, exécutant une promesse de Louis V, Hugues rendit Verdun à l'impératrice Théphano, sans condition (1). L'Allemagne semblait donc avoir installé en France le prince de ses souhaits. L'impératrice voulut compléter ce gros succès, en suscitant l'anarchie dans le royaume de l'Ouest par une compétition armée de Charles de Lorraine. Lorsque le pays aurait été bien affaibli par les dissenssions, elle escomptait y étendre l'autorité impériale presque sans coup férir. Ce fut elle en effet qui lança Charles de Lorraine en France ; puis ce fut encore elle qui imagina la candidature Arnoul pour Reims quand Adalbéron fut mort. Mais après la trahison d'Arnoul, Hugues perça à jour les pensées impériales, et devant leurs dangers il fut amené à prendre l'attitude de Louis V, Lothaire II etc., et à devenir lui aussi l'ennemi irréconciliable de l'Allemagne.

Hugues, Robert et Henri Ier luttèrent pied à pied contre le développement de l'influence germanique dans l'Est. Ils furent malheureux en Lotharingie même ; ils refluèrent l'infiltration qui s'épandait dans leurs propres provinces. En 990 le roi se saisit dans Laon de Charles et d'Arnoul. Il garda Charles en prison jusqu'à sa mort (994). Nous avons vu, dans le chapitre des relations avec la Papauté, ce qu'il fit d'Arnoul. De la Papauté, il connaissait la dépendance vis-à-vis de l'empire, qu'elle travaillait pour lui par les évêques et les abbés en Lorraine èt Bourgogne. On comprend qu'il ait voulu résoudre le procès de l'archevêque de Reims à lui tout seul. Délivré d'Arnoul, il installa à sa place un de ses excellents amis, ancien éducateur de son fils Robert, Gerbert. Et comme Théophano était morte en 991, les troubles qui s'en suivirent dans l'empire lui rendirent la tâche aisée pour ressaisir toute cette région. Malgré les vitupérations de l'empire

(1) Lot. Etudes sur le règne

et du Saint-Siège, il maintint fermement Gerbert à Reims jusqu'à la fin de son règne. Robert eut la naïveté de vouloir troquer la libération et le rétablissement d'Arnoul sur le siège de Reims, contre la validation de son mariage avec Berta. La Papauté prit tout ce qu'on lui donnait, et n'accorda rien en échange. Robert était dupé. Du moins surveilla-t-il étroitement l'archevêché de Reims, et après Arnoul, lui et ses successeurs eurent soin d'y installer des personnes dont ils étaient absolument sûrs. Dans la même région, Robert apporta une énergie véritable à empêcher le duché de Bourgogne de lui échapper. En 1002, le duc capetien étant mort, le comte Otte-Guillaume de Bourgogne s'en saisit. Robert lutta plus de dix ans; une à une il emporta les différentes places du pays: Auxerre, Avallon, Sens, Dijon. Du moins ses efforts furent couronnés de succès. Pour affermir sa conquête, il y nomma évêques et abbés de son choix et y multiplia les voyages. La reprise de la Flandre fut œuvre de plus longue haleine; d'abord la Flandre n'était point du domaine capétien. Hugues maria Robert à Rosala, veuve du comte de Flandre. Il noua tout un faisceau de liens avec les pays du Nord: il unit sa fille Adwige d'abord au comte de Hainaut, puis au comte de Dasbourg, et son autre fille Gisèle au sire Hugues d'Abbeville (1). Robert commit la faute de répudier Rosala pour épouser Berta. Il s'aperçut bien vite de son erreur. Il intervint avec l'emperer dans le litige, au sujet de Valenciennes, entre le comte de Hainaut et le comte Baudouin de Flandre. Le comte Baudouin reçut Valenciennes, mais il dut prêter hommage à l'empereur. En 1006, à ce sujet, le roi de France avait eu une entrevue sur la Meuse avec l'empereur Henri II. Dans la suite, Robert donna sa fille Adèle en mariage au comte de Flandre. Henri Ier acheva l'œuvre de ressaisissement et put choisir le comte de Flandre comme tuteur de son fils Philippe.

Par contre, malgré les efforts des Capétiens, les Empereurs complétèrent et consolidèrent leur main-mise sur la Lorraine et la Bourgogne. La question de Lorraine était presqu'entièrement résolue au profit de l'Allemagne à l'avènement de Hugues Capet. Hugues n'eut pas le temps de rouvrir le débat. Robert reprit les prétentions des Carolingiens de France. De plus en plus, la nouvelle dynastie se pénétrait du sentiment qu'elle ne faisait que continuer en tous points l'ancienne. Elle relevait tous ses droits

(1) Anselme. Hist. généal. de la Maison de France, T. I, p. 70

et toutes ses revendications. En 1024, à la mort d'Henri II, Robert fit mine d'envahir la Lorraine (1) ; il ne passa pas à l'exécution, arrêté probablement par l'attitude inquiétante de quelque feudataire, sans doute le comte Eudes II de Blois; car, l'année précédente, l'entrevue d'Ivois entre le roi et l'empereur avait eu entre autres pour objet de s'entendre pour une défense réciproque contre Eudes; c'était la réponse d'Eudes. Henri Ier, dont j'ai signalé d'ailleurs les allures plus énergiques, fut le plus actif en Lorraine. En 1046-1047, il est allié au duc Godfroy de Lorraine, qui s'est révolté contre l'Empereur Henri III avec le margrave de Hollande et le comte Baudouin de Flandre (2). Un soulèvement, ou simplement l'opposition de ses barons arrêta le roi de France. Godfroy fut écrasé et remplacé par le comte Gérard d'Alsace. En 1049, pour prix de sa neutralité forcée, Henri, à Ivois, réclama à l'empereur la Lorraine française (3). En 1056, dans cette même ville, il renouvelait sa demande, de façon comminatoire. Là s'arrêtèrent les tentatives ou les démarches de nos rois pour reprendre la Lorraine. Le pays était définitivement acquis à l'Empire. — En Bourgogne, l'Allemagne avait aussi partie gagnée. Par la convention de Bâle (1027), Rodolphe III de Bourgogne avait promis de laisser à l'Empereur Conrad II son royaume. En 1032, à la mort de Rodolphe, l'incorporation était consommée. Pourtant, Rodolphe avait un héritier français, et cet héritier était plein de volonté et d'énergie pour revendiquer ses droits : c'était le comte Eudes II de Blois. Mais Eudes, qui s'était emparé du comté de Champagne, inquiétait la maison capétienne parce qu'il l'enserrait de deux côtés à la fois, et Robert et Henri furent ses ennemis opiniâtres. Ces deux rois contrecarrèrent ses tentatives sur la Bourgogne et allèrent jusqu'à s'entendre plutôt avec l'Empereur que de le voir accroître encore sa puissance, même dans l'ancien royaume de Lothaire. En 1023, à Ivois, Henri II et Robert, en 1032, à Deville-sur-Meuse, Conrad II et Henri Ier s'unirent pour empêcher le comte de Blois de réaliser ses ambitions en Bourgogne (4).

(1) Luchaire. Hist. des instit. monarch., T. II, p. 215.
(2) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378. Introd., p. 27.
3 Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378. Introd., p. 27.
(4) L'antagonisme franco-allemand s'était encore exprimé dans

L'empire, grâce à la puissance que lui avaient acquise les Otton, ainsi qu'à l'appui de la Papauté, et mettant à profit les troubles de la France, avait résolu la question de Lotharingie à son seul bénéfice.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

P. Fournier. — Le royaume d'Arles. 1891.
Leroux. — Relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378. 1882.
Moltmann. — Théophano, femme d'Otton II. 1878.
Parisot. — Le royaume de Lorraine. 1898.
Wildhaut. — Manuel des sources de l'hist. d'Allemagne jusqu'à la fin des Hohenstaufen. 1898.

l'offre faite à Robert (1024) de la couronne des Lombards et dans le mariage de l'Empereur Henri III avec Agnès de Bourgogne, parente du duc d'Aquitaine.

ARTICLE II

Le point mort

Pour des raisons d'ordre intérieur ou de guerre, pendant plus d'un siècle désormais, l'attention de la France et de l'Allemagne est détournée de ces régions. Le roi de France donne toute son activité à la conflagration anglaise ou à la réfection de son autorité; l'empereur d'Allemagne lutte contre la Papauté et les dissènssions intestines. L'un et l'autre gardent leurs positions en Lorraine-Bourgogne, sans imaginer de les améliorer, trop heureux de les maintenir. De la compétition séculaire entre France et Allemagne, c'est le point mort.

La querelle des Investitures et la guerre anglaise s'élèvent presqu'en même temps. L'empereur est absorbé par son conflit avec le Saint-Siège. Déjà, depuis un demi-siècle, une cause de faiblesse se développe pour l'Allemagne: tandis qu'en France les Capétiens s'efforcent à l'hérédité, depuis 1002, la mort d'Otton III, la dignité impériale est élective. L'empire possède encore quelque temps une grande puissance, par force acquise dans l'hérédité des Otton; mais les signes de fléchissement se distinguent dès le milieu du XI[e] siècle. Aussi l'empereur n'a-t-il pas trop de toute sa puissance pour résister pied à pied aux prétentions pontificales. Sans compter que la minorité d'Henri IV a permis à la réforme de faire des progrès considérables. Et ensuite ce sont les Papes hors de pair, Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, desquels le premier réussit jusqu'à conduire Henri à Canossa (1079). Henri IV est tout entier à la querelle des Investitures. La question de Lorraine-Bourgogne, d'ailleurs résolue au profit de l'empire, perd pour lui de son intérêt, même tout intérêt. Car l'intérêt qu'elle avait, venait pour une grande part de l'opposition front à front qu'y trouvaient France et Allemagne. Or Philippe I[er], lui aussi, n'a plus cure de sa frontière de l'Est. Toute son activité batailleuse est tournée contre Guillaume le Conquérant et ses successeurs. Le combat de Lotharingie finit donc, faute qu'il y soit des combattants. D'ailleurs la querelle des Investitures, qui touche aussi Philippe, le met lui-même en lutte avec la Papauté. Et s'il

n'irait jusqu'à une entente avec Henri contre le Saint-Père, il n'imagine pas encore que du conflit puisse sortir une occasion de reprise de contact transformée avec l'Allemagne.

L'idée n'en vient à Philippe qu'au début du XII[e] siècle. Il se remet alors avec la Papauté. En 1104 le concile de Paris scelle la réconciliation. La querelle des Investitures est close pour nous, sous forme d'une transaction équitable aux deux parties. Elle se clôt, parce que d'un côté comme de l'autre, on a vu dans la paix un renforcement des positions mutuelles vis-à-vis de l'Allemagne. La paix se fait donc sur le dos de l'Allemagne. Le Saint-Siège veut, dans cette pacification, se ménager un allié contre l'empire. Et Philippe de France est heureux de consacrer, par une telle entente, la séparation de l'Empire et de la Papauté. La France a assez souffert de la conjonction de l'Empire et de la Papauté. Elle s'exerçait surtout à nos dépens. Le pontife romain, lige aux mains de l'Allemagne, exécutait toutes ses volontés et favorisait toutes ses ambitions. En Lorraine-Bourgogne, il usait de son autorité sur le clergé pour développer l'influence germanique. Il appuyait les prétentions allemandes à l'universelle suzeraineté. Ces prétentions irritaient particulièrement la France. Quelle heureuse occasion de souffler la Papauté à l'Empire? c'était faire d'une pierre deux coups. Car outre qu'on enlevait à l'Allemagne l'assistance morale du Saint-Siège, on dressait en face d'elle, en face de l'empire, un compétiteur à l'universelle domination même. Les deux amis d'hier s'entredéchiraient dorénavant au sujet de la prééminence dans le monde chrétien. La Papauté, mise en goût par ses victoires, reprenait ses visées à une sorte de présidence de la chrétienté, en raison de la supériorité du spirituel sur le temporel. Or, que nous faisaient à nous, Français, ces discussions stériles? En dépit des Papes et des Empereurs, nos rois ne faisaient que ce qu'ils voulaient chez eux. Et il n'y avait pas de péril imminent à soutenir la Papauté, puisqu'avant que le Pape ou l'Empereur fût arrivé à réaliser ses ambitions, il avait d'abord à subtiliser l'autre, et l'opération n'était pas si commode. En somme nous pouvions escompter pour longtemps une rivalité germano-pontificale qui ne pouvait qu'être à notre avantage.

Dès le rapprochement de la France et de la Papauté, l'antagonisme franco-impérial recouvra une légère activité. Mais c'était une activité détournée, au travers de la Papauté, qui seule

donnait ou recevait les coups directs. La Papauté venait dans le royaume décocher de plus près ses flèches à l'Empire, ou se réfugier en cas de péril. Et la France se prêtait au jeu de la Papauté. En 1107, au concile de Troyes, Pascal II suspendait plusieurs prélats allemands. Si le Pape ne venait pas jusqu'en France même, il allait dans une ville proche de notre frontière où il sentait encore l'ombre de notre protection. En 1113 le concile de Vienne qu'avait réuni Louis VI, rapportait les concessions arrachées à Pascal II par l'empereur Henri V, l'année précédente, à Rome. Le légat Conon lançait (1114-1115) l'anathème contre l'empereur, de Beauvais, Reims, Chalons, Soissons. Au concile de Reims (1119), nouvelle condamnation de l'empire. Gélase II, traqué, se réfugiait en France, et Calixte II y passait presque tout son pontificat. L'empereur, dans ces conditions, ne pouvait nourrir de sentiments bien amicaux à notre égard. En 1124, il écoutait les suggestions de son beau-père, le roi d'Angleterre et concertait avec lui une attaque du royaume. L'attitude résolue de Louis VI lui fit abandonner ses projets. A Wurtzbourg (1157), Frédéric Barberousse, lui aussi, s'unissait à Henri II Plantagenet pour une agression contre nous. Mais l'élection simultanée de Victor IV et d'Alexandre III, ouvrant un Schisme, détournait son attention. Il était obligé d'aller réprimer une révolte en Italie. Il se mettait à la poursuite d'Alexandre qui, fidèle à la tradition, cherchait à son tour asile en France; et le pape profitait de la sécurité retrouvée pour jeter l'anathème sur Frédéric, de Montpellier (1162) et de Tours (1163). La France tirait certains bénéfices de son amitié avec le Saint-Siège; à peu près ceux que tirait autrefois l'empire, quand il était lié étroitement avec le Saint-Siège. Naturellement ces bénéfices n'avaient rien à voir avec les prétentions de domination universelle; la France ne songeait pas à la domination universelle. Mais ils consistaient en un revirement sympathique des esprits bourguignons et lorrains à notre égard. D'abord, dans ces pays, on était foncièrement indépendant, ainsi qu'il convenait à des pays de domination disputée; et comme l'Allemagne avait mis la main sur eux, ils profitaient des embarras de l'empereur pour se donner de la liberté. Ensuite le clergé y avait une singulière puissance, particulièrement le régulier qui voyait fleurir dans ces régions ses plus beaux ordres, Cluny, Clairvaux, etc. Or, tout pays où les réguliers étaient influents, suivait fidèlement les directions pontificales. La Papauté, pour la réalisation

des réformes, avait pris appui sur la France; fatalement la France devait recueillir les sympathies de ces populations. De même qu'au temps, où l'empire maître de la Papauté avait pris possession de ces régions, le clergé avait puissamment servi à faire accepter la domination impériale sur l'indocilité naturelle des féodaux, de même, au XII° siècle, où la France et la Papauté se donnaient la main contre l'Allemagne, ce clergé avait reporté toutes ses affections sur le royaume capétien. Le concile de Vienne (1113) souffla sur l'Arélat un vent d'indépendance. Louis VI, par son amitié avec le Saint-Siège, parvint à empêcher que Tournai, ville d'empire, fût distraite de l'évêché français de Noyon (1113-1114). Il empêcha aussi la subordination du métropolite de Sens à celui de Lyon, ville impériale (1121). Il arriva à dissuader le Saint-Père de rattacher Arras, cité française, à Cambrai, évêché d'empire (1124). Louis VII eut une politique encore plus active dans ces régions. Ses relations étaient étroites avec l'archevêque de Reims, les évêques de Châlons, Arras, Thérouanne, Tournai, Cambrai, Toul, Langres, Mâcon, Chalon, Autun, les abbés de Cluny et de Tournus (1). Il obtenait l'hommage du comte Guigues III de Forez et du sire Humbert de Beaujeu. Grâce à ses appuis en Forez, Lyonnais, Beaujolais, il luttait avantageusement contre le Maconnais et le Charolais impérialistes. Il fit pénétrer son influence jusqu'en Bresse. Dans le Dauphiné, par une correspondance très adroite, il s'entremit pour le mariage d'Albéric Taillefer, fils du comte de Toulouse et de Constance de France (sœur de Louis VII) avec la fille du Dauphin de Vienne. Frédéric Barberousse s'inquiéta même des progrès de l'influence française dans le royaume d'Arles. Il y vint tenir des assises (diète de Besançon 1156); il y réorganisa le système de son autorité: il créa des vice-royautés au profit des comtes de Bourgogne et des Zahringen. Son séjour causa une certaine crainte aux féodaux du pays et les ramena un temps à l'empire. Les comtes de Mâcon, de Chalon, le sire de Beaujeu, l'archevêque de Lyon lui prodiguèrent les protestations de dévouement. Même les barons français crurent devoir signer des alliances avec lui: le comte de Champagne Henri le libéral et le duc de Bourgogne Eudes II. Derrière son dos, l'influence française reparut. En 1164, les deux compé-

(1) Luchaire. Hist. des instit. monarch. de la France, T. II, p. 270 et s.

titeurs au siège archiépiscopal de Lyon, malgré qu'en 1157 Frédéric Barberousse ait accordé des privilèges importants à cette ville, s'adressaient au roi de France, lui demandaient chacun son appui, et l'assuraient de leur fidélité (1). Guichard, qui était le légitime et qui l'emporta, fut cordialement dévoué à Louis. L'empereur ne prit sans doute pas trop d'ombrage de ce retour des esprits; car en 1171, à Vaucouleurs, il avait un entretien avec Louis VII pour une alliance contre l'Angleterre. Entretien d'ailleurs qui n'aboutit pas; la question pontificale empêcha l'accord.

Somme toute, les choses restaient à peu près en l'état; peut-être la situation de la France, grâce à la Papauté, s'était-elle améliorée en Lorraine et Arélat. Mais ce n'était encore que des progrès d'ordre moral.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

D'Arbois de Jubainville. — Hist. des comtes et des ducs de Champagne.
Bernhardi. — Konrad III. 1883.
Fournier. — Le royaume d'Arles.
Huffer. — Relations de la Bourgogne impériale avec l'empereur et l'empire. 1879.
Iastrow et Winter. — Hist. d'Allemagne sous les Hohenstaufen (1225-1273). 1897, 1901.
Leroux. — Relations polit., etc... (1272-1378).
Prutz. — L'empereur Frédéric. 1871, 1874.
Steinfeld.— Relations de l'Arélat avec l'empereur et l'empire. 1881
Wildhaut. — Sources de l'hist. d'Allemagne, etc...
Wirsowa. — Relations politiques entre l'Allemagne et l'Angleterre jusqu'à la dynastie des Hohenstaufen. 1889.

(1) Bonnassieux. De la réunion de Lyon à la France, p. 51.

ARTICLE III

L'offensive française

De ce siècle d'assoupissement la question allemande resurgit avec Philippe Auguste toute vivante.

Elle renaquit en reflexe de la question anglaise. Ce ne fut point Philippe Auguste qui rouvrit la lutte par ambition vers l'Est. Très prudent au contraire, et ménager de l'avenir, il avait refusé, au début de son règne, de s'associer à Henri II Plantagenet dans une alliance contre l'empereur. Sa prudence fut mal récompensée. L'empereur Henri VI et le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion s'unirent en 1193 contre la France. Le débat prenait immédiatement sa tournure singulièrement grave pour nous: la conjonction de l'empire et de l'Angleterre pour nous étouffer dans leur étau. L'empire s'y était déterminé par crainte d'un trop grand développement de notre puissance. L'Angleterre n'y cherchait qu'une diversion par le flanc. Ce devait être les éternels motifs des autres alliances anglo-allemandes dans la suite. Provoquée par l'Allemagne, la France dut reprendre vers l'Est une activité politique et militaire. L'année 1193 marque véritablement la réouverture du débat franco-allemand. Nous acquîmes des intelligences, puis des sympathies dans ces régions, qui formaient autrefois la Lotharingie. L'appétit nous vint en goûtant. La lutte contre l'Allemagne, originairement d'ordre négatif, se fit rapidement positive à l'égard de l'Arélat, la Lorraine et les Pays-Bas. Notre politique de l'Est se développa en trois temps: 1° (Philippe Auguste) la France suscite l'anarchie en Allemagne pour se défendre contre elle; 2° (Louis VIII, Louis IX, Philippe III) la France profite de l'accalmie dans ses relations avec l'empire, pour nouer des amitiés dans les Pays-Bas, la Lorraine et l'Arélat; 3° (Philippe le Bel et ses fils) le système se parfait par des ententes sur l'autre bord de l'Empire avec les ducs d'Autriche ou les rois de Bohême etc. (commencement des systèmes traditionnels: le Lys et le Croissant, le système du Nord ,l'alliance franco-russe). Le plan, alors complet, reste le type jusqu'à nos jours de nos organisations offensives ou défensives contre l'Allemagne, et les trois parties en sont

à l'ordinaire pratiquée concomitamment: la division à l'intérieur et la double alliance sur les deux flancs de l'empire.

A son avènement, se trouvant au milieu de difficultés intérieures, Philippe Auguste eut soin d'éviter toute complication étrangère. D'abord il entretint les meilleures relations avec Henri II Plantagenet qui lui inspirait du respect; ensuite, à l'entrevue de Gisors, qu'il eut avec ce prince (28 juin 1180), il refusa de le suivre dans une intervention en Allemagne: le roi d'Angleterre demandait à Philippe de prendre le parti d'Henri le Lion contre Frédéric Barberousse (1). Philippe se rappelait qu'en 1157 son père et en 1124 son grand'père avaient connu la menace d'une double invasion anglo-allemande, et par une imprudence il ne voulait pas provoquer le retour d'une semblable éventualité. Il se bornait dans l'Est à continuer la modeste activité de son père et comme tacitement admise par l'empire: en 1180 il confirmait à l'archevêque de Lyon la régale de l'abbaye de Sauvigny, et en 1184 il ratifiait l'accord conclu en 1173 entre l'Eglise de Lyon et le comte de Forez (2). Philippe avait d'autant plus de mérite à observer cette conduite prudente que dans les démêlés avec la Flandre (1181-1185), il sentait parfaitement les sourdes menées de l'Allemagne, sinon de l'empereur lui-même, du moins de son fils, le roi des Romains; un temps même on avait pu croire que le roi des Romains allait intervenir personnellement et il avait fallu l'ordre formel de son père pour l'en empêcher. Quoiqu'il en soit, quelques années, le jeune roi de France cueillit les fruits de sa sagesse. Quand la guerre recommença avec l'Angleterre (1187), l'Empire ne prit pas parti; et les hostilités n'eurent de répercussion qu'en Allemagne même, pour l'Allemagne même, et répercussion très indirecte: l'amitié de la France se garda au Hohenstaufen et celle de l'Angleterre alla à ses adversaires. Au départ de la croisade, la querelle anglaise un moment assoupie, Philippe Auguste était en bons termes avec Henri VI et avec Tancrède de Sicile son compétiteur. Revenant de croisade, le roi de France eut une entrevue avec Henri VI à Milan (décembre 1191). Les deux princes se jurèrent fidélité, réunis par leur haine commune de Richard d'Angleterre. De retour dans son

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378. Introd., p. 33.

(2) Bonnassieux. De la réunion de Lyon à la France, p. 53.

royaume, Philippe dépêcha ambassades sur ambassades à Henri pour lui demander de mettre Richard au ban de l'empire. En décembre 1192, l'empereur prévenait le roi que le duc d'Autriche avait fait Richard prisonnier. Mais ce fut alors que commença la divergence. Ravi, Philippe se prépara à envahir l'Angleterre; et Henri fut inquiet des projets ambitieux de son ami. Quelle formidable puissance n'allait pas devenir la France si elle ajoutait l'Angleterre? Henri entra en conversation avec Richard. L'entente ne fut pas difficile: un prisonnier ne lésine pas pour sa liberté .Il accepta de reconnaître l'éminente suzeraineté de l'empereur sur l'Angleterre; moyennant quoi, Henri VI promit de le défendre envers et contre tous. Philippe Auguste était fort ennuyé, dépité. Quand il croyait toucher le but, la pire des aventures lui survenait. L'occurrence était trop grave; il fit des avances à l'empereur; il s'efforça de le ressaisir. Justement Henri était aux prises avec une révolte de seigneurs qui voulaient lui opposer le duc de Brabant. Le roi de France offrit au Hohenstaufen ses bons offices pour apaiser la rébellion. Encore une fois il joua de malheur; le roi d'Angleterre le devança dans la manœuvre; ce fut lui qui opéra le rapprochement et naturellement recueillit le fruit de son honnête courtage (1). A la diète de Worms (25 juin 1196), il obtint d'Henri une étroite alliance. L'empereur lui octroyait même la suzeraineté des royaumes d'Arles et d'Aragon. La désastreuse union était accomplie, expressive de tout son danger pour nous. Non seulement c'était l'habituelle prise en flanc de l'adversaire, mais pour que l'opération s'exécutât plus facilement, l'empereur remettait au roi d'Angleterre le soin de la diriger lui-même sur la frontière orientale de la France! Il n'y avait plus qu'à faire front à l'orage. Philippe Auguste noua sans retard une alliance avec le roi de Danemark dont il épousa la fille Ingeburge; et bien vite d'ailleurs, les circonstances lui redevinrent favorables. Les grands chocs furent évités. Henri VI fut obligé d'aller en Sicile, et Richard signa bientôt la paix (janvier 1196). L'empereur y accéda. Sans que l'alliance ait pu produire davantage, peu après, il mourut. — Nous avons vu jusqu'à présent la jonction des deux puissances ennemies. Voici maintenant la riposte française. Philippe Auguste, à la vacance de 1197, soutint un candidat à l'em-

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378. Introd., p. 38.

pire. D'abord il brigua pour lui-même la couronne impériale, répondant ainsi à la propre candidature de Richard. C'était la première fois qu'un Capétien le faisait. Constatant vite la médiocrité de ses chances et de celles aussi de son concurrent, il se décida à appuyer une candidature allemande, sorte de candidature qui seule pouvait véritablement plaire aux électeurs germaniques. Et tandis que le roi d'Angleterre, qui avait suivi la même évolution, soutenait son parent Otton de Brunswick, Philippe Auguste aidait fidèlement Philippe de Souabe, l'homme du parti héréditaire. Le roi de France s'attacha à gagner à son candidat la sympathie du pape. Innocent III se garda à Otton. Un temps, Philippe Auguste luimême, à la paix de 1198 avec l'Angleterre, dut reconnaître Otton de Brunswick. Mais après la mort de Richard, comme Philippe Auguste avait rouvert les hostilités contre Jean sans Terre, il revint au Souabe; et les victoires françaises firent pencher la balance pour notre favori. A partir de 1202 Philippe de Souabe fut le maître de l'empire. Le roi de France n'eut d'ailleurs guère à s'en féliciter; passé le péril, passée l'amitié. L'empereur de notre façon agissait avec désinvolture à notre endroit. En 1208, à la mort violente de Philippe de Souabe, la candidature du prince de Brunswick reparut, toujours appuyée par l'Angleterre. Philippe Auguste reprit ses procédés de 1197. Il soutint d'abord le duc Henri de Brabant. C'était manière d'agiter l'Allemagne; car le parti d'Henri de Brabant n'avait aucune force réelle. Pas plus que précédemment, Philippe ne put obtenir les faveurs du Saint-Siège pour son protégé. Dans la suite, il suscita Frédéric de Hohenstaufen, fils d'Henri VI. Le pape, lassé des violences d'Otton, ne tarda pas à passer à Frédéric, malgré ses répugnances pour un prince qui possédait déjà Naples et la Sicile. Frédéric franchit les Alpes. Il eut avec le roi de France une entrevue à Vaucouleurs (1212). Les deux princes signèrent alliance (1). Philippe donnait au fils d'Henri VI 200.000 marks pour son élection, et celui-ci s'engageait à ne pas traiter seul avec Otton et Jean sans Terre. Dès le 5 décembre, Frédéric fut élu. Résultat peu important. Brunswick tenait toujours le meilleur. Il resserrait avec le roi d'Angleterre son entente. Tous deux, pour répondre aux menées du Capétien, organisaient une coalition: comte de Flandre, duc de

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378. Introd., p. 45.

Limbourg, sénéchal de Louvain, comte de Hollande y entraient. On projeta la double attaque de 1214. L'armée conduite par Otton de Brunswick fut défaite à Bouvines (27 juillet). Ce fut la débâcle de son parti. Frédéric ne tarda pas à l'emporter. Il fut bientôt le chef incontesté de l'Empire. Philippe Auguste eut davantage à se louer de sa seconde opération électorale. Frédéric lui garda une fidèle amitié; si bien que le roi de France put se consacrer tout entier à la lutte contre l'Angleterre.

Par tous ces événements, le contact réel fut repris avec les princes de Lotharingie. Nous entrons dans la deuxième phase: notre influence accomplit dans ces régions des progrès considérables et nous y nouâmes un faisceau de sympathies qui préludaient à des unions plus étroites. Pour près de soixante ans, nous allions vivre en paix avec l'Allemagne; les empereurs étaient trop absorbés par les démêlés intérieurs pour se risquer à des aventures externes; ils ne songeaient même pas à s'inquiéter de nos progrès en Lorraine-Arélat. Effectivement, surtout avec Frédéric II, nous entretenions les meilleures relations; en 1224, Louis VIII obtenait à nouveau son alliance contre l'Angleterre; et en 1227, à Melfi, Blanche de Castille s'assurait la bienveillance de l'empereur pour se donner toute entière à la répression des turbulences féodales (1). Réciproquement le gouvernement français, et surtout Saint-Louis, s'employait sincèrement à réconcilier la Papauté et Frédéric, selon le plus cher vœu de ce dernier. C'était d'ailleurs par cette médiation presque chronique que la France tenait le chef de l'empire. Notre étroite entente avec le Saint Siège laissait supposer que nous étions les mieux placés pour en changer les sentiments. Profitant de ces heureuses dispositions de l'empereur, ou seulement des temps pacifiques qui s'écoulaient, la France insinuait son influence au-delà du Rhin et de la Meuse. La croisade des Albigeois nous avait introduits dans l'Arélat; nous y avions levé des décimes pour la lutte sainte; et en 1229, quand le légat Franzipani avait mis un terme aux guerres du midi par le traité de Paris, il nous avait confié la garde du marquisat de Provence, fief d'empire, qui d'après les stipulations était parmi les dépouilles de Raymond VII le lot de la Papauté. On sait que le même traité nous donnait en pleine pro-

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378. Introd., p. 47.

priété les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne. La croisade nous avait mis en rapport étroit avec le comte Bérenger de Provence qui, ami dévoué de la Papauté, avait combattu à nos côtés. Sous les auspices du Saint-Siège, nous resserrâmes par des liens de famille ceux de sympathie qui nous unissaient déjà. En 1231, le roi Louis IX épousait Marguerite, fille du comte Bérenger. En 1234, un litige entre Raymond VII et le comte de Provence fut déféré à l'arbitrage de Blanche de Castille. Devant l'intimité du roi de France et du comte Bérenger, un temps Raymond se jeta dans les bras de l'empereur; mais n'en recueillant aucun bénéfice, à cause que Frédéric ne voulait se livrer à rien de positif contre nous dans l'espoir d'une réconciliation avec la Papauté par la France, Raymond se rapprocha quelques années plus tard de Saint-Louis, d'Innocent IV et du comte Bérenger. Et même, pour sceller ce retour d'amitié avec le comte de Provence, il sollicita la main de sa fille Béatrice; le mariage fut convenu. Ce projet détruisait tous les arrangements de Saint-Louis. Une telle union, par la survenance possible d'un mâle, enlevait toute valeur au mariage d'Alphonse de Poitiers avec l'unique héritière du comte de Toulouse. De plus, elle reconstituait, dans la main de Raymond, un puissant état féodal, qui avait comme défaut grave de prendre entre deux feus la récente acquisition royale du Languedoc, et alors que le Languedoc venait justement d'être arraché à ce même Raymond. D'ailleurs un renouveau de puissance des Saint Gilles, qui avaient patronné l'hérésie albigeoise, n'était pas pour enchanter le Saint-Siège. Saint-Louis gagna facilement l'oreille d'Innocent IV; et il en obtint le concours désiré. Comme sur ces entrefaites Bérenger était mort, l'opposition pontificale se manifesta dans toute sa roideur; et Béatrice épousa Charles d'Anjou (1245), frère de Saint-Louis. C'était bien là le premier et sérieux succès de la revanche capétienne. A tout peser il semble que naturellement il devait être remporté dans ces régions. Outre qu'elles étaient éloignées du centre même de l'empire, elles en étaient séparées par une des plus hautes chaînes du globe, muraille qui s'opposait non seulement aux secours militaires faciles, mais aux échanges ordinaires intellectuels. Sans compter que les habitants d'un versant ont l'habituelle attirance des plaines qu'ils voient à leurs pieds et vont plus généralement au sens de leurs vallées. De proche en proche, le mouvement remonta. En 1256-1257 Saint-Louis intervenait entre Charles d'Anjou, comte de

Provence, et le Dauphin de Viennois, au sujet de la terre de Gapençois (1). En 1269 il apaisait la querelle qui divisait le comte de Savoie et le Dauphin Guigues VII. En même temps le Pape et Saint-Louis arbitraient un différend entre les bourgeois de Lyon et le chapitre. Si bien qu'en 1271, Philippe III, ramenant par Lyon le corps de son père, accordait à cette ville, à sa demande, la sauvegarde royale, et qu'en 1274, au concile qui s'y tenait, le roi de France parlait en maître. D'ailleurs, un peu partout, l'assaut de l'empire s'opérait. Dans le Nord, au dit de Péronne, en 1256, Saint-Louis résolvait le différend des Dampierre et des d'Avesnes, qui portait non seulement sur la Flandre, mais sur le Hainaut, terre d'empire; il donnait aux Dampierre la Flandre et aux d'Avesnes le Hainaut. En 1264, à l'appel du Pape, il avait laissé son frère prendre le royaume de Sicile. Enfin Saint-Louis mariait sa fille Marguerite au duc de Brabant; et Philippe III épousait en deuxièmes noces Marie de Brabant. D'une façon générale, à cet égard, comme pour toutes autres choses, la grandeur française exerçait son attraction. L'éminente personnalité de Saint-Louis, qui en faisait le juge ordinaire des contestations princières, le renouveau de la littérature française, la réorganisation de notre machine administrative qui portait envie à l'Europe (cour, déjà Parlement) appelaient tous les regards sur nous. Nous étions le premier Etat de la chrétienté; et la fascination que nous exercions s'opérait naturellement plus puissamment sur les moins éloignés. La reine Marie de Brabant, femme de Philippe III, jolie, élégante, gracieuse, tenait une cour lettrée qui donnait le ton à la chrétienté. Comme elle était originaire des Pays-Bas, les habitués de son cercle se recrutaient surtout parmi les princes de ces régions: duc de Brabant, comtes de Bourgogne, de Gueldre, Hollande, Luxembourg, etc. L'intensité du mouvement était devenue telle, qui jetait à nos bras ces pays de l'ancienne Lotharingie, que les inquiétudes impériales s'éveillèrent, grandirent et avec Rodolphe III prirent une singulière acuité. La bénévolence d'hier se changeait en animosité anxieuse. Il n'était point jusqu'à la candidature de Philippe III de France à l'empire, en 1272, qui n'excitât les appréhensions de l'Allemagne et de la Papauté aussi. L'une et l'autre s'entendirent pour faire élire Rodolphe III (de Habsbourg; septembre 1273). L'antagonisme prit même un tour

(1) Fournier. Le royaume d'Arles, p. 211.

si menaçant que la guerre eût éclaté entre Philippe III et Rodolphe si le premier ne s'était jeté dans l'expédition aragonaise et si l'autre n'avait dû porter ses armes contre la Bohême. Certains princes aussi de ces régions lotharingiennes prenaient ombrage de nos progrès. Dans l'Arélat, le comte de Savoie était ordinairement l'âme de cette réaction. A Lyon, il soutenait le parti qui nous était hostile, et il mutlipliait (1282) les difficultés avec le Dauphin Humbert Ier qui nous était favorable.

Avec Philippe le Bel nos procédés politiques contre l'Allemagne deviennent complets. Que nous soyons avec l'empereur en bons ou mauvais termes, notre marche vers l'Est se poursuit avec une vigueur singulière. Les grandes réalisations commencent pour plus de soixante ans ; nous paraissons près d'absorber la plus grosse partie de l'ancienne Lotharingie. Ce redoublement d'activité dans l'Est est causé non seulement par l'esprit d'entreprise et l'ambition de Philippe IV et de ses successeurs, mais par la conscience que prend l'Allemagne que le développement de notre influence en Lorraine-Arélat la menace directement. Nous avons vu que Rodolphe III avait réveillé les susceptibilités de ses compatriotes et rouvert le grand antagonisme. Désormais les deux nations s'affrontaient avec la pleine compréhension de leurs intérêts opposés, de leurs ambitions adverses. Pour l'une comme pour l'autre, cette compréhension les conduisait à une organisation de leur défense, telle qu'elle est encore à peu près de nos jours. Philippe le Bel, sachant l'inimitié que nourrissait l'empereur Rodolphe à notre endroit, n'apporta aucun ménagement et prit une énergique offensive sur le Rhône et la Meuse. D'un bout à l'autre de la ligne, l'attaque s'engagea. 1286 : l'évêque de Viviers doit rendre hommage à Philippe, et dans un différend entre les comtes de Bar et l'abbé de Beaulieu (Lorraine), le roi prend la défense de l'abbé et occupe Beaulieu. 1287 : Philippe intrigaille avec le comte de Montbéliard contre l'empereur, et marie son fils aîné à la fille unique du comte de Bourgogne. 1288 et 1289 : il interdit aux habitants de Lyon d'avoir aucun rapport avec les gens de l'empire. 1290 : il ordonne au bailli de Mâcon de protéger Lyon contre l'archevêque. 1292 : il remet Lyon sous sa sauvegarde et la déclare française. Brochant sur le tout, au cours de ces années, avec l'autorisation pontificale, il lève comme chez lui les dîmes pontificales pour la guerre aragonaise à Liège, Verdun, Metz, Toul, Besançon, Vienne ; et par un accord avec Char-

les d'Anjou, il fait entrer la Provence et Fortcalquier sous son autorité. Les protestations de Rodolphe s'élevaient véhémentes, inlassables; sa colère montait avec les empiètements chaque jour plus accentués de Philippe le Bel; il remuait l'Allemagne, en lui montrant le péril de la progression française; il rallumait le vieil antagonisme, et il était arrivé à souffler la lutte nationale contre l'Ouest, quand il mourut (1292). Au milieu d'une telle excitation des esprits, l'Allemagne choisit naturellement pour chef un ennemi de la France, Adolphe de Nassau. Adolphe reprit les menées hostiles de son prédécesseur. De part et d'autre, sans retard, on battit les fers. Adolphe enlevait à Philippe l'amitié du comte de Bourgogne; à Valenciennnes, le roi intervenait vigoureusement; à Cambrai, l'empereur recevait l'hommage de l'abbaye de Saint-Géry (1292-1293). En 1294 l'empire faisait à nouveau alliance avec l'Angleterre. Edouard Ier, battu en Guyenne, venait la signer à Dordrecht. Et chacun des alliés partait en quête d'autres amitiés. Edouard cherchait à faire épouser à un de ses fils la fille du comte de Flandre; le roi de France ne déjouait ses manœuvres qu'en prenant et gardant à sa cour la jeune princesse. L'empereur s'attachait Thibaut et Bar et le duc Ferri de Lorraine. Alors, ayant organisé cette coalition, Adolphe annonça son intention d'envahir la France. Cependant Philippe n'était pas resté inactif, il avait disposé ses contre-batteries. Il fut le premier à faire jouer tous les ressorts de notre politique contre l'Empire. Examinons ces quelques années avec un soin particulier; c'est le départ de la grande politique française à l'égard de l'Allemagne. Les procédés de Philippe seront ceux de nos gouvernements pendant toute la suite des siècles, et jusqu'à nos jours. Profitant des gains que l'influence françaises a réalisés dans l'Empire, Philippe organise le double système d'alliance dont j'ai parlé au début du chapitre. Entre France-Allemagne, avant garde de notre puissance et premier rempart aux entreprises germaniques, les comtes de Limbourg, de Hainaut, de Hollande, le Dauphin ont été gagnés par le roi et ont uni leur fortune à la nôtre; le roi a même réussi à rattraper le comte de Bourgogne. Sur l'autre flanc de l'empire, réponse à l'alliance anglaise, Philippe a conclu une entente avec le duc Albert d'Autriche; double enjambement par lequel France et Allemagne cherchent à se prendre mutuellement entre deux feus. La manœuvre est si parfaite qu'Adolphe, abandonné du roi d'Angleterre qui n'a pu tenir sa promesse d'expédition, est heureux

d'obtenir la paix dès le 25 mai 1295. En 1298 le succès de Philippe est encore plus complet : Adolphe est déposé, et d'ailleurs, ne tarde pas à mourir, et à sa place est élu l'allié du roi de France, le propre duc Albert d'Autriche. Voilà donc le système parfait et total de la politique française : la double alliance sur les deux flancs, et l'anarchie au cœur même de l'empire. Albert fut comme l'empereur de nos souhaits. En plus que ses anciennes relations le disposaient favorablement à notre endroit, il crut que notre amitié lui était indispensable pour acquérir les bonnes grâces de la Papauté qui, comme pour tant d'autres, refusait de le reconnaître. De si heureuses circonstances n'étaient pas perdues pour Philippe. En juin 1299, des envoyés des deux princes tenaient une conférence à Neufchâteau et projetaient une union familiale : le fils d'Albert aurait comme dot les duchés d'Autriche et de Styrie, et la fille de Philippe recevrait de son beau-père, en douaire, le comté d'Alsace et la terre de Fribourg.On convint de résoudre par arbitrage toutes les contestations antérieures, sauf celle qui avait trait au comté de Bourgogne : cette dernière devait être solutionnée en la cour même d'Albert et le roi de France pourrait aider Jeanne de Bourgogne dans sa défense ; autoriser un tel avocat, c'était préjuger de l'issue de la cause. A d'autres égards, Philippe était enchanté de ces manifestations de son intimité avec l'empire ; il poursuivait alors des négociations avec Edouard à Bar et à Montreuil sur Mer, et il avait soin de jouer de ses amitiés. En décembre 1299, la conférence de Neufchâteau fut complétée par l'entrevue de Quatre-Vaux, entre Vaucouleurs et Toul. L'entrevue fut solennelle. Les deux princes étaient animés des meilleures intentions l'un pour l'autre. Le mariage de Rodolphe, fils d'Albert, avec la fille de Philippe fut définitivement arrangé. Philippe offrit même à l'empereur de l'aider à faire nommer Rodolphe roi des Romains. Les électeurs ecclésiastiques marquèrent leur répugnance et l'on dut abandonner le projet. Mais en dépit de cet échec, Philippe obtint d'Albert la promesse secrète de ne pas s'opposer à l'expansion française entre Meuse et Rhin. Philippe aurait préféré que l'empereur lui donnât carte blanche dans le royaume d'Arles ; il sentait que de ce côté les progrès français étaient plus faciles, plus rapides (pour les raisons exposées antérieurement). Néanmoins la concession d'Albert était déjà fort belle ; c'était la première fois qu'une sorte de consécration officielle était accordée à nos ambitions. Et nos ambitions mêmes,

dans leur forme précise, étaient une chose nouvelle : c'était la limite du Rhin qui était retrouvée ; et le système général des frontières naturelles redevenait lumineux aux yeux des français. Il allait être désormais pour toute la suite de notre histoire le grand principe de notre politique extérieure. C'est le mérite de Philippe le Bel et de son entourage, de l'avoir fait remonter des profondeurs obscures où il était comme évanoui depuis sept cents ans, en suite des dominations mérovingienne et carolingienne qui lui avaient enlevé une bonne partie de sa raison d'être. Le XIII[e] siècle, d'ailleurs, avait préparé. Pendant ce siècle, à franchir d'abord le Rhône, nous nous étions vite convaincus qu'une frontière beaucoup plus sérieuse, très sérieuse, formidable, doublait à quelque distance l'autre, la théorique, plutôt artificielle. Les Alpes étaient indéniablement plus des frontières que le Rhône. Les vallées, qui descendaient de ces montagnes et d'où les habitants ne pouvaient sortir qu'en venant à nous, marquaient qu'elles impartissaient au cadre général de notre vie. Le couloir du fleuve était plus un rendez-vous que ce fleuve lui-même n'était un fossé. Puis en remontant de proche en proche nous reconnûmes tout le système complet : Jura et Rhin, le fleuve si ample qui lui était un obstacle. L'enseignement de la géographie, tel qu'il continuait dans nos écoles médiévales, avait sans nul doute aussi aidé à retrouver le concept de nos limites naturelles. La géographie se dispensait toujours à la lettre des maîtres anciens : Ptolémée, Strabon, etc. On ne jurait pour toute science que par les anciens. Or, la définition des géographes antiques exprimait une Gaule dont la France avait pris la place pour la plus grande partie, mais que cette France ne remplissait pas cependant en entier. De là à penser qu'il manquait à la France ce qui constituait la Gaule, il n'y avait qu'un pas ; et le bonheur de notre expansion en Lorraine-Arélat nous l'avait fait franchir. Le roi n'avait donc fait qu'appliquer à sa politique un sentiment général qui s'élaborait et auquel lui-même participait ; mais en le consacrant d'une revendication positive basée sur lui, il lui avait donné toute sa vigueur et révélé toute son importance.

D'ailleur l'amitié d'Albert avait immédiatement produit ses effets. Dès 1299, Philippe put obliger l'archevêque de Lyon à reconnaître sa suprématie et la ville de Toul à se mettre sous sa sauvegarde. En 1300 le mariage projeté à Qautre-Vaux fut célébré, la femme de Rodolphe reçut en douaire le comté d'Alsace

et Fribourg. En 1302 le comte de Bar prêta hommage au roi de France. Il semblait que les ambitions françaises pouvaient s'ouvrir aux plus riantes espérances. Malheureusement le roi de France ne parvenait pas à obtenir de Boniface VIII une pacification avec Albert. De plus en plus la médiation de Philippe se faisait difficile. Les démêlés entre la France et le Saint-Siège enlevaient depuis 1300 bien de la valeur aux offices du roi. L'empereur luimême s'en convainquait, s'en chagrinait. Cette réconciliation était pourtant son plus chaud désir; c'était le motif le plus puissant des bonnes dispositions qu'il nous marquait. Mais si le gouvernement français ne devait plus rien pouvoir pour lui, si au contraire l'amitié de la France était capable de le discréditer auprès de la Papauté, il n'avait pas de raison de nous payer, en quelque sorte, pour une chose que nous ne pouvions lui acheter. Sans compter que dans le conflit aigu qui s'élevait entre la France et le Saint-Siège, il y avait peut être la possibilité de se rapprocher de Boniface directement, de lui offrir son appui, ce dont le Souverain Pontife ne pouvait qu'être fort satisfait en pleine bataille. Ainsi tout se passa-t-il. Albert se détacha de Philippe le Bel, tourna au Saint-Père, obtint qu'il le reconnut roi des Romains: le 30 avril 1303, la réconciliation s'opérait (1), et l'œuvre d'amitié se réalisait comme de juste sur notre dos. Boniface transférait la France à l'empereur et le déliait de tous ses engagements de Quatre-Vaux. A quoi le roi de France répondait par une alliance avec Wenceslas de Bohême, ennemi d'Albert. La mort de Boniface venait rapidement clore ces temps difficiles. Et le cours des années pacifiques reprit avec l'empire. Ainsi que le comprenait Philippe le Bel, ces années de paix devaient toujours et surtout servir à l'expansion de notre politique. Il faisait passer à notre influence Verdun, l'archevêque de Cologne, le comte de Savoie, le duc de Brabant, le comte de Namur, etc. En 1307, par l'acte de Pontoise, il acquérait définitivement Lyon. En 1308, à la mort d'Albert, plus encore que sur un ami, il caressa le projet de mettre la couronne impériale sur un capétien: Charles de Valois. Il s'ouvrit de son dessein à Clément V à l'entrevue de Poitiers (1308). Clément fut effrayé; dans une chrétienté aux ordres du roi de France, quelle allait être sa place, à lui, le Pape? En

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378, p. 115.

sous-main il travailla à faire élire un petit seigneur, le comte Henri de Luxembourg, qu'il s'empressa de couronner (juin 1309). Philippe fut d'abord dépité de l'échec de sa combinaison; il marqua quelque froideur à l'empereur Henri VII. Mais comme cette froideur n'avait de résultat que de mal disposer l'empereur à notre égard, de l'inciter à intriguer contre nous en Lorraine, à Cambrai, comme Charles d'Anjou négociait le mariage de son fils avec une princesse de Luxembourg dans l'arrière-pensée de se faire donner une grande partie du royaume de Bourgogne, le roi mit un frein à son ressentiment. Il fit des avances à Henri, eut plusieurs conversations avec lui et finalement conclut une alliance (1310). Il obtenait de l'empereur de pouvoir prendre le comté de Bourgogne, contre hommage. Il aurait désiré que l'empereur lui accordât des droits sur le royaume d'Arles; il avait demandé à Clément d'appuyer sa demande. Mais l'opposition d'Henri avait été irréductible. En 1312, à la suite d'une révolte de l'archevêque, le roi de France acquit la pleine juridiction sur Lyon. L'empereur ne protesta pas; seul le Pape fit quelques difficultés, qui furent aplanies au concile de Vienne (1312). Bientôt après, Henri, Clément et Philippe mouraient. Louis le Hutin continua la tradition paternelle dans l'Est. Il maintint la sauvegarde de Verdun; il autorisa le comte de Saarbrück à prendre Commercy. Philippe le Long, en 1316, donna à Jean de Viennois sa fille Isabelle en mariage. Guigues III, qui fut Dauphin de 1319 à 1333, entretint d'excellentes relations avec nous. Le Pape Jean XXII, au milieu des démêlés de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière, songea à les faire tomber tous les deux et à pousser à l'empire le roi Charles IV, qui se prêta à la combinaison et même épousa dans ce but Marie de Luxembourg, fille du roi de Bohême. Le projet échoua.

Philippe VI le Hardi fut le plus actif du côté de l'Allemagne. Il s'inspira largement des enseignements de ses prédécesseurs. Son idée fixe fut d'étendre son autorité sur tout l'Arélat. Il perdit peut-être un peu de vue les répercussions qu'aurait cette ambition sur nos rapports avec l'empire et par suite sur la question anglaise. Malgré quelques malheurs passagers ,il n'en obtint pas moins certains des résultats qu'il désirait, et il réalisa l'acquisition du Dauphiné. On se représente faussement, à mon avis, la personnalité de Philippe: chevalier au front étroit, vrai père du médiocre Jean le Bon. Il fut autre chose. Intérieurement il con-

tinua dignement la tradition de ses prédécesseurs immédiats, les fils de Philippe le Bel qui furent peut-être les plus grands législateurs de la race. Les ordonnances de Philippe VI sont remarquables : ordonnances sur l'administration (1342), sur la juridiction du Parlement (1344), sur le Parlement (1345), sur les impositions (1346), les eaux et forêts (1346), les trésoriers et receveurs (1348). Elles prouvent le jugement et la fermeté du prince. Ces mêmes qualités, nous les retrouvons dans l'ordre des choses extérieures. Philippe VI était d'ailleurs le fils d'une des premières figures de la famille capétienne. Charles de Valois avait été une des personnes les plus distinguées de son temps, au militaire et au civil. Il en avait été considéré comme le meilleur capitaine. Dans les conseils royaux, où il avait tenu une grande place, il avait fait preuve d'une sagesse admirable et d'une grande connaissance des affaires et des hommes. Ses avis, dans les affaires de Flandre, avaient été pleins de clairvoyance. Philippe n'égalait peut-être point son père, mais il en tenait. A la guerre, il avait montré de singulières qualités d'entrain, de courage : sa première campagne de Flandre avait été rondement menée. La suite de ses malheurs contre les Anglais est la cause principale des jugements sévères qu'on a portés sur lui. En tout cas, sa défaite fut d'ordre purement militaire, car dans les négociations politiques il ne se montra en aucune façon inférieur à Edouard III, comme nous le verrons d'autre part. Diplomatiquement, Philippe VI fut actif, habile, souple, heureux. L'empire fut le grand théâtre de son activité politique, soit comme fin véritable dans sa convoitise de l'Arélat, soit comme moyen pour la lutte anglaise. Il garda d'abord, à l'exemple de Charles IV en ses dernières années, la neutralité dans les démêlés de Louis de Bavière et de Jean XXII. Un moment il écouta les suggestions de Jean de Bohême, qui s'était mis à vouloir la couronne impériale et qui, dans cette intention, cherchait à gagner par des faveurs le roi de France et le Souverain Pontife : il promit à Philippe VI le royaume d'Arles. La combinaison n'eut pas de lendemain. Dès 1333, Philippe VI et Louis de Bavière étaient en conversation directe ; la proposition de Jean de Bohême avait mis en goût Philippe de Valois ; l'Arélat, la constante ambition de nos rois, offert par l'empereur même ou son compétiteur, en somme, par ceux-là même qui jusqu'alors avaient été les plus fermes à nous le refuser ! la tentation était forte. Désireux d'aller en croisade, Phi-

lippe insinua à Louis d'abdiquer, puisque Jean XXII refusait obstiment de le reconnaitre. On ferait élire empereur, à sa place, son propre frère, Henri de Bavière; et sur cette pacification de la chrétienté, la croisade, avec chance de succès, pourrait s'exécuter. Louis accepta la combinaison. Jean XXII s'y prêta. Henri fut naturellement enchanté; il remercia Philippe de son idée en lui promettant le royaume d'Arles (traité de Francfort 1333) (1). Comme quoi, à poursuivre œuvre pie, le roi de France avançait encore ses ambitions plus réalistes. Le refus des électeurs, de nommer personne autre que Louis, fit tomber le projet. Philippe fut désolé de cet échec. Par deux fois il avait cru tenir l'objet de ses désirs; et deux fois il lui échappait. La deuxième conjoncture avait surtout paru grosse d'espérances. Philippe ne put se résigner à son insuccès. Il continua d'intrigailler avec Henri; il garda un secret espoir de faire revenir sur l'eau sa candidature. En attendant, il entretenait de bonnes relations avec Louis, l'empereur tout de même; comme un nouveau Pape, Benoit XII, avait pris la tiare (1334), il avait accepté de parler en faveur de Louis près de lui. Mais de fait, en sous main, il conseillait au Pontife de ne pas reconnaître Louis de Bavière ;il exerçait même sur lui une certaine pression. Car Benoit XII était plutôt enclin à pardonner et à s'entendre. D'autant qu'il jugeait sainement qu'on courait à une nouvelle rupture entre la France et l'Angleterre; et il appréhendait l'attitude de l'Allemagne pour nous, si Louis pénétrait la conduite équivoque du roi de France. Le Pape multipliait les avertissements à Philippe, mais suivait docilement sa direction. Philippe ne tenait aucun compte de ses avis. Il n'était pas persuadé d'un retour de la guerre anglaise, et il croyait à des changements prochains dans l'empire, qui amèneraient le succès d'Henri de Bavière. Louis ne tardait pas à pénétrer la duplicité du roi de France. Elle l'affligeait; car il aurait bien voulu se réconcilier avec le Pape; mais à se convaincre de l'impossibilité d'une réconciliation, surtout que Philippe en était l'obstacle principal et tout puissant, il fut irrité et ouvrit l'oreille aux suggestions d'Edouard III d'Angleterre (début de 1336). Edouard arrivait à ses fins; depuis longtemps il donnait tous ses soins à quêter dans l'empire des alliances. Par unions de famille, il était en étroites

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378, p. 186.

relations avec le comte de Hollande-Zélande et le comte de Hainaut. Dans toute la partie occidentale de l'empire, il menait depuis des mois une active campagne; l'alliance avec l'empereur même, c'était le couronnement de ses efforts. Pourtant à cause de la guerre avec l'Ecosse, Edouard dut, cette année 1336, négliger l'Europe; et se sentant lâché, Louis retourna en septembre au roi de France, avec qui il contracta l'engagement en 1337 de ne point se combattre. Mais dans le même temps, Edouard reprenait ses menées diplomatiques sur le continent. Il y délégua l'évêque de Lincoln. L'évêque de Lincoln s'établit à Valencienne, dont il fit le centre de ses opérations. Ce fut comme une agence de recrutement au service de l'Angleterre. Il prodiguait l'argent. Il acheta ainsi l'alliance du duc de Brabant, du comte de Hainaut, du marquis de Brandebourg, du comte de Gueldre, du marquis de Juliers, de l'archevêque de Mayence. Et Louis, de nouveau sollicité sans qu'il pût davantage croire à la sincérité de Philippe, reprêta l'oreille aux propos anglais. En fin 1337, las de la duplicité du roi de France, il rompait toute négociation avec le Pape, et à Francfort il concluait alliance avec Edouard III. L'alliance était naturellement dirigée contre nous. L'empereur s'engageait à amener à Edouard, pour la Saint-Michel, 2.000 hommes d'armes, et reçut 300.000 florins. Le roi d'Angleterre promettait d'accompagner Louis à Avignon pour obtenir le pardon du Pape. Les effets de l'accord se manifestèrent immédiatement. Edouard déclara la guerre à Philippe peu de jours après, et prit le titre de roi de France. Philippe sentait depuis quelque temps que la rupture approchait, et il s'était décidé, lui aussi, à chercher des amitiés chez les princes d'empire. Il les avait sollicitées suivant le double système de Philippe le Bel: d'une part chez l'évêque de Liège, le comte de Deux-Ponts, Henri de Bavière, Cambrai, le comte de Linanges, les communes de Frise; d'autre part chez le roi de Bohême. En 1338, l'activité d'Edouard et de Philippe en Allemagne redoubla. En septembre 1338, à l'entrevue de Coblentz, Edouard se fit octroyer par Louis le vicariat d'Empire sur les Pays-Bas. Il réussit encore à nous enlever l'alliance de l'évêque de Cologne. Le roi de France essaya de ressaisir l'Empereur par les offices des ducs de Lorraine et d'Autriche. Les ducs de Lorraine et d'Autriche, entrant ainsi en rapport avec Louis, passèrent à sa cause. Philippe jouait vraiment de malheur. Sans se décourager, il eut recours aux services du Pape (fin 1338-1339). Le Pape, selon ses désirs,

après avoir tenté de ramener le roi d'Angleterre à de meilleurs sentiments, s'attaqua directement à Louis et lui offrit son pardon contre l'abandon du parti anglais. Il était trop tard. La manœuvre n'eut pas de succès. Alors, toujours à l'inspiration de Philippe, Benoît déclara que le titre de vicaire impérial accordé à Edouard était sans valeur, puisque Louis n'était pas l'Empereur, lui, le Pape, ne l'ayant pas reconnu. La protestation pontificale avait au moins l'avantage de désabuser ceux qui, par goût ou par faiblesse, ne désiraient pas prendre parti dans le conflit qui se préparait. En 1339, les hostilités s'ouvrirent. Dès septembre 1340, par l'entremise de Jean de Bohême, la trêve d'Espléchin fut signée entre Edouard et Philippe; elle comprenait les Pays-Bas de droit; de fait, l'Empereur y accéda. Délivré des soucis de la guerre, Philippe entreprit sans retard de regagner l'amitié de Louis. Il avait toujours un levier puissant sur l'esprit de l'Empereur: son crédit près de la Papauté. Il savait l'Empereur dans de gros besoins d'argent. Il utilisa sa sœur, Jeanne de Valois, et la fille de celle-ci, Marguerite de Hainaut, l'impératrice même, pour parvenir jusqu'à Louis de Bavière. Les négociations, habilement menées, furent couronnées de succès. L'Empereur se laissa détacher d'Edouard et passa à Philippe. A Vincennes, le 15 mars 1341, un traité d'alliance fut signé. Le roi de France s'engageait à remettre le Pape et l'Empereur. L'Empereur promettait de ne point troubler les droits et les acquisitions de Philippe en terre d'Empire, et d'enlever au roi d'Angleterre le titre de vicaire impérial. Effectivement, le 21 avril suivant, Louis enlevait à Edouard le vicariat des Pays-Bas. Philippe, malgré ses engagements, essaya, quelques mois, de reprendre son attitude double entre l'Empereur et le Souverain-Pontife; mais devant les dangers qui, à nouveau, en résultaient, et après la mort de Benoît, il s'entremit activement pour la réconciliation. Toutefois, en 1343, les troubles intérieurs reprenaient gravement dans l'Empire. Jean de Bohême, appuyé sur Clément VI, opposait pour l'Empire son fils Charles de Moravie à Louis de Bavière. En 1346 le 11 juillet, à Rentz, Charles était élu roi des Romains. Et comme le parti de Charles avait rapidement pris une incontestable supériorité, Philippe s'y ralliait: que ne devait-on espérer de la si vieille amitié des Capétiens et de la maison de Bohême? Philippe demanda immédiatement à l'Empereur Charles IV de l'aider contre l'Angleterre; non moins vite fixé sur la bienveillance impériale, il entama une cam-

pagne pour ressaisir les princes des Pays-Bas; à quoi il parvint. L'Empereur combattait à Crécy dans les rangs de l'armée française; et son père, Jean de Bohême, y mourait. Le désastre refroidit un peu le zèle de l'Empereur. Si, en 1347, il renouvela un traité d'alliance avec Jean, fils de Philippe VI, peu après il était obligé d'en contracter un aussi avec l'Angleterre, négatif il est vrai, à l'égard de la France. C'est qu'à l'intérieur de l'Empire, il se trouvait encore aux prises avec maintes difficultés: d'abord la compétition de Louis de Bavière (mort en 1347), puis celle d'Edouard même, qui lui fut opposé après la disparition de Louis (ce fut pour supprimer cette compétition d'Edouard qu'il signa avec lui le traité d'alliance dont j'ai parlé plus haut), enfin la marée largement montante d'un mouvement antifrançais. Ce dernier mouvement surtout obligeait l'Empereur à de la réserve à notre endroit. D'autant qu'en 1349, nous réalisions l'importante acquisition du Dauphiné. Depuis le milieu du treizième siècle, les Dauphins de Viennois avaient été circonvenus, attirés par la royauté française. Nous les avions soutenus dans leurs démêlés avec les comtes de Savoie (fin du treizième siècle) (1). Un mariage dans la famille capétienne avait été contracté par Jean II de Viennois. En 1333, à la mort du Dauphin Guigues III, qui ne laissait pas d'héritier direct, Philippe VI avait demandé au Pape de couronner son fils Jean, roi de Vienne; le Pape avait refusé par crainte d'être comprimé dans Avignon par la puissance française. Ce fut le frère de Guigues, Humbert II, qui recueillit la succession, consistant surtout en dettes, et Humbert, qui participait à la prodigalité de famille, n'allait pas améliorer les choses. Le gouvernement français, au courant de sa situation, surveilla attentivement ce qui se passait en Dauphiné. Humbert, talonné et désorienté par ses embarras financiers, oscillait de la France à l'Allemagne, sans autre pensée que de trouver solution à ses maux. En 1337, il offrait au roi de Sicile de lui vendre ses Etats (2). L'annonce de cette combinaison et de son échec fit redoubler l'activité de Philippe VI. Il entrevit nettement l'éventualité d'une acquisition, et il manœuvra dans ce sens. A partir de 1337, il travailla à s'attacher les principaux seigneurs du

(1) Guiffrey. Hist. de la réunion du Dauphiné à la France. Introd., p. VI et VII.
(2) Guiffrey. Hist. de la réunion du Dauphiné à la France, page 13.

Viennois; les amabilités sonnantes et trébuchantes ne furent pas ménagées : le comte de Sassenage, Aimé de Poitiers, Humbert de Villars, Gérard de Roussillon, Humbert de Charolais, Jean de Vienne furent gagnés. Circonvenu et fixé par son entourage, le Dauphin se décida à prendre parti définitivement pour la France en 1340, dans la scission générale de l'Europe à propos de la guerre anglaise. Il vint à Paris signer l'alliance. Les membres de sa suite furent encore comblés d'égards, de faveurs, de richesses. L'œuvre entamée depuis 1337 se compléta. En 1343, le prince Jean, fils de Philippe, se retrouva à Avignon avec Humbert. Humbert fut séduit par les allures chevaleresques de Jean. Il lui dévoua une ardente amitié. Dont profita Jean pour négocier, par l'entremise de Pierre Flotte (23 février) la cession du Dauphiné au deuxième fils de Philippe VI. Humbert le gardait sa vie durant. En 1344, le roi de France, considérant que le Dauphiné formait une frontière importante pour le royaume, transféra l'acquisition à Jean. Humbert reconnut le transfert. Toutes ces tractations furent tenues secrètes, à cause de l'Allemagne et de la Papauté. Pour recueillir facilement l'éventuelle succession, Jean s'occupa désormais de désintéresser ceux qui pourraient émettre des prétentions : la veuve du Dauphin Jean II, Isabelle de France, la tante d'Humbert, Béatrix de Viennois, Jean de Chalon, fils de Béatrix (1). En 1347, une intrigue pontificale causa une sérieuse alerte. Clément VI, peut-être pour jouer un mauvais tour à la France, chercha à marier Humbert : d'abord avec Blanche de Savoie, puis avec une fille du duc de Bourbon. Philippe défendit habilement ses positions. Il coupa court au mariage en enlevant la seconde candidate : il arrangea le mariage de Jeanne de Bourbon avec son propre petit-fils Charles (le futur Charles V). Puis, en 1348, comme la situation pécuniaire d'Humbert était devenue particulièrement difficile, Pierre Flotte mena en grand secret la vente immédiate et totale du Dauphiné. La cession fut signée le 30 mars 1349, au château de Romans. On procéda de nouveau à une distribution abondante de faveurs de toutes espèces à la noblesse dauphinoise : au comte de Forez, à Hugues de Genève, André de Moyria, Guillaume de Pompeix, Pierre d'Avalon (2) etc., etc. L'Empereur Charles IV, quand il eut connaissance de

(1) Guiffrey. Réunion du Dauphine à la France, p. 53.
(2) Guiffrey. Réunion du Dauphiné à la France, p. 128.

l'accord, chercha à en pallier les effets par la création d'un vicariat sur ces régions au profit du comte de Valence (1). L'Empereur était obligé de céder au mouvement d'inquiétude qui grandissait en Allemagne devant les succès de la pénétration française. L'archevêque de Lyon, Henri de Villars, lieutenant du roi en Dauphiné, sut maintenir contre l'Empire les positions de son maître.

Les inquiétudes allemandes pouvaient s'élever. Grâce à son activité, à sa souplesse, à sa continuité, la diplomatie de nos rois avait largement entamé l'ancienne Lotharingie, surtout dans ce qui constituait autrefois le royaume de Bourgogne. Provence, Dauphiné, comté de Bourgogne, Lyon, cités importantes du Nord, Toul, Metz, Verdun, Cambrai, etc., recevaient la direction française. S'il était vrai que le Dauphiné et Lyon, seuls, étaient incorporés directement au royaume, par contre, tous les princes, toutes les villes, les populations entre Alpes et Rhône, et Meuse et Rhin viraient à la France. L'attraction était presque générale, et elle apparaissait plus sensible encore par les réactions, les oppositions qu'elle déterminait sur certains points mêmes de ces régions. Les comtes de Savoie ne conduisaient le plus souvent cette opposition que parce qu'ils sentaient la vague française les menacer. C'était donc à bon escient que l'Allemagne se montrait anxieuse de nos progrès dans ces pays. Ses yeux s'étaient ouverts au péril depuis Rodolphe III. Et si, après Rodolphe, bien des empereurs avaient entretenu l'amitié française, le mouvement d'hostilité chez les princes allemands n'avait fait que largir et s'exalter. On peut dire que l'antagonisme national date de cette époque. Mais comprenons bien, c'est dans l'Allemagne même, au delà du Rhin, et en France que cet antagonisme se manifeste: les pays intermédiaires — Pays-Bas, Lorraine, Arélat — oscillent de l'Allemagne à la France, tout en penchant plutôt vers nous.

(1) Fournier. Le royaume d'Arles, p. 445.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

BERGENGRÜN. — Les relations politiques de l'Allemagne et de la France sous Adolphe de Nassau. 1884.

BLOCH. — Politique de l'emp. Henri VI dans les années 1191-1194. 1892.

BONNASSIEUX. — De la réunion de Lyon à la France. 1879.

BORELLI DE SERRES. — La réunion des provinces septentrionales à la couronne par Phil. Aug. 1897.

BUFFEN. — L'élévation de la maison de Luxembourg sur le trône allemand en 1346. 1905.

CARO. — Les rapports d'Henri VI avec la Curie romaine.

DANSKI. — Rodolphe Ier et la couronne impériale romaine pendant le pontificat de Nicolas III. 1906.

DESLANDRES. — Innocent IV et la chute des Hohenstaufen. 1907.

DUVIVIER. — La querelle des d'Avesnes et des Dampierre. 1894.

FOURNIER. — Le royaume d'Arles.

FOLZ. — L'empereur Frédéric II et le Pape Innocent IV. 1905.

FRANTZ. — La grande lutte entre l'Empire et la Papauté sous Frédéric II. 1903.

FRANTZ FUNCK BRENTANO. — Phil. le Bel en Flandre. 1896.

id. — Documents pour servir à l'hist. des relations de la France avec l'Allemagne sous Phil. le Bel. Rev. hist. Mars 1889.

FRANTZ FUNCK BRENTANO. — Phil. le Bel et la noblesse franc-comtoise. Bib. de l'école des Chartes. 1888.

GORSGEN. — Les rapports du roi Rodolphe de Habsbourg avec l'Alsace. 1899.

GUIFFREY. — Hist. de la réunion du Dauphiné à la France. 1868.

GUMBACH. — Les rapports des ducs de Lorraine avec l'empire au XIIIe siècle.

HAVET. — La frontière de l'empire dans l'Argonne. Bib. de l'école des Chartes. 1881.

HELLER. — L'Allemagne et la France jusqu'à la mort de Rodolphe de Habsbourg.

HENNEBERG. — Relations entre l'Allemagne et la France pendant le grand interrègne. 1893.

KEMPF. — Hist. d'Allemagne pendant le grand Interrègne. 1893.

KNEBEL. — L'emp. Frédéric II et le Pape Honorius III. 1906.

KOHLER. — De Philippi Staufensis interitu ejusque causis. 1872.

KRAMSOLD. — Les rapports politiques entre la France et l'Allemagne sous Henri VII.
IASTROW et WINTER. — Hist. d'Allemagne.
LEROUX. — Relations polit., etc...
LINDNER. — L'empire d'Allemagne sous les Habsbourg et les Luxembourg. 1888.
NIEMEYER. — Relations d'Albert Ier et de Boniface VIII. 1900.
OTTO. — Les rapports de Rodolphe de Habsbourg avec le Pape Grégoire X. 1895.
PIRENNE. — Hist. de Belgique. 1900.
PREGER. — La lutte politique avec l'Eglise sous Louis de Bavière. 1878.
DE PUYMAGRE. — Jean de Bohême en France. Rev. des quest. hist., t. 52. 1892.
REUTER. — La campagne de Rodolphe Ier de Habsbourg contre la Bourgogne en 1289. 1901.
SCHEFFERT BOICHORST. — L'Allemagne et Philippe II. Dans les Forschungen zur deutschen Geschichte, t. 8. 1868.
SCHWANN. — Saint-Louis et ses rapports avec l'empereur et le Pape (Zeitschrift füur allgemeine Geschichte, t. 9. 1887).
SCHWEINER. — Innocent III et l'Eglise d'Allemagne. 1882.
SIEVERS. — Relations polit. de l'emp. Louis de Bavière avec la France. 1896.
TAECHE. — L'emp. Henri VI. 1867.
WELWERT. — Phil. le Bel et la maison de Luxembourg. Bib. de l'école des Chartes. 1884.
WENCK. — Clément V et Henri VII. 1882.
WILDHAUT. — Manuel des sources de l'hist. d'Allemagne.
WINCKELMANN. — Phil. de Souabe. 1873.

ARTICLE IV

Période Bourguignonne.

Sous bien des rapports, nos relations avec l'Empire, durant la deuxième moitié du quatorzième siècle, paraissent garder presque tous les caractères de la période précédente. Mais, à la fin du règne de Jean le Bon se produisit un événement qui devait avoir des répercussions considérables sur ces relations : l'éclosion de la troisième maison capétienne de Bourgogne. La puissance de cette maison, pendant son siècle et demi d'existence, réagit si vigoureusement sur notre histoire que sa naissance, son développement, sa grandeur et sa mort méritent de former un bloc et, effectivement, en forment un, surtout en ce qui concerne nos rapports avec l'Allemagne. Dans cette fin de quatorzième siècle et, malgré la guerre anglaise, nous avons continué d'agir activement vers l'Est ; nous l'avons fait surtout par procuration, procuration à cette maison de Bourgogne qui venait de naître. Jusqu'en 1410, nos rois président au développement de la puissance bourguignonne ; ils continuent à pratiquer la politique apanagiste, la politique d'expansion par les branches cadettes qui jusqu'alors avec Charles d'Anjou, Alphonse de Poitiers, etc., a produit d'assez beaux résultats et n'a rapporté que peu de mécomptes. Sous l'égide de Charles V et de Charles VI (peut-on dire) les ducs de Bourgogne cueillent une abondante moisson en terre d'Empire. Mais, vers 1410, l'anarchie consécutive à la folie du roi, les dissensions des Orléans et des Bourguignons, la reprise de la grande guerre anglaise incitent à l'indépendance les ducs de Bourgogne, devenus d'autre part, très puissants ; ils jouent dans la conflagration anglaise le rôle que l'on sait. Surtout, principalement, entre France et Allemagne ils veulent se créer un Etat, un Etat souverain au même titre que la France ou l'Angleterre. Cette espèce de résurrection d'une Lotharingie fait retrouver à la France et à l'Allemagne une entente, expresse ou tacite, comme autrefois Germanie et Neustrie, elles en avaient eu contre le royaume intermédiaire. Le roi de France et l'empereur, de manière ouverte ou détournée, luttent contre le Grand Duché. Puis survient la mort

inopinée de Charles le Téméraire (1477); et continuation du parallélisme lotharingien, France et Empire se précipitent l'un contre l'autre pour le partage des dépouilles, et s'affrontent de nouveau immédiatement. Ainsi, à plusieurs siècles de distance, comme des circonstances spéciales avaient ramené la constitution d'une sorte de royaume de Lothaire, les mêmes causes avaient produit les mêmes effets; des événements analogues à ceux du X[e] siècle s'étaient déroulés; éternelle roue de l'histoire. Le dénouement seul présenta quelque chose de changé. La France saisit une large part du gâteau bourguignon. Une grosse faute de Louis XI empêcha que le morceau tout entier tombât peut-être entre nos mains, et que dans la vraie et totale question de Lotharingie, telle qu'elle était pendante entre France et Allemagne depuis des siècles, la France ne conquît de si magnifiques positions que le litige parût pour ainsi dire résolu à notre bénéfice.

Effectivement, sous le règne de Jean le Bon, les relations de la France et de l'Empire continuent d'être excellentes. L'empereur Charles IV, personnellement, conservait à la France une inclination traditionnelle dans sa famille. En Allemagne même, le parti hostile à notre endroit grossissait. Le mouvement d'opposition né avec Rodolphe III se développait, nourri des inquiétudes que nos progrès continuels en Lotharingie, surtout le dernier, l'acquisition du Dauphiné, suscitaient. Cette hostilité obligeait l'empereur à une certaine réserve à notre endroit. S'il avait manifesté trop chaudement les sentiments vrais de son cœur pour la France, les troubles, les compétitions qui avaient marqué le début de son règne, se seraient immédiatement renouvelés. Voilà pourquoi on a pu souvent croire que Charles IV lui-même avait participé au mouvement assez général de réaction qui agitait l'Allemagne contre nous. L'empereur personnellement a, chaque fois qu'il l'a pu, dans la forme et la mesure qui lui ont été possibles, donné des preuves indiscutables de l'affection qu'il nous gardait fidèlement. Et malgré l'hostilité d'une bonne partie de l'Allemagne, grâce aux rapports amicaux entretenus avec le titulaire même de l'empire, nous avons pu poursuivre heureusement notre politique dans l'Est. Ce fut pour céder au mouvement d'inquiétude de ses sujets, causé par notre récent succès en Dauphiné, que Charles IV institua dans ces régions de l'Arélat le comte de Valence son vicaire. Sans doute ce vicariat était créé pour arrêter sinon refouler l'expansion française de ce côté; de

fait le lieutenant du roi en Dauphiné, Villars, ne rencontra aucune difficulté pour poursuivre l'assimilation de la nouvelle province. En 1355, quand Jean, en prévision des grandes opérations de la guerre anglaise, voulut refixer l'alliance impériale, il dut souscrire aux conditions de Charles IV : abandon de ses droits sur Verdun, Cambrai, Cateau-Cambrésis ; hommage déféré par son fils pour le Dauphiné ; hommage aussi rendu pour le comté par le duc-comte de Bourgogne (26 août) (1). Mais outre que l'amitié formelle de l'empire était chose importante en l'occurrence présente, ces conditions ne présentaient pas seulement des désavantages pour nous ; l'hommage déféré par le Dauphin, à renverser les termes de la proposition, consacrait les droits que nous avions acquis ; et quant à celui prêté pour le comté de Bourgogne, si l'habitude en avait été perdue, il n'y avait pas en tout cas bien longtemps ; car en 1310 l'hommage à l'empereur avait été expressément stipulé. Là-dessus arriva Poitiers (1356). La défaite française, en affaiblissant les appréhensions allemandes, rendit plus libre la conduite de l'empereur. Très facilement, en décembre 1356, il acceptait de rencontrer à Metz le Dauphin ; et si le Dauphin ne put l'entraîner à rien de positif contre l'Angleterre, il en obtint cependant pour lui-même le vicariat d'Arles, ce qui avait toujours sa valeur. En somme, sans nul doute, pendant cette dizaine d'années, nous avions perdu quelque terrain dans l'Est ; mais à qui imputer surtout ce léger recul, sinon à nous-mêmes, à nos désastres ; et si en 1360 les bourgeois de Cambrai portaient la plainte qu'ils élevaient contre leur évêque, devant l'empereur, cette dérivation était due bien moins aux stipulations de 1355 ou à l'activité de Charles IV dans ces régions, qu'à l'éclipse que subissait notre rayonnement en suite de nos défaites et de nos troubles. Car dès 1361, à l'occasion de la mort de Philippe de Rouvre, duc et comte de Bourgogne, Charles IV manifestait, en preuves indéniables, l'intérêt qu'il continuait de nous avoir.

Le 21 novembre 1361 mourait, à quinze ans, Philippe de Rouvre, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, d'Auvergne, de Boulogne possesseur de grandes terres en Champagne. Sur la deuxième maison capétienne de Bourgogne qui s'éteignait avec

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378, p. 255.

lui, déclosait bientôt la troisième, la fameuse, la magnifique, la puissante et la dernière. Sa naissance fut une enchaînement fatal des choses, le développement rapide de sa force, une nécessité des circonstances. La part de responsabilité de Jean et de Charles V en l'occurrence est aussi réduite que possible. Sans doute Jean avait dans l'idée de créer des apanages pour ses fils puînés; là se borne sa faute. La situation de l'apanagement constitué en faveur de Philippe et le développement bientôt rapide de la puissance bourguignonne ne sont imputables à personne. Deux circonstances, qui ont forcé la volonté de ces deux princes, ont contribué à son établissement. La première. Il fut impossible à Jean de prétendre retenir tout de la succession de son cousin. Jean de Boulogne reçut les comtés de Boulogne et d'Auvergne, et Marguerite de France, le comté de Bourgogne. Le roi prit le reste et s'arrangea pour ne rien laisser à Charles de Navarre. Mais Marguerite de France oublia, ou tarda, ou apporta quelque mauvaise volonté, à prêter hommage à l'empereur pour son comté de Bourgogne. Charles IV en conçut quelque humeur, du ressentiment; et il ne fut pas difficile au roi Jean d'en obtenir (janvier 1363) le transfert à son quatrième fils Philippe, duc de Touraine. C'était une façon fort adroite de ressaisir le comté, et on ne pouvait en trouver de meilleure. Charles IV n'aurait jamais accepté, et d'ailleurs n'aurait jamais pu, conférer ce pays au roi même ou au Dauphin; s'il y avait consenti, l'Allemagne l'en aurait empêché et tout au moins l'en eut fait repentir. Jean ajouta le duché de Bourgogne (juin à septembre 1363); ce fut la plus lourde faute qu'il commit, tempérée fortement d'ailleurs par le fait que le duché de Bourgogne, qui avait mené depuis si longtemps sa vie particulière, marquait quelque difficulté à se perdre purement et simplement dans le domaine royal, et que c'était manière de lier solidement le comté à la France que l'attacher au duché, province française. La seconde circonstance. Marguerite, fille unique de Louis de Mâle, comte de Flandre, et veuve au reste de Philippe de Rouvre, fut fiancée à Aymond, comte de Cambridge, fils d'Edouard III. Dangereuse conjoncture. Charles V voulut absolument l'empêcher. Il s'ouvrit au Pape de ses craintes, lui demanda de s'opposer à l'union, et il rencontra le concours le plus empressé du Pontife. Urbain V interdit le mariage pour cause de parenté. Mais pour mettre obstacle au retour d'une semblable éventualité, il fallait, au plus tôt, trouver mari parmi les

princes de notre amitié. De meilleur choix pouvait-il être que le nouveau duc de Bourgogne? Sans compter que la combinaison s'offrait comme d'elle-même à l'esprit, au précédent de l'union de Marguerite avec Philippe de Rouvre. Les difficultés vinrent de Louis de Mâle, mal disposé à notre égard. Il témoignait de la répugnance pour ce mariage. Charles V, habilement, joua de la comtesse douairière d'Artois, dont Louis était l'héritier. Sur inspiration royale, elle déclara au comte de Flandre qu'il ne lui succèderait que si Marguerite épousait Philippe de Bourgogne .Louis s'inclina. Le contrat de mariage de Philippe et de Marguerite fut signé le 12 avril 1369 et le mariage fut célébré fastueusement le 19 juin. Les grandes assises de la maison de Bourgogne étaient posées.

Jusqu'à environ la mort de Louis d'Orléans, la maison de Bourgogne grandit à l'ombre de la puissance française. — Après le sérieux témoignage d'amitié que venait de nous donner l'empereur à l'occasion des affaires bourguignonnes, Charles V, concentré sur la revanche anglaise, n'avait d'abord guère montré d'autre activité vers l'Est que pour cultiver les bonnes dispositions impériales. En 1372, il avait renouvelé avec Charles IV le pacte d'alliance; il avait voulu l'entraîner à une participation effective à la guerre contre l'Angleterre; Charles IV avait promis, puis s'était repris. En 1378, comme l'empereur était venu en France adorer les reliques de Saint-Denis, il avait été reçu magnifiquement à Paris; le roi avait renouvelé ses tentatives, et l'empereur, fidèle à sa ligne politique, ne s'était laissé arracher que le vicariat d'Arles pour le dauphin Charles. Mais alors notre situation vis-à-vis de l'Angleterre s'était totalement transformée; le traité de Brétigny n'était plus qu'un souvenir douloureux; le royaume de France avait retrouvé sa puissance et sa gloire. Charles V s'était mis à imprimer à son action vers l'Est plus de vigueur. L'éclosion du Grand Schisme venait de l'y solliciter d'ailleurs. Il lui avait paru inadmissible que la puissance pontificale échappât à son influence. Le Souverain Pontife était devenu au XIVe siècle pour la royauté française comme un organe de sa machine politique, organe surtout de son action extérieure, et dans l'action extérieure instrument particulièrement apte à la lutte contre l'Allemagne. Charles V avait eu un temps la candeur de s'adresser aux allemands mêmes (fin 1378-1379) pour arrêter le Schisme, commune consentu, et naturellement selon ses préférences. Cette démarche

prouvait que Charles ignorait l'âme de l'Allemagne, l'évolution de ses sentiments à notre égard, la haine qu'elle montait contre nous. Il s'était attaché principalement à rallier Wenceslas, fils de Charles IV, à la cause de Clément; mais outre que Wenceslas avait été reconnu roi des Romains par Urbain VI aussitôt après l'élection d'avril — ce que lui avait toujours refusé Grégoire XI, — devenu chef de l'empire à la mort de son père, il se serait exposé, en passant au pape français, à une telle explosion de colères germaniques que sa nouvelle situation en eut été compromise. L'Allemagne avait été enchantée du tour que les événements avaient pris à Rome, de la revanche que la dissimulation d'Urbain VI lui avait apportée. Il y avait trop longtemps qu'elle souffrait de la conjonction franco-pontificale qui s'était faite à son sujet et dont elle avait payé tous les frais, et de l'emprise de la France sur la Papauté depuis Anagni, pour qu'elle acceptât bénévolement de supprimer le pontife de son cœur. Après que Charles V eût reconnu la vanité de ses espoirs, il avait mené contre Urbain et ses partisans une campagne diplomatique intense. En 1379 il s'était prêté à la combinaison de Clément pour la fondation d'un royaume d'Adria au Nord de l'Italie; peu après il avait favorisé l'accord de Louis d'Anjou et de la reine Jeanne de Naples (1380). Il avait gagné à la cause d'Avignon les ducs de Bar et de Lorraine, les évêques de Strasbourg, Bâle, Constance, Coire, les villes de Colmar, Fribourg-en-Brisgau. Délivré des préoccupations anglaises, il tournait ses regards fixement vers l'Est et il comprenait si bien les intérêts considérables que nous avions de ce côté, qu'il conseillait avant de mourir de marier son fils aîné avec une princesse allemande: garantie encore que l'on prenait contre un retour victorieux de l'Angleterre. Après sa mort, ce fut le duc de Bourgogne qui mena le train dans ces régions. Il fut l'homme de l'Allemagne comme le duc d'Anjou fut celui de l'Italie. La minorité de Charles VI favorisait les ambitions particulières des princes du sang, et ils s'en donnaient à cœur joie. Si Louis d'Anjou, aidé pécuniairement et militairement par la France, piquait sur l'Italie (1383) pour mourir d'ailleurs à Bari (1384), Philippe de Bourgogne traînait avec lui le roi et les forces royales contre les Flamands et réduisaient les révoltés à Roosebecke (1382) pour son beau-père Louis de Mâle. Il nouait avec la famille de Bavière, puissante en Allemagne, et surtout aux Pays-Bas, de multiples unions pour consolider sa position

dans ces régions et y ouvrir des possibilités d'héritage. En même temps qu'il recueillait la succession du comte de Flandre (1385), il mariait sa fille Marguerite à Guillaume d'Ostrevant (un Wittelsbach) et son fils aîné à la fille du duc Albert de Wittelsbach, possesseur du Hainaut, de la Hollande, Zélande, etc. Le mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière couronnait l'édifice matrimonial et lui apportait la solidité dernière (juillet 1385). Peu avant toutes ces unions, Philippe avait d'autre part donné sa fille Catherine à un prince d'Autriche, hériter du comté de Ferrette. La localisation de ses ambitions se distinguait ainsi déjà nettement. En 1388, renouvelant pour le Brabant ce qu'il avait fait quelques années auparavant pour la Flandre, il emmena le roi en expédition contre le duc de Gueldre, ami des Anglais, et qui surtout avait le front de troubler la duchesse de Brabant, tante du Bourguignon. L'équipée fut cette fois franchement ridicule et parut trop une comédie pour tante à héritage. L'armée royale évita soigneusement les terres de la duchesse de Brabant. On tourna, zigzagua dans tous ces pays rhénans pour joindre le duc de Gueldre sans endommager les possessions de la dame, puis après marches et contre-marches, on traita avant de combattre. Il importait à la duchesse de Brabant que le débat finît comme cela, sans casse. Mais cette grotesque chevauchée fit monter à Charles VI le rouge de la colère et de la honte. De retour à Reims, il remercia ses oncles et inaugura le gouvernement des Marmousets; d'autant que depuis un an quelqu'un qui lui tenait beaucoup au cœur, son frère Louis d'Orléans, marié en 1387 par une intrigue pontificale à la fille du duc de Milan Galéas Visconti, lui soufflait de mauvaises paroles contre le duc Philippe. Cette union avait été le point de départ d'une mésentente entre Philippe et Louis, que le temps ne devait qu'exaspérer et changer en la haine inexpiable des Orléans et des Bourgogne. Galéas Visconti, beau-père de Louis, avait tué, pour se saisir de Milan, son frère Barnabo, allié à la maison de Bavière, laquelle était elle-même si intimement unie à la maison de Bourgogne. Le gouvernement des Marmousets fut une passagère éclaircie. Il eut son activité personnelle vers l'Est: le duc de Gueldre, le comte de la Marck, les comtes de Clèves, Hollande, Juliers, vinrent à notre amité, et nous reprîmes à Verdun, Toul, Metz, Cambrai, une politique si agissante que dans la suite Wenceslas et Robert de Bavière élevèrent de véhémentes protestations. Bientôt la folie du roi vint mettre un terme à ces temps heureux.

Les princes du sang recommencèrent autour de la personne royale les intrigues égoïstes, opposées entre elles, ennemies surtout entre Philippe de Bourgogne et Louis d'Orléans. Au reste leur rivalité avait continué pendant les Marmousets. En 1389, le Pape Clément VII avait imaginé pour Louis une nouvelle combinaison de royaume d'Adria, puis aux années suivantes encore d'autres dispositions, toujours dans l'Italie du Nord, entre Milan et Gênes. Et à toutes les tentatives que Louis d'Orléans avait faites pour réaliser ces projets, le duc de Bourgogne avait apporté l'empêchement toujours victorieux de ses intrigues. Et alors que le duc Philippe accroissait encore sa puissance en 1390 de l'acquisition du comté de Charolais, Louis voyait en 1396 Gênes lui échapper pour être occupée par les gens du roi lui-même, à l'instigation patente de son ennemi. Le Schisme était la grande manifestation de leur antagonisme. Philippe de Bourgogne, qui en voulait au Pape d'Avignon d'avoir manigancé l'union du duc d'Orléans avec la Visconti, et de toutes les intrigues que depuis les deux comparses ne cessaient de nouer ensemble, s'accordait avec l'Université de Paris dans les solutions qu'elle proposait à la crise, surtout qu'elles avaient le résultat certain de supprimer Clément. Pour toutes ces raisons, envisagées à l'inverse, Louis d'Orléans tenait foncièrement au Pape français. En cette circonstance encore, Philippe tenait le meilleur. Le gouvernement royal, à partir de 1394, s'accorda avec l'Université sur le moyen de clore le Schisme. Il prit la direction de la voie de cession. On comprend que le duc de Bourgogne était le grand tireur de toutes ces ficelles. Le gouvernement s'efforça de gagner l'Allemagne à sa solution. On négocia avec les évêques de Cologne, Trêves, Mayence. La personne de l'empereur fut éminemment le but de nos sollicitations. Wenceslas gardait à la France son affection. Malgré le Schisme, il avait renouvelé alliance avec nous en 1380, 1390, 1395 (1). Même, par moments, il avait comme incliné à la cause clémentiste. Mais l'attitude manifestement hostile de l'Allemagne l'avait chaque fois vite obligé de revenir au bord du Pontife de Rome. L'hostilité de l'Allemagne ! voilà quel était le grand obstacle à la pacification de la chrétienté ; et la seule façon de la réduire était évidemment de gagner l'empereur. L'empereur écouta facilement nos suggestions, il ac-

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1378-1460, p. 37 et s.

cepta de se prêter à notre combinaison. Il rencontra de grandes difficultés du côté de l'Allemagne; ce ne fut qu'en 1398, à l'entrevue de Reims qu'il put, en même temps qu'il confirmait encore une fois l'alliance, adhérer à la voie de cession. Il avait du reste trop présumé de sa puissance dans l'empire. Il négocia, causa avec les princes allemands. Il ne parvint pas à les entamer. Bien au contraire, l'accord de Reims l'avait rendu suspect à leurs yeux. L'entente expresse avec la France l'engloba dans l'animosité qu'ils nous avaient. Les diètes de Breslau (1398) et de Nuremberg (1399) refusèrent catégoriquement l'adhésion à la cession. Celle de Francfort (février 1400) entendit un véritable réquisitoire contre Wenceslas; celle de Lahnstein le déposa et élit Robert de Bavière. La division dans l'empire! l'antagonisme Orléans-Bourgogne se jeta aussitôt sur cette nouvelle pâture. Louis fut pour Wenceslas, Philippe pour Robert de Bavière. Un moment, il avait été convenu que la compétition Wenceslas-Robert serait soumise à l'arbitrage de Charles VI; l'arbitrage n'eut pas lieu. Louis prit en l'automne 1400 la campagne pour son favori; mais à constater bientôt qu'il était seul à tenir les armes, il s'arrêta. Tous ces troubles de la chrétienté, de l'empire, de la France, ne servaient qu'à alimenter en l'exaspérant la haine réciproque des deux princes. Dans le Schisme Philippe de Bourgogne décidait tour à tour la royauté aux solutions radicales qui s'opéraient sans et contre la Papauté — retraits d'obédience de 1398-1407, — et Louis d'Orléans faisait rendre au Pontife d'Avignon les faveurs du gouvernement de Charles VI — rétablissement de l'obédience en 1403 et délai apporté à la nouvelle soustraction d'obédience (1407). En France c'était les désordres lamentables suscités par leur rivalité et au milieu desquels la puissance royale était ballottée déplorablement. Dans l'empire l'opposition se poursuivait, la compétition Bohême-Bavière continuait. Bourgogne et Orléans s'entêtaient à leur protégé mutuel. Le duc d'Orléans avait même découvert en Allemagne un moyen de se venger des échecs que le duc de Bourgogne lui avait infligés en Italie. Il conçut le dessein de s'enfoncer en coin entre les deux masses des possessions bourguignonnes. Il acheta la seigneurerie de Coucy, l'alliance du duc de Gueldre et obtint de Wenceslas le titre de gouverneur du Luxembourg. Ayant ainsi coupé en deux les terres de son rival, il organisa tout un système d'hostilité. Il rayonna sur l'archevêque de Trèves, le comte de Bade (1402). Il marcha contre le duc de Lor-

raine et la ville de Metz, qui, dans la masse qu'il constituait, formaient un îlot ennemi. Il fut battu (1407) (1). L'Allemagne s'inquiétait des progrès qu'il accomplissait chez elle et soupçonnait qu'il recherchait l'empire. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui en 1404 avait succédé à son père, ne se possédait plus de colère. En 1407 il assassina son ennemi. Ainsi par ses visées comme par les circonstances, le duc de Bourgogne avait été amené à tenir de plus en plus jusque vers cette époque comme le ministère des relations avec l'Allemagne.

Après l'assassinat de Louis d'Orléans, l'antagonisme des deux partis désormais perdit toute mesure. Ce fut l'atroce déchirement des Armagnacs et des Bourguignons. La haine obscurcit les consciences. La notion des devoirs envers la patrie devint fuligineuse. Se sentant puissant, le duc de Bourgogne tendit à l'indépendance; il trouva en face de lui ce qui restait la France, et aussi l'empire inquiet de son développement et de ses ambitions. Nouvelle situation qui devait durer jusqu'à l'effondrement de Charles le Téméraire.

Vers 1410, il y a un renouvellement général du monde occidental. L'Angleterre sous une autre branche de sa dynastie est emportée par une poussée belliqueuse contre nous. En 1409 le concile de Pise entame les opérations franchement résolutoires du schisme. Un troisième pape, Alexandre V, est élu collectivement par des cardinaux de Rome et d'Avignon. En 1411 l'empereur Sigismond reste seul chef de l'Allemagne par le mort ou l'abandon de ses rivaux; il transforme totalement l'attitude de l'empire à l'égard du schisme et prend la direction de la voie conciliaire. La France entre dans la phase aigue des désordres intérieurs. La puissance Bourguignonne apparaît sous Jean sans Peur dans tout le danger de sa force présente et de ses ambitions à venir. Le parti Armagnac à Paris, puis à Bourges, lutte frénétiquement contre Jean Sans Peur et Philippe le Bon. L'empereur Sigismond s'inquiète aussi des ducs de Bourgogne et essaye de son côté de les contenir. Mais ce n'est qu'après les victoires de Jeanne d'Arc que la défense commune contre ce qu'on appelle le Grand Duché d'Occident, se fait concertée entre le roi de France et l'empereur. Pendant toute cette période le parti Armagnac tint contre la Bourgogne la conduite que l'on sait; ces luttes affreuses seront traitées dans le

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1378-1460, p. 107.

chapitre des relations avec l'Angleterre. L'empereur eut à l'égard de la France une attitude imprécise, trouble, faite de ménagements, comme du désir de s'entendre, et de beaucoup de méfiance qui demeurait. Sans doute il profita de l'éclipse que nous subissions pour reglisser en Lotharingie son influence au lieu et place de la nôtre ; c'était adroit de sa part et c'était son droit indiscutable de suzerain. Il s'attacha le duc de Lorraine ; il éleva au duché le comté de la Marck et celui de Clèves ; il confirma aux évêques de Cambrai, Liège, Toul, les droits régaliens (1). Il fit du comté de Milan un duché (1415) ; de même pour la Savoie, dont les princes s'étaient, dans les derniers temps, beaucoup mariés en France ; il conféra même au nouveau duc de Savoie le vicariat de Piémont (1416). Il intervint dans les affaires de Vienne, Valence, Lyon, Embrun. Il donna à Jean de Chalon le vicariat de la Comté, Dauphiné, Valentinois, Avignonais, Provence et dépendances (1421). Il étendit sa protection sur Gênes. S'il souscrivit, manifestation d'ailleurs toute platonique, au traité de Troyes, il n'en laissa pas moins le Dauphin Charles prendre le Valentinois et le Diois (1419-1426), malgré les protestations du roi d'Angleterre et les revendications qu'il élevait sur ces pays. D'une façon générale, il marqua une réelle sympathie, bien qu'impuissante, au roi de Bourges, dans les négociations pacificatrices qu'il menait au temps de ses grandes épreuves. A l'égard du duc de Bourgogne l'attitude de Sigismond fut plus nette, plus constante. C'était une hostilité sourde, détournée, qui n'osait pas attaquer de front, parce que les circonstances étaient défavorables et que l'empereur avait de gros embarras en Allemagne, mais qui cherchait tous les moyens de ralentir, suspendre les progrès de l'adversaire. L'alliance de 1414 avec la France, si elle tendait principalement à nous attirer à Constance, avait aussi une pointe certaine contre Jean sans Peur. Les grands efforts qu'accomplit Sigismond pour réconcilier dans les années qui suivirent Charles VI et Henri V, visaient indubitablement à brider la Bourgogne par une entente avec la France, libérée des soucis d'une guerre étrangère. En 1416 il refusa de recevoir à l'hommage pour le Hainaut et la Hollande Jacqueline, nièce de Jean sans Peur (2). Ce lui fut un vrai dépit d'échouer

(1) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1378-1460, p. 165.

(2) Leroux. Relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1378-1460, p. 157.

dans ses tentatives de pacifier la France et l'Angleterre. Et comme la mauvaise volonté était venue manifestement de la France, furieux il passa tout entier à l'ennemi, aux Anglais (traité de Cantorbéry 1416) et à Jean de Bourgogne. Puisque la France refusait de s'accorder avec lui pour contenir Jean, il était encore préférable de surveiller et ralentir celui-ci dans l'amitié. Le traité de Cantorbéry stipulait une coopération impériale contre nous. Sigismond lança un défit au comte Bernard d'Armagnac; il réunit à Constance les princes allemands qui promirent des contingents. Ayant ainsi soufflé dans la trompette de guerre, il se garda de tirer son épée. Il ne fit rien contre la France. Il laissa Jean sans Peur nouer des relations avec Clèves, Juliers, Gueldre, Autriche. Quand Philippe le Bon succéda à son père, après le guet-apens de Montereau, l'empereur se ressaisit. La personnalité du nouveau duc l'effrayait. Il revint à son attitude hostile. La Bourgogne intriguait dans le Luxembourg: Sigismond ordonna (1420) aux Luxembourgeois d'obéir à Jean de Hollande; en 1422 il invita Jean de Chalon à reprendre le comté de Bourgogne qu'il déclara revenir à l'empire. Dans les démêlés de Philippe le Bon et de Jacqueline de Hainaut, Sigismond fut nettement contre le duc de Bourgogne. Il essaya de tous les moyens pour l'empêcher de mettre la main sur le Hainaut, la Hollande et la Zélande. Et quand Philippe eut réussi à se les assurer, Sigismond refusa de recevoir son hommage; ce refus au reste il l'étendait à toutes les provinces impériales du Bourguignon. L'anxiété de l'empereur se comprenait. Malgré tous ses efforts, il n'avait pu empêcher les progrès prodigieux de Philippe. Outre la Flandre, le duché et le comté de Bourgogne, les comtés de Nevers, Rethel, Charolais qu'il avait reçus de son père, Philippe le Bon avait réussi à acquérir: 1421, le Namurois acheté au margrave Jean II; — 1425, le Luxembourg, occupé comme héritier d'Elisabeth de Gœrlitz; — 1428 le Hainaut, Hollande, Zélande, assurés par une convention avec Jacqueline; — 1430 le Brabant, Limbourg, Basse-Lorraine, Louvain par héritage. Sous peu de temps, par sa victoire de Bulgnéville sur René d'Anjou (1431), il allait amener à son influence toute puissante la Lorraine et le duché de Bar. C'était un grand Etat qui s'élaborait entre France et Allemagne et aux dépens de chacune d'elles. L'heure des mesures sérieuses était venue.

La France, revivifiée par les victoires de Jeanne d'Arc, et l'Allemagne et l'empereur, désormais gravement inquiets, se ten-

dirent la main pour brider la puissance bourguignonne. C'était l'entente directe. Elle allait durer une quinzaine d'années. Mais comprenons bien la nature de cette entente. Elle n'était ni intime ni sincère. La France avait comme tradition politique de rechercher l'amitié de l'empire; mais en la circonstance présente, par exception, elle ne voulait pas d'une amitié trop accentuée. La Bourgogne, qui rapprochait la France et l'empire, était aussi la raison pour quoi la France refusait de s'engager trop à fond avec l'empire. Jusqu'à Arras la politique française allait consister tour à tour à frapper la puissance bourguignonne et à lui offrir le rameau d'olivier, et après Arras, à maintenir les rapports pacifiques, tout en cherchant à l'entamer, la corroder et la détruire. Une alliance trop intime et trop affectée avec l'Allemagne et l'empire aurait peut-être retenu et rejeté à l'Angleterre la Bourgogne hésitante. Quant à l'empire, l'entente avec la France n'était qu'un pis-aller; de plus en plus les deux puissances qui ne s'étaient jamais franchement accordées, divergaient. Il fallait les menaces graves de la croissance bourguignonne pour décider l'empereur à un tel rapprochement. Car d'abord, malgré tout, cette croissance bourguignonne gardait une apparence française indélébile; pour un gros morceau elle impartissait toujours à la suzeraineté française. Une vieille méfiance allemande en subsistait. Et puis l'empire craignait, à trop donner de ce côté, de faire surtout le jeu de Charles VII qui avait recouvré la force. Somme toute l'entente manquait de franchise. Elle ne pouvait donc être bien agissante. Elle se noua par plusieurs chaînons. Se reprenant à une plus grande activité politique, en 1430, la France écouta les ouvertures du duc Frédéric d'Autriche, inquiet du développement bourguignon pour ses possessions d'Alsace. Depuis la mort de Catherine de Bourgogne, veuve de Léopold IV d'Autriche, Frédéric sentait rôder sur ces régions l'ambition de Philippe le Bon; en ce temps-là (1426), Philippe avait cherché à se saisir du douaire alsacien de Catherine. Le relèvement de la France indiquait tout naturellement au duc d'Autriche de prendre appui sur Charles VII. Le 22 juillet 1430, une alliance offensive et défensive avait été signée contre le duc de Bourgogne; on projeta une union entre Radegonde de France et Sigismond d'Autriche, fils de Frédéric. Ce fut alors le gouvernement de Charles qui prit en main d'organiser dans l'Est une ligue contre le Grand Duc. En 1430, René d'Anjou avait recueilli de son oncle, le cardinal-évêque de Châlons-sur-Marne,

le duché de Bar, et, en 1431, de son beau-père, Charles de Lorraine, le duché de Lorraine. La France avait rapproché Autriche de Lorraine et les avaient lancées contre le duc de Bourgogne; d'autant que celui-ci, pour avancer son influence dans ces pays, avait prêté son appui au compétiteur de René pour le duché de Lorraine, le comte Antoine de Vaudémont (1). Les alliés de la France ne furent pas heureux. A Bulgnéville (1431), René subit un désastre et fut fait prisonnier. Les opérations autrichiennes furent molles et sans succès. L'Empereur fut ému de ces nouveaux avantages de Philippe. Il écouta la reine Yolande d'Aragon et Charles VII, qui le suppliaient de s'entremettre rapidement entre les combattants et de faire intervenir un accord. En premier lieu et avec l'aide des Pères de Bâle, il négocia une trêve pour enlever tout au moins l'occasion au duc de Bourgogne de poursuivre ses avantages. Ainsi s'établissaient les premiers liens, indirects, entre la France et l'Empire. Mais, en 1433, Philippe contraignit René d'Anjou et Antoine de Vaudémont à souscrire au compromis de son choix: un mariage projeté entre Antoine et une fille de René. Sigismond s'échauffait à toutes ces preuves de l'outrecuidance et de la puissance bourguignonnes. En 1434, il proposa à Charles VII une alliance directe contre l'ennemi commun; elle fut contractée le 21 juin. Puis il évoqua le différend Anjou-Vaudémont à son tribunal, ce à quoi Philippe se refusa. Le contact immédiat entre France et Empire était établi. Il ne devait être ni bien long, ni bien intime. Dès 1435, Charles lui portait une rude atteinte. A Arras, il se remettait avec le duc de Bourgogne. L'Empereur continua pour un temps, de son seul côté, à manifester à Philippe le Bon son opposition. Il persista à refuser de le recevoir à l'hommage jusqu'à sa mort (1437); et son successeur, Frédéric III, commença par en faire autant. Quant au roi de France, de façon sourde et détournée, lui aussi continuait de mener la lutte contre la Bourgogne. Après quelques années de véritable relâche dans cette lutte, relâche motivée par la guerre anglaise pour Charles VII et par les révoltes bourgeoises pour Philippe le Bon, au temps des troubles intérieurs de 1440 à 1443, l'antagonisme franco-bourguignon reprit son activité. Le gouvernement royal, en dépit de l'atteinte portée en 1435, maintenait ses ententes avec l'Empire et surtout avec le duc d'Autriche. Au lendemain des révoltes

(1) Fils d'un frère de Charles de Lorraine

féodales, Charles VII, un peu libéré du côté de l'Angleterre, comprit qu'il devait porter une bonne partie de ses efforts contre la Bourgogne. Il entama contre elle une politique active. En 1444, pour resserrer son union avec le duc d'Autriche, il accepta d'envoyer son fils Louis, à la tête des écorcheurs, soumettre les Suisses, et, lui-même, à la requête de René d'Anjou, marcha contre certaines villes de l'Est: Epinal, dont il s'empara; Metz, qu'il ne put forcer; Toul, qui se mit à sa sauvegarde, et Verdun, qui renouvela celle qu'elle avait déjà. A Nancy, il tint une cour magnifique; la plupart des princes chrétiens y avaient dépêché des ambassades pour le saluer. Devant ces multiples manifestations de l'activité française, l'Allemagne s'émut, et s'émut contre la France. L'inquiétude gagna l'Empereur. Frédéric III ouvrit les bras à Philippe le Bon, qui avait parfaitement saisi que toute cette activité était surtout dirigée contre lui. Ce fut la fin de l'entente directe entre la France et l'Empire.

Pendant trois ou quatre ans, il en résulta un certain flottement dans le jeu des combinaisons politiques, surtout chez l'Empereur. En suite de quoi on en revint aux situations respectives d'avant l'entente directe.

Le flottement fut peu prononcé en France, et fort court. Charles VII, sentant l'Empire lui défaillir, maintint fermement ses positions dans l'Est. Il garda ses troupes en Lorraine et Alsace jusqu'en 1445. Puis en Allemagne, aux Pays-Bas, loin et près, il battit le rappel des alliances contre Philippe le Bon et Frédéric III. En 1446, il conclut des ententes avec les archevêques de Cologne, Trêves, l'évêque de Strasbourg, le duc de Gueldre, le duc de Juliers, le duc de Saxe, le Palatin de Bavière; en 1447, tous ces accords furent renouvelés. Particulièrement avec l'Autriche, il resserra les liens; comme Radegonde de France était morte, il fit épouser au duc Sigismond la fille du roi d'Ecosse (1447). Désireux de tirer, à l'occasion, de la Savoie et des Suisses, des aides militaires, en 1448 il parvint à apaiser leur différend et à faire signer la paix de Morat (1). Par l'entremise du duc de Bavière, Charles VII s'en alla jusqu'en Danemark contracter alliance. Toutes les mesures avaient été vite et bien prises contre les puissances impériale et bourguignonne. L'Empire fut plus indécis.

(1) De Mandrot. Relations de Charles VII et de Louis XI avec les Cantons suisses, p. 18.

Frédéric III s'était donné tout entier à Philippe. Il avait fait taire ses appréhensions. Il avait promis une de ses nièces à Charles de Charolais, fils du Grand Duc. Puis, au cours des années suivantes, il avait prêté l'oreille aux insinuations du duc Albert d'Autriche qui, sur leçon faite, lui avait parlé d'une royauté pour Philippe. Et Frédéric s'était laissé gagner. Il avait accepter d'entrer en conversation avec le duc de Bourgogne lui-même. L'Empereur, si méfiant d'ordinaire pour toutes semblables choses, inclinait à souscrire. Pouvait-il à ce point oublier la traditionnelle politique de l'Empire! Sur l'assiette de cette royauté, on commença à ne plus s'entendre. Philippe désirait une réédition complète du royaume de Lothaire II. L'Empereur n'offrait qu'un royaume de Brabant. Et, en effet, Philippe était loin de posséder toutes les terres qui eussent composé sa Lotharingie. N'était-ce point alors un simple et vrai cadeau que Frérédic lui eût fait des terres qu'il n'avait pas? Sur ces entrefaites, Frédéric apprit que l'insatiable ambition de son allié commençait à s'exercer à ses dépens. Il eut vent que Philippe cherchait à se créer un parti en Allemagne pour briguer l'Empire contre lui. Les yeux dessillés, l'Empereur rompit les négociations sur la royauté (1448), relâcha les liens qui l'unissaient au Grand Duc, et retourna à l'attitude expectante que son prédécesseur avait longuement adoptée.

Dès lors, jusqu'à la mort du Téméraire, attitudes bien nettes des divers protagonistes. La France marche à l'assaut de la Bourgogne. L'Empire, aussi inquiet de la France que de la Bourgogne, se réserve; il suit attentivement les événements d'Occident; il est généralement et franchement hostile à Charles VII et à Louis XI, et, au fond, ne l'est guère moins à Philippe le Bon et au Téméraire. La Bourgogne poursuit son rêve entre la France et l'Empire.

Frédéric III s'en tenait donc désormais à une position expectante. A l'activité française chez les princes allemands, il répondait par une mauvaise humeur véritable, et même, par instants, il semblait coqueter avec la Bourgogne. Mais il ne faut pas se laisser abuser. Autant qu'il pouvait, de biais, dans l'ombre, il s'opposait aussi au développement du Grand Duc, il en contrariait les visées, il cherchait à en ruiner les plans. Il surveillait ses voisins de l'Ouest. Charles VII, lui, continuait nettement la lutte, à visage couvert, avec la Bourgogne. Sur tous les points, de toutes les façons, il assaillait l'adversaire; il menait l'attaque vigoureusement, logiquement; il ne la cessait qu'au bord de la guerre. Après

le desserrement de l'entente de Frédéric et de Philippe, il n'avait varié sa manière que sur un terrain; si l'activité de sa diplomatie continuait à être intense en Allemagne et aux Pays-Bas, elle n'avait plus de pointe trop apparente contre l'Empire. Tout en comprenant qu'il lui serait malaisé de gagner Frédéric à sa cause, Charles était décidé à ne plus rien faire pour le rejeter au duc de Bourgogne. Le plan de Charles contre la Bourgogne était triple: l'attaque externe par toutes les alliances possibles en terre d'Empire; la revendication incessante de sa suzeraineté sur une grande partie des possessions de Philippe; enfin la corrodation à l'intérieur même du Grand Duché par des intelligences avec les révoltés, sinon la fomentation de troubles. En sous-main, il soutenait le soulèvement de Gand (seulement terminé après Gâvres 1453); et de même que Philippe s'attachait le Dauphin Louis, il n'avait assez d'attentions et de bontés pour Charles de Charolais qui, lui aussi, était en délicatesse avec son père. Nous avons vu, d'autre part, comme les officiers royaux, inspirés par leur maître, saisissaient toute occasion d'affirmer et rappeler la dépendance de la Bourgogne, comme ils suscitaient les motifs d'intervention, et comme le Parlement de Paris s'empressait d'accueillir les appels lancés en recours sur Dijon. Nous avons vu aussi qu'en 1456, le roi lui-même avait ordonné à Philippe de siéger à la cour des pairs pour juger le duc d'Alençon; on se souvient que Philippe s'y était refusé énergiquement. Tandis que le duc de Bourgogne, qui effrayait tout le monde, ne parvenait à recueillir que les maigres alliances de l'archevêque de Mayence ou des princes de Clèves, Charles poursuivait ses succès diplomatiques auprès des princes d'Empire. Il cherchait par eux à endiguer l'ambition bourguignonne. Depuis la campagne du Dauphin Louis chez les Suisses et les rapports qu'il en avait reçus de leur valeur, Charles VII visait à se les ménager pour y puiser des soldats; de même pour la Savoie. Or, les Suisses et la Savoie étaient en perpétuel conflit, sans compter les démêlés que les Suisses entretenaient avec le duc d'Autriche et qui affaiblissaient d'autant pour nous la qualité de l'alliance autrichienne. En 1452, le roi de France et neuf Cantons Suisses se promettaient appui réciproque contre toute attaque. Cette même année, le traité de Cleppé attachait fortement la Savoie à la France, et peu après se contractait l'union d'Yolande de France et du comte Amédée de Bresse. En 1453, le traité antérieur avec les Suisses devenait de perpétuelle amitié. Cependant

Charles s'efforçait infatigablement à réconcilier les Suisses et l'Autriche. En 1459, avec le Pape, il s'employait à pacifier les Cantons et la Savoie, et il remettait Sigismond d'Autriche avec les Suisses. En même temps, il rapprochait Albert et Sigismond d'Autriche en vieille compétition au sujet de l'Alsace. Au cœur même des possessions bourguignonnes, Charles VII s'efforçait d'acquérir la citadelle du Luxembourg. Le Luxembourg, guigné et longtemps occupé par Philippe le Bon, appartenait à la maison de Bohême. En 1457, Charles VII projeta un mariage entre sa fille et Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême. Avant que le projet se fût réalisé, Ladislas mourut. Le roi de France travailla à faire élire à sa place son deuxième fils. Mais Georges Podiebad fut nommé. Sans rancune, Charles se rapprocha de Georges et en obtint la reconnaissance des droits qu'il avait achetés sur le Luxembourg d'un héritier de Ladislas, Guillaume de Saxe. En 1459, il occupa militairement le Luxembourg. Partout, le roi de France poussait ses attaques contre le duc de Bourgogne. Il maintenait ses étroites relations avec les archevêques de Cologne et de Trèves, le comte Palatin, le duc de Saxe. En 1460, il prenait sous sa sauvegarde les Liégeois dont l'évêque était une créature de Philippe. Aussi l'antagonisme des deux princes s'exaltait, et quand Charles VII mourut, la lutte déclarée paraissait sur le point de s'ouvrir.

Nous retrouvons ici, comme pour les autres questions, cette période de brouillonnage où Louis XI, trop pressé, compromit tous les résultats du règne précédent. Période d'une dizaine d'années, pas entièrement remplie de maladresses, mais où, après les plus grandes fautes, le prince eut malaisé de réparer, et où la réparation même par la force des choses entraîna de nouvelles erreurs. Déblayons encore tout de suite le terrain en disant que l'Empereur continua assez longtemps la même conduite, prudente, expectante, impétrante à l'occasion. La France et Frédric n'eurent, pendant ce temps, pas plus de relations qu'aux années immédiatement précédentes. — La faute considérable de Louis XI fut, on le sait, de vouloir résoudre en un tour de main la question intérieure. Lui, qui était lié par son passé avec tous les rebelles de l'autorité royale, qui avait donné si déplorablement l'exemple de l'insubordination, se flatta de boucler la féodalité, tout de go et sans façon. Or, la question intérieure, c'était, pour une grande part, la question bourguignonne — Charles VII avait tant travaillé à la ra-

mener à une question intérieure — puis, par la question bourguignonne, celle de notre politique dans l'Est, en Allemagne, aux Pays-Bas, Lorraine et Arélat. Questions intérieures, questions extérieures, d'Allemagne et autres, voilà ce que sans précaution et sans retard entendait résoudre Louis XI. Il mit proprement la France à deux doigts de sa perte. Le signe expressif de cette première manière si mauvaise, fut sa rentrée en France, dans ce qui devenait son royaume par la mort de Charles VII, sous la protection de 4.000 cavaliers bourguignons. C'était à Avesnes, ville du Grand Duc, qu'il avait appris la fin de son père; et il allait prendre possession de son trône sous l'égide de celui qui en était le plus grand, le plus avéré, le moins indéniable ennemi. Immédiatement, il se mit à son œuvre brouillonne. Le duc Philippe se faisait vieux; Charles de Charolais allait incessamment recueillir sa succession. Charles et Louis s'exécraient, d'une haine ancienne. Imménager de l'avenir, Louis, loin de tâcher à diminuer le fossé qui les séparait, fut heureux de sa nouvelle puissance pour manifester au comte de Charolais son inimitié persistante. Il lui retira brusquement, durement, le gouvernement de la province que Charles VII lui avait confiée. Il excita plus que jamais le duc Philippe contre son fils. En intriguant avec les Croy, favoris de Philippe et ennemis déclarés du Téméraire, il racheta les villes de la Somme (8 octobre 1463): par contre, il leur abandonnait le Luxembourg. Comme Philippe le Bon manifestait l'intention de partir en croisade, Louis employait toute sa ruse et toute sa persuasion à se faire donner la régence du Grand Duché, préférentiellement à Charles. Et s'il attisait ainsi la haine que l'héritier de Bourgogne nourrissait contre lui, il n'apportait inversement aucune sincérité dans ses relations avec le père: il continuait de soutenir les Liégeois. De même qu'à l'intérieur il allait au devant de la ligue du Bien Public, à l'extérieur, par irréflexion, il déliait tout le faisceau d'amitiés noué par son père, et il y préparait même des appuis et des concours à cette ligue. Jean de Lorraine, lâché en Italie après sa défaite de Troia, s'éloignait de la France. En 1462, l'archevêque de Trèves concluait alliance avec Charles le Téméraire; en mai 1465, l'alliance se tournait expressément contre Louis XI. Lorsque la révolte de la Ligue éclata (1465), toutes les fautes du roi étaient facilement dénombrables: Philippe le Bon et Charles le Téméraire remis; le duc de Bavière, l'électeur Palatin, les archevêques de Cologne et de Trèves, Adolphe de Clèves,

Jean de Lorraine, presque tous anciens amis de la France, participent au mouvement. A grand'peine, Louis pouvait compter sur les Liégeois et les lointains Galéas Sforza ou duc de Savoie. Il dut en passer par les traités de Conflans et de Saint-Maur. Abandonnant les Liégeois à une pacification humiliante, il rendait au comte de Charolais les villes de la Somme sans compensation et promettait de ne plus entretenir de relations avec les Croy. Et Louis devait s'estimer heureux de s'en tirer à si gros compte! Leçon rude, mais profitable. Peu à peu, il va dégager de ses malheurs la politique paternelle, avec quelques rechutes encore, et il la portera à son point de perfection. Il se mit d'abord à dissoudre la coalition. En cédant Epinal il regagna le duc de Lorraine; et, en 1468, par l'entremise de Jean de Lorraine, il concluait le traité d'Ancenis avec le duc François de Bretagne (1). Il n'attacha pas toute l'importance qu'elles méritaient, aux alliances traditionnelles germaniques: Suisse, Autriche, etc. S'il négociait avec les Suisses, il laissait Charles le dépasser, peut-être d'ailleurs par manque d'argent, et décrocher un traité de neutralité (1467). L'année 1468 complétait l'avantage du Téméraire: il pacifiait les confédérés et la noblesse de Schwarzwald à Waldshut (2). Enfin la haine du duc de Bourgogne était encore trop proche de l'exaspération où l'avait montée la conduite de Louis XI en ses premières années de régne, et à différentes reprises le duel ardent et direct se rouvrit. En 1467, était mort Philippe le Bon. Charles le Téméraire avait recueilli toute la puissance paternelle. Charles était un petit homme, trapu, têtu, prodigieusement ambitieux et superbement orgueilleux. Duc, son premier soin fut de préparer l'attaque de la puissance royale. La conjoncture était grave, car l'Angleterre, reprise d'une poussée belliqueuse, nous menaçait d'une invasion. De plus qu'il s'attachait le duc de Bretagne à Ancenis, ainsi que nous l'avons vu, devant la descente anglaise, Louis voulut gagner le Téméraire. Il partit le voir à Péronne, un peu présomptueux de sa séduction personnelle. Sa politique tortueuse, pas toujours assez cachée, qui excitait en même temps la révolte des Liégeois, lui valut d'être retenu prisonnier et d'être obligé de souscrire au

(1) Goechner. Relations des duc de Lorraine avec Louis XI, de 1461 à 1473, p. 417.
(2) De Mandrot. Charles VII et Louis XI avec les Cantons suisses, p. 74 et s.

traité du 14 octobre 1468. Charles obtenait que toutes les difficultés sur l'exécution du traité de Conflans fussent résolues à sa satisfaction, que les quatre lois de Flandre (Gand, Bruges, Ypres, France de Bruges) fussent exemptées du Parlement de Paris. On convint verbalement d'un apanage pour Charles de France, en Champagne ou en Brie. L'inexécution partielle de la tractation déliait la Bourgogne de toute vassalité envers la France. Et d'abord, pour l'humilier davantage, avant sa libération le duc de Bourgogne obligea le roi de France à venir châtier lui-même la révolte de Liége. Le duc escomptait bien que Louis n'exécuterait pas Péronne; et, de toute l'œuvre du traité, ce qui lui semblait le plus important, c'était la stipulation dénonçant la suzeraineté. Effectivement, Louis n'eut pas de plus grande hâte que de faire déchirer les conventions arrachées par la force à Péronne. Il employa une forme solennelle. Il réunit des Etats à Tours (novembre 1470). Les Etats annulèrent une partie du traité. Et il accepta de grand cœur la réouverture des hostilités avec le duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne avait proclamé son indépendance et s'était lancé tête baissée dans la guerre. Mais, instruit par l'expérience, Louis menait d'une part des expéditions rapides sur les points faibles de l'adversaire (prises de Saint-Quentin, Amiens) ou se tenait solidement dans ses forteresses bien approvisionnées, et, d'autre part, il lançait Warwick contre Edouard d'York pour immobiliser l'Angleterre, et il ne donnait à Charles de France que la Guyenne, là-bas tout au fond du royaume, au lieu de la Brie ou de la Champagne. Les choses traînèrent. En 1471, comme Edouard d'York avait ressaisi l'Angleterre, Louis subit une dernière et rude poussée: l'Angleterre, l'Aragon, Charles de France, le Téméraire, Jean II d'Armagnac, Jean II de Bretagne, et éphémèrement le duc de Lorraine s'unirent contre nous. Charles le Téméraire conduisit des expéditions stériles. Louis avait enfermé sa défense dans des places solidement gardées. Les troupes du duc de Bourgogne furent bientôt affamées. L'Angleterre ne fit rien. Le 24 mai 1472, Charles de France était mort; et son frère avait repris la Guyenne. Par une pointe hardie en Bretagne, Louis avait obligé Jean II à une trêve. En 1472, Charles le Téméraire se résigna lui-même à une trêve de cinq mois. C'était la fin des luttes féodales intérieures qu'avait pour une grande partie déchaînées Louis XI. Dorénavant, le roi de France allait manœuvrer supérieurement.

Louis laisse Charles s'user dans ses propres agitations; au besoin, il y aide. Il a tâté du Bourguignon; il en sait la force et l'appétit. Il aura garde désormais de l'affronter directement. Entre lui et Charles ce sont des temps comme meilleurs, une sorte d'accalmie. Mais Louis pense bien ce que vaut l'accalmie; c'est la fausse détente de l'orage avant son ultime et plus gros effort. Et cette grande convulsion dernière dont il n'ose espérer quelque chose de bon, Louis veut autant qu'il pourra la retarder sinon l'éviter. De ce retardement il comprend la condition et le moyen. La condition: à n'importe quel prix, conserver l'ordre à l'intérieur, si péniblement ramené. Le moyen: exciter à l'intérieur inlassablement contre Charles les ennemis que ses ambitions lui suscitent, les dresser sur sa route en obstacles incessamment renouvelés ou les lancer continuement à son attaque. L'agitation trépidante du Téméraire rend l'opération facile. Son ambition multiplie les adversaires et son orgueil l'empêche de les sérier. A raisonnablement computer, Louis ne peut pas imaginer qu'une telle suite irréfléchie d'extravagances, de défis au sort, ne doive trouver un jour sa terminaison dans quelque accident. C'est pour cet instant justement escomptable que le roi de France réserve toutes ses forces, soit qu'elles lui permettent de porter le coup de grâce à l'adversaire désarçonné, soit qu'elles le mettent en bonne posture dans les perturbations inévitablement consécutives à un tel événement. Louis est admirable de prudence, de décision, d'habileté, de désinvolte égoïstement supérieure. Ces quelques années, de 1473 à 1477, ont une grandeur tragique. L'action y est serrée; les coups précipités, alternativement et pertinemment appliqués. A plusieurs reprises, la position du roi semble irrémédiablement compromise, et la riposte de Louis n'en vient pas moins ferme, adéquate et heureuse. Finalement, son calcul se montre juste; et, à tirer trop sur sa fortune, le Téméraire trébuche dans les désastres et dans la mort. Comme il finissait de payer ses anciennes fautes envers Charles, dans ces temps de 1470 Louis sentit une diversion favorable qui s'élaborait vers l'Est. Alors qu'il avait pris de l'expérience, il découvrait le moyen d'en profiter. Dans ses malheurs, Louis XI eut, en général, une chance singulière. Là-bas, les Suisses, les pays d'Alsace et de Basse Allemagne, le duc d'Autriche se montraient de jour en jour plus inquiets des progrès du duc de Bourgogne. Louis les avait tous beaucoup négligés. C'était une grosse partie de sa grande faute. Une politique de compte à

demi avec eux était traditionnelle dans la maison de France, surtout contre l'efflorescence bourguignonne. Politique fort intelligente dont il découvrait maintenant toute la valeur. Les Suisses, à être délaissés, avaient signé, en 1467, un traité de neutralité avec Charles. Cette même année, Sigismond d'Autriche, découragé du côté de la France, s'était retourné vers le Téméraire, et, en 1469, pressé d'argent, avait engagé Saint-Omer et le landgraviat d'Alsace auprès du Grand Duc d'Occident (1). Des Suisses et de l'Autriche, ce n'avait été que mesure de pis-aller. Puisqu'ils ne pouvaient, seuls, être contre le Téméraire, il valait mieux être avec lui. Mais les uns et les autres sentaient tout le danger de cet ami dévorant. Particulièrement après 1470, l'ambition du Bourguignon, immodérée au succès, apparut effrayante dans les réalisations qu'elle opéra ou essaya. En 1473, il avait acquis le duché de Gueldre de son prince, contre le propre fils de celui-ci. Le 15 octobre de cette année, il avait imposé à René II de Lorraine une convention, par laquelle il obtenait le droit de passage pour ses troupes et pouvait placer garnison dans certaines villes. Dans les derniers mois de 1473, Charles avait noué une active conversation avec l'Empereur Frédéric III pour la création d'un royaume en sa faveur. A Trèves, les deux princes avaient eu une entrevue personnelle; le Téméraire avait offert pour Maximilien, fils de Frédéric III, la main de sa fille Marie. Et il avait fallu l'adroite intervention de Louis XI et ses suggestions artificieuses pour faire briser les négociations: une belle nuit l'Empereur s'était comme enfui, coupant court au projet. Toutes ces circonstances développaient une atmosphère d'anxiété en Allemagne et en Suisse. Louis XI, désormais attentif, se penchait vers ces inquiétudes, les cultivait, les exaltait et tâchait d'en tirer profit. Déjà, en 1470 (septembre-octobre), il avait réussi à obtenir des Suisses un traité (2) annulant celui qu'ils avaient signé avec le duc de Bourgogne en 1468. Dans la suite, comme montait en Alsace un mécontentement contre l'administration bourguignonne du gouverneur Hagenbach et que l'esprit de révolte s'irradiait aux pays voisins, Louis avait suivi avec soin le mouvement, l'avait attisé;

(1) Toutey. Charles le Téméraire et la Ligue de Constance, page 11.

(2) De Mandrot. Charles VII et Louis XI avec les Cantons suisses. p. 86 et s.

il avait autour de lui tout un personnel particulièrement au courant des choses de ces régions, à la tête duquel était Diessbach. Il vit ainsi se former une entente entre les villes libres de Colmar, Mulhouse, Strasbourg, Bâle, les Suisses, Schlesdadt, le margrave de Bade, pour libérer Mulhouse de ses dettes et empêcher les progrès du Téméraire. Les premiers mois de 1474 marquent les débuts de la période ardente. La campagne politique de Louis est le chef-d'œuvre du genre. Considérez plutôt. Aux Suisses angoissés des heures qui se préparent, il dit la nécessité de l'union pour créer la force; il représente l'inutilité de l'entente avec l'Alsace si le désaccord avec l'Autriche, qui en est la suzeraine, doit subsister; il exhorte à la réconciliation générale pour la défense efficace contre l'ennemi commun. A Sigismond d'Autriche, troublé aussi de ce que lui réserve l'expansion bourguignonne et qui demande au roi de France de l'aider à dégager le landgraviat, Louis répond nettement qu'il est tout prêt à satisfaire ses vœux, mais qu'à rien ne servira de libérer l'Alsace si entre les Suisses et l'Autriche l'hostilité doit demeurer; et il pose carrément la condition qu'il met à avancer les 50.000 écus qui lèveront sur le landgraviat l'hypothèque du Téméraire : la pacification préalable avec les Cantons. Aux uns et aux autres son langage est ferme, précis, pertinent. La justesse de ses arguments porte. Le 30 mars est signé entre Sigismond et les confédérés le Règlement Perpétuel qui constate l'indépendance de la Suisse. Dès lors, en un tour de main, une série d'accords s'élève sur l'œuvre de réconciliation. Le 31 mars une alliance défensive, avec garantie des territoires, est contractée par les évêques de Strasbourg, Bâle, les villes de la Basse Union (villes d'Alsace) et les Cantons confédérés. Le 4 avril, Sigismond et le comte Palatin y adhèrent. Le tout forme l'Union de Constance. Enfin pour galvaniser les courages, pour imprimer le premier élan aux membres de l'Union, Louis XI paie lui-même de sa personne, envahit la Picardie, la Bourgogne, la Franche Comté; et l'Alsace se soulève et tue Hagenbach (avril), et Sigismond, déposant à Bâle les 50.000 écus, reprend sa propriété. Le branle ainsi bien donné, comme la lutte est désormais sérieusement engagée entre Charles le Téméraire et l'Union, satisfait, prudent de l'avenir, Louis se retire de la mêlée et, le 15 mai, conclut une trêve avec la Bourgogne. Tandis qu'amis et ennemis s'usent, le roi de France, économe de son or et de ses hommes, se garde intact, en réserve. C'est aussi qu'à l'Ouest un orage

s'amoncelle qui retient l'attention de Louis et l'incite à se dégager de toutes autres occupations pour y faire front. Charles le Téméraire, pour répondre aux menées du roi de France, noue une alliance avec l'Angleterre: elle est parfaite le 25 juillet. Nous arrivons ici à une seconde phase de la lutte. En même temps que Louis doit alimenter la guerre de l'Est et y fortifier les positions de ses amis, il faut qu'il prépare sa défense contre l'invasion anglaise. D'ailleurs à bien occuper le Téméraire avec l'Allemagne, il se donne toute liberté de n'avoir à affronter que l'Angleterre. Le 26 octobre 1474, le roi de France conclut alliance formelle avec les Suisses. Peu après à Andernach, il s'entend pareillement avec l'empereur et les princes allemands. Enfin, complétant le traité de Chartres (été 1474), par lequel il a enlevé le duc de Lorraine à la Bourgogne, il décide en avril 1475, René II à adhérer à la ligue et à déclarer la guerre au Téméraire. Voilà donc Charles avec une nuée d'ennemis sur les bras: les confédérés qui ont envahi en automne 1474 la Franche Comté et la Savoie; le duc de Lorraine qui a ressaisi les villes occupées par les garnisons bourguignonnes; l'empereur uni au margrave de Brandebourg, à l'électeur de Saxe, au comte de Wurtemberg, à la Bavière, au Danemark, à l'Ecosse, et qui marche contre lui pour le forcer à lever le siège de Neuss (auquel le duc de Bourgogne s'épuise depuis un an). Charles a bien, comme il a pu, riposté aux manœuvres de Louis. Il s'est allié à la duchesse de Savoie (dont les Suisses ont envahi le territoire), au duc de Milan, à Mathias Corvin, roi de Bohême et de Hongrie, au roi René d'Anjou (mécontent de ce que le roi de France lui ait saisi les duchés de Bar et d'Anjou après l'aventure du testament de 1474). Charles a même complété le système de la diversion anglaise par des alliances avec les rois d'Aragon et de Naples. Mais du côté de l'Angleterre encore, le vigilant Louis suit attentivement les événements, prépare et pollicite l'échec de la diversion. A peine le roi Edouard d'York est-il débarqué à Calais (6 juin 1475), Louis XI entre en conversation détournée avec lui; il achète son chancelier, ses conseillers. Circonvenu par son entourage, découragé de n'avoir rencontré d'appui ni en Bretagne, ni en Bourgogne, mis en défiance par l'accord que sont en train de signer Charles le Téméraire et l'empereur (19 juin 1475), énervé et lassé par l'habituelle tactique du vide fait autour de ses troupes par les Français, le roi d'Angleterre, très impécunieux aussi, se laisse séduire par l'or de Louis et arracher la paix de Picquigny

(29 août). Débarrassé de celui-là, Louis XI s'empresse encore de liquider la trahison du connétable Saint-Pol, nouvelle conjoncture grave qui a surgi. L'ordre intérieur avant tout! pas de fissure dans ses Etats! C'est du Téméraire même qu'il veut obtenir la livraison de Saint-Pol pour couper tous les ponts derrière le félon, et grâce à son habileté, bien que Charles poursuive la marche de ses succès — occupation de la Lorraine, — le 13 septembre il signe la trêve de Soleure avec lui, et il se fait remettre le connétable qui est décapité le 19 décembre. — Nous sommes au point culminant. Louis avait offert une vigoureuse résistance. Les événements tournaient contre lui. Le Téméraire au contraire avait le vent plein les voiles. Grâce à sa paix avec l'empereur, Charles avait retrouvé la position éminente; il avait brisé tous les lacs dressés par le roi de France; ses amis se faisaient nombreux; en Allemagne une réaction s'opérait en sa faveur; la duchesse de Savoie, le roi René, le duc de Milan devenaient plus actifs. Il ne restait que la Ligue de Constance, ou plutôt ce qu'il en demeurait — les Suisses, l'Alsace et l'Autriche — à culbuter, et il semblait que ce lui dût être un jeu. Alors il se retrouverait seul à seul avec le roi de France. Le grand duc de Bourgogne, formidable par ses nouvelles conquêtes et ses victoires ininterrompues, paraissait sur le point et en point d'en finir avec son adversaire exécré. C'est dans la mauvaise fortune et dans la maîtrise qu'ils y conservent d'eux-mêmes que se montrent les caractères bien trempés. L'heure était effroyable pour Louis. Il distingue toute la grandeur du péril, mais n'en prend pas moins avec le meilleur sang-froid les dispositions appropriées. Il saisit que l'Union de Constance est le dernier obstacle qui se dresse sur la route du duc de Bourgogne, avant qu'il se retourne contre lui pour liquider définitivement leur vieux compte. Il voudrait garder la Ligue comme une alliée éventuelle dans le débat direct qui se rapproche, et non point la voir succomber singularim. Il s'efforce d'amener un accord entre elle et Charles (automne 1475) (1). Les Suisses, épouvantés, se prêtent bien volontiers à ses vœux. Les envoyés des uns et des autres se rencontrent à Noyon. Mais en vain; le fol orgueil de Charles brise tout; il veut tirer vengeance aussi de la Ligue. *Alea jacta est.* Il fonce sur les Confédérés. Louis, an-

(1) Toutey. Charles le Téméraire et la Ligue de Constance, page 292.

goissé et résolu, descend à Lyon à la tête de 10.000 hommes, vieilles et solides troupes, et il attend les événements. La position est excellente, d'où il surveille Belfort et les débouchés du Jura, et la duchesse de Savoie et René. Lorsqu'éclate en mars 1476 la nouvelle de la victoire suisse à Granson (livrée le 2). Louis soupire largement; il ne se tient plus de joie. Il est non moins admirable d'ardeur et d'intelligence dans la bonne fortune. Il souffle sur l'enthousiasme belliqueux des Suisses; il l'empêche de se calmer et de songer à un repos qui serait encore mal gagné. Il déjoue la manœuvre de l'empereur Frédéric III qui cherche à amener une pacification. Il intimide et jugule les alliés de la Bourgogne. La duchesse de Savoie abandonne la partie; le roi René, décrété de prise de corps et ajourné par le Parlement (6 avril), se soumet sans condition et jure de ne plus s'entendre avec le Téméraire. Le nouveau désastre de Morat (22 juin) entame davantage encore la situation de Charles le Téméraire. La Lorraine, à la direction de son duc, soutenu et inspiré par le roi de France, en profite pour se soulever. René II rentre dans Nancy le 7 octobre 1476. Charles essaye de ressaisir la ville. Les Suisses volent au secours de René, battent une troisième fois les troupes de Charles, qui meurt dans une embuscade le 5 janvier 1477. *Sic transibat gloria mundi.* C'était la fin de la dernière maison de Bourgogne.

Une circonstance si merveilleuse passa comme un vent de folie sur Louis XI. C'était plus qu'il n'avait jamais pu espérer. Toute sa belle expérience s'envola. La fringale des premières années du règne reparut. Il voulut tout, et tout de suite, de ce qu'avait possédé le Téméraire. Les contingences s'enténébrèrent à ses yeux. Qu'il y eût une héritière et directe, que l'empire fût intimement mêlé à la question, que les Suisses, la Lorraine, l'Autriche pussent réclamer à juste titre quelque chose du morceau, il n'en eut cure, ou plutôt il ne s'en douta même pas. Sa voracité frénétique l'aveugla. La conduite de Louis est pour moi incompréhensible, si elle n'est un retour subit, sous une grande émotion, à la nature première du prince. Charles laissait une succession, mais une succession avec une héritière directe, sa fille Marie; cette fille était en âge d'être mariée; elle habitait le plus souvent les Pays-Bas; elle avait été promise en union à toute l'Europe, au gré des ambitions paternelles; le plus ordinairement elle avait été engagée à Maximilien, fils de l'empereur. De deux cho-

ses l'une, ou Louis n'ignorerait pas le droit de Marie, traiterait et règlerait la succession avec elle contre tous les autres, l'empereur et les gens de l'Union de Constance, ou il en ferait litière, et comme il ne la tenait pas, il la rejetterait à toutes ces ambitions ..dantes et surtout à Maximilien, le plus solide appui qu'elle pût trouver et celui que le passé lui-même désignait davantage. Louis commit imperturbablement toutes les fautes; et pourtant dès les premiers instants, les plus sérieux avertissements lui furent donnés, et les meilleures occasions s'offrirent à lui. Dès le 13 février 1477, par lettre, l'empereur le prévenait que son fils Maximilien était fiancé à Marie et qu'il entendait réaliser l'union. Dès ces premiers mois de l'année, comme les armées françaises poussaient en Bourgogne et dans le Nord, elles rencontraient des populations le plus mauvais accueil et quelques fois la plus grande résistance; nul doute que ces pays, de tempérament indépendant, ne fussent peu désireux de passer sous la main de Louis XI, guère plus tendre que celle du Téméraire; or toute une réaction s'opérait dans les Etats Bourguignons contre la discipline rude de leur dernier maitre; la gouvernation d'une femme leur souriait; enfin leur individualisme souffrait à l'idée de se perdre dans la grande masse royale. En même temps les ambitions des alliés de Louis, de ceux qui étaient somme toute la cause efficiente des derniers événements, s'exprimaient bruyamment et cherchaient à se satisfaire. Les Suisses réclamèrent la Franche-Comté, Sigismond d'Autriche la Basse-Alsace, René de Lorraine la Bourgogne. Ajoutez que le comte Palatin et le duc de Bavière revendiquaient la Hollande, la Zélande, la Frise et le Hainaut. Quel déchaînement d'appétits. Parallèlement les plus belles occasions d'amener à lui la princesse Marie se présentèrent au roi de France. Peu de jours après la mort de son père, Marie offrit à Louis la restitution des villes de la Somme et l'annulation des traités d'Arras, Conflans et Péronne. Qui plus est, dans la suite, effrayée par les agitations de ses sujets et les prétentions des gens de l'empire, Marie et sa belle-mère supplièrent Louis de les prendre sous sa protection. Quelle plus magnifique circonstance pour glisser l'autorité française dans les Pays-Bas et mettre aussi la main sur la fille du Téméraire elle-même! Sans compter enfin qu'un mariage fut projeté entre elle et le Dauphin (qui n'avait que huit ans); mariage peu assorti sans doute, bien que l'époque fût remplie de semblables unions; d'ailleurs il ne manquait pas de princes dans la maison

capétienne pour lui fournir chaussure à son pied. L'offre de ce mariage ne vint pas de Marie; mais ce fut Louis XI qui en écarta définitivement l'idée. Louis se mit tout simplement à appréhender les provinces de l'Etat Bourguignon. Aussitôt la mort de son ennemi, il fit entrer ses troupes en Bourgogne, en Hainaut. Il se saisit de Mâcon, Auxerre, du Charolais, il acheta les villes de l'Artois; cependant qu'en réponse aux supplications de Marie ou à ses protestations il faisait commencer par son Parlement un procès contre la mémoire de Charles qu'on déclarait félon. Non content d'ainsi s'aliéner la princesse Marie, il semblait provoquer tous ses rivaux à la fois: au nez de l'empereur il publiait que le Hainaut était terre française; à René de Lorraine il intimait l'ordre d'arrêter ses menées sur la Bourgogne, aux Suisses celles qu'ils pratiquaient en Franche Comté. L'envahissement méthodique du grand duché par Louis se poursuivait; le roi de France en était maintenant aux Flandres. Marie, affolée, sentait accourir la marée française, tandis que grondaient autour d'elle les rumeurs populaires. Le roi de France s'imagina, par un tour de sa façon, éloigner les Flamands de leur souveraine et les jeter dans ses propres bras. Il montra à des envoyés flamands à sa cour, une lettre des conseillers de Marie, où ceux-ci manifestaient leur intention de ne tenir aucune des promesses de libertés qu'ils prodiguaient aux Flandres en fermentation. La ruse de Louis fut éventée; elle fit comprendre aux Flamands l'instance du péril français. Ils supprimèrent les conseillers de Marie, mais ils se serrèrent autour d'elle et firent bloc avec elle. Désormais assurée d'un point d'appui dans ses Etats et pouvant penser aux secours qu'elle trouverait au dehors, Marie commença la résistance active à la pénétration royale. Elle rappela à Maximilien qu'ils étaient fiancés. L'accord pour le mariage fut bientôt établi et le fils de l'empereur annonça qu'il allait accourir à son secours. Voilà où avait abouti la conduite irréfléchie de Louis. Les Etats du Téméraire et de l'empire faisaient conjonction. C'est alors qu'il sentit l'énormité de sa faute. Il essaya tout pour la réparer. C'était trop tard. Du moins le roi de France retrouva-t-il désormais son habileté politique si remarquable. Il ne put arriver à une réparation complète; les résultats acquis en tous cas lui restèrent. — De longs mois il parvint à retenir l'empereur et son fils du côté de la Bohême. Il s'entendait avec Corvin pour les immobiliser dans ces régions. Pourtant, le 19 août 1477, Maximilien épousait Marie. La bataille véritable s'ouvrit; par le moyen

de Maximilien, c'était la lutte avec l'empire et l'Allemagne qui recommençait, vieille lutte qu'on avait engourdie des siècles. Les hostilités elles-mêmes furent conduites très mollement, au genre militaire de ce temps-là : une seule action importante et indécise à Guinegate (7 août 1479). Louis mena de main de maître la campagne diplomatique. Il maintint à l'écart du conflit l'Angleterre par les subsides exacts qu'il lui servait. En 1478, au congrès de Zurich, les Suisses, la Lorraine, l'empereur Maximilien avaient contracté alliance. Louis jeta d'abord la discorde entre les Suisses et le duc de Lorraine qui ne tenait pas ses engagements pécuniaires. Il donna aux Suisses les 150.000 florins (1), que Maximilien avait promis et qui ne venaient pas. Si bien qu'en 1479 les Cantons abandonnaient toute prétention sur la Franche-Comté, rentraient dans l'alliance française et fournissaient 6.000 mercenaires à Louis. Après 5 années de guerre coupées de nombreuses trêves (trêves de Lens, Douai, Arras), survint la mort inopinée de Marie (22 mars 1482). Louis saisit toute la valeur de l'occasion qui s'offrait à lui de regagner partiellement dans la paix ce que la guerre ne lui donnerait probablement plus. Il comprit qu'après un tel événement qui lui laissait en lourde charge la tutelle des deux jeunes enfants de Marie, Maximilien avait besoin de la paix. Sans atermoyer à des regrets vains ou à des espérances improbables, Louis la lui offrit sous des conditions heureusement modérées. Grâce au sire d'Esquerdos la pacification était signée le 23 décembre 1482 à Arras. Marguerite, fille de Marie, était fiancée au Dauphin ; sa dot consistait en l'Artois et la Franche-Comté. La dot et la fille étaient remises immédiatement à la garde du roi de France. Au total Louis avait repris de la succession bourguignonne : la Bourgogne, la Franche Comté, l'Artois, le Boulonnais, la Picardie. En 1480, à la mort de René d'Anjou, le roi avait recueilli les duchés de Bar et d'Anjou, puis en 1482, à la mort du comte du Maine, la Provence. C'était tout de même un beau lot dont s'augmentait le domaine royal. A la mort de son père, la Dame de Beaujeu, pour rompre la coalition des princes rendit le duché de Bar au duc de Lorraine. Quand Charles VIII épousa la duchesse Anne de Bretagne, on renvoya à Maximilien sa fille, et on restitua l'Artois et la Franche-Comté (traité de Senlis 1493). En 1529, au

(1) Toutey. Charles le Téméraire et la Ligue de Constance, page 425.

traité de Cambrai, le comté de Flandre échappa formellement à la suzeraineté française.

Cette période de cinq siècles, pour nos relations avec l'Allemagne, se clôturait dans une grave faute, une des trois ou quatre les plus lourdes de notre histoire, et sur un gros échec. Comme je l'ai dit, la question allemande, durant tout ce temps, s'était effacée devant la question anglaise, dont elle n'avait été souvent même qu'un réflexe. Bien que secondaire à côté de l'autre, elle n'en avait pas moins retenu pourtant une grande part de l'activité capétienne. Il faut même constater que cette période est celle où nous avons le plus progressé, le plus réalisé vers l'Est. Les Capétiens avaient pris l'affaire lotharingienne dans son aspect familial carolingien. Après un temps d'anesthésie, ils lui avaient donné rapidement sa vraie physionomie, nationale et géographique. On peut dire que dès le XIII[e] siècle, ils ont vu que le Rhône, la Saône et la Meuse n'étaient pas nos frontières. Il faut arriver jusqu'à Philippe le Bel pour que ces frontières soient intelligemment reportées aux limites dictées par les choses : les Alpes, le Jura et le Rhin. La tradition gallo-romaine était renouée ; la définition de la France était refixée dans toute sa clarté. D'abord et grâce à notre alliance avec le Saint-Siège, nous infiltrons toutes ces régions d'Arélat et de Pays-Bas. Bientôt nous y cueillons Lyon, le Dauphiné, le Diois, le Valentinois, la Provence. Et ce ne sont que les conquêtes formelles et durables que nous opérons ; mais notre influence, notre autorité, par la politique savante de nos rois, infiltrent, imprègnent, baignent, saturent tout le reste du pays. Savoie, Franche-Comté, Lorraine, tous ces pays de la rive gauche du Rhin jusqu'à la mer du Nord gravitent dans notre orbe et subissent notre direction. Leurs princes fréquentent assidûment la cour Capétienne ; les cœurs des populations sont fascinés et gagnés par la grandeur française. La troisième maison de Bourgogne un temps concréta le mouvement. La malheureuse désunion des Armagnacs et des Bourguignons gâcha la marche magnifique de l'entreprise. Depuis la fin du XIII[e] siècle l'Allemagne montait son hostilité nationale contre nous. Nos progrès des XIV[e] et XV[e] siècles n'avaient pu être accomplis pacifiquement que grâce à l'habile amitié entretenue auprès des titulaires mêmes de l'Empire. Les ducs de Bourgogne, quand ils se furent mis en opposition avec la France, furent obligés envers l'Allemagne à une politique de bascule qui réintroduisit l'activité germanique dans ces régions. Les princes allemands,

de plus en plus irrités contre nous, acceptèrent facilement l'invite. L'empereur lui-même fut tout disposé à adopter leurs sentiments et leur conduite; d'autant que la dignité impériale devenait plus stable en ce XVe siècle, moins sujette aux compétitions et par conséquent moins contrainte à chercher hors d'Allemagne des appuis contre les indocilités intérieures; et même l'empire devenait comme héréditaire. Après être demeuré longtemps aux mains de la maison de Luxembourg-Bohême, il semblait et il allait se fixer dans celle d'Autriche. Par tout cela, l'Allemagne, que l'anarchie avait longuement anémiée, renaissait à la force. C'est pourquoi elle se reprenait à supporter malaisément les progrès lotharingiens de la France. C'est dans de telles conjonctures que survint la mort du Téméraire. C'était l'occasion ou jamais pour la France, par un coup magnifique, de gagner presque totalement la partie entamée depuis trois siècles. La maison de Bourgogne dominait pratiquement tout ce qui allait de la France royale au Rhin. On voit la merveilleuse opération; quatre siècles après ces événements, elle est loin d'être accomplie. C'était la question de Lotharingie résolue. Quel changement dans notre histoire! Mais pour y arriver il aurait fallu mettre la main sur Marie, fille de Charles; le vigoureux et pénétrant Philippe Auguste avait été droit saisir les filles de Baudouin, pour rester maître des destinées flamandes. La Dame de Beaujeu et Charles VIII agirent presque de même avec Anne de Bretagne. Quelques exemples entre beaucoup! c'était l'opération classique. Marie avec soi, il y avait grand chance de garder tout le morceau. Par elle nous obtenions nombre de concours dans le pays même, contre quiconque eût voulu troubler l'ouvrage. L'empire n'aurait sans doute pas osé élever de contestations, sans compter que Frédéric III et Maximilien étaient alors fort occupés du côté de la Bohême. Quoi qu'il en soit, Louis XI commit la faute que l'on sait. Il se flatta de résoudre la succession de Charles le Téméraire sans sa fille et contre elle. Contre elle, ce fut bientôt contre elle et Maximilien. Or, Maximilien, c'était l'Allemagne, et dans l'Allemagne, l'Empire. Ainsi, après plusieurs siècles où nos princes avaient su éviter tout conflit direct avec la grande puissance de l'Est, la querelle se rallumait de ce côté, et dans le temps où cette puissance impériale renaissait à la vie. Comme la question anglaise languissait et pâlissait, le débat avec l'Allemagne allait en retrouver la première place. Et chose curieuse, l'étincelle des grandes conflagrations avec l'Allemagne jaillissait dans ces Flan-

dres où depuis longtemps la rivalité et la conflagration franco-anglaises avaient coutume de s'exercer. Cette coïncidence devait avoir des conséquences considérables sur notre histoire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

ADIGARD. — Le voyage de Louis XI en août 1470. 1902.
DE BARANTE. — Hist. des ducs de Bourgogne.
J L. BAZIN. — La Bourgogne de 1404 à 1435. 1898.
DOM CALMET. — Hist. de Lorraine.
CARO. — L'alliance de Canterbury. 1880.
DIEMAR. — La ligue impériale contre Charles le Tém. 1896.
DIERAUER. — Hist. de la confédération suisse. 1892.
F. FORSTER KIRK. — Hist. de Charles le Tém. 1866.
FOURNIER. — Le royaume d'Arles.
GOECHNER. — Les relations des ducs de Lorraine avec Louis XI, de 1461 à 1473. Annales de l'Est, t. 12. 1898.
HANSY. — Cession du Boulonnais à Louis XI. 1903.
LANG. — Le roi Sigismond et Henri V d'Angleterre. 1879.
LECOY DE LA MARCHE. — Le roi René. 1875.
LEROUX. — Relations de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378.
LEROUX. — Relations de la France avec l'Allemagne, de 1378 à 1460. 1893.
LIEBENAU. — Une ambassade lucernoise à la cour de Louis XI. 1875
LINDNER. — Hist. d'Allemagne sous les Habsbourg et Luxembourg.
LINDNER. — L'entrevue de Frédéric III et de Charles le Tém. à Trèves. 1894.
MŒRG. — La Franche-Comté et ses relations avec les cantons suisses. 1891.
DE MANDROT. — Relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses. 1881.
NEUBURGER. — Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace. 1891.
PFISTER. — Hist. de Nancy.
DOM PLANCHER. — Hist. de Bourgogne. 1748.
RAUSCH. — Le mariage bourguignon de Maximilien. 1880.
SCHMITZ. — La guerre de Neuss. 1896.

Stheimer. — L'archevêque Jean II de Mayence et la députation du roi Wenceslas. 1907.
Stouff. — Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne. Rev. bourguign. de l'enseignement supérieur, t. 10, 1900.
Toutey. — Charles le Téméraire et la ligue de Constance.
Tuetey. — Les Ecorcheurs sous Charles VII.
Vermuski. — Hist. de l'emp. Charles IV. 1880.
Verner. — Phil. le Hardi, duc de Bourgogne, son mariage avec Marg. de Flandre. Bull. de la commis. hist. du Départ[t] du Nord. 1899.
Wille. — Rapports du duc Sigismond avec la Haute Ligue et Charles le Tém. 1885.

CHAPITRE IV

Relations avec l'Angleterre

SOMMAIRE

Voilà la question qui, pour la France du Moyen-Age, prime toutes les autres. — Le conflit anglo-français naît de la conquête du royaume d'Angleterre par le duc Guillaume de Normandie. — La France capétienne va-t-elle perdre sa côte océane ? — Revers du XII[e] siècle. — Succès du XIII[e] siècle. — La Guerre de Cent ans. — Fin du conflit.

ARTICLE PREMIER

La prise de contact

De toute cette période qui va du XI[e] siècle à la fin du XV[e] siècle, l'affaire capitale de nos rois, c'est la question anglaise. J'ai déjà marqué cette situation éminente en étudiant la reconstitution intérieure ou les relations avec l'Allemagne et la Papauté. Ultérieurement nous la constaterons encore en traitant les questions méditerranéennes. L'affaire anglaise domine tout l'édifice de la politique capétienne. Elle traverse toutes les autres questions, les enveloppe, les conditionne, les arrête, les ralentit, les accélère, les suscite même à l'occasion. Les questions allemande, pontificale, méditerranéenne, ont une valeur propre, et aussi une valeur par rapport à la question anglaise; et il ne faut pas s'en étonner, c'est cette dernière valeur, qui, pendant ces cinq siècles, a le pas sur toutes les autres. Pour le Capétien, jusqu'à la fin du moyen-âge,

l'affaire anglaise est la principale, l'incomparable, la vitale, la primordiale.

Quand on parle de la question anglaise au moyen-âge, immédiatement se présente aux yeux la Guerre de Cent Ans. On croit que se borne-là la querelle médiévale avec l'Angleterre, ou si l'on sait qu'elle eut des précédents aux siècles antérieurs, on s'imagine que ce ne sont qu'anicroches sans importance, démêlés passagers comme il en survient fatalement par instant entre deux peuples voisins. En un mot, ce qu'on appelle la Guerre de Cent Ans semble surgir comme un accident monstrueux, sans antécédent sinon tout à fait sans conséquence. Cette notion fausse s'est formée de la plupart des historiens qui se sont plus à raconter les péripéties émouvantes de la Guerre de Cent Ans sans la replacer exactement dans le cadre général de l'histoire. La guerre anglaise remplit effectivement cinq siècles, guerre presque continuelle, la plus longue et la plus opiniâtre qui soit connue. Ce qu'on appelle la guerre de Cent Ans n'est est qu'une mêlée plus furieuse. De Henri Ier ou plutôt Philippe Ier à Louis XI, la conflagration est ininterrompue et retient l'attention première de nos rois.

Pourquoi cette valeur primordiale de la conflagration anglaise? Raison d'abord bien humaine. La guerre anglaise est comme l'affaire propre du Capétien. Tandis que la question lotharingienne est née sous la dynastie précédente sans d'autre part affecter véritablement le territoire du royaume de l'Ouest tel qu'il a été constitué aux partages carolingiens, ce qui revient à dire que la question lotharingienne est une compétition de deux grands Etats aux dépens d'un troisième, le conflit anglais surgit dans le premier siècle même de l'accession capétienne. Il s'élève sous les Capétiens; ils en sentent immédiatement les effets. Et il a l'énorme désavantage pour eux, non seulement d'affecter le royaume même, mais de l'affecter dans un de ses organes essentiels. Car si la question anglaise tourne autour de la Normandie, Bretagne, Poitou, Saintonge et Guyenne, qui sont provinces expressément de la mouvance française, ces provinces encore mettent en jeu la possession de la mer pour le roi de France, ce qui est d'intérêt capital. Voilà la seconde motivité importante. Par la question anglaise le roi de France risque de perdre sa côte Atlantique et pour ainsi dire de se voir fermer les Océans. La mer est pour un peuple une échappée sur l'air pur; il s'y sustente, vivifie, enivre. La mer décuple son activité. Elle l'attire, l'appelle aux entreprises de cou-

rage et aux commerces enrichisseurs. La mer à soi, c'est la liberté des terres les plus lointaines, c'est la vie matérielle assurée dans les mauvaises années auprès des pays alors plus favorisés suivant l'équilibre constant de la Providence. La mer donne confiance, la mer fortifie, la mer civilise. La Russie veut la Baltique et l'Atlantique d'un côté, et la mer Noire et la Méditerranée de l'autre. La Pologne s'est efforcée d'atteindre les mers du Sud. La Serbie en 1909 réclame une ouverture sur l'Adriatique. L'empire d'Allemagne moderne tend à se glisser jusqu'à Trieste. Les premiers rois de France Capétiens ont voulu garder la mer. La première assise de leur domination est dans le cirque de la Seine et en coulée vers la Loire. Au sortir de la période barbare surtout, les rivières sont les grandes voies des hommes; les chaussées romaines ou de Brunehaut commencent à se détériorer, et puis elles sont particulièrement dangereuses au milieu de l'insécurité générale. Le royaume de France sera étouffé, asphyxié si les embouchures de la Seine et de la Loire passent à des mains que l'on peut qualifier d'étrangères, puisque derrière le Normand, le Poitevin ou le Breton, il y a surtout l'Anglais. A toute force il faut conserver la maîtrise des côtes. Les Capétiens et les Français y apportent effectivement toutes leurs forces. Et quelles forces! Troisième raison: les forces des deux adversaires en présence, des Anglais et des Français, sont singulières dans l'Europe parce qu'ils naissent les uns et les autres plus tôt à la vie organisée, policée, unifiée et nationale. De là la possibilité de plus grands et plus longs efforts, qui font la lutte plus opiniâtre.

Sans que les caractères en soient bien tranchés, on peut considérer deux périodes dans ce long conflit de cinq siècles, l'une allant de sa naissance aux fils de Philippe le Bel, l'autre comprenant la guerre de Cent ans et son extinction. La première aurait des aspects plus féodaux, la seconde plus nationaux. Mais ne nous laissons pas abuser aux mots; par le fond du débat, dès les commencements, l'affaire a des caractères généraux qui la font nationale, même si le pays ne sait pas encore qu'il est une nation, et jusqu'à sa terminaison elle conserve des formes féodales, inhérentes à tout le moyen-âge. A part cela, d'un bout à l'autre, règne une permanence de procédés étonnante. En moins de cinquante ans la méthode réciproque de lutte est trouvée, pour ainsi dire, complète dans ses moyens.

La question anglaise, sans aucun antécédent aux âges anté-

rieurs, sans nulle racine dans le passé barbare, romain ou gaulois, est née de l'événement suivant, au XIe siècle : le duc Guillaume, vassal du roi de France pour la Normandie, devenant roi d'Angleterre.

La puissance de Guillaume le Bâtard, rien que comme duc de Normandie, avait déjà commencé d'éveiller les craintes du roi de France. — L'établissement des Northmans en France avait été légalisé au traité de Saint-Clair-sur-Epte (912) : renouvellement par Charles le Simple de la politique romaine à l'égard des barbares, opposition de Northmans mêmes aux autres Northmans. Le cadeau fait à Rollon, à part la qualité du fond et sa situation, n'avait pour lors pas d'autre valeur que celle de l'héritage de la fable. Le pays était saccagé. Il y avait tout à refaire. Facilités d'ailleurs par là-même pour les nouveaux venus de s'établir, puisque la contrée était comme vidée de ses habitants. Les vigoureux Northmans, sous l'impulsion de leurs ducs, eurent tôt fait de lui rendre sa richesse agricole et commerciale. Les ducs, personnellement, en contenant fermement leur noblesse, imposèrent la tranquillité. Le duché de Normandie fut bientôt pour sa prospérité et son ordre la première grande vassalité du royaume de l'Ouest. Cette prospérité, revenue dès le milieu du Xe siècle, porta ombrage au roi Carolingien qui partit en guerre contre son vassal. Immédiatement le duc de Normandie, pour résister à son suzerain, prit appui sur un homme de son genre, d'intérêts analogues, l'autre grand feudataire duc de France. Les Robertiens et les Rollonides s'aidèrent habituellement contre la royauté carolingienne. Ils cimentèrent cette alliance ordinaire par des unions de famille. Hugues Capet était beau-frère du duc de Normandie. Ces liens facilitèrent l'accession d'Hugues Capet au trône de France (987). Après cette accession, la traditionnelle amitié continua sous l'effet de la force acquise ; le nouveau roi capétien avait d'autres préoccupations pour lesquelles d'ailleurs l'aide normande lui était précieuse. Robert suivit la tradition paternelle. Henri Ier eut recours à Robert le Diable, duc de Normandie, contre la compétition de ses frères Eudes et Robert. Il l'en remercia par l'octroi du Vexin français. A son tour, Robert le Diable, partant en croisade, pria le roi de protéger son jeune fils, Guillaume le Bâtard. Effectivement Henri prêta son concours à Guillaume pour réprimer une révolte de barons : tous deux, de concert, défirent les rebelles au Val des Dunes. Mais il est à croire qu'Henri regrettait d'avoir ajouté naguère à la puis-

sance normande par la donation du Vexin ; car il profita de la minorité du duc de Normandie pour reprendre sa libéralité. Pontoise surtout lui importait, sans quoi la frontière de son vassal courait à 7 lieues à peine de Paris. Les habitants de l'Ile de France s'en étaient montrés fort inquiets. D'autant qu'ils avaient des motifs de rancœur à l'égard des Normands. Les bateliers parisiens étaient gênés, taquinés dans leur commerce par les Normands qui prétendaient à un monopole de la navigation sur la Basse-Seine. Les gouvernements royal et ducal avaient dû avoir de fréquentes conversations pour tâcher d'aplanir les difficultés pendantes entre leurs sujets. Les appréhensions d'Henri s'accrurent à voir l'admirable organisation et la force incomparable que Guillaume, arrivé à l'âge d'homme, sut donner à la Normandie. Le duché atteignit un point de prospérité auquel les aïeux du Bâtard, pourtant si valeureux, n'étaient jamais parvenus. Le Bâtard même, ayant en main des Etats si disciplinés, se mit à les arrondir incessamment. Il entra en lutte avec le comte d'Anjou. Geoffroy Martel d'Anjou, d'une maison traditionnellement amie aussi des Capétiens, n'eut pas de peine à persuader au roi qu'il lui fallait intervenir, et à déclancher définitivement son hostilité. Le développement normand leur fit trouver aisément d'autres alliés : l'Aquitaine, la Bretagne, la Bourgogne et la Champagne. Et ce qui prouve que le péril n'était pas exagéré, c'est que toute cette mobilisation de forces n'en aboutit pas moins à la défaite : le roi particulièrement fut battu à Mortemer (1054) et à Varaville (1058). Après quoi on fit la paix. J'ajoute que je croirais volontiers qu'un motif anglais s'était déjà glissé dans les causes de cette guerre : en 1051, Edouard le Confesseur, roi d'Angleterre, de passage en Normandie, avait promis à Guillaume de lui laisser sa couronne. Ainsi donc déjà le duché de Normandie par sa force interne et ses velléités d'expansion commence à éveiller la défiance du roi dont la politique à l'égard de ses vassaux est essentiellement d'équilibre.

Quoi qu'il en soit, en 1066, Guillaume, usant de la promesse arrachée à Edouard, procéda à la conquête effective de l'Angleterre. L'Angleterre et la Normandie avaient séculairement des relations étroites. Les Northmans, dans leurs expéditions vers le Sud, avaient le plus généralement pris pied sur les deux rives de la Manche : l'Angleterre et ce qui allait devenir la Normandie. Ils en avaient fait comme les deux grandes bases de leurs opérations de pillage. Une royauté normande s'était établie en Angle-

terre, de même que les Rollonides gouvernaient les pays de Basse-Seine, Bessin et Cotentin. Les deux Etats normands entretenaient les rapports les plus suivis. L'Angleterre, purement agricole, recevait du continent tous les articles manufacturés, et y écoulait, par façon d'échange, ses produits premiers, principalement les laines. Les Flamands et les Normands de Normandie lui véhiculaient toutes ces choses et détenaient presque tout son commerce. Naturellement les Normands, à cause de la communauté d'origine, avaient encore, à cet égard, une situation privilégiée. Ils avaient à Londres un port spécial et des exemptions particulières d'impôt (1). Rouen d'un côté, Exeter, Wareham, Douvres, Sandwish de l'autre, étaient les grands ports par où le trafic s'opérait. Guillaume avait, suivant la tradition de famille, entretenu de nombreux et le plus souvent excellents rapports avec l'Angleterre. Et même comme Edouard le Confesseur, roi d'Angleterre, avait autrefois trouvé refuge en Normandie et y avait reçu son éducation, l'amitié des deux princes était singulièrement étroite. C'est ce qui explique la promesse de 1051. A la mort d'Edouard le Confesseur, Harold, chef des Danois, s'empara du trône. Guillaume protesta et se prépara à faire valoir ses droits les armes à la main. Au préalable il chercha à se concilier l'opinion. Il entama près de beaucoup de princes une campagne diplomatique. Il essaya même d'obtenir l'assentiment de son jeune roi, Philippe, mineur sous la tutelle du comte de Flandre. De nombreux conseillers royaux firent valoir le danger d'un tel accroissement de puissance chez le duc de Normandie; mais le comte de Flandre, beau-père de Guillaume, empêcha que toute entrave fut apportée à l'expédition. Le Bâtard eut l'acquiescement complet du Pape. Il s'embarqua, défit à Hastings son rival Harold (1066), et organisa solidement sa nouvelle conquête.

Dès qu'il fut en âge de comprendre la gravité des événements, Philippe Ier barra résolument la route aux ambitions de Guillaume. Il poursuivit et atteignit un triple but: d'abord, le plus pressé, arrêter l'expansion continentale du conquérant, ensuite mettre sur deux têtes la puissance normande et la puissance anglaise, avec espoir d'une divergence définitive; enfin élargir le glacis qui défendait les abords de sa capitale. Comme les comtes de Norfolk et de Hereford, révoltés et battus en Angleterre par le

(1) De Fréville. Rouen et son commerce maritime depuis Rollon jusqu'à Philippe-Auguste, p. 13.

frère de Guillaume, s'étaient réfugiés chez les Bretons (1074), Guillaume lui-même voulut les y saisir : façon déguisée de s'emparer de la Bretagne. Philippe le força à lever le siège de Dol (1076), à reculer et à abandonner ses projets. Cette première passe marquait les débuts véritables du conflit séculaire. Puis, profitant des démêlés familiaux entre le roi d'Angleterre et son fils, Robert Courte-Heuse, qui réclamait impérieusement un gouvernement effectif, il appuya ce dernier, le soutint dans sa rébellion. Tous deux menèrent une campagne heureuse qui arracha à Guillaume l'octroi de la Normandie pour son fils aîné. Le résultat que Philippe se proposait, fut pleinement atteint à la mort du Conquérant, d'ailleurs survenue au milieu d'une guerre avec la France. Soit que Guillaume ait gardé rancune à Robert de sa conduite, soit que réellement il ait craint de passer tout un si grand empire à une cervelle, paraît-il, fort légère, il laissa la couronne d'Angleterre au second de ses enfants : Guillaume le Roux. Guillaume le Roux continua de tous points la politique paternelle. Il mena contre le roi de France une lutte sans merci. En 1097 il s'allia au duc d'Aquitaine et essaya même de jeter bas la dynastie capétienne. Le roi désigné, Louis, par sa vigueur, fit échouer sa tentative. En 1099 une trève fut signée. En 1100, comme Guillaume le Roux était mort, ce fut Henri, troisième fils du Conquérant, qui saisit la couronne d'Angleterre. Le résultat cherché par Philippe se consolidait. Et comme aux morts des comtes de Vexin et de Vermandois, il avait réussi à prendre pour lui ou les siens une grosse part de leur succession — le Vexin, le Valois et le Vermandois, — derrière ces positions avancées, il se sentait plus en sécurité dans Paris. Malheureusement, en 1106, gagné par l'or anglais, son fils Louis ruina le plus sérieux avantage du règne : il laissa Henri I[er] d'Angleterre intervenir en Normandie, la prendre toute entière et Robert son duc avec. Le roi d'Angleterre redevint duc de Normandie. Philippe prédit à Louis les conséquences funestes de sa faute (1) et mourut en 1108.

Louis VI, soldat vigoureux, tenace, politique médiocre, paya toute sa vie les effets de sa faute en 1106. Dans son accession au trône mouvementée et la compétition de la reine Bertrade en faveur de ses fils, il put déjà reconnaître la main de l'Angleterre. D'ailleurs, dès 1109, profitant des embarras du nouveau règne,

(1) Luchaire. Instit. monarc., T. II, p. 233.

Henri Ier se prit à réclamer le Vexin, la vieille revendication normande. La guerre commença. Le comte de Blois s'était joint à Henri Ier. Louis soutenait les prétentions de Guillaume, fils de Courte-Heurse, à la couronne ducale de Normandie. Guillaume avait tout un parti de barons normands qui combattaient pour lui. Les comtes de Flandre et d'Anjou étaient encore les alliés de Louis. Les Flamands avaient souffert de la conquête de l'Angleterre par leurs rivaux du Sud. Les Normands avaient saisi le commerce en même temps que les terres de l'île. D'où mécontentement de la Flandre qui s'était rejetée franchement du côté de la France. Apre, la guerre dura jusqu'en 1113. La vigueur de Louis fut inefficace contre son puissant adversaire. Il dut en passer par ses conditions: au traité de Gisors (1113), il lui céda le Vexin et reconnut la suzeraineté normande sur la Bretagne et le Maine. Il est vrai que la suzeraineté de la Bretagne n'impliquait pas grande signification; la sauvage Bretagne n'était pas près de subir une direction étrangère. En 1116, le conflit se rouvrit. Au fils aîné d'Henri Ier, qui venait de recevoir la Normandie, Guillaume Cliton opposa à nouveau ses prétentions. Louis était naturellement avec Cliton. En 1120, une trêve intervint par l'intervention du Pape. La guerre avait été indécise. Le fils d'Henri prêta l'hommage pour son duché au roi de France. Survint, en mai 1120, la catastrophe de la Blanche Nef. Les enfants d'Henri périrent presque tous dans le naufrage; seule lui restait sa fille Mathilde, mariée à l'empereur Henri V. Louis saisit l'occasion au vol. Il remit en avant Guillaume Cliton et prit la campagne. Henri répondit par la diversion allemande. Il s'entendit avec son gendre l'Empereur, pour prendre entre deux feux la royauté française (1124). La conjoncture était éminemment périlleuse. L'attitude ferme de Louis, de grandes concentrations de troupes dans l'Est dissipèrent les velléités belliqueuses d'Henri V, qui mourut peu après (1125). La guerre se poursuivit entre la France et l'Angleterre. Henri Ier joua un coup de maître à son adversaire en 1127. Il lui souffla le comte d'Anjou, le traditionnel allié des Capétiens. Geoffroi le Bel, héritier du fief angevin, épousa Mathilde. Louis resserra ses liens avec Cliton, lui donna sa belle-sœur en mariage et lui conféra le comté de Flandre, vacant par la disparition de Charles de Danemark, qui ne laissait pas d'enfant. Cliton, digne fils de Courte Heuse, ne sut que semer bientôt la révolte parmi ses nouveaux sujets. Les Flamands lui opposèrent Thierri d'Alsace. Cette compétition alimenta

encore la querelle franco-anglaise. Mais Louis, constatant vite que la cause de son protégé était perdue, fit volte-face et reconnut Thierri. Il regagna ainsi l'amitié de la Flandre. En 1135, Henri Ier mourut. Et commença entre ses héritiers, les Anjou et les Blois, une longue période de rivalité qui permit à la royauté française de respirer. En 1137, Louis VI disparut à son tour, non sans avoir pris une dernière et heureuse mesure, la reconnaissance d'Etienne de Blois contre le compétiteur angevin.

Ainsi, dès les premières heures, la question anglaise est posée dans ses caractères principaux et d'essentielle gravité. L'Angleterre, tributaire du continent pour le commerce et l'industrie, s'est trouvée par Guillaume le Conquérant acquérir des territoires sur le continent même. Un corps social se glace, dépérit et meurt sans la sorte d'oxydation que lui sont le commerce et l'industrie. Puisque le continent est nécessaire à la vie économique de l'Angleterre, quelle meilleure manière de s'en assurer toujours l'ouverture que d'y posséder une province bien à soi, porte baillant à l'Europe même continentale, tête de pont rêvée pour l'activité qu'il lui faut et qui lui manque! Si la France est splendide par fulgurations morales, l'Angleterre l'est quand quelque chose d'essentiel manque à sa vie matérielle. Maintenant que l'Angleterre avait rencontré la solution supérieurement adéquate à ses besoins, toute sa magnifique vigueur, toute son obstination tendaient à la garder et à l'améliorer. Considérées de notre point de vue, ces circonstances inversement découvraient des perspectives fort noires pour la France. La Normandie, unie à l'Angleterre, pays souverain, allait fatalement chercher à s'y incorporer et à échapper à la suzeraineté française. Toute ravie de cette double assise sur la mer, la domination anglo-normande essayait déjà de s'épandre sur la côte atlantique: menace encore de voir passer entièrement à la puissance ennemie tous nos rivages occidentaux? Il n'y avait jusqu'aux conditions dans lesquelles la lutte se poursuivait, qui ne fussent très dangereuses pour la royauté capétienne. Bloquée dans les terres, sans respiration marine à sa côte la plus proche, cette royauté pourrait-elle garder la force nécessaire pour résister à son assailleur? Cette force, il la lui fallait considérable, eu égard aux avantages que le prince anglo-normand trouvait dans la constitution même de ses Etats. Le roi d'Angleterre obtenait facilement, comme duc de Normandie, les concours, les alliances d'autres vassaux du roi de France. Un vassal apportait encore un léger

point de conscience à s'unir contre son souverain à un souverain étranger. Mais de feudataire à roi la guerre était légitime; les alliances entre vassaux contre le suzerain étaient d'ordre normal. Le duc de Normandie devait aisément trouver des concours près d'autres vassaux de France en délicatesse avec le Capétien. Le duc de Normandie n'en était pas moins roi d'Angleterre, et la force de l'un se joignait à celle de l'autre pour une conjonction formidable. Triste position de la France! Les deux rivaux, pénétrés également de l'importance primordiale du débat, lui réservaient dans leurs préoccupations toute la place qu'il méritait, et y employaient les armes les plus aptes à se combattre. Dès ces premières passes, les grands moyens de lutte classiques de la conflagration franco-anglaise sont déployés. Entente réciproque avec les fauteurs de troubles chez l'adversaire. Alliance en étau sur l'autre bord de l'ennemi, comtes d'Anjou ou de Bretagne par exemple pour le roi de France, comte de Champagne, empereur d'Allemagne pour l'Angleterre. Tout cela, le fond et la forme, marque la primordiale grandeur du conflit. D'ailleurs, une effroyable tourmente, qui en persuadera encore davantage l'esprit du Capétien, va s'abattre sur la France.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

FREEMAN. — The history of the Norman Conquest. 1867-1879.

FREEMAN. — The reign of William Rufus and the accession of Henry the first. 1882.

DE FREVILLE. — Mémoire sur le commerce maritime de Rouen. Bib. de l'école des Chartes, t. 8, 1877.

HASKINS. — The administration of Normandy under Henri Ier. 1909.

KORTING. — Sur les sources du Roman de Rou. 1868.

LABUTTE. — Hist. des ducs de Normandie jusqu'à la mort de Guil. le Conquérant. 1866.

LE HARDY. — Le dernier des ducs Normands. Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie, t. 9, 1880.

LIGNET. — Hist. de la Normandie jusqu'à la conquête de l'Angleterre. 1855.

MARION. — De Normanorum ducum cum Capetianis pacta ruptaque societate. 1892.
PROU. — L'acquisition du Gâtinais par Phil. Ier. 1908.
STEENSTRUP. — Etudes préliminaires pour servir à l'hist. des Normands et de leurs invasions. Bull. de la Soc. des antiq. de Norm., t. 10. 1882.
AUG. THIERRY. — Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands.

ARTICLE II

Les malheurs de Louis VII.

C'est une vraie tourmente qui s'abat sur le règne de Louis VII. Le règne débuta par quinze années d'heureuse et habile direction: Suger conseillait le roi. Après sa disparition (1152), Louis VII répandit l'erreur et recueillit la tempête. C'est à peine si les leçons apprises près du sage abbé permirent une pauvre résistance, qui empêcha cependant la destruction définitive et entr'ouvrit quelques possibilités de relèvement.

Louis était grand, rêveur; Suger, petit, nerveux. L'un, laïque, se dissolvait dans un mysticisme vague et étroit; l'autre, clerc, se vivifiait d'une religion large, réaliste. L'un se jetait dans l'amour avec furie pour s'en reprendre avec terreur; l'autre avait conduit prudemment, fermement sa pieuse carrière au faîte. L'un entamait follement la croisade, la quittait brusquement au premier échec, entreprenait la guerre sur une poussée de colère et asseyait la paix sur quelques bonnes paroles de l'adversaire. L'autre élaborait longuement l'émancipation de ses serfs pour enrichir surtout son abbaye, cultivait à la fois l'amitié de son roi et celle des ennemis de ce roi, pour un meilleur service d'abord envers son suzerain et pour une protection plus efficace ensuite des biens de sa communauté. Celui-ci eut fait un grand prince, celui-là à peine un bon moine.

Suger avait participé aux affaires déjà sous Louis VI. Il avait dû applaudir à la reconnaissance des Blois contre les Anjou dans la succession d'Henri Ier, s'il ne l'avait même inspirée. C'était un moyen excellent d'alimenter la lutte. Rien de plus heureux que la division chez les héritiers de l'Etat anglo-normand, puisque division c'est affaiblissement. Cette décision prise, Louis avait en spectateur regardé les adversaires se déchirer. Suger eut une action prépondérante dans le gouvernement de Louis VII. Le nouveau roi adopta l'attitude paternelle. En 1144, comme une nouvelle possibilité s'offrait d'améliorer encore les choses, il s'empressa de la saisir. Etienne de Chartres détenait normalement l'Angleterre; Geoffroy d'Anjou était arrivé à conquérir sur Eustache de Bou-

logne, fils d'Etienne, presque toute la Normandie et le Maine. Louis s'inclina devant le fait accompli; d'abord il fit une démonstration sur la frontière normande qui lui valut la restitution du Vexin; puis il causa avec Geoffroy et le reconnut duc de Normandie. L'Angleterre et la Normandie étaient à nouveau séparées, sans compter que les hostilités persistantes entre Geoffroy et Etienne semblaient une garantie de divergence durable. C'était admirablement joué et raisonné. Avec les deux maisons au reste la France renoua d'excellentes relations. A Eustache de Boulogne, le roi accorda sa sœur Constance (1). En 1150, de Geoffroy d'Anjou, il obtint une décision qui semblait achever l'œuvre si brillamment menée: comme Henri, fils aîné de Geoffroy, prêtait hommage au roi pour la Normandie, on convint que le Maine et l'Anjou reviendraient au puîné Geoffroy. Ainsi, non seulement l'Angleterre et la Normandie paraissaient reprendre leur destinée particulière, mais la vassalité un peu forte de Normandie-Anjou se scindait elle-même. On était revenu aux meilleurs résultats de Philippe Ier. Sur ce, en 1152, l'abbé de Saint-Denis, Suger, mourut. Il mourait, ne pouvant arrêter une faute énorme que son prince voulait commettre, juste à temps pour n'en pas voir les désastreuses conséquences.

En mars 1152, Louis VII divorça d'avec Aliénor d'Aquitaine, et ce fut une longue suite de maux déplorables pour sa royauté. Quelques semaines avant la mort de son père, en 1137, Louis avait épousé Aliénor, unique enfant du défunt duc d'Aquitaine. Jolie fille et belle dot; la fortune gonflait la voile capétienne. Le duché d'Aquitaine était au Midi ce qu'avait été dans le Nord, sous les derniers Carolingiens le duché de France. Celui-ci avait possédé presque sur tout le nord de la Loire une prééminence générale comprenant aussi des façons de suzeraineté; le duché d'Aquitaine le répétait au sud de ce fleuve. De plus que sur ses possessions directes, le duc étendait une suzeraineté assez effective de la Loire à l'Adour et du Puy à l'Océan. La royauté ramenait d'un coup de filet le Centre, le Midi et l'Ouest. Sa situation devenait incomparable dans le royaume. Nulle vassalité, surtout qu'alors la Normandie et l'Angleterre étaient en voie de se séparer, ne pouvait songer à se mesurer sérieusement avec elle. La reconstitution royale venait d'accomplir un pas de géant. Louis VII

(1) Anselme. Généal. de la Maison de France, T. I, p. 75.

envoya en Aquitaine ses agents. Il multiplia les privilèges au clergé, aux villes, à la noblesse secondaire. En un mot il compléta par une conquête des esprits la prise de possession. Le jeune ménage s'adorait; Louis était enivré d'une femme élégante, spirituelle, cultivée, la vraie fleur de son midi. La reine avait même longtemps détenu un réel empire sur son mari. Mais, bientôt (1143), les déclamations de Saint Bernard étaient venues jeter le trouble dans le foyer; Bernard dénonçait le crime de leur consanguinéité. L'âme scrupuleuse de Louis fut émue; il s'inquiéta de la légitimité de ses joies; elles s'empoisonnèrent à ses yeux, et il se détacha peu à peu de leur source. Suger multiplia les contre-assurances, suggéra même probablement une consultation d'Eugène IV, qui dissipa momentanément les craintes royales (1149) (1). Toutes les paroles de l'abbé de Saint-Denis, toutes ses manœuvres, toute l'autorité qui s'attachait à son caractère même, ne parvinrent à ramener la paix dans l'esprit de Louis. Le mal avait pénétré intimement et continuait d'étendre ses ravages. Le roi devenait difficile avec sa femme, ombrageux. Elle, sans doute fatiguée de l'attitude des son mari, se laissait aller à des inconséquences, des légèretés qui ne faisaient qu'accroître le désordre du ménage. Suger déployait ses ultimes ressources à empêcher l'acte néfaste, à retarder, différer. Il faisait sentir à son roi l'immensité de la faute qu'il allait commettre: Aliénor, si jeune encore, éprise de la vie, chercherait à se remarier, et à qui alors s'en iraient toutes ces splendides possessions; sans compter qu'on parlait vaguement d'une entente de la reine avec un vassal puissant, on disait le nom, le jeune et ambitieux Henri duc de Normandie et comte d'Anjou, qui publiait aussi toujours ses intentions de conquérir l'Angleterre. Rien ne fit. Louis et Aliénor en étaient arrivés à être d'accord pour un divorce; le concile de mars 1152, à Beaugency, le prononça.

Immédiatement les effets désastreux se réalisèrent et se précipitèrent. En quittant son ancien époux, Aliénor se dirigea aussitôt vers Poitiers; là se trouvait Henri Plantagenet d'Anjou. Ils arrangèrent très vite leur mariage. Louis VII, les yeux dessillés, lança la défense du suzerain, cita son vassal à sa cour. Mais autant en emporta le vent. A la Pentecôte 1152, en mai, deux mois à peine après le divorce, l'union était consommée. A quoi bon maintenant la guerre qu'entama le roi! Quels résultats pouvait-elle

(1) Vadancard. Le divorce de Louis VII, p. 414.

produire! Le prince le plus puissant désormais du royaume, c'était Henri Plantagenet, de même que la veille c'était lui, le roi de France. Si incomparablement puissant que la ligue formée par Louis, du comte Henri le libéral de Champagne, d'Eustache de Boulogne et peu après de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, ne réussit qu'à s'y meurtrir. Louis revendiquait l'Aquitaine au nom des deux filles qu'il avait eues d'Aliénor. L'attaque des coalisés fut molle, lente, désordonnée. Henri, avec autant de décision que de rapidité, courut réprimer les révoltes de ses barons angevins ou normands, revint battre le roi à l'Andelle, profita du répit que lui valait ce succès, pour passer en Angleterre défaire Etienne de Chartres et lui imposer sur le cadavre de son fils Eustache de Boulogne, la promesse de lui laisser la couronne d'Angleterre après sa mort. Adrien IV, pape anglais, releva Henri du serment qu'il avait fait à son père, de rendre l'Anjou et le Maine à son frère Geoffroy. Louis, effrayé du bondissement inouï de la puissance angevine, s'empressa de traiter. Il accepta d'annuler aussi le même serment; il renonça à toute prétention sur le duché d'Aquitaine; il rendit les seules places, Vernon et Neufmarché, dont il s'était emparé; il adhéra à tous les accords passés avec Etienne de Chartres au sujet de la couronne anglaise. Contre quoi, Henri lui déféra le plus solennel des hommages pour ses fiefs continentaux et lui paya 2.000 marcs. Ce traité fut conclu en août 1154. Le 24 septembre suivant, Etienne mourait; Henri, sans difficulté, montait sur le trône d'Angleterre.

Terres de la maison d'Anjou, de Normandie, d'Aquitaine, tout cela tombait aux mêmes mains d'Henri II Plantagenet! Et comme le mal appelle le mal, la misère royale allait s'augmenter de ce qui faisait inversement la fortune grandissante de son adversaire. 1° (1155) Henri force le roi d'Ecosse Malcolm à lui rendre hommage. — 2° (1156-1158) Henri intervient en Bretagne dans les démêlés d'Eudes et de Conan, impose au comté son frère Geoffroy, dédommagement qu'il lui donne de l'Anjou et du Maine dont il l'a frustré en dépit de la volonté paternelle. Geoffroy meurt bientôt. Henri dirige les destinées du comté et plus tard le passe à son troisième fils Geoffroy. — 3° 31 août 1158, Henri oblige Louis au traité de Gisors. Il l'a menacé d'une double attaque anglo-allemande; le 11 juillet 1157 il avait noué à Wurtzbourg une entente avec l'empereur Frédéric Barberousse. A Gisors, Louis accorde au fils d'Henri II, âgé de 3 ans, sa fille Margue-

rite âgée de 6 mois; la dot de sa fille est le Vexin Normand, Neauphle et Gisors. L'étreinte du Plantagenet se resserre. Mais de plus ce mariage marque le dessein d'Henri de se rapprocher du trône français pour y monter; Louis n'a pas encore de fils; Marguerite vaudra titre à l'occasion. — 4° (1159-1160), Henri uni à Raymond Bérenger, comte de Barcelone, au vicomte de Béziers, à Guillaume de Montpellier, vassaux des Saint-Gilles, tente de contraindre le comte de Toulouse à lui déférer l'hommage. Louis, après son remariage avec une princesse d'Espagne qui ne lui a apporté ni dot ni secours, a accordé sa sœur Constance, veuve d'Eustache de Boulogne, au comte Raymond V de Toulouse. Louis accourt défendre son beau-frère (1159). Henri lâche prise, conclut trêve provisoire, mais prend sa revanche en saisissant la dot de Marguerite avec la complicité des Templiers. Louis à l'accord de 1160 reconnaît le fait accompli, et déclare laisser suspendue la question de la suzeraineté du comté de Toulouse. — 5° Le comte de Flandre, partant en croisade, confie à Henri II la tutelle de sa fille. Simon de Montfort ouvre ses châteaux de Montfort-l'Amauri, Roquefort, Epernon, à des garnisons anglaises. En 1170, Henri donne sa fille Aliénor au roi de Castille, Alphonse III; il marie son autre fille Jeanne à Guillaume le Bon, roi de Sicile. Les clercs anglais s'emparent de toutes les plus hautes places en Portugal. Le Plantagenet fiance Jean, son plus jeune fils, à l'héritière d'Humbert III de Savoie et Maurienne; la jeune princesse a comme dot éventuelle la Maurienne. A cette dernière combinaison, Louis répond par l'union du fils de sa sœur Constance et de Raymond de Toulouse avec la fille du dauphin de Viennois. — 6° Après le meurtre de Thomas Becket, pour regagner les faveurs du Pape, Henri conquiert l'Irlande et y rétablit la pureté du christianisme. — 7° (1173-1174). Henri fait recevoir, en 1173, par son second fils Richard, dans une cour, à Montferrand en Auvergne, l'hommage du comte de Toulouse. Heureusement Louis parvient à attirer dans son camp la reine Aliénor, qui n'est guère plus satisfaite de son second mari, et les deux fils de son adversaire, Henri et Richard, mécontents de ce que leur père ne leur laisse aucune part au gouvernement de ses Etats. Une vaste coalition se lève même contre Henri II. C'est l'époque du plus gros effort tenté par Louis. Louis avait essayé, dès 1171, pressentant la guerre, d'acquérir à l'entrevue de Vaucouleurs, l'appui de l'empereur Frédéric Barbe-

rousse, mais en vain. En 1173 les comtes de Flandre, Boulogne, Champagne, Blois, Dreux, des barons normands, anglais, le roi d'Ecosse Guillaume font cause commune avec lui. La guerre dure jusqu'en 1174. Louis ne sait pas plus agir avec rapidité ou coordonner avec intelligence. A la paix de Mont-Louis (1174) qu'Henri Plantagenet veut bien faire modérée, la réconcialiation familiale et des deux rois s'opère. Le roi d'Angleterre accorde quelques châteaux et de l'argent à ses fils; il emprisonne impitoyablement Aliénor pour plusieurs années. — 8° A la convenance de ses ambitions, sans égard à la paix, et dédaigneux de Louis, Henri poursuit ses progrès. Il s'empare du Berri (moins Bourges), dot promise à Alix de France, fiancée de Richard. En 1177 il acquiert le comté de la Marche de son comte parti en croisade. Il a cette année-là comme la velléité d'en finir avec son suzerain: Il revendique les autres morceaux de la dot d'Alix, le Vexin, l'Auvergne, Bourges. Le roi accepte la lutte, même disproportionnée: il semble qu'avec le sentiment de sa faiblesse, il veut en tous cas perdre sa couronne l'épée à la main. Mais le pape intervient, force à la paix d'Ivri (21 septembre 1177). Toutes choses sont laissées en l'état pour être réglées ultérieurement... et amiablement, dit le traité imposé par le Pape. En attendant les deux princes doivent se concerter et s'unir pour aller en Terre Sainte. Dans ces années qui, aux esprits avertis, ne peuvent paraître qu'un temps de rémission pour la royauté capétienne, Louis VII meurt (1180).

A cette attaque constamment victorieuse, comment la royauté a-t-elle pu même à peu près résister? Louis a employé surtout deux moyens, épave de ce qu'il avait appris auprès de son grand conseiller: l'un qui lui procurait une aide immédiate, la continuation et la consolidation de l'alliance avec les Blois; l'autre qui préparait plutôt des possibilités de relèvement pour l'avenir, l'infiltration de l'autorité royale dans les possessions continentales de l'adversaire. La maison de Blois était l'ennemie traditionnelle des Capétiens et l'amie des Anglais; lorsque les Anjou avaient faussé compagnie à la royauté française pour Henri Ier d'Angleterre, le chassé-croisé n'avait pas tardé à se compléter et les Blois étaient venus à Louis VI. La maison de Blois était certainement, après la vassalité angevine-normande, la plus puissante de France. Elle avait essaimé beaucoup, d'ailleurs en des positions particulièrement intéressantes pour la royauté: comtés de Blois, Chartres,

Sancerre, Champagne, etc. Par la Champagne et le Blésois, les Capétiens avaient été longtemps pris entre deux feux. Cette réconciliation était d'une grande importance, quand d'autres préoccupations, éminemment graves, venaient inquiéter nos rois. Nous avons vu les relations amicales entretenues par Louis VII avec Etienne de Chartres et son fils Eustache de Boulogne. En 1152 et en 1173, le comte Henri de Champagne avait été l'allié fidèle du roi. En 1160 Louis VII épousa Adèle de Champagne, sœur du comte Henri (1). Il donna les deux filles qu'il avait eues d'Aliénor, l'une Marie au comte de Champagne, l'autre Alix au comte Thibaut de Blois. Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, frère de ces deux princes, fut dans les dernières années de Louis VII, son plus habituel conseiller. — L'œuvre d'insinuation royale, c'est ce que nos rois, même les plus médiocres, firent le mieux. Il est à croire que leur cour, leur chancellerie, entrait pour beaucoup dans le développement persévérant et régulier de cette opération. Il y a, au XII[e] siècle, une soif générale d'indépendance. Les barons et les évêques veulent se libérer des tutelles étroites de leurs suzerains immédiats. Les villes, les communes cherchent à conquérir la libre disposition de leur sort. Pour les uns et les autres, l'allié naturel, hors le domaine royal, est le roi lui-même, ennemi des grands vassaux. Le roi satisfait leurs désirs, leur accorde immédiatisations, privilèges, exemptions, droits régaliens. Ce sont autant de concours qu'il s'acquiert à bon marché, dans les terres de ses adversaires. Louis VII pratiqua cette politique abondamment et surtout dans les possessions du Plantagenet. La vicomtesse Ermengarde de Narbonne s'immédiatisa à lui. Les barons du Rouergue, Bézerois, Narbonnais, Nîmois, se mettent en rapport direct avec lui quand leur comte Raymond de Toulouse penche à accepter la suzeraineté du Plantagenet. Louis prodigue les droits régaliens: aux évêques de Maguelonne (1155-1161-1179), Narbonne (1157-1165), Nîmes (1157), Uzès (1156), Mendes (1161), Lodève (1162), Agde (1173), aux abbayes de Toulouse (1155), Villemagne (1156), Saint-Guilhem-du-Désert (1162), Saint-Gilles (1163). Il soutient les chanoines de Clermont en Auvergne, le chapitre et les bourgeois de Brioude. Il est le défenseur de Notre-Dame du Puy. Il octroie des privilèges à Brioude, le Puy, Aurillac, Marezac, Cusset. Il crée dans tout le

(1) Anselme. Généal. de la Maison de France, T. I, p. 77.

centre, l'ouest et le midi un état d'esprit favorable à la royauté, — en Toulousain il y a comme un frisson patriotique des populations quand Raymond rend hommage à Henri II; et en cas de guerre il en recueille des concours chez les barons angevins, normands, etc. (1152-1173) (1). C'est tout un travail de mine auquel il se livre chez l'adversaire.

N'empêche qu'en cette fin de règne la situation de la royauté capétienne paraissait tout bonnement désespérée. Assimilable seulement à celle du roi de Bourges. Pire d'ailleurs et meilleure. Pire de ce que les trois quarts de la France impartissaient réellement ou d'influence à Henri Plantagenet. Ce n'était pas d'une royauté sur la moitié de la France qu'il était question, la France du sud de la Loire, la France du Centre et du Midi languedocien; c'était d'une royauté chétive de quelques comtés à l'entour de Paris, étayée de quelques vassalités fidèles, immédiatement voisines ou de l'Est. Le reste, la Flandre, la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Poitou, le Berri, l'Auvergne, le Limousin, la Saintonge, la Guyenne, la Gascogne, le Toulousain, le Languedoc, subissait la loi ou l'ascendant du roi d'Angleterre, suzerain par ailleurs de l'Ecosse, de l'Irlande, etc. La situation était meilleure de ce que la féodalité, proche de sa source, avait plus de vigueur, son système de liens personnels une valeur réelle. Malgré tous les avantages qu'il avait remportés sur lui, sa puissance continentale incessamment grandissante, Henri n'en demeurait pas moins un vassal par rapport à Louis, et ce rapport de subordination conservait son importance. Tant qu'Henri n'aurait pas acquis un titre à la royauté, il ne pouvait renverser son suzerain purement et simplement et il lui devait certains devoirs ou égards, si illusoires fussent-ils. La position du Capétien aurait pu devenir encore plus mauvaise, qu'il n'en fût pas moins resté le roi, et le roi de tout ce qui était la mouvance française. C'est ce qui sauva dans ces années-là la royauté capétienne qu'un simple coup d'épaule du Plantagenet aurait pu renverser. — Le roi était cette fois-ci carrément encerclé; toutes les côtes de son royaume, de la Manche, l'Océan, et la Méditerranée, étaient passées à son ennemi. Et c'était quand l'union éphémère de Louis VII et d'Aliénor avait introduit le luxe méridional dans le Nord que le Nord de l'Ile de France et de l'Est en devenait privé par toutes

(1) Voir plus haut, p. 307.

ces provinces du Languedoc et de la Guyenne qui, liées à l'Angleterre, dérivaient leur commerce naturellement de ce côté. Le roi de France ne pouvait plus hésiter à accorder la première place dans ses préoccupation à la conflagration anglaise. La gravité des événements se chargeait de la lui imposer. Des deux côtés d'ailleurs, l'activité politique se proposait le conflit en fin éminente. Durant cette période non seulement le conflit avait englobé toute la France, mais il était devenu véritablement une question générale européenne, une grande affaire internationale. Alors que précédemment le chef de l'Allemagne, Henri V, n'avait qu'une minute montré son nez dans le débat, désormais l'empire par l'empereur ou quelques princes de l'Arélat, l'Ecosse, la péninsule ibérique s'y laissaient engrener plus ou moins. L'Europe tendait à se diviser en deux camps sur la question franco-anglaise.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

Berger. — La formule rex Francorum et dux Aquitanorum dans les actes de Louis VII. Bib. de l'école des Chartes, t. 44. 1884.
Eyton. — Court, household and itinerary of King Henry II, 1879.
Guernier. — Le divorce de Louis VII et d'Eléonore d'Aquitaine. Lettres et Arts d'Orléans, t. 23. 1882.
Hardegen. — La politique impériale d'Henry II d'Angleterre. 1905.
Hook. — Lives of the archbischops of Canterbury. 1860, 1864.
Kate Norgate. — England under the angevin Kings. 1887.
Tarnisey de Larroque. — Observations sur l'hist. d'Eléonore d'Aquitaine. Rev. d'Aquitaine. 1864.
Vacancard. — Le divorce de Louis VII. Rev. des quest. hist., t. 47.

ARTICLE III

Le XIIIe siècle

Philippe Auguste prend le pouvoir dans une heure difficile; il n'en commence pas moins une glorieuse période de relèvement. L'Europe se met à participer au débat. Philippe est le créateur de la grande méthode de lutte contre l'Angleterre, l'habile manieur de ses divers éléments selon leur valeur respective. Il devient pour ses successeurs, ou plutôt les meilleurs de ses successeurs, le modèle éminent.

Cette période de relèvement va durer plus d'un siècle (1180-1328). Elle est ponctuée presqu'en son milieu par le maladroit traité de Paris (1259). En suite de ce traité, la nature des relations franco-anglaises subit une transformation assez profonde.

La politique anglaise de Philippe-Auguste est claire, rationnelle, coordonnée. Rapidement le système en est établi. Chez l'ennemi, cultiver les dissensions intestines; en revers, se prémunir des alliances galloise et écossaire; sur le front de bandière adroitement travailler les seigneurs et les populations; aux deux ailes s'assurer des Flandres ou s'aider du concours d'une puissance espagnole; sur nos derrières neutraliser l'empire par l'anarchie ou l'amitié. Brochant sur le tout, la Papauté pour pacifier à l'occasion. Le but de nos actions est précis: lointainement, jeter les Anglais à la mer; immédiatement, reprendre la Normandie qui oppresse Paris et avoisine trop l'Angleterre.

Pendant quelques années Philippe Auguste procède d'abord à une opération de police intérieure. La première préoccupation des vrais hommes d'Etat. De pays relevant de l'autorité royale sans la réfraction anglaise, il n'en demeurait pas tant que le roi ne cherchât à y asseoir solidement son pouvoir. Dès 1179, Louis VII, malade, avait passé le gouvernement à son fils. Philippe n'avait pas 15 ans. Toutes sortes d'ambitions se flattèrent d'en profiter. Particulièrement la reine Adèle, sa mère, et le parti Champenois voulurent mettre la main sur le jeune prince. Philippe Auguste leur échappa en s'appuyant sur le comte de

Flandre; il épousa sa nièce, Elisabeth de Hainaut, le 28 avril 1180; Elisabeth lui apportait en dot Arras, Aire, Saint-Omer et Hesdin; elle avait encore l'avantage de descendre de Charlemagne, ce qui augmentait le prestige de la royauté capétienne; dans les temps précaires qu'on passait, il ne fallait négliger aucune ressource, même morale. Les Champenois firent appel, naturellement, à Henri II. C'était le danger. La conduite de Philippe avait été à cet égard un peu imprudente. L'alliance flamande lui fit rattraper le roi d'Angleterre. Philippe Auguste et le Plantagenet eurent une entrevue à Gisors (28 juin 1180). On se jura amitié, et Henri servit même d'intermédiaire pour une réconciliation avec la reine Mère. Puis après la mort de Louis VII (du 18 septembre 1180), comme le comte de Flandre essayait à son tour de l'accaparer, il s'esquiva tout aussi carrément de lui, et trouvant Flamands et Champenois réunis par leur mutuelle déconvenue, il les affronta résolument. La coalition s'accrut des comtes de Hainaut et de Namur, des ducs de Lorraine et de Bourgogne. Bien que le roi d'Angleterre fût aux prises avec ses fils, Philippe crut prudent de circonscrire le mal. Il détacha l'archevêque de Reims, le comte de Blois, le comte de Hainaut. N'ayant plus guère en face de lui que la Flandre, il lui imposa la paix de Boves (juillet 1185). La comtesse de Flandre, sa tante, étant morte, le roi reçut, avec l'expectative de l'Artois, Amiens et 65 châteaux du Vermandois. En 1186, il contraignit le duc de Bourgogne à l'obéissance en se saisissant de Châtillon-sur-Seine.

Libéré de ce côté, Philippe Auguste entama immédiatement la guerre anglaise. Il affronta successivement Henri Plantagenet (+ 1189), Richard-Cœur de Lion (+ 1199), et Jean sans Terre (+ 1216), ce qui constitua 3 phases de la lutte. Sa méthode se forma rapidement dans les deux premières et fut parfaite à la troisième.

1° Caractéristiques (contre Henri II). Entente contre le Plantagenet avec ses trois fils: Richard, Geoffroy et Jean. Alliance avec les Gallois et les Ecossais. Accord avec l'empereur Frédéric Barberousse. — Geoffroy de Bretagne et Richard Cœur de Lion, fils d'Henri II, sont en difficultés avec leur père: Philippe Auguste noue des relations avec eux. Geoffroy vient même à la cour de France, mais y meurt. Le roi de France s'assure d'autre part de l'empereur, des Gallois et des Ecossais. Alors il réclame la dot de sa sœur Marguerite, veuve d'Henri au Court Mantel, fils

aîné du Plantagenet. Il attaque le Berri. Henri Plantagenet, surtout effrayé des menées de Richard, traite avec Philippe; il lui cède Issoudun et la seigneurie de Frèteval-en-Vendomois. Henri use même d'un subterfuge pour détacher son fils du roi de France: il propose de donner Alix de France, non plus à Richard, mais à Jean, son quatrième enfant; Jean recevra en dot tout le continent moins la Normandie. Philippe Auguste, qui a deviné le piège, envoie à Richard le texte de la proposition. Richard est plus que jamais uni au roi de France. La paix se conclut néanmoins. Vu les adversaires, elle ne peut être qu'un léger répit. Philippe Auguste resserre son alliance avec Frédéric Barberousse en 1187, dans une entrevue entre Mouzon et Ivois, sur la Meuse. En janvier 1188, d'une conversation à Gisors au sujet de la croisade, Philippe et Henri sortent à nouveau brouillés. Philippe envahit les Etats anglais. Richard passe bientôt complètement à l'ennemi de son père. Aux conférences de Bonmoulins de novembre 1188, Richard demande à Henri de l'investir de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, et sur son refus, en fait hommage à Philippe Auguste. Reprise des hostilités. Les deux alliés envahissent le pays Manceau et la Touraine; ils enferment dans Tours Henri, qui en passe par leurs volontés à Colombiers (4 juillet 1189). Henri cède au roi de France Graçai, Issoudun, renonce à la suzeraineté de l'Auvergne et lui rend hommage pour tous ses fiefs du continent, Richard reçoit le serment des barons de France et d'Angleterre comme roi désigné. Il est entendu que les deux rois doivent partir en croisade l'année suivante. En le quittant, Philippe Auguste apprend à Henri Plantagenet que son dernier fils Jean est tout aussi bien en intrigue avec lui. Henri, accablé de toutes ces tristesses, meurt à Chinon le 6 juillet 1189.

2° Caractéristiques (Richard roi). Entente contre Richard avec son frère Jean. Alliance avec les Gallois et les Ecossais. Entente avec l'empereur Henri VI, ou suscitation de Philippe de Souabe quand Henri passe à Richard. Entente avec les barons manceaux et angevins. — Richard recueille sans difficulté l'héritage paternel. Richard est bon militaire et habile politique. Prince très énergique. Il donne à son frère Jean des terres et des châteaux. En 1190 les rois de France et d'Angleterre partent en croisade. En Sicile, première brouille: Richard s'est emporté contre le roi de Sicile; Philippe Auguste les remet et la réconciliation s'opère sur son dos; la brouille se termine par un traité (mars 1191) où

Richard, renonçant à la main d'Alix de France, rend sa dot, Gisors. Les deux princes gagnent Saint-Jean d'Acre. Au siège de cette ville, les querelles renaissent. Philippe et Richard s'accusent mutuellement de trahison. A l'annonce de la mort du comte Philippe d'Alsace, le roi de France abandonne tout, et cingle vers son royaume. En se quittant, Philippe Auguste et Richard se sont jurés éternelle amitié : Philippe laisse à son compagnon 10.000 chevaliers, mais avec instructions secrètes! Richard écrit sans retard à son banquier de Pise de payer largement la solde de ses routiers du continent! Philippe Auguste est sans nul doute décidé à profiter de l'absence de Richard pour attaquer ses Etats. Voyant au passage le Pape, Philippe Auguste le prie de le relever du serment qu'il a fait, de ne pas assaillir les terres du roi d'Angleterre tant que celui-ci serait en croisade; le Pape refuse naturellement. A Milan, en décembre 1191, le roi de France a une entrevue avec l'empereur Henri VI. Ils s'entendent facilement dans leur haine commune de Richard. Dès qu'il est revenu en France, Philippe démasque ses intentions d'attaquer l'Angleterre. Il règle rapidement la succession de Flandre, prétexte de son retour. Il ne veut pas garder à son flanc un foyer possible de fermentation. Pendant son absence, la reine Mère et le conseil de régence ont saisi tout le comté; le comte de Hainaut réclame une part vigoureusement; Philippe transige au nom de son fils Louis; il laisse la Flandre au comte de Hainaut et conserve les diocèses d'Arras, Thérouanne, l'Artois et le Vermandois. Il entre en relations avec Jean sans Terre furieux que Richard ait institué Arthur de Bretagne, fils de Geoffroy, son héritier préférablement à lui. Il répand sur Richard les plus noires calomnies (trahison, tentative d'assassinat) afin de tromper sur son propre parjure. D'ailleurs il envoie ambassades sur ambassades à Henri VI pour qu'il mette Richard au ban de l'empire: ce qui compenserait le refus essuyé près du pape et légitimerait en partie la rupture du serment. Richard, revenant lui-même de croisade, est tombé prisonnier du duc Léopold d'Autriche, qu'il a gravement offensé en Terre Sainte. Le duc d'Autriche remet le roi d'Angleterre aux mains de l'empereur. A l'annonce de cet événement, Philippe pousse instamment Henri VI à garder Richard en prison et il précipite ses mouvements. En janvier 1193, il reçoit l'hommage de Jean sans Terre pour tous les fiefs anglais du continent; Jean s'engage à céder au roi de France la Touraine et les pays de Normandie au

nord de la Seine. Et tous deux prennent la campagne sans retard; particulièrement Philippe Auguste envahit la Normandie. L'empereur s'émeut des ambitions françaises. La reine mère d'Angleterre, Aliénor d'Aquitaine, qui traite franchement son fils Jean en rebelle, inquiète par ses avis pressants Henri VI sur les projets de Philippe Auguste et le supplie de relâcher Richard. En avril 1193, l'empereur s'entend avec Richard. Le roi de France essaye de rompre cet accord en ménageant une pacification entre Henri et ses barons; les barons allemands opposent à Henri pour l'empire le duc de Brabant. Richard devance Philippe Auguste et opère la réconciliation. A la diète de Worms, le 25 juin 1193, Henri et Richard concluent étroite alliance. Richard fait hommage de son royaume à l'empereur et en reçoit l'investiture du royaume d'Arles. Philippe tente un dernier effort: il offre à Henri de l'argent, un mariage avec sa nièce, etc. En vain. Richard recouvre la liberté en février 1194. La position de Philippe devient critique d'autant que Jean se remet avec son frère. Mais l'empereur est obligé d'aller batailler en Sicile. La guerre franco-anglaise dure, indécise, jusqu'en 1196. Les deux rois font alors la paix: Richard renonce au Vexin normand et Philippe à l'Auvergne. Les hostilités reprennent peu après. Philippe Auguste suscite contre Henri VI la compétition de Philippe de Souabe; l'Empire est par là immobilisé. Par contre le comte de Flandre, le comte de Boulogne, Renaud de Dammartin, le comte Louis de Blois, le comte Raymond VI de Toulouse combattent avec le roi d'Angleterre (1197); Philippe y répond par des accords avec les seigneurs indociles du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Malgré cela, il résiste difficilement à ses adversaires. Le légat Pierre de Capoue fait signer la trêve de Vernon (janvier 1199). De la Normandie et du Vexin Philippe Auguste ne garde que Gisors; il cède tous ses droits sur l'archevéché de Tours. Il doit abandonner la cause de Philippe de Souabe et reconnaître Otton de Brunswick, successeur d'Henri VI (+ 1198). Par le traité de Péronne, Philippe Auguste abandonne à Baudouin IX de Flandre Douai, Aire, Saint-Omer, Béthune et l'hommage du comté de Guines, ne gardant qu'Arras, Lens, Bapeaume et Hesdin. Richard Cœur de Lion meurt inopinément le 26 mars 1199. Les Ecossais et les Gallois ont, par occasion, prêté leur concours à Philippe Auguste.

3° Caractéristiques (Jean sans Terre roi). Entente avec Arthur de Bretagne, neveu de Jean sans Terre, ou avec les barons anglais

lorsque Louis est prétendant au trône d'Angleterre (1212-1216). Alliance avec les Gallois et les Ecossais. Entente avec les barons poitevins, angevins et les villes (Périgueux, Niort, Limoges, etc.,). Mainmise sur les deux héritières de Flandre et, plus tard, sur Ferrand de Portugal, devenu comte de Flandre. Union avec la Castille par le mariage de Louis de France et de Blanche de Castille. Neutralisation de l'Empire par les compétitions, contre Otton de Brunswick, de Philippe de Souabe et de Frédéric de Hohenstaufen, qui, vainqueurs, restent fidèles à Philippe Auguste. — Jean, à peine a-t-il saisi le trône d'Angleterre, qu'Arthur de Bretagne le revendique par représentation de son père, frère aîné de Jean, et accourt prier le roi de France de faire triompher ses droits. Philippe Auguste accueille sa demande et, tandis qu'il revient à Philippe de Souabe en Allemagne, envahit la Normandie, le Maine et l'Anjou. Philippe trouve de la résistance près des barons angevins et manceaux et même voit le comte de Flandre passer à l'ennemi. Les difficultés de son divorce battent leur plein. Philippe Auguste préfère traiter avec Jean (Le Goulet 22 mai 1200). Mais il prépare l'avenir. Une des clauses les plus importantes à ses yeux est l'union de son fils Louis avec la nièce de Jean, Blanche de Castille (1). Déjà, l'année précédente, Richard et Philippe Auguste ont projeté ce mariage; mais alors Philippe n'y avait pas attaché tous les avantages qu'il comportait. Outre qu'à l'occasion il permettrait de revendiquer le trône d'Angleterre même (Blanche est fille d'Aliénor d'Angleterre, sœur de Jean), il donne à espérer le concours d'Alphonse VIII de Castille qui prétend à la Gascogne du chef de sa femme; les prétentions d'Alphonse sont excitées de ce que Jean peut être considéré comme un usurpateur d'Angleterre sur Arthur de Bretagne. Jean sans Terre constitue la dot de sa nièce: Evreux, château de Normandie, Graçai et Issoudun. Les autres clauses du traité sont: Philippe acquiert la suzeraineté du Berri et de l'Auvergne; il oblige Jean à abandonner Otton de Brunswick et Baudouin de Flandre; il reçoit son hommage pour toutes ses terres du continent; contre quoi Jean est confirmé dans sa suzeraineté de la Bretagne. Philippe Auguste fait venir immédiatement à sa cour la jeune Blanche de Castille. Dès l'année suivante, les effets escomptés se réalisent; les difficultés deviennent plus âpres entre

(1) Berger. Blanche de Castille, p. 7.

le roi de Castille et le roi d'Angleterre. En 1202, l'affaire du divorce s'apaise par la mort d'Agnès de Méranie et Philippe de Souabe l'emporte définitivement dans l'Empire. Philippe Auguste reprend l'offensive contre Jean. Il accueille la plainte du baron poitevin, Hugues de la Marche, contre le roi d'Angleterre. Il cite Jean à sa cour (1); la cour des pairs (fin avril 1202) prononce la confiscation de tous les biens de Jean, qui a fait défaut. Uni à Arthur de Bretagne, qui entre en Poitou et Berri, Philippe envahit la Normandie. Les barons angevins et poitevins jouent la bascule entre Jean et Philippe, et, finalement, malmenés par Jean, restent à Philippe : Guillaume des Roches, Maurice de Craon, Bernard de la Ferté, le comte de Vendôme, Juhel de Mayenne, Geoffroy de Lusignan, Aimeri de Thouars, etc. A Mirebeau, Jean s'empare d'Arthur; il le tue à Rouen. Une deuxième cour des pairs (fin 1203) déclare Jean fortbanni. Dès lors, c'est un assaut général contre Jean. Les Gallois et les Ecossais donnent. Le roi de Castille pénètre en Gascogne (1204). Tandis que Gui de Thouars, avec ses Bretons, prend la Normandie par le Sud, Philippe Auguste s'empare successivement de Château-Gaillard, Rouen, etc.; puis, il pique au Midi, conquiert l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Il accorde de nombreux privilèges aux villes de Périgueux, Niort, Limoges, à l'abbaye de Saint-Maixent qui se sont ouvertes devant lui. Il prodigue l'argent à la noblesse. En 1206, le roi de France va en Bretagne. Cette même année, il se saisit des deux filles de Baudouin de Flandre parti en Orient; il a circonvenu le comte de Namur qui les gardait et lui a fait espérer un mariage avec une princesse de France. Jean, à l'inverse de l'activité française, est comme frappé de stupeur. Le peuple anglais, las de ces guerres perpétuelles et trop souvent malheureuses, refuse les secours. Jean fait accepter de Philippe une trêve de deux ans (1206) : il lui laisse la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Bretagne. Mais, après six mois à peine, les hostilités recommencent : les barons et les villes de l'Ouest, de la Normandie surtout, entrent en fermentation, intriguent avec Jean et se soulèvent. Le roi de France soumet la Normandie et reprend une partie du Poitou. L'attaque de la Castille, en Gascogne, est particulièrement vigoureuse. En 1208, une paix confirme les termes de la trêve

(1) Guilhermoz. Les deux condamnations de Jean Sans Terre, page 21.

précédente. Comme toujours, la lutte directe fermée, l'indirecte se rouvre. En Allemagne, à la mort de Philippe de Souabe (1208), Philippe Auguste oppose à Otton de Brunswick le duc de Brabant d'abord, et Frédéric de Hohenstaufen ensuite (1209). En Angleterre, il noue des relations avec les mécontents, le clergé et les seigneurs anglais exaspérés des injures et des scandales de Jean sans Terre. En 1212, éclate l'affaire Langton; Jean refuse de recevoir à l'archevêché de Cantorbéry Etienne Langton, nommé par le Pape; Innocent III transfère la couronne d'Angleterre à Louis de France. Philippe se prépare à conquérir l'Angleterre pour son fils. Il signe avec lui une convention par laquelle Louis s'engage à ne réclamer nulle terre du continent du vivant de son père. Il marie Ferrand de Portugal à Jeanne de Flandre, pour calmer les Flandres qui murmurent contre la mainmise par le roi de France sur leur princesse. Il a une entrevue à Vaucouleurs avec Frédéric de Hohenstaufen et lui fournit de l'argent pour vivifier sa compétition. Il organise à Boulogne son expédition, lorsqu'il apprend que le Souverain-Pontife, sans même le tenir au courant des négociations, s'est remis avec Jean: Jean a fait hommage de son royaume au Saint-Siège. Le roi d'Angleterre, libéré de l'anathème pontifical, relève la tête et organise toute une coalition contre la France; il accueille tous les ennemis de Philippe: Renaud de Dammartin comte de Boulogne, le comte de Louvain, le duc de Brabant, le comte de Hollande, le duc de Limbourg, Ferrand de Portugal, nouveau comte de Flandre, furieux du guet-apens de Lens (Louis, contre la renonciation à ses prétentions du fait de sa mère Isabelle de Hainaut, lui a arraché, le 25 février 1212, Aire et Saint-Omer) et de la réception que lui ont réservée les Flamands qui le tiennent pour une créature du roi de France. Philippe Auguste continue de vouloir passer la Manche; mais sa flotte est détruite à Dam. Perdant ainsi tout espoir de descente en Angleterre, il se jette sur Dam où il anéantit les flottes anglaises et flamandes et continue d'envahir la Flandre (hiver 1213-1214). Pour l'été 1214, la coalition se prépare à prendre la France en un formidable étau: par le Nord, les troupes germaniques et flamandes, sous l'empereur Otton de Brunswick; par le Sud, sous Jean sans Terre, une armée anglaise débarquant à la Rochelle. Les coalisés projettent le dépècement de la puissance capétienne: le Nord et Paris, au comte de Flandre; le centre et l'Est jusqu'à Chartres, à l'Empereur; l'Ouest, à l'An-

gleterre. Un vaste souffle patriotique soulève la France. Deux grosses armées sont réunies. Louis fait front au Sud et bat les Anglais à la Roche-aux-Moines (2 juillet 1214); Philippe Auguste fait front aux troupes d'Otton qu'il défonce à Bouvines, le 27 du même mois. Mois inoubliablement glorieux pour la France. La coalition est anéantie. Le comte Ferrand de Flandre et Renaud de Dammartin sont prisonniers; ils resteront aux mains du roi de France de longues années. La fille de Renaud épouse Philippe, deuxième fils de Philippe Auguste. Jeanne de Flandre doit raser les remparts de Valenciennes, Ypres, Oudenarde, Cassel; les grandes communes flamandes livrent des otages (1). Otton de Brunswick est vite terrassé par Frédéric de Hohenstaufen, qui devient maître incontestable de l'Empire. Le 18 septembre 1214, le roi d'Angleterre contracte la paix de Chinon: paiement de 60.000 livres et nouvelle reconnaissance des conquêtes de Philippe. Directement, la lutte est close entre Philippe Auguste et l'Angleterre. Lors des troubles de la Grande Charte (1215), le roi de France n'en laisse pas moins son fils Louis accepter des barons d'Outre-Manche, la couronne d'Angleterre: Louis passe en Angleterre, conquiert le royaume; mais il perd la partie après la mort de Jean sans Terre; les Anglais se rallient au fils de Jean, Henri III; Louis doit évacuer l'Angleterre (traité de Lambeth 1217). Surtout Philippe Auguste consolide ses conquêtes; il y introduit des familles nouvelles d'un dévouement éprouvé, il les administre par des officiers étrangers au pays, il établit entre les gens et les cités un système de solidarité (2). Il multiplie les concessions aux villes: Limoges (1213), Illiers l'Evêque en Evreusis (1217), etc. Il achète, pour faire entrer dans le domaine direct, nombre de terres dont la position l'intéresse: comté de Clermont (1218), seigneurie d'Issoudun (1220), comté d'Alençon (1221), comté de Beaumont-sur-Oise (1223).

Philippe Auguste est une figure remarquable de notre histoire. C'est un de nos plus grands rois, sinon le plus grand. Son règne ne présente, dans tous ses aspects, que de magnifiques réalisations. Tant de princes ou de personnalités illustres ne se détachent sur le reste des temps que par une campagne militaire hardie, quelques années heureuses de leur gouvernation, ou leur activité

(1) Pirenne. Hist. de la Belgique. T. I, p. 215.
(2) Delisle. Catal. des actes de Philippe-Auguste. Introd., p. CXLV.

féconde dans une des branches de l'esprit humain. Philippe Auguste progresse jusqu'à la fin de sa vie, continûment, fermement, logiquement; il est aussi admirable à abaisser les grands, s'appuyer sur les petits, organiser son domaine, en développer la richesse, qu'à disposer l'attaque de ses ennemis, les culbuter, mordre à leurs territoires, ou qu'à multiplier les grands travaux, cause de prospérité pour le peuple et source de prestige pour sa propre personnalité royale. Il a trois qualités de premier ordre: du caractère, du jugement, de la persévérance. Je suppose que les qualités de vigueur, il les tenait de la maison champenoise, ambitieuse frénétiquement et énergiquement, et que ses aptitudes politiques il les devait à l'ascendance capétienne. Sa nature est particulièrement indépendante; il ne peut supporter l'ombre d'une direction; à 15 ans, prenant le pouvoir, il secoue toutes les tutelles maternelle et autres; il résiste obstinément, dans son affaire de divorce, aux injonctions pontificales, et il ne cède tardivement que par considération politique; l'idée de partager le pouvoir lui est tellement insupportable que, rompant le premier avec la tradition constante de ses prédécesseurs, il n'associe même pas son fils Louis au trône. Il gouverne personnellement; il commande; et tout le reste de la machine royale n'est qu'instrument d'exécution. Sans doute il commet des fautes; son extrême jeunesse, au début du règne, l'induit à des actes irréfléchis, risqués; mais il faut avouer que, dès ces premiers temps, cet adolescent fait preuve d'une pénétration et d'une souplesse remarquables. Cette intelligence des êtres et des choses ne fera que croître avec les années: ses campagnes diplomatiques, nous l'avons vu, et sa réorganisation politique intérieure sont des modèles du genre. C'est qu'après avoir mûrement élaboré ses plans d'entreprise externe ou interne, il s'y tient résolument; il les développe méthodiquement et il ne les quitte que sur le succès ou l'impossibilité évidente. Toute sa guerre anglaise est un chef-d'œuvre d'opiniâtreté.

Louis VIII et Blanche de Castille, régente, marchèrent exactement sur les traces de Philippe Auguste. Ils suivirent l'impulsion donnée. Louis VIII, dès qu'il eut pris la puissance royale, voulut en profiter pour tirer vengeance de ses échecs de 1217. L'Angleterre était en proie aux indocilités et révoltes des barons; le comte d'Aumale menait le train. Le moment était excellent. Louis se prépara à parfaire la conquête des provinces anglaises continentales; il motivait son action de la condamnation de 1203.

Hubert de Bourg, chancelier du roi d'Angleterre, commit l'imprudence de revendiquer l'Anjou, le Maine et la Normandie, et tenta même d'y fomenter une révolte. Le Pape eut beau chercher à maintenir la paix, à lancer Louis VIII sur les Albigeois, le roi de France, ayant renouvelé son alliance avec l'empereur Frédéric et soutenant en Angleterre même la révolte du routier Fauquet de Bréauté, entama la guerre (1224). Il commença par conquérir complètement le Poitou qui depuis 1207 flottait de l'un à l'autre adversaire. Il prit Niort, Saint-Jean-d'Angély, la Rochelle. Il travailla à s'attacher les populations par de nombreuses concessions : il octroya des privilèges à Niort, Saint-Jean-d'Angély ; il confirma à la ville de Poitiers les libertés comme elle les avait sous Henri II Plantagenet ; il laissa à la Rochelle ses fortifications et ses chartes et lui garda comme gouverneur l'ancien capitaine anglais. En 1225 Louis VIII passa la Garonne. Henri III d'Angleterre essaya, cette fois, de résister : il envoya en Guyenne son frère Richard de Cornouailles diriger la défense ; il s'allia à Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, au comte d'Auvergne, au comte Raymond VII de Toulouse et à un imposteur qui se prétendait Baudouin IX de Flandre. Louis fut refoulé au-delà de la Garonne. Du moins il garda toutes ses positions en-deçà. Et le Pape lui ayant fait à nouveau un appel pressant d'aller contre les hérétiques albigeois, il y partit ; au retour il trouvait la mort (8 novembre 1226). Blanche de Castille avait été désignée par son mari comme devant être la régente. Elle prenait le pouvoir au milieu de nombreuses difficultés. La guerre anglaise continuait ; Henri III était toujours le centre d'une coalition de puissants feudataires français. La croisade albigeoise se poursuivait. Une minorité royale ranima toutes les espérances des ennemis de la France et même de la noblesse, vigoureusement matée aux règnes précédents. Le comte de Champagne, qui venait d'avoir une algarade avec Louis VIII dans le Midi, le comte de Bar, le comte de la Marche, le vicomte de Thouars, le sire de Parthenay, allèrent grossir les rangs des coalisés. La régente, fidèle aux enseignements du passé, s'assura d'abord de l'empire et des seigneurs allemands ; elle calma la Flandre en relâchant Ferrand, son comte, le vaincu de Bouvines. Puis elle chercha à regagner le comte de Champagne. La position de Thibaut de Champagne devenait délicate, entre la France et l'Empire. Thibaut se réconcilia avec Blanche. Alors Blanche piqua sur l'Ouest, soumit les barons

révoltés (mars 1227). En juillet suivant elle faisait trêve avec l'Angleterre. Elle mit à profit cette relâche en s'acquérant la fidélité des villes: Rouen, Beauvais, Mantes, Poitiers, Amiens, Saint-Quentin, Compiègne, Laon, Montdidier, Noyon. Elle sentait un nouvel orage qui se levait. Le comte Philippe de Boulogne, oncle de Louis IX, était mécontent des avantages que la régente avait accordés au comte de Champagne. Il devenait l'âme d'un nouveau mouvement d'opposition. La coalition éclata en 1228. Le comte de Boulogne, le comte de Bretagne, le sire de Coucy, marchèrent soi-disant contre Thibaut; Blanche leur barra le passage. En 1229, Henri III se mit de la partie; il descendit en Normandie, alla à Bordeaux, revint à Nantes où il se rembarqua pour l'Angleterre. Résultats de l'expédition, nuls. En 1231, trêve de 3 ans, dont la condition expresse était que Mauclerc ne devait pas paraître sur le continent. En 1234, trois armées françaises envahirent la Bretagne. Mauclerc se soumit immédiatement. En livrant des places il conserva la régence du comté. En février 1236, l'Angleterre et la France conclurent une trêve de 5 ans.

Louis IX brisa l'élan qui animait nos rois depuis la fin du XII[e] siècle. Le plus dur avait été fait; son père avait été déjà sur le point de jeter totalement les Anglais à la mer. Un petit effort pour compléter l'œuvre de Louis VIII et de son aïeul, et la question anglaise était réglée. Saint-Louis, rêveur d'une paix générale de la chrétienté alors que le Pape lui-même donnait l'exemple des moins pacifiques obstinations, gâcha les résultats cueillis aux règnes précédents en restituant au roi d'Angleterre une partie des conquêtes. Pourtant, aux premières années de son règne personnel, il avait reçu tous les avertissements. D'ailleurs il avait répondu aux agissements anglais avec une heureuse vigueur; il est vrai que la pieuse Blanche, mais réaliste, moins on s'éloignait de sa régence, détenait encore une grande influence dans le gouvernement. Au moment même de la trêve de 1236, Mauclerc et Thibaut de Champagne, devenu roi de Navarre, avaient dessiné dans une union familiale une entente dont le gros point d'appui devait être là où l'on pensait. Peu après, Jeanne de Ponthieu avait été recherchée par la roi d'Angleterre, et il avait fallu tout le crédit de la reine mère sur la papauté pour empêcher le mariage. Devant la puissance de la royauté française, une grande envie aux alentours montait. Louis, au reste, à désirer d'excellents rapports avec tous, négligeait les amitiés étroites avec quelques-uns, qui avaient fait

la force de Louis VIII et Philippe Auguste. L'empire, la Castille, laissés à eux-mêmes, se gagnaient à la jalousie générale et tournaient à l'Angleterre. Si bien qu'en 1241, quand la guerre reprit avec l'Angleterre, toute un conjonction de l'Europe s'était opérée contre nous. Les rois de Castille, Navarre, Aragon, l'empereur Frédéric, s'étaient unis à Henri III qui, avec les barons du Midi et du Poitou, comte de la Marche, comte de Toulouse, vicomte de Narbonne, comtes de Comminges, d'Armagnac, sires de Lautrec, de Lisle Jourdain, avait commencé la danse. Le roi d'Angleterre débarqua à Royan en mai 1242. Louis, à la tête d'une armée considérable, marcha sur les barons poitevins et les anglais, qu'il défit sous les murs de Saintes (21 juillet 1242). Les seigneurs du Poitou se soumirent. Henri III s'enferma dans Bordeaux, puis fit trêve pour cinq ans. En somme Saint Louis n'avait pas eu à chômer dans cette dizaine d'années contre l'Angleterre, et il avait pu constater que le conflit gardait toute sa vitalité. Mais, désormais, il est emporté par ses desseins mystiques; la croisade le tient jusqu'à la moëlle. Il veut, à la tête de la chrétienté, aller bouter l'infidèle des lieux saints, d'ailleurs partout ailleurs qu'aux lieux saints. Il cherche à réconcilier tous les princes d'Europe, le Pape et l'empereur, etc. Lui-même désire supprimer le vieux différend franco-anglais. Les yeux fermés sur les facilités que lui offre alors la révolte de Gascogne (1247-1254) (1), il propose à Henri III, s'il l'accompagne dans sa croisade, de lui restituer la Normandie et le Poitou. L'offre est trop monstrueuse; la France a un haut le corps qui arrête Louis dans ses velléités. Il part seul en Egypte. Mais à peine de retour, il est ressaisi plus que jamais de son pacifisme. En fin 1254 il autorise Henri III à revenir de Gascogne en Angleterre par la France. Il lui fait à Vincennes une réception magnifique. Depuis lors, le contact ne se perd plus. Les deux princes ont décidé de régler une bonne fois la vieille querelle. Louis a été séduit par la délicieuse piété d'Henri III. Après quatre années de négociations, après qu'avec l'Aragon déjà on eût essayé une pareille liquidation (1258), le 12 mai 1258 fut signé le traité du Temple, qui fut ratifié définitivement en décembre 1259. Louis faisait repasser la Garonne à la puissance anglaise: il restituait à Henri les diocèses de Limoges, Cahors, Périgueux: il lui laissait espérer, dans le cas où Alphonse de Poitiers mourrait

(1) Wallon. Saint-Louis, p. 414

sans enfant, l'Agenais et la Saintonge au sud de la Charente. Par contre, le roi d'Angleterre déclarait abandonner toute prétention sur la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Poitou. Et c'était sur cette cote mal taillée, inintelligente des causes plus profondes du débat, que Saint-Louis entendait clore pour jamais la séculaire rivalité.

ARTICLE IV

Le XIIIe siècle (suite)

La guerre chôme assez longuement après le traité de Paris. Le traité aurait-il donc atteint son objectif? Qu'on ne s'y trompe pas: nullement. L'accueil que lui réservent barons et gens du peuple d'un côté comme de l'autre de la Manche, répond immédiatement lui-même; Anglais et Français sont furieux de cette œuvre inviable. L'antagonisme persiste, mais il se transforme. Il se transforme au milieu d'une sorte de recueillement, comme il en va des grandes mues dans la nature. Les deux masses anglaise et française, qui se mettent à comprendre les causes et la gravité du débat, sont prises comme de timidité à s'aborder de nouveau. Nous verrons dans les années immédiatement précédentes de la guerre de Cent ans, tout le manège effarouché de chacun des adversaires, faisant un pas en avant, se reprenant, osant encore, puis encore abandonnant.

Les grosses difficultés officielles et les hostilités réelles sont effectivement rares durant cette fin de siècle et le commencement du XIVe. En Italie, Saint-Louis se décide à laisser prendre position à Naples par son frère Charles d'Anjou, pour faire pièce à Edmond, fils d'Henri III, alors que déjà l'anglais Richard de Cornouailles est empereur. Philippe III est longuement occupé par le règlement de la succession d'Alphonse de Poitiers (1271); au titre du traité de Paris, l'Angleterre réclame l'Agenais et une partie de la Saintonge; Philippe, qui est repénétré des grandes exigences nationales, ne veut pas autant lâcher; par le traité d'Amiens (1279), il accorde l'Agenais et le roi d'Angleterre abandonne toute prétention sur le reste (1). A un plus grave frottement de l'antagonisme des deux peuples, en 1294, Philippe le Bel entre en guerre avec Edouard Ier. Des incidents sérieux éclatent à chaque instant entre ressortissants des deux rois. En 1293, Philippe IV a cité Edouard à l'occasion de l'un d'eux. Edouard a envoyé le comte de Lancastre régler l'affaire. Il a été convenu que le roi de France, en réparation, saisirait la Guyenne pour 40

(1) Langlois. Le règne de Philippe III le Hardi, p. 95.

jours la saisie a eu lieu facilement; mais sur de nouveaux incidents. Philippe a gardé le duché. D'où la guerre. Le roi d'Angleterre, déjà fort absorbé par l'Ecosse, cherche des alliés qui seront ses procureurs pour la guerre continentale, car lui-même ne pourra guère venir. En 1294, à Dordrecht, il s'entend avec le roi des Romains, Adolphe de Nassau, qui s'engage, moyennant subsides, à attaquer Philippe le Bel; il contracte des accords semblables avec l'évêque de Cologne, les comtes de Hollande, Gueldre, le duc de Brabant, le comte de Savoie, le roi de Castille (1). Il est bien près même de s'attacher la Flandre (août 1294). Philippe le Bel se met à conquérir toute la Guyenne (1294-1295-1296) et s'appuie sur le Dauphin Humbert de Viennois, l'évêque de Valence, le comte Otte de Bourgogne, Thibaut de Lorraine, le comte de Luxembourg, l'évêque de Cambrai, le roi d'Ecosse. Il achète même Adolphe de Nassau ,le duc de Brabant et le comte de Savoie, qui ne tiennent pas leurs engagements envers Edouard. Il prépare une invasion de l'Angleterre, et il y prélude par une façon de blocus continental pour détacher les Anglais de leur roi. Les royaumes d'Aragon, Majorque, Norvège, Suède, entrent dans la combinaison (2). Mais alors ce même blocus en fait sortir la Flandre qui se jette dans les bras de l'adversaire. La guerre se complique. Philippe se tourne sur les Flamands et fait trêve avec l'Angleterre: Vyve Sainte-Bavon, octobre 1297. En 1298, la trêve est prorogée de deux ans. En 1299, à Montreuil-sur-Mer, le rapprochement s'affermit dans un projet d'union entre le futur Edouard II et Isabelle de France. En 1301, aux conférences d'Asnières, les Ecossais sont compris dans la suspension des hostilités. En 1303, le 20 mai, comme Philippe le Bel est en grosses difficultés avec la Flandre et le Pape, il signe la paix définitive; il restitue la Guyenne dont Edouard lui fait hommage. Le mariage antécédemment projeté se réalise. Même les deux souverains contractent alliance offensive et défensive. Tels sont les événements diplomatiques les plus saillants de cette période, sans grand intérêt intrinsèque.

L'antagonisme n'en demeurait pas moins. Il pénétrait profondément dans les deux peuples, les imprégnait; par quoi il devenait en fait singulièrement dangereux.

(1) Boutaric. La France sous Philippe le Bel, p. 391.
(2) La Roncière. Le blocus continental contre l'Angleterre, p. 421 et s.

Au commencement du XIIIe siècle, le peuple et les barons anglais avaient marqué quelque mauvaise humeur à accorder de l'argent pour la guerre continentale. Cette guerre les lassait, surtout parce qu'elle se faisait peu glorieuse avec Jean sans Terre. Le désastre de Bouvines changea en colère cette mauvaise humeur. Les Anglais imposèrent à Jean de contrôler son gouvernement — la grande Charte de 1215, — et pendant un siècle ils luttèrent contre la royauté pour la conquête de leurs libertés. Ces troubles intérieurs facilitèrent d'ailleurs grandement la revanche française. Et pourtant le peuple anglais ne voulait ces libertés ni pour elles-mêmes en profitant des revers militaires, ni pour arrêter la guerre ; il les voulait, au contraire, pour mieux diriger la lutte contre la France. Car, avec la participation au pouvoir, son éducation politique avait rapidement progressé. Et il avait compris que la guerre continentale était une nécessité inéluctable de sa position insulaire et de la transformation de ses besoins. Depuis la conquête normande et l'essor qu'il en avait pris, il se contentait de moins en moins de vivre isolé dans son île, de sa rustique vie champêtre. Ses dynasties normande ou angevine, en continuel va et vient avec l'Europe, son aristocratie propriétaire aux deux côtés de la Manche l'avaient éveillé à l'existence continentale. Sans le changer de son activité purement agricole, les marchands normands et flamands étaient venus le solliciter aux échanges, et contre les abondantes productions de son sol lui avaient laissé les objets manufacturés ou les produits spéciaux du continent. Peu à peu il s'était habitué à ces échanges moraux et matériels ; et maintenant il ne pouvait plus s'en passer. La solution de ses princes, de s'assurer l'ouverture du continent par une possession bien à soi, au continent même, lui semblait aussi la meilleure. Il voulait réparer les revers du XIIIe siècle et conquérir à nouveau la rive française de l'Océan, par où lui arrivait la circulation si utile à sa vie nationale. Le traité de Paris lui arracha des grincements de dents. C'était comme une renonciation que son roi lui demandait, à ses aspirations de revanche. Un arbitrage de Saint-Louis (1264), qui fut favorable à Henri III, contre lui, l'excita encore davantage. Puisque la royauté manquait à sa mission, il se mit à faire son travail lui-même, à sa façon ; il courut sus aux Français. Les populations anglaises de la Guyenne multiplièrent au-delà de la frontière les expéditions de pillage ; elles brûlèrent, rançonnèrent, massacrèrent ; elles mirent à profit toute occasion de

vexer, molester ou tuer même les Français qui s'aventuraient chez elles. Sur mer, dans l'Atlantique ou la Manche, c'était une vaste course et perpétuelle; on guettait les vaisseaux adverses; on les pourchassait; et si on les joignait, on massacrait les équipages et l'on s'emparait des navires et des cargaisons. Voyons par exemple ce qui se passa en 1293-1294, entre la première et la deuxième citation de Philippe le Bel: à Bordeaux plusieurs marchands normands assassinés; à Vilréal, un agent du roi arrêté et mutilé; à Fronsac, d'autres agents du roi attirés par ruse sur un bateau et décapités; le château de Buset forcé et livré aux flammes, etc. A peu de choses près c'était ainsi depuis des années; et après le rétablissement des relations pacifiques (1297), les rixes recommencèrent, toujours nombreuses. En 1307, entre autres, elles furent si graves qu'il fallut plus de douze ans pour les régler. De tels incidents, incessamment et longtemps renouvelés, exaspéraient les populations et créaient la haine.

Ne croyez pas que les Français fussent blancs comme neige. Ils faisaient la même chose. Les Normands étaient particulièrement ardents. La masse française en était venue à la même irritation. Mais elle y était venue par d'autres voies, par identification avec sa royauté. Alors qu'en ce XIII[e] siècle, dans la paix, par le renouveau des sciences, du commerce et de l'industrie, le peuple de France avait pris conscience de lui-même, il avait eu comme princes des hommes de premier ordre, Philippe Auguste, Louis VIII, à certains égards Louis IX, Philippe le Bel. Ces rois l'avaient monté au bonheur et l'avaient couvert de gloire. Une dilection reconnaissante lui en était née à leur endroit, commencement de l'alliance si fortunée pour notre monarchie entre elle et le tiers. Dans l'ordre de choses intérieur ou extérieur, l'un se mit à suivre l'autre fidèlement. Nous avons vu au début du siècle, sous Philippe Auguste, toute cette politique de villes pratiquée dans l'Ouest pour baliser les frontières de citadelles bien françaises; Blanche de Castille l'avait portée presqu'à sa perfection et avait remis en 1228-1229 le soin d'une partie de sa défense aux bourgeois normands, angevins et poitevins: sa confiance avait été récompensée (1). Il en était résulté même ceci: la noblesse de ces pays de marche, indépendante et joueuse habituelle de la bascule, s'était trouvée peu à peu liée et fixée par cet entourage de

(1) Berger. Blanche de Castille, p. 122.

villes fidèles; elle s'était gagnée aux sentiments de l'ambiance et était aussi devenue sincèrement attachée à la dynastie capétienne. Quoi qu'il en soit, de même que les populations participaient de toute leur âme à l'œuvre intense d'unification royale, de même elles se donnaient de tout leur cœur à l'autre grande opération de ses princes, l'externe, la défense contre l'Anglais de l'intégrité de nos territoires. De là, en 1248 et en 1258, quand Saint-Louis voulut conclure ces liquidations désastreuses avec Henri III, l'opposition unanime de l'opinion publique. A tel point que plus tard, lors de la canonisation de Saint-Louis, la ville de la Rochelle refusa de s'associer aux fêtes générales, mettant en avant le ressentiment qu'elle gardait à ce prince de l'avoir cédée aux Anglais au traité de Paris. L'opinion française demeurait navrée qu'on se fût arrêté en si beau chemin. Philippe III, à reprendre une politique assez offensive, lui rendit de son entrain et de sa belle humeur. Elle applaudit à ses actes de vigueur; et Dieu sait s'il les multipliait. Philippe III, Philippe IV, Louis X, etc., accueillirent toutes les plaintes qui venaient de Guyenne; ils avaient stylé leurs officiers de par là-bas; ces officiers suscitaient, sollicitaient les appels. Si l'œuvre de revanche chômait, du moins le peuple satisfaisait sa vanité à toutes ces affirmations de suzeraineté.

En somme, à coucher, en ce début du XIV[e] siècle, sur leurs positions du traité de Paris, aucun des deux pays n'en était satisfait. La France s'était convaincue que tant que les Anglais posséderaient un pouce de ses territoires, elle ne pourrait compter sur une paix durable. Sans doute nous avions repris le meilleur, les côtes du Nord; mais leur établissement en Guyenne était toujours une menace à notre tranquillité, une porte ouverte et une incitation à leurs entreprises. Pour les Anglais, la possession de la Guyenne leur rappelait de façon permanente toute la fortune continentale qu'ils avaient eue, et par dessus tout, plus que la Guyenne, ce qu'ils auraient voulu, c'était la Normandie. La Guyenne leur apportait ses vins et certains produits du Midi et de la Méditerranée. Mais elle lui vendait sans acheter, agricole qu'elle était aussi; elle était loin, fort loin au bout d'une longue oblique que la course française faisait singulièrement périlleuse. Enfin la Guyenne voyait dans la suzeraineté anglaise un moyen surtout de se libérer de toute autorité; elle était indocile et indépendante; elle profitait de son éloignement et des conditions générales de la politique pour n'être qu'elle-même et à elle-même. Au

contraire, quel établissement merveilleux avait été la Normandie, juste vis-à-vis de l'Angleterre de l'autre côté de la Manche. La métropole et l'annexe continentale semblaient assises sur les deux rives d'un large fleuve. La Manche devenait comme leur mer, leur bien propre. Et si les Anglais avaient absolument besoin du commerce européen, non seulement la Normandie le leur ouvrait d'une manière sûre, mais elle le couvrait encore lors du véhiculage maritime jusqu'à la grande île même. La Normandie était à l'embouchure de cette Seine qui traversait les terres les plus commerçantes de l'Europe, le bassin parisien avec surtout la Champagne, et où l'Angleterre trouvait à exporter une bonne partie de ses produits. Les Normands, qui avaient essaimé partout, jusque en Méditerranée, en Orient, étaient les plus hardis navigateurs de l'époque; par eux les Anglais étaient en rapport avec le reste du monde connu. L'Angleterre ne pouvait se consoler d'avoir perdu la Normandie. Elle ne voulait pas abandonner l'espoir de la reprendre. Tous les efforts qu'elle avait tentés au XIIIe siècle, n'avaient d'autre objet. En 1207, elle en avait fomenté et appuyé la révolte. En 1223 elle avait essayé à nouveau de la soulever. C'était en Normandie, en 1229, qu'Henri III avait débarqué. Pendant toutes les hostilités du siècle, les rois anglais avaient recommandé à leurs ressortissants de ménager les Normands dans la guerre de course, et ils y avaient tenu la main. En 1259 l'explosion de colère anglaise, au traité, était venue de ce qu'on n'y avait pas obtenu la Normandie; les Anglais se souvenaient que quelques années plus tôt c'était d'elle qu'on avait parlé, et ils ne pouvaient accepter qu'elle leur échappât. Les Normands s'étaient ralliés bientôt en toute sincérité à la France; ils étaient même devenus nos meilleurs et nos plus acharnés corsaires contre l'Angleterre. Si les Anglais en concevaient quelque dépit, ils n'en gardaient pas moins le désir de ressaisir la terre normande, car c'était la position de la terre normande qui surtout leur importait.

Quelques grandes vassalités françaises, de situation spéciale, se mettaient encore à compliquer les choses. La Bretagne, qui s'était longtemps et farouchement repliée sur elle-même, à se sentir serrée de près par les deux adversaires, commençait à basculer chroniquement de l'un à l'autre, pour sauvegarder son indépendance. Sa nature était singulièrement fière et forte; elle absorbait et transformait en un tour de main les éléments étrangers qui s'introduisaient chez elle; elle les pénétrait de l'âme bretonne.

Aux temps des querelles entre Conan et Eudes, Henri II d'Angleterre avait réussi à s'insinuer en troisième larron et à donner à la Bretagne, comme chef, son frère, puis son fils Geoffroy. Geoffroy n'avait pas tardé à se retourner contre son propre père, et Arthur, fils de Geoffroy, avait vigoureusement bataillé contre Jean sans Terre. Peu après, avec la revanche française, Philippe Auguste avait marié l'héritière de Bretagne à un de ses parents Pierre Mauclerc : le capétien Mauclerc, à l'exemple des princes anglais ses prédécesseurs, avait bientôt pris la tête de l'opposition à la royauté capétienne même. Il s'était appuyé sur Henri III et en avait reçu des secours ; ensemble, soldats anglais et bretons avaient combattu les troupes françaises. Dès lors, et dans la paix, la Bretagne se réservait, et elle continuait de pratiquer une politique d'échappement. Elle nouait ses alliances familiales à la fois en France et en Angleterre. — La Flandre, elle, qui ne se sentait véritablement menacée que par sa suzeraine, la France, tournait de façon permanente aux Anglais. Philippe Auguste l'avait inquiétée gravement en saisissant une partie de l'Artois ; depuis elle tremblait constamment de voir son individualité absorbée par la puissance capétienne. Son individualité était la plus vigoureuse et la plus spéciale d'Europe ; la Flandre en était la contrée la plus riche, la plus industrieuse, la plus commerçante, la plus socialement avancée. Elle mettait comme un point d'honneur à garder sa physionomie dans la liberté. Philippe et Baudouin IX de Flandre se rejetèrent du côté de l'Angleterre. D'autant qu'avec l'Angleterre des intérêts singulièrement nombreux et importants se renouaient. Les Flamands avaient un moment souffert de la conquête de l'Angleterre par les Normands ; les Normands avaient presque entièrement monopolisé le commerce de l'île. Mais au moment de la compétition du comte Geoffroy d'Anjou et d'Etienne de Chartres, alors qu'éphémèrement la Normandie et l'Angleterre resuivaient des destinées séparées, les Flamands avaient repris toute leur situation commerciale aux pays anglais, et cette situation n'avait fait que progresser dans le renouveau général du monde occidental. Baudouin IX, par ses alliances avec l'Angleterre (fin du XII[e] siècle), voulut préserver autant l'indépendance que le commerce de la Flandre. La Flandre était pour l'Angleterre le grand débouché de ses laines. Les propriétaires anglais depuis de nombreuses années avaient développé sur une échelle considérable l'élève du mouton. C'était devenu l'industrie nationale de

l'île. Liées par des rapports si importants ,l'Angleterre et la Flandre n'admettaient pas être séparées l'une de l'autre et cherchaient au contraire à stabiliser ces rapports d'une façon indéfectible. De là, déjà, la part active des Flamands à l'invasion de 1214. Bouvines les rendit pour un temps à l'influence totale française. Ce furent les Anglais, inquiets que ne se fermassent ces débouchés uniques de leur production, qui les resollicitèrent très adroitement. Ils leur offrirent des privilèges considérables sur leurs places; ils octroyèrent des franchises et des emplacements spéciaux à leur hanse de Londres, syndicat des nombreuses hanses particulières de Flandre (1); d'ailleurs ces hanses particulières avaient reçu elles-mêmes, au courant des occasions de multiples avantages; par exemple, en 1232, Henri III avait pris sous sa protection personnelle les bourgeois d'Ypres. En 1236, l'Angleterre promit aux Flamands de les excepter des hostilités tant qu'ils n'y participeraient pas d'eux-mêmes (2). La France, qui avait remarqué l'effet fâcheux produit en Flandre par ses procédés un peu hâtifs et vigoureux, mais qui ne voulait pas lâcher la proie, avait changé sa méthode et recourait désormais à la politique d'alliance avec la bourgeoisie flamande. C'était cette politique bourgeoise qui avait si admirablement rendu dans notre reconstitution intérieure. Les résultats furent aussi rapides et considérables dans le comté de Flandre. Toute la riche bourgeoisie passa à l'influence française: les Leliaerts, les hommes des Lys. Elle échappait par là à l'autorité immédiate de son comte et recevait du roi maints privilèges. Le parti des Leliaerts prit bientôt un développement puissant; ses façons se firent impérieuses. Le comte s'inquiéta et s'irrita. La classe ouvrière était en délicatesse avec la bourgeoisie; autrefois toutes deux de concert avaient marché à la conquête de leurs libertés; la victoire décrochée, la bourgeoisie en avait accaparé presque tous les fruits. Le comte de Flandre, Gui de Dampierre, prit appui sur les artisans. Il chercha aussi appui en Angleterre. En août 1294 il offrit sa fille Philippine au fils aîné d'Edouard Ier. Philippe le Bel l'appela à sa cour, le convainquit de félonie et le garda six mois prisonnier; jusqu'à ce que Philippine elle-même soit venue en otage le remplacer. La leçon le calma quelque temps. Il marcha plusieurs années aux côtés du roi de France contre

(1) Pirenne. Hist. de la Belgique, T. I, p. 253.
(2) Pirenne. Hist. de la Belgique, T. I, p. 253.

l'Angleterre. Pourtant Philippe IV s'était décidé à une entreprise qui lésait beaucoup la Flandre. D'abord il avait interdit à tout le royaume de commercer avec les Anglais; ensuite il avait cherché à organiser une sorte de blocus continental Aragon, Norvège, Suède y étaient entrés. A quoi Edouard répliqua par la défense d'exporter les laines. Le commerce flamand subit une crise qui envenima la lutte entre la bourgeoisie et le peuple (1). Philippe le Bel comprit le danger et tâcha de réparer partiellement les effets de sa mesure par un privilège accordé aux toiles flamandes sur tout le marché français. Qu'importait aux Flamands de pouvoir vendre, quand ils ne pouvaient plus produire. Trop tard. Gui de Dampierre, débordé par les dissensions de ses sujets et sentant son comté lui échapper, passa définitivement et tout d'un coup à l'ennemi (1297). Le roi de France conquit alors la Flandre. y mit un gouverneur, Chatillon; sur une révolte du pays, il en refit la conquête (Mons-en-Puelle, 1304) et rétablit la dynastie; en 1303, pour avoir les mains libres de ce côté, il avait conclu, en plus que la paix avec l'Angleterre, un traité secret offensif et défensif qui visait la Flandre (2); en 1305, croyant mâter définitivement les Flamands, il leur avait imposé les rudes conditions d'Athies-sur-Orge: fortifications de Gand, Bruges, Ypres, Lille, Douai rasées; indemnité de guerre de 20.000 livres de rente; 40.000 livres en deniers et la solde de 500 hommes d'armes pour un an (les Leliaerts exempts des impositions pour le paiement des indemnités). Plus que jamais et malgré tout, les Flamands, comprenant que la ruine de leur commerce résultait de la mainmise française, cherchaient à s'en évader en intriguant avec l'Angleterre.

Saint-Louis s'était décidé au traité de Paris un peu par scrupule féodal: son vassal le roi d'Angleterre avait une possesston de droit dont on ne pouvait faire absolument table rase. Le traité avait suspendu pour assez longtemps les hostilités. Pourtant, malgré ces apparences de ralentissement, la lutte franco-anglaise se faisait plus grave par le caractère national qu'elle prenait, et alors que de petits patriotismes provinciaux venaient encore la compliquer en s'y incorporant.

(1) Pirenne. Hist. de la Belgique, T. I, p. 365.
(2) Boutaric. La France sous Philippe le Bel, p. 403.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

BERNART. — De la condamnation de Jean Sans Terre par la Cour des pairs de France en 1202.

BERNART. — Simon de Monffort comte de Leicester. 1885.

id. La Grande Charte des libertés anglaises. 1892.

id. La campagne de Poitou. 1242-1243. Annales du Midi, t. 5. 1893.

BOISSONNADE. — Quomodo comites Engalismenses et reges Angliæ et Franciæ se gesserunt. 1893.

CHILHAUD DUMAINE. — Savari de Mauléon. Pos. des thèses de l'école des Chartes. 1897.

DESSOLES. — Hist. du Périgord.

DUBOIS. — Recherches sur la vie de Guillaume des Roches. Bib. de l'école des Chartes, t. 30, 32 et 34.

FRANTZ FUNCK BRENTANO. — Phil. le Bel en Flandre, 1896.

GRAVILOVITCH. — Etudes sur le traité de Paris de 1259. 1899.

TH. JOURDAIN. — Mémoires sur les commencements de la marine militaire sous Phil. le Bel. 1880.

LECOINTRE. — Jean sans Terre. Soc. des antiq de l'Ouest, t. 12.

MALO. — Renaud de Dammartin. 1898.

PIRENNE. — Hist. de Belgique.

POIGNAUD. — Hist. de la conquête de la Normandie par Phil. Aug. en 1204. 1855.

DE LA RONCIÈRE. — Le blocus continental de l'Angleterre sous Phil. le Bel. Rev. des quest. hist. Oct. 1896.

T. F. TOUT. — Relat. polit. entre l'Angleterre et l'Allemagne jusqu'à la fin des Hohenstaufen. 1889.

WIRSOWA. — Relat. polit. entre l'Anglèterre et l'Allemagne jusqu'à la fin des Hohenstaufen. 1889.

ARTICLE V

La Guerre de Cent ans. — Premiers malheurs

National fut le double motif qui rouvrit les hostilités de ce qu'on appelle la Guerre de Cent Ans. Ce fut pour avoir un roi national que les Français choisirent Philippe de Valois en 1328. Ce fut pour être un roi national qu'Edouard III recommença la guerre en revendiquant la couronne de France.

C'était le rêve séculairement caressé des deux dynasties française et anglaise, de réunir, l'une ou l'autre, les deux royaumes, et c'était naturellement par des mariages qu'elles en cherchaient le moyen. Le droit féodal n'admettait pas un évincement sans titre, par raison supérieure d'Etat; toute revendication ou toute appropriation s'appuyait de motifs ordinaires: achat ferme ou sous condition, titre successoral, etc. L'acquisition par héritage était, cela va de soi, la plus pratiquée; les mariages en étaient les seuls pourvoyeurs. De là l'intensité de la politique d'unions familiales au Moyen-Age, à tous les degrés de la hiérarchie féodale. Pour la maison de France comme pour celle d'Angleterre, quel plus beau coup de filet que ramener par un mariage toute la puissance de l'autre! En 1158, Henri II d'Angleterre avait marié son fils aîné, Henri au Court Mantel, à une fille de Louis VII: Louis n'avait pas encore de mâle. Richard, second fils du même Plantagenet, dut épouser Alix de France. En sens inverse, Philippe Auguste unit le futur Louis VIII à Blanche de Castille, fille d'Aliénor d'Angleterre, laquelle était sœur de Jean sans Terre; ce qui désigna tout naturellement, en 1212, ou en 1216, Louis au choix du Pape, puis des barons anglais pour supplanter Jean sans Terre. Plus tard Philippe le Bel accorda sa sœur Marguerite à Edouard Ier, puis sa fille Isabelle à Edouard II. Une telle union des deux pays par combinaison matrimoniale était d'abord la solution élégante et complète de l'interminable conflit qui les opposait; ensuite il paraissait que l'opération s'appelât comme d'elle-même à la ressemblance des deux pays, à leur communauté presqu'encore de langue, de mœurs, etc.; la dynastie normande et plus encore la dynastie angevine avaient imprimé une solide frappe française au

royaume insulaire. Il est vrai de dire, qu'en l'espèce, on peut constater une fois de plus que les ressemblances sont la cause la plus souvent des plus complètes divergences.

Quand Charles IV mourut (1328), il ne laissait pas d'héritier mâle; sa femme était seulement enceinte. Les circonstances de la mort de Louis X se reproduisaient: Edouard III, dont la mère, Isabelle de France, était la sœur des trois rois précédents, envoya immédiatement une députation de docteurs pour faire valoir ses droits. Une assemblée de prélats et barons la reçut à Paris et désigna cependant Philippe de Valois comme régent. L'assemblée mit en avant nombre d'arguments plus ou moins sérieux. De vrai elle avait écarté Edouard parce qu'il était anglais et elle avait choisi Philippe parce qu'il était français. Le 1[er] avril 1328, la reine Jeanne d'Evreux accoucha d'une fille. Une autre assemblée reconnut aussitôt Philippe roi. L'hérédité médiévale était effectivement assez imprécise pour qu'Edouard ait pu émettre des prétentions. Depuis trois siècles, dans la plupart des familles princières, elle tendait à l'unigéniture: un seul des enfants, le plus souvent l'aîné, succédait à la souveraineté, les autres recevant des parts secondaires et ordinairement vassales. La famille capétienne avait ainsi adopté au cours de ces trois siècles la primogéniture; pendant tout ce temps, la branche aînée n'avait pas manqué une seule fois de fils. A coexistence de fils et de filles, naturellement, on n'avait pas hésité, ç'avait été l'aîné mâle qui l'avait emporté. Ce n'en voulait rien dire contre l'aptitude des filles à succéder à la souveraineté comme au reste. D'ailleurs pour le reste, avec les fils cadets, elles se trouvaient sur un pied complet d'égalité; ce qui était leur dot, correspondait à l'apanage des puînés mâles. D'autre part, dans toute l'Europe, où le droit successoral était aussi imprécis, la souveraineté s'était plusieurs fois transmise par les femmes. Sans remonter à la dynastie impériale des Otton, Mathilde, fille d'Henri I[er] d'Angleterre, avait été le départ des droits de la maison angevine: de là Henri II Plantagenet. De même, en 1216, quand Louis de France avait accepté du chef de sa femme la couronne d'Angleterre contre Jean sans Terre, personne ne lui avait opposé que c'était un titre qui ne pouvait valoir à l'occasion. Au reste, comment l'hérédité féminine n'aurait-elle pas été incertaine, alors que celle de mâle à mâle était sujette aux plus bizarres fluctuations. Ainsi, Arthur de Bretagne, fils de Geoffroy troisième fils d'Henri II Plantagenet, avait été supplanté au trône

d'Angleterre par Jean sans Terre qui n'était que le quatrième fils d'Henri. En somme, on peut dire que l'hérédité princière médiévale se résolvait au bonheur du sentiment du moment. En 1316, quand disparut Louis X le Hutin, sa veuve était enceinte ; et il n'y avait encore que des filles. Cette circonstance de la grossesse de Marguerite de Bourgogne ouvrait l'espérance d'un fils ; à possibilité de mâle, il ne fallait pas balancer ; c'était la longue tradition capétienne qui se prolongerait ; on écarta momentanément les filles en nommant régent Philippe, frère du défunt roi ; et lorsque l'enfant fut né, Jean Ier, et bientôt mort, Philippe fut reconnu roi parce qu'à bien considérer on se persuadait qu'il y avait meilleur à être gouverné par un homme, et parce que l'attente même à laquelle on s'était décidé dans l'espoir d'un fils de Louis X, paraissait maintenant comme une preuve d'un droit supérieur des hommes. Philippe avait habilement mis à profit les circonstances (1). Mais si, à la mort de Louis X, la situation avait été complètement nette, que la reine n'eût pas été enceinte, il est très possible, même probable que l'hérédité féminine se fût réalisée. Cette hérédité eut d'ailleurs d'ardents défenseurs, par exemple le duc de Bourgogne, oncle des petites orphelines. En plus, on sentit comme toujours l'Angleterre qui voulait profiter de l'évènement pour en tirer quelque avantage : dès les premiers mois de la mort de Louis X, elle apporta de la difficulté et de l'ambiguité à l'hommage ; sans émettre encore de prétentions — elle ne le pouvait pas — elle se réservait pour des éventualités de troubles naissant de cette élévation même de Philippe et de l'exclusion des filles : alors y aurait-il peut-être aussi pour l'Angleterre occasion de faire valoir la situation de sa reine, Isabelle de France. Edouard II ne rendit hommage qu'en 1319. Voilà pourquoi en février 1317, une assemblée, influencée de toutes ces circonstances externes et internes, déclara que « femme ne succédait pas au royaume de France ». On voulait faire naître le droit exclusif des mâles. En 1320, en vertu de cette déclaration et du précédent de Philippe V, Charles IV succéda sans difficulté à son frère. En 1328, à défaut de parent aussi proche qu'un frère, quel homme allait-on prendre ? de prince en âge de régner, et c'était ce qu'on voulait, il n'y avait que le neveu de Charles par sa mère, Edouard III d'Angle-

(1) Viollet. Comment les femmes ont été exclues, en France, de la succession à la couronne, p. 12 et s.

terre, ou le cousin germain Philippe de Valois. Chaque année ajoutait à l'antagonisme des deux peuples français et anglais; les rixes et les incidents se perpétuaient; Charles IV avait saisi des châteaux en Guyenne, le Ponthieu, etc... On resserra la théorie: on publia que l'hérédité devait s'opérer dans la parenté de transmission exclusivement mâle. Ce n'était au fond que l'expression du sentiment national qui aurait souffert de voir monter sur le trône des Lys un prince des Léopards.

Pour Edouard III cette revendication de la couronne de France fut un moyen de ressaisir la direction du peuple anglais; car si momentanément il parut accepter son éviction, de par lui il se prépara à la première occasion favorable à faire valoir ses pretentions. Sans doute ces prétentions, il les émettait par ambition personnelle, parce qu'il croyait tenir de sa mère un droit sérieux; mais plus encore il entendait les maintenir parce qu'elles allaient au sens des sentiments antifrançais de son peuple. Une guerre populaire, à la condition de la faire heureuse naturellement, était seule capable de rétablir l'autorité de la royauté anglaise. L'autorité de cette royauté avait justement été ébranlée au XIII[e] siècle à cause des revers du continent. Les insuccès continus de Jean Sans Terre, Henri III, Edouard I[er] avaient incité le peuple à limiter la puissance royale et à surveiller sa gestion. Ce n'était point les démêlés d'Edouard II et de sa femme Isabelle de France qui avaient relevé le prestige royal, encore moins l'accaparement du pouvoir par cette même Isabelle à la mort violente de son mari qu'elle avait perpétrée, ou ses désordres avec Mortemer. Il est vrai qu'Edouard III avait montré un premier signe de caractère en supprimant vigoureusement et rapidement la tutelle honteuse d'une telle mère et de son amant. Un prince, qui paraissait d'une si bonne trempe, devait nourrir l'ambition de restaurer intégralement l'autorité royale. Quand un peuple a déjà su conquérir ses libertés, la gloire seule peut lui faire reprendre facilement le joug. C'était ce qu'avait compris Edouard, et ce fut le but qu'il se proposa: rétablir presque jusqu'en son absolutisme la puissance royale par une guerre nationale. Il y parvint.

La première période de la guerre de Cent Ans est malheureuse, et aboutit au traité de Brétigny. Pourquoi? presqu'exclusivement par inorganisation et impéritie militaires. Au contraire Philippe VI et Jean II menèrent assez habilement la politique extérieure, surtout Philippe. Ils arrivèrent à tenir généralement

l'avantage sur leur adversaire. Mais voilà, la chose militaire française fut inférieure, et non pas comme ordinairement on le présente. Ce n'est pas par la supériorité du fantassin sur le cavalier que l'armée anglaise l'emporta. Je crois qu'alors à faire peu ou mauvais emploi de la pique (1), l'infanterie soutenait difficilement les chocs de la cavalerie. Contre l'épée, le coutelas, la hache, l'arbalète ou l'arc de l'homme à pied, la cavalerie avait encore l'avantage. Quelle meilleure preuve d'ailleurs que les victoires de Mons-en-Puelle (1304) et Cassel (1328) sur les milices flamandes. La cause de l'infériorité française fut l'indiscipline, alors que l'armée anglaise, permanente, était ordonnée admirablement. Avec la disparition, aux XII[e] et surtout XIII[e] siècles, de la grande féodalité, il était arrivé ceci : à part quelques rares survivants de la haute aristocratie, quelques dizaines, princes du sang pour la plupart, il ne restait plus qu'une nombreuse noblesse médiocrement riche et puissante. Cette noblesse d'ailleurs, qu'elle fût plus ou moins puissante, commençait le mouvement par lequel elle cherchait à s'égaliser entièrement ; tous ces nobles tendaient à réclamer la parité de leur situation dans l'armée. L'armée royale se présentait ainsi désormais : le roi, une poignée de quelques gros feudataires et en dessous la masse innombrable des chevaliers qui, pour s'affirmer entre eux leurs droits égaux, prenaient particulièrement ceux de n'obéir à personne, même pas aux quelques grands féodaux. Ce fut la masse désordonnée française qui fut battue à Crécy et à Poitiers. Ajoutez qu'à la reprise des hostilités de la guerre de Cent ans, la chevalerie française n'avait que fort peu combattu depuis trois quarts de siècle, alors que le soldat anglais s'était entretenu constamment dans la rude conflagration qu'il menait contre l'Ecosse, et avec l'inhabileté militaire bien capétienne de Philippe et surtout de Jean, vous aurez à peu près toutes les raisons des échecs de la France et des victoires de l'Angleterre.

Philippe VI se laissa d'abord comme surprendre par la guerre anglaise (1328-1340). De 1340 à 1345, dans la trêve, il travailla fiévreusement à reprendre l'avantage politiquement. Ce qui n'empêcha pas les grands désastres de lui et de ses amis : malgré tout

(1) A vrai dire, à cette époque, ce n'est pas encore la pique que l'on emploie, mais la vouge, pique courte, par conséquent plutôt inefficace contre la cavalerie.

il veillait fermement à maintenir sa bonne situation diplomatique (1345-1350).

Les années où se rapprochent les hostilités sont curieuses : il y a de l'hésitation des deux parts. C'est que Philippe sent la guerre, sans la vouloir ni y croire, et qu'Edouard la veut sans la pouvoir ni l'oser. — Edouard veut la guerre, dès le début, cela ne peut faire de doute. Il n'entend pas rester sur l'échec de sa mission de 1328. Il atermoie aussitôt sur la question d'hommage ; il désirerait bien ne pas le rendre ; mais ce n'est pas possible : toujours cette diable de guerre écossaise ! Il ne peut songer à se mettre des ennemis sur les bras de tous les côtés. Tout 1328 il fait le mort ; en 1329 il reçoit une première ambassade pour lui rappeler ses devoirs, puis peu après une seconde qui l'avertit que sur avis de prélats et de barons, Philippe lui confisquera la Guyenne, s'il diffère encore de répondre. Il apprend que le roi de France réunit des troupes en Languedoc. A Windsor et à Winchester, Edouard, mis au pied du mur, doit s'exécuter et promettre d'aller bientôt rendre son hommage. En juin 1329, la cérémonie a lieu à Amiens devant Philippe de Navarre et Jean de Bohême ; mais là il trouve encore moyen de s'échapper partiellement ; il refuse l'hommage lige. Nouvelles négociations ; nouveaux éludements. Le roi d'Angleterre cherche toujours à gagner du temps ; il espère un retour de choses favorable et il ne veut pas se fermer toute voie à des contestations. Philippe le presse encore, le menace. Le 30 mars 1331, Edouard est obligé d'envoyer des lettres patentes au roi de France par lesquelles il déclare que son hommage antérieur doit être tenu pour lige. Il y a encore là un échappatoire d'ailleurs, dont il ne se servira pas plus tard. Le droit féodal est éminemment formel ; une lettre pouvait-elle remplacer l'acte même de la prestation d'hommage lige ? Quoi qu'il en soit, il accueille et garde près de lui Robert d'Artois, chassé de France ; il a des intrigues avec les Flamands (1333), plus que jamais hostiles à la France depuis Cassel. En 1335 est-il à peu près maître des Ecossais, les sent-il à bout de souffle, il n'hésite plus ; il relève la tête, il cherche chicane au comte de Flandre, d'où partent les expéditions de secours pour l'Ecosse. A l'interdiction de commercer avec l'Angleterre, lancée par le comte Louis de Flandre (1336), il réplique par la prohibition de la sortie des laines. Il sollicite en Brabant de nouveaux débouchés, il appelle en Angleterre des tisserands pour introduire chez lui l'industrie textile. Cette

même année il envoie à Valenciennes l'évêque de Lincoln lui chercher des alliances, et le 21 septembre, au parlement de Nottingham, il prend le titre de roi de France. L'évêque de Lincoln sur le continent, par argent et autres choses, gagne le comte de Hainaut, le comte de Gueldre, le duc de Brabant, le marquis de Juliers, l'archevêque de Mayence; même il s'entend avec l'empereur Louis de Bavière. Mais voilà un retour offensif des Ecossais. Edouard ralentit à nouveau son action sur le continent; il laisse Louis de Bavière repasser à Philippe, et il envoie à Philippe des ambassades porteuses de paroles pacifiques (fin 1336-1337). L'orage au nord une fois encore éloigné, et comme en Flandre il récolte les fruits de sa politique judicieuse, il reprend l'offensive sur le continent. Les Communes de Flandre sont en pleine fermentation depuis la rupture commerciale avec l'Angleterre. En fin 1337 il ressaisit Louis de Bavière, qui, contre subsides, lui promet 2.000 hommes d'armes. Le 17 janvier 1338, son chargé d'affaires sur le continent s'entend avec Artevelde, le chef des communes flamandes, pour rétablir les relations commerciales. Dès lors il est au bord de la vraie rupture avec la France; il est pris comme de timidité. Pendant deux ans il n'ose, s'il veut toujours. En tout cas, il profite de ses propres hésitations pour améliorer sa position. En 1338 il voit à Coblentz l'empereur Louis de Bavière, et il s'accorde avec Philippe VI pour reconnaître tous deux la neutralité de la Flandre. En 1339, il accueille benoîtement des ambassades pacifiques du Pape, et il cherche par un mariage à soustraire Louis de Nevers, comte de Flandre, à la France (1). En fin 1339, quelques hostilités ont lieu en Picardie, Edouard a soin de faire sentir aux Flamands le péril instant de la répression française; le 25 janvier 1340, Edouard et Artevelde nouent alliance offensive et défensive à Gand, et, le 26, Edouard reprend le titre de roi de France. Cette fois il passe le Rubicon et la guerre commence. — Philippe VI saisit par instants que son vassal veut la guerre; mais il ne peut croire qu'il s'y décide. Quoi! le souverain du petit royaume d'Angleterre oserait affronter le glorieux vainqueur de Cassel, le puissant roi de France? Après un siècle de défaites continuelles, l'Anglais pourrait-il se reprendre à nous attaquer? Une telle audace est inadmissible. Philippe en use délibérément avec Edouard pour l'hommage, il agit de même avec toute l'Eu-

(1) Pirenne. Hist. de la Belgique, T. II, p. 110.

-ope, il poursuit tous les rêves grandioses qui hantent son esprit. Il négocie une croisade avec le reste de la chrétienté. En vue de cette croisade il veut pacifier l'empire troublé par l'antagonisme de Louis de Bavière et de la papauté. D'abord il se prête à l'ambition de Jean de Bohême qui veut supplanter Louis à l'empire. Puis il imagine une subtile et profitable combinaison pour ramener cette paix en Allemagne : Henri de Bavière prendra la couronne impériale à la place de son frère Louis, et de son consentement, et, pour l'honnête courtage d'un arrangement si habile, cédera le royaume d'Arles à Philippe. Malheureusement l'Allemagne s'en tient à Louis et refuse Henri. Alors Philippe, lâchant d'un cran le projet de croisade, s'acharne à faire aboutir la combinaison Henri, et il empêche, contre ses promesses, la réconciliation du Pape et de l'empereur. Si chemin faisant il cueille l'alliance castillane (1336) par précaution contre l'Angleterre, il n'a, d'autre part, nullement cure de ménager son puissant voisin de l'Est. Sur ce, les affaires flamandes se brouillent à nouveau (1335-1336), et l'Angleterre, libérée du côté de l'Ecosse, manifeste l'intention d'y fourrer son nez. Philippe n'agit pas avec moins de désinvolture en Flandre. Et pourtant là, l'ancienneté des troubles, leur permanence, leur acuité prouvent que la question a été jusqu'alors mal envisagée, insuffisamment approfondie, qu'en tout cas la méthode passée a été évidemment mauvaise. Cette méthode a été celle de la vigueur. Le dur traité d'Athies-sur-Orge est toujours la base des rapports de la France et de la Flandre. Il ne peut recevoir son application. L'indemnité pécuniaire qu'on a stipulée a été trop forte ; elle n'est pas encore acquittée. Les démantèlements et mesures de précaution sont trop rigoureuses ; l'âme flamande s'en révolte et s'y refuse. De là toutes les expéditions de Louis X (1314-1315-1316) et les difficultés de Philippe V. De là le soulèvement des communes à l'accession de leur nouveau comte Louis de Nevers, qui est trop français à leurs yeux (1322-1326) (1) ; de là l'emprisonnement qu'elles lui infligent, et sa fuite à Paris. Alors Bruges, par son bourgmestre De Deken, s'allie (2) formellement à Edouard III en lui proposant de le reconnaître roi de France ; et Philippe VI de Valois vient écraser les Flamands à Cassel

(1) Pirenne. Le soulèvement de la Flandre maritime. Introd., p. XV et s.

(2) Pirenne. Hist. de la Belgique, T. II, p. 88.

(20 août 1328). Le répression est atroce: De Deken écartelé à Paris; 10.000 Flamands exécutés; 600 bourgeois exilés; fortifications de Bruges, Ypres rasées; les biens de tous ceux qui ont combattu à Cassel confisqués. Les Flamands se soumettent par terreur; mais en frémissant; et la recherche, qui dure jusqu'en 1339, de ceux qui ont combattu à Cassel, entretient l'agitation et la haine. Aussi, dès que Louis de Nevers a interdit le commerce avec l'Angleterre (1336), et qu'Edouard a montré qu'il peut dorénavant intervenir activement dans les affaires continentales, nouvelle fermentation ces populations flamandes que vient bientôt exaspérer la crise économique consécutive à la rupture commerciale avec l'Angleterre. Voilà comment après trente ans ou plutôt cent trente ans d'une méthode qui a prouvé son impuissance, Philippe se flatte de résoudre l'ulcère chronique qui ronge le Nord de son royaume. Car depuis Cassel, tout ce qui se passe en Flandre a lieu à son instigation. Depuis qu'en 1336 Edouard a repris le titre de roi de France, Philippe doit appréhender son immixtion dans les troubles du continent; d'autant qu'en 1336 encore, Edouard s'est momentanément accordé avec l'empereur Louis de Bavière. Mais dès 1337 il accepte comme argent comptant toutes les protestations d'amitié que lui dépêche le roi d'Angleterre; il continue ses intrigues avec le Pape et Henri de Bavière; si bien que Louis repasse à Edouard, cette fois définitivement; et malgré les émeutes qui se produisent en Flandre, les soulèvements paysans en Picardie, le roi de France pousse et oblige Louis de Nevers a maintenir dans toute sa rigueur l'interdiction du commerce (1337). Aussi les communes flamandes, révoltées à nouveau sous Artevelde font un traité de neutralité avec l'Angleterre (janvier 1338). Philippe constate enfin qu'une vraie coalition s'est formée contre lui. Il veut faire machine en arrière, réparer ses fautes. Mais il ne le fait encore qu'avec la nonchalance d'un homme convaincu que ses ennemis n'oseront pas l'attaquer vraiment. Il permet aux Flandres de s'excepter du conflit futur (1338); il ouvre aux toiles flamandes tout le marché français, avec une sorte de monopole; il essaye par le pape de rattraper Edouard et Louis de Bavière; il s'assure les concours de l'évêque de Liège, du comte de Deux-Ponts, d'Henri de Bavière, de la ville de Cambrai, du comte de Linanges, des communes de Frise. Mais en 1339 il est encore tout confiant à la médiation de la Papauté. Et de fait la guerre de 1340 le prend au dépourvu; il n'est pas prêt. Cependant Philippe

est un politique distingué. Après la défaite maritime de l'Ecluse (juin 1340), il comprend que le conflit est engagé sur un mauvais pied, et avec une grande décision, par la comtesse de Hainaut et le Saint-Siège, il fait intervenir la trêve d'Esplechin (25 septembre 1340 — d'abord d'un an).

Eclairé désormais sur les intentions réellement belliqueuses d'Edouard, Philippe VI ne se fit pas d'illusion au sujet de l'efficacité des conférences d'Arras qui s'étaient ouvertes en suite de la trêve. La trêve n'était qu'un répit, et ne se changerait pas en paix. Mais du répit Philippe devait profiter pour transformer sa situation vis-à-vis de l'Angleterre et la faire à son tour la meilleure possible. Philippe se donna avec persévérance et intelligence à cette tâche et la réalisa de tous points. En 1345, quand la guerre directe se rouvrit, il avait amené à son jeu les meilleurs atouts. Par sa sœur Jeanne de Valois et sa nièce Marguerite de Hainaut, l'impératrice, il se mit, aussitôt la trêve d'Esplechin, à ressaisir l'empereur. Il lui fit valoir les résultats indécis de la guerre, et comme Edouard ne serait jamais capable de le réconcilier avec le Pape. Il offrit à nouveau ses bons offices pour ce dernier objet, et il agita le son de quelques gros écus dont Louis de Bavière se trouvait alors fort dépourvu. Les négociations ne chômèrent pas. Dès le mois de mars 1341, Philippe avait reconquis l'alliance de l'empereur, et en avril suivant il lui faisait annuler l'octroi du vicariat des Pays-Bas à Edouard. Ce vicariat des Pays-Bas avait une grande importance; il apportait au roi d'Angleterre une singulière facilité de nouer amitiés en ces régions, et il lui permettait de baigner de toutes parts la Flandre, autre foyer de son influence. Les effets de ce gros succès se firent bientôt sentir pour le roi de France. Il retrouva l'alliance des évêques de Mayence et de Trêves, et renouvela des trêves comme il voulut avec le duc de Brabant, le comte de Gueldre, le marquis de Juliers, ce qui équivalait à une pacification presque complète avec ces princes. Philippe devait se louer d'autant plus de son bonheur en ces régions, qu'il avait deviné juste pour le congrès d'Arras, qui ne tardait pas à montrer son impuissance de faire aboutir la paix, et qu'en Bretagne, dès le premier mois de 1341, la rivalité franco-anglaise se rouvrait indirectement autour de la succession du duc Jean III. A la mort de ce prince, une compétition immédiate s'était élevée entre Jeanne de Penthièvre et Jean de Montfort. Jeanne était la fille du deuxième frère de Jean III, et Jean de Montfort en était le troisième frère

même. Jusqu'alors la question n'avait pas fait de doute; Jean III avait été le premier à le manifester (1): Jeanne de Penthièvre devait être son héritière. Voilà pourquoi le mariage de Jeanne avait naguère occupé la diplomatie française. Sur cette princesse un temps, comme partout où il y avait moyen, s'était exercée l'ambition anglaise. Edouard III, en 1336, avait essayé d'unir à Jeanne son frère, le comte de Cornouailles (2). Philippe VI, pour parer le coup, lui avait donné en 1337 son neveu Charles de Blois. A la mort de Jean III, Edouard sut prendre sa revanche. Tandis que Charles de Blois, sûr de son droit, se dirigeait vers Paris pour prêter l'hommage et recevoir l'investiture, Jean de Montfort, derrière son dos, se mit d'abord à conquérir toute la Bretagne et principalement à se saisir de Brest, la clé des relations avec les anglais. Puis il passa en Angleterre même pour s'acquérir positivement le concours d'Edouard. Le premier mouvement du roi de France, surtout en apprenant l'offensante conduite de Jean, fut d'admettre aussitôt Charles de Blois à l'hommage. Mais il se ressaisit vivement, boucla sa colère, et s'arrêta à une procédure prudente et toute judiciaire. Il cita devant la cour des pairs les deux adversaires; Montfort lui-même, à cause des Bretons indépendants, mais loyaux, ne pouvait refuser de comparaître; si la cour confirmait la possession de Charles de Blois, la solennité du jugement et la présence de Jean affaibliraient d'autant le parti de ce dernier; si la cour se décidait pour Montfort, c'était une façon de le ressaisir complètement et de l'enlever aux Anglais. La première éventualité était d'ailleurs de beaucoup la plus probable; auquel cas peut être même Philippe avait-il escompté que cette manière d'opérer permettrait plus facilement d'allonger la main sur Jean et de l'empêcher de nuire à l'avenir. Effectivement Jean de Montfort s'en vint à Paris pour affronter la cour des pairs; mais devinant les arrière-pensées du roi, il s'enfuit avant le prononcé du jugement, clamant partout ses soupçons comme des réalités (août 1341). La cour, sur le champ, publia les droits de Charles (Conflans. Septembre). Et une armée, sous le duc de Normandie, fut chargée d'aller exécuter la sentence. Elle fit prisonnier Jean de Montfort (1341), mais n'obtint guère d'autre résultat. Edouard était venu, immédiatement après la capture, conduire des secours à Jeanne

(1) La Borderie. Hist. de la Bretagne, T. III, p. 400 et s.
2() La Borderie. Hist. de la Bretagne, T. III, p. 404.

de Flandre, épouse de Jean. Les positions respectives des deux partis étaient bientôt devenues celles-ci : la Bretagne gallote à Charles de Blois, et la Bretagne bretonnante à Jean de Montfort. On ne pouvait rester sur cette situation indécise. Philippe chercha d'abord à retirer à Jean ses principaux appuis : les chefs bretons Geoffroi de Malestroit, le sire de Pont-l'Abbé, Tangui du Chatel, Yves de Trésiguidi, etc. (1). Il échoua presque complètement. Alors il voulut encore essayer d'une cour des pairs. Comme il avait en sa possession Jean de Montfort, il pouvait assez facilement lui faire agréer cette solution. Effectivement Jean s'y prêta d'abord. Mais Philippe découvrit un peu tôt son vrai dessein, qui était d'évincer Montfort : il voulut lui faire signer un désistement de ses droits contre 5.000 livres de rentes en terre au cas où le jugement lui serait défavorable. Montfort éventa la ruse : il comprit que l'intention formelle de Philippe était de donner gain de cause à Charles de Blois, et qu'après, le roi se servirait du désistement pour dissoudre le parti Montfort. Jean refusa de laisser porter à nouveau l'affaire devant les pairs. Il fallait donc en revenir aux solutions de rigueur. En 1342 Edouard reparut en Bretagne. Le duc de Normandie marcha contre lui. En janvier 1343, les légats pontificaux firent intervenir la trêve de Malestroit ; Montfort était relâché, mais s'engageait à ne pas sortir du royaume. La trêve, qui devait durer trois ans, ne fut pas observée six mois ; le montfortiste Olivier de Clisson, se fiant à l'accord, était allé en terre adverse ; il fut saisi et décapité. La guerre reprit de plus belle. Philippe, qui sentait approcher la fin de la trêve avec les anglais, concentra ses efforts de ce côté. Les campagnes militaires françaises furent vigoureuses et heureuses. Le roi parvint cette fois à s'attacher quelques têtes montfortistes : Tangui du Chatel, Guillaume de Kergourmadech, Amauri de Clisson, etc. (2). Si bien qu'au début de 1345, la partie semblait gagnée pour Charles de Blois. La cause de Jean de Montfort était enfermée dans quelques places bretonnantes. Ajoutez qu'en Flandre Philippe VI avait conseillé au comte d'user désormais de modération, qu'Artevelde par sa violence s'était aliéné par contre peu à peu ses plus fidèles amis, que Louis de Mâle, succédant à son père Louis de Nevers, avait encore accentué la politique d'apaisement, et qu'en 1345,

(1) La Borderie. Hist. de la Bretagne, T. III, p. 444.
(2) La Borderie. Hist. de la Bretagne, T. III, p. 493 et s.

prince sans passé, il avait recueilli tout le bénéfice de la disparition d'Artevelde (Artevelde avait été tué dans une émeute parce qu'il songeait à donner comme comte à la Flandre un fils d'Edouard), ressaisissant presque toute la Flandre; — qu'en cette année 1345 le roi de France avait confirmé (1er juillet) avec la Castille l'alliance précédente (1), en dépit des intrigues ourdies par le roi d'Angleterre depuis 1341, et qu'il avait renouvelé celle avec les Ecossais. Alors que les hostilités reprenaient directement avec les Anglais, il faut avouer que la position diplomatique de la France avait été singulièrement transformée par Philippe en ces quatre années, et qu'elle s'offrait sous les plus favorables aspects.

Malgré cette excellente préparation et toutes les bonnes dispositions politiques que Philippe continua de prendre, la guerre fut, cette fois, désastreuse. La fortune militaire manqua totalement au roi de France et à ses alliés. En 1345 les hostilités directes furent sans importance. En Bretagne se passèrent les événements notables. Aux premiers mois de l'année, constatant la triste situation de son parti, et apprenant la mort de sa femme qui habitait l'Angleterre, Jean de Montfort quitta la France malgré son engagement et s'en alla près d'Edouard. Pour l'inciter à rendre vie à sa cause, il lui fit hommage du duché. En suite de quoi, effectivement, le roi d'Angleterre envoya une expédition dans la presqu'île armoricaine sous les ordres des comtes de Northampton et d'Oxford. Jean, qui l'avait suivie, périt (1345) au cours des opérations. Désormais Edouard prit personnellement la direction du parti Montfort, au nom du jeune fils de Jean de Montfort. Il traita la Bretagne en pays conquis. La terre bretonne devint pour l'Angleterre une source intarrissable de profits (2). En 1346 Lancastre avait débarqué à Bordeaux; Philippe VI avait d'abord marché à sa rencontre; puis apprenant la descente d'Edouard en Normandie, il s'était retourné contre lui. Le roi de France essuya un désastre complet à Crécy (26 août). Le 17 octobre les Ecossais furent à leur tour mis en déroute à Nevill's Cross. En juin 1347 Charles de Blois fut battu et fait prisonnier à la Roche-Derrien. Au mois d'août suivant Edouard s'emparait de Calais. Accablé par cette série de revers, mais encore intelligent d'arrêter l'élan de l'enne-

(1) Daumet. Etude sur l'Alliance de la France et de la Castille, page 12.
(2) La Borderie. Hist. de la Bretagne, T. III, p. 587 et s.

mi, Philippe s'empressa de faire trêve (Calais 28 septembre 1347). Pourtant Philippe avait persévéré dans son œuvre d'affermissement diplomatique. Quand Charles de Moravie-Bohême, briguant l'empire contre Louis de Bavière, n'eut pas tardé à prendre le dessus, Philippe s'empressa de se rallier (1346) à un prince qui appartenait à la famille la plus intimement amie de la maison capétienne. N'était-ce pas affermir encore davantage notre situation en Allemagne? De fait l'alliance des deux pays était devenue plus étroite que jamais avec Charles de Moravie, et à Crécy l'empereur et son père Jean de Bohême avaient personnellement combattu; Jean de Bohême y avait même trouvé la mort. Si refroidi qu'il ait été par cette défaite, Charles n'en garda pas moins à la France son affection. En 1347 il accepta de conclure à nouveau alliance, et si dans la suite la compétition même d'Edouard à l'empire l'obligea pour s'en débarrasser à signer un traité d'alliance aussi avec lui, il eut soin de stipuler que cet accord ne pouvait valóir contre la France. En 1347, Philippe n'avait pas oublié de rappeler à la Castille qu'elle lui devait le concours de ses vaisseaux; des flottes castillanes avaient été armées qu'avait rendues inutiles la cessation des hostilités (1). Enfin en Flandre les événements, adroitement utilisés par le roi, nous devenaient de plus en plus favorables. D'abord lorsque le peuple flamand avait voulu faire épouser à son comte une fille de roi d'Angleterre, Louis de Mâle s'était réfugié près de Philippe qui l'avait marié à une princesse de Brabant. Puis rentrant en Flandre (décembre 1348), le comte de Mâle avait reçu la soumission des dernières communes récalcitrantes: Dunkerque, Ypres, Gand. De ce côté le ciel s'était donc complètement éclairci. Ce n'était que vis-à-vis de l'Angleterre même que Philippe demeurait découragé. Le fléau de la peste noire qui, en 1347-1348, avait décimé près de la moitié de la population française, avait encore davantage abattu son âme. Il renouvela la trêve avec Edouard en 1348, puis en 1349. Cette suspension des hostilités devait durer jusqu'en 1351; elle comprenait la Bretagne. En 1350 mourut Philippe VI.

Jean II le Bon, c'est Poitiers et Brétigny, le deuxième grand désastre de la guerre de cent ans et le plus douloureux traité imposé à la France de tous les siècles. Jean aboutit à Poitiers parce que, renouvelant les premières fautes de son père, il accorda trop

(1) Daumet. Alliance de la France et de la Castille, p. 17 et 18.

longtemps confiance aux négociations de paix, et parce qu'il ne voulut apporter aucun remède au malaise intérieur qui se faisait sentir. En 1351, à l'issue des trêves conclues encore sous Philippe VI, la guerre avait repris un instant. Mais la Papauté avait fait vite intervenir de nouvelles suspensions d'hostilités, et sous ses auspices des négociations pacificatrices s'échangeaient entre la France et l'Angleterre. En février-mars 1353, ambassade anglaise à Paris, dans ce but; en novembre-décembre de la même année, quatre autres ambassades avec le même objet. Du 17 août 1354 au 31 juillet 1355, longue mission du duc de Laucastre à Avignon, toujours pour la paix; et du 28 octobre 1355 au 28 mars 1356, encore une une ambassade anglaise à Avignon dans la même intention (1). A tout l'étalage anglais de bonne volonté pacifique, Jean se laissait abuser. Il prenait les protestations d'Edouard pour argent comptant, sans réfléchir que les gros efforts du roi d'Angleterre avaient abouti jusqu'alors à des résultats dérisoires (Calais, quelques places en Normandie et dans le Sud-Ouest), et que les victoires mêmes , qu'il avait remportées, l'invitaient à rechercher mieux. Le roi de France n'avait d'ailleurs qu'à bien regarder autour de lui pour constater que la lutte persistait de façon détournée. En Bretagne, les grandes hostilités avaient recommencé en 1351. Gui de Nesles menait les opérations pour la France, et Gautier de Bentley pour l'Angleterre. En 1352, le parti Blois avait perdu la bataille de Mauron, où furent tués de nombreux membres de la haute aristocratie bretonne. En 1353, Charles de Blois avait imaginé de solutionner le débat en mariant son fils à une fille d'Edouard. Edouard avait prétexté le massacre d'une garnison anglaise par des Franco-Bretons pour repousser la combinaison. De temps en temps, là aussi, des trêves étaient intervenues, mais elles n'avaient jamais été observées. Quant à ces belles ambassades anglaises qui traversaient si fréquemment le royaume de Jean, plutôt que leur objet prétendu, elles avaient surtout pour mission de nouer des ententes avec les éléments mécontents de France; lorsque Lancastre avait été si longtemps, en 1354-1355, à Avignon, l'intriguant Charles le Mauvais, roi de Navarre, s'y était rendu; or, peu de mois auparavant, Charles s'était révolté contre le roi de France et avait aussitôt pris appui auprès du même Lan-

(1) Mirot et Deprez. Ambassades anglaises pendant la guerre de Cent Ans, p. 575.

castre. Jean ne pouvait douter que cette présence simultanée ne fût concertée et n'eût pour fin quelque machination contre lui. C'était d'ailleurs là l'autre faute de Jean : il n'accordait pas assez d'attention à la situation intérieure. Par exemple, et surtout ce Charles de Navarre, prince de la maison de France, aurait mérité un traitement tout spécial, à la fois prudent et énergique. Petit, contrefait, Charles avait toute la vivacité d'esprit des gens difformes ; cette vivacité était encore servie par un véritable talent de la parole. Naturellement, il tournait toute cette intelligence à la méchanceté. Fils de Jeanne d'Evreux et, par elle, petit-fils de Louis X le Hutin, il proclamait hautement qu'il ne tenait pas pour valable la renonciation de sa mère au trône de France. Il ne cachait pas son intention de tout faire pour le ressaisir. Jean se laissa comme intimider par cet audacieux. Charles était déjà roi de Navarre, comte de Mortain, Evreux, Nonancourt, Longueville, Mantes, Meulan, Nogent-le-Roi, Anet, Paci, Bréval, etc. Le roi de France essaya de le conquérir en lui donnant, avec sa fille, encore le gouvernement du Languedoc (1351). Le Mauvais n'en conçut aucune reconnaissance. Il intrigailla, il continua d'afficher ses prétentions, il s'entoura de tout un cercle d'aventuriers aussi prêts à n'importe quelle besogne qu'indubitablement hostiles à Jean. En janvier 1354, il tua le connétable Charles d'Espagne, très cher ami du roi de France. Inquiet de sa violence, il négocia immédiatement avec les Anglais (1) ; mais Jean, pour le regagner, consentit à l'inimaginable traité du 22 février 1354 : il octroyait à Charles le Mauvais le comté de Beaumont, les châtellenies de Breteuil, Conches, les vicomtés de Valognes, Coutances, Carentan ; le peuple déclara que les envoyés du roi avaient été achetés. Et comment, en effet, ne pas être suffoqué de voir Jean augmenter de moitié les possessions déjà considérables du Navarrais en Normandie, dans la Normandie où les Anglais détenaient quelques places et alors que Charles venait d'intriguer justement avec les Anglais ! Aussi, enhardi par la pusillanimité du roi de France, le Mauvais rentra immédiatement en relations avec l'Angleterre. Il s'en alla, comme nous l'avons vu, à Avignon, et là projeta avec Lancastre un partage du royaume (2) :

(1) Delachenal. Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais, p. 255.
(2) Delachenal. Charles le Mauvais et les Anglais, p. 264 et 270.

à Edouard, le titre de roi de France et les restes du Navarrais qui s'arrogeait la Normandie, la Champagne, la Bretagne, la Brie, le Bigordan, Toulouse, Chartres, etc. En août 1355, le roi de Navarre attendait à Cherbourg la venue d'Edouard pour passer ensemble à l'exécution du traité, quand Jean, par de nouvelles avances, parvint encore à le ressaisir (Valognes, septembre 1355). Tout le passé était oublié, et toutes les donations antérieures étaient confirmées. Au cours de l'hiver suivant même, l'incorrigible Charles se reprenait à ses intrigues; il appuyait les révoltes paysannes de Normandie et Picardie, occasionnées par la levée de la gabelle. Cette fois, Jean lui mit la main sur l'épaule, en plein banquet offert par le Dauphin à Rouen (printemps 1356), et l'expédia dans les geôles royales. En même temps, il avait fait arrêter Jean d'Harcourt, comparse du Navarrais; d'Harcourt fut ensuite exécuté. Philippe de Navarre et Godefroy d'Harcourt s'unirent à Edouard pour venger, chacun, leur frère. Voilà comment l'ennemi trouvait des concours dans le royaume même! Sans compter que le gaspillage de Jean, la vénalité et la concussion de ses officiers, les sautes de sa gouvernation intérieure avaient indisposé contre la royauté la masse du pays; et si cette masse, elle, n'était pas déloyale, elle n'en apportait pas moins une certaine mauvaise volonté à ouvrir les cordons de sa bourse ou à obéir aux ordres royaux. Elle se défiait, en général, de la direction de son prince. J'ai noté les soulèvements de Picardie, causés par la gabelle. En l'automne 1355 et au printemps 1356, alors que les hostilités avaient recommencé avec l'Angleterre, les Etats Généraux de Langue d'Oc et de Langue d'Oil élevèrent de véhémentes protestations contre les procédés de l'administration royale et réclamèrent des garanties pour le bon emploi de l'argent qu'ils allaient voter. Ainsi Jean, quand la guerre recommençait avec Edouard, n'avait su s'y préparer ni extérieurement par des campagnes diplomatiques, ni intérieurement par une reconstitution des forces nationales dans l'ordre général.

Et cependant, en 1355, comme reprenaient les hostilités, il lui avait fallu peu de choses pour retrouver l'alliance, platonique il est vrai, de l'Empereur, celle des Ecossais et de nombreux princes des Pays-Bas (comte de Hainaut, etc.) Que n'avait-il sur tous les terrains préparé la guerre; cette courte et heureuse campagne diplomatique prouvait que le roi de France avait été plus négligent qu'incapable. Son imprévoyance politique et son impé-

ritie militaire rencontrèrent leur châtiment à Poitiers (19 septembre 1356). Jean y fut fait prisonnier.

Sur l'ordre de son père, ayant quitté le champ de bataille de Poitiers comme les choses tournaient mal, le dauphin Charles revint directement à Paris. Le pays était consterné; puis il devint furieux, furieux contre le gouvernement, furieux contre les nobles, qui formaient presque toute l'armée royale. Charles eut recours immédiatement à la tactique ordinaire des siens: il essaya, par une pacification rapide, d'empêcher les Anglais de cueillir tous les fruits de leur victoire. Il pria la Papauté de s'entremettre. Dès décembre 1356, il eut à Metz, avec l'Empereur, les légats pontificaux et les envoyés anglais, des conférences; les prétentions anglaises furent exorbitantes; la conversation générale échoua, mais la particulière avec l'Empereur aboutit à un renouvellement de l'alliance. Jean voulut reprendre la manœuvre à son compte et, par l'intermédiaire du Saint-Siège, conclut avec l'Angleterre, personnellement et directement, une trêve à Bordeaux (23 mars 1357); la trêve devait durer jusqu'en avril 1359. Cette pacification imposée par le roi prisonnier eut le don d'exaspérer la foule. Elle voulait combattre, elle. Elle n'entendait pas rester sur la honte du dernier échec. C'était la noblesse et la royauté qui avaient été vaincues et ignominieusement, à Poitiers et à Crécy. Ce n'était pas le bon peuple de France, les paysans aux muscles durs et les bourgeois prudents et réfléchis. On verrait comme ils sauraient venger l'honneur du pays, entaché par l'impéritie des chevaliers et du roi. Et voilà que c'était le roi, le premier des chevaliers, qui venait couper bras et jambe à la volonté nationale de revanche. Les Etats Généraux de 1356-1357 furent l'écho amplifié de ces colères. Ils obligèrent le Dauphin à prendre le titre de régent pour empêcher le retour de pareille ingérence du roi prisonnier. Ils intentèrent des procès aux anciens conseillers de Jean, et ils les destituèrent. Ils placèrent aux côtés de Charles un conseil de régence et un conseil de guerre pour le contrôler et surtout le diriger. Ils le contraignirent à relâcher le roi de Navarre (printemps 1357), qui languissait toujours en prison pour avoir soutenu le pauvre peuple. Avec le Navarrais, le trio fut complet: Etienne Marcel et Robert de Coq qui menaient déjà toute la danse. Ce furent de rudes épreuves pour le Dauphin Charles; du moins lui servirent-elles de rapide et sûr apprentissage. A la première occasion favorable, il s'échappa de Paris et s'appuya sur la pro-

vince. Alors il entreprit la reconquête de la capitale. Tous ces événements font invinciblement songer à la Commune, qui fut effectivement leur exacte répétition. Après la poussée patriotique de la masse qui crée l'émeute, l'ambition égoïste de quelques démagogues qui passent à la trahison. Etienne Marcel, qui se sentit surtout visé par l'offensive du Dauphin, prit appui sur les Anglais, fit entrer de leurs troupes dans Paris et se prêta aussi aux ambitions du Navarrais qui voulait obtenir la couronne de France. Le Dauphin Charles serrait de près les Parisiens ; il ménageait, malgré tout, le Mauvais, pour diviser les révoltés. Par une intelligence dans la place, le 2 août 1358, il entra dans Paris. Ce tout jeune chef de gouvernement eut une répression sage. Il ne s'agissait pas, en effet, de gâter les choses. La trêve avec l'Angleterre avançait ; elle était, au reste, peu observée ; en Bretagne, malgré des suspensions d'armes aussi, les hostilités se poursuivaient. La révolte de Charles de Navarre était, par dessus tout, le gros point noir. Comment espérer obtenir une bonne paix d'Edouard ou une revanche efficace tant que la France serait divisée contre elle-même? Le régent s'efforça de ramener le Navarrais. Le 19 juillet, il arriva à signer avec lui une paix. Mais, dès le 31 juillet suivant, Charles le Mauvais la violait et reprenait la campagne contre le gouvernement royal. En Orléanais, Auxerrois, Champagne, Bourgogne, le Dauphin poussa la guerre activement. Il ne pouvait réduire à l'impuissance un ennemi si souple qui avait partout des places et des intelligences ! La trève avec l'Angleterre était absolument sur sa fin, elle allait se terminer aux premiers mois de 1359. Le dauphin Charles voulut tenter un grand coup pour ressaisir le roi de Navarre. Après tout, Charles le Mauvais et Edouard, à rechercher tous les deux la couronne de France, devaient être faciles à séparer ! Le régent et son père complotèrent le traité de Londres. C'était une tromperie dans laquelle on devait faire tomber Edouard et qui permettrait surtout de séparer une bonne fois les rois d'Angleterre et de Navarre. Le traité de Londres ne se comprend pas autrement qu'une duperie, et toutes les circonstances la proclament. Jean était toujours prisonnier en Angleterre ; il y menait, d'ailleurs, plutôt une existence joyeuse. Par instants, il était cependant repris comme de la nostalgie de la France, et il s'ouvrait à son fils de projets de pacification qui étaient tous rejetés ; ainsi, l'année 1358, Jean avait longuement négocié un traité de paix ; la population parisienne s'était

chargée de le ruiner; elle avait massacré les maréchaux de Champagne et de Normandie, conseillers du Dauphin, qu'elle croyait favorables aux négociations (1). Et le Dauphin avait dû faire comprendre à son père l'inutilité de telles tentatives. Il était certain qu'avec l'état de l'opinion, toute tractation élaborée à Londres, ou trop dure, n'avait aucune chance de succès, et ne risquerait que d'accroître les embarras du régent. Jean se résignait tant bien que mal, et attendait. Il était au reste en relations fréquentes avec son royaume. Il recevait souvent des ambassades de ses diverses provinces qui venaient l'assurer de leur affection et lui apporter de l'argent et autres cadeaux (2). Dans les débuts de 1359, une ambassade de Languedociens vint ainsi le visiter en Angleterre (3). C'est vers ce temps-là que se concerta entre le régent et son père prisonnier, la fallacieuse idée du traité de Londres. La députation languedocienne fut utilisée sans doute pour l'entente secrète. A ce moment, il y a effectivement tout un manège de relations mystérieuses entre le roi Jean et le continent. Les Anglais s'en sont bien aperçus. Knighton nous révèle qu'en janvier 1359 on surprit un message secret de Jean où ce prince déclarait qu'il était décidé à ne pas céder un pouce du territoire français (4). Voyons la suite, qui éclairera encore davantage toute la machination. Le 24 mars 1359, peu après la venue des Languedociens, Jean signe avec Edouard le traité de Londres. Il cède en pleine souveraineté toutes les terres que le roi d'Angleterre a voulues, probablement même plus qu'aux négociations de 1358. Savoir: la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Ponthieu, le comté de Boulogne, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Cahornais, le Périgord, le Bigordan, l'Agenais, les comtés de Montreuil-sur-Mer, de Guines, la ville de Calais et ses environs, et la suzeraineté de la Bretagne. Il promet une rançon de 4 millions d'écus d'or. Obtient-il au moins vraiment cette liberté à laquelle on dit qu'il aspire si ardemment et qu'il achète si cher? Non, à peine, liberté précaire

(1) Delachenal. Hist. de Charles V, T. I, p. 360 et s. C'est en suite de ce meurtre des maréchaux que le Dauphin prit la qualité de régent pour enlever en quelque sorte à son père la faculté de négocier seul un traité.

(2) D'Aumale. Notes et documents relatifs à Jean roi de France et à sa captivité, p. 37 et s.

(3) D'Aumale. Notes et documents relatifs à Jean roi de France et à sa captivité, p. 38.

(4) Knighton II 101 et 102.

et sujette à des conditions qui la rendent illusoire et pour des raisons que Jean, aussi bien que tout autre, peut peser. L'article 39 du traité stipule que Jean continuera d'être regardé comme prisonnier tant que la rançon entière ne sera pas payée. En fait, il n'est pas délivré ; les otages ne doivent pas le remplacer ; les otages ne sont pas des prisonniers substitués, mais un simple gage. Et ne sait-il combien il aura de mal à réunir l'énorme somme d'argent imposée par Edouard. L'année précédente, quand déjà on a parlé de rançon et qu'il s'est agi de recueillir 500.000 écus d'or, on n'a pas pu y parvenir. Alors, qu'eût été de la part de Jean le traité de Londres s'il avait été une œuvre sincère : non seulement une ignominie, mais une sottise. C'est trop. Jean n'a pas commis tout cela. Le traité de Londres, tout ce que Jean s'y laissait arracher avec l'arrière-pensée bien ferme de n'en rien exécuter ni lui, ni son fils, visait à l'obtention de la clause suivante : les rois de France et d'Angleterre convenaient que Charles de Navarre n'était pas compris dans la paix, et que, s'il s'opposait en quelque façon à son exécution, tous deux s'uniraient pour le contraindre à l'observer (1). Voilà la pierre d'achoppement de la négociation. Le traité de Londres est une supercherie pour enlever le roi de Navarre au roi d'Angleterre. Le traité est immédiatement porté à Paris. Vers le même temps, l'ambassade languedocienne revient. En mai, les Etats Généraux furent chargés, à Paris, d'approuver ou repousser la tractation. A côté du Dauphin y assiste Charles de Navarre (2). Saisissez-vous tout le complot ? Pourtant, Charles de Navarre est toujours en guerre avec le régent. Mais le régent a cru bon de suspendre un moment l'inimitié. Il a tenu à faire passer sous les yeux du Navarrais la stipulation du traité de Londres qui l'exclut de la paix et le laisse seul entre les rois de France et d'Angleterre réconciliés. Aussi est-ce Charles le Mauvais menant le train, que le traité fut unanimement rejeté. En suite de quoi, quelques nouvelles opérations de vigueur contre le roi de Navarre, et le 21 août 1359 l'objet de tous les efforts, de toutes les ruses était atteint : une pacification intervenait entre le gouvernement du régent et le Mauvais. Cette pacification ne devait pas beaucoup durer, à peine plus que la précédente ; dans le milieu de l'hiver, le Navarrais se

(1) Cosneau. Les grands traités de la guerre de Cent Ans, pages 23 et 24.
(2) Froissard. Ed. S. Luce. T. V, p, 180.

reprit à conspirer. Mais la défiance était mise entre les rois Charles et Edouard; et c'était la fin des ententes étroites. Remarquons, avant de passer plus loin que, circonstances tout en faveur de notre thèse, le 21 juin, la suite du roi Jean fut fortement réduite et, le 26 juillet, elle fut fixée à vingt membres, désignés nominativement (1); non seulement l'entourage du prisonnier fut épuré, mais sa liberté fut presque supprimée et surtout il n'eut plus la faculté de recevoir de mission du continent. On avait donc eu vent, en Angleterre, de quelque manigance entre Jean et son fils. Les autres résultats escomptés sans nul doute par le Dauphin et le roi de leur combinaison, furent pleinement atteints et durablement. Le traité de Londres fouetta comme l'opinion publique. A clairement découvrir les prétentions anglaises, elle eut un sursaut; c'était trop; les Français, unanimement, se prononcèrent pour un gros effort qui changerait la fortune ou permettrait de traiter à de meilleures conditions. Le pays accorda tout l'argent qu'il put (2). La France entière se prépara à la lutte. Le Dauphin entama une action diplomatique intense. Au début de 1360, il renoua l'alliance écossaise (3); aux Pays-Bas, dans l'Arélat, il revivifia toutes les amitiés traditionnelles; il quêta jusqu'au concours du roi de Danemark. La guerre avait repris en 1359. En l'automne, Edouard avait débarqué en France; pendant l'hiver, il avait traversé la Champagne, la Bourgogne, l'Ile de France. Devant lui, jamais aucune armée; des châteaux bien défendus et seulement quelques bandes qui le harcelaient. Ses troupes furent bientôt lasses, découragées; elles étaient décontenancées par cette nouvelle façon de faire la guerre. Elles ne voyaient surtout pas de moyen de la terminer. Edouard se laissait gagner à ces impressions. Autour de lui c'était le vide et en même temps un élan national et une unanimité des Français pour lui disputer la victoire. Les succès antérieurs n'allaient-ils pas être compromis? Partout les effets de cette immense volonté de lutter se manifestaient: à Longueville, les bourgeois de Rouen; dans l'Oise, le grand Ferré: en Champagne, les bourgeois de Reims, etc. En mars 1360, Edouard apprit que les Normands, répondant aux exhortations du

(1) D'Aumale. Jean et sa captivité, p. 46. Déjà, à différentes reprises, quelques mesures coercitives avaient été prises contre Jean, mais jamais de cette rigueur-là.

(2) Se faisant un peu tirer l'oreille.

(3) Arch. Nat. I. 677.7.

Dauphin, avaient débarqué à Winchelsea, en Angleterre (1). Le chancelier anglais avait été obligé de convoquer jusqu'à l'arrière-ban; toute la population du royaume insulaire était encore secouée d'un frisson d'épouvante. Edouard comprit qu'il fallait réaliser les premiers bénéfices. Son peuple se fatiguait de la guerre et demandait à reprendre haleine. Le roi d'Angleterre marqua quelques dispositions à traiter; avec ses troupes, lentement il se retirait vers la Manche. Les légats pontificaux, qui étaient accrochés à lui dans ce but, en prévinrent immédiatement le Dauphin. Le Dauphin Charles envoya ses plénipotentiaires. Des négociations s'ouvrirent le 3 avril 1360, à Longjumeau; Edouard faisait bien quelques concessions territoriales sur le traité de Londres, mais il ne voulait pas renoncer au titre de roi de France. Les pourparlers furent rompus. Le 10, sur une nouvelle velléité du roi d'Angleterre, ils reprirent à la Tombe-Issoire. Le régent maintenait fermement ses positions. Les pourparlers échouèrent encore. Le 1er mai, à un nouvel avis du frère prêcheur Simon de Langres, Charles dépêcha encore ses députés à Brétigny, près de Chartres. C'était: l'évêque de Beauvais Jean de Dormans, son frère Guillaume de Dormans, le comte de Tancarville, le maréchal de Boucicaut, Jean des Marès, Jean Maillart, etc... Les envoyés anglais étaient: le duc de Lancastre, le comte de Northumberland, Warwick, Salisbury, le captal de Buch, Jean Chandos, etc... On tomba rapidement d'accord: le 7 mai, on contracta la trêve nécessaire à l'exécution du traité. Le 8, le traité provisoire fut signé par le prince de Galles et le Dauphin Charles. La France cédait à l'Angleterre: en toute souveraineté, la Guyenne, le Cahornais, le Tarbais, le Poitou, la Saintonge, l'Agenais, le Périgord, le Limousin, le Bigordan, l'Angoumois et le Rouergue; avec réserve d'hommage, les comtés de Montreuil-sur-Mer, Ponthieu, Guines, la Ste de la Marck, la ville et les environs de Calais. Jean devait payer à Edouard 3 millions d'écus d'or, dont 600.000 à verser dans les quatre mois de sa délivrance. Les deux rois s'engageaient à renoncer mutuellement, l'un à la couronne de France, l'autre à la souveraineté des territoires cédés. Les affaires de Bretagne seraient résolues par un arbitrage des deux princes dans un délai de deux nas; le bénéficiaire de la sentence rendrait hommage à la France. Edouard se réconciliait avec le comte de Flandre, et Jean avec Charles et

(1) Chrono. Reg. Franc. éd. Moranvillé. T. II, p. 290.

Philippe de Navarre. A Calais, le traité fut définitivement signé par Edouard et Jean, libéré le 24 octobre 1360. Le Dauphin avait au moins sauvé le nord-ouest du royaume ; c'était pourtant le traité le plus désastreux de notre histoire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

ASCHLEY. — James et Philip van Artevelde. 1883.
ASCHLEY. — Hist. des doctrines économiques de l'Angleterre. 1900.
LA BORDERIE. — Hist. de Bretagne. 1899.
COVILLE. — Les Etats de Normandie au XIVe siècle. 1894.
DELACHENAL. — Premières négoc. de Charles le Mauvais avec les Anglais. 1354-1355. Bib. de l'école des Chartes, t. 61. 1900.
DESJARDINS. — Les Etats Généraux de 1350. 1614.
DUFOURMANTELLE. — La Marine française au commencement de la guerre de Cent ans. Rev. hist. t. 9. 1879.
GUESNON. — Doc. inédits sur l'invasion anglaise. Rev. hist. et philos. 1877.
KERVYN DE LETTENHOVE. — Le procès de Robert d'Artois. Bull. de l'Acad. royale de Belgique, t. 10 et 11. 1860. 1861.
KERVYN DE LETTENHOVE. — Jacques d'Artevelde. 1869.
LEROUX DE LINCY. — Le procès de Robert d'Artois. Rev. de Paris, t. 7 et 8. 1839.
LONGMAN. — Edward III. 1863.
LONGMAN. — The life et the times of Edward III. 1869.
LUCE. — Du rôle politique de Jean Maillart en 1358. Bib. de l'école des Chartes, t. 18. 1856. 1857.
LUCE. — Examen critique de l'ouvrage intitulé Etienne Marcel, par M. Perrens. Bib. de l'école des Chartes, t. 21. 1859-1860.
LUCE. — La jeunesse de Bertrand du Guesclin. 1876.
LUCE. — La France pendant la guerre de Cent ans. 1890-1893.
LUCE. — Hist. de la Jacquerie. 1895.
MACKINSON. — The history of Edward III. 1900.
MEYER. — Charles, roi de Navarre et d'Evreux. 1898.
MOLINIER. — Etude sur la vie d'Arnoul d'Autrehem. 1889.
MORANVILLÉ. — Le siège de Reims. Bib. de l'école des Chartes, t. 56. 1895.

PERRENS. — Etienne Marcel. 1875.
PETIT-DUTAILLIS et COLLIET. — La diplomatie française et le traité de Brétigny. Le Moyen-Age, 2e partie, t. 11. 1897.
PLAINE. — La guerre de Succession de Bretagne, 1886.
DE LA RONCIÈRE. — Hist. de la Marine française. 1899.
SECOUSSE. — Preuves de l'hist. de Charles le Mauvais. 1758.
STUBBS. — The constitutional history of England. 1895.
TESSIER. — La mort d'Etienne Marcel.
VALOIS. — Compte rendu du travail de J. Tessier sur la mort d'Etienne Marcel. Bib. de l'école des Chartes, t. 47. 1887.
VALOIS. — La revanche des frères Braque. Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris, t. 10. 1884.
VIOLLET. — Les Etats de Paris en fév. 1358. Mém. de l'Ac. des Inscript. et Belles Lettres, t. 34. 2e partie. 1895.

ARTICLE V

La revanche de Charles V.

Il faut bien comprendre que dans l'arrière-pensée de la France comme de l'Angleterre, la paix de Brétigny n'est qu'un temps de répit. Les Anglais se lassent des campagnes continuelles sur le continent; Edouard a noté ce ralentissement de leur élan; il veut laisser un peu souffler son peuple; mais il entend poursuivre sa conquête de la France, tout au moins rattraper ce que Brétigny sur Londres lui a fait perdre. Les Français ne peuvent accepter un démembrement si considérable; déjà, lorsque l'heure de la pacification a sonné, ils s'apprêtaient dans un gros effort à violenter la victoire; avec le Dauphin, ils ne considéraient la paix que comme un moyen de mieux préparer la revanche. Aucun des deux adversaires ne veut se lier définitivement les mains par la tractation. De là l'affaire des renonciations, mal saisie encore. Les Français ont proposé l'ajournement des renonciations, les Anglais, immédiatement, ont accepté; les uns et les autres, dans leur for intérieur, ont espéré que c'en était la remise aux calendes grecques.

Eclairons la question. Le traité élaboré à Bretigny était provisoire, il établissait seulement les grandes lignes de l'accord. Il n'avait été signé de part et d'autre que par les héritiers présomptifs. Seul le traité définitif, solennel, devait recevoir la signature des deux souverains mêmes. Après Brétigny, durant l'été, à Calais, les délégués des deux parties entreprirent de mettre sur pied la convention définitive. Ayant accepté, le 14 juin, à Londres, les bases de l'accord, Jean avait débarqué à Calais le 8 juillet pour présider avec Edouard les travaux, qui commencèrent sans retard. Le Dauphin Charles, lui aussi, était venu à Boulogne, surveiller la discussion. Notons en passant et aussitôt, que l'affaire des renonciations fut principalement menée par le Dauphin: seul, il en dégagea dès le premier instant et en maintint pendant toute la suite la théorie exacte. Jean ne la comprit que fugitivement et fut quelquefois sur le point d'en ruiner les avantages. Quand les articles 11 et 12 du traité, qui avaient trait aux renonciations, furent amenés sur le chantier, les députés français proposèrent qu'on

les exceptât de la convention générale et qu'on en fît une Charte à part; la Charte serait jurée ultérieurement lorsque les clauses principales du traité, les cessions territoriales, seraient exécutées. Ils arguèrent probablement des raisons qu'une lettre de Jean énonça plus tard. Qu'allaient devenir les pays cédés, dans l'intervalle qui séparait de leur remise réelle à l'autorité anglaise la renonciation officielle de Jean à leur souveraineté? Allaient-ils être comme suspendus entre les deux puissances souveraines, sans recours de justice et sans direction supérieure politique? Il est vrai que l'on aurait pu rédiger une renonciation sous condition de l'exécution complète du traité; un tel mode de renonciation aurait permis de maintenir le traité entier en un seul corps et de le jurer tout à la fois. Mais la forme même de la proposition française est justement expressive des arrière-pensées du Dauphin Charles; ce qu'il veut, c'est retarder la renonciation même. Sur quel motif baser une revendication ultérieure si, dans un acte solennel, on a abandonné absolument tout droit aux pays qu'on désire reprendre! Je sais bien qu'un tel acte n'arrête jamais véritablement, même au moyen-âge, ainsi Edouard III et sa prestation d'hommage à Philippe VI; mais cela gêne. C'est bien aussi ce que comprend le roi d'Angleterre pour sa propre partie de renonciation; à se désister formellement de ses prétentions à la royauté française, il se rend plus difficile toute reprise ultérieure des conquêtes continentales. D'ailleurs, à Longjumeau et à la Tombe-Issoire, s'il a rompu les négociations, c'était parce qu'il ne voulait absolument pas renoncer à la couronne de France (1). Ses délégués, à Calais, acceptent immédiatement la suggestion française. Dans un acte à part, les renonciations sont reportées à un an de la ratification du traité définitif, soit à la fin de novembre 1361. Cependant, les deux souverains se réservent la possibilité de renoncer, Edouard, sitôt la prise de possession du Poitou, et Jean, après la remise du Poitou, Agenais, Périgord, Cahornais, Limousin, comté de Gâvre; même la renonciation d'un seul entraînera *ipso facto* celle de l'autre. Au fond, devers soi, chacun a bien l'intention de n'y passer jamais. Voilà ce que l'on n'avait pas encore compris: la ruse française n'a fait qu'enfoncer une porte ouverte. Le 24 octobre

(1) Froissard. Ed. S. Luce. T. VI, p. 4. L'acte de Brétigny a été signé par le prince de Galles encore comme fils au noble roi de France et d'Angleterre.

1360, dans l'Eglise Saint-Nicolas de Calais, le traité fut signé par les deux rois.

Toute la suite ne fit que prouver le jeu secret des deux contractants, jusqu'au jour où Charles V s'appuiera formellement de l'inexécution de la clause des renonciations pour recevoir l'appel des Seigneurs Gascons et entamer la revanche.

L'exécution du traité commença aussitôt. Jean fut libéré bien qu'il n'eut encore payé que 400.000 écus d'or au lieu des 600.000 stipulés. Les otages furent livrés : le duc de Berri, le duc d'Anjou, le duc de Touraine, le duc Philippe d'Orléans, et trente-sept autres princes, barons et bourgeois. Le roi d'Angleterre ne porta plus le titre de roi de France. La remise des terres s'opéra. Chandos était le haut commissaire anglais, Boucicaut, le haut commissaire français. Cette translation fut longue, dépassa l'année prévue. A mon sens, néanmoins, les retards ne sont imputables à aucune mauvaise foi des uns ou des autres. D'ailleurs, le Poitou fut cédé dans le temps prescrit ; Edouard aurait pu alors publier sa renonciation, ce qui aurait entraîné automatiquement celle de Jean ; il eut garde de le faire. Les retards vinrent de circonstances indépendantes des volontés des commissaires respectifs : immensité de l'ouvrage, désordres des grandes compagnies, difficultés suscitées par les populations ou les commandants militaires. Les Anglais ne restituèrent qu'en mars 1361 les forteresses du Ponthieu, que devaient réoccuper les Français. Boucicaut ne put livrer qu'en septembre le Poitou à Chandos et qu'en octobre la Saintonge et l'Angoumois. Voilà tout ce qui avait été transmis officiellement à l'époque où auraient dû s'échanger les renonciations. Edouard, en tout cas, fit toujours le mort à cet égard. Peut-être Jean envoya-t-il une députation à Bruges où elles devaient être prononcées (1) ; mais elle revint sans avoir rien fait, n'ayant pas d'abord rencontré l'ambassade adverse, et ne manifestant ensuite aucun goût personnellement d'y procéder elle-même. Cependant, avec la plus grande loyauté, les opérations de transfert continuèrent. Au printemps 1362, Chandos ou ses subordonnés reçurent : le Limousin, le Périgord, le Cahornais, le Tarbais, le Bigordan. C'était à peu près tout. Au fond, le principal obstacle avait été la résistance des populations. Elles s'accrochaient désespérément à la France ; elles

(1) Petit-Dutaillis et Colliet. La diplomation française et le traité de Brétigny, p. 20

protestaient que le roi Jean n'avait pas le droit de les céder ; puis, malgré tout, devant se soumettre, elles adressaient à la royauté qui les abandonnait, une dernière plainte touchante. C'était ainsi que Poitiers, Cahors, Figeac, Massac, Villefranche s'étaient longtemps opposés à la translation. Le comte de Périgord, le comte d'Armagnac, les vicomtes de Caraman, de Castillon avaient péniblement obéi. Le prince de Galles avait été obligé d'entreprendre une expédition, de juillet 1363 à avril 1364, pour obtenir l'hommage de Jean d'Armagnac. La rançon s'acquitta avec la meilleure grâce qu'on put. Jean eut recours à divers moyens : il émit des emprunts publics auprès des villes, elles les couvrirent avec patriotisme ; il supplia le Pape de lui laisser lever un décime sur le clergé, le Pape refusa le décime, mais passa de l'argent sur le propre trésor pontifical. Il maria, à l'instigation du Dauphin Charles, sa fille Isabelle au riche Galéas Visconti de Milan (25 mars 1361). Malheureusement, il était toujours prodigue ; et les termes étaient en retard. Si bien que la plupart des pauvres otages languissaient encore en Angleterre. En novembre 1362, les ducs d'Orléans, Anjou, Berri, Bourbon, impatients de leur liberté, se laissèrent aller à signer de leur propre initiative des accords avec Edouard (1). Ils lui cédaient des châteaux en Poitou ou dans le Midi, et lui payaient plusieurs centaines de milliers de florins. Jean inclinait à accepter. Le Dauphin, appuyé des barons, fit échouer par des artifices dilatoires. En 1364, le duc Philippe d'Orléans renouvela pour sa part la tractation sur les bases de 1362. En 1363, le duc d'Anjou, excédé de son exil, s'était enfui de Calais. En janvier 1364, le roi Jean passa en Angleterre, non pas remplacer son fils manquant ainsi à sa parole, mais régler avec Edouard cette question des otages. Jean mourut pendant son déplacement, le 8 avril (2).

Charles V n'était, malheureusement pour lui, que trop au courant des affaires quand il prit le pouvoir en son nom personnel. Il était tout jeune encore, vingt-sept ans. Les rudes années d'après Poitiers l'avaient façonné. Il en avait gardé une teinte mélancolique. Sa figure osseuse, aux lèvres épaisses, au nez gros, au front large et proéminent, aux plis accusés, ravagés, disgracieuse par tout cela et morne, s'éclairait dans le regard perçant, lumineux.

(1) Petit-Dutaillis et Colliet. La diplomatie française, etc... p. 24.
(2) Petit-Dutaillis et Colliet. Diplomatie française, etc., p. 26.

L'œil était toute la vie du visage. Cette tête montait un long corps, maladivement maigre; depuis la sortie de l'enfance, Charles était miné par une consomption étrange. Il était intelligent, mesuré, prévoyant, persévérant, maître de lui-même, plein de jugement, il était le Sage. Il était pieux, il était chaste, il avait de hautes vertus morales. Il était instruit, très instruit; il avait une des librairies les plus riches de l'époque. Il aimait l'étude, le calme. Tout l'opposé de Jean. Peut-être en avait-il hérité seulement l'amour des belles choses; mais dans quelle forme et dans quelle fin différentes! Non par folie de luxe et prodigalité; ce qui lui plaisait, c'étaient les constructions élégantes, confortables (Hôtel Saint-Paul), les beaux ameublements, les argenteries finement travaillées, et tout cela par sens artistique et pour rehausser le prestige de son autorité. Il hantait des gens de son espèce, des gens de bien et laborieux. Du Guesclin, Jean de Vienne, Clisson, Tancarville, Audenham, dans le militaire. Guillaume et Jean de Dormans, fils d'un procureur, le dur Hugues Aubriot, l'obstiné Pierre d'Orgemon, le fin Bureau de la Rivière dans le politique. Son gouvernement était modéré, honnête, sériant et embrassant tout. Sa revanche anglaise fut marquée au coin de cette sagesse générale: progressive, admirablement combinée, rien au hasard, sans grand éclat, mais sûre.

Tout ce que nous savons déjà de Charles, nous dit qu'il veut cette revanche. Mais il la veut à son heure, quand toute la préparation en aura été accomplie; et cette heure il ne l'aperçoit que comme lointaine, dans dix à quinze ans, quand le royaume aura été bien pansé, les finances reconstituées, l'armée réorganisée, le système d'amitiés extérieures reforgé et perfectionné. A son avènement, c'est la situation intérieure qui absorbe tous ses soins, et, à l'exemple de son père, il continue d'exécuter fidèlement le traité de Brétigny. Il prêta la main au règlement des affaires de Bretagne. Pendant deux ans, en suite de Brétigny et selon la lettre du traité, Jean et Edouard s'étaient employés à faire intervenir de ce côté là aussi une pacification; ces tentatives échouèrent; Edouard avait-il été très sincère? Jeanne de Penthièvre fut, elle-même, fort intransigeante. En 1362, devant la reprise des hostilités, le roi d'Angleterre (1) remit solennellement son duché au jeune Jean IV de Montfort. En 1363, de nouveaux pourparlers

(1) La Borderie. Hist. de Bretagne. T. III, p. 569.

s'engagèrent à Evran. En 1364, à Aurai, Charles de Blois fut vaincu et tué. Sa femme, si vigoureuse jusqu'alors, fut anéantie; elle demanda à traiter. A Guérande, le 12 avril 1365, la paix fut signée. Jean de Montfort gardait le duché de Bretagne; il laissait à Jeanne le comté de Penthièvre et le vicomté de Limoges; cependant, au cas où Jean mourrait sans enfant, les Penthièvre lui succéderaient. Charles V manœuvra habilement à s'amener Jean IV; il ne s'offusqua pas des relations étroites que le duc gardait avec son ancien protecteur Edouard, des conseils qu'il en demandait; il le conduisit tout doucement à prêter hommage (13 décembre 1366), acceptant bénévolement que ce ne fût que l'hommage simple. Avec Charles le Mauvais, le jeune roi tâcha d'arriver aussi à une pacification. Sur le baiser Lamourette même de Brétigny, le Navarrais avait repris son attitude hostile. A la mort du duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre (1361), il réclama un morceau de la succession. Jean le Bon ne voulut rien céder; il offrit seulement un arbitrage du pape. Charles le Mauvais n'avait pas confiance dans ce genre de juridiction; il recommença une opposition violente. Charles V, qui avait avec lui un compte spécial à régler, jeta bas les ménagements et fit marcher ses armées. Elles prirent Mantes, Meulan, défirent le chef navarrais Buch, à Cocherel (13 mai 1364). En 1365, le roi de Navarre composa; il abandonna à la France Mantes, Meulan, Longueville et reçut Montpellier. Le plus qu'on pouvait, on cherchait à éloigner sa puissance de Paris et à la faire glisser sur le Midi. Enfin Charles V se débarrassa des grandes compagnies en les envoyant à Henri de Transtamarre pour conquérir le trône de Castille. Le roi de Castille, Pierre, avait mortellement insulté la France en répudiant, dès son arrivée, Jeanne de Bourbon (1361), belle-sœur du dauphin Charles. En 1362, quand Henri de Transtamarre, frère adultérin de Pierre, avait levé contre celui-ci l'étendard de la révolte, le dauphin lui avait promis son concours et lui avait fait passer une grosse partie de ses routiers. Dans la suite, le roi Charles V avait continué de se décharger sur la Castille des grandes compagnies. Ces grandes compagnies, inoccupées après la cessation de la guerre anglaise, étaient devenues le fléau du royaume de France. Elles y étaient restées, organisées en bandes puissantes qui rançonnaient et saccageaient. Habitués au gain périlleux mais facile des armes, ces routiers répugnaient à reprendre le labeur régulier et dur des métiers agricoles ou citadins. Ils mettaient sou-

vent en échec les forces royales. Ainsi à Brignois, 1361. Comment espérer quelque relèvement du pays dans ce désordre et ces pillages! la solution Castillane enchantait Charles V; il voyait la richesse revivifier ses campagnes et ses villes. Grâce à ce regain, bien chétif encore, mais réel, de prospérité, il parvenait à acquitter à peu près normalement les termes de la rançon paternelle (1). De toutes façons, désireux de la paix pour le moment, il s'en tenait strictement aux clauses de Brétigny, observait à la lettre les réalisées et veillait à l'exécution exacte de celles qui restaient à remplir. Charles V procédait à la réfection de son royaume.

L'homme propose et Dieu dispose. Charles refaisait son royaume; il entendait se consacrer uniquement à cette œuvre encore quelques années. Il eût la main forcée par les événements; il dût précipiter le mouvement de la revanche anglaise pour ne pas échapper d'excellents éléments de lutte qui s'offraient. Charles V doubla les étapes de la reconstitution intérieure et de l'organisation diplomatique extérieure. Malgré tout, et bien que les hostilités réelles aient commencé en 1369, on peut considérer qu'il ne fut définitivement prêt qu'en 1372, et que jusqu'à ce temps il travailla à disposer toute sa machine de guerre: alors en 1372 seulement débutèrent les grandes opérations. En 1366, retour de Castille, le prince de Galles lâcha, malgré les stipulations de Brétigny, les grandes compagnies sur la France. Charles V fut désolé; c'était toute son œuvre perdue. De fait le royaume était de nouveau bouleversé et saccagé. Charles fit des représentations au prince Noir; il rappela les clauses du traité de 1360, que les deux pays s'étaient promis un concours mutuel contre les routiers. Il adressa les mêmes observations à Edouard, il lui demanda positivement de l'aider contre ces bandes malfaisantes. Le prince de Galles et Edouard opposèrent des fins de non recevoir. Charles V n'avait rien à attendre des Anglais, pas même un concours formellement convenu et de simple humanité. Les Anglais sommeillaient un peu sur leurs lauriers, mais leur haine de la France demeurait et la volonté d'accroître leur domaine continental. L'antagonisme persistant se manifestait sur tous les terrains où indirectement il pouvait s'exercer. En Bretagne, Edouard ne perdait pas une occasion d'afficher son intimité avec le duc Jean IV; dans les derniers démêlés avec le Navarrais, on avait toujours senti derrière lui se

(1) Petit-Dutaillis et Colliet. Diplomatie française, etc., p. 29.

profiler l'ombre anglaise. En Castille, Français et Anglais se combattaient franchement; après que Duguesclin avait installé Henri Transtamarre sur le trône (1366), le prince Noir, de concert avec Charles le Mauvais, était venu rétablir Pierre; pour le moment Henri se préparait avec le concours de la France à chasser Pierre à son tour. Charles V savait à quoi s'en tenir sur cet antagonisme, sur les intentions de l'Angleterre. Il ne s'était jamais illusionné. Le mauvais procédé du prince Noir pour les grandes compagnies était une nouvelle manifestation de l'inimitié anglaise. Sur ces entrefaites, le prince de Galles, pour acquitter les nombreuses dettes contractées durant l'expédition de Castille, décida un fouage de 10 sous pour 5 ans (Etats de Saint-Emilion, 1367), à lever par toute l'Aquitaine. L'Aquitaine entière s'agita, surtout la Guyenne et la Gascogne. Les populations de ces régions étaient comme celles du reste de la France, ruinées par 30 ans de guerre et accablées des ravages des routiers. Elles protestèrent contre l'imposition. Le duc d'Anjou, lieutenant de Charles V à Toulouse, en profita pour envoyer à différentes villes des provinces anglaises voisines, des lettres où il les encourageait dans leur attitude. Jean d'Armagnac, faisant valoir l'extrême misère de ses Etats, réclama plus vigoureusement que les autres contre le fouage près du prince de Galles. Il se plaignit jusqu'à Londres. A Bordeaux et à Londres on écarta ses doléances. La vigoureuse résistance de Jean d'Armagnac avait groupé autour de lui plusieurs autres barons du midi : les comtes de Périgord, de Comminges, le sire d'Albret, etc. Ils avaient joint à la sienne leur protestation ; d'un commun accord tous se retournèrent vers le roi de France et lui demandèrent son appui. Qu'allait faire Charles V ? allait-il décourager le mouvement, perdre cette merveilleuse occasion de se créer des intelligences en pays même ennemi ? ou écouterait-il leurs supplications et leur accorderait-il sa protection ? L'heure était grave ; c'était à la réouverture proche des hostilités que sa décision pouvait conduire. Et la réfection intérieure et préalable du royaume ? Charles fut sans doute très perplexe ; et nous allons le voir, pendant plus d'un an négocier, comploter avec les seigneurs gascons et chercher à la fois à temporiser, à retarder le grand éclat. Car pour le fond il n'a pas hésité ; il n'a pas laissé échapper cette circonstance si favorable. Il travaillera, voilà tout, à organiser en même temps et le royaume intérieurement, et l'armée et les alliances extérieures ; il fera les bouchées doubles. Il accepte donc de conver-

ser avec Jean d'Armagnac (premiers mois de 1368) et ses amis. En avril 1368, Jean avec eux vient à Paris. En mai, le roi de France accorde une sœur de la reine au sire d'Albret et lui paie 60.000 livres que lui devait le roi d'Angleterre. Le 1er juin Albret promet de combattre les ennemis de la France. Le 30 juin, au conseil, Charles décide de recevoir l'appel des gens du Midi; mais la décision est gardée secrète jusqu'à nouvel ordre. Ce même jour le roi signe un traité avec Jean d'Armagnac et d'autres barons de Gascogne: le roi confirme les privilèges de la Guyenne, promet à ses alliés de ne pas lever de fouage pendant dix ans et les assure de son aide; les seigneurs gascons, en revanche, reconnaissent sa souveraineté, s'interdisent toute paix particulière et acceptent de servir le roi même en dehors de la Guyenne. Le 1er juillet, Charles V octroie à Armagnac des terres en Gascogne, c'est-à-dire, en plein territoire anglais; d'ailleurs il gorge d'or et d'honneurs tous les compagnons du comte. Aussitôt l'entourage du roi élabore un mémoire contre le prince Noir; en relief est mise la question des renonciations, leur inexécution, et par conséquent la persistance de la souveraineté française sur les provinces cédées en 1360; puis toute une longue énumération de griefs. Le mémoire est pour le moment gardé dans le tiroir. En novembre 1368, le comte Archambaud de Périgord et les nobles du Rouergue reconnaissent la souveraineté du roi de France et contre subsides promettent leur concours. Le 18 novembre le roi prend publiquement sous sa sauvegarde les seigneurs gascons qui ont fait appel à lui. Le lendemain on rédige l'ajournement du prince Noir; on ne le lance pas immédiatement. En décembre, une réunion de quarante-huit notables déclare que le roi doit accepter l'appel sous peine de péché mortel. On prévient de la décision les villes du Rouergue, Quercy; le roi prie le comte de Flandre de la publier chez lui; le comte refuse. En janvier 1369 la lettre, citant le prince de Galles à comparaître en mai, fut envoyée. Ce même mois, Tarbes adhère à l'appel, le fils de Jean d'Armagnac s'empare de Roquevalersergue, des troupes anglaises sont battues à Montalazac, des français prennent Roquecezière. En février 1369, pour retarder l'ouverture des hostilités, Charles offre à Edouard de s'en remettre à l'arbitrage du Pape. Edouard n'accepte pas. Ce coup de sonde sur les dispositions de l'ennemi décide Charles V aux choses définitives. En mai 1369, aux Etats Généraux, où assistent dix-huit prélats et cinq princes du sang, toute la conduite du roi est ap-

prouvée. Le prince de Galles n'a naturellement pas répondu à la citation. Le 21 et le 25 mai, Charles V envoie au roi d'Angleterre des sortes de lettres de défi. Le 3 juin, Edouard reprend le titre de roi de France. Tout de suite après, la guerre commence.

A la hâte Charles avait obvié intérieurement à cette guerre qui se rapprochait. Dès 1367 il avait prodigué l'argent à ses chevaliers et ses capitaines pour les remonter, les harnacher, les organiser (1). Il avait réparé les châteaux importants, il avait procédé aux améliorations nécessaires. Il avait reconstruit et mis en état les fortifications des villes. Dans toutes les places il avait distribué ses troupes. Il avait réformé l'armée royale; elle était tout entière, nobles ou routiers, stipendiée par lui; elle devenait un instrument plus docile entre ses mains. Il avait veillé à ce que les populations s'adonnassent au tir de l'arc et de l'arbalète; il avait stimulé leur zèle par des concours. En fin 1368, sous prétexte des pillages des routiers, il avait ordonné de munir pour un an toutes les forteresses du royaume des vivres nécessaires: blé, vin, avoine, etc. (2). En 1369 il partagea en trois grandes régions la défense du pays: le sud au duc d'Anjou; le centre au duc de Berri; le nord au duc de Bourgogne; il commanda de renouveler la tactique de 1359-1360: la défensive pure derrière les murs des cités ou des châteaux. Ainsi le premier élan des ennemis sera brisé; bientôt ils s'useront. A les harceler par petits groupes, les français au contraire prendront peu à peu confiance en eux-mêmes; et ils tomberont en nombre sur les anglais quand ceux-ci seront lassés de leurs randonées, affaiblis par la fatigue et la faim. Charles compléta ces dispositions terrestres par une sérieuse refonte de sa marine, ou plutôt il la recréa de toutes pièces. Il avait compris qu'il était de toute nécessité pour nous de ne pas laisser aux Anglais, de façon incontestée, la domination de la mer; il fallait pouvoir, à l'occasion, passer nous-mêmes en Angleterre ou inquiéter les relations de la métropole anglaise et de ses armées continentales. Il avait dès les débuts de son règne, jeté les fondements d'une reconstitution de notre puissance navale. Il avait organisé quatre grandes bases maritimes: Dieppe, Honfleur, La Rochelle, et surtout le clos des Galées à Rouen. Il avait mis à la tête de ses flottes Jean de Vienne. Il avait poussé fébrilement la construction des vaisseaux.

(1) Benoist. La politique de Charles V, p. 150.
(2) Benoist. La politique de Charles V, p. 151

Il accrut considérablement la puissance de notre marine par l'alliance castillane. Grâce à la victoire de Du Guesclin à Montiel (1369), Henri de Transtamarre avait recouvré la Castille sur son frère Pierre, que du reste, peu après, il avait tué tragiquement. Henri nous en avait gardé une reconnaissance infinie, et ç'avait été avec joie qu'aux traités de 1368 et 1371, il nous avait promis le concours de vingt nefs; d'autant qu'Henri de Lancastre, qui avait épousé la fille de Pierre, revendiquait la couronne de Castille. D'ailleurs toute la préparation diplomatique extérieure avait été aussi heureusement et largement menée par Charles V. En 1368, le roi avait dépêché par toute l'Europe ses envoyés (1). L'amiral de Périlleux en Aragon, Enguerrand de Coucy en Allemagne, Hannequin Lyon d'Ays à Cologne, Arnoul de Cologne à Bruges. Cette année encore le sire de Vinay et Pierre de Villiers étaient allés entretenir secrètement le captal de Buch, lieutenant du roi de Navarre pour ses terres de Normandie; ils l'avaient adroitement circonvenu. En 1369 Charles avait pris une attitude énergique vis-à-vis de Charles le Mauvais qui, à son ordinaire, profitait des circonstances pour comploter avec le duc de Bretagne et les Anglais; en 1370, les rois de France et de Navarre signèrent une nouvelle pacification. Le 19 juin 1369 fut célébré le mariage de Philippe de Bourgogne et de Marguerite de Flandre. En 1371, Charles V regagna l'alliance écossaise et il en noua une par la Castille avec le Portugal. En 1372, il renouvela celle avec l'empereur, qui lui promit des troupes. Les hostilités avaient commencé depuis déjà 3 ans; on avait cerné le Poitou, entamé le Rouergue, l'Agenais, le Bigordan, le Périgord. Ce ne fut qu'en 1372, tout étant désormais bien prêt, que la guerre, la grande guerre, véritablement débuta.

Désormais les hostilités furent menées rondement. Du Guesclin battit le captal de Buch à Soubise (1372) et le fit prisonnier. On assiégea La Rochelle; en juin 1372, une flotte Castillane, qui croisait, dispersa celle du comte de Pembroke, venant au secours de la place; en septembre la ville se rendit. Pendant toute cette année, le connétable aidé des ducs de Berri, Bourgogne, Bourbon, acheva la conquête complète du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Les choses se compliquèrent cette année-là de la défection franche du duc de Bretagne. Depuis quelque temps sa conduite

(1) Benoist. La politique de Charles V, p. 153.

était équivoque. Plus Charles V le ménageait, l'autorisant à combattre seulement les anglais en Bretagne, plus Jean IV en usait délibérément avec la France. Jean comblait de libéralités des capitaines anglais : Knolles, Chandos, etc. Il multipliait ses rapports avec Edouard. Le 19 juillet 1372, il conclut alliance avec le roi d'Angleterre. Les plus mécontents de cette félonie furent peut-être encore les bretons ; ils s'écartèrent de leur suzerain. Les troupes françaises avaient immédiatement envahi la presqu'île. Entre Goël et Rennes elles s'emparèrent de la duchesse de Bretagne ; on trouva sur elle un exemplaire de l'alliance avec l'Angleterre ; on relâcha la princesse et on répandit partout la convention ignominieuse. En peu de temps (1373), tout le pays gallot fut conquis ; puis le reste ne tarda pas à subir le même sort. Jean s'était enfui à Bordeaux, puis en Angleterre. Il n'y avait plus aux mains des Anglais, en 1374, que Brest, Aurai, Derval. En 1373, Lancastre avait renouvelé les grandes randonnées ; il était allé de Calais à Bordeaux ; l'expédition fut désastreuse ; l'armée anglaise fondit comme glace au soleil. Le prince de Galles tenta lui aussi une grande chevauchée ; il subit le même sort et repassa en Angleterre pour y mourir (1376). Pendant ce temps, les Français avaient procédé régulièrement et sûrement à la conquête de la Gascogne et du Bigordan. De 1375 à 1377, intervinrent des trêves. En 1377 mourut Edouard. Charles V sentait qu'il glissait lui-même à la mort. Il aurait bien voulu aboutir à une paix qui lui semblait très nécessaire pour le jeune successeur qu'il laissait. Il continua de mener vigoureusement la guerre, peut-être plus vigoureusement que jamais par instant pour le but même qu'il poursuivait ; mais il négociait constamment aussi une pacification. En 1377 Français et Ecossais, ayant confirmé leur alliance, reprirent la campagne. Les Ecossais remontèrent assez haut la Tamise. Une fausse manœuvre de Charles V, en 1378, rendit la Bretagne à Jean IV ; ayant cité le 4 décembre le traître à sa cour, qui avait défailli, le roi réunit le 18 décembre le duché à la couronne. La Bretagne, si indépendante, en remua toute entière. A Nantes, les Bretons, y compris Jeanne de Penthièvre, se confédérèrent. Jean, qui reparut (1379) même avec des anglais, fut acclamé. Charles V essaya de rattraper sa faute en envoyant Du Guesclin et Clisson soumettre les révoltés ou composer avec eux. Les tentatives furent vaines et bientôt le connétable pria son souverain de l'envoyer combattre ailleurs. Cependant la leçon de 1372 ne fut pas inutile à Jean qui,

dès 1381, sur les instances du vicomte de Rohan, des sires de Laval et de Dinan, fit sa paix avec la royauté. Aux premiers mois de 1379 avait été découverte une nouvelle traîtrise de Charles le Mauvais; il avait projeté de se saisir du roi de France vers Pâques de cette année. Le fils du Navarrais se trouvait alors en Normandie pour le règlement de quelques litiges territoriaux; Charles V lui montra l'infamie de son père et, grâce à lui, mit la main sur toutes les terres françaises du félon. En même temps, le roi de Castille avait envahi la Navarre et avait dicté ses conditions à Charles le Mauvais. Comme, pour résister aux Castillans, Charles avait fait appel aux anglais, il dut s'endetter afin de s'acquitter envers eux, et vécut désormais misérablement (+ 1387). En 1380 Charles V rendit à son fils les biens confisqués. Ce fut au milieu de toutes ces complications et de la guerre anglaise continuant, alors que son connétable venait de disparaître (mort au siège de Châteauneuf-de-Randon, 22 juillet 1380), que Charles V, tout préoccupé de l'avenir, mourut à son tour (16 septembre 1380). Il aurait tant voulu laisser derrière lui la paix ! d'abord il ne s'était jamais refusé aux tentatives pacificatrices de la Papauté: 1370, 1371, 1373, 1374. En 1375 une trêve avait abouti; aux conférences de Bruges en vue d'une paix véritable, les pourparlers avaient été brisés parce que le duc de Lancastre, délégué anglais, avait exigé la restitution de la Bretagne à Jean IV, et que Philippe de Bourgogne, le délégué français, avait voulu faire comprendre la Castille dans la pacification. En mars-avril-mai 1377, les conversations reprirent à Montreuil-sur-Mer. Charles V, pour la raison de santé que j'ai donnée plus haut, était prêt à de larges sacrifices. En 1378, aux négociations qui se rouvrirent, il offrit le Ponthieu, le Poitou, la Saintonge au-delà de la Charente, le Limousin, l'Angoumois, le Montalbanais et le pays entre Aveyron et Tarn. Les Anglais prétendirent à davantage. En 1379 Charles fit un pas de plus: sa fille Catherine avec encore le comté d'Angoulême en dot. Il aurait tant désiré réussir! En mai 1380, à Leulinghen il fit une nouvelle tentative pour la paix, à peu près aux mêmes conditions que la fois précédente. Vainement.

La question anglaise, jusqu'à la fin du siècle, soit dans la guerre, soit dans la trêve, piétina. Les Anglais avaient escompté, de la jeunesse de Charles VI et des ambitions de ses oncles, un revirement de fortune à leur égard. Ils s'étaient mal auscultés eux-mêmes; quel désordre et que de compétitions aussi sous leur

prince enfant Richard II. En somme la mort de Charles V n'avait fait qu'amener au même point les deux royaumes. Le grand Schisme, en manifestant toute une vaste opposition à la France, avait incité l'Angleterre peu après l'avènement de Charles VI, à tenter un assez gros effort contre nous. En 1381, elle avait fait alliance avec le Portugal et trêve avec l'Ecosse. En 1382, Richard épousa la sœur du roi des Romains, Wenceslas. Mais la révolte des travailleurs (début de 1381) vint calmer ses velléités. Toute une fermentation populaire se manifestait pareillement en France et en Flandre, et réclamait l'attention du conseil de régence. En Flandre, surtout, la fiscalité excessive de Louis de Male avait irrité les masses. Un différend entre Gand et Bruges, en 1375, avait mis le feu aux poudres (1). Les troubles durèrent et reprirent la forme qu'ils avaient eue 50 ans plus tôt. L'émeute se donna comme chef Philippe Artevelde, fils de l'autre. Et Philippe Artevelde marcha de tout point sur les traces de son père, en cherchant l'appui de l'Angleterre pour lutter contre son comte. Le duc de Bourgogne, gendre de Louis de Male, intervint devant les caractères nouveaux de la révolte. Roosebecke (27 novembre 1382) suspendit pour un temps les négociations d'alliance qu'en septembre et octobre 1382, Artevelde avait nouées avec l'Angleterre. En 1383, cependant, les Anglais, sous l'évêque de Norwich, vinrent appuyer les rebelles (2); ils battirent à Dunkerque les troupes du comte de Flandre. Le roi de France se décida encore à une démonstration dans le Nord, qui fit déguerpir les anglais. En 1384 mourut Louis de Male. Philippe de Bourgogne, devenu comte de Flandre, fit reprendre l'étendard de Saint-Denis (1385) à Charles VI qui marcha sur Dam, s'en empara, ravagea le nord des pays flamands et jeta ce qui restait d'anglais à la mer. Les Gantois se soumirent; ils conclurent avec le duc de Bourgogne la paix de Tournai (21 décembre 1385). Ils gardèrent leurs libertés, même religieuses. Peu de jours après, Philippe et sa femme Marguerite faisaient leur entrée solennelle dans Gand. Ce fut à la France à prendre l'offensive à son tour. Les troubles intérieurs y étaient terminés, et la participation anglaise aux révoltes flamandes nous avait irrités. Le duc de Bourgogne, personnellement d'ailleurs, voulait se venger de l'Angleterre. Il poussa le roi à préparer

(1) Pirenne. Hist. de la Belgique, T. II, p. 189 et s.
(2) Pirenne. Histoire de la Belgique, T. II, p. 199.

à l'Ecluse une vaste descente dans l'île. De plus, en 1386, nous envoyâmes en Castille des secours pour en chasser le duc de Lancastre qui revendiquait toujours la couronne de Pierre (1). Cette année 1386, l'expédition de l'Ecluse avorta par les secrètes menées du duc de Berri (2), jaloux du duc de Bourgogne. En 1387, elle subit le même sort parce que Jean IV de Bretagne s'était emparé du connétable de Clisson, qui voulait marier sa fille au comte de Penthièvre. Le gouvernement royal dut s'occuper de faire lâcher prise à Jean. L'Angleterre n'en était pas moins profondément impressionnée par ces projets d'invasion; elle tremblait (3). Elle chercha à parer le coup dans une paix. En l'été 1388 s'ouvrirent des conférences. Les Français ne demandaient pas mieux que de faire de larges concessions dans le Midi, mais ils réclamaient la livraison de Calais, Guines, Marck et des forteresses anglaises de Picardie, pour être bien assurés des intentions pacifiques adverses (4); les Anglais insistaient pour que la validité des provinces qu'on leur laisserait fût bien définie. On ne put se mettre d'accord et on fit trêve. En 1389, 1390, 1391, 1392, la trêve fut prorogée. En 1392, Richard demanda une entrevue personnelle à Charles VI pour discuter de la paix; elle n'eut pas lieu, mais à Amiens, les ducs de Lancastre et d'York pour l'Angleterre et les ducs de Bourgogne et de Berri pour la France, tinrent des conférences. C'était alors le gouvernement des Marmousets: les ducs de Bourgogne et de Berri, qui ne l'aimaient pas, insinuèrent aux délégués anglais que les conditions françaises n'étaient pas les dernières (5). Rien n'aboutit encore. Peu après Charles VI devint fou. Ses oncles et son frère saisirent le pouvoir. En 1394, conversations à Boulogne avec l'Angleterre. En 1395 une ambassade anglaise vint à Paris; elle était composée de deux prélats et de quatre barons. Elle négocia une trêve de 2 ans, qui fut publiée au début de 1396, et le mariage de Richard avec Isabelle de France. Le 27 octobre, entre Calais et Ardres, les deux souverains se virent. Ils convinrent d'une action combinée pour l'extinction du Schisme. Le 4 novembre 1396, à Calais, fut célébré le

(1) Daumet. France et Castille, p. 48 et s.
(2) Chron. du Relig. de St-Denis, T. I, p. 453 et 459, éd. Bellaguet.
(3) Moranvillé. Conférences entre la France et l'Angleterre, de 1388 à 1393, p. 257.
(4) Moranvillé. Conférences... p. 357.
(5) Moranvillé. Conférences..., p. 361.

mariage d'Isabelle et de Richard. Contre 120.000 francs, Richard accepta de rendre Cherbourg et Brest (1). En 1397, Richard conformément à ses engagements d'Ardres, joignit ses députés à ceux de la France et de la Castille pour prier les deux papes de donner chacun leur démission. Au refus que ces députés essuyèrent, le roi d'Angleterre voulut passer à la deuxième partie de l'action concertée : la soustraction d'obédience. Tous ses sujets s'opposèrent unanimement à une telle mesure. Ils avaient peu goûté les accords de leur prince avec la France ; une bonne partie d'entre eux nous demeuraient irréductiblement hostiles. Ils s'irritèrent davantage encore des mauvais procédés dont Richard usa à l'égard de son cousin le duc de Lancastre, qui venait de se couvrir de gloire en croisade. Lancastre dut se réfugier en France. Il conclut alliance avec le duc d'Orléans (17 juin 1399), puis il rentra en Angleterre comme Richard était à combattre en Irlande, le fit prisonnier le 1er septembre, et le 30 fut proclamé roi à sa place au parlement de Westminster. Bientôt après, Richard mourut.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

Bapst. — Le testament de Jean le Bon. 1880.
Benoist. — La politique de Charles V. 1886.
La Borderie. — Le règne de Jean IV de Bretagne. 1893.
La Borderie. — Hist. de Bretagne.
Boudet. — La Jacquerie des Tuchins. 1895.
Bourquelot. — Jean des Marès. Rev. hist. du droit français. 1878.
Cherest. — L'archiprêtre Arnould de Cévola. 1879.
Clément Simon. — La rupture du traité de Brétigny et ses conséquences dans le Limousin. 1898.
Delachenal. — Hist. de Charles V. 1909.
Dessoles. — La rançon du roi Jean. 1850.
Denys d'Aussy. — Campagnes de du Guesclin en Poitou et en Saintonge, Rev. de Saintonge, t. 10, 1890.
Finot. — Recherches sur les invasions des Anglais et des Compagnies en Rouergue. 1874.

(1) Chron. du Relig. de Saint-Denis, éd. Bellaguet. T. II, p. 477.

IZAM et PROVOST. — Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre (1367-1370). 1885.

JORGA. — Phil. de Mézières. 1896.

LEFRANC. — Olivier de Clisson. 1898.

LEROUX DE LINCY. — Hugues Aubriot. Bib. de l'école des Chartes, t. 23. 1862.

DE LORAY. — Les frères de Charles V, examen des accusations dont ils ont été l'objet. Rev. des quest. hist. 1879.

MIROT. — Les émeutes parisiennes de 1380 à 1383. Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris, t. 28. 1901.

MOISANT. — Le prince Noir en Aquitaine. 1894.

MORANVILLÉ. — Conférences entre la France et l'Angleterre. 1388-1393. Bib. de l'école des Chartes, t. 50. 1889.

MORANVILLÉ. — Etude sur la vie de Jean le Mercier. 1888.

PETIT. — Campagne de Philippe le Hardi en 1372 dans le Poitou Angoumois. Mém. de la Soc. bourguig. de géog. et d'hist., t. 7. 1885.

PETIT. — Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur. 1888.

PETIT. — Séjours de Charles VI. Bull. du Comité des travaux hist. 1893.

PICARD. — Bureau de la Rivière. Pos. des thèses de l'école des Chartes. 1889.

REVILLE et PETIT-DUTAILLIS. — Soulèvement des travailleurs en Angleterre en 1381. 1898.

ROUQUETTE. — Le Rouergue sous les Anglais. 1887.

SKALWEIT. — La croisade de l'évêque Henri de Norwich en 1383-1898.

VANDERKINDERE. — Le siècle des Artevelde. 1880.

WALLON. — Richard II. 1864.

WRONG. — The crusade of 1383. 1892.

ARTICLE VI

Le roi de Bourges

Nous arrivons à une période terriblement embrouillée. Pour ne pas nous perdre, ne suivons que quelques grandes lignes et projetons dessus le plus de lumière possible.

D'abord quelle est la situation de la guerre franco-anglaise aux débuts du XV[e] siècle? L'antagonisme languit, les hostilités s'espacent, les trêves s'éternisent, on tend à la paix. On tend à la paix comme on y tendra un siècle plus tard, dans l'assoupissement progressif de la querelle, et parce que la querelle n'a plus déjà ses raisons profondes de ce temps. Mettez que la France pendant 40 ou 50 ans ne manifeste aucune défaillance, qu'elle n'offre à l'Angleterre aucune trop belle occasion de prendre une revanche sur le continent, et c'est cent ans avant la lettre une pacification sérieuse qui s'établit peu à peu. La trêve, pour l'orgueil anglais, est un régime de transition; cet orgueil ne veut, tout près de la grande lutte, ni s'avouer, ni avouer qu'il renonce. C'est avec l'estompage des années que seulement il incline à une paix formelle. Dans ces premières années du XV[e] siècle, on n'en est encore qu'à la période transitoire des trêves, et malheureusement trop vite la France, par ses divisions, va remettre l'ennemi séculaire en appétit et lui fournir l'occasion incomparable de satisfaire ses vieilles ambitions. Mais il est indéniable qu'alors on en soit à cette période transitoire qui pourrait conduire à la paix. Henri IV de Lancastre qui vient de s'emparer du trône à la place de Richard II, grâce au parti de la guerre, est lui-même, dès l'année qui suit son avènement (1400), obligé de confirmer la trêve. Et les premiers temps de son règne se déroulent effectivement et normalement dans ce régime provisoire de pacification. C'est que le parti de la guerre qui l'a porté au trône, n'est plus toute la nation, comme par exemple un siècle plus tôt. Il n'est plus qu'une portion. Il y a maintenant trois partis en Angleterre: le parti de la paix, faible, auquel a appartenu Richard II; celui de la guerre, vigoureux et remuant, mais qui n'est pas la majorité; enfin une masse nombreuse qui détourne son attention du séculaire conflit pour la reporter sur la

nouvelle activité qui vient de se créer pour elle. L'Angleterre du XIVe siècle a connu une révolution importante de sa vie économique. Le grand Edouard III l'a faite industrielle et commerçante. Ne voulant plus que son royaume fût tributaire du continent, de cette Flandre surtout, que le roi de France ferme à son bon plaisir, il a appelé des maîtres tisserands dans l'île, il a fait apprendre à ses sujets d'autres métiers encore, principalement il les a incités à saisir eux-mêmes leur propre commerce et à le véhiculer. Les Anglais sont devenus tisserands, commerçants, marins. Le flot des étrangers qui les butinaient, se retire. A tel point qu'une des causes de la crise flamande dans la seconde moitié du XIVe siècle est le développement de l'industrie et du commerce proprement anglais. Ce qui prouve le rapide essor que l'un et l'autre ont déjà pris. D'ailleurs dès après 1360 le gouvernement d'Edouard constate avec regret que la population de l'Angleterre se détache de la pratique de l'arc et de l'arbalète, qu'elle éprouve un éloignement des choses militaires. Toutes circonstances qui permirent pour une bonne part la revanche de Charles V, et qui étaient l'effet irréfragable de la nouvelle activité insulaire. Cet éloignement ne fit que croître avec le temps. Si bien qu'en fin du XIVe siècle on peut consigner un affaiblissement notable de l'esprit belliqueux anglais à notre égard. Chose typique : dans les premières années du XVe siècle, des incidents se produisent, des reprises d'armes ont lieu par instant ; ils n'ont ni les uns ni les autres les caractères qu'ils avaient cent ans plus tôt. Ce ne sont plus ces rixes de marins et marchands, ces expéditions spontanées d'hommes du peuple ; la masse n'est plus passionnée. Les incidents dorénavant partent de haut dans la société, en France et en Angleterre, et sont l'effet de l'indiscipline aristocratique dans le désordre, si elles ne sont même des actions officieuses détournées. En 1402, le duc d'Orléans jette défi à Henri IV de Lancastre et tente une expédition. En 1403 le comte de Saint-Pol débarque dans l'île de Wight. En 1404 des secours sont envoyés à Owen Glandower révolté contre le roi d'Angleterre. Cette même année, des pirates anglais organisés essayent de surprendre la Rochelle (1). Somme toute le gouvernement anglais est pacifique. Henri IV fait tout ce qu'il peut pour épouser la veuve de Richard II, Isabelle, parce que princesse de France. La trêve est fa-

(1) Chron. du Relig. de Saint-Denis, éd. Bellaguet, T. III, p. 181.

cilement renouvelée en 1403. Les hostilités de 1405 sont insignifiantes. Les négociations de 1406 pour une paix réelle sont assez sérieuses, et si elles n'aboutissent pas, les trêves reprennent ordinairement. Mais il ne faut trop tenter la mieux intentionnée des natures humaines. Chez nous, alors, que de troubles, quelles divisions! Deux factions ennemies oublieuses de la France, qui ne se proposent plus comme fin que la satisfaction de leur haine par tous les moyens. Henri IV sent renaître ses passions belliqueuses; le parti de la guerre en Angleterre trouve un regain de popularité. A partir de 1409 Henri refuse de proroger les trêves (1), et il observe, attentif, les dissenssions de l'antique adversaire.

La querelle des Armagnacs et des Bourguignons, vers 1410, entre en effet dans sa phase aigue. On sait l'origine de la division: la rivalité de Louis d'Orléans et de Philippe de Bourgogne. La haine entre les deux partis est alors arrivée à son paroxysme; — parce que, en Italie, Philippe a empêché Louis de cueillir les fruits de sa politique (1393-1396), — parce qu'en Allemagne Louis a cherché à foncer sur le centre des possessions bourguignonnes et à les couper en deux (1401-1407), — parce que dans la question du schisme, Philippe a soutenu les voies coercitives contre le pape d'Avignon, grand appui de Louis dans ses entreprises italiennes, et que Louis a barré plusieurs fois la route et heureusement à ces mesures mêmes, — parce qu'en Angleterre Philippe a été partisan d'Henri de Lancastre, et Louis de Richard II, — parce que dans la guerre anglaise, de 1406-1407, Jean Sans Peur, fils de Philippe, et tout animé des mêmes sentiments, et Louis d'Orléans, ont rencontré l'un et l'autre l'insuccès et s'en rejettent la faute mutuellement, — parce que dans la conduite des affaires intérieures Philippe, Jean Sans Peur, Louis en prennent la direction tour à tour, en des systèmes opposés, et qui ont surtout pour fin de nuire beaucoup au rival excécré — parce que, résultat de cet antagonisme exacerbé, Jean Sans Peur fait tuer Louis d'Orléans le 23 novembre 1407. Dès lors, en suite d'un si détestable forfait, c'est de la rage. Une haine, partant de si haut, a bientôt divisé la France entière en deux camps. Maison et Bourgogne et maison d'Orléans ont chacune des terres immenses; les populations de ces territoires partagent exactement l'inimitié de leur maître res-

(1) Chron. du Relig. de St-Denis, éd. Bellaguet, T. IV, p. 283 et s.

pectif. A avoir détenu l'une et l'autre le pouvoir, elles se sont créées des clientèles, des clientèles nombreuses qui leur emboîtent le pas fidèlement. Philippe et Jean de Bourgogne, pour faire pièce aux prodigalités de Louis d'Orléans et de la Reine Isabeau, son associée, et à leur fiscalité excessive, se sont faits les champions d'une politique démagogique, d'une suppression presque générale des impôts; Paris, les villes, les villes surtout du Nord, sont ordinairement pour eux. Par contre, jaloux des possessions incomparablement plus grandes du duc de Bourgogne, les ducs de Berri, Bourbon, les comtes de Clermont, Alençon, la plupart des membres de la famille royale se sont ralliés à peu près fixement au parti d'Orléans. Après la mort du duc Louis, ce ne sont que rixes, assassinats, prises d'armes, escarmouches, hostilités mêmes, et réconciliations passagères d'où, à avoir voisiné quelques heures, les ennemis sortent plus acharnés encore.

Il n'y a bientôt plus de tiers parti, de parti purement français, de parti qui soit seulement dévoué et attaché à son roi. Qu'est le roi? un signe de pouvoir que se disputent Orléanistes et Bourguignons; lui-même n'est plus rien, un pauvre dément qui tourne obsédé dans quelques pièces de son palais. Il n'y a même pas à se raccrocher à l'un de ces partis, Bourguignons ou Orléanistes, parce qu'il servirait plus les intérêts de la France. Où est celui des deux partis qui s'occupe de la France? Louis d'Orléans a-t-il été inspiré par le désir du bien public quand, en quelques mois, il est passé d'Henri IV de Lancastre à Richard II? Jean Sans Peur, quand il a préconisé la voie de cession, était-ce pour le seul avantage de la France ou de la chrétienté, alors que, sur des difficultés en Allemagne, il se met à faire de l'opposition au concile de Pise, né de cette voie de cession? La vérité est que ces princes, trop grands par l'excès même de leurs apanages, se considèrent tous comme des Etats, et même plus à peine comme des Etats dans un Etat. L'Etat, le grand Etat enveloppant, ils n'en ont pour ainsi dire plus cure. Ils ne voient qu'eux-mêmes, leurs ambitions, leurs haines. En-dessous d'eux, sans chef à suivre, pressé par les deux factions, personne ne peut plus s'excepter de la lutte; et tous les gens de France, saisis d'un immense vertige, se laissent entraîner au fol tourbillonnement. Voilà la situation en 1410; la France unanimement divisée entre Orléanistes et Bourguignons; Bourguignons et Orléanistes voulant leur anéantissement réciproque par dessus toutes choses, par dessus même la France. Et comme ils

sont à peu près d'égale force, il n'y a qu'un étranger qui puisse décider.

Désormais, presque toute conscience abolie, pendant plusieurs années (1411-1419), tour à tour les deux camps vont solliciter l'aide de l'ennemi séculaire, l'Anglais. Henri IV et Henri V seraient trop sots de laisser passer pareille occasion et usent de la seule bonne politique en semblables circonstances; ils vont des uns aux autres, n'appuyant trop ni les uns ni les autres, pour que le jeu dure, et ils se vendent aux plus offrants. Les avantages qu'ils recueillent, vont toujours en progressant, jusqu'au jour où l'objet tout entier de leurs convoitises, plus même qu'ils avaient jamais pu espérer, le royaume de France, par le traité de Troyes (1420), tombe à Henri V. Aux premiers mois de 1410, les Orléanistes, dépités de ce que Jean sans Peur possédait le roi et le dauphin, et tenait le gouvernement par cela même, préparèrent un gros effort pour lui ravir toute cette proie, et le 15 avril, aux noces de Charles d'Orléans, à Gien, avec la fille du comte d'Armagnac, concertèrent contre lui un vaste mouvement. Y participaient: les ducs de Berri, de Bourbon, de Bretagne, les comtes de Clermont, d'Alençon, d'Armagnac, le connétable d'Albret. Jean fut effrayé de l'importance de cette ligue. Il essaya d'abord de composer, puis sur l'insuccès de ses tentatives, franchit hardiment le dernier pas devant lequel jusqu'alors Bourguignons et Armagnacs avaient hésité; il demanda une alliance à Henri de Lancastre contre ses ennemis. Henri IV s'empressa de le satisfaire. Jean lui avait promis certains avantages à prendre sur les biens adverses. Assuré de ce concours, le duc de Bourgogne se disposa à marcher sur les coalisés. Il avait compté sans la duplicité de l'Anglais, qui, à des offres plus belles de l'autre fraction, lui passa sans vergogne. Les Armagnacs, au traité du 8 mai 1412, reconnaissaient les droits d'Henri sur la Guyenne, déclaraient tenir de lui toutes les terres qu'ils y possédaient, s'engageaient à lui remettre vingt de leurs forteresses de cette province, et surtout des ducs de Berri et d'Orléans promettaient après leur mort de lui laisser les comtés du Poitou et d'Angoulême. Vous voyez le jeu, et les jolis profits qu'il rapportait. Règle générale: Henri préférait soutenir la faction qui ne détenait pas officiellement le gouvernement, y trouvant plus d'avantages; son fils sera fidèle comme lui à ce principe. Jean sans Peur n'avait plus qu'un moyen de sauver la partie, c'était de prendre une vigoureuse offensive et de battre les coalisés intérieurs

avant que leur allié externe ait pu les secourir. Avec de grosses forces, accompagné du roi et du dauphin, et ayant fait décréter les Armagnacs ennemis de l'Etat, il piqua sur le quartier général de la révolte, Bourges, en fit le siège, et imposa la paix d'Auxerre. Des deux côtés on s'engageait à abandonner les alliances conclues avec l'étranger; un mariage entre le comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et une fille de Jean sans Peur était projeté; la réconciliation s'opérait expressément pour fermer la porte au roi d'Angleterre (1); le duc d'Orléans eut beaucoup à payer pour obtenir que l'expédition anglaise, qui sur ces entrefaites avait débarqué dans le Cotentin, s'en retournât. Bras desssus, bras dessous, Armagnacs et Bourguignons rentrèrent dans Paris pour préparer la défense commune contre les insulaires, dont la dernière descente en Cotentin marquait le renouveau d'esprit d'entreprise. De là, en fin 1412, les Etats de Langue d'Oïl; puis les troubles dans la capitale, l'ordonnance cabochienne (avril-mai 1413); le dauphin excédé des mauvais procédés de la foule à son endroit et les imputant au démagogique duc de Bourgogne; la réaction bourgeoise qui étouffe la rébellion, installe au gouvernement les Armagnacs et chasse de Paris les Bourguignons. Le roi et les dauphins Jean, puis Charles, étaient pour plus de quatre ans aux mains des Armagnacs.

Aussi les Anglais se gardèrent-ils pendant presque tout ce temps à Jean sans Peur, devenu le rebelle et qui avait repris immédiatement contact avec eux. S'ils accordèrent des trêves successives, du 25 septembre 1413 au 2 février 1415, à Charles VI qui désirait en profiter pour maîtriser le duc de Bourgogne et qui l'essaya effectivement mais inutilement dans l'hiver 1414-1415 (inefficace pacification d'Arras, 23 février 1415), s'ils acceptèrent de nouer des négociations avec le gouvernement de Paris pour une paix définitive dans l'été 1415, montrant d'ailleurs qu'ils ne la voulaient pas sincèrement en refusant les considérables offres françaises — Agenais, Bazadais, Périgord, Bigordan, Saintonge au sud de la Charente, comté d'Angoulême, Quercy sauf Montauban, Rouergue, et la main de Catherine de France pour Henri V, avec 600.000 écus d'or — (remarquez la constante progression des offres), ils causèrent beaucoup plus régulièrement avec le duc de Bourgogne. Ils lui laissaient les troupes qu'ils lui avaient accordées en 1411. En 1414 ils contractaient avec lui la convention de Leicester (23 mai):

(1) Chron. du Relig. de Saint-Denis, éd. Bellaguet, T. IV, p. 695.

Jean s'y engageait à aider Henri à conquérir les possessions des Armagnacs (dont Jean d'ailleurs aurait sa part) et à lui prêter ultérieurement hommage-lige lui-même quand l'exécution de l'accord serait assez avancée. Après Azincourt (25 octobre 1415), où aucun Bourguignon n'avait paru dans les rangs français, l'entente de Jean et d'Henri s'accentua. Henri, mis en goût par le succès de sa politique continentale, se préparait à de plus gros efforts. Il avait cherché (1416) à détacher de la France la Castille et l'Aragon; inutilement (1). Après que par deux fois l'empereur Sigismond eut renouvelé (1414-1416) son alliance avec Charles VI, Henri V était arrivé à signer avec lui le traité de Cantorbéry qui annulait ceux avec l'adversaire: Sigismond reconnaissait à Henri la couronne de France qu'il l'aiderait à conquérir; en suite de quoi Henri lui restituerait les terres occupées par la France en empire. Et, à Calais, où le roi d'Angleterre faisait mine de converser avec les délégués français pour la paix, il organisait une intime entente à trois avec l'empereur et Jean de Bourgogne (octobre 1416). Non seulement une trêve générale intervenait entre Jean et Henri (qui devait durer jusqu'en 1419), et ils se promettaient un concours réciproque, mais Jean acceptait de rendre hommage à Sigismond pour ses comtés d'Alost et de Bourgogne, ce qui revenait à dire qqu'il accédait aux arrangements généraux de ses amis. C'était en fait une triple alliance. Par patelinage, au printemps 1417, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne eurent encore l'air de se prêter avec la France aux tentatives pacificatrices du comte de Hainaut (2); la mort du dauphin Jean vint fournir un rapide prétexte à leur échec. L'entreprenante politique anglaise se développait normalement. Pendant même ces négociations pour la paix, Henri et Jean sans Peur renouvelaient et resserraient leur traité d'amitié, et ce dernier et Sigismond transformaient en alliance offensive et défensive (29 avril 1417) leur entente un peu lâche de l'année précédente. Si l'empereur ne passa en réalité à nul accomplissement de ses promesses, les deux autres comparses se mirent résolument à exécuter leur programme. En juillet 1417, le roi d'Angleterre débarqua à Touques; il commença la conquête de la Normandie; il prit Caen (septembre); il établit le siège de Rouen (automne 1417); il porta dorénavant le titre de roi de France. Les

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. I, p. 269.
(2) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. I, p. 271.

gens du duc de Bourgogne facilitaient en sous-main l'œuvre d'Henri V et même les soldats bourguignons se mêlaient aux troupes anglaises. Jean avait délivré la reine Isabeau, son ancienne ennemie, de sa réclusion de Tours, où la tenait un ordre du roi pour ses déportements. Ils s'étaient vite entendus comme larrons en foire, et lui faisant ressusciter un vieux pouvoir provisoire donné autrefois par Charles VI, le duc avait installé avec elle et par elle un second gouvernement royal à Troyes. Le pauvre et nouveau dauphin Charles était affecté de toutes ces conjonctures désolantes qui fondaient sur ses débuts au gouvernement. Le 14 juin 1417 Charles VI lui avait confié la lieutenance générale du royaume. Le dauphin essaya pêle-mêle de tous les moyens pour arrêter les progrès ennemis. En automne 1417, il tenta de conclure avec les Anglais une trêve pour la Normandie, comme avait réussi à en faire une, pour le Maine et l'Anjou, la reine de Sicile. Il supplia la Savoie et le Saint-Siège (début de 1418) de s'entremettre avec l'Angleterre et la Bourgogne; le pape délégua le cardinal des Ursins et le cardinal de Saint-Marc, et les deux cardinaux recoururent aux bons offices encore du duc de Bar et duc de Bretagne. Toutes les instances des uns et des autres parvinrent à obtenir que des conférences entre gens du roi et gens du duc de Bourgogne eussent lieu à Paris (printemps 1418). Des quelles profita surtout le duc Jean pour entrer par surprise (29 mai 1418) dans la capitale, tuer force adversaires parmi lesquels le connétable d'Armagnac lui-même, et se saisir de Charles VI. C'était le vrai but qu'il poursuivait. Mais le dauphin Charles, lui, avait échappé, emmené par Tangui du Chatel. Et hors de ses atteintes, Charles continuait le gouvernement, tout au moins un gouvernement; même il prenait le titre de régent.

Voici le duc de Bourgogne en possession du roi: changement à vue. Inclination marquée du roi d'Angleterre d'agréer les ouvertures faites par le dauphin Charles. Le 18 novembre 1418 Anglais et Armagnacs négocient à Alençon en vue de la paix: les conditions en sont toujours plus belles, celles de Brétigny plus toute la Normandie; par contre Henri aiderait à ressaisir Charles VI et Paris. La conversation est assez sérieusement engagée pour que le dauphin, par une démonstration, arrête une expédition de Jean sans Peur et du roi de France, qui va sauver Rouen. Aux premiers mois de 1419 les pourparlers en vue de cette paix traînent un peu. Les Anglais n'hésitent pas à accueillir aussi

les ouvertures des Bourguignons qui proposent de traiter aux mêmes conditions. A l'annonce de ces pourparlers avec ses rivaux, Charles redonne une activité nouvelle aux négociations engagées par lui-même. Dès lors entre Bourguignons et Armagnacs, c'est une vraie compétition pour fixer l'amitié anglaise. Jusqu'au jour où les uns et les autres, devant les dérobades successives d'Henri (mai-juin 1419), s'aperçoivent qu'ils sont mutuellement joués, que l'ennemi, le seul, le vrai, l'Anglais, est au cœur du royaume, et qu'eux, Armagnacs et Bourguignons, n'ont pas plus avancé leur cause. Ils songent à une réconciliation pour jeter à la mer celui qui les a tous dupés. Le 19 juillet à Pouilly, elle s'opère; un accord est signé. L'inimitié entre gens des deux partis est encore trop grande pour que la pacification s'exécute facilement. A chaque instant des contraventions sont commises par Armagnacs et Bourguignons. Le dauphin Charles et le duc Jean de Bourgogne conviennent de se voir à Montereau pour parfaire l'accord et s'entendre sur les mesures propres à éviter les incidents. Par un affreux malentendu, le 10 septembre 1419, à l'une des entrevues, la suite du dauphin tue Jean sans Peur. Tout est défait. L'atroce dissenssion repart de plus belle.

Cet événement occasionna dans la situation des trois adversaires une profonde transformation, qui fut achevée en moins de trois ans. Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, et qui ne s'était que trop pénétré de sentiments antiarmagnacs dans l'atmosphère familiale, ne considéra plus que sa vengeance. Il la voulait complète, par l'écrasement de toute la faction criminelle, dauphin en tête. Il se mit immédiatement en rapport avec les Anglais (fin septembre). Il n'y avait qu'avec eux qu'il pouvait espérer satisfaire entièrement sa haine. Un conseil de la famille bourguignonne tenu à Malines (18 octobre) approuva les premières démarches de Philippe et l'incita à persévérer franchement dans cette voie. Henri V accueillit avec réserve les ouvertures. Allait-il abandonner sa position si pleine de profits? Philippe lui demandait de s'engager à fond du côté bourguignon! Les négociations durèrent trois mois. Henri se décida enfin. Il ne pouvait d'ailleurs faire autrement: on lui offrait ce qu'au plus il avait jamais espéré, disons plutôt rêvé: la couronne de France, et dans quelles conditions! la couronne de France détenue à Paris et à lui transmise par Charles VI même. Le 2 décembre, à Arras, les bases de l'accord furent jetées. Le jour de Noël, Charles VI, Henri V et Philippe le Bon s'allièrent pour chas-

ser le Dauphin. Le 21 mai, à Troyes, fut signé le traité formel: Charles, soi-disant dauphin de Viennois, était exclu de la succession au trône; Henri V épousait Catherine de France et devenait héritier présomptif de Charles VI; du vivant même de ce dernier, Henri avait le gouvernement de la France et détenait en apanage la Normandie et les territoires occupés alors par ses troupes. Le 2 juin fut célébré le mariage. Le 1er décembre les rois de France et d'Angleterre firent une entrée solennelle dans Paris; et le 3 décembre les Etats jurèrent le traité, après que Charles VI eût affirmé qu'il y avait consenti librement. Henri V repassa peu de temps après en Angleterre. L'Empereur Sigismond, le Comte Palatin, le duc de Savoie approuvèrent volontiers l'acte de Troyes; l'Aragon et le duché de Lorraine avec réserve; la Castille refusa carrément de le reconnaître. Et le Dauphin, que devenait-il? Tout de suite après Montereau, il avait essayé d'apaiser Philippe le Bon; il avait cherché à lui expliquer les circonstances malheureuses de Montereau; il l'avait supplié de ne pas écouter sa colère. Et comme le duc n'avait rien voulu entendre pour, au contraire, entamer avec Henri V les négociations qui allaient faire de celui-ci le roi de France, le Dauphin Charles s'était préparé dans un grand effort à culbuter et vaincre ses deux ennemis à la fois. Il était descendu vers le Midi: Bourbonnais, Lyonnais, Dauphiné, Auvergne, Languedoc. Il s'en était assuré la fidélité. Il avait obtenu de généreux subsides. Il avait mis largement à contribution l'amitié de la Castille (alliance renouvelée en juin 1419) (1), dont les flottes, sous Bracquemont, sillonnaient l'Océan. Il avait conclu, en 1421, avec la Bretagne, à Sablé, un traité par lequel Richard de Bretagne devait lui amener des troupes. Il avait réussi à se faire envoyer, cette même année, par les Ecossais, un secours de 5.000 hommes. En 1422, il était parvenu à signer, avec le duc de Milan, une convention militaire. Si bien que ses armées avaient remporté, en 1420 et en 1421, de nombreux avantages et surtout la victoire de Beaugé (mars 1421). Même devant les progrès des gens du Dauphin, Henri V avait dû revenir d'Angleterre. Il avait fallu toute sa vigueur pour briser l'offensive des Armagnacs et les rejeter défaits et découragés vers la Loire. Il avait ensuite complété ces succès en s'emparant de tout le nord de la France (moins Noyelle et le Crotoy). Le 31 août 1422, Henri V mourut prématurément.

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. I, p. 311.

Le 21 octobre suivant, Charles VI le rejoignait dans la tombe. Le jeune Henri VI d'Angleterre, prince encore au berceau, devenait, par le traité de Troyes, roi de France. Désormais, les situations respectives des trois parties sont à nouveau bien déterminées. Quelles sont-elles? Henri VI doit tout à Philippe le Bon et ne peut espérer conquérir le reste du pays français qu'avec son aide. Le Dauphin Charles, qui est inexpiablement opposé au roi d'Angleterre par leur mutuelle compétition à la couronne de France, et qui ne peut plus espérer venir à bout de ses adversaires réunis, n'a de salut à attendre que d'une réconciliation avec son cousin de Bourgogne. Philippe est donc devenu l'arbitre de la situation, comme Henri V l'avait été avant Montereau; il entend, aussi bien que l'ancien roi d'Angleterre, tirer tous les profits de l'heureuse position. Le dernier effort du Dauphin lui a prouvé qu'il serait plus difficile qu'on ne croyait de le supprimer tout à fait. Qu'à cela ne tienne! son premier mouvement de colère passé, Philippe réfléchit qu'il vaut mieux que la compétition d'Henri VI et Charles VII puisse durer. D'Henri ce sera une longue suite de gains à savoir saisir, et même de Charles VII... à l'occasion... En tout cas, pour la réalisation des nombreuses successions que l'adroite politique de ses père et grand'père lui a ménagées, cet affaiblissement de la France dans la guerre chronique est la plus favorable circonstance. Somme toute, fixons bien les positions de chacun: le roi d'Angletere a pris la place du duc de Bourgogne; le duc de Bourgogne celle du roi d'Angleterre; le Dauphin n'en a guère changé, sauf que sur un point sa situation s'est éclaircie: il est l'ennemi patent et irréductible d'Henri VI.

En l'occurrence nouvelle, et bien qu'il n'y ait plus pour le roi de Bourges qu'un moyen de rétablir ses affaires, la réconciliation avec le duc de Bourgogne, ce moyen comportait encore cependant une double modalité d'exécution. Pour rattraper Philippe le Bon, il y avait deux façons: ou de bêler uniquement et lamentablement après la paix avec lui, ou de la rechercher, montrer qu'on la recherchait, mais la pointe de l'épée pressant vigoureusement le Bourguignon. Dans l'état d'esprit du positif Philippe, la première ne pouvait jamais réussir; la deuxième offrait quelques chances de succès, si l'on était encore capable contre lui d'une action énergique, bien entendu. La première fut uniquement pratiquée jusqu'à Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc inaugura la deuxième, mourut de ce que Charles et son entourage revinrent passagèrement à

l'autre. La pacification d'Arras intervint de ce que l'on retourna à la manière de Jeanne.

Charles VII, le Dauphin Charles, le roi de Bourges, n'était pas incapable d'effort, nous l'avons vu. C'était un prince de grandes qualités, enfant d'un père morbide et d'une mère dévergondée, et qui avait poussé dans de grands malheurs. L'immensité des catastrophes qui s'étaient produites autour de lui pendant sa jeunesse, avait comme amolli ses facultés volitives. Qu'il ait eu de la volonté, on n'en peut douter; dans la deuxième période de son règne, il a marqué beaucoup de caractère et d'esprit de suite. Mais à quel désorientement moral ne doit aboutir une tourmente aussi effroyable que celle qu'il connut dans son adolescence; il ne peut alors ni faire la paix ni à peine faire la guerre; se décide-t-il à entreprendre plus franchement l'une ou l'autre, les événements tournent à son désavantage et à sa désolation. Il se sent comme accablé de maux qui le dépassent et auxquels il ne peut rien. Il était tout jeune en 1422: dix-neuf ans, né en 1403. Qu'était-ce pour les années précédentes! Il avait été élevé par la reine Yolande de Sicile depuis qu'il en devait épouser la fille. Dans le midi, près d'elle, il avait passé ses premières et meilleures années. Yolande d'Aragon était une femme ferme et fine, presque la réplique d'une autre grande Princesse de la péninsule hispanique, Blanche de Castille. En 1416 déjà le petit prince dût assister aux conseils royaux; quel spectacle sous ses yeux! Et quelle qu'ait été l'excellence des enseignements de sa belle-mère, comme ils en subirent certainement une rude atteinte! Dans toutes ces réunions, le désordre, la violence, l'incohérence. En 1417, par la mort de son frère Jean, il devint Dauphin. Jean avait des sympathies personnelles Bourguignonnes; Charles était tout Armagnac. Charles était Armagnac parce que ses oreilles n'avaient encore entendu que des imputations abominables sur le compte des Bourguignons à vivre dans le cercle hostile des Anjou Sicile. Lieutenant général de Charles VI, Régent, au milieu de tout un personnel gouvernemental, il subit moins l'ascendant d'Yolande pour prendre davantage celui de ces hommes qui se prétendaient rompus aux affaires et dévoués autant que la flatterie vous le fait assurer. Il est exceptionnel qu'un adolescent de cet âge ait le caractère de décider par lui-même; il ne sait pas plus décider au milieu d'un nombreux conseil: après la délibération et les différents avis exposés, il faudrait qu'il décide encore, car le choix

qu'il y ferait serait toujours une décision. Une jeune personnalité comme Philippe Auguste est parfaitement rare. Le plus souvent, l'homme jeune se détermine par un autre, même en ayant l'air de vouloir beaucoup. Il se détermine par le père ou la mère dans l'état naturel des choses, un vieil ami, le favori pour les princes, quelquefois même, comme on l'a souvent noté, la vieille maitresse. Charles VII, dont la volonté ne s'était pas encore développée, pour qui même ce développement de la volition avait été retardé, sinon refoulé par les malheurs ambiants, Charles VII fut la proie de favoris. C'était un prince intelligent, mesuré, perspicace, persévérant; toute la suite l'a prouvé. Sa jeunesse fut gâchée par les favoris qui faillirent, au reste, le mener à l'abîme. Ces favoris n'étaient que trop souvent le produit du temps, des gens sans scrupule, effrénement ambitieux et tout assoiffés d'or par n'importe quel moyen: Louvet, Frotier, Champeaux, Tangui, etc., grands concussionnaires des premières années du roi de Bourges, Giac et la Trémoille, pour la seconde série. De tels hommes n'avaient aucune envie que le temps de leurs exactions passât, et ils comprenaient que l'anarchie présente leur était singulièrement propice. De là cet engourdissement où ils tenaient le prince, cette dévirilisation à laquelle ils le soumettaient; de là ces conseils constants en faveur d'une politique amorphe; sans compter qu'à donner moins aux armées, ils gardaient plus dans leurs poches. Certes d'autres gens possédèrent aussi la confiance du Dauphin, le futur chancelier de France, Regnaud de Chartres, plus tard archevêque de Reims, et qui devint bientôt comme le ministre des affaires étrangères; Arthur de Richemont à son heure. A ces deux derniers on ne pouvait reprocher de n'être pas des natures énergiques. Moins prêts du trône, un assez grand nombre de serviteurs éprouvés, d'une réelle valeur — c'était les meilleurs qui avaient suivi le Dauphin — appelés encore à opiner dans les assemblées royales. Signe commun à tous, les plus honnêtes comme les prévaricateurs, les vraiment distingués comme les médiocres, ils sont tous pour qu'on s'aplatisse totalement devant le duc de Bourgogne; c'est la manière suppliante, humiliée, qui à son endroit a leur entière prédilection. Ils n'espèrent que d'un retour de Philippe à l'esprit de famille, et ils redoutent au premier chef l'effet que lui produirait le moindre acte de rigueur, tout au moins contre lui. Faire peu de choses contre l'Anglais et rien du tout contre le Bourguignon, comme cela convenait à cette volonté

stupéfiée par les malheurs qu'était Charles VII. Et le jeune prince se laissait entièrement aller à une indolence mélancolique, produit de cette avolition, et qu'empiraient les débauches où il se jetait avec fureur par instant.

Pendant six à sept ans d'enfilée, voici donc en une monotonie navrante, notre diplomatie à l'unique recherche d'une réconciliation avec le duc de Bourgogne, sans presque se souvenir qu'il y a une Europe, et dans l'attitude seulement suppliante; et si elle a recours à quelque souverain étranger, c'est simplement pour mieux faire parvenir ses prières à celui dont elle sollicite le pardon. Au temps de Jean sans Peur, ça avait été déjà l'idée fixe d'un certain nombre, d'amener une pacification directe entre Bourguignons et Armagnacs. Les réconciliations avaient plu comme grêle et s'étaient de même dissipées (1405-1407-1409-1412-1415 et 1418). Les négociations de 1419, à Pouilly et à Montereau, en ce qu'elles avaient paru plus sérieuses, plus proches d'aboutir, faites dans des intentions pacifiques plus durables, avaient affermi cette opinion. Après le meurtre du duc Jean, devant les pourparlers de Philippe le Bon avec Henri V qui allaient se terminer par le traité de Troyes, on s'était laissé entraîner aux décisions de vigueur. Maintenant qu'elles n'avaient pas trop réussi, qu'on était découragé, ces quelques-uns partisans de la réconciliation avec la Bourgogne faisaient tâche d'huile; tout le monde à l'entour du Dauphin devenait d'avis qu'une réconciliation avec Philippe était la seule voie de salut, et uniquement dans les formes amènes, insinuantes et généreuses. Il ne fallait en aucune façon irriter le fils de Jean sans Peur ni se porter contre lui par nos armes ou même par notre diplomatie à aucun acte qui eût pu l'effaroucher. On devait tout attendre de ses bons sentiments, de l'apaisement progressif de sa colère, des satisfactions qu'on lui accorderait. C'était même jusqu'aux Anglais ses alliés, qu'on se croyait obligé de ménager; la guerre traînait avec eux; encore, en 1423 et 1424, quelques velléités d'énergie à leur endroit, mais assez isolées et qui ne sont plus suivies pour ainsi dire aux années d'après, que d'escarmouches. En 1422, à la mort de son père, malgré que les dernières campagnes d'Henri V aient fort réduit ses positions dans le nord, Charles VII possédait encore les deux tiers de la France royale. Les Anglo-Bourguignons n'avaient guère débordé vers le Sud au delà de la Champagne, Ile de France, Normandie; les Anglais en Guyenne ne faisaient presque pas de progrès, parce

que presque pas d'efforts. A partir de la fin de 1422, toute la politique du Dauphin n'a plus qu'un but: être aimable avec le duc de Bourgogne et ainsi le ressaisir. L'atmosphère semble favorable. On parle de difficultés entre Philippe et un prince Anglais, le propre frère du duc de Bedford, régent du royaume de France pour Henri VI. Ce prince anglais, le duc de Glocester, cherche à épouser Jacqueline de Hainaut, mariée à dessein par le duc de Bourgogne au maladif duc de Brabant; Glocester travaille à la faire divorcer. Jacqueline, fille du comte de Hollande, Zélande, Hainaut, est nièce de Philippe, qui en escompte la succession. Philippe élève de véhémentes protestations et fait entendre des plaintes amères près du duc de Bedford. Le roi de Bourges s'empresse de faire parvenir au duc de Bourgogne des sollicitations pour la paix. Il prie le Pape, qui a déjà envoyé dans ce but le cardinal Albergati (mars 1422), de redoubler d'efforts. Le Pape adjoint l'évêque de Porto au premier prélat. Charles VII avait supplié dans le même sens le duc de Savoie, neveu de Philippe, et apparenté étroitement à la famille de France. Par les bons offices de tous et sous la direction du duc Amédée de Savoie, dès janvier 1423 (1) des conférences eurent lieu à Bourg, entre députés de Philippe et de Charles. Très intelligemment, Amédée porte tout son soin à faire définir les exigences du duc de Bourgogne en égard à l'attentat de Montereau. Ce point obtenu, le duc de Savoie remit à plus tard de poursuivre la discussion. Cependant, Glocester arrivait par le moyen de l'antipape Benoit XIII à faire divorcer Jacqueline et l'épousait en mars 1423. Mais Bedford, sentant le danger, avait multiplié les gracieusetés à Philippe et était parvenu à lui faire signer une étroite entente avec lui et le duc de Bretagne (qui, depuis la fin de 1422, était repassé à l'Angleterre). Cette entente était une sorte de confédération (17 avril 1423) contexturée d'un double mariage: de deux sœurs du duc de Bourgogne, l'une avec le duc de Bedford, l'autre avec Arthur de Bretagne, comte de Richemont. Toutefois, fait symptomatique; par un acte du 18 avril entre les seuls ducs de Bretagne et de Bourgogne, il était stipulé que si l'un des deux se réconciliait avec le Dauphin, le traité conclu la veille garderait toute sa valeur. Est-ce qu'il y aurait quelque chose en l'air avec Charles de Bourges? De ce côté là encore la diplomatie française cheminerait-elle? Eh!

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. II, p. 320.

oui, malgré la défection de la Bretagne en 1422, les gens de Charles VII entrent en conversation avec son duc Jean VI et le prient de s'entremettre aussi pour arriver à une pacification avec la Bourgogne, et Jean n'a opposé nulle dénégation. Tel que nous savons le réaliste duc Philippe, nous pensons bien qu'il n'avait pas approuvé l'œuvre de ses délégués à Bourg: alors, Bedford inquiet lui accordait tout ce qu'il voulait. Fidèle à sa politique de ne paraître se refuser à personne, dès l'automne 1423, au temps du mariage d'Arthur de Bretagne et de sa sœur, Philippe le Bon acceptait de s'entretenir à nouveau de pacification avec le duc de Savoie (1). Ce fut à Chalon qu'Amédée, Philippe et Arthur eurent cette conversation. Les deux tentatules bretonne et savoyarde cherchaient à appréhender le Bourguignon. Philippe consentit qu'une ambassade bourguignonne se rencontrât chez le duc de Savoie avec une ambassade française. Pendant ce temps, le conflit Bourgogne-Glocester se poursuivait et se développait, et c'était ce dont l'entourage du Dauphin voulait profiter. Tous les intermédiaires de la réconciliation sont généreusement traités et habilement pratiqués. Bonne d'Artois, toute française de cœur, épousa Philippe de Bourgogne (30 novembre 1424). Des négociations furent activement menées avec le Pape pour le satisfaire quant à la suppression des ordonnances gallicanes de 1418; elles sont rapportées en 1425. Les soins les plus chauds furent ceux qu'on prodigua à la Bretagne. Yolande de Sicile avait pris cette affaire en main. Elle l'intéressait particulièrement. Par la Bretagne elle voulait flanquer son comté du Maine et son duché d'Anjou, que commençaient à menacer les Anglais. A Nantes, en mai 1424, de longues conversations eurent lieu entre Yolande et le duc Jean VI. Le chancelier de France, Jean d'Harcourt, le bailli de Touraine assistaient la reine de Sicile. Les uns et les autres convinrent de s'employer de toutes leurs forces à ramener la paix entre Charles VII et Philippe le Bon: conditions expiatoires de Montereau et hommage à rendre par le duc de Bourgogne dans un délai déterminé. Bientôt, la mort du connétable Buchan à la défaite de Verneuil, infligée par les Anglais (août 1424), changeait le caractère des négociations. Dans l'esprit d'Yolande, la Bretagne allait servir d'instrument spécial à un nouveau mode de rapprochement franc-bourguignon. Elle fit offrir la connétablie au frère du duc Jean VI, à Arthur de Richemont, longtemps prisonnier des

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. II, p. 331 et s.

Anglais et beau-frère de Philippe le Bon. Il est probable que, dès les premières ouvertures, Richemont posa ses conditions : il voulait avoir une grande part dans les conseils de Charles VII ; cette part, il ne pouvait l'espérer que de l'éloignement de certains familiers de Charles, Louvet, Frotier, etc., gens tarés qui accaparaient l'esprit du roi pour leur seul bénéfice ; d'autant qu'il n'envisageait une réconciliation avec Philippe de Bourgogne comme possible qu'après l'écartement de tous ces complices du meurtre de Montereau. Yolande se mit sans doute immédiatement d'accord avec lui sur ces différents points. En octobre 1424, à Angers, Charles VII et Richemont se virent personnellement. Le roi proposa officiellement l'épée de connétable à Arthur. Arthur, puisqu'elle lui était offerte dans le but bien déterminé d'un rapprochement avec Philippe le Bon, demanda, avant d'accepter, d'aller entretenir ce dernier prince. Richemont et Charles ne se séparèrent cependant pas sans avoir convenu formellement d'un mariage entre Louis d'Anjou et Isabelle, fille aînée du duc de Bretagne. Le comte de Richemont alla aussitôt trouver le duc de Bourgogne (novembre 1424). La conversation dut être satisfaisante, car le 7 mars 1425, Arthur agréait et recevait la connétablie. Les circonstances paraissaient, en effet, favoriser ce que l'on attendait de lui. Le différend Bourgogne-Glocester prenait une tournure aiguë. Le duc de Bourgogne, toujours instamment sollicité de tous les côtés (Savoie, Rome), à faire la paix avec le roi de Bourges et trouvant son intérêt, cette fois, devant l'imminence d'opérations contre l'époux de Jacqueline, avait accepté, le 28 septembre 1424, de signer une trêve avec Charles VII (1). Toute l'arrière-saison 1424 avait été remplie de conversations pour une pacification plus complète, principalement à Mâcon au mariage de Philippe avec Bonne de Savoie.

Richemont, qui, en somme, prenait la direction des affaires du Dauphin au printemps 1425, était donc un partisan décidé aussi de la réconciliation, et plus pénétré encore des formes lénifiées ; effet de ses liens de famille mêmes. Il outra le système suppliant. Ce fut la conspiration de l'humilité. D'abord il épura, comme il l'avait exigé, l'entourage du roi : il éloigna Louvet (juin 1425), Tangui du Chatel, Cadart, Frotier, d'Avaujour, etc. Comme Charles avait besoin de favoris, il plaça à

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VV, T. II, p. 357.

côté de lui, pour qu'il en fasse ses familiers, des gens qui étaient presque des Bourguignons: Pierre de Giac, ancien conseiller de Jean sans Peur, le sire de la Trémoille, ancien maître d'hôtel du même Jean sans Peur. C'est à peine s'il osa continuer d'entretenir des relations avec la Castille ou la cour romaine; le reste de la chrétienté, volontairement, il parut l'oublier pour n'indisposer en aucune façon le duc Philippe. Il prorogea les trêves avec lui; elles allaient durer jusqu'en juin 1428. Il multiplia les démarches près du Bourguignon, il s'accrocha à lui, il lui rappela ses promesses, il le supplia de consentir à une pacification. Le duc Philippe de Bourgogne se déroba constamment. D'abord, en 1425, il s'était remis avec Glocester, et puis, après une victoire décisive sur Jacqueline, en 1426, que lui avait permise la trêve avec la France, il travaillait à obliger cette princesse à lui laisser ses biens; ce qu'elle allait faire en 1428. Quelle nécessité de se remettre avec Charles VII! Des Anglais, à agir comme il faisait, il obtenait peu à peu: Péronne, Roye, Montdidier, les comtés de Mâcon, d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine, etc. Les Français, il les neutralisait habilement rien qu'en les aguichant de la paix. Tout 1426 et une partie de 1427 furent remplis des sollicitations vaines du connétable. C'était l'échec, le grand échec. C'est ce que fit valoir sa créature, la Trémoille, pour arracher sa disgrâce à Charles VII. D'ailleurs, la Trémoille reprit, après, la même conduite et fit de toutes façons moins que lui. Il n'apporta d'ardeur qu'à combattre Richemont. Ce fut bientôt dans tout le pays à l'obéissance de Charles une anarchie inconcevable. Les Anglais, dont les efforts s'étaient ralentis aux années précédentes, en profitèrent pour reprendre leur marche en avant, surtout que Bedford était revenu d'Angleterre (mars 1427) vivifier la lutte. Les Anglais ne tardèrent pas à passer la Loire. Sans direction véritable, trop souvent distraites par les querelles particulières, les troupes françaises n'opposaient plus qu'une faible résistance. Pressé par les insulaires et dépité de la disgrâce de son frère, en janvier 1428 le duc Jean de Bretagne passa à Henri VI; le duc de Bar en fît autant peu après; alors Bedford décida que Salusbury irait s'emparer d'une tête de pont sur la Loire; après quoi, les Anglais se répandraient au sud de ce fleuve et procéderaient aux dernières opérations de la guerre, l'expulsion du Midi de Charles le Dauphin. Accablé, désorienté, celui-ci se préparait à s'enfuir en Savoie, Castille ou plutôt en Ecosse.

Jeanne d'Arc parut. Elle fut l'initiatrice de la seconde manière : l'épée de la main droite et pressant l'ennemi, les lauriers pacifiques de la main gauche et tout prêts à être tendus. Jeanne ne faisait pas de distinction entre Bourguignons et Anglais ; puisqu'ils étaient avec les Anglais, les Bourguignons étaient tout autant les ennemis de la France. La seule différence qu'elle établît pour le duc de Bourgogne, c'était que, prince Français, il pouvait être reçu à résipiscence par Charles. Ce fut ainsi en ne distinguant pas Philippe de Bedford ou Henri qu'elle montra la façon nouvelle dont les effets ne devaient se faire sentir cependant que sur le duc de Bourgogne : cette façon mena à la pacification d'Arras. En tout cela, Jeanne fut l'expression d'un changement moral qui s'élaborait dans le pays depuis le traité de Troyes. J'ai déjà indiqué que ce traité avait précisé, par rapport aux Anglais, la situation des Armagnacs et des Bourguignons. Les Armagnacs étaient devenus les adversaires indubitables de l'Angleterre. Auparavant, les diverses compromissions des deux factions avec l'ennemi héréditaire avaient dérouté l'esprit national. Tous les Français, obligés par la fureur de la querelle de prendre parti, l'avaient fait au petit bonheur de leurs intérêts particuliers ou de leurs passions. Aucun signe supérieur ne les avait guidés dans leur choix. Après Troyes, il n'en fut plus de même. Charles était manifestement l'ennemi des Anglais. Il en résulta une rénovation morale du peuple Français. Le qualificatif d'Armagnacs et de Bourguignons perdit de sa valeur. On regarda de plus en plus si l'on était pour ou contre les Anglais. Poser ainsi la question, c'est pour la vieille race ennemie de l'insulaire la résoudre bien vite. Dans la masse, dans le peuple, dans la bourgeoisie, chez ceux qui n'avaient pas trop d'intérêt du mauvais côté, on tourna chaque jour davantage les regards sur le Dauphin. Le mouvement s'étendit assez rapidement ; le parti bourguignon se corroda. Dans les provinces de domination anglaise, les campagnes et les villes fermentèrent. En Bourgogne, on murmure contre le traité de Troyes. A Paris, c'est la conspiration du bourgeois Michel de Lailler ; en Normandie, de Robert de Carrouges et de Jean de Griseville ; à Rouen, du bourgeois Richard Mittes, propre fermier d'impôt des Anglais. En Gâtinais, peu après la journée des Harengs, les paysans arrêtent les renforts anglais. Toute une agitation nationale se fait jour autour de Charles VII, qui va être une de ses aides les plus puissantes dans les années à venir. Jeanne est née

de ce frémissement populaire, de même que son plan d'aller à Reims. Le couronnement de Reims, c'est la consécration du roi français. Par le couronnement, Charles VII apparaîtra comme l'irréprochable successeur de la longue dynastie bien nationale. Ce qui reste d'équivoque sera dissipé. Tous les bons français, presque tout le monde, au fond, est bon français, saura désormais pour qui il faut combattre. Tel est le vrai but de Jeanne, mystique, simple, et miraculeusement adéquat. Miraculeusement adéquat, car Charles, démoralisé, aura besoin du sacre pour croire en lui-même, et parce que si le plan de la bonne Lorraine ne s'était pas présenté d'abord sous le seul caractère de pélerinage religieux, il aurait été repoussé aussitôt, par Charles le premier : ce plan était tróp un coup droit porté au Bourguignon. Le roi et son entourage tout entier, malgré ses résultats désastreux, étaient encore férus de la manière douce à l'égard du duc de Bourgogne. Comme la ville d'Orléans se sentait près de se rendre, elle avait demandé à Charles de pouvoir le faire entre les mains de Philippe le Bon, et Charles l'y avait chaudement incitée. Si le roi de Bourges et ses conseillers avaient pu penser que l'expédition du sacre devait menacer spécialement Philippe, jamais ils n'y auraient consenti. Regnaud de Chartres et la Trémoille soulevaient déjà des difficultés sur la praticabilité de l'expédition. Heureusement cependant, les uns et les autres, avec Jeanne d'ailleurs, ont surtout vu la chose religieuse. On n'avait pas procédé au sacre jusqu'alors parce qu'Henri VI avait Reims sans l'archevêque et parce que Charles avait l'archevêque sans la ville ; de plus, on avait considéré qu'Henri était encore bien petit. Avant la mission de Jeanne, la ligne de démarcation entre Anglo-Bourguignons et Français était, pour le Nord : Bretagne, Maine, Vendômois, Orléanais, Gâtinais, Nivernais, Charolais, Mâconnais. Ne nous occupons pas du Sud, où, depuis longtemps, elle est stationnaire entre Français et Anglais : Bordelais, Bazadais, Landes de Gascogne. Jeanne délivre Orléans, est ensuite victorieuse à Patay et entre dans Reims : sur son chemin, villes et châteaux se sont ouverts et soumis. Le 17 juillet 1429, Charles est consacré dans la cathédrale de Saint-Rémi. Depuis qu'ils sont dans la cité champenoise, le voile est tombé pour Jeanne, Charles, la Trémoille et les autres ; Philippe le Bon, de son côté, a été le premier à saisir la nouvelle situation. La marche sur Reims, la soumission des pays sur le passage de l'armée royale ont coupé en deux les possessions du

Bourguignon. La Bourgogne, les comtés d'Auxerre, Nevers, Mâcon, Charolais, sont presque séparés des possessions septentrionales de Philippe. Jeanne, l'esprit délivré de son unique préoccupation mystique, est enchantée. Elle constate la divine excellence de la manœuvre; comme la campagne a été miraculeusement conduite! Jeanne ne savait pas si bien dire quand elle menaçait dans ses lettres le cousin de Charles VII : réconciliez-vous avec votre vrai roi, ou nous vous le ferons regretter. Charles, la Trémoille, Regnaud de Chartres sont, sans doute, heureux de l'entreprise, mais à découvrir tout le mal qu'elle fait au duc de Bourgogne, ils sont frappés de stupeur. Leur joie est mélangée. N'a-t-on pas gâché toute la mirifique politique poursuivie depuis sept ans, et qui n'a, d'ailleurs, rapporté que des déboires et des désastres? Ils sont émus, craintifs, désolés d'avoir ainsi manqué au puissant Bourguignon. Et ils accueillent avec transport une ambassade de Philippe, porteuse de félicitations pour le Sacre et chargée de faire des ouvertures en vue de la paix. Car Philippe a compris bien vite le péril de la marche ennemie. C'est avec la plus grande appréhension qu'il sent que plusieurs de ses provinces sont en l'air, là-bas, au-delà de la randonnée française. Elles ne marquent que trop déjà des sympathies à la cause de Charles VII. Le lendemain du Sacre, Charles VII reçoit les envoyés du duc de Bourgogne (1); on convient rapidement qu'au plus tôt des ambassades française, bourguignonne et savoyarde se rencontreront à Arras pour causer de la pacification. Les gens du roi respirent. Ils avaient tant redouté d'avoir indisposé le cousin de Bourgogne. La Trémoille, surtout, est satisfait, car à lui plus qu'à tout autre les projets de Jeanne apparaissent comme dangereux. N'a-t-elle pas combattu à Patay avec Richemont, et n'a-t-il pas fallu toute son énergie, à lui, Georges de la Trémoille, pour écarter le connétable de la cérémonie de Reims même? Jeanne et le gouvernement royal désormais ne se comprennent plus. Le roi et ses conseillers seraient presque désireux, présentement, que Jeanne retournât comme elle en avait manifesté l'intention, dans son pauvre village de Lorraine. Ils sont repris tout entier par la politique veule. Ils hésitent encore à lâcher Jeanne qui vient de les conduire dans la marche merveilleuse, mais ils divergent complètement d'avec elle sur ce qu'il y a à faire en

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VV, T. II, p. 403 et s.

suite du sacre. Elle qui avait maintenant compris suivant quel admirable dessein la Providence l'avait menée à Reims, aurait voulu poursuivre suivant les indications du plan divin. Il fallait marcher sur Paris et s'en emparer. Paris, deuxième point d'action morale intense sur la France et clé des doubles opérations dans le Nord contre l'Anglais et le Bourguignon. C'était le Nord qui l'attirait invinciblement. Certes, elle préférait toujours une réconciliation avec le duc Philippe; elle était « piteuse » du sang français. Mais elle saisissait parfaitement qu'on ne rattraperait le duc de Bourgogne qu'en le poursuivant l'épée dans les reins et en menaçant gravement sa situation. Jeanne parvint déjà à grand' peine à conduire l'armée dans l'Ile de France. Mal appuyée du roi et de ses familiers, le 8 septembre elle échoua dans sa tentative sur Paris. Dès lors Charles l'obligea à revenir combattre plus au sud. Elle conquit dans l'hiver 1429-1430 l'Orléanais, le Vendômois, le Dunois, une grande partie de la Champagne, le Rémois. Malgré tous les ordres qu'elle pouvait recevoir, elle essayait d'inquiéter le Bourguignon; au printemps 1430, elle s'échappa sur le Valois et le Beauvaisis. Elle fut prise à Compiègne le 24 mai. C'était fini d'elle pour l'action directe sur notre politique. Elle n'allait plus être qu'un exemple qui devait bientôt sauver la France. Sa prise fit peu d'effet à la cour de Charles, toute au mirage des négociations pacificatrices avec le duc de Bourgogne; le roi et son entour regrettaient médiocrement un personnage aussi allant. Elle ne tarda pas à mourir de la façon que l'on sait, en martyre, comme tout ce qu'il y a de grand dans l'humanité, et comme les plus grands martyrs, avec la foi invincible dans l'avenir de son œuvre malgré son anéantissement apparent.

Les conférences d'Arras avaient eu lieu en août 1429. Le propre chancelier de France, Regnaud de Chartes, s'y était rendu. On n'avait pas chômé. On avait mis sur pied le projet de pacification avec la Bourgogne: regrets à exprimer pour le meurtre de Montereau, abandon par Charles de tous les complices, fondations pieuses en l'honneur de Jean sans Peur, exemption de l'hommage pour Philippe toute la vie durant de Charles. Cette fois-ci, ce n'avait pas été au duc de Bourgogne qu'on était allé demander si c'était bien le sens dans lequel il désirait que procédassent les négociations; ç'avait été vers le roi (1). Une ambassade bourguigno-savoyarde était partie sou-

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. II, p. 408.

mettre à Charles VII les premiers travaux de la conférence. Le 28 août, on avait conclu pour tout le Nord de la France une trêve qui devait commencer le 28 septembre. Pour satisfaire le duc de Bourgogne, qui ne voulait pas avoir l'air de lâcher complètement les Anglais, et sans qu'il ait paru y attacher grande importance ni grande confiance, on élabora un plan de pacification avec l'Angleterre; les Français offrirent toute la Guyenne jusqu'à la Dordogne, avec l'hommage envers Charles. Les Français comptaient bien qu'un tel projet n'avait aucune chance de réussite. Il fut entendu qu'au printemps de nouvelles conversations, où les Anglais assisteraient, poursuivraient la discussion. Mais le 8 septembre 1429, échec de Jeanne sur Paris. Volte-face du duc de Bourgogne. Les progrès des Français sont arrêtés pour quelque temps. Philippe le Bon respire. Il se raille lui-même. Quelle hâte ridicule il avait de faire la paix! Le voilà maintenant compromis avec les Anglais. Et il va être obligé, pour se laver aux yeux de ceux-ci, de mettre la barre de leur côté plus qu'il n'aurait voulu. Dès la fin de septembre il accepte de Bedford la lieutenance générale du royaume (1). En tout cas, il n'est plus décidé du tout à traiter avec Charles VII. Il feindra, il traînera, il se servira des anglais, qui naturellement ne tiennent nullement à la paix, pour se défiler à son tour; il dira qu'il ne veut traiter que de concert avec eux. Des conférences en octobre, à Saint-Denis, entre Français, Bourguignons et Anglais, n'obtiennent dans ces conditions, cela va sans dire, aucun résultat. On remet à plus tard, au 1er avril, la continuation des pourparlers. Pendant tout l'automne et l'hiver, Philippe et Bedford projettent un gros effort contre Charles VII, toute une coalition de la Bretagne, de Richemont, de la Savoie, de l'Espagne, de l'Aragon, du Portugal, de la Navarre, des duchés de Milan et de Lorraine, et de l'Ecosse même. Dans une immense convergence on étouffera le roi de Bourges. Pour stimuler davantage Philippe, Bedford lui a offert en mars les comtés de Champagne et de Brie, soit les récentes acquisitions des Français et ce qui séparait justement les deux lots de ses possessions. Les conférences du printemps n'ont pas lieu. Le duc de Bourgogne, qui commence à lever le voile, déclare qu'il n'a plus l'intention de s'y rendre. Les hostilités reprennent avant même le 16 avril, date de l'expiration de la trêve. Et en juin 1430 le prince d'Orange, de connivence avec Phi-

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. II, p. 412.

lippe, tente un coup de main sur le Dauphiné, et il faut toute l'heureuse vigueur de Villandrando à Anthon pour le faire échouer. Cette fois Charles comprend qu'il a été joué. Depuis un an il a été amusé par le duc de Bourgogne. Toutes les négociations après Arras n'ont été qu'un leurre. C'était bien la peine qu'il ait empêché Jeanne de poursuivre sa marche victorieuse sur le Nord et la Normandie; c'était bien la peine qu'il ait fait rétrograder tous ses capitaines vers la Loire et là, qu'il ait usé leur belle ardeur à s'emparer de quelques mauvaises places et bouts de territoires. Alors Charles, Regnaud de Chartres, la Trémoille comprennent la leçon de l'offensive de Jeanne, sans d'ailleurs lui en rendre le légitime honneur.

L'action vigoureuse est seule capable d'arracher Philippe à sa politique d'équivoque. Il faut le presser de l'épée pour en obtenir la pacification véritable. Désormais, la Trémoille, Regnaud de Chartres, Richemont, sont pénétrés de cette conviction. Il n'y a que le dosage de vigueur qui leur manque; à peine sortant de leur ancienne politique de faiblesse, ils s'arrêteront trop tôt. Quelques protestations pacifiques de Philippe, des propositions plus ou moins sincères de négocier suspendront leur marche en avant. Mais ils ont compris tous le mouvement. Richemont écartera la Trémoille parce qu'il le trouvera trop timide dans l'action; mais il ne faut pas s'y tromper, la Trémoille comme Richemont a pratiqué la méthode forte, à un moindre degré seulement et en la suspendant trop vite. Aussi lorsque les uns et les autres auront reconnu que c'était très loin qu'il fallait pousser le duc de Bourgogne pour le décider à composer, suivant ce qu'avait saisi dès le premier instant Jeanne d'Arc, ils arriveront à la paix d'Arras. — La tentative du prince d'Orange sur le Dauphiné est en juin. Dès le 22 juillet Charles se décide à signer alliance avec le duc Frédéric d'Autriche contre le duc de Bourgogne. En décembre 1430 il donne pleins pouvoirs à Frédéric pour traiter dans le même sens avec tous princes d'Allemagne et d'Italie. En cette fin de 1430, René d'Anjou recueille le duché de Bar. Au début de 1431 il succède aussi au duc de Lorraine dont il a épousé la fille. Antoine de Vaudémont, soutenu par Philippe de Bourgogne, lui dispute ce dernier héritage. Charles VII abouche René d'Anjou et Frédéric d'Autriche, qui projettent un mariage entre leurs enfants et concluent un accord. Si bien qu'en ces premiers mois de 1431 le duc de Bourgogne est en but à une triple attaque. René d'Anjou est

battu et pris à Bulgnéville, les opérations des Autrichiens sont insignifiantes, mais l'offensive des armées royales est hardie, générale et heureuse. La Bourgogne, la Picardie, l'Artois, le Cambrésis, la Normandie, sont sillonnés par nos troupes (1). Malgré l'échec de René et la mollesse des autrichiens, Philippe est inquiet du mouvement d'opposition contre lui, dont cette triple alliance est le signe, et il incline aux négociations. Le 8 septembre, il contracte avec Charles VII une trêve partielle pour la Bourgogne et la Champagne. A Lille, en novembre, des pourparlers sont tenus, une trêve générale de six ans est signée le 1er décembre. Et le 16 décembre, au couronnement d'Henri VI le duc de Bourgogne tout circonspect se garde d'assister. L'offensive française est ralentie. Au printemps de 1432, Philippe conclut avec Frédéric d'Autriche une trêve. Sentant à nouveau le péril s'éloigner, il devient moins désireux de s'engager formellement avec la France. En fin juillet, à Saumur, il reprend le prétexte derrière lequel il s'est déjà dérobé en 1429-1430: il déclare qu'il ne veut traiter que de compagnie avec les Anglais. Et comme les Anglais n'ont aucune propension à traiter, ont d'énormes exigences, c'est l'éludement de la pacification. En novembre, à Auxerre, même dérobade. En mars 1433 à Seine Port, en juillet à Corbeil, pas plus de résultat.

Toutes ces échappatoires bourguignonnes et le ralentissement sinon l'arrêt presque complet qui s'en suivait dans la manière forte, irritaient maintenant le public, on en faisait remonter la faute à la Trémoille. On lui reprochait de ne pas pousser à fond la méthode, d'atermoyer et de se laisser encore une fois abuser par Philippe. On ne se souvenait plus trop qu'il avait su retrouver la manière de Jeanne, ni même que dans l'hiver 1432 il avait comploté avec les seigneurs bourguignons, Gui de Rochefort et son frère Gui de la Trémoille, une mainmise sur la Bourgogne et Dijon. En 1432, à la menace d'une entente de la Bretagne avec les Anglais, la Trémoille avait dû admettre à nouveau le connétable de Richemont dans les conseils du roi. Richemont, qui lui gardait rancune de sa longue disgrâce, prit rapidement la tête du mouvement hostile à la Trémoille. Tout l'entourage de Charles lui-même s'impatientait des lenteurs du favori. En juin 1433, d'accord avec les ducs de Bretagne et de

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. II, p. 40.

Savoie, Richemont fit enlever Georges de la Trémoille et enfermer dans le château de Montrésor.

Dès lors la méthode énergique reprit toute sa puissance. Une vaste conversion s'organisa à nouveau autour de Philippe, complétée d'une revivification de la guerre avec l'Angleterre. En 1433 l'alliance franco-autrichienne se resserra dans un nouveau projet de mariage : Jacques, deuxième fils de Charles VII, épousera la fille du duc Albert d'Autriche. Cette même année, les négociations furent activement poussées avec l'Ecosse pour ranimer l'entente traditionnelle ; là aussi on parla d'une union familiale ; Jacques d'Ecosse déclara solennellement qu'il s'en tenait à l'antique alliance et qu'il en exécuterait fidèlement les obligations. En 1434 (1), pourparlers analogues avec la Castille, qui aboutirent à un traité formel le 29 janvier 1435. Depuis 1433 le contact était pris entre la France et l'empire. L'empereur Sigismond, cette année-là, prononça au concile de Bâle des paroles menaçantes pour le Grand Duc d'Occident. Les conversations s'échangèrent rapidement ; le désir d'entente était très vif. La communauté d'intérêt éclatait aux yeux. En juin 1434, l'empereur et Charles VII concluent alliance ; le 21 de ce mois, Sigismond rompt bruyamment avec Philippe. L'empereur entame toute une campagne diplomatique auprès des princes et des villes d'Allemagne pour se les gagner. Au commencement de 1435, Sigismond envoie des lettres de défi au duc de Bourgogne. Les Anglais sont refoulés de toutes parts. Nos armées, pleines d'entrain, ne leur laissent pas une minute pour respirer. Ils sont pressés, enfoncés, coupés les uns des autres. Barbazan opère en Champagne, Villandrando dans l'Ile de France, La Hire bat les environs de Paris ; le Maine, la Normandie sont travaillés par des émissaires qui soufflent sur le mécontentement des paysans, causé par les trop lourdes impositions de Bedford. Philippe, qui sent lui manquer les Anglais, voit monter autour de lui une vague hostile qui, en 1435, semble prête à déferler. Les rapports avec Bedford deviennent de plus en plus difficiles. Bedford reproche au Bourguignon de ne pas l'aider dans sa lutte contre Charles VII ; il s'aigrit de ses revers. Anne de Bourgogne, sœur de Philippe, et femme de Bedford, trait d'union entre eux, et qui adoucissait leurs relations,

(1) Daumet. France et Castille, p. 85.

est morte en 1432. Aux paroles de paix avec la France que lui a dites René d'Anjou son prisonnier en 1433, le duc de Bourgogne n'a opposé nulle fin absolue de non recevoir. En février 1434, comme il assiste au mariage d'un prince de Savoie, attitude semblable à de nouvelles avances qui lui sont faites. Il a l'air de se prêter à des conférences sous les auspices des pères de Bâle et du Pape. Le 17 septembre, trêve partielle entre la France et lui. Le 2 décembre 1434, trêve générale de trois ans. A Nevers, en janvier 1435, de véritables négociations sont nouées. Philippe est présent. Le connétable de Richemont, le chancelier Regnaud de Chartres, Christophe d'Harcourt, le maréchal de Lafayette parlent pour la France. Les Anglais ne sont pas représentés; ils n'ont pas été conviés. Des fêtes magnifiques sont données. Philippe essaya encore d'atermoyer, de se retrancher derrière les Anglais. Activement poursuivi, il dût accéder à l'accord suivant: de nouvelles conférences s'ouvriront ultérieurement à Arras où seront invités les Anglais; elles se tiendront sous la présidence du concile de Bâle et du Saint-Père; le roi Charles y fera des offres raisonnables à Henri VI, et si elles ne sont pas acceptées, le duc de Bourgogne passera tout de même à sa pacification personnelle avec la France. Les conditions de cette pacification particulière furent aussi arrêtées dans les grandes lignes: abandon par le roi de France à Philippe des villes et seigneuries sur les deux rives de la Somme ,du comté de Ponthieu, des villes de Montreuil, Doullens, Saint-Riquier, de toutes les places royales du pays de Somme, de l'Artois et de la Flandre. Les conférences furent closes le 7 février. Le duc de Bourgogne en notifia les résultats au Pape, au concile, au roi d'Angleterre, au conseil siégeant à Paris et au duc de Bretagne. Les Anglais acceptèrent d'aller à Arras. Le congrès s'ouvrit le 5 août. La plus grande solennité était déployée. C'était comme des assises de la chrétienté. La présidence en était au cardinal de Chypre pour les Pères de Bâle, et au légat Albergati pour le Pape. Jean Kemp, archevêque d'York, et le comte de Suffolk représentaient le roi d'Angleterre. La délégation française comprenait entre autres: le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le connétable de Richemont, le chancelier Regnaud de Chartres, Christophe d'Harcourt; presque tous ceux qui avaient été à Nevers. Le duc de Bourgogne était venu en personne. L'empereur, les rois de Pologne, Sicile, Aragon, Navarre, Danemark, les ducs de Milan, Bar, Bretagne, Orléans, Alençon, l'Université

de Paris avaient dépêché des députés (1.). En tout l'assemblée était constituée par trois cardinaux, trois archevêques, dix évêques, dix-huit princes, comtes ou ducs, dix-huit abbés, vingt-deux chevaliers. La première passe se joua autour des offres faites à l'Angleterre. La France ne tenait pas à la paix de ce côté, qui laisserait comme réunis le duc de Bourgogne et Henri VI; elle préférait une réconciliation simple avec Philippe, par laquelle les deux anciens alliés seraient séparés; et ce qui lui permettrait encore de poursuivre et de toutes ses forces la récupération du pays sur l'Anglais. Pourtant afin de ne pas éveiller la défiance de Philippe, de ne pas lui faire craindre que nous cherchions à sérier la revanche de nos deux ennemis, il ne fallait montrer notre goût médiocre à cette pacification avec Henri. Nous devions donner l'impression franche, nette, que c'était les Anglais qui empêchaient l'accord par leur intransigeance, et que nous, au contraire, avions fait toutes les plus larges concessions. Le jeu était d'ailleurs facile pour nous; nous savions, par expérience des pourparlers antérieurs, que les Anglais voulaient tout ou rien; la lettre par laquelle Henri avait accepté d'envoyer ses délégués à Arras, exprimait encore qu'il ne voulait traiter que sur le pied du traité de Troyes (2). La façon dont nous engageâmes le combat fut admirable. Nous offrîmes d'emblée: la Guyenne, les Landes, le Bazadais, le Cahornais, le Quercy, le Périgord. Nous n'exigions qu'une chose de la manière la plus absolue, c'était que pour ces terres Henri se reconnût vassal de Charles. Si l'on se rappelle les progrès magnifiques de nos armées alors, il faut avouer que ces offres étaient vraiment fort belles. Les Anglais les déclarèrent dérisoires. Successivement nous ajoutâmes l'Agenais et les possessions royales en Limousin et Saintonge (au-delà de la Charente), avec six cent mille écus, puis la Normandie. Le 31 août, la preuve bien faite de la mauvaise volonté anglaise, nous rompîmes les négociations: n'avions nous pas offert plus qu'à Brétigny et à peine moins qu'à Londres, de douloureuse mémoire! On pressa désormais Philippe de s'exécuter. Il ne pouvait plus se dérober. Sans nul doute, à moins de leur donner toute la France, les Anglais ne traiteraient pas. Philippe hésitait toujours, il avait des scrupules. Son serment d'observer le traité de Troyes le gênait. Le 7 septembre on eut

(1) Lecesne. Le Congrès d'Arras, p. 243.
(2) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. II, p. 521.

recours à un subterfuge. On ajouta aux offres précédentes un morceau de la Picardie et la main d'une fille de Charles VII (1). On expédia une ambassade en Angleterre porter à Henri VI même, ces propositions. Dans l'intervalle, tandis que les Français venaient de donner cette nouvelle marque de leurs intentions conciliantes et alors que du côté anglais la question semblait suspendue, ce fut un assaut général de la personne du duc de Bourgogne. Son entourage fut miné, acheté; son premier chambellan, Antoine de Croy, reçut 30.000 écus d'or. On élabora un mémoire pour lever les scrupules de Philippe. Richemond et les cardinaux, archevêques, évêques, étaient pendus après lui, ils le pressaient sans relâche. Enfin, le 10 septembre, jour anniversaire de la mort de son père, Philippe accepta de traiter. Le 21 la paix fut signée, d'autant plus facilement qu'on venait d'apprendre la mort de Bedford (16 septembre), ce qui semblait un acquiescement divin à la rupture du serment du duc de Bourgogne. Charles VII exprimait ses regrets pour le crime de Montereau; il promettait d'établir des fondations pieuses; sa vie durant il exemptait Philippe de tout hommage foi ou service. Il lui cédait les comtés de Mâcon, Auxerre, la châtellenie de Bar-sur-Seine, les châteaux de Péronne, Mont-Didier, Roye. Pour beaucoup de ces territoires, ce n'était qu'une confirmation des libéralités antérieures anglaises. Enfin, le roi remettait au duc de Bourgogne toutes les villes de la Somme, moins Saint-Amand et Tournai. Il était convenu à ce dernier égard que si, avant le 1er janvier 1436, Henri VI renonçait à être roi de France, Philippe rendrait à Charles ces villes sans indemnité; — si l'Angleterre traitait dans un délai de 7 ans, le duc ne les rendrait qu'à la conclusion de cette paix, en en gardant les revenus pour lui; — après les 7 ans, si rien n'était intervenu, Charles pourrait les racheter en payant 400.000 écus. Judicieuse combinaison par laquelle Philippe était amené à ne pas désirer une pacification entre la France et l'Angleterre, et était en quelque sorte éloigné des Anglais. Tel était le traité d'Arras. Voilà ce que la manière de Jeanne avait donné.

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. II, p. 538 et s.

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera la meilleure des bibliographies dans de Beaucourt, Hist. de Charles VII. Compléter par les ouvrages plus récents, publiés surtout autour de la personne de Jeanne d'Arc, œuvres d'Anatole France, Vie de Jeanne d'Arc et Hanotaux, Hist. de Jeanne d'Arc.

ARTICLE VII

Fin de la guerre quatre fois séculaire

Délivrée du duc de Bourgogne, notre revanche prit une allure accélérée. Elle s'accomplit en somme rapidement, en deux temps : un premier qui va jusqu'à la trève de 1444, où l'on batailla ferme sans doute contre l'Anglais, mais prêt encore à composer avec lui et à lui laisser quelques-unes de ses possessions traditionnelles du continent ; — un second qui va de 1445 à la fin du règne de Charles VII, pour lequel est le mot d'ordre : jeter totalement l'Anglais à la mer. Ce mot d'ordre était le dernier enseignement de la grande Jeanne ; aussi, comme on s'y conformait, on éprouva le besoin de la réhabiliter.

Après Arras, il y avait une double opération parallèle : maintenir à notre amitié le duc de Bourgogne, et toutes forces déployées pratiquer la revanche anglaise. A l'égard du duc de Bourgogne, Charles VII usa de la politique que j'ai analysée par ailleurs : ménagement dans le rappel incessant de sa vassalité. Pendant deux ou trois années, la réconciliation avait été assez franche. Vers 1438, inquiété du développement de la puissance royale, Philippe intrigua de nouveau, tour à tour ou à la fois, avec l'Angleterre, les mécontents de l'intérieur, puis l'empereur. Le gouvernement de Charles VII n'en exécuta pas moins son programme de corrosion surtout morale de la Bourgogne. Et il l'empêcha de passer à des décisions extrêmes par un système d'alliances dans l'empire : l'empereur même un temps, le duc d'Autriche, les Suisses, la Savoie, le duc de Lorraine, qu'il s'était empressé de faire délivrer après Arras (1437), les archevêques de Cologne, Trêves, l'évêque de Strasbourg, les ducs de Gueldre, de Juliers, de Saxe, le comte Palatin de Bavière. Cette activité dans l'Est visait aussi à neutraliser pour la guerre anglaise les malintentionnés d'Allemagne. Dans la guerre anglaise, Charles VII à qui le succès avait rendu toutes ses facultés de volonté réfléchie, perspicace et persévérante, et instruit à l'égard d'Henri VI comme de Philippe le Bon de l'aide efficace qu'offraient les amitiés extérieures, employait encore tout l'arsenal habituel de nos alliés séculaires : la Castille et l'Ecosse.

Surtout il fonçait l'épée haute sur l'Anglais. Dans l'Ile de France, Normandie, Maine, Anjou, Guyenne, Gascogne, partout l'action militaire fut poussée avec ardeur. N'ayant plus trop d'inquiétude du côté du Bourguignon, on s'y donnait tout entier. Le Bourguignon, aux premiers temps, d'ailleurs, apportait sa coopération vraiment agissante; en 1436 il essayait de reprendre Calais; tout ce beau zèle venait de l'aigre accueil réservé par les Anglais à la pacification d'Arras, à ce qu'ils appelaient la trahison, et de la réponse qu'ils y avaient faite en une alliance sur le flanc du Grand Duc avec le comte Palatin du Rhin (Automne 1435). Paris fut repris par Richemont le 1er avril 1436; Dieppe (1435), Montereau (1437), Granville et Evreux (1440), Pontoise (1441), retombèrent entre nos mains. Ces succès continus des armes royales ne tardèrent pas à jeter l'inquiétude dans la haute aristocratie. Déjà nombre d'Armagnacs avaient été dépités des faveurs prodiguées à Arras aux Bourguignons; ils avaient murmuré qu'eux les fidèles, étaient les moins bien récompensés. Devant le renouveau de la puissance royale avec la victoire, les princes du sang et les grands féodaux des deux anciens partis fusionnèrent dans la crainte. Ils appréhendèrent de perdre leur quasi-indépendance et leur haute situation, et ils s'agitèrent. Le duc de Bourgogne participait naturellement au mouvement, mais se sentant l'objet de la surveillance spéciale de la royauté, il mit de la circonspection dans ses agissements. Comme en 1439 les Anglais avaient noué avec les Français des négociations soi-disant pour la paix, mais qui dans l'esprit du gouvernement de Londres avaient principalement pour but de troubler le duc de Bourgogne et de lui faire redouter un rapprochement franco-anglais, Philippe tomba tout facilement dans le panneau et recommença les conversations avec Henri VI. Il conclut d'abord (1439) une reprise des relations commerciales. Dans la suite, il flirta avec les ligueurs qui, eux, avaient des rapports très nets avec les Anglais. En effet, l'agitation des princes ne faisait que croître. En 1440 elle avait abouti à une insurrection véritable; le duc Jean VI le Bretagne, qui en était membre, avait servi de trait-d'union avec l'Angleterre. En 1441 et en 1442, comme la fermentation persistait, que les conversations avec l'île continuaient, que même en 1443, seule une vigoureuse offensive dans le Midi avait empêché l'union d'une fille du comte d'Armagnac avec Henri VI, devant tous ces symptômes inquiétants, Charles VII crut prudent d'interrompre la guerre anglaise pour

avoir toutes ses coudées franches à l'intérieur; d'autant que les ligueurs se réclamaient d'une paix nécessaire après une si longue tourmente. Charles et une grande partie de son entourage, depuis Arras, n'avaient pas une vue bien nette en ce qui concernait l'Angleterre même. La pacification avec le duc de Bourgogne était un excellent moyen de vivifier la lutte contre le seul véritable ennemi, l'Anglais. Mais à chercher de meilleures contingences pour combattre l'insulaire, était-ce dire qu'on voulait le jeter complètement hors de France, le bouter totalement du royaume, ainsi que s'exprimait Jeanne. Le gouvernement royal n'avait pas à cet égard d'intention précise. Un reste d'indolence, l'ancienneté des possessions continentales anglaises causaient du vague dans les idées. Sans doute, dès cette époque, beaucoup de militaires surtout avaient adopté absolument l'avis de la Pucelle; il fallait mettre l'Anglais entièrement à la mer pour être assuré de quelque tranquillité. Mais le roi, Regnaud de Chartres, les légistes, étaient indécis; ils constataient eux aussi l'état misérable du royaume après une conflagration si affreuse et son besoin instant de repos. Ils penchaient à une pacification avec l'Angleterre, comme on en avait fait une à Arras avec le duc de Bourgogne, sans solution radicale, et mon Dieu, comme depuis trois siècles on avait coutume d'en passer avec les Anglais mêmes; tous les traités antérieurs, depuis le XIIe siècle, avaient laissé aux souverains anglais une situation continentale. Sans compter que si à Arras on avait pu désirer n'aboutir qu'avec Philippe pour mieux vaincre Henri, les succès de la suite permettaient maintenant de s'accorder un peu de répit; et ce répit faciliterait la préparation d'un dernier et plus gros effort. Quoi qu'il en soit, le gouvernement royal inclinait généralement, et sans peut-être d'arrière-pensée, à accepter une pacification avec l'Angleterre qui lui laisserait formellement des possessions continentales. En 1436 et 1439 nous avions prêté l'oreille aux ouvertures anglaises; les Français avaient resorti leurs propositions d'Arras: la Guyenne et la Normandie. En 1443 comme le Pape faisait un appel à toutes les nations de la chrétienté pour s'unir contre les Turcs, Charles VII saisit la balle au bond et se déclara prêt à négocier avec Henri VI. Le nonce du Pape, l'évêque de Brescia, pria le duc de Bretagne, François Ier, d'entamer les pourparlers. En avril 1444 une conférence se réunit au Mans, qui se poursuivit à Vendôme. Suffolk représentait l'Angleterre, le duc d'Orléans la France. Le duc d'Orléans offrit la Guyenne, le

Quercy, le Périgord, Calais et Guines avec hommage. Les tentatives de paix échouèrent parce que les Anglais voulaient la Guyenne et la Normandie sans hommage. On négocia alors pour une trêve pendant laquelle on chercherait une pacification véritable. Le 28 mai fut signé ce qu'on appelle le traité de Tours: trêve générale du 1er juin 1444 au 1er avril 1446, alliés compris. Le mariage de Marguerite d'Anjou avec Henri VI fut en outre décidé.

Les trêves furent successivement prorogées jusqu'au 1er avril 1447, ensuite 1er janvier 1448, puis 1er mai, enfin 1er janvier 1449. Les négociations pour la paix n'aboutirent à aucun résultat. Les deux rois qui avaient projeté dans une entrevue personnelle de traiter l'affaire eux-mêmes, ne se rencontrèrent pas. Charles VII profita du moins de cette relâche pour rétablir l'ordre solidement dans son royaume. Il mit définitivement à la raison les grands féodaux et il prouva au duc de Bourgogne tout ce qu'il pouvait faire pour l'inquiéter. Particulièrement il s'adonna à la réorganisation militaire et financière. Brochant sur le tout, le pays respira et ne devint que mieux en état de fournir un nouvel effort. Car la trêve montrait à Charles VII toute l'instabilité d'un système qui laissait aux Anglais une situation sur le continent. De plus en plus, le roi et ses conseillers devaient se convaincre qu'il n'y aurait de paix véritable qu'à bouter totalement l'Anglais du royaume. D'ailleurs Regnaud de Chartres, le grand prôneur des demi-transactions, était mort en 1444. Pendant toute la durée de la trêve, ce ne furent qu'incidents de part et d'autre, coups de mains, expéditions de pillage, en somme manifestations incessantes d'une coexistence impossible. En 1445, par une convention consécutive au mariage de Marguerite d'Anjou et d'Henri, il avait été entendu que le Maine, avec la ville du Mans, nous serait restitué. Le transfert s'opéra en 1447-1448. Il fut particulièrement pénible. Les Anglais ne rendaient les places qu'à la dernière extrémité. Ils n'évacuèrent le Mans que sous la menace d'un assaut. A l'instigation de Charles VII et à cause de ses sympathies anglaises, Gilles de Bretagne était-il arrêté par son frère le duc François Ier (1446), l'Angleterre entière était soulevée d'indignation et criait vengeance. Là-bas, dans l'île, la politique conciliatrice de Suffolk exaspérait une partie des populations; on lui reprochait d'avoir négocié la cession du Maine en 1445; et on s'indignait de ses mauvais procédés à l'égard du duc de Glocester, un vétéran des guerres de France (+ 1447 en prison). Il était impossible de continuer cette si-

tuation. Il n'y aurait de tranquillité pour les Français que lorsque la mer séparerait franchement les deux vieux ennemis. Charles prépara résolument la réouverture des hostilités et cette fois avec l'objectif net, précis, total, l'expulsion complète des Anglais du sol français. Il fit composer par Jean Jouvenel des Ursins et le normand Raoul Blondel des traités où ils réduisaient à néant les prétentions anglaises. Le 31 décembre 1448, à Tours, il renouvela l'alliance avec l'Ecosse. Au printemps 1449 il maria Jacques d'Ecosse à Marie de Gueldre (1). Marie était nièce de Philippe le Bon; c'était façon de le fixer à nos côtés; d'ailleurs toute une active politique dans l'Est se chargeait de le tenir en respect. Sur ce, la garnison anglaise de Verneuil saccagea la ville de Fougères, de mouvance bretonne. Le 17 juillet 1449, près de Chinon, fut décidée la rupture officielle.

Jeanne d'Arc avait déclaré qu'il ne devait demeurer en France aucun Anglais, sauf ceux qui y resteraient enterrés. Voilà la tâche à laquelle le gouvernement de Charles VII s'attelle désormais. De concert, le duc de Bretagne et le connétable de Richemont envahissent la Normandie. En un an, d'août 1449 à août 1450, elle est entièrement reconquise. Le 29 octobre 1449, Rouen est pris. Alors commencèrent les longues négociations pour la réhabilitation de Jeanne. Comme on en venait à réaliser le dernier enseignement qu'elle avait donné, il semblait qu'on éprouvât le besoin de faire quelque réparation envers elle. Dans le procès, la royauté, qui ne voulait cependant pas avoir tort, proclamait que la mission de Jeanne n'avait eu pour fin que la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims. Charles pouvait-il avouer que la paix d'Arras était encore de sa méthode, de même que l'expulsion totale des Anglais à laquelle on s'adonnait? Au Midi et au Nord, dans le double foyer d'infection anglaise, les opérations furent menées rondement. Une expédition anglaise sous Kyriel, qui a débarqué à Cherbourg le 15 mars 1450, est battue par le comte de Clermont et Richemont à Formigny (15 avril 1450). Dans l'été 1450, Caen et Cherbourg s'ouvrent à nous. Bordeaux se rend le 12 juin 1451 et Bayonne le 20 août. En Normandie et en Guyenne, la politique royale se montre avisée et libérale. Les privilèges des Normands sont confirmés. La Gascogne se voit octroyer les mêmes avantages; un parlement est créé à Bordeaux; toute obligation fiscale et militaire

(1) De Beaucourt. Hist. de Charles VII, T. IV, p. 371.

y est suspendue. Les Gascons, si vieillement sujets de l'Angleterre, conspirent néanmoins avec leurs anciens compatriotes. Le comte de Clermont, gouverneur de la province, pour les en punir, rétablit les impositions et les services militaires. Le pays se soulève. Talbot accourt en profiter et rentre dans Bordeaux (23 octobre 1452). Trois armées françaises, en 1453, convergent sur la Gascogne. Talbot est défait au Castillon (23 octobre 1453). Bordeaux est ressaisi. La province est rudement soumise. Le parlement, les Etats sont supprimés; les lourdes impositions sont levées. Nombre de Gascons quittent leur patrie pour l'Angleterre. Quelques complots éclatent encore. En 1456, Dunois arrête le duc d'Alençon qui conspire avec l'ennemi. Par le reste de la France, une sorte de petite guerre continue. On prend les derniers châteaux occupés par les Anglais. Tels les derniers coups de feu qui vont s'espaçant un soir de bataille. La France entière est reconquise, moins Calais. Et au moment où il va mourir (1461), Charles VII, tranquille du côté de l'Angleterre parce qu'elle n'a, pour ainsi dire, plus rien sur le continent, et parce qu'elle est dans l'anarchie, songe à aborder Philippe le Bon et à en finir avec lui à son tour.

Dès lors la vieille haine franco-anglaise traîne, languit et se meurt. On s'achemine vers la fin de la conflagration quatre fois séculaire. On s'y achemine surtout parce que l'Angleterre est dans les longs désordres de la guerre des deux Roses. Déjà les perturbations intérieures du royaume d'Henri VI ont singulièrement facilité la revanche de Charles VII. A la mort de Bedford l'antagonisme Beaufort-Glocester n'a plus connu de frein et a troublé toute la direction des affaires anglaises. Puis ç'a été le gouvernement impopulaire de Suffolk, le favori de la reine Marguerite d'Anjou; à tel point qu'en 1450 en pleine reprise de la guerre avec la France, Suffolk est tué. Alors surviennent les soulèvements paysans du Kent, du Sussex et du Surrey (1450). La folie d'Henri VI met le comble à l'anarchie (1453). Quel retour des choses, après celle de Charles VI! La reine Marguerite d'Anjou et le duc d'York se disputent le pouvoir. Le duc d'York est aidé du comte de Warwick, que l'on appelle bientôt le faiseur de rois. La guerre civile éclate (1455-1456). Le duc d'York découvre rapidement ses prétentions au trône. Marguerite d'Anjou prend appui sur l'Ecosse et recherche encore celui de la France. Elle ne l'obtient franchement qu'en 1460. Le duc d'York a l'alliance du duc

de Bourgogne depuis 1458. En moins des deux ans qui précèdent la mort de Charles VII, Marguerite s'empare du pouvoir en battant le duc d'York et son fils le comte de la Marck qui sont tués, et le perd à nouveau devant Edouard IV d'York, autre fils du duc. Le prince Louis, pour prendre simplement le contre-pied de son père, avait soutenu le parti York. Nous avons montré, par ailleurs, toute la façon brouillonne avec laquelle Louis, devenu roi, avait débuté au gouvernement. Il faut reconnaître que sa politique anglaise fut toujours habile, judicieuse et heureuse. Comprenant que la compétition Marguerite d'Anjou-Edouard d'York aidait beaucoup les choses, et sachant tout le mal que les Anglais nous avait fait, Louis eut le regard constamment fixé sur eux. Ce fut le baromètre de sa politique. Ainsi jusqu'à la fin, la question anglaise au moyen-âge prima toutes les autres. Nous avons vu que dans les premières années de son règne, Louis, trop uniquement occupé par sa lutte contre l'aristocratie, avait négligé l'Europe. Il faut faire une exception pour l'Angleterre. Il maintint avec elle le contact le plus étroit Pour toutes les questions qu'il pensait bien avoir à résoudre, particulièrement questions intérieure et bourguignonne, il comprenait l'importance primordiale de l'attitude des anglais. De là sa conduite nettement définie et toute constante : par dessus toutes choses s'assurer l'amitié de l'Angleterre ou la neutraliser par ses désordres. Cette ligne politique était d'autant plus nécessaire à suivre que pendant quinze ans nous allions nous mêmes passer par une grave crise interne et par le gros débat avec Charles le Téméraire. L'éternelle ambition anglaise n'aurait pu que trop y trouver occasion de se donner encore libre cours. Le temps à peine de saisir le trône et en la circonstance de se ménager l'amitié de Philippe, Louis quitte le parti York et entre en conversations avec Marguerite d'Anjou (1). Il désire entretenir l'anarchie en Angleterre, surtout que Marguerite lui promet la cession de Calais, le dernier point possédé sur le continent par l'ennemi héréditaire. Le 24 juin 1462 il signe avec elle la convention de Chinon ; il s'engage à la secourir ; après le succès de l'entreprise, on stipule une trêve de cent ans. Quelques hostilités en résultent avec Edouard d'York (août-septembre 1462). Louis n'offre pas le concours qu'il avait dit. Marguerite échoue.

(1) Périnelle. Etudes sur les relations de Louis XI avec l'Angleterre, p. 102.

En France les esprits commencent à s'agiter; ce sont les premiers frémissements de la ligue du Bien Public. Par Philippe le Bon, Louis regagne l'amitié d'Edouard. Une trêve de terre est signée à Hesdin le 8 octobre 1463 et une trêve maritime à Londres le 14 avril 1464. Il était temps; peu après l'insurrection éclatait. Par bonheur, Edouard, absorbé chez lui, n'y participait pas et se refusait même à Louis. Le 24 mai 1466 le roi d'Angleterre signe une nouvelle trêve de deux ans avec le roi de France. Louis XI sent les grandes conjonctures se rapprocher; il ne peut rester sur les traités de Saint-Maur et de Conflans; Charles le Téméraire, en 1467, devient duc de Bourgogne. L'attitude de l'Angleterre est essentielle. Il la faut ou favorable ou annulée. Il lui demande d'abord son alliance; le comte de Warwick vient en juin 1467 en traiter; il est reçu somptueusement et s'engage à l'obtenir d'Edouard (1). Edouard IV n'en fait pourtant qu'à sa tête et accorde à Charles le Téméraire la main de Marguerite d'York (1468). Dès lors, Edouard, ayant conclu alliance avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, prépare l'invasion de la France. Louis se décide à aller à Péronne; et le traité qui y est signé, tout détestable qu'il soit, a au moins l'avantage de détacher un moment Charles de la coalition. Ce n'est d'ailleurs reculer que pour mieux sauter. Car le roi de France ne peut se résoudre à exécuter la convention arrachée par la force à Péronne, et de gros nuages s'amoncellent à nouveau au Nord et à l'Ouest. Du moins Louis profite du léger répit pour essayer de neutraliser l'Angleterre. Il n'y a qu'à l'armure anglaise que se présente quelque défaut. C'est heureux, car l'Angleterre est le point le plus important. L'orgueilleux Warwick est dépité qu'Edouard d'York ait fait si bon marché des promesses données par lui, le faiseur de roi, à la France en 1467. Il boude et il mène une opposition. Gagné par Louis et abondamment pourvu d'argent, en 1469 il se soulève et empêche Edouard de renouveler sur les côtes de France ses croisières de novembre 1468 et de mai 1469. Cependant en mai 1470 Warwick est vaincu et obligé de se réfugier en France. Or, en ce moment là même, sur le continent, les princes et Charles le Téméraire prononcent un nouvel effort. Il est de toute nécessité de brider Edouard. Louis rappelle Marguerite d'Anjou de la Lorraine

(2) Th. Basin. Hist. de Louis XI. Soc. de l'Hist. de France, T. III, p. 177 et s.

où elle était allée chercher asile ; il la réconcilie avec Warwick (1), son vieil ennemi, et il les lance sur l'Angleterre (juin-septembre 1470). Edouard s'enfuit en Hollande et Henri VI est rétabli (octobre 1470). Louis signe le 16 février 1471 une trêve de 10 ans. Malheureusement, encore une fois, les Lancastre sont chassés par un retour offensif d'Edouard d'York. Warwick, Henri VI et le prince de Galles meurent. Marguerite d'Anjou est faite prisonnière. Edouard IV, remonté sur le trône d'Angleterre, ne cache pas son intention de se venger du roi Louis XI. La pacification intérieure retarde son action quelques années. Le 25 juin 1474 il s'engage envers Charles le Téméraire à envahir la France avant le 1er juin 1475 ; il tâchera de décider la Bretagne à se joindre à lui. Les préparatifs d'Edouard sont considérables, le Parlement vote de grosses contributions ; les seigneurs offrent même bénévolement de l'argent (2). De mai à juin 1475, l'armée anglaise passe par petits paquets à Calais. Louis aussi s'apprête à briser le formidable étau de la Bourgogne et de l'Angleterre. Les villes et châteaux de Guyenne, Poitou, Normandie, sont abondamment pourvus de vivres, de munitions, de troupes. Une flotte est organisée (3). En 1475 les alliances de la Castille et du Portugal sont renouvelées (4). Louis sent bien qu'il n'a plus rien à attendre que de lui-même... à moins que d'Edouard directement. Car ce n'est plus l'Angleterre qui offre des fissures, c'est l'armature française qui craque par la trahison du connétable de Saint-Pol. Le 6 juillet 1475 Edouard débarque et commence une randonnée jusqu'en Champagne. A peine a-t-il mis le pied sur le continent, que des émissaires de Louis prennent contact avec lui et surtout son entourage. Les conseillers et amis d'Edouard sont gavés d'or. Les émissaires du roi de France représentent que leur maître est bien désireux de la paix, qu'il est prêt aux plus grands sacrifices pour l'obtenir, et ils font miroiter sans cesse à ces gens que la guerre civile a ruinés, les beaux écus de France. Ils font remarquer à Edouard que le duc de Bretagne n'a pas bougé à son arrivée, et que c'est un concours sur lequel il ne faut pas compter. Ils l'inquiètent au sujet des pourparlers de Charles le Téméraire avec l'empereur et de

(1) Périnelle. Louis XI et l'Angleterre, p. 104.
(2) Périnelle. Louis XI et l'Angleterre, p. 105.
(3) Périnelle. Louis XI et l'Angleterre, p. 105.
(4) Daumet. France et Castille, p. 118 et s.

ceux mêmes entamés par le duc de Bourgogne avec leur propre souverain. Edouard ne risque-t-il pas de se trouver un jour seul en face de la France, lâché de tous ses amis? Le roi d'Angleterre ne réussit déjà pas trop dans son expédition; les campagnes sont vides d'êtres et de choses; partout des forteresses rébarbatives et closes qui, sur les derrières de l'armée anglaise, lancent quelques troupes pour la harceler. Ses soldats sont découragés et murmurent. L'or français est bien tentant. Edouard se décide à traiter. A Picquigny un accord est signé (août 1475). Trêve de sept ans; indemnité de guerre de soixante-quinze mille écus à Edouard et rente de cinquante mille écus; projet de mariage entre le dauphin Charles et la fille aînée du roi d'Angleterre. D'autre part un grand nombre de conseillers d'Edouard reçoivent des pensions. En septembre 1475, l'armée anglaise repasse la mer.

Dès lors, surtout que la France retrouve bientôt son assiette, c'est l'acheminement vers l'état de paix. La mainmise de Louis sur les possessions de Charles le Téméraire après sa mort trouble un moment nos relations avec Edouard. Edouard veut que Louis respecte les propriétés de Marguerite d'York, veuve du duc de Bourgogne. En 1479, le différend semble aigu. Le roi d'Angleterre exige que Louis laisse à Maximilien d'Autriche tout l'héritage du Téméraire. Louis est ferme et souple. Il refuse opiniâtrement d'abandonner ce qu'il a saisi; mais il a toujours la main à la poche pour empêcher Edouard de passer à l'exécution de ses conventions avec l'époux de Marie de Bourgogne. La mort de cette princesse amène une nouvelle crise; le projet d'union de Marguerite d'Autriche avec le dauphin annule celui de 1475 avec une princesse anglaise. Le roi d'Angleterre est très vexé; mais il meurt (9 avril 1483). Alors les troubles renaissent en Angleterre, dont profitent abondamment Louis, puis sa fille Anne de Beaujeu. Edouard V, successeur d'Edouard IV, est bientôt chassé du trône par son oncle Richard III, qui fait la paix avec nous (juillet 1483). Comme Richard ose intriguer en France dans la guerre folle et en Bretagne, Anne de Beaujeu aide les Lancastre à chasser les York (1485); Henri VII supplante Richard. Henri participa platoniquement à la grande coalition de la succession de Bretagne. Mais il fut un des premiers à traiter. A Etaples (novembre 1492) est conclue une paix perpétuelle. Des articles secrets assurent le paiement de ce qu'on appelle à Londres le tribut, c'est-à-dire le paiement

de ces pensions stipulées à Picquigny. Ainsi, dans les trèves, dans les paix successives et incessantes se clôt cette conflagration effroyable de quatre siècles, la plus longue de l'histoire. On trouvera encore volontiers les Anglais dans les rangs de nos ennemis aux premières années du XVIe siècle : une si longue inimité ne peut mourir d'un coup; d'ailleurs, elle ne devait jamais mourir. Car les deux peuples eurent et ont toujours certains grands intérêts contraires. La fin du XVe siècle voit, en tout cas, se terminer ce qu'on peut dénommer la période anglaise de l'histoire de notre politique extérieure, c'est-à-dire la période d'hostilité exacerbée et presque constamment ouverte des deux peuples.

Comment, en effet, ne pas la qualifier de période anglaise, alors que les intérêts engagés dans ce débat franco-anglais dépassent incomparablement tous les autres que l'activité de notre politique extérieure nous a créés? Qu'est, à côté de la question anglaise, la question pontificale? Compétition entre le Pape et le Roi pour le dosage de leur mutuelle autorité sur le clergé de France. Qu'est la question méditerranéenne? Sorte de luxe impérialiste. Qu'est même la question lotharingienne? La question lotharingienne est née des ambitions que se sont repris à nourrir nos rois pour les pays d'au delà du Rhône, de la Saône et de la Meuse ; mais il est hors de doute qu'à l'avènement des Capétiens, la mouvance certaine du royaume de l'Ouest ne débordait pas ces rivières. Combien plus grave est la question anglaise pendant ce temps! développement d'une puissance extérieure aux dépens de ce qui est la France de façon patente et reconnue; ou vassalité, étayée d'une importante souveraineté étrangère, qui gêne toute la reconstitution de la France royale. Voilà le double aspect de la question. C'est une affaire mi-interne, mi-externe. Comment le roi capétien pourra-t-il répéter tout son royaume avec un feudataire si puissant? Comment pourra-t-il même l'empêcher d'en distraire une partie pour la rattacher en toute souveraineté à la royauté d'Angleterre? Tout cela fait l'importance exceptionnelle de la question. Enumérons un peu toutes les provinces qui sont rentrées dans le domaine direct de nos rois par la guerre anglaise: Guyenne, Gascogne, comté de Rodez, Périgord, Auvergne, Angoumois, Saintonge, partie du Berri, Poitou, Anjou, Normandie, Bretagne, Ponthieu, Guines. Quelle magnifique portion de la vraie France! et quelle perte irréparable si elle nous avait échappé! D'ailleurs, sans nul doute, la royauté capétienne en serait

morte. Comment ne pas qualifier cette période d'anglaise, alors que toutes les autres questions encore ne sont que le reflet ou l'effet de la question anglaise? Avons-nous assez vu comme la question impériale ou bien est tenue en échec ou bien est fonction du conflit anglais? De même, comme nos Rois sont heureux de leurs rapports chaque jour plus intimes avec la Papauté pour l'utiliser dans le débat et surtout la faire servir à suspendre la marche victorieuse de l'ennemi! Relations avec la Castille, avec l'Ecosse, le Danemark, le Portugal, toutes elles sont l'effet de la question anglaise. En grande partie, la France est née à la vie extérieure par l'affaire anglaise.

La longue conflagration franco-anglaise s'est apaisée en fin du quinzième siècle pour quatre motifs. La raison économique du conflit a disparu. L'Angleterre, depuis le quinzième siècle, est maîtresse de son propre commerce et de sa propre industrie. Je me suis étendu sur ce fait à l'article précédent. Je n'y reviendrai pas. J'ajouterai seulement cette considération. Le quinzième siècle a naturellement développé le commerce et l'industrie anglaises. En fin de ce siècle, par ce développement, la nation anglaise est arrivée à un assez parfait équilibre économique. Son activité est harmonieusement partagée entre l'agriculture et le commerce. Quand un Etat est dans ces heureuses conditions, pouvant vivre entièrement sur lui-même, il est moins incité et disposé aux aventures extérieures. Nos rois, en fin du quinzième siècle, surtout Louis XI, ont excellemment compris la transformation favorable qui s'accomplissait dans le royaume anglais, et ils se sont efforcés de la faciliter. Ils ont multiplié avec l'Angleterre les conventions commerciales. Ils ont secondé par là autant qu'il leur était possible, la mue dont était l'objet la société anglaise et qui avait une influence indubitablement calmante sur les relations des deux royaumes. En 1460, Charles VII signe avec Marguerite d'Anjou un accord commercial. En 1471, Louis conclut, avec la même, un traité de libre échange. En 1476, Edouard IV et Louis s'entendent pour octroyer mutuellement à leurs marins le monopole de la navigation entre les deux pays. Et le génial Louis XI songe encore à une exposition de produits français à Londres pour développer les relations commerciales avec l'île. — La deuxième raison est que Charles VII a appliqué au conflit anglais la solution radicale et la seule efficace. Tant que les Anglais possédèrent un pouce du continent, ils furent enclins à s'y recréer un vaste

empire. Pendant longtemps, la conscience médiévale s'était refusée à la dépossession totale. Il fallut l'avènement de la conscience moderne pour que le roi de France s'y déterminât. — Le troisième motif est, que les grandes vassalités étant complètement absorbées par la royauté en fin du quinzième siècle (Bretagne) ou absolument perdues pour elle et passées à une autre grosse puissance (Flandre), il n'y avait plus pour l'Angleterre de complices à trouver sur le continent. — Le quatrième, enfin, est la longue période de troubles dans laquelle entrait la société anglaise. La guerre des deux Roses ne tarda pas à être suivie de la crise de la réforme. Ensuite, vinrent les bouleversements révolutionnaires du règne de Charles I[er] et de la dictature de Cromwell. L'éviction des Stuarts clôtura toute cette période de dissensions intestines. Si bien que pendant deux siècles l'Angleterre vécut plutôt repliée et se dévorant elle-même. D'où elle fut de moins en moins tentée de reprendre le cours des invasions continentales glorieuses. Pendant ce temps, la question allemande pour la France prit la place de la question anglaise; elle devint la première; elle réagit sur toutes les autres. Et l'importance de nos relations avec l'Angleterre subit une éclipse.

De cet effroyable et immense conflit, l'Angleterre retira deux enseignements qui devaient déterminer une grande partie de ses rapports avec nous. Le premier fut qu'elle était fonction de l'Europe. Jusqu'au Moyen-Age, l'Angleterre avait vécu sur elle-même. La guerre médiévale avec la France l'avait obligée à introduire une grande activité sur le continent. Pour cette guerre, elle avait noué des liens un peu partout dans l'Europe. Elle apprit ainsi que la Manche était sans doute une heureuse défense dont la Providence l'avait dotée, mais qu'elle ne l'exceptait pas du tout du monde européen. La Manche n'était qu'un fleuve un peu large qui la séparait du continent. Dès lors, tout événement important européen devait avoir son contre-coup chez elle. Et il n'était pas une domination dont le développement devenait dangereux pour la liberté des puissances européennes, qui ne fût aussi grosse de périls pour elle-même. En même temps qu'elle prit conscience qu'elle faisait partie étroitement de l'Europe, elle naquit à la notion de l'équilibre européen, qui en était l'inséparable corollaire : deuxième enseignement. Ce principe d'équilibre la jeta souvent contre nous aux temps de nos grandes expansions, et il avait même été pour quelque chose, au treizième siècle par exemple,

dans les guerres qu'elle nous avait faites; elle avait conçu quelque ombrage du développement de la puissance française après Philippe Auguste. Elle possédait, d'ailleurs, en fin du quinzième siècle, un dynamomètre excellent à l'endroit spécial des expansions françaises qui devaient l'inquiéter; c'était la Flandre. Elle avait retenu de sa longue débellation contre nous l'importance de la position des Pays-Bas pour elle. Je ne rappelle pas comment, pendant des siècles, elle avait su mettre à profit l'indépendance flamande afin de mieux nous frapper. Elle avait fait longuement des Flandres un des quartiers généraux de son attaque. C'était le lieu tout indiqué pour mettre pied sur le continent. Inversement aussi, c'était le lieu tout désigné pour envahir l'Angleterre. L'Angleterre n'avait pu songer à étendre la main sur la Flandre en raison même de l'esprit indépendant des Flamands. Mais elle entendait qu'aucune autre puissance dangereuse pour elle ne s'en emparât davantage. La France, à la fin du Moyen-Age, restait cette puissance dangereuse par le désir même qu'elle manifestait de reconquérir ses frontières naturelles. De là l'ombrage d'Edouard IV, un temps, quand Louis XI a l'air de retenir tout l'héritage du Téméraire, ou son enchantement de voir passer les Pays-Bas à Maximilien d'Autriche. En somme, avec le seizième siècle, comme les Anglais entraient dans une période de troubles intérieurs, ils s'y étaient d'autant plus laisser aller que les Allemands-Espagnols semblaient prendre leur place pour interdire l'accès des Flandres aux Français. Lorsque l'Angleterre sortira de ses désordres à la fin du dix-septième siècle, elle se jettera immédiatement sur la France parce qu'alors Louis XIV est bien près de venir à bout de ses opposants continentaux et de s'emparer des Pays-Bas.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

LA RONCIÈRE. — La marine française sous Louis XI. 1892.
CAGÉ. — Le comte de Saint-Pol. Pos. des thèses de l'Ecole des Chartes. 1885.
CHÉRUEL. — Le dernier duché de Normandie. Rev. de Rouen et de Normandie, t. 15. 1847.
COURTEAULT. — Gaston IV. 1895.
DUPONT. — Hist. du Cotentin.
GAIRDNER. — The Houses Lancaster and York. 1875.
GAIRDNER. — Richard the third. 1898.
LEGEAY. — Hist. de Louis XI. 1874.
OMAN. — Warwick the Kingmaker. 1891.
PERINELLE. — Relat. de Louis XI avec l'Angleterre. Pos. des thèses de l'école des Chartes. 1902.
RAMSAY. — Lancaster and York. 1892.
RIBAUDIÈRE. — Hist. de la conquête de la Guyenne. 1866.
TOUZIN. — Louis XI et la Gascogne. 1896.

CHAPITRE V

Question de la Méditerranée première

SOMMAIRE

Lorsqu'au XIII[e] siècle la France royale prononce vigoureusement sa marche vers le Midi, elle se bute au développement de la puissance aragonaise. — La France entame la lutte pour briser le cercle aragonais. — Alliance avec la Castille pour combattre l'Aragon et l'Angleterre. — Nos victoires dans le bassin premier. — Grande heure française au début du XIV[e] siècle. — Déclin par suite de la guerre de Cent Ans. — L'Aragon regagne ce que nous perdons. — Nos succès durables sur la Méditerranée première.

ARTICLE PREMIER.

La Méditerranée est la mer d'attirance. Dans l'antiquité, elle baigne l'univers romain. Au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest, des terres fécondes viennent mourir dans ses eaux. Des ports innombrables s'égrènent sur ses rives; des flottes en nuées la sillonnent, transportant le négoce intense d'un monde heureux et prospère. Elle est l'admirable circulation intérieure de l'Empire. L'âge barbare fait remonter vers le Nord l'axe politique de l'Europe occidentale; l'invasion arabe dévaste le Nord de l'Afrique; l'axe moral et l'axe commercial de la chrétienté aux temps barbares et médiévaux n'en restent pas moins sur la Méditerranée. A l'époque moderne, de vastes continents sont découverts, séparés du monde ancien par d'immenses océans; ces continents lointains

frémissent de toute une âpre activité humaine; ces Océans se fendent à la navigation la plus considérable que le globe ait connue. La Méditerranée perd un moment de son importance; elle ne tarde pas à la reprendre, primordiale, parce que l'Europe demeure toujours le centre de la civilisation aryenne et parce que la Méditerranée est un morceau de l'immense ceinture liquide qui boucle la Terre entière un peu au Nord de l'Equateur: Méditerranée, canal de Suez, mer Rouge, Océan Indien, détroit de Malacca, Océan Pacifique, canal de Panama, Océan Atlantique, détroit de Gibraltar, Méditerranée. Les hommes mettent la dernière main présentement à cette route qui est de plus en plus la grande circulation centrale de l'humanité.

Au Moyen-Age, pour la chrétienté entière, toujours vibrante au mirage de l'Empire romain, soit qu'elle prétende le continuer, soit qu'elle aspire à le renouveler, la Méditerranée détient l'invincible attrait. Là-bas, en Orient, est la tombe du Rédempteur. A Rome, vit le Pape, qui exerce une véritable fascination sur tout le monde occidental; et le titre qu'il prend de Pontife Romain est une affirmation de ses prétentions à succéder autant à César qu'à Saint-Pierre. D'ailleurs, à tout le moins, il déclare gouverner l'ensemble de l'Univers de moitié avec le chef du Saint Empire! L'empereur germanique, lui-même, ne se considère comme détenteur de sa puissance que lorsqu'il est venu en Italie recevoir la consécration romaine; et surtout cette consécration lui est absolument nécessaire pour qu'il soit accepté de nombre de ses peuples. Après la rafale barbare, c'est aux pays de Méditerranée que se lèvent les premières lueurs du renouveau. En Sicile, aux onzième et douzième siècles, a lieu l'enchantement du royaume normand qui amalgame, en une fantastique civilisation, les pensées Romaine, Grecque et Arabe. Au nord de l'Italie, à Bologne, les étudiants du monde entier se précipitent pour s'y instruire à l'enseignement le plus fameux du droit Romain. Le Midi de la France est tout pétri de civilisation romaine; comme il a moins souffert des dernières incursions normandes que la plupart des autres régions occidentales, il a poussé une floraison sociale plus rapide; toute une vie élégante, lettrée, artistique s'y épanouit. Les universités de Montpellier et Toulouse sont réputées aussi pour leur dispensation des sciences antiques. Même l'Espagne, plus rude et plus bouleversée par sa lutte inexpiable contre l'infidèle, rayonne du grand pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle,

émule presque de Rome et du Saint Sépulcre. Principalement, la Méditerranée est toujours la grande voie commerciale. Par elle, viennent à l'Occident les nombreux produits de l'Orient. Les terres chrétiennes qui s'y trempent sont encore les plus fécondes et les plus actives du monde médiéval. Là toujours les ports les plus importants de l'Europe pour lesquels le souvenir de la Communauté Antique est un stimulant persistant à leurs relations mutuelles. Et ces ports sont au débouché des grands chemins terrestres, qui de l'Europe septentrionale s'abaissent en perpendiculaires sur la Méditerranée et sont comme les artères du continent.

Le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Louis VII fit monter le Midi dans le Nord. Cette jeune femme et ses familiers, parmi lesquels des poètes et des artistes, par leur aménité, leur élégance, leurs mœurs affinées, causèrent sur les gens du Nord de l'effarouchement et de l'éblouissement. L'un est aussi nécessaire que l'autre à la composante générale d'attraction. Louis n'en resta qu'à l'effarouchement, ce fut la raison profonde de son divorce: le prince du Nord fut intimidé par la gracieuse princesse du Midi. Les officiers, que le roi envoya en Aquitaine pour administrer pendant leur union, se laissèrent séduire, eux, par la douce civilisation du Sud. Quand ils furent rappelés après la décision du concile de Beaugency, ils rapportaient des habitudes et des besoins nouveaux. Aliénor et son entour de compatriotes avaient aussi rayonné pendant leur séjour dans le Nord. Il résulta de tout cela une transformation notable de la société française en fin du douzième siècle; elle se poliça rapidement et se prit à entretenir avec le Midi des relations plus fréquentes pour y satisfaire ses désirs accrus et renouvelés. Le remariage d'Aliénor avec le Plantagenet continua de répandre l'influence méridionale dans le Nord: Etat Angevin et Etat Capétien se pénétraient si intimement. Il n'était pas jusqu'aux rapports de plus en plus étroits noués avec le Pape qui ne fissent participer plus activement la royauté de France à la vie méditerranéenne. Combien de fois les Souverains-Pontifes avaient-ils passé les monts, suivis de leur cour nombreuse, pour venir se réfugier dans le royaume de Clovis. Tous ces gens d'Italie avaient exercé une profonde action autour d'eux pendant ces temps d'exil. Les croisades, elles-mêmes, exaltaient les imaginations sur les pays ensoleillés de la Méditerranée. La guerre anglaise fit établir entre la France et la Castille des alliances

familiales et politiques. En 1200, le futur Louis VIII épousa Blanche de Castille. Blanche entretint toute sa vie des relations régulières avec sa famille. Elle maria dans la suite Jeanne de Ponthieu, apparentée à la maison de France, à Ferdinand III de Castille (1). Par la croisade albigeoise, le Nord s'abattit sur le Midi, inversion brutale de ce qui s'était produit avec Aliénor d'Aquitaine. A l'appel d'Innocent III, et comme Philippe Auguste avait décliné d'y procéder lui-même, Simon de Montfort et toute une armée d'hommes du Nord allèrent combattre Raymond VI de Toulouse. Louis VIII prit à son compte personnel la répression de l'hérésie. En 1229, par le légat Franzipani, intervint, entre le comte Raymond VII de Toulouse et Blanche de Castille, la paix de Paris; la royauté gardait les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, conquises et transmises par Amaury de Montfort, et Alphonse, frère de Saint-Louis, épousait la fille unique de Raymond, dont il serait l'héritier. La Papauté pria le roi de France d'administrer pour elle certaines terres de Provence qu'à la paix le comte de Toulouse lui avait cédées aussi. Et, pour consolider les résultats obtenus dans le Midi de la France, le Saint-Père s'appliqua à nouer de nombreuses unions familiales entre la maison capétienne et celle des comtes de Provence. Saint-Louis épousa Marguerite de Provence; Charles d'Anjou, autre frère du roi, se maria avec la sœur de Marguerite: mesure de sûreté prise encore par le Pape d'amener la royauté française tout proche des Alpes pour s'en servir à l'occasion dans ses démêlés avec l'Empire. La France est désormais carrément dans le Midi. Elle se félicite d'être entraînée dans le tourbillon prospère de l'activité méditerranéenne. Mais alors que constate-t-elle? Comme elle arrive à joindre la Méditerranée, une autre puissance, qui cherche à faire du bassin antérieur méditerranéen un lac intérieur, est sur le point d'y parvenir, l'Aragon. L'Aragon a: le comté de Barcelone, le Roussillon, la Cerdagne, des prétentions en Languedoc, une partie de Montpellier, des prétentions en Provence, les Baléares. Déjà presque le demi-cercle. Or, Pierre III d'Aragon épouse encore la fille de Manfred, roi des deux Siciles. Le cercle va être fermé. L'Aragon tendra indubitablement de toutes ses forces à nous refouler vers le Nord et nous chasser des rives Méditerranéennes. Déjà, nous gardons quelque rancœur aux Aragonais d'avoir pro-

(1) Berger. Blanche de Castille, p. 326.

tité, en 1066, de nos difficultés pour saisir le comté de Barcelone et en rompre (1069) tous les liens de vassalité envers nous (1). Doivent-ils encore nous ravir toutes nos côtes méridionales? Les circonstances sont d'autant plus graves que pour satisfaire ses aspirations, l'Aragon s'unit à l'Empire; car Manfred de Hohenstaufen n'est autre que le bâtard de l'opiniâtre empereur Frédéric II et le frère de l'empereur Conrad IV. L'empire, ambitieux de l'Italie, et l'Aragon, ambitieux d'une domination périphérique du premier bassin méditerranéen, se donnent la main. Une action énergique est nécessaire pour rompre la chaîne. Un siècle, nous y réussirons (1260-1375), refluant les puissances aragonaise et impériale de l'Italie et des rivages méditerranéens; un autre siècle, par les malheurs de la guerre anglaise et le brouillonnage de Louis XI, nous perdrons un certain nombre de nos positions méditerranéennes. Et la question, en fin du quinzième siècle, reviendra au lancer: l'Espagne et l'Empire se retendront la main par l'Italie, cherchant à dominer le monde et la Méditerranée particulièrement.

Le grelot, au treizième siècle, fut attaché par la Papauté. C'était elle qui, pour une grande part, nous avait attirés dans le Midi; ce fut elle encore qui nous fit toucher du doigt le danger commun à elle et à nous. Après la mort de l'empereur Frédéric II (1250), la lutte avait continué entre la Papauté et l'Empire. A Rome, le Saint-Père était pris entre deux feux: Conrad IV de Hohenstaufen en Allemagne et Haute Italie, et Manfred de Hohenstaufen à Naples. En 1253, il fit appel aux rois de France et d'Angleterre, offrant à chacun pour un de leurs fils la royauté des deux Siciles; c'était très habile de s'adresser ainsi aux deux rivaux. Saint-Louis refusa. En pleine croisade, il ne voulait pas multiplier les aventures et il avait sur le cœur la conduite égoïste du Saint-Siège à son égard; d'ailleurs, il ne voyait encore, dans un tel arrangement, qu'un acte anti-amical vis-à-vis de l'Empire; et il tenait à garder la balance égale entre la Papauté et la puissance impériale. L'échec de sa première croisade ne lui fit cependant que désirer davantage d'en entreprendre une autre. Il commença par régler les différends que nous avions avec certains pays. Il en opéra deux particulièrement: l'un avec l'Aragon en 1258; l'autre avec l'Angleterre en 1259. L'Aragon! l'Angleterre! était-ce donc

(1) H. Martin. Hist. de France, T. III, p. 470.

les Etats avec lesquels nous avions le plus de difficultés? C'était révélateur, pour Saint-Louis lui-même. Il découvrait les questions litigieuses pendantes entre les deux royaumes, et il en constatait l'importance par le fait qu'ayant besoin de la Méditerranée pour ses pieux desseins, il devait d'abord s'assurer l'amitié du roi d'Aragon, qui y détenait une situation prépondérante. Le traité de Corbeil, du 11 mai 1258, stipulait: abandon par Louis de ses droits sur le Roussillon et la Catalogne, abandon par le roi d'Aragon de ses prétentions sur certaines parties du Languedoc et de la Provence; le roi d'Aragon, au nord du Roussillon, ne gardait que sa portion de Montpellier. Pourtant, en 1262, quand le Pape offrit à nouveau à Saint-Louis la couronne de Naples pour un de ses fils, le roi de France, tout en la refusant pour un de ses propres enfants, la laissa accepter par son frère Charles d'Anjou. Il avait réfléchi qu'il ne devait pas être à la merci de l'Aragon pour l'exécution de ses projets; et mieux valait que la France, indirectement sinon directement, se créât une situation importante dans la Méditerranée antérieure. Il autorisa son frère à lever des troupes dans le royaume; il permit au Pape d'y imposer des décimes pour l'expédition (1262-1263). Charles d'Anjou partit et se saisit du royaume des deux Siciles; Manfred fut tué. Parallèlement — et ce qui montre la volonté réfléchie de Louis IX de s'établir fortement sur la Méditerranée — le roi de France accorda toute son attention à faire d'Aigues-Mortes un grand port français. Il prépara alors activement sa croisade. Et par les suggestions de Charles d'Anjou, dit-on, et de Gênes, il la laissa détourner sur Tunis. Sans doute, Charles et Gênes avaient intérêt que l'expédition fût dirigée de ce côté, mais elle s'accordait non moins aussi avec la politique suivie depuis dix ans par Saint Louis. Voilà pourquoi il consentit si facilement à leur désir; leur plan arrangeait ses vues. En juillet 1270, il s'embarqua par Aigues-Mortes pour la Tunisie. En août, il était mort. Avant de quitter l'Afrique, son fils conclut un accord commercial avec le sultan de Tunis. En somme, Louis IX avait réussi dans ses desseins; il avait accru la situation de la France dans la première Méditerranée et entamé d'autant celle qu'y détenait l'Aragon.

Faible aux suggestions du Pape et de son oncle, le roi de Naples, Philippe III se laissa entraîner à une lutte directe avec la puissance aragonaise. Trop s'avancer nuit. La cause française en subit un recul. La manière de Saint Louis avait été la bonne.

Louis IX avait porté ses grands coups par des moyens détournés. Charles d'Anjou avait agi sous sa propre responsabilité, ce qui ne l'avait empêché de travailler beaucoup à l'avancement de nos affaires dans la Méditerranée. Et la croisade de Tunis n'avait été que l'utilisation pratique d'un dessein pieux et irrévocable à cette expansion encore. Philippe III adopta d'abord la conduite paternelle. Quand, en 1275, la veuve du fils aîné d'Alphonse X de Castille implora l'aide de la France parce que le deuxième fils d'Alphonse voulait supplanter ses enfants, Philippe réunit une grosse armée sur les Pyrénées, reçut d'Alphonse l'assurance que la succession au trône s'opèrerait normalement; il ne passa pas plus loin et licencia ses troupes (1275). En Navarre, presqu'au même moment, il refoula énergiquement les prétentions des Rois de Castille et d'Aragon; la veuve d'Henri III de Navarre, pressée par ces deux derniers souverains, l'avait supplié de la secourir. Philippe lui donna asile en France et maria sa fille au futur Philippe le Bel; pour quelques années, la Navarre en devint comme une province française. Si même Philippe le Hardi avait voulu agir indirectement contre l'Aragon, ce n'était pas les occasions qui lui auraient manqué. En 1276, à la mort de Jacques, Pierre III était devenu roi d'Aragon et son frère, Jacques I[er], roi de Majorque. Pierre n'avait pas tardé à jalouser la part de Jacques. Le royaume de Majorque comprenait: les Baléares plus le comté de Roussillon, Montpellier et le vicomté de Carladez. En 1279, Pierre imposa à son frère de lui rendre hommage pour tout son royaume, sauf pour Montpellier (1); ce qui montre combien Pierre craignait d'indisposer le roi de France. Jacques de Majorque garda à Pierre une profonde rancune. Sur ce, en 1282, survinrent les Vêpres Siciliennes; le roi d'Aragon avait sans nul doute suscité la rébellion; en tous cas, il en profita. Charles d'Anjou, en Italie, n'avait fait jusqu'alors qu'accroître sa situation. Il avait été ou il était devenu peu à peu sénateur de Rome, vicaire impérial en Toscane, gouverneur de Bologne, protecteur du marquis d'Este, seigneur de plusieurs villes en Piémont. Sa manière de gouverner était assez rude. Les populations italiennes, qui avaient gardé un bon souvenir de Manfred, tournèrent les regards vers celui qui en avait épousé la fille. Pierre III d'Aragon intrigua avec eux. Puis, une

(1) Lecoy de la Marche. Relations de la France avec le royaume de Majorque, T. I, p. 156 et s.

nuit, les Siciliens massacrèrent tous les Angevins qui se trouvaient dans l'île, et ils se donnèrent à Pierre III. Pierre III accepta. La Papauté fulmina. La Sicile faisait partie du royaume de Naples, un de ses fiefs. Charles d'Anjou était naturellement très irrité aussi. Par un plan concerté entre Charles et le Saint-Père, Pierre III fut déposé et sa couronne offerte à Philippe pour un de ses fils. Philippe agréa; il agréa plus tôt qu'on ne croit; car dès le 16 août 1283 les royaumes de France et de Majorque signaient alliance contre l'Aragon (1). Les Assemblées de Bourges (1283) et de Paris (1284) opinèrent aussi pour l'acceptation. C'était le deuxième fils du roi, Charles de Valois, qui devait recueillir la couronne d'Aragon. En 1285, les promoteurs de l'entreprise moururent: Charles d'Anjou et Martin V. L'expédition eut lieu cette même année. Elle fut lamentable. L'armée fondit au-delà des Pyrénées. Les flottes de ravitaillement furent détruites à Las-Formignas. Le 5 octobre, à Perpignan, Philippe III mourut. Dans le même mois, une des dernières garnisons françaises, au-delà des monts, Girone, capitulait. L'Aragon recueillit de notre échec un prestige nouveau. C'était tout le résultat de l'intervention directe.

L'aventure était cuisante. Philippe le Bel n'eut qu'une hâte, la liquider. Puis il revint à la manière de Saint-Louis, et ses successeurs, pour longtemps, l'imitèrent. Les profits réapparurent immédiatement. La liquidation de la guerre aragonaise fut laborieuse. Dès le premier instant, Philippe le Bel n'eut qu'un but, la terminer. La Papauté, qui en était la principale instigatrice, l'Angleterre, la Castille se firent médiatrices. La première pacification n'intervint qu'en 1295. Charles de Valois renonçait à ses prétentions sur l'Aragon; le roi de Naples, qui recouvrait la Sicile, cédait à Charles de Valois, en compensation, le comté d'Anjou; Jayme d'Aragon abandonnait la Sicile; le roi de Majorque rentrait en possession des Baléares sous hommage au roi Pierre d'Aragon. Les Siciliens rendirent la pacification inopérante; ils remplacèrent Jayme par Frédéric d'Aragon et ne voulurent en aucune façon revenir sous le joug de Naples. Par la Sicile, la lutte se poursuivit entre Franco-Napolitains et Aragonais. En 1302, Philippe le Bel autorisa Charles de Valois à aller combattre pour Charles de Naples. Cette année aussi la paix véritable eut lieu. Frédéric fut reconnu roi de Sicile. Somme toute, Philippe le Bel n'avait pris

(1) Lecoy de la Marche. France et Majorque, T. I, p. 188.

qu'une faible part aux hostilités proprement dites de la Méditerranée. Il songea plutôt à les utiliser pour quelques avantages positifs. En 1293, il acheta de l'évêque de Maguelonne ce qu'il possédait de la ville de Montpellier. Il y prenait ainsi une place prépondérante, et quoiqu'il advînt de Majorque, il était assuré d'avoir acquis sur cette ville des droits qui donneraient à réfléchir même à l'Aragon. Car Majorque et l'Aragon continuaient leur rivalité ; et Philippe et ses successeurs soutinrent le premier contre le second. Et lorsque Jacques II de Majorque commit l'imprudence d'abandonner la traditionnelle alliance avec la France pour s'entendre contre elle avec l'Aragon et même l'Angleterre (1340), Philippe VI de Valois l'en fit durement repentir en saisissant Montpellier (1342) (1). Jacques vint faire amende honorable. Philippe lui restitua la ville. Mais la royauté de Majorque, peu appuyée de la France désormais, ne tarda pas à s'effondrer (1346) sous les coups de l'Aragon. Et Philippe VI, en 1349, sous couleur d'offrir des subsides à Jacques pour reconquérir son royaume, lui racheta sa part de Montpellier. Le roi d'Aragon fit quelques difficultés pour reconnaître la cession. Une hostilité latente résultait entre la France et l'Aragon de leur guerre de la fin du treizième siècle et de tous ces incidents pénibles. Elle devait faire presque la norme de leurs relations pour plus de deux siècles. Cette opposition était d'ailleurs une des causes des rapports amicaux noués au début du quatorzième siècle par la Castille avec nous. Les deux royaumes ibériques, en tant que voisins, étaient naturellement ennemis. En 1317, un projet de mariage entre Alphone XI de Castille et une fille de Philippe V de France avait rencontré, dans les deux pays, le meilleur accueil (2). En 1336, une alliance se conclut très facilement entre les deux puissances, quand, en prévision de la guerre anglaise, Philippe VI de Valois se mit à travailler diplomatiquement l'Europe. L'année précédente, Edouard III d'Angleterre avait essayé, par une union familiale, de s'attacher la Castille. Philippe eut aisément gain de cause, surtout qu'il offrit son concours à Alphonse XI contre le rebelle Nunez. En 1345, l'alliance fut renouvelée. En 1347-1348, les flottes castillanes s'apprêtèrent à venir nous aider dans la lutte contre l'Angleterre. Jean II le Bon maria Blanche de Bourbon, sœur de

(1) Lecoy de la Marche. France et Majorque. T. II, p. 45.
(2) Daumet. France et Castille, p. 1 et s.

la Dauphine, à Pierre IV de Castille. Pierre répudia Blanche et lui infligea les plus déshonorants traitements. Aussi, en 1362, le Dauphin Charles s'entendit-il avec Henri de Transtamarre, qui voulait disputer le trône à Pierre. Il lui offrit le concours de nos capitaines et de nos routiers. Pierre fut une première fois chassé de son royaume. Il revint avec l'aide des Anglais et des Navarrais. Du Guesclin alla retrouver Henri, qui fut rétabli après la victoire décisive de Montiel. Henri tua son frère Pierre. Henri reconnut notre concours efficace en nous promettant, en 1368 (20 novembre), la coopération de vingt nefs pour la guerre anglaise. En 1373, il nous obtint encore l'alliance du Portugal. L'amitié franco-castillanne devenait une des pierres angulaires de la politique européenne. Ajoutez que les Anjou demeuraient à Naples et avaient essaimé en Albanie, en Hongrie et jusqu'en Pologne. Notre situation dans le Midi de l'Europe était excellente.

La courbe redescend dorénavant.

La royauté de Chares VI, déjà énervée à l'intérieur, commit encore l'imprudence de se lancer dans des aventures externes. Charles V, ne pouvant voir la Papauté lui échapper, avait laissé son frère Louis d'Anjou accepter la création (1379) d'un royaume d'Adria, dans le nord de l'Italie, par le Pape d'Avignon, Clément VII. L'intention de Clément était d'écraser son rival entre le royaume de Naples qui, dès la première heure, lui avait été favorable, et le nouvel Etat d'Adria. Malheureusement, la reine Jeanne de Naples, sous la pression de l'opinion publique, dût repasser à Urbain VI. La royauté d'Adria tombait à l'eau. Alors le Pape d'Avignon suggéra à Jeanne, toujours clémentiste dans son for, d'instituer Louis d'Anjou son héritier. Par Louis, elle pourrait repasser à la cause d'Avignon. Le 29 juin 1380, l'affaire était conclue. Tout bien considéré, Charles V reprenait la politique de Saint-Louis; il utilisait les collatéraux à faire progresser au loin l'influence française, mais il n'entendait pas participer personnellement à ces entreprises lointaines. Charles de Duras, un Angevin d'Albanie, qui avait épousé la nièce de Jeanne et qui avait compté jusqu'alors lui succéder, fut très mécontent de cette substitution. Il leva l'étendard de la révolte, se saisit de la vieille reine et, finalement la fit disparaître (1382). Il devint dans le royaume de Naples le champion urbaniste. Comme Charles V était mort, Louis d'Anjou mit à profit la régence pour disposer à sa fantaisie du trésor royal et des ressources en hommes de la France. Il prépara

ainsi une grosse expédition avec laquelle il alla combattre Duras. Il se fit encore envoyer des secours par le gouvernement de Charles VI. Il mourut à Bari (le 21 septembre 1384). Charles de Duras resta maître de la situation, mais il dut s'en aller en Hongrie où il s'éteignit prématurément aussi (1385). Les causes rivales restaient aux mains de deux enfants: Louis II d'Anjou et Ladislas de Duras. Dès 1385 Clément reconnut Louis roi de Naples. La France en fit autant en 1386 après avoir cherché à profiter de sa jeunesse pour se saisir de la Provence. En 1387 le pape d'Avignon, reprenant son idée première, maria le duc d'Orléans, frère de Charles VI, à Valentine Visconti, fille du duc Galéas de Milan. Elle apportait en dot le comté d'Asti, et Galéas promettait de laisser ses Etats à Louis s'il mourait sans héritier mâle. Le Pape cherchait à recréer un foyer clémentiste au nord de l'Italie. En 1389 il offrit positivement au duc d'Orléans un second royaume d'Adria, un peu changé comme assiette. Le duc accepta, et comme c'était le gouvernement des Marmousets, usa de son influence sur son frère pour le faire participer à l'entreprise. Charles VI y consentit. Mais en 1392 Richard II d'Angleterre lui proposa une entrevue pour discuter une paix définitive, et Charles préféra se donner à ce dernier ouvrage. En 1393, Louis d'Orléans, de concert avec son beau-père Galéas Visconti, reprit les projets d'un établissement dans l'Italie septentrionale. Il voulut commencer par s'emparer de Gênes. D'abord il étendit la main sur Savone (1), vassale de Gênes, espérant bien y trouver l'occasion d'une intervention chez la suzeraine. Mais Philippe de Bourgogne, lui coupant l'herbe sous le pied, insinua à Gênes, inquiète, de se donner à Charles VI; ce qu'elle fit le 27 novembre 1396. En 1397, Savone dut reprendre le joug de Gênes. Notre domination, avec une courte interruption (1398-1400) dura jusqu'en 1409. Ainsi non seulement la France intervenait directement en Italie, mais elle y chicanait des princes français. Les Anjou multiplièrent aussi leurs entreprises sur Naples (1389-1399-1411-1420). Toutes leurs tentatives étaient vaines. Louis III d'Anjou parvint seulement à se maintenir dans une partie de son royaume jusqu'à sa mort (1434). En 1422 Jeanne II de Duras, devant les attaques de son rival, appela Alphonse V d'Aragon, roi de Sicile déjà, et en fit

(1) Jarry. Les commencements de la domination française à Gênes, p. 79.

son héritier. Les tentatives ultérieures de René d'Anjou ou du prince Jean de Calabre, son fils, ne rencontrèrent pas un succès plus durable (1438-1442-1448-1455-1458-64). Les princes d'Aragon revinrent à la charge et victorieusement. Ils parvinrent non moins heureusement, par leur politique habile, à chasser tout ce qu'il y avait de français d'Italie. Le duc de Milan, qui s'était fait remettre Asti pour l'administrer pendant la captivité de Charles d'Orléans, l'avait rattaché complètement à ses Etats en 1447. En 1447, Philippe-Marie de Milan, mourant, institua son héritier Alphonse d'Aragon de Naples. Ce fut Galéas Sforza qui se saisit du duché de Milan cependant. Le véritable héritier de Philippe-Marie était le duc d'Orléans. Charles d'Orléans essaya de recouvrer la succession, mais une ligue italienne l'en empêcha, où ne tardèrent pas à communier Sforza et Alphonse d'Aragon. La maison d'Aragon participa toujours grandement aux intrigues italiennes qui eurent pour fin de refouler l'influence française hors de l'Italie. Elle trouva d'ailleurs toutes facilités dans les tendances des autres Etats Italiens. Une sorte de patriotisme fractionné naissait dans la péninsule italique. Bizarre patriotisme fait d'aspirations à rejeter le joug de l'étranger et de jalousies intestines où l'on s'épuisait à la fois! Quoi qu'il en soit, nos alliés traditionnels d'Italie, Milan et Florence, se retrouvaient dans les rangs de nos ennemis lorsqu'il s'agissait de nous barrer le retour vers le Sud (1455-1458). Et des ligues, qui comprenaient presque toute la péninsule, se dressaient devant nous. Les princes Aragonais de Naples-Sicile en profitèrent pour éloigner leurs séculaires rivaux et se présenter aux Italiens mêmes comme des leurs.

En Espagne, par nos fautes, la maison d'Aragon conquit encore la première place. En 1400 une soi-disant réconciliation complète entre Français et Aragonais s'était opérée par le mariage de Louis II d'Anjou et d'Yolande d'Aragon. Réconciliation qui n'avait pas arraché le royaume d'Aragon à sa constante méfiance à notre égard et à ses dispositions malveillantes toujours prêtes! Si bien qu'un prince d'Aragon en 1422 avait à nouveau accepté de disputer la couronne de Naples au fils même de Louis II d'Anjou, et que le traité de Troyes avait été à moitié approuvé par la puissance aragonaise! l'hostilité sourde persistait. Elle persistait parce que nous étions toujours les alliés de la Castille. Et Dieu sait cependant si par nos maladresses nous distendions chaque jour davantage les liens de la séculaire amitié. En 1408 l'alliance avait

été solennellement renouvelée. Après Troyes, la Castille s'était gardée fidèlement au Dauphin. Elle était dans de grands troubles. Son prince, Jean II, était jeune aussi. Qu'importe, elle donnait ce qu'elle pouvait. En janvier 1434 nouvelle affirmation de l'alliance. En janvier 1435, Jean demande à Charles VII de l'aider contre l'Aragon et la Navarre (1). Charles répond sèchement qu'il n'en a pas les moyens. Première atteinte à la coutumière amitié. Jean s'en souvient après la rupture des trêves de Tours avec les Anglais : il se fait tirer l'oreille pour déclarer la guerre à Henri VI. En 1455 alliance encore confirmée. Dès lors l'imprudence de Louis XI la met à une rude épreuve ; elle n'y résiste pas et c'est l'Aragon qui recueille les fruits de nos sottises. Au printemps 1462 Louis XI par les traités de Sauveterre et de Bayonne (2), accorda à Jean II d'Aragon 700 lances et 300.000 écus pour réprimer la révolte des Catalans, et en reçut la Cerdagne et le Roussillon sans hommage, comme gage jusqu'au remboursement des sommes avancées. La Castille, qui soutenait les Catalans, fut froissée. Elle accepta néanmoins l'arbitrage de Louis XI en 1463, qui laissa à l'Aragon la Catalogne. Mais de plus en plus les intrigues du roi de France avec les Catalans l'indisposaient. Elle le voyait maintenant chercher à appréhender lui-même la Catalogne (1463). La Catalogne s'était rejetée dans les bras de Don Pedro de Portugal. Puis, à la mort de ce prince, les Catalans, se retournant malgré leurs répugnances de naguère vers les Français, se donnèrent à René d'Anjou. Jean de Calabre, fils de René, vint dans la péninsule se mettre à leur tête. Louis XI l'appuyait. Toutes ces faussetés n'étaient pas faites pour enchanter la Castille et l'Aragon. La Castille voyait d'un mauvais œil le rapprochement aragonais d'une part et les intrigues catalanes d'autre part. L'Aragon était furieux de l'intervention angevine à Barcelone. En 1467, la Castille (3) conclut alliance avec l'Angleterre et interdit à ses commerçants d'aller en France. Les deux vieux ennemis, Aragon et Castille, se tendirent les bras dans leur dépit commun. Ils entrèrent en conversation et projetèrent un mariage entre Isabelle de Castille, sœur du roi et Ferdinand d'Aragon, fils aîné de Jean II. Louis XI, empêtré par la guerre anglaise, les complications breton-

(1) Daumet. France et Castille, p. 85.
(2) Calmette. Louis XI, Jean II et la révolution catalane, p. 70 et 83.
(3) Daumet. France et Castille, p. 109 et s.

nes et les conséquences de l'aventure de Péronne (1468), ne fut plus en état de soutenir les affaires de Jean de Calabre en Catalogne. Elles périclitèrent rapidement, et le fils de Jean d'Anjou mourut (1470). En 1469 Louis XI, sentant le danger de sa politique ibérique, avait multiplié les avances auprès d'Henri IV de Castille pour le ressaisir. Il avait cherché à empêcher le mariage Isabelle-Ferdinand en proposant son frère le duc de Guyenne. Le mariage aragonais avait été néanmoins conclu en octobre 1469. Louis et Henri convinrent d'une union de Jeanne de Castille avec Charles de Guyenne (qui ne put avoir lieu par la mort de Charles). Et Louis était arrivé à ses fins: Henri IV marcha avec nous contre les Anglais. L'Aragon, dès qu'il eut maîtrisé complètement la révolte Catalane par la prise de Barcelone (1472), n'eut plus qu'un désir, se venger de nous. En Roussillon et Cerdagne que nous détenions normalement depuis 1463-1464, il pénétra après y avoir soulevé les populations. Jean d'Aragon avait en même temps noué alliance avec Charles le Téméraire. Nos troupes envoyées dans le Midi furent malheureuses. Néanmoins Louis put arriver en 1473 à traiter assez avantageusement avec Jean. Il gardait la Cerdagne et le Roussillon, dont le gouverneur serait nommé par lui sur une liste de dix personnes présentée par le roi d'Aragon. En 1474, Henri IV de Castille mourut. Le roi de France commit à nouveau une faute inconcevable. Il laissa Isabelle, sœur d'Henri, mariée à l'héritier d'Aragon, spolier du trône castillan Jeanne, propre fille du même Henri. Il facilita l'usurpation (1). Ainsi il prêtait la main à la formation d'une grosse puissance au sud de la France, formation indubitablement hostile puisqu'elle s'était élaborée à notre occasion et contre nous, et puisque l'Aragon, notre vieux rival de la Méditerranée, en prenait indéniablement la direction. A peine maîtres de la situation, dès 1474, Ferdinand et Isabelle réclamèrent la Cerdagne et le Roussillon. C'était le châtiment de Louis. Louis se rejeta immédiatement du côté de Jeanne, qui avait été recueillie par le roi Alphonse V de Portugal. Alphonse s'en était fait le champion et s'intitulait roi de Castille. En 1475 France et Portugal firent alliance. La guerre contre la Castille et l'Aragon n'aboutit à rien. Le 9 novembre 1478 la paix intervint. Chacun restait sur ses positions. Ultérieurement, dans les affaires de la succession de Bretagne, pendant la régence d'Anne de Beaujeu, nous trouvons l'Espagne parmi la coali-

(1) Daumet. France et Castille, p. 17 et s.

tion ennemie de la France. Charles VIII, au moment de piquer sur l'Italie, acheta (traité de Barcelone, janvier 1493) la neutralité espagnole de la restitution de la Cerdagne et du Roussillon, sans même être payé de nos avances d'autrefois à l'Aragon.

L'Aragon-Castille, en fin du XV° siècle, avait donc ressaisi la maîtrise du bassin antérieur méditerranéen. Par la Sicile, Naples, la Sardaigne (sur laquelle l'Aragon avait arraché à Gênes une reconnaissance de suzeraineté), le Roussillon, la Cerdagne, la Catalogne, le reste de la côte espagnole et les Baléares, il en avait fait presqu'un lac intérieur. En 1477 même il avait cherché à se faire céder par René d'Anjou la Provence. Il n'y était pas parvenu. Bientôt, par le mariage de Philippe le Beau d'Autriche avec Jeanne la Folle d'Espagne, la conjonction du milieu du XIII° siècle se renouvelait. L'Aragon, vainqueur dans la Méditerranée première, et l'empire, suzerain éminent de l'Italie, se redonnaient la main. Ils se la redonnaient par l'Italie même. Non seulement la France avait perdu sa situation prépondérante dans cette partie de la Méditerranée. Mais elle était coincée au sud par la puissance hispano-impériale. Nous avions réussi toutefois à conquérir un bon morceau de nos rivages méditerranéens. Au Languedoc, par la mort de René d'Anjou (1480), s'était ajoutée la Provence. Tirons la barre: si notre expansion impérialiste, peut-on dire, dans la Méditerranée s'était terminée pour le moyen-âge sur un échec, notre développement national par contre s'était poursuivi, là comme ailleurs, heureusement.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents.

AMARI. — La guerra del Vespro Siciliano. 1866.
BAUDON DE MANY. — Relat. polit. des comtes de Foix avec la Catalogne. 1896.
BERGER. — Hist. de Blanche de Castille. 1895.
DE LA BORDE. — L'expédition de Charles VIII en Italie. 1888.
BUSER. — Les relations des Médicis avec la France. 1879.
CORDIER. — Essai sur le royaume de Naples sous Charles Ier et Charles II d'Anjou. 1890.

CALMETTE. — Louis XI, Jean II et la révolution catalane.
CARLO CIPOLLA. — Storia delle Signore italiene del 1313 à 1530. 1881.
DE CIRCOURT. — Le duc d'Orléans frère de Charles VI. Rev. des quest. hist., t. 41. 1887.
CALEMBO. — Re Renato alleato del duca F. Sforza. Arch. storico Lombardo. 1894.
DAUMET. — Etude sur l'alliance de la France et de la Castille. 1898.
DELARC. — Les Normands en Italie. 1883.
DESJARDINS. — Mémoire sur la politique extérieure de Louis XI et sur ses rapports avec l'Italie. Mém. de l'Acad. des Inscrip., t. 8, 2e partie.
DU DÉZERT. — Don Carlos, prince de Viane. 1889.
DURRIEU.— Le royaume d'Adria. Rev. des quest. histor., t. 28. 1880
DURRIEU. — Les Gascons en Italie. 1885.
DURRIEU. — Les Archives angevines de Naples. 1887.
FARAGLIA. — Studii al regno de Giovanni II d'Angio. 1896.
FAUCON. — Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. Arch. des Missions, 7e série. 1887.
FAUCON. — La domination francaise dans le Milanais, de 1387 à 1450. Arch. des Missions, 3e série, t. 8.
FAVYN. — Hist. de la Navarre. 1622.
J. GUIRAUD. — L'Etat pontifical après le Grand Schisme. 1895.
HUILLARD-BRÉHOLLES. — Louis XI protecteur de la confédération italienne. Rev. des Soc. Savantes, t. 5. 1861.
HUILLARD-BRÉHOLLES. — Mémoire sur la situation de l'Italie au XIIe s. Acad. des Inscript., t. 27, 2e série. 1873.
JARRY. — La vie polit. de Louis d'Orléans. 1889.
JARRY. — La voie de fait et l'alliance milanaise. Bib. de l'école des Chartes, t. 53. 1892.
JARRY. — Actes additionnels du contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Val. Visconti. Bib. de l'Ecole des Chartes, t. 62. 1900.
JARRY. — Les commencements de la domination française à Gênes. 1897.
JOUBERT. — L'établissement de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples. 1887.
LA FUENTE. — Histeria General de España. 1887-1889.
LECOY DE LA MARCHE. — Le roi René. 1875.
LECOY DE LA MARCHE. — Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque. 1892.
MERKEL. — La dominazione di Carlo Ier d'Angio in Piemonte e in Lombardia. 1891.
PERRENS. — Hist. de Florence. 1883.
PERRET. — Relations de la France avec Venise. 1896.
ROBINSON. — The claims of the house of Orléans to Milan. English historical Review. 1888.

ROMEY. — Hist. d'Espagne. 1858.
SCHAEFER. — Hist. de Portugal. 1840.
SCHIFF. — Etudes sur le Pape Nicolas IV. 1897.
SCHOTT. — Hispania illustrata.
SISMONDI. — Hist. des républiques italiennes du Moyen-Age.
STEINFELD. — Charles d'Anjou comte de Provence. 1888.
STEINFELD. — La croisade de Saint-Louis à Tunis et la politique de Charles Ier de Sicile. 1896.
TOURTALON. — Jayme Ier le Conquérant. 1863-1867.
DOM VAISSÈTE. — Hist. générale du Languedoc. 1885.

CHAPITRE VI

Question de la Méditerranée seconde ou origines de la question d'Orient.

SOMMAIRE

Les Croisades donnent à la France une situation politique prépondérante en Orient. — Le retour offensif de l'Islam au XIII[e] siècle entame notre situation. — Nous voulons nous dédommager en développant notre commerce. — La France en Orient au début du XIV[e] siècle. — Déclin de notre influence. — Les Italiens se substituent de plus en plus à nous et monopolisent le négoce oriental.

ARTICLE PREMIER

Les relations de l'Occident avec l'Orient par la Méditerranée étaient restées assez suivies après la dissolution de l'empire romain. Elles avaient peu à peu diminué d'intensité. Elles n'avaient jamais cessé complètement. Elles avaient même persisté nombreuses relativement. Sur la voie toute aisée de la Méditerranée, les échanges d'une contrée à l'autre, si anciennement appris et si intégrés à leur vie réciproque, s'étaient continués. Les pays baignés par l'ancienne mer intérieure de l'empire, gardaient plus que les autres le souvenir de la grande communauté et s'y accrochaient désespérément. Le christianisme avait ajouté un motif puissant aux rapports maintenus de l'Occident avec l'Orient. Le Christ avait vécu, souffert, péri en Palestine. Son tombeau y était toujours. Rapidement, avec une pieuse ferveur, pour expier de

grandes fautes, ou pour s'apaiser de grosses douleurs, les chrétiens s'étaient mis à aller adorer ce tombeau. La prise de Jérusalem par Omar (VIIe siècle), n'avait rien changé aux choses. Les chrétiens avaient continué de visiter les Saints-Lieux sans rencontrer aucun obstacle. Les gens d'Occident avaient spécialement profité du grand renom dont jouissaient leurs maîtres carolingiens jusqu'aux terres les plus éloignées. Les souverains musulmans avaient noué des relations pleines d'estime avec des princes si fameux. Aroun et Charlemagne avaient vécu dans les meilleurs termes (1). Le commerce oriental aussi n'avait d'abord subi nulle atteinte de la domination arabe. L'Orient du fond de la Méditerranée était surtout pour nous le marché des produits d'un Orient plus lointain, fabuleux et mystérieux. Ces productions d'Extrême-Orient, soieries merveilleuses et épices aux aromes pénétrants, arrivaient par les deux grandes routes naturelles, celle de la mer Rouge, celle de Bagdad-Ormuz. Pour la Gaule-Neustrie, Marseille était restée le port principal du commerce oriental. C'était par Marseille même longtemps qu'étaient venues en façon de monopole les choses méditerranéennes à la Germanie, conquise par les Mérovingiens et Carolingiens (2). Elles suivaient le Rhône et la Saône jusqu'à l'Austrasie, d'où elles se diffusaient dans l'Europe septentrionale. Mais justement l'ouverture de la Germanie à la civilisation avait fait naître Venise qui n'avait pas tardé à concurrencer Marseille, puis à l'emporter sur elle. La conquête arabe dans le Nord de l'Afrique s'était faite pillarde et turbulente. Et par Venise, pour la Germanie, on évitait toujours le long et dangereux périple de l'Italie.

Telle avait été la situation pendant toute l'époque barbare et au début du moyen-âge, jusqu'à la fin du XIe siècle. Peu avant la retentissante défaite des Espagnols à Zalaca (1087) à l'autre aile de l'Islam, Jérusalem en 1098 était passé aux mains des farouches Seldjoucides. Les Seldjoucides avaient mis des entraves aux pieuses pérégrinations chrétiennes ; ils s'étaient montrés durs, vexatoires, insupportables. Par eux aussi les voies commerciales d'Orient furent paralysées. C'était la source la plus abondante du négoce oriental qui se tarissait. Tout le trafic méditerranéen subit

(1) De Guignes. Dissertation sur l'état du commerce des Français avant les croisades. Coll. des meilleures dissertations sur l'hist. de France, t. 16, p. 156.

(2) De Guignes. Commerce des Français avant les Croisades, p.161.

une crise. L'épreuve fut d'autant plus rude aux marchands de la chrétienté occidentale qu'ils connaissaient depuis quelque temps un renouveau de l'activité commerciale. L'Occident chrétien s'éveillait de son cauchemar affreux de plusieurs siècles. Les yeux à peine ouverts, il était saisi d'horreur aux agitations abominables dans lesquelles il venait de se dépenser si longuement. Partout les traces de ses détestables forfaits. Les campagnes, séculairement assolés et si fameusement fécondes, ne poussaient plus que des halliers impénétrables et des ruines désolées. De ci, de là, des bourgades pitoyables, peureusement serrées auprès des monastères en forteresses ou des châteaux. L'humanité semblait encore accablée de la tempête de méchanceté qui venait de passer sur elle. Quelle ne devait être la colère du Seigneur! Et comment sa justice allait-elle s'appesantir sur les hommes? Puisque la chrétienté paraissait s'être ressaisie un instant, elle devait dans une réparation immense désarmer la vengeance de Dieu. Il fallait racheter tous ces malheureux et ces petits longuement foulés par la violence, et tous ces clercs opprimés ou détournés de leurs devoirs dans le siècle déchaîné. Jusqu'alors ç'avait été coutume que les grands criminels allassent en Terre Sainte implorer leur pardon aux pieds du Tombeau Sacré. La chrétienté occidentale, toute entière coupable, devait déferler sur l'Orient et s'y abîmer dans la contrition. En 1074 Grégoire VII avait exhorté à une ruée sur Jérusalem. Ainsi l'aurore, qui réchauffait le cœur des hommes, pourrait continuer son heureuse montée. — Tout cela avait donné l'impulsion au mouvement des croisades.

En 1095 le Pape Français Urbain II, au concile de Clermont, prêchait la première croisade. Elle s'ébranla en 1096. Elle était divisée en quatre corps cheminant séparément. Les Français y étaient en nombre considérable. Le frère du roi de France, le comte Hugues de Vermandois, commandait personnellement le quatrième groupement. Arrivés en Orient, les Croisés fondèrent quatre grands établissements: le comté d'Edesse, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli, et le royaume de Jérusalem, les trois premiers sous la suzeraineté plus ou moins effective du dernier. Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, fut le comte d'Edesse; Boemond de Tarente, fils du normand Robert Guiscard, le prince d'Antioche; Raymond de Toulouse, le comte de Tripoli; Godefroy de Bouillon, le roi de Jérusalem. De loin ou de près, tous ces princes étaient d'extraction française. Le comté d'Edesse ne tarda pas

à comprendre le pachalik de Malatia, Sevelek, Orfa, Marash, Aiuteb. La principauté d'Antioche, confinant au Nord au comté d'Edesse, et au sud au comté de Tripoli, s'étendait à l'Est jusqu'à El Bara, Fémie, Apamée, Capharda, Mana. Le comté de Tripoli atteignit bientôt au levant les vallées de l'Oronte et de la Bequâà. Et le royaume de Jérusalem, qui le limitait au midi, continuait à prendre la Bequââ comme frontière, puis suivait la vallée du Ghâ; l'Oued el Arish le séparait de l'Egypte. Tout le XII° siècle ce fut un mouvement continu de l'Occident sur l'Orient, comparable de toute façon à l'émigration européenne du XIX° siècle vers l'Amérique. Aussi est-ce un non sens de numéroter les croisades, surtout pour les premiers temps; s'imagine-t-on de numéroter les passages d'émigrants vers le Nouveau Monde? Chaque année de nombreux chevaliers firent route pour la Palestine. Ils s'en allaient prier un peu et chercher aventure beaucoup. Dans ces passages, les Français tinrent incontestablement la première place, une place hors de pair. En 1099 l'ancien établissement français de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem s'était transformé en ordre militaire. Sa fortune fut magnifique. Il possédait en Orient nombre de châteaux, et en Europe il eut bientôt 19.000 manoirs. C'était un ordre presqu'exclusivement français. De même pour le Temple, fondé en 1118, et qui connut une prospérité analogue. Les passages plus importants en Orient eurent lieu en 1101, 1147-1149, 1172, 1179, 1189-1193, 1197, 1202-1204. En 1147-1149, Louis VII fit ce qu'on appelle la deuxième croisade parce qu'Edesse était tombée en 1144 aux mains des Infidèles. La croisade de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion fut motivée par la reprise de Jérusalem en 1187 par Saladin d'Egypte. Au cours de l'expédition, Richard Cœur de Lion s'empara de Chypre qu'il donna au poitevin Gui de Lusignan, qui en devint roi. En 1202 partit la croisade commandée par le comte Baudouin de Flandre. Elle se saisit de Constantinople. Baudouin de Flandre devint empereur d'Orient. La Morée et l'Attique se couvrirent de féodaux français. Le franc-comtois Otton de la Roche-Guyon devint duc d'Athènes. Guillaume de Champlitte fut prince d'Achaïe: les Villehardouin lui succédèrent. Les pairs de la Morée furent les de Bruyère, les de Rozières, de Valincourt, de Nivelet, de Tournay, de Lille de Champigny, de Neuilly, de la Trémoïlle, etc... (1). Les

(1) Schlumberger. Les principautés franques dans le Levant, p. 103

châteaux, qui surmontèrent le sol tourmenté et inondé de lumière de la Grèce, s'appelèrent Montesquieu, Châtelneuf, Beaufort, Beauregard. La langue française fut communément employée. La Grèce devint une nouvelle France. Tout l'Orient s'était mué en terre française. Le bassin second de la Méditerranée était une mer toute française. Et que l'on ne vienne pas dire que ce n'était là qu'établissements indirects, branches françaises sans doute, mais détachées du tronc. Si réellement ces principats du Levant ne relevaient que du Pape et d'eux-mêmes, ils gardaient néanmoins à la royauté de Paris un attachement déférent, qui bien souvent semblait une sorte de vassalité. Saint Louis, de passage à Chypre, accordait à Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, qui était venu le saluer, le droit de frapper monnaie (1).

Politiquement les Français tenaient presque tout l'Orient. Ils avaient laissé le commerce aux Italiens. Ils s'étaient réservés les coups, les honneurs et le pouvoir. Ils avaient abandonné à d'autres les profits. Nous sommes bien toujours les mêmes. Le commerce des Gênois et Vénitiens avec les croisades avait pris un grand essor. Bientôt les croisés avaient délaissé les voies de terre pour se rendre par mer en Palestine. C'était plus sûr et plus rapide. Ils le firent par les flottes de Gênes et de Venise. Ces villes eurent-là comme le monopole de l'émigration. Elles se collèrent aux expéditions des croisés, et après chaque victoire, demandèrent leur part de butin, selon leur goût, un quartier de ville, des halles spéciales, des privilèges commerciaux. Elles durent aussi ravitailler l'Orient en armes et munitions. Puisqu'au retour leurs vaisseaux revenaient toujours chargés des choses de l'Asie, c'était tout leur commerce qui s'en trouvait considérablement multiplié. Dès la fin du XII[e] siècle le reflux des Infidèles se fit sentir. Edesse et Jérusalem perdus, les chrétiens ne possédèrent plus que la côte du continent asiatique. Les quatre anciens états s'étaient contractés en deux : principauté d'Antioche et comté de Tripoli réunis, royaume de Jérusalem décapité. Manifestement les établissements chrétiens d'Orient étaient en régression. Les positions françaises en Terre Sainte s'entamaient et s'affaiblissaient. La situation commerciale des Italiens par contre n'en subissait nulle atteinte. Dans les pays repassés à l'Islam, Gênois, Pisans et Vénitiens obtenaient de pouvoir rester et continuer à négocier. La différence de situation sauta

(1) Schlumberger. Les principautés franques dans le Levant, p. 92.

aux yeux du gouvernement royal de France. Déjà certaines villes du Midi de la France impériale ou royale cherchaient à développer elles aussi leur commerce avec l'Orient. En 1224, 1225, 1244, Montpellier, Marseille, Hyères, Nice, avaient conclu des traités d'association avec Vintimille, Pise et Gênes. Marseille et Montpelliers avaient des consuls à Antioche, Tripoli, Constantinople. Marseille avait obtenu des rois de Chypre d'importants privilèges et, depuis 1190, la liberté du commerce dans tout le royaume de Jérusalem (1). Quand la royauté française fut arrivée directement à la Méditerranée par la récupération du Languedoc, elle prit elle-même l'affaire en mains. Saint-Louis n'imagina pas de rattraper le terrain perdu par une lutte franche, commerciale ou autre, avec les cités italiennes. Il songea plutôt à ouvrir à nos marchands de nouveaux débouchés. Il chercha à faire d'Aigues Mortes la grande porte royale sur l'Orient. En 1248 il dirigea sa première croisade sur l'Egypte. L'objet véritable est clair comme le jour. Tout en faisant œuvre pie, Louis IX veut conquérir un champ neuf d'activité pour notre commerce renaissant. L'Egypte est la clé d'une des deux grandes voies qui amènent les produits d'Extrême-Orient, celle par la Mer Rouge. Les croisés du XII[e] siècle se sont jetés sur l'autre, celle de Bagdad et Ormuz. Soudés à eux, les Italiens sont arrivés à l'accaparer totalement. Au négoce français de s'emparer cette fois du débouché de la route égyptienne. Les gens du XIII[e] siècle ont pensé, bien plus qu'on ne l'a cru, aux réalités de cette vie. Saint Louis à l'occasion tout comme les autres. Le roi de France subit un grave et glorieux échec militaire. Il obtint néanmoins du Soudan un traité de commerce fort avantageux pour nous. Sous une puissance infidèle nous acquérions une situation commerciale privilégiée, dont nous allions largement profiter pendant plus d'un siècle. De retour en France Saint-Louis, ayant constaté que les établissements royaux sur la Méditerranée risquaient d'être étouffés par l'impérialisme aragonais, donna tout son soin à la question. A quoi servait de développer notre négoce avec l'Orient si les têtes de ligne chez nous mêmes devaient être ruinées ou perdues. Il chercha d'abord à résoudre le problème amiablement par l'accord de 1258 avec l'Aragon. Puis devant l'inefficacité de l'entente, il laissa son frère Charles d'Anjou aller briser à Naples

(1) De Guignes. Commerce des Français en Orient avant les Croisades, p. 188.

le cercle aragonais qui se formait. Le résultat fut atteint. Alors il revint à l'idée de sa première croisade; il chercha à nouveau des débouchés pour ses marchands dans une expédition contre le sultan de Tunis. Il est certain que Charles d'Anjou n'eut pas part prépondérante dans la résolution prise par son frère et que les Gênois ne firent que prêter leur concours à l'entreprise. Second échec. Saint-Louis meurt. Philippe III s'empresse de contracter une convention commerciale avec le Sultan. Et effectivement l'activité des marchands français dans le Nord de l'Afrique, à Tripoli, Gerba, Tunis, Alger, devient pour quelque temps assez intense (1). Après les Vêpres Siciliennes et le retour offensif de l'Aragon qu'elles marquaient, nouvel effort français pour empêcher cette puissance de retrouver sa situation méditerranéenne. Les rois de France et de Naples y parviennent à peu près. Philippe le Bel entend accroître ses positions sur la Méditerranée. Il comprend que les deux questions, de la Méditerranée première et de la Méditerranée seconde, sont liées l'une à l'autre. Et il veut se créer une situation qui impose le respect dans celle-la. Il achète à l'évêque de Maguelonne sa part de Montpelliers; il s'entend avec Charles II d'Anjou pour administrer personnellement la Provence. De toutes ces circonstances le commerce français méditerranéen a pris un essor magnifique. Qu'importe que peu à peu les places chrétiennes de Palestine soient retombées aux mains des musulmans (Jaffa 1268 — Tyr, Beyrouth — Tripoli 1284 — Saint-Jean-d'Acre 1299); d'abord nous continuons comme les Italiens d'y aller commercer, et puis l'Egypte et le reste du nord de l'Afrique nous sont maintenant largement ouverts. Enfin les Angevins de Naples se sont taillés dans l'Adriatique un empire important, et nous y trouvons notre compte. Sous Charles II d'Anjou, la Morée, les Iles Ionniennes, Corfoue, Lépante, une partie des côtes d'Epire, Etolie, Acarnanie, Albanie, comté de Duras, passèrent à la direction de Naples (2). Les Hospitaliers en 1310 vinrent s'installer à Rhodes. Malgré même que l'empire de Constantinople ait échappé aux mains flamandes (1261), que le duché d'Athènes (1311) fût tombé aux mains de bandes Catalanes et ait été livré par elles à

(1) De Mas-Latrie. Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au Moyen-Age, p. 148 et s.
(2) Schlumberger. Les principautés franques dans le Levant, p. 83 et s.

l'Aragon, le commerce français, objet de toute la sollicitude de nos rois, progressait rapidement, regagnait sur Venise et Gênes parce que, d'abord, il agissait comme elles chez l'Infidèle, et qu'ensuite l'influence française avait su acquérir en cette fin du XIII[e] siècle de nouveaux champs de domination ou des débouchés neufs. Tous nos ports de la Méditerranée prirent une activité intense. C'est une des grandes heures de notre commerce. Marseille et Montpellier tenaient naturellement la tête. Elles envoyaient en Orient de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du plomb, du vif-argent, du corail, de l'ambre et surtout des toiles venues de Flandre, du vin, du sel et du savon. Béziers et Carcassonne fabriquaient des draps de couleur très recherchés à Constantinople. Cette les embarquait. Agde et Narbonne entretenaient aussi un certain trafic. Aigues-Mortes n'avait pu progresser. Nous rapportions du Levant le girofle, la muscade, le poivre, le gingembre, l'encens, la canelle, les dattes, le lin, surtout la soierie et la canne à sucre. Le temps perdu était vivement rattrapé et nous serrions de près les Italiens. Les Français n'avaient plus seulement la coquille, mais un bon morceau du fruit partagé entre Pisans, Gênois et Vénitiens. De plus que nous détenions toujours une situation politique prépondérante en Orient, nous étions en train d'amener au pair notre puissance commerciale.

Les tribulations de la guerre de Cent Ans, en absorbant la royauté et la nation, brisèrent l'essor. Les Italiens ressaisirent toute leur avance. Notre commerce méditerranéen périclita. D'ailleurs, sans l'appui du royaume des Lys, toute la chrétienté d'Orient ne tarda pas à subir les pires désastres. D'abord en 1339, pour faire de l'argent, Philippe VI avait commis une lourde maladresse. Il avait affermé à deux Gênois tout notre négoce du Levant (1). Nos ports de la Méditerranée protestèrent. Philippe dut rapporter sa décision. Un coup néfaste n'en avait pas moins été asséné. Au reste, la Provence était retournée aux mains des Angevins de Naples; l'Aragon retrouvait dans le bassin premier de la Méditerranée, en Sicile, en Sardaigne, aux Baléares, une situation importante. Notre Midi se rétrécissait, et ce qui restait, redevenait comprimé par la puissance aragonaise. Les débouchés d'Orient se

(1) Depping. Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe depuis les Croisades jusqu'à la fondation des colonies d'Amérique, p. 285.

fermèrent peu à peu devant nous. La Morée passa à l'influence italienne. Dans le milieu du XIV[e] siècle, presque plus de noms français en Grèce, mais des Tocci, des Centurioni, des Orsini, etc. La principauté d'Achaie cessa même d'exister sous Robert d'Anjou (1332-1369) (1). En 1364 l'expédition de Pierre de Lusignan à Alexandrie n'obtint que le résultat de fermer l'Egypte au commerce chrétien pour de longues années. En 1390, l'entreprise du duc de Bourbon contre Tunis échoua. La croisade de Nicopolis aboutit à un effroyable désastre. Les Turcomans progressaient tous les jours et serraient de près Constantinople. Notre commerce, dans les malheurs et dans les troubles, était tombé au dernier degré. Marseille avait encore subi les contre-coups des équipées folles de la 2[e] maison d'Anjou. En 1423 elle fut pillée et complètement détruite par l'Aragon (2). Gênes et Venise avaient recueilli tous les bénéfices de notre abaissement. A Chypre, Gênes s'était installée à côté des rois Lusignan. Chio avait été occupée par Gênes, Lesbos par Venise. Cette fois, elles avaient réellement monopolisé le commerce d'Orient. Jacques Cœur, à Montpellier, essaya de faire retrouver à la France sa position commerciale dans le Levant. Nos pavillons reprirent les chemins des vieux marchés asiatiques. En 1447, son neveu Jean de Village, chargé d'une mission officielle, obtint à nouveau du Soudan le meilleur traitement pour nos marchands et consuls (3). Charles VII, par jalousie comme l'on sait, brisa la nouvelle envolée. En 1454, Constantinople tomba aux mains des Turcs, en 1456 toute la Grèce. Par l'égoïsme du roi de France entre autres princes, de celui dont les ancêtres avaient été autrefois les premiers à se lancer l'épée haute sur l'Islam, la croisade prêchée par le Pape ne put avoir lieu. Autres temps, autres idées. Plus de réalisme était venu. Aussi, plutôt qu'à la croisade, la royauté française chercha-t-elle à redonner vie à notre commerce. En 1432, Louis XI sollicite de Tunis des avantages pour ses marchands. En 1472, le roi Pierre avait accordé un sauf-conduit d'un an à tous les commerçants chrétiens étrangers qui viendraient trafiquer avec Marseille. A vrai dire, on se butait en Orient aux solides positions détenues par les Italiens, et il était bien difficile de les en déloger. Voilà

(1) Schlumberger. Les principautés franques, p. 95.
(2) Depping. Commerce avec le Levant, p. 297.
(3) Clément. Charles VII et J. Cœur, t. I, p. 140.

pourquoi Jacques-Cœur déjà, et les autres, de plus en plus dans la suite, se retournèrent vers l'Afrique occidentale à la recherche de nouveaux champs d'activité et aussi peut-être d'une route directe vers l'Asie lointaine. Quoi qu'il en soit, notre situation politique et commerciale dans l'Orient était bien diminuée. Notre prestige y restait considérable. Peu avant sa mort, Charles VII recevait à Bourges des envoyés de l'empereur de Trébizonde, du roi de Perse, du prince de Géorgie, du roi d'Arménie, du roi d'Abyssinie. Ils voulaient l'appui du roi de France, du roi des rois, bien qu'ils eussent déjà vu l'empereur germanique et le duc de Bourgogne. Le souvenir de la grande expansion française au XIII[e] siècle emplissait encore tout l'Orient. Jusqu'au XII[e] siècle, les Orientaux avaient appelé Francs tous les hommes d'Occident. Depuis les croisades et les fameuses chevauchées françaises, l'identification s'était faite davantage des Français avec les Francs. Les Français étaient devenus pour le monde oriental, surtout le musulman, comme une quintessence des Francs. Lorsqu'en Egypte, peu avant sa croisade, on avait appris la venue de Saint-Louis, le pays avait été frappé de panique. Bien des événements s'étaient passés depuis. La plupart des établissements français avaient disparu. Le nom de Franc, de Français, gardait un pouvoir mystérieux. En cette fin du XV[e] siècle, un premier cycle de la question d'Orient était révolu. Il laissait pour la France peu de traces matérielles. Il faut retenir seulement, mais soigneusement, que la situation morale de la France demeurait grande dans le Levant. Dès le siècle suivant, cela allait avoir de l'importance.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux et les plus récents

Berger. — Les dernières années de Saint-Louis. 1902.
Beving. — La principauté d'Achaïe en Morée.
De Boislile. — Projet de croisade du premier duc de Bourbon. Bull. de la Soc. de l'Hist. de France. 1872.
Buchon. — Hist. des conquêtes et de l'établissement des Français dans les Etats de l'ancienne Grèce. 1840.
Buchon. — Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Morée. 1840.

BUCHON. — Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée. 1843-1844.
BUCHON. — Recherches historiques. 1845.
BUCHON. — Voyages, séjour et études hist. 1846.
DU CANGE. — Hist. de l'empire de Constantinople sous les empereurs français. 1825, nouv. édit.
CARO. — Sur la 2ᵉ croisade de Saint-Louis. Historische Vierteljarhschrift. T. 3. 1893.
CLÉMENT. — J. Cœur. 1853.
DAVIS. — The invasion of Egypt by Louis IX of France and a history of the contemporary sultans of Egypt. 1898.
DU DÉZERT. — Les Croisades. 1895.
DODU. — Hist. des institutions du royaume de Jérusalem. 1895.
DRIAULT. — La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours. 1898.
FINOT. — Projet d'expédition contre les Turcs préparé par les conseillers de Philippe le Bon. 1890.
GERMAIN. — Hist. du commerce de Montpellier. 1861.
DE GUIGNES. — Commerce dans le Levant avant les croisades. Collection des meilleures dissertations sur l'hist. de France. T. 16.
L. GUIRAUD. — Recherches et conclusions nouvelles sur le prétendu rôle de J. Cœur. 1900.
DE GULDENCRONE. — L'Archaïe féodale. 1889.
HAGENMEYER. — Pierre l'Ermite. 1883.
HANOTAUX. — Les Vénitiens ont-ils trahi la chrétienté en 1202. Rev. hist. 1877.
HEEREN. — Essai sur l'influence des croisades. 1821.
HEYD. — Hist. du commerce du Levant au Moyen-Age. 1835.
HOPF. — De historiae ducatus Atheniensis fontibus. 1852.
HUFFER. — Les commencements de la 2ᵉ croisade. Hist. Iachbuch. 1887.
KAYSER. — Nicolas V et les progrès des Turcs. Hist. Iahrbuch. 1885.
KLINKE. — Les sources de l'histoire de la 4ᵉ croisade. 1875.
KUGLER. — Etudes sur la 2ᵉ croisade. 1866.
KUGLER. — Boemond et Tancrède. Forschungen, t. 19.
KUGLER. — Hist. des croisades. 1880. 1891.
KUHNE. — Hist. de la principauté d'Antioche sous la domination normande (1098-1130). 1897.
DE LA JONQUIÈRE. — Hist. de la Turquie. 1881.
LALANNE. — Des pèlerinages en Terre Sainte avant les croisades. Bib. de l'école des Chartes. 1845.
LOT. — Projet de croisade sous Charles le Bel et sous Philippe de Valois. Bib. de l'école des Chartes. 1859.

De Mas Latrie. — Hist. de l'île de Chypre sous le règne des Lusignan. 1861.
De Mas Latrie. — Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise au Moyen-Age. Doc. inédits. Mélanges. 1882.
De Mas Latrie. — Les ducs de l'archipel et des Cyclades. Rev. Deputazione Veneta. 1887.
Meyer. — Comment Saint-Louis prit la croix. 1907.
Michaud. — Hist. des Croisades. 1812-1817.
Moeser. — Godefroy de Villehardouin et la marche latine sur Byzance. 1899.
Monnier. — Godefroy de Bouillon et les assises de Jérusalem. 1874.
Paparrigopoulo. — Hist. de la civilisation hellénique. 1899.
Peyre. — Hist. de la 1re croisade. 1859.
Prutz. — Grandeur et décadence des Templiers. 1888.
Rey. — Les familles d'Outre-Mer de du Cange.
Rey. — Les colonies franques de Syrie. 1884.
Riant. — Le changement de direction de la 4e croisade. 1878.
Rohricht. — Les pélérinages en Terre Sainte avant les croisades. 1875.
Rohricht. — Manuel d'hist. des Croisades. 1899.
Rohricht. — Hist. du royaume de Jérusalem. 1893.
Schaube. — Hist. commerciale des peuples romains de la région méditerranéenne jusqu'à la fin des croisades. 1906.
De Saulcy. — Tancrède. Bib. de l'Ecole des Chartes. 1843.
Schlumberger. — Les principautés franques dans le Levant. 1879.
Schlumberger. — Numismatique de l'Orient latin. 1878.
Steinfeld. — La croisade de Saint-Louis à Tunis et la politique de Charles Ier de Sicile. 1896.
De Smedt. — Robert de Jérusalem. 1861.
Strakosh-Grossmann. — L'invasion mongole au milieu de l'Europe en 1241 et 1242. 1893.
Streit. — Venise et l'impulsion donnée à la 4e croisade vers Constantinople. 1877.
De Sybel. — Hist. de la 1re croisade. 1859.
Tessier. — La diversion sur Zara et Constantinople. 1884.
Vacandard. — Saint Bernard et la 2e croisade. Rev. des quest. hist. t. 38.
Vacandard. — De prima origine Hospitaliorum.
De la Ville Le Roux. — La France en Orient au XIVe siècle. 1889.
Wilcke. — Histoire des Templiers. 1861.
Wolff. — Hist. des Mongols. 1872.
Wolff. — Le roi Baudouin Ier de Jérusalem 1884.

CHAPITRE VII

Conclusion

La France était venue de loin à son état respectable de la fin du XVᵉ siècle. Dans quelle faiblesse les Capétiens l'avaient prise en 987 ! D'une royauté presque asphyxiée par une féodalité luxuriante ils avaient fait en cinq cents ans l'autorité monarchique la plus forte, et d'une mouvance en déliquescence, la masse territoriale la plus considérable dans son homogénéité. Par eux, la France avait été la première grande puissance qu'ait produite l'Europe moderne. C'est qu'ils avaient retrouvé très rapidement la formule simple et vraie de son développement rationnel, et qu'appuyés au roc solide qu'elle formait, ils avaient pu se lancer déjà dans une sorte d'impérialisme indirect, ancêtre cependant des grandes expansions coloniales ultérieures.

Ils ont saisi une autorité presqu'ineffective ; ils lui ont donné la réalité et la vigueur. La féodalité, dans son développement monstrueux, était l'ennemie. Ils l'ont prise entre deux feux et amenée à composition. Dès qu'ils eurent fourbi pour la police de leur territoire une arme de combat d'une certaine valeur, ils allèrent chercher l'alliance du tiers. Ils ne se flattèrent pas de vaincre à eux seuls toute l'immense végétation féodale. Ils s'efforcèrent donc de gagner la masse du peuple. Ils lui découvrirent des horizons nouveaux ; ils lui représentèrent tout l'ordre bienheureux qui renaîtrait s'ils redevenaient le gouvernement, le seul et le vrai. Séduites, les populations bourgeoises et artisanes se jetèrent dans leurs bras et, dans l'étreinte des uns et des autres, l'élément médian, la féodalité, fut étouffé.

La reconstitution territoriale du royaume fut ainsi étrangement facilitée. Le peuple était l'universel complice. Le parasitisme féodal extirpé laissa place à un corps territorial harmonieux, puis-

sant et ramassé. Alors que les princes des temps médiévaux s'étaient trop souvent lancés à la conquête d'Etats extravagants, éparpillés et inviables, les rois Capétiens ne s'étaient appliqués qu'à balayer leur propre maison. Ils avaient mis à l'opération toute leur obstination et tout leur courage. Ils n'avaient ajouté à leur domaine certain que les quelques parcelles d'à-côté qui en semblaient le complément d'une manière trop manifeste. Et ainsi ils avaient formé ce royaume compact qui allait de la Manche à la Méditerranée et aux Pyrénées, et de la Meuse et du Rhône à l'Atlantique, et qui était à peine plus étiré dans sa longueur du sud au nord que dans sa largeur.

Ils avaient bientôt eu plus d'égard à la géographie qu'à l'histoire. Les titres historiques vous invitent aux efforts dispersés et désordonnés. L'immuable géographie dicte les ambitions justes et durables. Leur royaume débordait au Midi sur l'Espagne, au delà des Pyrénées. Saint-Louis a accepté très volontiers de couper cette excroissance anormale. Depuis Philippe-Auguste, tous nos rois ont tâché de joindre la muraille difficilement franchissable des Alpes et du Jura, et le large fossé du Rhin qui semble les continuer comme limites. Louis XI, en acquérant la Cerdagne et le Roussillon, a voulu s'aborner aux Pyrénées. Ils ont eu dès cette première période la vision nette et complète de la politique de nos frontières naturelles. La masse tout entière du pays n'a pas tardé à communier avec eux dans le concept. Effet toujours de la bienheureuse alliance qu'ils avaient contractée avec elle, et aussi de ce qu'un tel concept satisfaisait son génie latin et sa dilection des choses latines. D'ailleurs, si la royauté avait retrouvé aussi facilement le principe, c'est qu'elle-même participait au tempérament et aux propensions de tout le pays. L'Empire romain s'était découpé administrativement autant que possible, aux grandes divisions indiquées par la nature. Ainsi il y avait eu la Gaule, l'Espagne, l'Italie, etc. C'était comme la raison latine qui trouvait à se réaliser sur son Empire même. De là la France voulait redevenir la Gaule, et l'esprit français, généralisateur à l'instar de son maître latin, n'allait pas tarder, lui aussi, à concevoir le reste du monde, loti entre les peuples aux grandes divisions dictées par la nature. Pour autant qu'à l'égard de l'Europe occidentale et méridionale, celle qui nous touchait de plus près, le principe s'appliquait ordinairement. Et de là vinrent les Etats de Grande-Bretagne, Espagne, et, beaucoup plus tard,

de Grèce et d'Italie. Mais le principe ne pouvait s'appliquer partout. Là était notre erreur. Pour une grande partie du reste du monde, les compartiments des peuples se désignaient difficilement. Pour le nord même de l'Europe et le centre, c'était impossible. D'une part, une grande plaine sans accident véritable du Rhin, non pas même à l'Oural, qui n'est qu'un léger plissement, mais jusqu'aux Monts Célestes d'Asie et de Mongolie. D'autre part, un terrain tourmenté par des masses montagneuses tordues et capricieuses. Alors, dans ces régions, quand les populations voulurent suivre le courant qui entrainait le monde européen vers les grosses formations, elles le firent non sur l'idée des frontières naturelles, qui ne leur était pas applicable, mais sur celle de races. Et les Français, séduits par les rapports que cette dernière avait avec l'autre, par l'aspect rationnel qu'elle offrait aussi, prêtèrent la main aux réalisations qui en découlèrent. Mais bientôt ils reconnurent à leurs dépens que les deux idées étaient ennemies. La guerre de 1870 en fut l'enseignement douloureux. Alors, le rêve se dissipa et elle comprit la réalité des choses. L'idée de race mobile, instable, imprécise, était l'antithèse, l'antagoniste de l'idée des frontières naturelles, principe de stabilité comme les limites mêmes dont il se réclamait. La France de l'heure présente, intelligente des contingences parce qu'apprise, se fait de plus en plus ennemie résolue du principe de race. Elle l'est, parce qu'elle s'attache chaque jour davantage, mais pour elle-même désormais particulièrement, au concept des frontières naturelles dont elle est pénétrée depuis les siècles lointains de sa rénovation capétienne.

La France, à la fin du XIIIe siècle, déjà reconstituée moralement et matériellement pour une grosse part, avait été une grande puissance. Elle avait été la première grande puissance de l'Europe tournant aux temps modernes. Elle l'était restée malgré tout jusqu'au terme de notre période, car elle seule se présentait en un pays assez étendu et un. L'Angleterre était pleine de vigueur, nous en savions quelque chose, mais petite; l'Espagne contenait en ses flancs plusieurs royaumes, et ennemis; l'Empire était un grand corps flasque et dégingandé. Même, à peine renouvelée dans ses forces, la France avait vu ses enfants courir les aventures lointaines et essaimer en royaumes et fiefs presque fabuleux jusqu'aux confins de l'Asie. A la fin du XIIIe siècle, la Méditerranée, d'un bout à l'autre, avait été quasi un lac

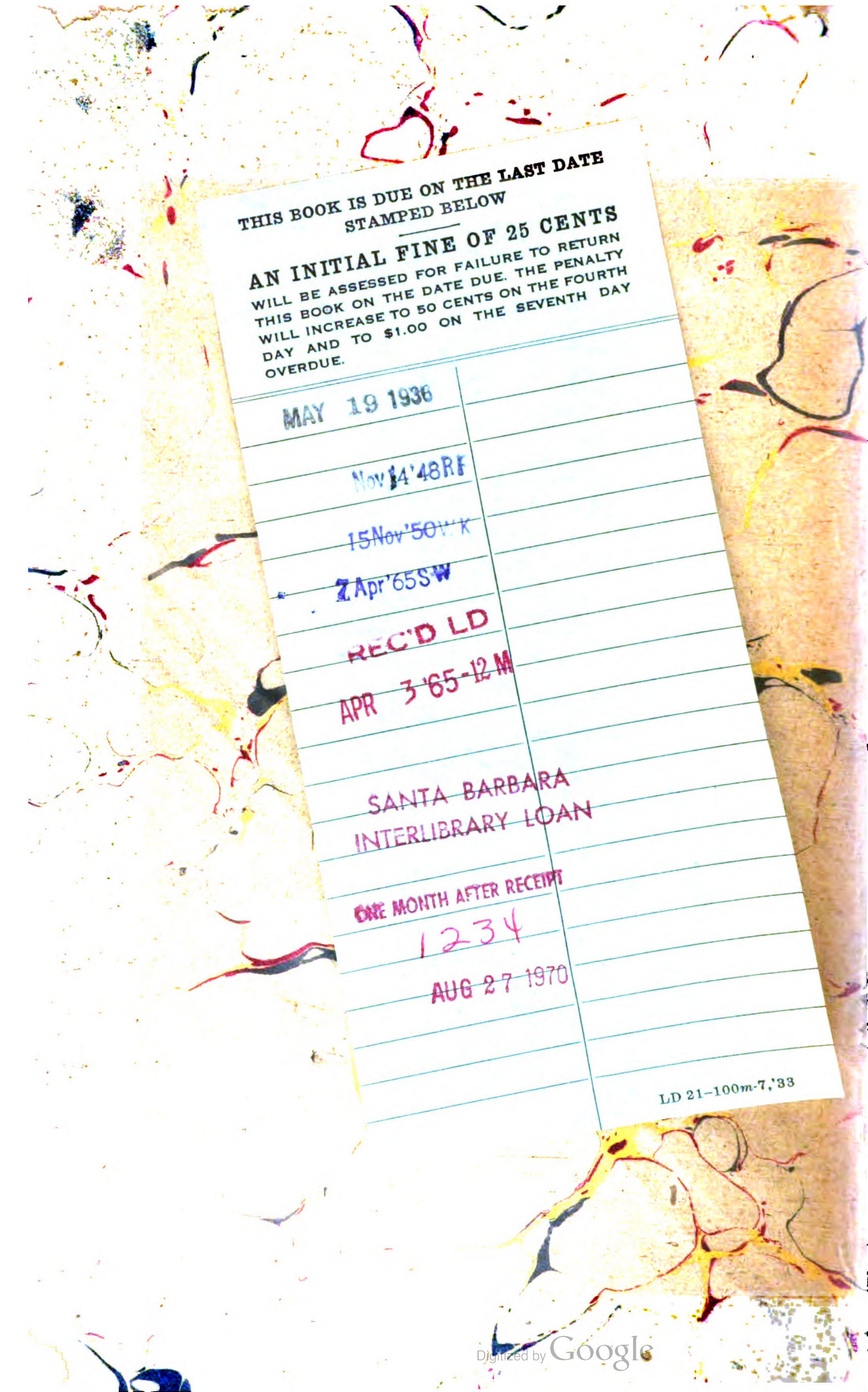
français. Italie, Epire, Grèce, Constantinople, Asie-Mineure, Palestine, étaient couverts d'établissements français. Relativement à l'époque, il y avait eu là une heure d'expansion magnifique. Nous n'avions pas tiré de la situation tous les bénéfices, surtout les réels, ceux du commerce; mais les autres, les moraux, nous étaient restés. Ajoutez que jusqu'en Hongrie et Pologne des princes de sang français étaient montés alors sur le trône. L'Europe était incontestablement dominée par l'influence française. Un premier cycle d'égémonie de notre pays avait eu lieu, le premier, antécesseur de ceux de Louis XIV et de Napoléon Ier. Et naturellement cette première hégémonie française avait connu les mêmes réactions que celles suscitées par les suivantes. Toute une envie des autres Etats était montée contre nous. Même lorsque l'heure d'impérialisme était passée, et que la guerre de Cent Ans nous eût fortement abimés, elle persista parce que la France, dans sa grande unité, s'offrait encore singulière en l'Europe. Cette envie allait être une des causes des assauts acharnés que nous devions subir au XVIe siècle d'une partie de l'Europe réunie.

Les relations d'Etat à Etat, nées du brisement de l'Empire romain et de la permanence de la communauté chrétienne, n'ont fait que se multiplier et se régulariser. Les Etats sont en mutuelle et constante conversation. Ils se notifient toutes les grandes circonstances de leur vie particulière et ils s'assemblent en congrès imposants pour les graves matières qui les intéressent collectivement. La diplomatie s'élabore. Ses organes sont encore instables et à peine formés. La situation normale des rapports entre Etats n'est même pas défini; ce n'est plus l'inimitié antique; ce n'est pas encore la paix moderne; c'est une situation intermédiaire, presqu'à égale distance de l'une à l'autre. Et l'état de paix véritable a besoin d'être aussi spécifié que l'état de guerre, qui est d'ailleurs plus fréquent. Les peuples, les masses des populations se sont repris à s'intéresser à leur sort; cela varie au reste beaucoup de peuple à peuple. Ils deviennent les fermes appuis des diplomaties. Les grands corps européens commencent à se dessiner. L'Europe moderne crève sous l'Europe médiévale.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMERIE CHATELAIN
20, rue d'Enghien
PARIS.


THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW
AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.
MAY 19 1936
Nov 14'48RF
15Nov'50
7Apr'65SW
REC'D LD
APR 3'65-12 M
SANTA BARBARA
INTERLIBRARY LOAN
ONE MONTH AFTER RECEIPT
1234
AUG 27 1970
LD 21-100m-7,'33
Digitized by Google

